



## Le Groupe HSBC

HSBC est l'un des plus importants groupes de services bancaires et financiers au monde. Fort d'un réseau de 6 600 implantations dans les marchés développés comme dans ceux en forte expansion, HSBC entend être partout où la croissance est en marche, servant de trait d'union entre clients et opportunités, permettant aux entreprises et aux économies de prospérer et, en fin de compte, aux espoirs et ambitions de chacun de devenir réalité.

HSBC sert environ 58 millions de clients à travers quatre métiers globaux : Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, Banque d'entreprises, Banque de financement, d'investissement et de marchés et Banque privée. Son réseau couvre 81 pays et territoires dans six régions : Europe, Hong Kong, Reste de l'Asie-Pacifique, Moyen-Orient et Afrique du Nord, Amérique du Nord et Amérique du Sud. Le Groupe HSBC entend être reconnu comme la première banque internationale du monde.

Cotées sur les Bourses de Londres, Hong Kong, New York, Paris et des Bermudes, les actions HSBC Holdings plc sont détenues par plus de 220 000 actionnaires dans 129 pays et territoires.

En 2012, HSBC a réalisé un résultat avant impôt publié de 20 649 millions USD et un résultat sous-jacent avant impôt de 16 385 millions USD. Le bénéfice net part du groupe est de 14 027 millions USD. Le total du bilan est de 2 692 milliards USD au 31 décembre 2012.

### Contribution au résultat avant impôt par zone géographique :

Exercice clos le 31 décembre 2012

	En millions USD	%
Europe	(3 414)	(16,5)
Hong Kong	7 582	36,7
Reste de l'Asie-Pacifique	10 448	50,6
Moyen-Orient et Afrique du Nord	1 350	6,5
Amérique du Nord	2 299	11,1
Amérique latine	<u>2 384</u>	<u>11,6</u>
Résultat avant impôt	20 649	100,0



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 avril 2013, conformément à l'article 212-13 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété d'une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

## Rapport et comptes annuels 2012

---

### Sommaire

---

2	Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale
10	Les Dirigeants
12	Composition du Conseil d'Administration
24	Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place
58	Responsabilité sociale, environnementale et sociétale
81	Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France
106	L'exercice en bref
108	Etats financiers consolidés
196	Etats financiers sociaux
238	Principales filiales de HSBC France et politique d'investissement
244	Autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale du 30 avril 2013
249	Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital
255	Evolution récente et perspectives d'avenir
256	Responsable du Document de référence et responsables du contrôle des comptes
258	Table de concordance et de référence
260	Implantations

## Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

*HSBC France est la filiale de l'un des groupes bancaires les plus solides au monde, le Groupe HSBC, dont l'ambition est d'être la première banque internationale. En France, HSBC ambitionne de devenir le partenaire de référence pour accompagner les entreprises françaises dans leur développement international et les particuliers dans la gestion de leur patrimoine.*

*La progression de la performance commerciale en France des activités de Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, de Banque d'entreprises et de Banque de financement, d'investissement et de marchés en France reflète la pertinence de la stratégie mondiale du Groupe HSBC.*

### Les métiers de HSBC France et l'évolution de son organisation et de ses structures

#### Principaux métiers

La stratégie de HSBC France repose sur un modèle de banque universelle et s'appuie sur une offre complète de services bancaires et financiers, destinée à une clientèle d'entreprises et de particuliers souhaitant bénéficier de l'infrastructure et du réseau du Groupe HSBC, l'une des premières banques mondiales. HSBC France capitalise sur les atouts du Groupe HSBC, que sont, notamment, sa présence internationale, sa solidité financière et l'innovation bancaire et technologique. Ses activités sont organisées en quatre pôles.

La Banque de particuliers et de gestion de patrimoine regroupe le marché des particuliers et les activités d'Assurances et de Gestion d'actifs. La Banque de particuliers offre à ses clients particuliers et professionnels un accompagnement personnalisé, ainsi qu'une approche patrimoniale et globale. HSBC France poursuit sa politique de conquête sur son segment cible, à savoir la clientèle patrimoniale, en s'appuyant sur les atouts du Groupe HSBC. Fort d'une présence dans les principales agglomérations françaises, au travers de près de 315 points de vente dont 32 Centres HSBC Premier ainsi que des agences directes, HSBC France s'appuie sur des équipes d'experts spécialisés par profils de clients et des propositions adaptées aux aspirations de ses clients HSBC Premier et HSBC Advance, aussi bien pour leurs besoins privés que professionnels.

La Banque privée propose une offre de produits et de services personnalisés à une clientèle fortunée résidente et internationale, en s'appuyant sur les expertises des équipes de gestion discrétionnaire et conseillée et de fortes synergies avec les autres métiers de HSBC France, notamment la Banque d'entreprises et la Banque de financement et d'investissement.

La Banque d'entreprises propose une gamme étendue de produits et services domestiques et internationaux afin d'accompagner, au quotidien, une clientèle variée d'entreprises, de la très petite entreprise (TPE) à la multinationale. Elle s'appuie sur une expertise reconnue dans l'accompagnement des entreprises dans leur développement international, notamment en direction des marchés émergents, sur le réseau que forme le Groupe HSBC à travers le monde, sur des experts en matière de *cash management*, de *trade services* et d'affacturage, sur un réseau spécialisé par profil et taille des clients (11 *Corporate Banking Centres*, 51 Centres d'Affaires Entreprises dédiés aux PME et 15 Pôles Entrepreneurs au service des TPE) et sur des agences directes destinées aux TPE et petites et moyennes associations.

La dimension à la fois locale et globale du Groupe HSBC en fait un partenaire de référence pour accompagner les grandes entreprises et les institutionnels dans leurs projets et leurs opérations en France et dans le monde. Pour ce faire, la Banque de financement, d'investissement et de marchés propose une gamme complète de solutions dans ces trois métiers.

#### Plan stratégique 2014

En 2011, HSBC France a réaffirmé son ambition de développement en tant que banque universelle au travers du Plan stratégique à horizon 2014. Ce plan s'inscrit dans la stratégie du Groupe HSBC et dans la continuité de la stratégie mise en place, par HSBC France, dès 2005, qui consiste à accélérer sa croissance, tout en améliorant son efficacité en :

- se concentrant sur la clientèle patrimoniale pour le marché des particuliers ;
- développant une forte connectivité internationale pour le marché des entreprises ;
- confortant le positionnement de la Banque de financement, d'investissement et de marchés à Paris comme plate-forme stratégique pour le Groupe HSBC ;
- renforçant les synergies entre les différents métiers.

Grâce à ce plan, HSBC France veut améliorer son efficacité en simplifiant les processus et en adaptant les organisations de chaque métier, la mise en œuvre se faisant sans départs contraints. En outre, l'amélioration des performances s'appuiera sur la montée en compétence générale de l'organisation, rendue possible par un effort de formation sans précédent. Ainsi, plus de 1 500 collaborateurs seront formés principalement dans le domaine commercial et les lignes d'accueil.

En Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, le plan vise à :

- élargir l’offre de solutions et conseils en multigestion, gestion sous mandat, gestion conseillée, solutions d’*“annuités”*, plate-forme de *brokerage*, afin d’accompagner les besoins croissants des clients en investissements longs, notamment dans le cadre de la préparation de la retraite ;
- accroître encore l’expertise patrimoniale des équipes de conseillers, notamment pour HSBC Premier, afin de proposer des produits et services répondant précisément aux attentes des clients ;
- déployer les services à distance pour servir des clients de plus en plus multicanal et augmenter d’un tiers la base de clientèle HSBC Premier.

HSBC France souhaite accélérer la croissance de son activité de Banque privée, en France, à travers l’ouverture de trois nouveaux bureaux régionaux (portant le nombre de bureaux de Banque privée en région à six), le renforcement des équipes commerciales, et la consolidation des synergies avec les différentes lignes de métiers, et plus particulièrement avec la Banque d’entreprises.

La Banque d’entreprises souhaite continuer à renforcer la capacité d’offre à l’international, avec la mise en place de conseillers de clientèle experts à l’international et le renforcement des équipes de *payment and cash management* dédiées à l’international et de *trade services*, et développer le modèle d’*“agence directe”* pour les entrepreneurs, basé sur le principe d’équipes de conseillers dédiés, d’horaires élargis et d’un forfait de services attractif.

Le Plan stratégique a pour objectif de consolider la plate-forme de Banque de financement, d’investissement et de marchés pour qu’elle puisse exercer à plein son rôle de plate-forme stratégique pour l’Europe continentale, et de centre d’excellence sur les produits euro et les dérivés actions, en augmentant, notamment, les synergies avec les autres pays, et en complétant son panel d’offre de produits à destination des très grandes entreprises.

---

#### Poursuite du programme de simplification des structures du groupe HSBC France

Le programme de simplification des structures du groupe HSBC France s’est poursuivi avec comme objectif la dissolution de structures devenues sans objet, des cessions ou des fusions intra-groupes de structures, afin d’optimiser et de simplifier l’organisation. En 2012, 14 filiales directes ou indirectes de HSBC France sont sorties de son organigramme.

Ainsi, dans la continuité de la réorganisation du métier de la Gestion d’actifs entreprise suite à la revue stratégique par le Groupe de 2010, les regroupements d’entités se sont poursuivis et se sont traduits par les fusions-absorptions, en date du 31 octobre 2012, des sociétés HSBC Private Wealth Managers et HSBC Global Asset Management Financial Services par la société HSBC Global Asset Management (France).

Par ailleurs, la société Valeurs Mobilières Elysées a procédé à l’absorption par transmission universelle de patrimoine de trois de ses filiales. La société Foncière Elysées a procédé de même pour deux de ses filiales et a finalisé la liquidation d’une troisième.

---

#### Performance de la banque en 2012

##### Contexte économique

La crise de la dette souveraine en Zone euro a marqué le premier semestre, puis s’est progressivement atténuée en cours d’année lorsque les investisseurs se sont convaincus de la volonté d’intervention de la Banque centrale européenne (BCE).

En février, la BCE a effectué sa deuxième opération de refinancement à long terme (LTRO), apportant un peu de répit pour les gouvernements de la zone pour rétablir leur solvabilité. Il s’en est suivi un resserrement budgétaire, qui a créé un frein à court terme sur la croissance et n’a pas permis d’alléger la pression sur l’Espagne, l’Italie et surtout la Grèce.

En juin, le Conseil européen a fixé les grandes lignes d’un mécanisme unique de contrôle des banques et des cadres intégrés de la politique budgétaire et économique, qui a été suivi d’un engagement pris par le Président de la BCE à faire *“tout ce qu’il faut”* pour préserver l’euro, entraînant un mouvement de hausse obligataire. La réunion de décembre du Conseil européen a convenu de la supervision bancaire unique qui sera mise en place au plus tôt et d’ici mars 2014.

A la fin de 2012, le mouvement de désendettement s’est poursuivi, l’austérité a continué à s’intensifier dans certains pays, le chômage a augmenté et la récession s’est aggravée. De façon plus positive, on constate une stabilisation des indicateurs qualitatifs traduisant une amélioration de la conjoncture économique.

Dans cet environnement contrasté, les métiers de HSBC en France liés à l’activité bancaire et à la gestion de patrimoine ont bien résisté tandis que les activités de marchés ont profité de la stabilisation des marchés financiers.

## Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale (suite)

La performance est analysée ci-après sur trois périmètres, arrêtés en application des normes IFRS telles que définies dans la Note 1<sup>1</sup> de l'annexe aux comptes consolidés :

- le périmètre de HSBC en France (périmètre “managérial”) ;
- le périmètre des comptes consolidés de HSBC France (périmètre légal) ;
- le pays “France” considéré par HSBC Holdings plc dans sa vision géographique de la contribution aux résultats du Groupe HSBC.

Par ailleurs, la performance sur le périmètre des comptes sociaux de HSBC France, établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit<sup>2</sup>, est analysée dans la Note “Faits significatifs de l'exercice 2012” de l'annexe des comptes sociaux page 205.

---

### Contribution financière de HSBC en France<sup>3</sup> (périmètre dit “managérial”)

Sur ce périmètre, le résultat courant avant impôt s'établit à 559 millions EUR contre 191 millions EUR en 2011. Cette bonne performance s'explique, notamment, par la forte progression des résultats des activités de marchés et, en particulier, des activités de taux qui avaient pâti d'un contexte difficile au deuxième semestre 2011 et qui ont bénéficié d'une normalisation de la situation en 2012.

Tous les métiers de la banque voient leur résultat avant impôt progresser, à l'exception de la Banque privée, qui a fait l'objet d'une importante restructuration étalée sur les années 2011 et 2012.

Les revenus, à 2 391 millions EUR, affichent une progression de 16 %. L'essentiel de cette hausse est à mettre au crédit des activités de marché qui ont bénéficié du mouvement de resserrement des *spreads* de crédit des émetteurs souverains de la Zone euro. Les métiers de banque de détail, particuliers et entreprises, ont vu leurs revenus progresser légèrement dans un contexte difficile.

A ces résultats opérationnels, il convient d'ajouter l'impact de la variation du *spread* de crédit sur la dette propre, qui passe de + 124 millions EUR en 2011 à - 118 millions EUR en 2012, reflétant la baisse des *spreads* d'émission de HSBC France. L'intégration de ce mouvement dans le résultat comptable masque en partie le fort rebond des activités opérationnelles.

Le coût du risque sur les créances clientèle (117 millions EUR), une fois retraité des dépréciations de titres grecs détenus par la société d'assurance (19 millions EUR en 2011), augmente légèrement (+ 7 %) par rapport à l'année 2011, qui avait bénéficié de reprises de provisions sur des dossiers de grandes entreprises. Malgré l'environnement économique détérioré, le coût du risque de crédit reste à un niveau global très faible (0,32 % des crédits clientèle, après 0,30 % en 2011 et 0,39 % en 2010) notamment en ce qui concerne les crédits aux particuliers (0,16 % des encours) et diminue même pour les crédits aux entreprises moyennes.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 1 715 millions EUR, en baisse de 2 % par rapport à l'année précédente. Cette baisse s'explique notamment par la non-réurrence de coûts de restructuration constatés en 2011. La base de coûts récurrents reste bien maîtrisée, seules certaines charges liées à la performance sont en augmentation en 2012, du fait de la forte progression des revenus. Par ailleurs, la banque est impactée négativement par l'augmentation de diverses taxes. Le coefficient d'exploitation passe de 85 % à 72 %.

---

### Résultats par ligne de clientèle

La progression de la performance commerciale en France des activités de Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, de Banque d'entreprises et de Banque de financement, d'investissement et de marchés en France reflète la pertinence de la déclinaison en France de la stratégie mondiale du Groupe HSBC.

### Banque de particuliers et de gestion de patrimoine

La mise en œuvre de la stratégie du Groupe HSBC concentrée sur la clientèle patrimoniale a permis à HSBC France de continuer à progresser dans sa dynamique commerciale et ses performances financières.

1 Cf. Note 1 des Etats financiers consolidés page 114.

2 Cf. Note 1 des Etats financiers sociaux, page 206.

3 Les commentaires des pages 4 à 6 portent sur la contribution de la France aux résultats de HSBC Bank plc, laquelle inclut le groupe HSBC France, y compris le résultat des entités appartenant légalement à HSBC France mais situées hors de France, c'est-à-dire le périmètre légal dans son intégralité, et, d'autre part, la succursale à Paris de HSBC Bank plc, qui porte les activités de dérivés sur actions ainsi que HSBC Assurances Vie (France) et HSBC Assurances IARD (France), à l'exclusion des coûts de financement et de la dette d'acquisition comptabilisée par HSBC Bank plc Paris Branch.

Les chiffres financiers sont présentés selon les normes IFRS appliquées par le Groupe HSBC.

### *Conquête continue sur la clientèle HSBC Premier*

La stratégie du Groupe, orientée clairement sur la gestion de patrimoine, permet à cette ligne de métiers de continuer en France sur une dynamique commerciale forte de recrutement de clients patrimoniaux. En 2012, HSBC en France a réalisé, comme en 2011, près de 45 000 nouvelles entrées en relation sur le segment de clientèle HSBC Premier.

Le nombre de clients Premier atteint environ 371 000 clients et représente environ 45 % du nombre total de clients particuliers. Désormais, près d'un client particulier sur deux est un client HSBC Premier.

### *Forte progression des crédits immobiliers aux particuliers*

Dans un marché français globalement caractérisé par le repli de la production de nouveaux crédits immobiliers (- 32 %<sup>1</sup>), HSBC France a fortement accru ses engagements, avec une production en 2012 de 2,7 milliards EUR de nouveaux crédits (+ 39 % par rapport à 2011). Tous crédits confondus, les encours ont progressé de 8 % sur un an.

### *Bonne dynamique de l'assurance-vie*

Dans le domaine de l'assurance-vie, la banque en France réalise une bonne performance, avec une production de contrats d'assurance-vie d'un montant de 2 milliards EUR et une collecte nette positive tout au long de l'année dans un marché français dont la production recule de 8 %<sup>2</sup>.

### *Différenciation internationale en Gestion d'actifs*

L'expertise internationale du Groupe HSBC trouve un écho toujours plus favorable auprès d'une clientèle patrimoniale toujours en recherche de diversification et de performance, comme en témoigne la progression de 58 % des encours du fonds *World Selection*, qui s'établissent à 723 millions EUR.

Dans le métier de Gestion d'actifs, la répartition des actifs est devenue plus favorable, avec une progression de 9 % des encours des fonds de moyen et long terme et un fort développement des produits de taux. Cette amélioration qualitative est à situer dans un contexte de baisse globale des encours, à 68 milliards EUR à fin décembre 2012 (- 3 % par rapport à fin décembre 2011) avec une baisse de 27 % des fonds monétaires, dans un contexte de taux historiquement bas, en ligne avec un marché en collecte négative à - 1 %<sup>3</sup>.

### *Progression des dépôts*

Dans la continuité des années précédentes, l'année 2012 s'est caractérisée par une nouvelle augmentation des encours de dépôts bancaires, qui s'établissent à 12,9 milliards EUR, en progression de 5 %.

Les actifs sous gestion de la clientèle de particuliers du réseau HSBC en France passent de 31,1 à 32,8 milliards EUR.

### *Une performance commerciale qui se traduit dans les résultats*

Sur la base de cette dynamique commerciale, et malgré un contexte de baisse des taux pesant sur la marge des dépôts, ainsi que d'un niveau d'encours en baisse dans la gestion d'actifs, la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine en France affiche un résultat avant impôt de 105 millions EUR, en hausse de 110 % par rapport à 2011, et un coefficient d'exploitation en amélioration de 4 points.

### **Banque d'entreprises**

Dans un environnement économique atone, la Banque d'entreprises en France a continué de se développer, en s'appuyant sur la stratégie du Groupe HSBC qui conjugue proximité et capacité d'accompagnement à l'international.

### *Un engagement renforcé en faveur du développement des entreprises*

HSBC en France a continué d'accompagner les entreprises dans leur développement, en augmentant ses encours de crédit aux entreprises, qui passent, en moyenne, de 9,6 milliards EUR en 2011 à 9,9 milliards EUR en 2012.

S'agissant de l'affacturage, les encours moyens progressent de 23 % sur un an et les revenus de 16 %, confirmant la poursuite d'une forte croissance.

Pour 2013, une enveloppe supplémentaire de crédits de 1 milliard EUR a été affectée aux clients pour leur développement international.

### *Percée continue dans le développement international*

La capacité d'accompagnement des entreprises dans leur développement international a permis, à la banque, en 2012, de voir à nouveau progresser les revenus réalisés hors de France avec des clients français de 16 %.

L'activité *Trade Services* affiche une nouvelle progression significative de ses revenus, de 24 %.

HSBC France met à la disposition de ses clients 150 chargés de clientèle, spécialement formés et présents dans les principales zones de développement économique en France, pour accompagner les PME françaises dans leurs démarches internationales. Ce dispositif complète le réseau international d'experts entreprises spécialisés dans les transactions internationales, coordonné par des Directeurs Internationaux présents dans les 20 pays qui concentrent près de 80 % du commerce mondial.

### *Une stratégie qui porte ses fruits*

Malgré un environnement macroéconomique dégradé en France, l'activité commerciale et l'attractivité de la signature de la banque permettent d'afficher un résultat de la Banque d'entreprises en France à 158 millions EUR, en hausse de 14 % par rapport à l'année 2011.

1 Banque de France.

2 Fédération Française des Sociétés d'Assurance.

3 Les cahiers de l'épargne.

## Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale (suite)

Malgré un contexte de compétition accrue sur les dépôts, les encours moyens de dépôts sont en progression (+ 6 %), à 10,6 milliards EUR, et les dépôts à vue augmentent de + 10 %.

Grâce, notamment, à une gestion rigoureuse permettant de ramener le taux de sinistralité, exprimé en % des encours, de 0,8 % en 2011 à 0,7 % en 2012, le coût du risque de crédit s'est amélioré de 6 % à 78 millions EUR, et ce, en dépit d'une conjoncture économique peu porteuse.

### Banque de financement, d'investissement et de marchés

Dans un contexte économique plus favorable sur la Zone euro, la Banque de financement, d'investissement et de marchés en France a développé ses activités auprès de sa clientèle de très grandes entreprises et d'investisseurs institutionnels.

#### *Une activité orientée vers le service aux clients*

HSBC France joue un rôle prééminent de teneur de marchés sur les marchés des dettes souveraines pour 13 des 17 pays de la Zone euro. Le resserrement des *spreads* des obligations des pays de la Zone euro, résultant de la politique volontariste de la BCE, et la volonté stratégique de la banque de jouer son rôle sur les dettes souveraines, ont permis de constater des volumes d'activité des produits de taux en nette progression par rapport à 2011. HSBC France est classé en 5<sup>e</sup> position sur les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) en 2012<sup>1</sup>.

L'activité sur les produits structurés taux et actions a progressé en 2012 avec, notamment, une bonne performance auprès de clients en Asie.

L'ensemble des autres activités auprès des grands clients (crédits aux grandes entreprises et financements structurés, banque transactionnelle, immobilier, gestion de bilan et opérations de change) a connu une croissance significative.

Les revenus liés aux opérations financières (fusions-acquisitions et introductions en Bourse) ont été affectés par l'atonie des marchés, et le repli général de ces activités en 2012. Néanmoins, HSBC France a continué à accompagner ses clients entreprises dans des opérations structurantes et d'ampleur, tels que Renault Nissan, pour leur prise de participation dans AvtoVAZ, premier constructeur automobile russe, Charterhouse, dans la vente de Fives, *leader* français en ingénierie industrielle, et Unibail-Rodamco, sur son émission d'obligations convertibles en actions pour un montant de 750 millions EUR.

Les *league tables* et classements reflètent l'expertise de la banque sur ces activités. A titre d'exemple :

- émissions obligataires *Corporate* monde en euros<sup>2</sup> : n° 4 ;
- émissions obligataires secteur public en Europe<sup>2</sup> : n° 2 ;
- émissions d'actions convertibles France<sup>2</sup> : n° 3 ;
- augmentations de Capital France<sup>2</sup> : n° 4 ;
- émissions obligataires Collectivités locales France<sup>2</sup> : n° 1.

#### *Retour à un niveau de performance tendancielle*

Dans un contexte macroéconomique plus favorable, les performances de la Banque de financement et d'investissement se sont nettement redressées en 2012 et s'établissent à 410 millions EUR, en fort rebond par rapport à la situation de 2011.

Le soutien continu des entreprises françaises pour leur développement à l'international a permis de faire progresser, une nouvelle fois, les revenus réalisés hors de France par le réseau HSBC avec des clients français, qui s'élevaient à près de 580 millions USD, en augmentation de + 8 % par rapport à 2011.

### Banque privée

La réorganisation des activités de Banque privée engagée au cours des années 2011 et 2012 est désormais achevée, permettant un nouveau développement de l'activité, centré sur la clientèle stratégique "*High Net Worth*".

La Banque privée dispose, à présent, d'une capacité renforcée, permettant de proposer à ses clients une gamme étendue et diversifiée de solutions d'investissements et d'offres de crédit, renforcée par les synergies avec le réseau du Groupe HSBC.

L'intégration au sein de HSBC France permet, désormais, au métier de Banque privée, de bénéficier de plates-formes opérationnelles performantes et d'économies d'échelle, favorisant la rentabilité des opérations.

---

### Résultats financiers consolidés de HSBC France (périmètre légal)

Le résultat avant impôt consolidé de HSBC France s'élève à 388 millions EUR ; il s'établissait à 59 millions EUR l'année précédente.

Le produit net bancaire, à 2 096 millions EUR, affiche une progression de + 18 % par rapport à 2011. Cette bonne performance est due, notamment, à la forte progression des activités de marchés, principalement sur les marchés d'instruments de dettes gouvernementales des pays de la Zone euro. Les métiers liés aux activités bancaires et à la gestion de patrimoine démontrent une nouvelle fois leur bonne résistance dans un environnement économique peu porteur.

1 Agence France Trésor.

2 Dealogic année 2012.



L'impact de la variation du *spread* de crédit sur la dette propre a pesé sur les résultats, à hauteur de - 118 millions EUR, à comparer avec un impact positif de + 124 millions EUR en 2011.

Le coût du risque s'élève à 117 millions EUR, progressant de 7 % sur un an, en raison des reprises de provision sur certains dossiers de grandes entreprises intervenues en 2011. Le taux de sinistralité global atteint 0,32 % de l'encours de crédit clientèle.

Les charges d'exploitation, à 1 591 millions EUR, baissent de 1 %, reflétant la non-réurrence de coûts de restructuration enregistrés en 2011, compensée par la hausse de certaines charges variables et de taxes.

Le résultat net part du groupe s'établit à 320 millions EUR, 2,6 fois supérieur à celui de l'année précédente.

Le ratio de liquidité réglementaire est de 124 % à fin décembre 2012, supérieur au minimum réglementaire de 100 %. Le ratio *Advances to Core Funding*<sup>1</sup>, interne au Groupe HSBC, précurseur du futur ratio NSFR de Bâle III, s'établit à 97 %, illustrant la solide position de liquidité de HSBC France.

Les fonds propres de base de HSBC France (*Core Tier One*) ont connu, en 2012, une croissance de 201 millions EUR et totalisent, à fin décembre 2012, 4 133 millions EUR. Ce montant tient compte d'un montant de dividende de 240 millions EUR, présenté pour approbation au Conseil d'Administration de février 2013 puis à l'Assemblée Générale du 30 avril 2013.

Les actifs pondérés des risques, avant effet du plancher Bâle I, ont diminué de 6,4 milliards EUR, essentiellement en raison de la réduction des risques de marchés (- 4,4 milliards EUR), pour atteindre 30,5 milliards EUR. En conséquence, le ratio de fonds propres durs (*Core Tier One ratio*) a progressé, passant de 10,7 % à 13,5 %, soit un niveau significativement supérieur aux exigences réglementaires. Après prise en compte de l'effet du plancher Bâle I, le ratio de fonds propres durs s'élève à 12,6 %.

---

#### Impact estimé sur la banque des nouvelles règles du Comité de Bâle

Avec un excédent de fonds propres de plus de 1 milliard EUR au 31 décembre 2012<sup>2</sup>, HSBC France estime être en mesure de faire face aux exigences renforcées du nouveau cadre réglementaire, dit Bâle III. Il est à noter que la mise en œuvre de cette réforme, initialement prévue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, a été reportée. La date prévisible d'application pouvant être le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

---

#### Résultats financiers du pays "France"<sup>3</sup> considéré par HSBC Holdings plc dans sa vision géographique de la contribution aux résultats du Groupe HSBC

En 2012, le pays "France", tel que considéré par le Groupe HSBC, a contribué au résultat avant impôt du Groupe à hauteur de 578 millions USD (450 millions EUR), en forte progression par rapport à l'année 2011.

La Banque de particuliers et de gestion de patrimoine a affiché un résultat avant impôt de 135 millions USD (105 millions EUR), en forte progression par rapport à l'année 2011, grâce à une forte dynamique commerciale et en dépit de taux d'intérêt historiquement bas.

La Banque d'entreprises a atteint un niveau de résultat avant impôt historiquement élevé à 203 millions USD (158 millions EUR) en continuant à soutenir activement les entreprises françaises.

Le résultat avant impôt de la Banque de financement, d'investissement et de marchés, en forte augmentation par rapport à 2011, s'est élevé à 514 millions USD (400 millions EUR), tiré par une bonne performance des activités de marchés.

<sup>1</sup> Ratio rapportant l'ensemble des crédits à la clientèle aux dépôts stables et ressources à plus d'un an.

<sup>2</sup> En évaluant les besoins en fonds propres à 9 % des encours de risques pondérés avec effet du plancher Bâle I.

<sup>3</sup> La contribution du pays "France" aux résultats du Groupe HSBC inclut, d'une part, le groupe HSBC France, à l'exclusion du résultat des entités appartenant légalement à HSBC France mais situées hors de France et, d'autre part, la succursale à Paris de HSBC Bank plc, qui porte les activités de dérivés sur actions ainsi que HSBC Assurances Vie (France) et HSBC Assurances IARD (France), y compris les coûts de financement et de la dette d'acquisition comptabilisée par HSBC Bank plc Paris Branch.

## Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale (suite)

### Proposition de résolutions

Le Conseil d'Administration a arrêté les résolutions suivantes présentées à l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2013.

#### Proposition de résolutions relevant de la

#### compétence de la partie ordinaire de l'Assemblée

Dans la première résolution, le Conseil propose à l'Assemblée, après lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes ainsi que du rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques et du rapport des Commissaires aux comptes sur les procédures de contrôle interne, d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2012 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

La deuxième résolution concerne l'affectation du résultat net de l'exercice 2012 de 601 189 983,50 EUR.

Compte tenu du report à nouveau de 2 785 467 451,71 EUR, le résultat distribuable s'élève à 3 386 657 435,21 EUR.

Le dividende versé aux actionnaires s'élèverait à 3,56 EUR par action, soit 240 078 664,12 EUR au total. Le report à nouveau s'élèverait ainsi à 3 146 578 771,09 EUR.

Le dividende proposé étant égal au montant de l'acompte sur dividendes décidé par le Conseil du 27 février 2013, il n'y aurait lieu à aucun nouveau versement.

Il est proposé aux actionnaires, dans une troisième résolution, après lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, d'approuver les comptes consolidés au 31 décembre 2012 pour se conformer à l'article L. 225-100 du Code de commerce.

Il est proposé aux actionnaires d'approuver, dans la quatrième résolution, les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur ces conventions.

Dans les cinquième et sixième résolutions, il est proposé aux actionnaires de ratifier les cooptations de Monsieur Samir Assaf et Monsieur Lindsay Gordon en qualité d'Administrateurs, faites à titre provisoire par les Conseils d'Administrations en date du 22 novembre 2012 et du 27 février 2013, en remplacement respectivement de Monsieur Stuart Gulliver et Monsieur Peter Boyles, démissionnaires.

Il est proposé aux actionnaires, dans les septième à dixième résolutions, de renouveler aux fonctions d'Administrateur Messieurs Lindsay Gordon, Thierry Moulouguet, Peter Shawyer et Jacques Veyrat pour une durée de trois années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2015.

Dans la onzième résolution, il est proposé aux actionnaires de prendre acte de l'arrivée à son terme du mandat d'Administrateur de Monsieur Marcel Roulet.

#### Proposition de résolutions relevant de la compétence de la partie extraordinaire de l'Assemblée

Dans le cadre de l'harmonisation des pratiques en matière de gouvernance au sein des entités du Groupe HSBC, il vous est proposé, en douzième résolution, de ramener de quatre à trois ans la durée des fonctions des Administrateurs nommés ou renouvelés dans leurs mandats à compter du 30 avril 2013.

Pour permettre à la société, si nécessaire, de renforcer ses fonds propres ou faire face le cas échéant à des opportunités d'investissement, il est proposé, dans une treizième résolution, d'autoriser le Conseil d'Administration à augmenter le capital social jusqu'à concurrence de 100 millions EUR, la résolution proposée comportant en outre la faculté d'augmenter le capital social par incorporation de réserves et de primes.

En application du premier alinéa de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, lors de toute délégation de compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire au Conseil d'Administration pour réaliser une augmentation par apport en numéraire, l'Assemblée Générale Extraordinaire doit également se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, c'est-à-dire, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.

De plus, conformément aux dispositions du second alinéa de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, l'Assemblée Générale Extraordinaire doit se prononcer, tous les trois ans, sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 3332-18 du Code du travail si les actions détenues, collectivement ou individuellement pendant la période d'indisponibilité, par les salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce représentent moins de 3 % du capital. A la date du 31 décembre 2012, les salariés ne détenaient aucune participation dans la société dans les conditions de l'article L. 225-102 du Code de commerce.

La dernière proposition qui vous a été soumise en application de l'article L. 225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce résulte de l'Assemblée Générale du 11 mai 2010.

Afin de se conformer aux obligations légales susvisées, nous vous proposons dans la quatorzième résolution de vous prononcer sur le principe d'une autorisation à conférer à votre Conseil d'Administration d'augmenter le capital social par émission d'actions réservée aux adhérents au plan d'épargne d'entreprise.

Ce projet vous est présenté pour satisfaire à une obligation légale mais votre Conseil d'Administration n'a pas convenance à la réalisation d'une telle augmentation de capital dans la mesure où les salariés de la société ont déjà la possibilité de souscrire à des augmentations de capital leur étant réservées dans le cadre du Plan d'Epargne d'Entreprise du Groupe HSBC. Il vous est donc demandé de rejeter cette résolution.

---

**Pouvoirs (quinzième résolution)**

Cette dernière résolution est destinée à donner tous pouvoirs, pour effectuer les formalités consécutives à l'Assemblée, au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'Assemblée.

## Les Dirigeants

### Administrateurs et membres du Comité Exécutif



#### Jean Beunardeau

*Directeur Général, Directeur de la Banque de financement, d'investissement et de marchés en France.*

51 ans. Ancien élève de l'Ecole Polytechnique, ingénieur en chef des télécommunications et titulaire d'un DEA d'économie, il a commencé au ministère des Finances, à la Direction de la Prévision, puis à la Direction du Trésor. Il devient Conseiller technique auprès du Premier ministre en 1995. Il rejoint les activités de *Corporate Finance* de HSBC France en 1997, et est nommé *Managing Director* en 2000. Nommé Directeur des Grands Clients en février 2004, il devient *co-Head of Corporate Investment Banking and Markets* en mars 2004, en charge du *Corporate* et de l'*Investment Banking*.

En 2005, il est nommé Directeur Général Adjoint. En septembre 2007, il est nommé Directeur de la Banque de financement, d'investissement et de marchés de HSBC France. Le 1<sup>er</sup> février 2010, il est nommé Directeur Général Délégué de HSBC France et conserve la responsabilité de la Banque de financement, d'investissement et de marchés. En novembre 2010, il est nommé Responsable de la Banque de financement et d'investissement pour l'Europe Continentale au sein du Groupe HSBC.

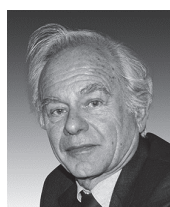
Depuis le 10 janvier 2012, il est Directeur Général de HSBC France et conserve la responsabilité de la Banque de financement, d'investissement et de marchés en France.



#### Gilles Denoyel

*Directeur Général Délégué, Adjoint du Directeur Général, Chief Risk Officer.*

58 ans. Diplômé de l'Ecole des Mines de Paris, de l'Institut d'Etudes Politiques et de l'Ecole Nationale d'Administration. Il est nommé Inspecteur des Finances au ministère de l'Economie et des Finances en 1981. En 1985, il rejoint la Direction du Trésor, où il exerce successivement des responsabilités dans le domaine des restructurations industrielles (CIRI), des marchés financiers, de l'assurance, avant de prendre en charge le programme des privatisations. En juin 1996, il rejoint HSBC France comme Directeur Financier. En 1998, il devient Secrétaire Général, en charge de la Stratégie et des Opérations. En mars 2000, il est nommé Directeur Général Adjoint Finances. En mars 2004, il est nommé Directeur Général Délégué, en charge des fonctions centrales et financières. En janvier 2006, il est nommé Directeur Général Délégué de HSBC France, en charge du métier de gestion d'actifs, des activités d'assurances et des fonctions centrales non financières. Depuis septembre 2007, il est en charge de l'ensemble des fonctions de risques et de contrôle, et a également la responsabilité des relations avec les autorités de régulation. Le 10 janvier 2012, il est nommé Adjoint du Directeur Général.



#### Philippe Pontet

*Chairman Investment Banking.*

70 ans. Il rejoint HSBC France en 2005 en tant que *Vice-Chairman, Corporate Finance Europe*.

Il est nommé Membre du Conseil d'Administration de HSBC France en février 2005. Il est nommé en outre membre du Conseil Consultatif Européen de HSBC fin août 2007. Au cours des 30 dernières années, il a occupé plusieurs postes de premier plan dans la banque et l'industrie en France, notamment en tant que Président-Directeur Général du Crédit Industriel et Commercial, Président-Directeur Général de Framatome et Président d'AREVA avant de rejoindre HSBC en janvier 2005. Depuis septembre 2007, il est *Chairman Investment Banking*.

## Autres membres du Comité Exécutif

<b>Edward Archer</b>	Directeur de la Banque privée
<b>Anne-Lise Bapst</b>	Directeur de la Communication
<b>Miguel Barrieras</b>	Directeur du Marché des entreprises
<b>Marine de Bazelaire</b>	Directrice du Développement Durable
<b>Xavier Boisseau</b>	Directeur des Activités de Marchés
<b>Loïc Bonnat</b>	<i>Head of Principal Investments</i>
<b>Hubert Bouxin</b>	Co-Directeur de la Banque de financement et d'investissement
<b>Anne-Catherine Colleau</b>	Directeur du Contrôle Interne et des Risques Opérationnels
<b>Myriam Couillaud</b>	Directeur des Ressources Humaines
<b>Laurent Facque</b>	Directeur de la Conformité
<b>Matthieu Kiss</b>	Directeur Financier
<b>Marc de Lapérouse</b>	Directeur des Affaires Juridiques
<b>Mathilde Lemoine</b>	Directeur des Etudes Economiques et de la Stratégie Marchés
<b>Nathalie Léonard</b>	Directeur des Affaires Fiscales
<b>Malachy McAllister</b>	Co-Directeur de la Banque de financement et d'investissement
<b>Philippe Moiroud</b>	<i>Chief Operating Officer, HSBC France, et Chief Operating Officer, Banque de financement, d'investissement et de marchés France</i>
<b>François Mongin</b>	Inspecteur Général
<b>Matteo Pardi</b>	Directeur de la Gestion d'actifs
<b>Emmanuel Rémy</b>	Directeur du Crédit
<b>Pierre Ruhlmann</b>	Directeur de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine
<b>Jean-Pierre Wiedmer</b>	Directeur des Assurances

## Composition du Conseil d'Administration

### Composition du Conseil d'Administration au 27 février 2013<sup>1</sup>

#### **Samir Assaf** Né en 1960

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2012. Fin de mandat : 2016.

#### *Fonction principale :*

Membre du Comité Exécutif du Groupe HSBC (*Group Management Board*). Directeur Général *Global Banking and Markets*, Groupe HSBC. Président du Conseil d'Administration, HSBC France (depuis le 22 novembre 2012). Membre du Comité de Nomination et des Rémunérations de HSBC France.

#### *Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :*

Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG. Mandat ayant pris fin en 2012 : Administrateur : HSBC Bank Egypt S.A.E.

#### *Biographie :*

Il entre au CCF en 1994 après avoir été Directeur de la Trésorerie pour le Groupe Total. En 1998, il prend la Direction des Marchés du CCF. Il rejoint HSBC en 2000 quand la banque acquiert le CCF. Chez HSBC, il démarre comme Directeur des Marchés pour HSBC France et Responsable pour l'Europe du *Fixed Income Trading*. En 2006, il est promu à la tête des activités de marchés pour l'Europe et le Moyen-Orient. En janvier 2008, il prend la Direction des Marchés pour l'ensemble du Groupe et est nommé *Group General Manager* en mai 2008. Le 1<sup>er</sup> janvier 2011, il est nommé *Group Managing Director* et membre du Comité Exécutif du Groupe HSBC (*Group Management Board*). Depuis le 22 novembre 2012, il est Président du Conseil d'Administration de HSBC France.

#### **Jean Beunardeau** Né en 1962<sup>2</sup>

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2008. Dernier renouvellement : 2010. Fin de mandat : 2014.

#### *Fonction principale :*

Directeur Général, HSBC France (depuis le 10 janvier 2012).  
Directeur de la Banque de financement, d'investissement et de marchés, France.

#### *Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :*

Président du Conseil d'Administration : HSBC Global Asset Management (France) (depuis le 10 février 2012). Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées, HSBC Assurances Vie (France) (depuis le 14 mars 2012). Mandats ayant pris fin en 2012 : Directeur Général Délégué : HSBC France. Administrateur : HSBC Real Estate Leasing (France), HSBC Global Asset Management (France) (représentant permanent de HSBC France).

#### *Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC :*

Administrateur : Institut de la Gestion Déléguée. Administrateur et Trésorier : Fondation ESTP (depuis mars 2012). Mandat ayant pris fin en 2012 : Président : X-Banque.

#### **Gilles Denoyel** Né en 1954<sup>2</sup>

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2004. Dernier renouvellement : 2010. Fin de mandat : 2014.

#### *Fonction principale :*

Directeur Général Délégué, Adjoint du Directeur Général, *Chief Risk Officer*, HSBC France.

#### *Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :*

Vice-Président du Conseil d'Administration : HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : HSBC Assurances IARD (France), HSBC Bank A.S. (depuis le 24 janvier 2012), HSBC Global Asset Management (France) (représentant permanent de HSBC France) (depuis le 10 février 2012). Mandat ayant pris fin en 2012 : Administrateur : HSBC Global Asset Management (France).

#### *Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC :*

Administrateur : DCNS, Fonds de Garantie des Dépôts, MEDEF (représentant permanent de HSBC France). Administrateur et Trésorier : Association Française des Banques. Président : Groupement des Banques Etrangères en France.

<sup>1</sup> Dans le cadre de leur mandat et de leurs fonctions chez HSBC France, les Administrateurs et les dirigeants de HSBC France ont élu domicile au siège social de la société, 103, avenue des Champs-Élysées, 75419 Paris Cedex 08.

<sup>2</sup> Cf. biographie page 10.

---

**Véronique Duquesne** *Née en 1964*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2012. Fin de mandat : 2016.  
Administrateur élu par les salariés.

*Fonction principale :*

Chargée d'opérations au sein de l'unité Administration et Support de *Global Banking Agency and Operations*, HSBC France.

*Biographie :*

Entrée chez HSBC France en 1986.

---

**Michel Gauduffe** *Né en 1959*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2008. Dernière réélection : 2012. Fin de mandat : 2016.  
Administrateur élu par les salariés.

*Fonction principale :*

Sous-Directeur de la succursale de Limoges, HSBC France.

*Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :*

Vice-Président du Conseil d'Administration : Institution de Prévoyance Vernet, Institut de Gestion des Retraites Supplémentaires de la Caisse de Retraites HSBC France. Membre du Conseil de Surveillance : France Actionnariat Fonds.

*Autre mandat exercé hors du Groupe HSBC :*

Administrateur : APICIL-ARC.

*Biographie :*

Entré chez HSBC France en 1981.

---

**Martine Gerow** *Née en 1960*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2012. Fin de mandat : 2016.  
Administrateur indépendant. Membre du Comité d'Audit et des Risques de HSBC France.

*Fonction principale :*

Directeur Général Adjoint en charge des finances, PagesJaunes Groupe.

*Biographie :*

Auditeur interne chez PPG Industries en France et aux Etats-Unis (1983-1985) puis Consultant en stratégie au sein de The Boston Consulting Group, à New York, jusqu'en 1989. De 1989 à 2002, a occupé différents postes au sein de la Direction de la Stratégie et du Développement du Groupe Pepsico puis Directeur Financier de Pepsico en France. Entre 2002 et 2007, Directeur Financier de la division Boissons puis Directeur du Contrôle de Gestion et de la Consolidation du Groupe Danone. De 2008 à 2010, Directeur Financier du Groupe Smithfield puis du Groupe Campofrio Food. En 2010, Directeur Général Adjoint en charge des finances, des achats et des systèmes d'information de PagesJaunes Groupe.

---

**Lindsay Gordon** *Né en 1952*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2013. Fin de mandat : 2013<sup>1</sup>.  
Administrateur indépendant. Membre du Comité d'Audit et des Risques de HSBC France.

*Autres mandats :*

Co-Président : campagne de financement de l'Université de Colombie Britannique.  
Administrateur et cofondateur : fondation C.H.I.L.D.

*Biographie :*

De nationalités britannique et canadienne. Il a rejoint HSBC Bank Canada en 1987 et a occupé de nombreuses fonctions, à Toronto et Vancouver, dont Premier Vice-Président à la Direction, Directeur du crédit, Premier Vice-Président et Responsable du crédit spécial, et Vice-Président de la Banque d'entreprises à Toronto. Il est nommé *Chief Operating Officer* en décembre 1999 puis Président et Directeur Général de HSBC Bank Canada d'octobre 2003 jusqu'au 5 janvier 2013, date de son départ en retraite.

<sup>1</sup> Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 30 avril 2013.

## Composition du Conseil d'Administration (suite)

### **Philippe Houzé** *Né en 1947*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 1999. Dernier renouvellement : 2012. Fin de mandat : 2016.  
Administrateur indépendant. Président du Comité de Nomination et des Rémunérations de HSBC France.

*Fonction principale :*

Président du Directoire, Groupe Galeries Lafayette.

*Autres mandats <sup>1</sup> :*

Président : Union du Grand Commerce de Centre-Ville (UCV). Membre du Conseil d'Administration : National Retail Federation (NRF-USA). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris. Mandats ayant pris fin en 2012 :  
Administrateur : HSBC Bank plc, Casino, Guichard-Perrachon.

*Biographie :*

Administrateur des Galeries Lafayette depuis 1974. Président de Monoprix depuis 1994. Président de l'UCV et membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris depuis 2005.

### **Anne Méaux** *Née en 1954*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2011. Fin de mandat : 2015.  
Administrateur indépendant.

*Fonction principale :*

Présidente, Image 7.

*Autres mandats :*

Présidente : Com Sept Finance, Image 8 (depuis mai 2012). Gérante : Anne Méaux Conseil. Membre du *Advisory Committee* : Women's Forum. Vice-Présidente : Association Force Femmes.

*Biographie :*

Attachée au service de presse de l'Élysée de 1976 à 1981, puis chargée de communication de Valéry Giscard d'Estaing, ancien Président de la République et du groupe parlementaire UDF à l'Assemblée Nationale de 1981 à 1986. De 1986 à 1988, Conseiller technique, chargée de communication auprès d'Alain Madelin (ministre de l'Économie). Depuis 1988, Présidente fondatrice de la société Image 7.

### **Thierry Moulouquet** *Né en 1951*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2009. Fin de mandat : 2013<sup>2</sup>.  
Administrateur indépendant. Président du Comité d'Audit et des Risques de HSBC France.

*Autre mandat exercé dans le Groupe HSBC :*

Administrateur indépendant : HSBC Bank plc (depuis juillet 2012).

*Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC :*

Administrateur : Fimalac, Fitch Rating Group Inc, Groupe Lucien Barrière, Valéo. Mandat ayant pris fin en 2012 :  
Administrateur : SsangYong Motor Co. Ltd.

*Biographie :*

Après avoir occupé différents postes au sein de la haute fonction publique, il entre à la Direction Financière de Renault en 1991. De 1999 à 2003, Directeur Général Adjoint, Directeur Financier, membre du Comité Exécutif et du Conseil d'Administration de Nissan. Directeur Général Adjoint et Directeur Financier du Groupe Renault jusqu'au 30 juin 2010 puis Directeur chargé de mission auprès du Président de l'Alliance Renault-Nissan jusqu'au 31 mars 2011.

### **Philippe Pontet** *Né en 1942*<sup>3</sup>

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2005. Dernier renouvellement : 2011. Fin de mandat : 2015.

*Fonction principale :*

*Chairman Investment Banking*, HSBC France.

*Autre mandat exercé dans le Groupe HSBC :*

Administrateur : Valeurs Immobilières Elysées.

<sup>1</sup> En principe, mandats exercés dans des sociétés ne faisant pas partie du groupe dans lequel l'Administrateur exerce sa fonction principale.

<sup>2</sup> Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 30 avril 2013.

<sup>3</sup> Cf. biographie page 10.



---

**Guillaume Praud** *Né en 1976*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2012. Fin de mandat : 2016.  
Administrateur élu par les salariés.

*Fonction principale :*

Directeur, Agence Premier International Direct, HSBC France.

*Biographie :*

Entré chez HSBC France en 2000.

---

**Philippe Purdy** *Né en 1958*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2004. Dernière réélection : 2012. Fin de mandat : 2016.  
Administrateur élu par les salariés.

*Fonction principale :*

Chargé d'accueil, Agence de Mandelieu, HSBC France.

*Biographie :*

Entré chez HSBC France en 1982.

---

**Marcel Roulet** *Né en 1933*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 1996. Dernier renouvellement : 2009. Fin de mandat : 2013<sup>1</sup>.  
Administrateur indépendant.

*Autres mandats :*

Président du Conseil de Surveillance : Gimar & Cie SCA. Mandat ayant pris fin en 2012 : Censeur : Eurazeo.

*Biographie :*

Ingénieur général des télécommunications. Président d'honneur de France Télécom dont il a assuré la présidence de 1991 à 1995. Président-Directeur Général de Thomson de 1996 à 1997 et de Thomson CSF (maintenant Thales) de 1996 à 1998.

---

**Peter Shawyer** *Né en 1950*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2005. Dernier renouvellement : 2009. Fin de mandat : 2013<sup>2</sup>.  
Administrateur indépendant. Membre du Comité d'Audit et des Risques de HSBC France.

*Autre mandat exercé dans le Groupe HSBC :*

Administrateur indépendant, Membre du Comité d'Audit et Membre du Comité des Risques : HSBC Bank plc.

*Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC :*

Président : British International Holdings Limited, Ingenious Media Holdings, Ingenious Asset Management Limited.  
Administrateur : Ingenious Asset Management International Limited, FP Holdings Limited.

*Biographie :*

De nationalité britannique. Il a accompli toute sa carrière au sein du Cabinet Deloitte & Touche. Il a été *Managing Partner* et membre du Comité Exécutif à Londres jusqu'en 2004.

<sup>1</sup> Mandat qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale du 30 avril 2013.

<sup>2</sup> Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 30 avril 2013.

## Composition du Conseil d'Administration (suite)

### **Antonio Simoes** *Né en 1975*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2012. Dernier renouvellement : 2012. Fin de mandat : 2016.

#### *Fonction principale :*

Directeur Général Adjoint, HSBC Bank plc et Directeur de la banque au Royaume-Uni (depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2012).

Directeur de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine Europe, HSBC Bank plc (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012).

#### *Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :*

Administrateur : HSBC Bank plc (depuis le 1<sup>er</sup> février 2012), HSBC Bank A.S. (depuis le 24 janvier 2012), HSBC Life UK Limited (du 1<sup>er</sup> novembre au 13 décembre 2012), HSBC Assurances Vie (France) (du 22 octobre au 13 décembre 2012).

#### *Biographie :*

De nationalité portugaise. A rejoint HSBC en 2007, après avoir été *Partner* chez McKinsey & Co à Londres.

De septembre 2007 à septembre 2011, responsable de la Stratégie du Groupe HSBC, HSBC Holdings plc ; d'octobre 2009 à décembre 2011, responsable de la Stratégie du Groupe HSBC et de la Planification et Directeur de cabinet du Directeur Général du Groupe, HSBC Holdings plc. En 2011, nommé *Group General Manager*.

### **Brigitte Taittinger** *Née en 1959*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2008. Dernier renouvellement : 2012. Fin de mandat : 2016.

Administrateur indépendant.

#### *Autres mandats :*

Administrateur : Ensemble Orchestral de Paris, Opéra Comique. Mandat ayant pris fin en 2012 : Président-Directeur Général, Annick Goutal.

#### *Biographie :*

Chef de publicité chez Publicis de 1984 à 1988. Direction Marketing du Groupe du Louvre de 1988 à 1990. Président-Directeur Général de Annick Goutal de 1991 à 2012.

### **Jacques Veyrat** *Né en 1962*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2009. Fin de mandat : 2013<sup>1</sup>.

Administrateur indépendant. Membre du Comité de Nomination et des Rémunérations de HSBC France.

#### *Fonction principale :*

Président, Impala SAS.

#### *Autres mandats :*

Administrateur : Poweo Direct Energie, Imerys, ID Logistics Group. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo. Mandat ayant pris fin en 2012 : Administrateur : Direct Energie.

#### *Biographie :*

Après avoir exercé différentes responsabilités au sein de plusieurs ministères, il rejoint en 1995 le Groupe Louis Dreyfus.

En 1998, il crée LDCOM, rebaptisé Neuf Telecom en 2004, puis Neuf Cegetel en 2005. Il quitte Neuf Cegetel en avril 2008 lors de la vente de la société à SFR et est nommé Président du Groupe Louis Dreyfus en mai 2008. En 2011, il quitte le Groupe Louis Dreyfus et crée le groupe Impala.

<sup>1</sup> Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 30 avril 2013.

## Mandats exercés<sup>1</sup> par les membres du Conseil d'Administration (composition au 27 février 2013)

Informations au 31 décembre de chaque année à compter de la nomination au Conseil d'Administration de HSBC France.

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du premier mandat	Fin du mandat en cours	2012	2011	2010	2009	2008
<b>Samir Assaf</b> Membre du Comité Exécutif du Groupe HSBC. Directeur Général <i>Global Banking and Markets</i> , Groupe HSBC. Président du Conseil d'Administration, HSBC France.	2012	2016	Mandats dans le Groupe HSBC : Président du Conseil d'Administration : HSBC France. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.	-	-	-	-
<b>Jean Beunardeau</b> Directeur Général, HSBC France. Directeur de la Banque de financement et de marchés, France.	2008	2014	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général : HSBC France. Président du Conseil d'Administration : HSBC Global Asset Management (France). Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées, HSBC Assurances Vie (France).  Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Institut de la Gestion Déléguée. Administrateur et Trésorier : Fondation ESTP.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées, HSBC Global Asset Management (France). Administrateur : (représentant permanent de HSBC France), HSBC Real Estate Leasing (France).  Mandats hors du Groupe HSBC : Président : X-Banque. Administrateur : Institut de la Gestion Déléguée.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Président du Conseil d'Administration : Foncière Elysées. Administrateur : Nobel, HSBC Global Asset Management (France). (représentant permanent de HSBC France), HSBC Real Estate Leasing (France).  Mandats hors du Groupe HSBC : Mandats hors du Groupe HSBC : Président : X-Banque. Administrateur : Amicale des Anciens Elèves de Polytechnique, Institut de la Gestion Déléguée.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC Epargne Entreprise (France), Nobel, HSBC Global Asset Management (France). (représentant permanent de HSBC France). Président du Conseil d'Administration : Foncière Elysées.  Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : X-Banque, Amicale des Anciens Elèves de Polytechnique, Institut de la Gestion Déléguée.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC Epargne Entreprise (France), Nobel, HSBC Global Asset Management (France). (représentant permanent de HSBC France). Président du Conseil d'Administration : Foncière Elysées.  Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : X-Banque, Amicale des Anciens Elèves de Polytechnique, Institut de la Gestion Déléguée.

<sup>1</sup> En principe, mandats exercés dans des sociétés ne faisant pas partie du groupe dans lequel l'Administrateur exerce sa fonction principale.

## Composition du Conseil d'Administration (suite)

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du premier mandat	Fin du mandat en cours	2012	2011	2010	2009	2008
<b>Gilles Denoyel</b> Directeur Général Délégué, Adjoint du Directeur Général, <i>Chief Risk Officer</i> , HSBC France.	2004	2014	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Vice-Président du Conseil : HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : HSBC Assurances IARD (France), HSBC Bank A.S., HSBC Global Asset Management (France) (représentant permanent de HSBC France). Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : DCNS, Fonds de Garantie des Dépôts, MEDEF (représentant permanent de HSBC France). Administrateur et Trésorier : Association Française des Banques. Président : Groupement des Banques Etrangères en France.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Vice-Président du Conseil : HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : HSBC Assurances IARD (France), HSBC Global Asset Management (France). Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : DCNS, Fonds de Garantie des Dépôts, MEDEF (représentant permanent de HSBC France). Président : Groupement des Banques Etrangères en France. Trésorier : Association Française des Banques.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Vice-Président du Conseil : HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : Halbis Capital Management (France), HSBC Assurances IARD (France), HSBC Global Asset Management (France), Sinopia Asset Management. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : DCNS, Fonds de Garantie des Dépôts, MEDEF (représentant permanent de HSBC France). Président : Groupement des Banques Etrangères en France. Trésorier : Association Française des Banques.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Vice-Président du Conseil : HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : Halbis Capital Management (France), HSBC Assurances IARD (France), HSBC Global Asset Management (France), Sinopia Asset Management. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : DCNS, Fonds de Garantie des Dépôts, MEDEF (représentant permanent de HSBC France). Président : Groupement des Banques Etrangères en France. Membre du Conseil et Trésorier : Association Française des Banques. Membre du Comité d'Orientation : Euronext.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Vice-Président du Conseil : HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : Halbis Capital Management (France), HSBC Assurances IARD (France), HSBC Global Asset Management (France), Sinopia Asset Management. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : DCNS, Fonds de Garantie des Dépôts, MEDEF (représentant permanent de HSBC France). Président : Groupement des Banques Etrangères en France. Membre du Conseil et Trésorier : Association Française des Banques. Membre du Comité d'Orientation : Euronext.

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du premier mandat	Fin du mandat en cours	2012	2011	2010	2009	2008
<b>Véronique Duquesne</b> Chargée d'opérations au sein de l'unité Administration et Support de GBAO, HSBC France.	2012	2016	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	-	-	-	-
<b>Michel Gauduffe</b> Sous-Directeur de la succursale de Limoges, HSBC France.	2008	2016	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur élu par les salariés : HSBC France. Vice-Président du Conseil d'Administration : Institution de Prévoyance Vernet, Institut de Gestion des Retraites Supplémentaires de la Caisse de Retraites HSBC France. Membre du Conseil de Surveillance : France Actionnariat Fonds.  Mandat hors du Groupe HSBC : Administrateur : APICIL - ARC.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur élu par les salariés : HSBC France. Vice-Président du Conseil d'Administration : Institution de Prévoyance Vernet, Institut de Gestion des Retraites Supplémentaires de la Caisse de Retraites HSBC France. Membre du Conseil de Surveillance : France Actionnariat Fonds.  Mandat hors du Groupe HSBC : Administrateur : AGIRA.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur élu par les salariés : HSBC France. Vice-Président du Conseil d'Administration : Institution de Prévoyance Vernet, Institut de Gestion des Retraites Supplémentaires de la Caisse de Retraites HSBC France.  Mandat hors du Groupe HSBC : Administrateur : AGIRA.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur élu par les salariés : HSBC France. Président du Conseil d'Administration : Institution de Prévoyance Vernet.  Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : AGIRA.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur élu par les salariés : HSBC France. Président du Conseil d'Administration : Institution de Prévoyance Vernet. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC France Sécurité Régularité Equilibre Dynamique.  Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : AGIRA.
<b>Martine Gerow</b> Directeur Général Adjoint en charge des finances, PagesJaunes Groupe.	2012	2016	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.	-	-	-	-

## Composition du Conseil d'Administration (suite)

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du premier mandat	Fin du mandat en cours	2012	2011	2010	2009	2008
<b>Philippe Houzé</b> Président du Directoire, Groupe Galeries Lafayette.	1999	2016	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.  Mandats hors du Groupe HSBC : Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Président : Union du Grand Commerce de Centre-Ville (UCV). Membre du Conseil d'Administration : National Retail Federation (NRF-USA). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France, HSBC Bank plc.  Mandats hors du Groupe HSBC : Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Administrateur : Casino, Guichard-Perrachon. Président : Union du Grand Commerce de Centre-Ville (UCV). Membre du Conseil d'Administration : National Retail Federation (NRF-USA). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France, HSBC Bank plc.  Mandats hors du Groupe HSBC : Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Administrateur : Casino, Guichard-Perrachon. Président : Union du Grand Commerce de Centre-Ville (UCV). Membre du Conseil d'Administration : National Retail Federation (NRF-USA). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.  Mandats hors du Groupe HSBC : Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Administrateur : Casino, Guichard-Perrachon. Vice-Président : Union du Grand Commerce de Centre-Ville (UCV). Membre du Conseil d'Administration : National Retail Federation (NRF-USA). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.  Mandats hors du Groupe HSBC : Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Administrateur : Casino, Guichard-Perrachon. Membre du Conseil Exécutif : MEDEF. Membre : Union du Grand Commerce de Centre-Ville (UCV), Association Internationale des Grands Magasins, Conseil d'Administration National Retail Federation (NRF-USA). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.
<b>Anne Méaux</b> Présidente, Image 7.	2011	2015	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.  Mandats hors du Groupe HSBC : Présidente : Image 7, Image 8, Com Sept Finance. Gérante : Anne Méaux Conseil. Membre du Advisory Committee : Women's Forum. Vice-Présidente : Association Force Femmes.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.  Mandats hors du Groupe HSBC : Présidente : Image 7, Com Sept Finance. Gérante : Anne Méaux Conseil. Membre du Advisory Committee : Women's Forum. Vice-Présidente : Association Force Femmes.	-	-	-

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du premier mandat	Fin du mandat en cours	2012	2011	2010	2009	2008
<b>Thierry Moulouquet</b> Administrateur de sociétés.	2009	2013 <sup>1</sup>	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France, HSBC Bank plc.  Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Fimalac, Fitch Rating Group Inc, Groupe Lucien Barrière, Valéo.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.  Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Fimalac, Fitch Rating Group Inc, Groupe Lucien Barrière, SsangYong Motor Co. Ltd, Valéo.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.  Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Fimalac, Fitch Rating Group Inc.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.  Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : RCI Banque, Renault Retail Group.	–
<b>Philippe Pontet</b> <i>Chairman Investment Banking,</i> HSBC France.	2005	2015	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, Valeurs Mobilières Elysées.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, Valeurs Mobilières Elysées.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, Nobel.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, Nobel.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, Nobel.
<b>Guillaume Praud</b> Directeur, Agence Premier International Direct, HSBC France.	2012	2016	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	–	–	–	–
<b>Philippe Purdy</b> Chargé d'accueil, Agence de Mandelieu, HSBC France.	2004	2016	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.
<b>Marcel Roulet</b> Administrateur de sociétés.	1996	2013 <sup>2</sup>	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.  Mandats hors du Groupe HSBC : Président du Conseil de Surveillance : Gimar & Cie SCA.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.  Mandats hors du Groupe HSBC : Président du Conseil de Surveillance : Gimar Finances SCA. Censeur : Eurazeo.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.  Mandats hors du Groupe HSBC : Président du Conseil de Surveillance : Gimar Finances SCA. Administrateur : France Télécom Censeur : Eurazeo.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.  Mandats hors du Groupe HSBC : Président du Conseil de Surveillance : Gimar Finances SCA. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo. Administrateur : France Télécom. Censeur : Thomson.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.  Mandats hors du Groupe HSBC : Président du Conseil de Surveillance : Gimar Finances SCA. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo. Administrateur : France Télécom, Thales (en tant que représentant permanent de TSA). Censeur : Cap Gemini, Thomson.

1 Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 30 avril 2013.

2 Mandat qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale du 30 avril 2013.

## Composition du Conseil d'Administration (suite)

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du premier mandat	Fin du mandat en cours	2012	2011	2010	2009	2008
<b>Peter Shawyer</b> Administrateur de sociétés.	2005	2013 <sup>1</sup>	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France, HSBC Bank plc.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France, HSBC Bank plc.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France, HSBC Bank plc.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France, HSBC Bank plc.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France, HSBC Bank plc.
			Mandats hors du Groupe HSBC : <i>Chairman</i> : British International Holdings Limited, Ingenious Media Holdings, Ingenious Asset Management Limited. Administrateur : Ingenious Asset Management International Limited, FP Holdings Limited.	Mandats hors du Groupe HSBC : <i>Chairman</i> : British International Holdings Limited, Ingenious Media Holdings, Ingenious Asset Management Limited. Administrateur : Ingenious Asset Management International Limited, FP Holdings Limited.	Mandats hors du Groupe HSBC : <i>Chairman</i> : British International Holdings Limited, Ingenious Media Holdings, Ingenious Asset Management Limited. Administrateur : Ingenious Solar UK VCT 1 plc.	Mandats hors du Groupe HSBC : <i>Chairman</i> : British International Holdings Limited, Ingenious Media Holdings.	Mandats hors du Groupe HSBC : <i>Chairman</i> : British International Holdings Limited, Ingenious Media Holdings.
<b>Antonio Simoes</b> Directeur Général Adjoint, HSBC Bank plc et Directeur de la banque au Royaume-Uni.	2012	2016	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, HSBC Bank plc, HSBC Bank A.S.	-	-	-	-
<b>Brigitte Taittinger</b>	2008	2016	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.
			Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Ensemble Orchestral de Paris, Opéra Comique.	Mandats hors du Groupe HSBC : Président-Directeur Général : Annick Goutal. Administrateur : Ensemble Orchestral de Paris, Opéra Comique.	Mandats hors du Groupe HSBC : Président-Directeur Général : Annick Goutal. Administrateur : Ensemble Orchestral de Paris, Opéra Comique.	Mandats hors du Groupe HSBC : Président-Directeur Général : Annick Goutal. Administrateur : Ensemble Orchestral de Paris, Opéra Comique. Membre du Conseil : Ensemble Intercontemporain.	Mandats hors du Groupe HSBC : Président-Directeur Général : Annick Goutal. Administrateur : Ensemble Orchestral de Paris, Opéra Comique. Membre du Conseil : Ensemble Intercontemporain.

<sup>1</sup> Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 30 avril 2013.



Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du premier mandat	Fin du mandat en cours	2012	2011	2010	2009	2008
<b>Jacques Veyrat</b> Président, Impala SAS.	2009	2013 <sup>1</sup>	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.	–
			Mandats hors du Groupe HSBC : Président : Impala SAS. Administrateur : Poweo Direct Energie, Imerys, ID Logistics Group. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo.	Mandats hors du Groupe HSBC : Président : Impala SAS. Administrateur : Direct Energie, Imerys, ID Logistics Group, Poweo. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo.	Mandats hors du Groupe HSBC : Président-Directeur Général : Louis Dreyfus SAS. Administrateur : Direct Energie, Imerys. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo. Président du <i>Supervisory Board</i> : Kurosawa BV.	Mandats hors du Groupe HSBC : Président-Directeur Général : Louis Dreyfus SAS. Administrateur : Direct Energie, Imerys. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo. Président du <i>Supervisory Board</i> : Kurosawa BV.	

<sup>1</sup> Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 30 avril 2013.

## Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place

*L'article L. 225-37 du Code de commerce impose au Président du Conseil d'Administration de toute société, dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé, de rendre compte, dans un rapport joint au rapport mentionné aux articles L. 225-100, L. 225-102, L. 225-102-1 et L. 233-26, de la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, ainsi que d'indiquer les éventuelles limitations apportées, par le Conseil d'Administration, aux pouvoirs du Directeur Général.*

*Vous trouverez, ci-après, le rapport établi, à ce titre, pour l'exercice clos le 31 décembre 2012. Sous la responsabilité du Conseil d'Administration, il incombe à la Direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne et de gestion des risques adéquates et efficaces. La rédaction de ce document est le fruit d'un travail collectif issu des nombreux échanges avec les principales Directions concernées, en association avec les Commissaires aux comptes.*

*La première partie de ce rapport, concernant les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, a été soumise au Comité de Nomination et des Rémunérations, le 27 février 2013, et la seconde partie, portant sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques, au Comité d'Audit et des Risques, le 21 février 2013. Le Conseil d'Administration a, ensuite, approuvé le rapport dans son ensemble, dans sa séance du 27 février 2013.*

*Les règles et procédures de contrôle interne et de gestion des risques, décrites dans ce rapport, sont applicables à HSBC France et à l'ensemble de ses filiales consolidées.*

### RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

#### Code de gouvernement d'entreprise

Conformément à la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008, transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, la société se réfère, en priorité, au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, publié en décembre 2008 et révisé, en avril 2010, par l'AFEP et le MEDEF, en tenant compte de son statut de filiale non cotée, pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce. Ce code peut être consulté au siège social de la société.

Le Groupe HSBC attache beaucoup d'importance au respect des règles de gouvernement d'entreprise, tant pour lui-même que pour ses filiales. Toutefois, HSBC France étant une filiale à 99,9 % du Groupe HSBC et ses titres de capital n'étant pas admis sur un marché réglementé, certains principes du Code de gouvernement d'entreprise ont dû être adaptés, comme, par exemple, certaines missions du Comité de Nomination et des Rémunérations.

Ainsi, le Conseil de HSBC France ne décide plus de l'attribution de plans d'actions, car les titres attribués aux salariés du groupe HSBC France sont, désormais, des actions HSBC. De fait, HSBC France applique, sur certains points, notamment en matière d'attribution d'actions, les règles de gouvernance britanniques (*the Combined Code on Corporate Governance*), auxquelles se réfère sa société mère, HSBC Holdings plc.

D'autres exceptions à l'application des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées sont précisées dans la suite du présent Rapport.

#### Le Conseil d'Administration

##### Composition du Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2012, le Conseil d'Administration était composé de 17 Administrateurs dont :

- le Président du Conseil d'Administration ; le Directeur Général ; le Directeur Général Délégué ;
- le *Chairman, Investment Banking* de HSBC France ; le Directeur Général Adjoint de HSBC Bank plc ;
- huit Administrateurs, qui ne sont pas liés par des relations privilégiées avec la société et qui peuvent être qualifiés d'indépendants au regard de l'ensemble des critères définis dans le rapport AFEP/MEDEF et, notamment, sur le point des relations bancaires ; toutefois, deux d'entre eux exercent leur mandat d'Administrateur depuis plus de douze ans. Néanmoins, il est apparu au Comité de Nomination et des Rémunérations que ce seul critère ne mettait pas en cause leur indépendance de jugement vis-à-vis de l'entreprise, même s'il s'agit d'une exception aux critères définis par le rapport AFEP/MEDEF ;
- quatre Administrateurs, élus ou réélus par les salariés en 2012 pour un mandat de quatre ans, en application de l'ordonnance du 21 octobre 1986.

Deux Administrateurs sont de nationalité étrangère. Le Conseil compte, hors Administrateurs élus par les salariés, trois femmes et dix hommes. L'âge moyen des Administrateurs est de 55,6 ans.

Pendant l'exercice 2012, les modifications suivantes sont intervenues dans la composition du Conseil :

- le Conseil d'Administration du 10 janvier 2012 a nommé Jean Beunardeau Directeur Général de HSBC France, pour la durée de son mandat d'Administrateur, en remplacement de Christophe de Backer, démissionnaire ;
- le Conseil d'Administration du 22 février 2012 a coopté, en tant qu'Administrateur, Antonio Simoes, l'Assemblée Générale du 15 mai 2012 ayant ratifié cette cooptation et renouvelé son mandat pour une durée de quatre ans ;
- l'Assemblée Générale du 15 mai 2012 a renouvelé les mandats d'Administrateur de Stuart Gulliver, Philippe Houzé, Antonio Simoes et Brigitte Taittinger, pour une durée de quatre ans, le mandat d'Igor Landau ayant pris fin lors de cette assemblée ;

- l'Assemblée Générale du 15 mai 2012 a nommé Martine Gerow Administrateur, pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2012 ;
- lors des élections du 26 septembre 2012, Véronique Duquesne et Guillaume Praud ont été élus Administrateurs par les salariés et Michel Gauduffé et Philippe Purdy réélus ;
- le Conseil d'Administration du 22 novembre 2012 a coopté et nommé Samir Assaf Président du Conseil, en remplacement de Stuart Gulliver, démissionnaire.

Lors de chacune des séances du 10 janvier et du 22 novembre 2012, le Conseil d'Administration a ainsi confirmé le choix fait depuis juillet 2007, de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Conformément aux recommandations du rapport AFEP/MEDEF, le Comité de Nomination et des Rémunérations a examiné la situation des Administrateurs, dont le mandat venait à échéance lors de l'Assemblée Générale du 15 mai 2012, et a proposé au Conseil de décider leur renouvellement, compte tenu de leur compétence et de leur contribution active aux travaux du Conseil.

La durée des mandats d'Administrateur est de quatre ans, depuis l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 avril 2000. Ces mandats viennent à échéance de manière échelonnée, afin de permettre un renouvellement harmonieux des mandats d'Administrateur. Dans le cadre de l'harmonisation de la durée des mandats d'Administrateur au sein du Groupe HSBC, une résolution, visant à modifier la durée des mandats des Administrateurs, de quatre à trois ans, sera soumise aux actionnaires, lors de l'Assemblée Générale du 30 avril 2013.

---

#### Les travaux du Conseil d'Administration en 2012

En règle générale, les Administrateurs reçoivent, préalablement à chaque séance du Conseil, le projet de procès-verbal de la précédente séance du Conseil, ainsi que l'ordre du jour prévu. Ils reçoivent également, dans les huit jours qui précèdent la séance, un dossier sur les divers points qui vont être discutés en séance. Un tableau de bord comprenant les principaux indicateurs financiers leur est transmis quelques jours à l'avance. Certains points, relevant d'une haute confidentialité, ne peuvent faire l'objet d'une information préalable et nécessitent la remise des documents en séance. Par ailleurs, les Administrateurs sont régulièrement informés des événements marquants de la vie de la société et reçoivent, pour ce faire, une documentation appropriée.

Le Conseil d'Administration a tenu cinq séances, au cours de l'année 2012, avec un taux d'assiduité moyen de 87,3 %, contre 96,5 % en 2011 :

- le 10 janvier 2012 (taux d'assiduité : 88,9 %) ;
- le 22 février 2012 (taux d'assiduité : 76,5 %) ;
- le 15 mai 2012 (taux d'assiduité : 82,4 %) ;
- le 25 juillet 2012 (taux d'assiduité : 94,1 %) ;
- le 22 novembre 2012 (taux d'assiduité : 94,4 %).

En 2012, le Conseil d'Administration a examiné les états financiers trimestriels, semestriels et annuels, et a arrêté les comptes semestriels et annuels. A chacune de ses séances, le Conseil a étudié l'activité, les résultats et le bilan de HSBC France. En particulier, il a examiné l'évolution des coûts et la situation de liquidité de la banque et, dans sa séance du 15 mai 2012, approuvé le budget 2012. Il a pris connaissance du plan de gestion de crise de liquidité (séance du 22 novembre 2012).

Lors de chacune de ses séances, le Conseil d'Administration a examiné les résultats, l'évolution des activités et la position du groupe pour chacune de ses activités. Il a été régulièrement informé, par le Président du Conseil, qui est également le Directeur Général du Groupe HSBC, de l'évolution et des résultats du Groupe HSBC, ainsi que de son actualité, et les Administrateurs indépendants ont partagé, avec le Conseil, leur vision de la situation économique et de la conjoncture dans leur secteur d'activité.

En matière d'évolution des structures, le Conseil d'Administration a approuvé la dissolution sans liquidation de Vernet Expansion, par transmission universelle de son patrimoine à HSBC France, cette société n'ayant plus d'activité (séance du 22 février 2012). Dans sa séance du 25 juillet 2012, le Conseil a approuvé les projets de fusion de HSBC Private Wealth Managers et de HSBC Global Asset Management Financial Services avec HSBC Global Asset Management (France), ceci dans la continuité de la réorganisation du métier de la Gestion d'actifs, dont le Conseil avait été tenu informé depuis 2010.

Lors de chaque séance, le Conseil d'Administration a débattu des conséquences, sur les différentes activités de la banque, de la crise touchant la Zone euro. Il a revu la situation du groupe en matière de risques : crédit, marchés avec, en particulier, le suivi de l'exposition sur les dettes souveraines de la Zone euro, résultats des *stress tests* internes réalisés par HSBC France, litiges, conformité, risques opérationnels et sécurité de l'information. Il a été informé des principaux projets de réforme réglementaire et de leurs impacts sur HSBC France. A chacune de ses séances, le Conseil d'Administration a examiné le tableau de bord concernant l'appétence au risque, qui permet d'apprécier les performances au regard du niveau de risque accepté par le Conseil.

## Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Le Conseil d'Administration a pris connaissance du rapport annuel, préparé conformément aux articles 42, 43 et 43-1 du règlement 97-02 du CRBF (Comité de la Réglementation Bancaire et Financière) (séance du 15 mai 2012), adressé à l'Autorité de contrôle prudentiel. Il a été tenu informé des missions et enquêtes réalisées par les diverses autorités, en particulier l'Autorité de contrôle prudentiel, l'Autorité des marchés financiers et la *Financial Services Authority*, ainsi que de leurs conclusions et des réponses faites par HSBC France. Il a approuvé le rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (séance du 22 février 2012). Il a également examiné le rapport du médiateur concernant son activité durant l'année 2011 (séance du 15 mai 2012).

Lors de chaque séance, les travaux de l'Audit interne, en particulier les rapports ayant fait l'objet d'une notation "not satisfactory" et l'évolution du nombre de recommandations ouvertes, ont été commentés par le Directeur Général.

En matière de ressources humaines, le Conseil a été informé du dispositif de gestion des talents (séance du 22 février 2012).

La politique de développement durable de HSBC France et ses principales initiatives ont été commentées lors de la séance du 25 juillet 2012.

Les travaux des Comités du Conseil ont fait régulièrement l'objet de rapports détaillés par leurs Présidents respectifs et ont été débattus en séance. Dans ce cadre, le Conseil a été tenu informé des divers points d'action relevés par le Comité d'Audit et des Risques, notamment en matière de prise en compte des risques dans la politique de rémunération, de continuité d'activité, de lutte anti-blanchiment et de recours à des apporteurs d'affaires.

Outre ces points importants, le Conseil a, bien évidemment, délibéré sur les différents travaux qui relèvent de ses décisions, conformément aux lois et réglementations en vigueur.

### Comités du Conseil d'Administration

#### Comité de Nomination et des Rémunérations

##### Composition du Comité de Nomination et des Rémunérations

Président :

- Philippe Houzé (indépendant) Nomination 1999 et 2009 comme Président

Membres :

- Jacques Veyrat Nomination 2010
- Stuart Gulliver Nomination 2009 jusqu'en novembre 2012
- Samir Assaf Nomination novembre 2012

En novembre 2012, le Conseil d'Administration a nommé Samir Assaf membre du Comité de Nomination et des Rémunérations, en remplacement de Stuart Gulliver, car, bien qu'il soit Président du Conseil d'Administration,

il n'est pas dirigeant exécutif de HSBC France et ne reçoit aucune rémunération, ni jeton de présence, de la part de HSBC France pour l'exercice de sa fonction de Président du Conseil. Le Conseil a donc considéré qu'il est indépendant, pour donner un avis sur la politique de rémunération de HSBC France et délibérer sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux. Par ailleurs, il met au service du Comité son expérience en matière, notamment, de rémunération des professionnels des marchés financiers, et sa connaissance des règles établies par le Groupe HSBC. Sa contribution à la préparation des plans de succession de l'équipe dirigeante est également utile au Comité.

##### Missions du Comité de Nomination et des Rémunérations

Ce Comité a pour principales missions :

- de formuler des propositions, au Conseil d'Administration, en vue de la nomination d'Administrateurs et de membres ou Président d'un Comité spécialisé du Conseil, en fonction de l'équilibre souhaitable de la composition du Conseil, mais aussi selon les compétences spécifiques et la notoriété des candidats ;
- en cas de succession ou de vacance, de proposer, au Conseil d'Administration, le choix du Président, du Directeur Général et, sur la proposition de ce dernier, de Directeurs Généraux Délégués ;
- d'examiner l'ensemble des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux ;
- de formuler, auprès du Conseil, des recommandations et propositions concernant la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les compléments de retraite, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers des dirigeants mandataires sociaux ;
- de procéder à des recommandations sur la rémunération des Administrateurs, en particulier sur la répartition des jetons de présence ;
- de formuler des avis et recommandations sur la politique de rémunération des cadres dirigeants, notamment sur la structure des rémunérations ;
- conformément au règlement 97-02, de procéder à une revue annuelle de la politique de rémunération et, en particulier, de la part de la rémunération variable des professionnels de marché et des mandataires sociaux, afin de s'assurer de leur cohérence avec la politique du Groupe HSBC et de leur conformité aux normes françaises ;
- de préparer l'examen, par le Conseil, des questions relatives au gouvernement d'entreprise.

Pour ce qui concerne la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, les recommandations du Comité auprès du Conseil d'Administration sont formulées après approbation du Comité des Rémunérations de HSBC Holdings plc.

Par ailleurs, pour accomplir ces diverses missions, le Comité peut consulter tout conseil ou expert qu'il juge approprié.

## Travaux du Comité de Nomination et des Rémunérations en 2012

Le Comité s'est réuni cinq fois, au cours de l'exercice 2012, avec un taux de présence de 80 %. Ses principaux travaux ont concerné :

- des propositions, au Conseil, sur l'évolution de la composition de la Direction Générale de HSBC France, suite à la démission de Christophe de Backer : nomination de Jean Beunardeau en qualité de Directeur Général de HSBC France et renouvellement des fonctions de Gilles Denoyel comme Directeur Général Délégué, et propositions au Conseil concernant les conditions de départ de Christophe de Backer (séance du 10 janvier 2012) ;
- des propositions, au Conseil, sur l'évolution de la Présidence du Conseil, suite à la démission de Stuart Gulliver : nomination de Samir Assaf en qualité de Président du Conseil d'Administration de HSBC France et renouvellement des fonctions de Jean Beunardeau en qualité de Directeur Général et de Gilles Denoyel en tant que Directeur Général Délégué (séance du 21 novembre 2012) ;
- des propositions, au Conseil, sur l'évolution de la composition du Conseil, dans un souci de représentativité équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil, et sur la nomination, en 2012, de nouveaux Administrateurs : Antonio Simoes (séance du 22 février 2012) et Martine Gerow (séance du 7 mai 2012), ainsi que la nomination d'un Administrateur supplémentaire en 2013 (séance du 21 novembre 2012) ;
- des propositions, au Conseil, sur le renouvellement du mandat de quatre Administrateurs, lors de l'Assemblée Générale annuelle. Il a été proposé de renouveler le mandat de Brigitte Taittinger, Administrateur de la société depuis 2008, de Stuart Gulliver, Administrateur depuis 2009, de Philippe Houzé, Administrateur depuis 1999 et d'Antonio Simoes, Administrateur depuis 2012 (séance du 22 février 2012) ;
- l'examen de l'indépendance de chaque Administrateur au regard, notamment, des critères du Code AFEP / MEDEF, auquel HSBC France se réfère, mais également sur des critères de compétence et d'indépendance d'esprit (séance du 22 février 2012) ;
- la proposition, au Conseil, concernant l'évolution de la composition des Comités du Conseil, avec la nomination de Martine Gerow en tant que membre du Comité d'Audit et des Risques et celle de Samir Assaf en tant que membre du Comité de Nomination et des Rémunérations (séance du 21 novembre 2012) ;
- des propositions permettant au Conseil d'arrêter, en accord avec HSBC Holdings plc, les conditions de rémunération de Jean Beunardeau et Gilles Denoyel, en précisant la part fixe et la part variable de leurs rémunérations, ainsi que le montant des actions gratuites sans condition de performance qui leur sont attribuées (cf. partie "Rémunération des mandataires sociaux") (séance du 22 février 2012) ;
- l'examen des vingt rémunérations les plus élevées (séance du 22 février 2012) ;

- l'examen de la politique générale de rémunération de HSBC en France, prenant en compte la réglementation en matière de rémunération concernant, notamment, la maîtrise des risques et la contribution des fonctions Risque et Conformité au processus de détermination des rémunérations variables (séance du 25 janvier 2012). Dans sa séance du 22 février 2012, le Comité a examiné la liste, et la rémunération associée, des collaborateurs identifiés comme ne respectant pas totalement les règles en matière de risque et de conformité ;
- l'examen de la première partie du rapport du Président relative aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil (séance du 22 février 2012).

Le Président du Comité de Nomination et des Rémunérations a rendu compte, au Conseil, des travaux du Comité de Nomination et des Rémunérations, lors des séances des 10 janvier, 22 février, 15 mai et 22 novembre 2012. L'ensemble des travaux du Comité a été soumis à l'approbation du Conseil.

---

## Comité d'Audit et des Risques

### Composition du Comité d'Audit et des Risques

Président :

- Thierry Moulouguet (indépendant) Nomination 2009 et 2010 en tant que Président

Membres :

- Martine Gerow (indépendante) Nomination novembre 2012
- Peter Shawyer (indépendant) Nomination 2005

Les trois membres du Comité sont particulièrement qualifiés dans les domaines financier et comptable et dans l'analyse des risques et du contrôle interne pour exercer, ou avoir exercé, des fonctions de membre de Comités d'Audit, de Directeur Financier ou d'auditeur.

### Missions du Comité d'Audit et des Risques

Les missions du Comité d'Audit et des Risques ont été revues, pour la dernière fois, en novembre 2011, et sont définies dans le règlement intérieur.

Le Comité a la responsabilité d'assister le Conseil, en supervisant les questions relatives à l'audit et aux risques :

- principales responsabilités concernant l'audit :
  - contrôler l'intégrité des états financiers et des comptes, en vue de s'assurer que les informations données fournissent une image fidèle et exacte de la situation de l'entreprise,
  - revoir les politiques et pratiques financières et comptables,
  - revoir et débattre, avec la Direction, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne concernant l'information financière,

## Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

- surveiller et revoir l'efficacité de la fonction d'Audit interne, examiner les principales conclusions des enquêtes internes et les réponses de la Direction et s'assurer que la fonction Audit interne dispose de ressources adéquates et d'un positionnement approprié,
  - discuter, avec les Commissaires aux comptes, des comptes, du périmètre audité, des ajustements apportés, de la conformité avec les principes comptables, des règles de marché, des exigences légales et réglementaires, de l'impact des changements dans les politiques et pratiques comptables,
  - formuler des recommandations au Conseil d'Administration sur la nomination, le renouvellement ou la révocation des Commissaires aux comptes, leur rémunération et tout autre point relatif à l'exécution de leur mission,
  - contrôler l'indépendance et l'objectivité des Commissaires aux comptes, y compris la supervision de la rotation des associés signataires, ainsi que l'efficacité du processus d'audit,
  - assurer l'application des règles déontologiques et de la politique du Groupe HSBC relative à la fourniture de services autres que d'audit par les Commissaires aux comptes,
  - examiner la lettre de recommandations des Commissaires aux comptes et la réponse apportée par la Direction, ainsi que le suivi de la bonne exécution des points soulevés dans la lettre,
  - s'assurer de la conformité de la société et de ses filiales avec les directives des autorités de tutelle et les diverses réglementations en vigueur, auxquelles elles sont assujetties ;
- principales responsabilités concernant les risques :
- surveiller et conseiller le Conseil d'Administration sur toutes les questions liées aux risques de niveau élevé,
  - conseiller le Conseil d'Administration sur l'appétence et la tolérance au risque lorsqu'il définit la stratégie,
  - conseiller le Conseil d'Administration et/ou le Comité de Nomination et des Rémunérations sur l'alignement des rémunérations avec l'appétence au risque,
  - examiner les rapports réguliers sur la gestion des risques liés aux activités du groupe, et la manière dont ils sont contrôlés et suivis par la Direction, et sur les risques émergents,
  - examiner l'efficacité du dispositif de gestion des risques du groupe et des systèmes de contrôle interne,
  - approuver la nomination et la révocation du responsable de la filière risque et s'assurer du rôle effectif de celui-ci,
- revoir tout sujet soulevé par un rapport de l'Audit interne, le rapport annuel des Commissaires aux comptes et toute question soulevée par les Commissaires aux comptes, ainsi que les réponses de la Direction concernant la gestion des risques ou le contrôle interne,
  - examiner les rapports et déclarations de la Direction concernant le contrôle interne.
- Le Comité se réunit, en tête-à-tête, avec les Commissaires aux comptes et le responsable de l'Audit interne au moins une fois par an, pour s'assurer qu'il n'y a pas de problème ni de question non résolus. Pour accomplir ces diverses missions, le Comité peut consulter tout expert qu'il juge utile.
- Afin de respecter un délai minimum d'examen des comptes avant leur examen par le Conseil, le Comité d'Audit et des Risques se réunit, généralement, quatre jours avant le Conseil.
- Enfin, pour respecter les règles du Groupe HSBC, le Président du Comité d'Audit et des Risques de HSBC France doit adresser un certificat semestriel au Comité d'Audit et au Comité des Risques de HSBC Bank plc, son actionnaire direct, confirmant, notamment, que les comptes ont été revus par le Comité et que le dispositif de contrôle interne paraît approprié.
- Travaux du Comité d'Audit et des Risques en 2012**  
En 2012, le Comité d'Audit et des Risques s'est réuni à quatre reprises, avec un taux d'assiduité de 100 % comme en 2011 :
- le 16 février 2012 (taux d'assiduité : 100 %) ;
  - le 11 mai 2012 (taux d'assiduité : 100 %) ;
  - le 19 juillet 2012 (taux d'assiduité : 100 %) ;
  - le 16 novembre 2012 (taux d'assiduité : 100 %),
- avec la participation, à chacune de ces séances, des Commissaires aux comptes, du Directeur Général Délégué en charge des risques, du Directeur Financier, du Directeur de la Comptabilité et de l'Inspecteur Général. Le Vice-Président du Conseil et le Directeur Général ont également assisté aux séances du Comité, pour répondre aux questions éventuelles. Participent également, aux séances du Comité, les responsables de HSBC France pour la partie des sujets sous leur responsabilité. Par ailleurs, les membres du Comité d'Audit et des Risques ont rencontré les Commissaires aux comptes en tête-à-tête, préalablement aux séances d'arrêtés des comptes annuels et semestriels (séances des 16 février et 19 juillet 2012).
- Dans un contexte de crise touchant la Zone euro et en conformité avec la réglementation, le Comité a consacré, de nouveau en 2012, une large part de ses travaux à la revue des risques. Il suit régulièrement l'organisation du dispositif de contrôle des risques. Dans ce cadre, lors de la séance du 16 novembre 2012, la nouvelle organisation des fonctions Risques lui a été présentée.

A chacune de ses séances, le Comité d'Audit et des Risques a continué à procéder à la revue des grands risques, avec l'intervention de chacun des responsables du contrôle de ces risques, et, en particulier :

- les risques de crédit, avec l'examen individuel des grands risques, l'évolution des encours de crédit par métier, l'évolution et l'optimisation des risques pondérés et l'évolution du coût du risque et des dossiers préoccupants ;
- les risques de marché, leur évolution par rapport aux limites, la fixation des limites, l'évolution des risques pondérés des activités de marché et les instruments et procédures de contrôle en place. Il a spécifiquement revu, à chacune de ses séances, l'exposition de la banque sur les dettes souveraines de la Zone euro et les résultats des *stress tests* réalisés sur les risques de marché. Lors de la séance du 16 février 2012, l'activité de taux Vanille a fait l'objet d'une présentation complète. Le Comité a été informé, à chacune de ses séances, des échanges, avec les autorités de tutelle, en matière de risques de marché. En particulier, il a revu les conclusions de la mission menée par la *Financial Services Authority*, sur les activités de marché et, en particulier, sur les activités de taux, et les commentaires faits par le Groupe HSBC et HSBC France sur ces conclusions ;
- les risques juridiques et les litiges ;
- les risques opérationnels ;
- la sécurité et le risque de fraude, y compris la sécurité de l'information et la continuité d'activité.

Le Comité a été informé, à chacune de ses séances, de l'avancement des travaux engagés par la Direction du Contrôle Interne et des Risques Opérationnels et des pertes opérationnelles du trimestre écoulé. Il a revu la cartographie des risques mise à jour par l'ensemble des métiers (séance du 16 février 2012) et, à chacune de ses séances, les risques les plus significatifs accompagnés des plans d'action mis en œuvre. Il a examiné, à chacune de ses séances, le tableau de bord concernant l'appétence au risque de la banque, en particulier les indicateurs ne respectant pas les objectifs fixés, ainsi que les résultats des divers exercices de stress, récurrents ou ponctuels, réalisés.

En 2012, le Comité d'Audit et des Risques a continué à suivre attentivement l'avancement de la mise en œuvre de modèles internes dans le cadre de la réglementation Bâle II.

En application du règlement 97-02 et des normes professionnelles, le Comité a examiné, dans sa séance du 16 février 2012, les liens entre risques et rémunération dans la politique de rémunération et, en particulier, l'implication des fonctions Risques dans la politique de rémunération et la prise en compte des risques dans la détermination des rémunérations.

Dans sa séance du 11 mai 2012, il a procédé à l'examen du rapport annuel à l'Autorité de contrôle prudentiel sur le contrôle interne, conformément au règlement 97-02.

Le second volet des travaux du Comité a porté sur l'examen approfondi, préalablement à leur présentation au Conseil, des comptes annuels, semestriels et trimestriels. Le Comité d'Audit et des Risques a, ainsi, procédé à l'examen des comptes sociaux et consolidés en analysant l'effet sur les résultats des variations de périmètre de consolidation comptable. Les comptes consolidés annuels 2011 ont été présentés en normes IFRS, en distinguant le périmètre légal et le périmètre managérial "France"<sup>1</sup>, tandis que les comptes sociaux ont été présentés en normes françaises. Il a discuté des options retenues par l'entreprise et présentées par la Direction Financière dans le cadre de l'arrêté des comptes. Les Commissaires aux comptes ont commenté leur lettre de recommandation et les points ayant fait l'objet d'une attention particulière lors de l'arrêté des comptes de l'exercice 2011 (séance du 16 février 2012). Ils ont présenté leurs diligences sur les comptes au 31 mars 2012, au 30 juin 2012 et au 30 septembre 2012 (séances des 11 mai, 19 juillet et 16 novembre 2012). Le Comité a discuté le programme d'audit et l'indépendance des Commissaires aux comptes, approuvé les rémunérations versées, en 2011, par le groupe HSBC France aux Commissaires aux comptes et étudié le renouvellement de leurs mandats (séance du 16 février 2012). Le Comité a également examiné, à chacune de ses séances, les ratios réglementaires et de liquidité et la situation de liquidité et de financement de la banque. Il a également suivi, avec attention, à chacune de ses séances, le déroulement du projet de mise en œuvre du nouvel outil comptable de la banque. Enfin, lors de la séance du 16 novembre 2012, le Comité a pris connaissance du plan de gestion de crise de liquidité et un point a été fait sur la notation de HSBC France par les agences de notation.

Le dernier volet des travaux du Comité a concerné l'Audit interne, le Contrôle interne, la Conformité et les relations avec les régulateurs. Le Comité d'Audit et des Risques a, ainsi, pris connaissance des résultats des contrôles réalisés sur les états financiers. Dans ce cadre, il a examiné les travaux réalisés dans le cadre de l'application de Sarbanes-Oxley : la liste des processus concernés et son évolution, les faiblesses identifiées, leur impact et leur suivi. Il a revu les points relevés dans les certificats trimestriels de réconciliation des suspens, établis à la demande du Groupe HSBC, et dans le suivi des points de recommandations des Commissaires aux comptes. Le Comité a également vérifié l'adéquation des provisions aux risques identifiés.

Par ailleurs, il a régulièrement examiné les travaux de l'Audit interne et passé en revue les principales missions d'audit, en particulier celles notées insuffisantes. Il a été particulièrement attentif au suivi des recommandations d'audit, à leur bonne mise en œuvre et au suivi des recommandations non encore finalisées. Le nouveau dispositif de suivi des recommandations d'audit, visant à améliorer leur mise en œuvre, a été présenté au Comité (séances des 19 juillet et 16 novembre 2012). Il a approuvé le plan annuel d'audit pour 2012 (séance du 16 février 2012), puis a examiné l'avancement de ce plan à chacune des séances suivantes. Enfin, il a été systématiquement informé des points significatifs des réunions des Comités d'Audit des filiales de HSBC France.

1 Cf. Note de bas de page n° 3 page 4.



## Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Le Comité a pris connaissance des rapports trimestriels de conformité, qui relèvent les principaux nouveaux sujets de conformité et ceux déjà évoqués lors de réunions précédentes, et des rapports destinés aux autorités de tutelle : rapport annuel à l'Autorité des marchés financiers sur l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle des services d'investissement, rapport destiné à l'Autorité des marchés financiers relatif à la protection des avoirs des clients, annexe au rapport annuel de contrôle interne relative au dispositif général de contrôle des règles de protection de la clientèle (séance du 19 juillet 2012), rapport du médiateur et rapport annuel sur le contrôle des chèques (règlement 2002-01) (séance du 16 février 2012). Il a examiné le plan d'action conformité pour 2012. Le dispositif de lutte anti-blanchiment et de documentation de la connaissance des clients a fait l'objet d'une présentation spécifique, lors de la séance du 16 novembre 2012.

Le Comité a été informé des conclusions de diverses missions d'inspection menées par les autorités de tutelle : Autorité des marchés financiers, Autorité de contrôle prudentiel et *Financial Services Authority*, et des plans d'action engagés pour mettre en œuvre leurs recommandations. Il a procédé à l'examen du Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (séance du 16 février 2012) et du rapport annuel à l'Autorité de contrôle prudentiel sur le fonctionnement du dispositif de contrôle interne (contrôle permanent et contrôle périodique), conformément au règlement 97-02 (séance du 11 mai 2012).

Enfin, le Comité a été informé régulièrement des différentes réformes réglementaires adoptées ou en cours de discussion, notamment en matière d'exigence de fonds propres et de gestion du risque de liquidité (CRD4 - *Capital Requirements Directive 4* et Bâle III), de dérivés, de séparation entre Banque de détail et Banque d'investissement, des réformes fiscales et des premières estimations de leur impact sur HSBC France.

Le Président du Comité d'Audit et des Risques a rendu compte des principaux points discutés en Comité d'Audit et des Risques dans les séances du Conseil d'Administration des 22 février, 15 mai, 25 juillet et 22 novembre 2012.

### Rémunérations

Rémunérations et avantages des dirigeants mandataires sociaux

#### Politique de rémunération

Les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de l'entreprise sont adoptées chaque année par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité de Nomination et des Rémunérations et après approbation du Comité des Rémunérations de HSBC Holdings plc. Elles comportent une partie fixe et une partie variable.

La partie fixe est déterminée en fonction, d'une part, des pratiques de marché avec l'appui de conseils spécialisés et d'autre part, de références Groupe.

La part variable est déterminée en fonction d'un certain nombre d'indicateurs objectifs de performance qui couvrent la dimension financière (résultats avant impôts, coefficient

d'exploitation, rendements des fonds propres et des risques pondérés, etc.) et la dimension non financière (respect des règles de conformité, risque réputationnel, qualité de la relation clientèle, notoriété de la marque, recommandation et part de marché, rétention des talents, mise en œuvre des décisions stratégiques, etc.). Ces indicateurs sont analysés par comparaison à l'année précédente ou au regard du budget de l'année. A ces différents critères, s'ajoute, désormais, une appréciation du comportement individuel au regard des valeurs du Groupe, que sont la fiabilité, l'ouverture d'esprit, l'écoute, le courage et l'intégrité.

Parallèlement, cette part variable tient compte des pratiques de marchés et, si besoin, des évolutions réglementaires. Cette part variable, en application des règles de différé du Groupe HSBC, est versée pour partie sous forme non différée et pour partie sous forme différée et pour partie en espèces et pour partie sous forme d'actions.

#### Attribution d'actions gratuites

Les dirigeants mandataires sociaux ont bénéficié en 2012 de l'attribution d'actions gratuites HSBC Holdings plc conformément à la politique générale du Groupe HSBC.

Le Groupe HSBC attribue plusieurs catégories d'actions gratuites :

- les "*Group Performance Shares*" qui font l'objet de conditions de performance et qui sont attribuées aux cadres dirigeants du Groupe HSBC ;
- les "*Restricted Shares*" qui ne font pas l'objet de conditions de performance particulières mais sont définitivement acquises aux salariés encore présents dans le Groupe HSBC, au terme d'une période de deux ou trois ans, période applicable pour la France.

Au titre de 2012, aucun des dirigeants mandataires sociaux de HSBC France, hormis Stuart Gulliver puis Samir Assaf qui ne perçoivent aucune rémunération de la part de HSBC France, n'a reçu de "*Group Performance Shares*". Ils se sont vus attribuer des "*Restricted Shares*" sans condition de performance autre que celle d'être présent dans l'entreprise au terme d'une période de deux ou trois ans.

#### Régime complémentaire de retraite

Les dirigeants mandataires sociaux de HSBC France, bénéficient d'un régime complémentaire de retraite à prestations définies. Ce régime garantit aux bénéficiaires un complément de pension prédéterminé en valeur absolue, fonction de leur ancienneté. Cette pension, réversible à hauteur de 60 % au profit du conjoint survivant, fait l'objet d'une revalorisation annuelle sur la base du taux moyen annuel d'évolution des pensions versées par le régime général de la Sécurité sociale.

Au 31 décembre 2012, Jean Beunardeau avait acquis des droits à pension représentant 6 % de sa rémunération fixe 2012 et 2 % de sa rémunération non différée 2012. Au 31 décembre 2012, Gilles Denoyel avait acquis des droits à pension à la charge de HSBC France représentant 26 % de sa rémunération fixe 2012 et 14 % de sa rémunération non différée 2012.



La provision correspondant à la valeur actualisée de ces engagements de retraite de HSBC France a été entièrement comptabilisée dans les comptes de HSBC France au 31 décembre 2012, pour un montant de 4,7 millions EUR.

A noter que dans le contexte de sa démission de son mandat de Directeur Général, entérinée par le Conseil d'Administration du 10 janvier 2012, Christophe de Backer a perdu tous ses droits au titre de ce régime de retraite.

#### **Rémunérations**

Le Président du Conseil d'Administration de HSBC France, Stuart Gulliver jusqu'au 22 novembre 2012 puis Samir Assaf à compter de cette date, ne perçoit aucune rémunération ni jeton de présence de la part de HSBC France et ne bénéficie pas du régime complémentaire de retraite de HSBC France. Il a un contrat de travail avec une autre société du Groupe HSBC et a accès à un fonds de pension du Groupe HSBC.

Les rémunérations de Christophe de Backer, Directeur Général de HSBC France jusqu'au 10 janvier 2012, de Jean Beunardeau, Directeur Général Délégué puis Directeur Général de HSBC France à compter du 10 janvier 2012, et de Gilles Denoyel, Directeur Général Délégué de HSBC France, sont détaillées pages 32 à 39.

En matière de contrat de travail, le Code de gouvernement d'entreprise publié par l'AFEP et le MEDEF considère que la suppression du contrat de travail pour les dirigeants mandataires sociaux ne s'applique pas au cas des filiales non cotées. Pour HSBC France, filiale non cotée de HSBC Holdings plc, il est donc considéré que cette recommandation ne s'applique pas.

Enfin, les dirigeants mandataires sociaux bénéficient d'une voiture de fonction, à l'exception de Jean Beunardeau qui utilise un véhicule mis à disposition par la société pour ses seuls besoins professionnels.

Les informations ci-dessous sont publiées en application des dispositions des articles L. 225-102-1 alinéas 1, 2 et 3 et L. 225-184 du Code de commerce. Elles concernent les rémunérations versées par la société HSBC France, les sociétés qu'elle contrôle et les sociétés qui la contrôlent (Groupe HSBC). Les rémunérations des mandataires sociaux ci-dessous sont présentées conformément au Code de gouvernement d'entreprise publié par l'AFEP et le MEDEF et appliqué par HSBC France, et aux recommandations publiées par l'AMF en décembre 2008<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Les numéros de tableaux font référence aux modèles de tableaux publiés par l'Autorité des marchés financiers dans sa recommandation du 22 décembre 2008 relative à l'information à donner dans les documents de référence sur les rémunérations des mandataires sociaux.

## Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

### Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (Tableau 1)

(en euros)	2011		2012	
	Montants versés en 2011	Montants dus au titre de 2011	Montants versés en 2012	Montants dus au titre de 2012
<b>Christophe de Backer</b>				
<i>Directeur Général</i> <sup>1</sup>				
Rémunérations (détaillées au tableau 2) .....	1 293 592	605 736	<b>50 421</b>	<b>50 421</b>
Valorisation des options attribuées (détaillées au tableau 4).....	-	-	-	-
Valorisation des actions attribuées (détaillées au tableau 6) <sup>2</sup> .....	1 087 783	-	-	-
<b>Total</b> .....	<b>2 381 375</b>	<b>605 736</b>	<b>50 421</b>	<b>50 421</b>
<b>Jean Beunardeau</b>				
<i>Directeur Général</i> <sup>3</sup>				
Rémunérations (détaillées au tableau 2) .....	694 595	1 162 439	<b>1 038 086</b>	<b>1 357 263</b>
Valorisation des options attribuées (détaillées au tableau 4).....	-	-	-	-
Valorisation des actions attribuées (détaillées au tableau 6) <sup>2</sup> .....	1 030 653	812 439	<b>812 439</b>	<b>857 263</b>
<b>Total</b> .....	<b>1 725 248</b>	<b>1 974 878</b>	<b>1 850 525</b>	<b>2 214 526</b>
<b>Gilles Denoyel</b>				
<i>Directeur Général Délégué</i>				
Rémunérations (détaillées au tableau 2) .....	754 190	691 390	<b>741 847</b>	<b>777 822</b>
Valorisation des options attribuées (détaillées au tableau 4).....	-	-	-	-
Valorisation des actions attribuées (détaillées au tableau 6) <sup>2</sup> .....	350 000	430 800	<b>430 800</b>	<b>323 175</b>
<b>Total</b> .....	<b>1 104 190</b>	<b>1 122 190</b>	<b>1 172 647</b>	<b>1 100 997</b>

1 Directeur Général jusqu'au 10 janvier 2012.

2 A l'exception de C de Backer qui en a perçu en 2011, les dirigeants mandataires sociaux ne recevant pas de "Group Performance Shares" (cf. page 30), cette ligne indique les actions sans condition de performance.

3 Directeur Général Délégué puis Directeur Général depuis le 10 janvier 2012.

## Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (Tableau 2)

(en euros)	2011		2012	
	Montants versés en 2011	Montants dus au titre de 2011	Montants versés en 2012	Montants dus au titre de 2012
<b>Christophe de Backer</b>				
<i>Directeur Général</i> <sup>1</sup>				
Rémunération fixe.....	600 000	600 000	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>
Rémunération variable en espèces.....	687 856	–	–	–
Jetons de présence .....	– <sup>2</sup>	– <sup>2</sup>	– <sup>2</sup>	– <sup>2</sup>
Avantages en nature .....	5 736 <sup>3</sup>	5 736 <sup>3</sup>	<b>421<sup>3</sup></b>	<b>421<sup>3</sup></b>
<b>Total</b> .....	<b>1 293 592</b>	<b>605 736</b>	<b>50 421</b>	<b>50 421</b>
<b>Jean Beunardeau</b>				
<i>Directeur Général</i> <sup>4</sup>				
Rémunération fixe.....	350 000	350 000	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>
Rémunération variable en espèces.....	344 295	324 976	<b>324 976</b>	<b>342 905</b>
Rémunération variable différée en espèces .....	–	487 463	<b>213 110</b>	<b>514 358</b>
Jetons de présence .....	– <sup>2</sup>	– <sup>2</sup>	– <sup>2</sup>	– <sup>2</sup>
Avantages en nature .....	–	–	–	–
<b>Total</b> .....	<b>694 595</b>	<b>1 162 439</b>	<b>1 038 086</b>	<b>1 357 263</b>
<b>Gilles Denoyel</b>				
<i>Directeur Général Délégué</i>				
Rémunération fixe.....	400 000	400 000	<b>450 000</b>	<b>450 000</b>
Rémunération variable en espèces.....	350 000	287 200	<b>287 200</b>	<b>323 175</b>
Jetons de présence .....	– <sup>2</sup>	– <sup>2</sup>	– <sup>2</sup>	– <sup>2</sup>
Avantages en nature .....	4 190 <sup>3</sup>	4 190 <sup>3</sup>	<b>4 647<sup>3</sup></b>	<b>4 647<sup>3</sup></b>
<b>Total</b> .....	<b>754 190</b>	<b>691 390</b>	<b>741 847</b>	<b>777 822</b>

1 Directeur Général jusqu'au 10 janvier 2012.

2 A renoncé au versement de ses jetons de présence par HSBC France (cf. page 38).

3 Voiture de fonction.

4 Directeur Général Délégué puis Directeur Général depuis le 10 janvier 2012.

## Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

### Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social durant l'exercice par HSBC France et par toute société du Groupe HSBC (Tableau 4)

N° et date du plan	Nature des options	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées pendant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
--------------------	--------------------	---	--	-----------------	--------------------

Néant (cf. page 30).

### Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social (Tableau 5)

#### Options CCF exercées en 2012

	Nombre d'options exercées	Prix d'exercice EUR/action	Date d'attribution	Date d'échéance
--	---------------------------	----------------------------	--------------------	-----------------

Néant.

#### Options HSBC Holdings plc exercées en 2012

	Nombre d'options exercées	Prix d'exercice EUR/action	Date d'attribution	Date d'échéance
--	---------------------------	----------------------------	--------------------	-----------------

Néant.

### Actions attribuées à chaque mandataire social en 2012 au titre de 2011 (Tableau 6)

#### Actions HSBC Holdings plc, sans conditions de performance

Au titre de 2011, aucun des dirigeants mandataires sociaux de HSBC France, hormis Stuart Gulliver mais qui ne perçoit aucune rémunération de la part de HSBC France, n'a été attributaire d'actions avec conditions de performance ("Group Performance Share").

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Jean Beunardeau .....	12.03.2012	73 457	487 463 EUR	12.03.2014 pour 66 % et 12.03.2015 pour 34 %	12.03.2016 pour 66 % et 12.03.2017 pour 34 %
Jean Beunardeau .....	12.03.2012	48 972	324 976 EUR	12.03.2012 pour 100 %	12.09.2012 pour 100 %
Gilles Denoyel.....	12.03.2012	64 919	430 800 EUR	12.03.2014 pour 66 % et 12.03.2015 pour 34 %	12.03.2016 pour 66 % et 12.03.2017 pour 34 %
Christophe de Backer <sup>1</sup> .....	12.03.2012	–	–	N/A	N/A

<sup>1</sup> Démission le 10 janvier 2012.

## Actions attribuées à chaque mandataire social en 2013 au titre de 2012 (Tableau 6)

### Actions HSBC Holdings plc, sans conditions de performance

Au titre de 2012, aucun des dirigeants mandataires sociaux de HSBC France, hormis Stuart Gulliver puis Samir Assaf à compter du 22 novembre 2012 mais qui ne perçoivent aucune rémunération de la part de HSBC France, n'a été attributaire d'actions avec conditions de performance ("Group Performance Share").

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Jean Beunardeau.....	11.03.2013	60 671	514 358 EUR	11.03.2015 pour 66 % et 11.03.2016 pour 34 %	11.03.2017 pour 66 % et 11.03.2018 pour 34 %
Jean Beunardeau.....	11.03.2013	40 447	342 905 EUR	11.03.2013 pour 100 %	11.09.2013 pour 100 %
Gilles Denoyel.....	11.03.2013	38 120	323 175 EUR	11.03.2015 pour 66 % et 11.03.2016 pour 34 %	11.03.2017 pour 66 % et 11.03.2018 pour 34 %

### Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social (Tableau 7)

	Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Néant.			

### Actions gratuites HSBC Holdings plc, sans conditions de performance, acquises pour chaque dirigeant mandataire social (Tableau 7)

Les actions attribuées en 2010 ont été acquises pour 50 % en 2012.

	Date du plan	Nombre d'actions acquises <sup>1</sup>	Conditions d'acquisition (si conditions particulières)
Jean Beunardeau.....	01.03.2010	94 661	
Jean Beunardeau.....	12.03.2012	48 971	
Gilles Denoyel.....	01.03.2010	19 715	
Gilles Denoyel.....	28.05.2010	1 327	

<sup>1</sup> Les actions gratuites attribuées dans le cadre du sous-plan français sont disponibles deux ans après l'acquisition. Les actions attribuées dans le cadre du plan anglais sont disponibles dès l'acquisition.

## Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

### Options de souscription d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers (Tableau 9)

	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites	Prix moyen pondéré	Date d'attribution	Date d'échéance
Options CCF consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux 10 salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé .....	Néant			
Options HSBC consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux 10 salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé .....	Néant			
Options CCF détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les 10 salariés et anciens salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé.....	Néant			
Options HSBC détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les 10 salariés et anciens salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé.....	309 260	6,45 GBP	02.05.2003	02.05.2013

### Actions gratuites HSBC Holdings plc, sans conditions de performance, attribuées en 2012 au titre de 2011 aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Valeur totale des 10 plus importantes attributions gratuites d'actions (salariés ou anciens salariés).....	12.03.2012	439 638	2 917 437 EUR	12.03.2014 pour 66 % et 12.03.2015 pour 34 %	12.03.2016 pour 66 % et 12.03.2017 pour 34 %

### Actions gratuites HSBC Holdings plc, sans conditions de performance, attribuées en 2013 au titre de 2012 aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition <sup>1</sup>	Date de disponibilité <sup>1</sup>
Valeur totale des 10 plus importantes attributions gratuites d'actions (salariés ou anciens salariés).....	11.03.2013	505 212	4 283 081 EUR	11.03.2015 pour 66 % et 11.03.2016 pour 34 % ou 11.03.2013 pour 100 %	11.03.2017 pour 66 % et 11.03.2018 pour 34 % ou 11.09.2013 pour 100 %

<sup>1</sup> Une partie des actions gratuites attribuées à la population cible, "code staff" et "population à règles renforcées", identifiée par le groupe, est acquise immédiatement et disponible après six mois de détention.

**Actions gratuites HSBC Holdings plc, sans conditions de performance, des dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires, acquises en 2012**

	Dates des plans	Nombre d'actions acquises <sup>1</sup>	Dates d'acquisition
Valeur totale des 10 plus importantes attributions gratuites d'actions acquises en 2012 (salariés ou anciens salariés) .....	01.03.2010 ou 15.03.2011 ou 12.03.2012	1 544 599	2012 pour 50 % et 2013 pour 50 % ou 2012 pour 33 % 2013 pour 33 % et 2014 pour 34 % ou 2012 pour 100 %

1 Y compris les actions gratuites attribuées dans le cadre du Plan anglais dont les dates et règles d'acquisition sont différentes ou les actions gratuites non différées. Les actions gratuites sont disponibles, soit deux ans après l'acquisition, soit dès l'acquisition dans le cas du Plan anglais, soit après six mois de détention dans le cas d'actions immédiates.

**Autres informations requises par le Code de gouvernement d'entreprise (Tableau 10)**

Dirigeant Mandataire Social	Contrat de travail <sup>1</sup>	Régime de retraite supplémentaire HSBC France <sup>2</sup>	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
<b>Christophe de Backer</b> Fonction Début de mandat Fin de mandat Directeur Général 1 <sup>er</sup> février 2010 10 janvier 2012	Suspendu	Droits perdus	Non	Non
<b>Jean Beunardeau</b> Directeur Général <sup>3</sup> 1 <sup>er</sup> février 2010 <sup>4</sup> 2014	Suspendu	Oui	Non	Non
<b>Gilles Denoyel</b> Directeur Général Délégué <sup>5</sup> 1 <sup>er</sup> mars 2004 2014	Suspendu	Oui	Non	Non

1 Cf. page 31.

2 Cf. pages 30 et 31.

3 Directeur Général Délégué puis Directeur Général depuis le 10 janvier 2012.

4 Date de nomination en qualité de Directeur Général Délégué.

5 Directeur Général Délégué depuis le 1<sup>er</sup> février 2010.

## Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

### Jetons de présence

Le montant annuel maximal des jetons de présence alloués aux Administrateurs s'élève à 600 000 EUR, sur décision de l'Assemblée Générale Mixte du 21 décembre 2007.

Suite à l'examen du niveau des jetons de présence versés aux Administrateurs, qui n'avait pas été revu depuis 2005, des pratiques du secteur, et au regard de l'accroissement des travaux demandés aux Administrateurs et aux membres des Comités du Conseil, le Comité de Nomination et des Rémunérations a proposé, en 2011, au Conseil d'Administration d'augmenter les jetons de présence.

Ainsi, dans sa séance du 15 février 2011, le Conseil d'Administration a décidé l'augmentation du montant individuel des jetons de présence, à compter de l'exercice 2011, selon les règles de répartition suivantes :

- chacun des membres du Conseil d'Administration se voit allouer, de manière forfaitaire, la somme annuelle de 27 000 EUR, les règlements étant faits annuellement, à l'issue de l'Assemblée Générale ;
- le jeton complémentaire annuel versé aux membres des Comités du Conseil est fixé de manière forfaitaire et à hauteur de :
  - 12 000 EUR pour les membres du Comité de Nomination et des Rémunérations,
  - 14 000 EUR pour le Président du Comité de Nomination et des Rémunérations,
  - 18 000 EUR pour les membres du Comité d'Audit et des Risques,
  - 30 000 EUR pour le Président du Comité d'Audit et des Risques.

Par ailleurs, au sein du Groupe HSBC, il est de coutume que les Administrateurs représentant HSBC et les dirigeants mandataires sociaux renoncent à l'encaissement de leurs jetons de présence dans les sociétés du Groupe HSBC. Cette recommandation est appliquée par les dirigeants mandataires sociaux de HSBC France et de ses filiales.

En 2012, au titre de l'exercice 2011, Christophe de Backer, Jean Beunardeau, Peter Boyles, Gilles Denoyel et Philippe Pontet ont ainsi renoncé au versement de leurs jetons de présence. Il convient de noter que, conformément à cette même règle, le Président du Conseil d'Administration de HSBC France (Stuart Gulliver jusqu'au 22 novembre 2012 puis Samir Assaf à partir de cette date) ne perçoit pas de jetons de présence de la part de HSBC France dans le cadre de ses fonctions.

Par ailleurs, et afin de se conformer aux règles appliquées par le Groupe HSBC, il n'est pas tenu compte de l'assiduité des Administrateurs pour le calcul de leurs jetons de présence.

Le montant net des jetons de présence qui seront effectivement versés aux Administrateurs en mai 2013, au titre de l'exercice 2012, s'établit à 0,37 million EUR, égal au montant versé en 2012 au titre de 2011.



**Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants et versés par HSBC France, les sociétés qu'il contrôle et les sociétés qui le contrôlent (Groupe HSBC) (Tableau 3)**

	Jetons de présence versés en 2011 au titre de 2010	Jetons de présence versés en 2012 au titre de 2011	Autres rémunérations versées en 2011 <sup>1</sup>	Autres rémunérations versées en 2012 <sup>1</sup>
<b>Administrateurs exerçant des fonctions de direction dans le Groupe HSBC</b>				
Peter Boyles <sup>2,3</sup> .....	–	–	725 104 EUR	851 237 EUR
Philippe Pontet.....	–	–	1 016 514 EUR	861 740 EUR
Antonio Simoes <sup>2,4</sup> .....	–	–	–	856 462 GBP
<b>Administrateurs salariés</b>				
Evelyne Cesari <sup>5</sup> .....	22 000 EUR	27 000 EUR		
Véronique Duquesne <sup>6</sup> .....	–	–		
Michel Gauduffe <sup>6</sup> .....	22 000 EUR	27 000 EUR		
Thierry Jacquaint <sup>5,6</sup> .....	22 000 EUR	27 000 EUR		
Guillaume Praud.....	–	–		
Philippe Purdy <sup>6</sup> .....	22 000 EUR	27 000 EUR		
<b>Administrateurs indépendants</b>				
Martine Gerow <sup>7</sup> .....	–	–	–	–
Philippe Houzé.....	32 000 EUR	41 000 EUR	–	–
Igor Landau <sup>8</sup> .....	22 000 EUR	27 000 EUR	–	–
Anne Méaux <sup>9</sup> .....	–	6 750 EUR	–	–
Thierry Moulouguet.....	44 500 EUR	57 000 EUR	–	–
Marcel Roulet.....	28 250 EUR	27 000 EUR	–	–
Peter Shawyer.....	107 200 EUR	139 729 EUR <sup>10</sup>	–	–
Brigitte Taittinger.....	22 000 EUR	27 000 EUR	–	–
Jacques Veyrat.....	29 500 EUR	39 000 EUR	–	–

1 Salaires et autres rémunérations fixes, rémunération variable et avantages en nature.

2 Les rémunérations indiquées sont versées par d'autres sociétés du Groupe HSBC au titre de ses fonctions de direction dans le Groupe.

3 Démission de ses mandats de Vice-Président du Conseil et d'Administrateur le 10 décembre 2012.

4 Coopté le 22 février 2012.

5 Fin de mandat le 26 septembre 2012.

6 Jetons de présence reversés à une organisation syndicale.

7 Nommée à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2012.

8 Fin de mandat le 15 mai 2012.

9 Nommée le 31 octobre 2011.

10 Dont 35 550 EUR versés par HSBC France, nets de retenue à la source.

**Politique de rémunération des professionnels dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise**

Les informations ci-dessous sont publiées conformément à l'article 43-2 du règlement 97-02 et aux normes professionnelles édictées par la Fédération bancaire française (FBF), suite à la publication de l'arrêté ministériel du 13 décembre 2010, concernant la gouvernance et les rémunérations variables des professionnels dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise.

**Processus décisionnel mis en œuvre pour définir la politique de rémunération de l'entreprise**

HSBC France faisant partie d'un groupe bancaire international, la politique de rémunération est définie au niveau de sa maison mère. Dans le cadre d'une délégation

donnée par le Conseil d'Administration du Groupe HSBC, le Comité des Rémunérations du Groupe HSBC est l'instance qui dispose de la responsabilité d'approuver la politique de rémunération globale du Groupe HSBC.

La politique de rémunération mise en œuvre en France s'inscrit dans le cadre de cette politique globale tout en veillant à respecter les règles et normes professionnelles applicables localement.

Deux instances, le *People Committee* et le Comité de Nomination et des Rémunérations, jouent un rôle prépondérant dans le processus global de mise en œuvre de cette politique.

## Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Le *People Committee*, composé des principaux dirigeants de HSBC France (le Directeur Général également en charge de l'activité Banque de financement, d'investissement et de marchés, le Directeur Général Délégué en charge des Fonctions Risques, le *Chief Operating Officer* et le Directeur des Ressources Humaines), examine les grands axes de la politique de rémunération pour la France et l'approuve. Il s'assure de la cohérence de cette politique avec les principes généraux de la politique de rémunération fixées par le Groupe HSBC pour l'ensemble de ses filiales, et au regard des directives particulières fixées par les lignes de métier globales. Enfin, il se prononce sur la conformité de cette politique avec les normes professionnelles locales et les recommandations des organes de tutelle de la banque en France (Autorité de contrôle prudentiel, Autorité des marchés financiers, Fédération bancaire française).

Par ailleurs, en matière de rémunération variable, il vérifie que l'ensemble des dispositifs mis en œuvre dans les différents métiers de la banque répondent aux principes généraux définis dans les politiques de rémunération du Groupe HSBC, lignes de métier globales et France, et sont conformes aux exigences des organes de tutelle. Il examine les enveloppes de rémunérations variables attribuées par les lignes de métier globales aux équipes françaises, au regard de la performance des métiers, et en prenant en compte les dimensions risque et conformité. Il approuve la structure de ces enveloppes, *i.e.* la répartition entre espèces et actions, en application des règles de différé du Groupe HSBC et des normes professionnelles locales en la matière.

Enfin, sur un plan individuel, il examine et valide la cohérence des rémunérations des principaux cadres dirigeants de l'entreprise ainsi que les 20 rémunérations les plus élevées en lien avec les organes de décision du Groupe HSBC et les lignes de métier globales. Il s'assure que les propositions individuelles de rémunération variable tiennent bien compte des éventuelles défaillances individuelles sur les critères de risque opérationnel, de crédit, de conformité et de réputation.

Le Comité de Nomination et des Rémunérations, présidé par un Administrateur indépendant, exprime, en s'appuyant sur la synthèse relative à la politique de rémunération préparée par le *People Committee ad hoc*, son avis sur les politiques et pratiques en matière de rémunération en s'assurant de leur cohérence avec la politique du Groupe HSBC, de leur conformité avec les normes locales en vigueur et de la bonne prise en compte des dimensions risque et conformité de l'entreprise.

Son champ d'intervention couvre l'ensemble des politiques et pratiques de rémunération mises en œuvre au sein de l'entreprise, avec toutefois un examen plus approfondi concernant les professionnels dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise et les dirigeants mandataires sociaux.

### Principales caractéristiques de la politique de rémunération

La politique de rémunération prend en compte d'une part, la performance globale de l'entreprise et d'autre part, la performance individuelle des collaborateurs.

La performance globale de l'entreprise est analysée par lignes de métier et activités et mesurée au travers d'indicateurs financiers, tels que l'évolution comparée des revenus et des coûts, le coefficient d'exploitation, le résultat avant impôt, le rendement des fonds propres. La dimension risque est prise en compte au travers du suivi d'indicateurs de risque, tels que l'évolution des provisions pour risque, le niveau des risques pondérés et le rendement correspondant, le ratio de liquidité, le montant des pertes opérationnelles. L'appréciation d'ensemble de ces indicateurs, analysés comparativement à l'année précédente et au regard du budget, permet de déterminer les enveloppes de variable au titre de l'exercice concerné.

Ces enveloppes sont ensuite attribuées individuellement en fonction de la performance individuelle de chaque collaborateur en appliquant une approche prônant la différenciation au bénéfice des collaborateurs les plus performants. La performance individuelle du collaborateur est évaluée par le manager deux fois par an (en milieu et en fin d'année) et fait l'objet de l'attribution d'une note de performance entre 1 et 5 :

- note 1 : performance exceptionnelle ;
- note 2 : performance remarquable ;
- note 3 : objectifs atteints – forte performance ;
- note 4 : performance en dessous de la performance attendue – performance insuffisante ;
- note 5 : performance très en dessous de la performance attendue – performance très insuffisante.

L'appréciation de la performance s'appuie sur la réalisation d'objectifs fixés en début d'année par le manager au collaborateur. Ces objectifs intègrent à la fois des critères financiers collectifs et/ou individuels (croissance des revenus, maîtrise des coûts, résultat avant impôt, coefficient d'exploitation, rendement des fonds propres, etc.) et des critères non financiers à caractère plus qualitatifs (respect des règles de conformité et de contrôle interne, qualité de service, montant des pertes opérationnelles, suivi des points d'audit, taux de participation aux formations obligatoires, recommandation clientèle, synergies intermétiers, acquisition de clientèle, etc.).

Les indicateurs, qui sous-tendent ces objectifs, sont fonction du poste tenu et du niveau de responsabilité et sont analysés par comparaison à l'année précédente ou au regard du budget de l'année.

L'ensemble de ces objectifs est formalisé, au début de chaque année, dans les feuilles d'objectifs annuels des collaborateurs (*performance scorecards*).

A noter que les cadres supérieurs (classification Groupe 0 et 1) sont également évalués sur leur adhérence aux valeurs du Groupe (fiabilité, ouverture d'esprit, connexion).

Conformément aux règles édictées par les régulateurs, le variable des professionnels dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise est soumis à des règles spécifiques en matière d'étalement des rémunérations et de structure du variable entre espèces et actions.

Comme autorisé par la réglementation française, HSBC France a choisi de mettre en œuvre la politique du Groupe HSBC dans ces domaines. Celle-ci a conduit à identifier, sur le plan mondial, une population cible à laquelle est appliqué l'ensemble des règles prévues par le Code de Rémunération de la *Financial Services Authority*, qui se trouvent être très voisines des règles françaises.

Cette population cible, au niveau du Groupe HSBC ("code staff"), intègre les *top managers* du Groupe HSBC ainsi que tout collaborateur du Groupe HSBC dont la fonction peut avoir un impact significatif sur le profil de risque de la banque, soit : les *Group Executive Directors*, les *Group Managing Directors*, les *Group General Managers*, les *Significant Influence Functions* (SIF) et les teneurs de risque (principalement membres des Comités Exécutifs Groupe et Régionaux des métiers de la Banque de financement, d'investissement et de marchés). Au titre de 2012, la liste comprend 314 collaborateurs.

Au niveau de la France, une liste de trois collaborateurs a été identifiée par le Groupe HSBC comme relevant de cette population cible.

Pour cette population, les rémunérations variables différées représentent au moins 40 % de leur rémunération variable et 60 % pour les rémunérations variables les plus élevées. Par ailleurs, pour cette population, les rémunérations variables attribuées sous forme de titres représentent 50 % des rémunérations variables attribuées ; ces 50 % s'appliquant à la fois pour sa composante différée et pour sa fraction immédiatement acquise.

En complément, il a été prévu d'appliquer à 50 collaborateurs supplémentaires, ne faisant pas partie de la population cible définie au niveau du Groupe HSBC, mais jouant néanmoins un rôle significatif au sein de HSBC France, une large part des règles applicables à cette population cible, selon le principe de proportionnalité prévu par les textes.

Cette population complémentaire ("population à règles renforcées"), identifiée localement, comprend les professionnels de marchés considérés comme *risk takers*, les responsables de la fonction Finance et des fonctions Risques, les mandataires sociaux de HSBC France, et les différents responsables des métiers HSBC France.

Il convient de noter que parmi ces 50 collaborateurs, 15 d'entre eux sont salariés de la succursale de HSBC Bank plc en France.

Cette seconde catégorie de collaborateurs se voit appliquer des règles sensiblement plus contraignantes que l'ensemble des autres collaborateurs soumis à des règles de différé (proportion de différé supérieure, allant, dans la majorité des cas, de 40 % à 60 %).

Pour l'ensemble de ces deux catégories de collaborateurs (soit globalement 53 collaborateurs), le variable est globalement différé à 45 % et celui-ci représente 63 % de leur rémunération totale (fixe + variable). La part différée en actions n'est acquise au collaborateur qu'à l'issue d'une période de deux ans, pour 66 % de l'attribution et de trois ans, pour les 34 % résiduels. Elle est, par ailleurs, soumise à une période de rétention de deux ans à compter de l'acquisition définitive et fait l'objet d'une interdiction en matière de couverture.

A noter qu'au-delà de ces deux catégories de collaborateurs, la grande majorité des cadres supérieurs de l'entreprise est soumise aux règles de différé minimum définies par le Groupe HSBC qui, pour 2012, prévoient un différé sous forme d'actions qui est compris entre 10 % et 50 % du variable et qui suit les mêmes règles d'acquisition et de rétention que celles décrites ci-dessus.

Enfin, depuis 2010, un dispositif de *malus* s'applique à l'ensemble des collaborateurs attributaires d'une rémunération variable différée. Ce dispositif permet au Comité des Rémunérations du Groupe HSBC d'annuler, de réduire ou de modifier tout ou partie des attributions au regard de comportements ou de faits qui le justifieraient.

S'agissant enfin des rémunérations variables garanties, elles sont très exceptionnelles, limitées à un an et uniquement appliquées dans un contexte d'embauche.

## Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Informations quantitatives consolidées sur la rémunération, d'une part, des membres de l'organe exécutif ainsi que, d'autre part, des professionnels dont les activités ont un impact significatif sur l'exposition au risque de l'entreprise

Les montants sont exprimés en EUR et correspondent au salaire brut (hors charges sociales patronales et avant déduction des charges salariales).

### Rémunérations attribuées au titre de l'exercice

Les tableaux reprennent les rémunérations des professionnels ayant une incidence significative sur les risques au 31 décembre 2012.

#### Répartition entre part fixe et part variable

	Nombre de personnes concernées	Total des rémunérations 2012 (en EUR)	Montant total de la part fixe (en EUR)	Montant total de la part variable (en EUR)
Membres de l'organe exécutif .....	2	3 310 876	950 000	2 360 876
Professionnels ayant une incidence significative sur les risques.....	51	27 211 860	10 389 111	16 822 749

#### Répartition entre montant acquis, versé ou livré et montant différé conditionnel

(en euros)	Montant acquis, versé ou livré	Montant différé conditionnel
Membres de l'organe exécutif .....	1 008 985	1 351 891
Professionnels ayant une incidence significative sur les risques .....	9 470 845	7 351 904

#### Répartition entre paiement en espèces et paiement en actions ou instruments équivalents

(en euros)	Paiement en espèces	Paiement en actions ou instruments équivalents
Membres de l'organe exécutif .....	1 180 438	1 180 438
Professionnels ayant une incidence significative sur les risques .....	9 686 205	7 136 544

### Encours des rémunérations variables

(en euros)	Montants des rémunérations différées non acquises au titre de l'exercice	Montants des rémunérations différées non acquises au titre des exercices antérieurs
Membres de l'organe exécutif .....	1 351 891	3 668 666
Professionnels ayant une incidence significative sur les risques .....	7 351 904	25 289 701

Figure ici l'encours des rémunérations différées correspondant à la somme des rémunérations différées non acquises, c'est-à-dire qui ont été attribuées mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'un versement (espèces) ou d'une livraison (titres) et qui restent conditionnées au jeu futur du mécanisme du *malus* ou à un départ prématuré.

Doivent figurer les rémunérations différées non acquises qui viennent d'être attribuées au titre de l'année précédente (colonne 1) ainsi que les rémunérations différées non acquises relatives aux années antérieures (colonne 2).

Les sommes versées ou les titres livrés (même s'ils restent soumis à une obligation de détention) après application du mécanisme du *malus* ne figurent pas dans l'encours.

La valorisation des titres et instruments équivalents est effectuée sur la base de la valeur d'attribution.

L'encours des rémunérations acquises des exercices antérieurs peut être affecté par les départs de l'entreprise.

## Rémunérations variables différées versées ou réduites du fait des résultats de l'exercice

<i>(en euros)</i>	Montant des rémunérations différées versées	Montant des réductions effectuées sur les rémunérations différées
Membres de l'organe exécutif .....	1 093 335	–
Professionnels ayant une incidence significative sur les risques .....	9 615 888	–

La première colonne correspond aux sommes versées ou aux titres livrés (même s'ils restent soumis à une obligation de détention) après ajustement lié aux résultats de l'exercice pour chaque exercice antérieur.

La seconde colonne correspond au montant des réductions effectuées sur les rémunérations différées liées aux résultats de l'exercice considéré, quel que soit l'exercice d'attribution des titres.

La valorisation des titres et instruments équivalents est effectuée sur la base de la valeur d'attribution.

## Sommes versées au titre des embauches et des ruptures au cours de l'exercice

	Montant des indemnités de rupture versées et nombre de bénéficiaires		Montant des sommes payées à l'embauche et nombre de bénéficiaires	
	Sommes versées (en EUR)	Nombre de bénéficiaires	Sommes versées (en EUR)	Nombre de bénéficiaires
Membres de l'organe exécutif .....	–	–	–	–
Professionnels ayant une incidence significative sur les risques.....	76 924	2	–	–

La première colonne correspond à l'ensemble des sommes versées à l'occasion de la rupture du contrat de travail (*severance payment*), qui comprennent les indemnités de licenciement et les indemnités transactionnelles.

## Garanties d'indemnités de rupture

	Garanties d'indemnités de rupture accordées au cours de l'exercice		
	Montant total (en EUR)	Nombre de bénéficiaires	Garantie la plus élevée (en EUR)
Membres de l'organe exécutif .....	–	–	–
Professionnels ayant une incidence significative sur les risques .....	–	–	–

Sont visées les "promesses" d'indemnisation de rupture accordées au cours de l'exercice de référence.

## Conflits d'intérêts

A la connaissance de la banque, il n'existe pas de conflit d'intérêt entre les devoirs à l'égard de l'émetteur, des membres du Conseil d'Administration, y compris les dirigeants mandataires sociaux, et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Pour mémoire, il convient de noter que Stuart Gulliver était Président du Conseil d'Administration de HSBC France jusqu'au 22 novembre 2012 et, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, *Group Chief Executive* de HSBC Holdings plc, actionnaire à 100 % de HSBC Bank plc, lui-même actionnaire à 99,99 % de l'émetteur.

Depuis le 22 novembre 2012, Samir Assaf est Président du Conseil d'Administration de HSBC France et, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, Directeur Général de *Global Banking and Markets* pour le Groupe HSBC et membre du Comité Exécutif de HSBC Holdings plc (*Group Management Board*).

L'article IV-2 du règlement intérieur du Conseil d'Administration prévoit que tout Administrateur en situation de conflit d'intérêt doit en faire part au Conseil et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante et que le Président peut l'inviter à ne pas assister à la délibération.

## Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

### Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Dès 1996, le Conseil d'Administration s'est doté d'un règlement intérieur, qu'il a enrichi à plusieurs reprises depuis sa mise en place.

Ce règlement rappelle les principales missions qui sont confiées au Conseil :

- délibérer sur toute question relevant de ses obligations légales, réglementaires et de celles qui relèvent des dispositions statutaires ;
- déterminer les orientations de l'activité de la société et veiller à leur bonne mise en œuvre.

En outre, figurent certaines missions spécifiques d'un Administrateur indépendant siégeant au Conseil d'Administration d'une société contrôlée à 100 % telles que :

- délibérer sur la stratégie élaborée par HSBC France ;
- suivre la mise en application de cette stratégie ;
- approuver les projets d'investissement et de désinvestissement stratégique et toute opération susceptible d'influer significativement sur le résultat ;
- assurer la surveillance et le contrôle des grands risques ;
- veiller à la qualité de l'information fournie aux actionnaires, ainsi qu'au marché au travers des comptes et du rapport annuel ;
- veiller à la réputation du Groupe HSBC en France.

Le règlement intérieur définit les règles de fonctionnement des séances du Conseil d'Administration et l'information du Conseil. Il rappelle les principales missions et les modalités d'exercice de la fonction de Président du Conseil, ainsi que les principales missions du Directeur Général. Par ailleurs, le règlement intérieur du Conseil indique, en conformité avec les règles du Groupe HSBC, les missions, pouvoirs et responsabilités du Comité d'Audit et des Risques et du Comité de Nomination et des Rémunérations (tels que précisés, ci-dessus, dans les parties relatives aux missions de ces Comités). Il rappelle également les dispositions d'ordre déontologique que doivent respecter les Administrateurs de HSBC France, en précisant leurs droits et devoirs. Il définit, enfin, les règles d'intervention sur les titres cotés du Groupe HSBC pour les Administrateurs de HSBC France.

### Evaluation du Conseil d'Administration

En application des recommandations AFEP/MEDEF sur l'évaluation du Conseil d'Administration, HSBC France a mis en œuvre cet exercice en 2011. Cette évaluation, menée en interne, a été réalisée sous la responsabilité du Comité de Nomination et des Rémunérations et sur la base des réponses des Administrateurs à un questionnaire détaillé. Les principaux thèmes évoqués portaient sur le fonctionnement et la composition du Conseil et de ses Comités, leur efficacité, les informations dont disposent les Administrateurs pour remplir leur mission, les relations entre le Conseil et la banque et les pistes d'amélioration du point de vue des Administrateurs.

Après analyse, une synthèse des réponses a été présentée au Conseil de juillet 2011, par le Président du Comité de

Nomination et des Rémunérations. Il ressort, de cet exercice d'évaluation, que les Administrateurs portent une appréciation positive sur le fonctionnement du Conseil, dans un contexte de filiale détenue à plus de 99 % par le Groupe HSBC. Afin de répondre aux souhaits exprimés par les Administrateurs en matière de formation, une journée, destinée aux Administrateurs indépendants et consacrée à la stratégie et aux différents métiers, a eu lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2011. Par ailleurs, une journée d'intégration sera organisée, en 2013, à l'attention, en priorité, des Administrateurs récemment nommés et également proposée aux Administrateurs déjà en fonction.

La procédure d'évaluation du Conseil sera conduite régulièrement et la prochaine devrait l'être en 2013.

### Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est composée de tous les actionnaires. L'Assemblée Générale est convoquée et délibère conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Conformément à l'article 22 des statuts, tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris. Toutefois, l'auteur de la convocation a toujours la faculté, s'il le juge utile, de réduire ce délai.

Tout actionnaire peut, également, voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration peut décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute Assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales et réglementaires.

### Eventuelle limitation des pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général est investi, à ce titre, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

De fait, le Conseil d'Administration a délégué à Jean Beunardeau (Directeur Général), à Gilles Denoyel (Directeur Général Délégué) et à un certain nombre de responsables de la Banque de marchés, ses pouvoirs en matière d'émissions obligataires. Il n'y a pas, à ce jour, de limite spécifique, fixée par le Conseil, aux pouvoirs du Directeur Général mais, en pratique, les décisions qui engagent les orientations des activités de la société sont soumises à l'approbation préalable du Conseil.

Si le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, il délègue certains de ses pouvoirs au Directeur Général Délégué et aux Directeurs Généraux Adjointes qui, eux-mêmes, peuvent déléguer

certaines pouvoirs aux mandataires généraux placés sous leur autorité hiérarchique directe.

Les pouvoirs ainsi transmis aux mandataires concernent :

- les pouvoirs de représentation de la banque ;
- les opérations de banque ;
- les opérations connexes aux activités bancaires ;
- les actions en justice.

Ils doivent être exercés dans le cadre des fonctions des mandataires, dans le respect des principes et procédures en usage dans le Groupe HSBC. Il est précisé qu'un mandataire général ne peut seul engager HSBC France au-delà de 1 500 000 EUR.

Il existe des délégations spécifiques de pouvoirs en matière de risque de crédit<sup>1</sup> et de marché<sup>2</sup>, le Directeur Général déléguant ses pouvoirs.

## **RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE**

### **Cadre général du contrôle interne et de la gestion des risques**

---

#### Contexte

HSBC France a mis en place un dispositif complet et robuste de contrôle interne et de procédures adaptés à l'organisation et aux différentes activités afin d'assurer :

- la réalisation et l'optimisation des opérations ;
- la maîtrise des risques de toute nature auxquels HSBC France est exposé ;
- la qualité et la fiabilité des informations financières et des *reportings* réglementaires ;
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur ;
- le respect des normes du Groupe HSBC.

Le contrôle interne de HSBC France repose sur :

- une articulation claire des responsabilités des différents acteurs et des niveaux de contrôle ;

- l'existence d'organigrammes, de définitions de fonctions et de délégations de pouvoir ainsi que sur des liens hiérarchiques et fonctionnels clairement définis ;
- la séparation des fonctions ;
- des équipes dédiées au contrôle interne au sein des métiers et des directions ;
- des filières de risque transverses animées par des directions centrales ;
- un suivi des effectifs dédiés au contrôle permanent, afin d'en vérifier l'adéquation en nombre et en compétence ;
- l'existence de cartographies de risques et de contrôles couvrant l'ensemble du périmètre du Groupe HSBC en France ;
- l'existence de règles de conduite et de déontologie s'imposant à tous les collaborateurs ;
- l'existence de procédures opérationnelles complètes et précises couvrant l'ensemble des activités et détaillant notamment les responsabilités de contrôle ;
- l'existence d'une politique de gestion de la sous-traitance ;
- un dispositif robuste en matière de nouveaux produits ou activités ;
- l'existence de règles, d'outils et d'une organisation de mesure, de surveillance et de maîtrise des grands risques ;
- la qualité, la sécurité et l'intégrité des systèmes d'information ;
- la qualité et l'intégrité des informations comptables et de gestion reposant sur des contrôles comptables et une piste d'audit ;
- l'existence de plans de continuité d'activité et de plans de secours informatique ;
- un dispositif de *reporting* et de comités permettant une coordination efficace entre les différents niveaux de contrôle ainsi qu'une synthèse des évaluations à destination des organes exécutif et délibérant ;
- l'évaluation de l'ensemble de ce dispositif par un contrôle indépendant de troisième niveau (contrôle périodique).

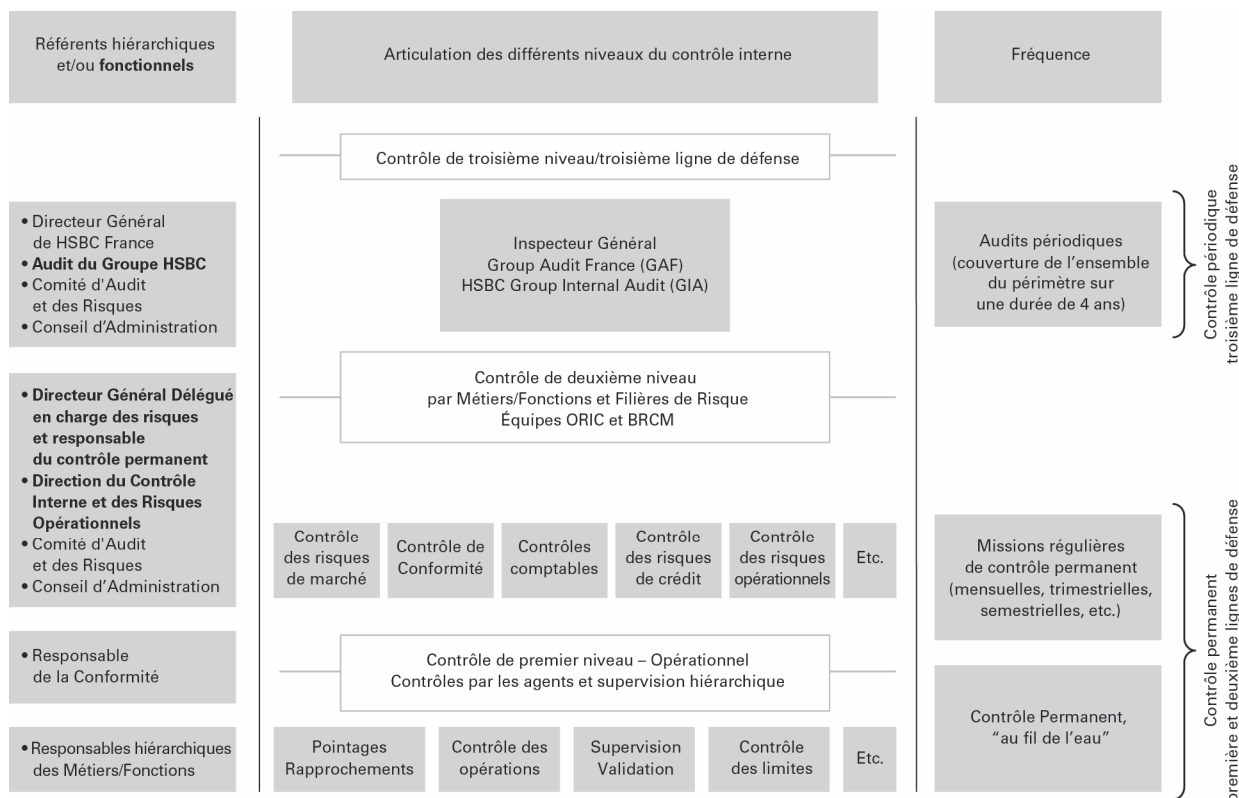
<sup>1</sup> Cf. Les facteurs de risque pages 82 à 83.

<sup>2</sup> Cf. Les facteurs de risque page 87.

## Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Le schéma ci-dessous explicite les trois niveaux de contrôle de HSBC France :

- les unités opérationnelles ;
- les équipes dédiées au contrôle permanent ;
- les équipes de contrôle périodique qui procèdent à une évaluation du bon fonctionnement du contrôle permanent.



Le contrôle permanent repose, d'une part, sur les métiers et directions et leurs équipes de contrôle interne et risques opérationnels et, d'autre part, sur des filières de risques spécialisées, la coordination du dispositif étant assurée par la Direction du Contrôle Interne et des Risques Opérationnels (DCIRO).

Les filières de risques animées par des directions centrales ont une vision transversale de leur type de risque sur l'ensemble des métiers du Groupe HSBC en France ; elles sont au nombre de 10<sup>1</sup> :

- Risques financiers :

- la filière marché ;
- la filière crédit ;
- la filière liquidité, taux et change structurels ;

- Risques non-financiers :

- la filière conformité ;
- la filière comptable ;
- la filière juridique ;
- la filière fiscale ;
- la filière informatique ;
- la filière sécurité et fraude (incluant sécurité physique, sécurité de l'information, continuité d'activité et fraude) ;
- la filière ressources humaines.

Le Groupe HSBC a déployé un dispositif de contrôle interne et de gestion des risques en se référant au COSO<sup>2</sup>. En France, le Directeur Général Délégué, responsable du contrôle permanent et en charge des risques (conformément aux exigences du règlement 97-02) est également *Chief Risk Officer* (CRO).

1 La gestion de chaque risque par sa filière est détaillée dans le chapitre Facteurs de risque pages 81 à 105.

2 Committee of Sponsoring Organisations of the Treadway Commission (COSO).



---

## Les manuels du Groupe HSBC

Le Manuel des Standards du Groupe HSBC (*Group Standards Manual – GSM*) détaille l'ensemble des normes que toutes les sociétés du Groupe HSBC sont tenues d'observer. Il s'impose à l'ensemble des métiers du Groupe HSBC, dans le monde entier. Son application ne peut faire l'objet d'aucune dérogation sans l'accord spécifique du Président du Groupe HSBC.

Toutes les activités et opérations du Groupe HSBC doivent être intégralement documentées dans des manuels ou recueils de procédures. Les manuels d'instruction fonctionnels (*Functional Instruction Manuals – FIMs*) contiennent les règles et procédures détaillées relatives à un métier ou une fonction, un produit ou une activité particulière, qui doivent être respectées par l'ensemble du Groupe HSBC sauf dispense obtenue auprès du propriétaire du FIM pour le Groupe HSBC. En outre, HSBC France et ses filiales doivent documenter leurs procédures opérationnelles et leurs pratiques spécifiques (*Business Instruction Manuals – BIMs* – ou équivalent et circulaires internes).

La pertinence et l'adéquation de ces manuels doivent être examinées au moins une fois par an et leur mise en œuvre fait l'objet d'un *reporting* annuel pour lequel les responsables sont tenus de confirmer que les activités dont ils ont la charge sont bien couvertes par ces manuels, que ceux-ci sont complets et, enfin, que toutes les procédures existantes ont fait l'objet d'une révision durant l'année écoulée. Sur la base de ces confirmations, le Directeur Général de HSBC France apporte une attestation globale au Groupe HSBC.

---

## Le règlement intérieur et les codes de déontologie

Le règlement intérieur intègre les dispositions déontologiques applicables à l'ensemble des collaborateurs relatives au respect des principes de confidentialité, de conformité aux lois et règlements et d'intégrité professionnelle. Ces dispositions peuvent être complétées, dans chaque métier ou activité de la banque, par des codes de déontologie et/ou manuels de conformité spécifiques qui regroupent des procédures d'application opérationnelle dans les domaines de la déontologie des collaborateurs et de la conformité aux lois et règlements. Les collaborateurs exerçant des fonctions considérées comme sensibles sont, en outre, soumis à des dispositions spécifiques en matière de transactions personnelles.

---

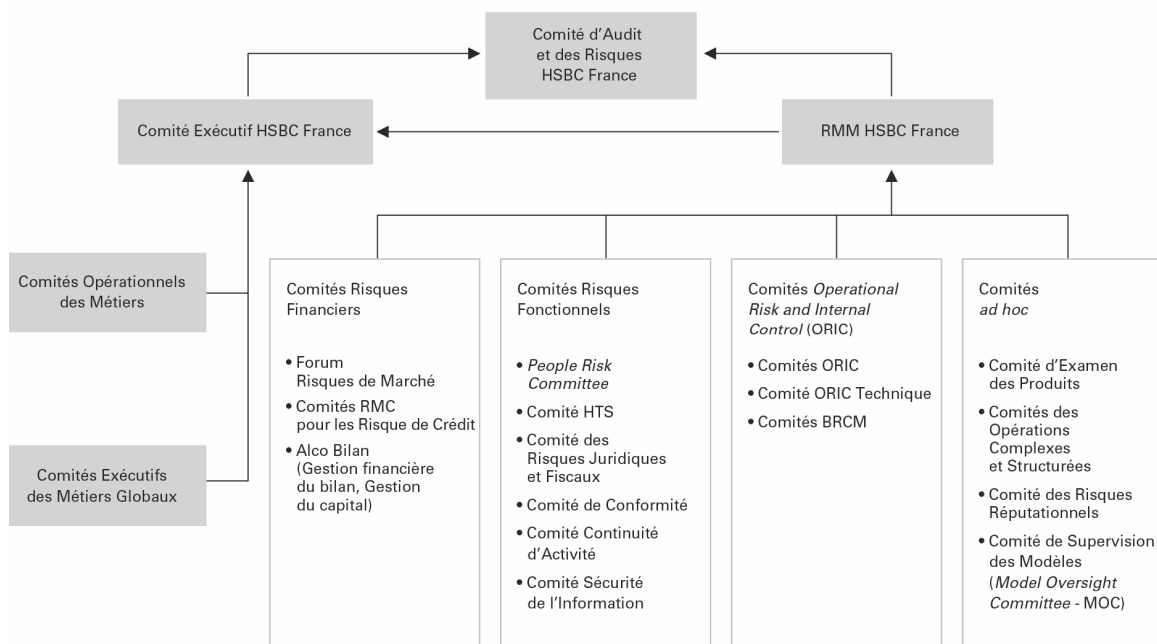
## Les circulaires internes

Les circulaires internes constituent le principal moyen de communication des normes et règles internes issues des dispositions réglementaires françaises ou des normes du Groupe HSBC et applicables à plusieurs ou à l'ensemble des structures du Groupe HSBC opérant en France. Elles sont aisément accessibles sur l'Intranet de HSBC France. La rédaction, la diffusion et la conservation des circulaires répondent à des règles précises – également formalisées dans une circulaire – et actualisées régulièrement.

---

## Les Comités internes

La supervision des risques s'exerce dans le cadre d'un certain nombre de comités dédiés dont le schéma ci-dessous fournit l'articulation générale.



## Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

La Direction Générale est régulièrement informée de l'organisation et des résultats des contrôles permanent et périodique, notamment dans le cadre de différents comités dédiés.

Parmi ces comités, le *Risk Management Meeting* (RMM), les Comités ORIC centraux (*Operational Risk and Internal Control*) et le Comité de Conformité jouent un rôle clé en matière de coordination et de synthèse des contrôles et de surveillance des risques.

Ce dispositif est complété par des comités des risques spécifiques au sein de chaque entité, métier et filière qui réunissent les différents niveaux du contrôle interne, de façon à permettre la gestion, le suivi et le contrôle des risques propres à chacune des activités de HSBC en France.

### Le Risk Management Meeting (RMM)

Présidé par le *Chief Risk Officer* et réunissant une large part des membres du Comité Exécutif et les responsables des filières de risques spécialisées, le RMM constitue le comité faîtière de gestion des risques et de contrôle permanent. Il se réunit mensuellement afin d'analyser les principaux risques de HSBC France selon un ordre du jour préalablement établi.

Le RMM reporte fonctionnellement à son homologue européen du Groupe HSBC à travers la communication des comptes rendus. Localement, les travaux relatifs à l'ensemble des risques et présentés au RMM permettent d'alimenter le Comité Exécutif et le Comité d'Audit et des Risques de HSBC France. Le RMM couvre l'ensemble des entités présentes en France.

Le RMM s'appuie sur l'ensemble des comités dédiés dont tout ou partie des travaux lui sont communiqués et dont il assure la synthèse. Parmi ces comités figurent notamment :

- pour les risques de crédit :
  - les *Risk Management Committees* dédiés à chaque *Global Business* (Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, Banque d'entreprises, Banque de financement, d'investissement et de marchés) ;
- pour les risques de marché, de liquidité et de taux d'intérêt global :
  - le Forum des Risques de Marché,
  - les Comités de gestion Actif/Passif (ALCO Bilan),
  - le *Capital Management Forum* (CMF) ;
- pour les risques "non financiers" :
  - le Comité des Risques juridiques et fiscaux,
  - le Comité de Conformité,
  - le *People Risk Committee* pour les risques liés aux ressources humaines,
  - les Comités HTS,
  - le Comité des Risques majeurs de sécurité ; le Comité de sécurité de l'information (*Information Security Risk – ISR*) et le Comité de Continuité d'Activité,

- les Comités centraux *Operational Risk and Internal Control* HSBC France (Comité ORIC et Comité ORIC Technique) ;
- des comités spécifiques :
  - le Comité d'Examen des Produits,
  - le Comité des Opérations Complexes et/ou Structurées,
  - le Comité des Risques Réputationnels,
  - le Comité de Supervision des Modèles (*Model Oversight Committee*).

Un suivi des effectifs dédiés au contrôle de deuxième niveau est régulièrement effectué afin d'en vérifier l'adéquation en nombre et en compétence.

### Les Comités centraux ORIC (*Operational Risk and Internal Control*) HSBC France (Comité ORIC et Comité ORIC Technique)

L'encadrement et la supervision des travaux de contrôle permanent, tels que définis par le règlement 97-02, relèvent du Comité ORIC.

Inspirées de celles définies par le Groupe HSBC, ses règles de fonctionnement consignées dans un ToR (*Terms of Reference*) ont été adaptées aux dispositions du règlement 97-02 et sont revues annuellement.

Le Comité ORIC se réunit trimestriellement sous la présidence du *Chief Risk Officer*. Il a pour objet de s'assurer que le dispositif de contrôle permanent et de gestion des risques opérationnels du groupe HSBC France est conforme aux exigences de l'Autorité de contrôle prudentiel et du Groupe HSBC.

Dans ce cadre, il lui revient en matière de risque opérationnel :

- d'analyser les risques opérationnels présentés par les métiers et filières (notamment les risques majeurs) en validant ou en aménageant, en cas de besoin, les contrôles proposés en vue de réduire les risques ;
- d'examiner l'avancée des plans d'action, en particulier ceux liés aux risques considérés comme les plus critiques ;
- d'examiner les incidents notables (pertes effectives ou potentielles, *near misses*), en termes de montant ou de nature, tels que déclarés par les métiers et directions centrales ;
- d'examiner la conformité du dispositif de gestion du risque opérationnel au regard des dispositions réglementaires ou des exigences du Groupe HSBC (telles que définies dans le GSM, le FIM ou les circulaires du Groupe) ;
- d'examiner des sujets transverses liés à la gestion du risque opérationnel ou les questions méthodologiques (tels que évaluation des risques, outil de pilotage), de définir puis d'examiner périodiquement les états d'indicateurs de suivi du risque opérationnel.

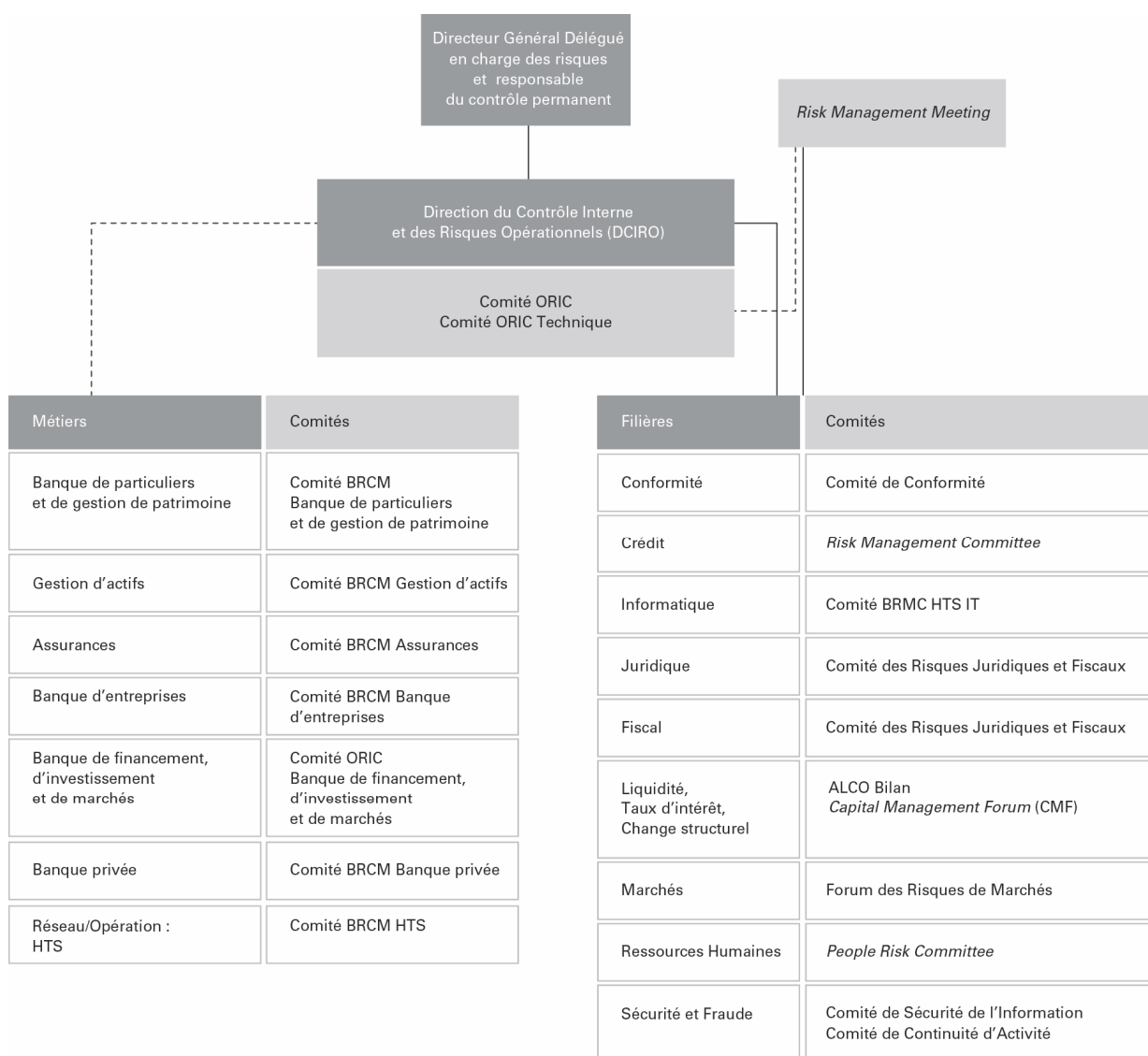
Le Comité ORIC réunit :

- les responsables des métiers de HSBC France (Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, Banque d’entreprises, HSBC *Technology and Services* (HTS), Banque de financement, d’investissement et de marchés, Gestion d’actifs, Banque privée et Assurances) ;
- les responsables des principales filières de risque ;
- l’Inspecteur général, responsable de *Group Audit France* (GAF) ;
- l’équipe de la DCIRO qui assure l’animation et le secrétariat du Comité ;
- le Secrétaire du Conseil de HSBC France.

La synthèse des travaux et des conclusions du Comité ORIC est communiquée périodiquement au *Risk Management Meeting* ainsi qu’au Comité d’Audit et des Risques du groupe HSBC France.

Les travaux du Comité ORIC se basent principalement sur la synthèse des travaux du Comité ORIC Technique de HSBC France, qui réunit l’ensemble des équipes de contrôle interne et risques opérationnels des métiers et des filières, en la présence d’un représentant de l’Inspection Générale.

Le Comité ORIC Technique de HSBC France se réunit trimestriellement quelques jours avant le Comité ORIC. Les échanges et partages des problématiques permettent à la DCIRO de réaliser une synthèse des faits marquants qui constitue le support du Comité ORIC. Les règles de fonctionnement du Comité ORIC Technique de HSBC France sont décrites dans un ToR spécifique, revu annuellement.



## Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Chaque ligne de métier dispose d'un Comité ORIC ou BRCM (*Business Risk and Control Management*) qui se réunit au moins une fois par trimestre. Parmi les membres permanents de ces comités figurent au moins un responsable de l'organe exécutif de HSBC France ou de la principale entité du métier et les responsables des différentes fonctions concourant au dispositif de maîtrise des risques et de contrôle permanent. Un représentant de la DCIRO assiste aux réunions des comités.

Chaque filière de risque tient un comité de contrôle permanent mensuel ou trimestriel, présidé par le responsable de la filière et auquel participent les membres et experts de la filière, des représentants des métiers et de la DCIRO et, pour certains d'entre eux, le Directeur Général Délégué.

### Le Comité de Conformité

Le Comité de Conformité se réunit trimestriellement, sous la présidence du Directeur Général de HSBC France, en présence du *Chief Risk Officer* et des membres du Comité Exécutif responsables des métiers. Ce comité joue un double rôle : d'une part, décisionnaire en matière de pilotage du dispositif de contrôle de la conformité, et, d'autre part, d'information de la Direction Générale sur le fonctionnement du dispositif, les dysfonctionnements constatés et les mesures correctives engagées.

### Dispositif de contrôle permanent

#### Principes

Le contrôle permanent repose, en premier lieu, sur les contrôles réalisés par les responsables de chaque activité, lesquels sont destinés à s'assurer que celle-ci est exercée conformément à l'intégralité des règles externes et internes, et avec le niveau de qualité requis. Ainsi, la responsabilité première du contrôle permanent incombe aux responsables des différents métiers et directions, qui doivent s'assurer que les contrôles de premier niveau sont correctement assurés, conformément au *Group Standards Manual* (GSM) qui indique que "les contrôles doivent être considérés comme faisant partie intégrante des activités".

Au-delà des contrôles de premier niveau, le contrôle permanent du groupe HSBC France repose sur un ensemble de dispositifs, sous la responsabilité du Directeur Général Délégué, qui comprennent principalement :

- la Direction du Contrôle Interne et des Risques Opérationnels (DCIRO), en charge d'assurer la coordination du dispositif de contrôle permanent. A ce titre, la DCIRO exerce un rôle de supervision des travaux effectués par, d'une part, les équipes ORIC (*Operational Risk and Internal Control*) ou BRCM (*Business Risk and Control Management*), situées dans les métiers et directions et hiérarchiquement rattachées aux responsables de ces métiers et directions et, d'autre part, les filières de risques spécialisées.

Le positionnement hiérarchique de cette direction correspond à l'organisation préconisée dans l'ensemble du Groupe HSBC, qui regroupe, au sein d'une même équipe centrale, la coordination du dispositif de contrôle permanent (*internal control*) et la supervision du dispositif de gestion du risque opérationnel ;

- les équipes de contrôle interne et risques opérationnels des métiers et directions (équipes ORIC ou BRCM), assurant la coordination du contrôle permanent pour le compte des responsables auxquels elles rapportent directement ;
- les dix filières en charge de risques spécifiques (Comptabilité, Conformité, Crédit, Fiscal, Informatique, Juridique, Marchés, Ressources Humaines, Sécurité et Fraude, Liquidité, Taux et Change structurels). En particulier, la filière Conformité veille, pour l'ensemble des entités du groupe HSBC France, à la maîtrise du risque de non-conformité tel qu'il est défini par l'article 4 p) du règlement 97-02. Le Directeur de la Conformité s'assure, conformément à l'article 11 du règlement, de la cohérence et de l'efficacité du contrôle de la conformité ;
- et, enfin, un certain nombre de comités qui examinent les résultats des contrôles et les principaux dysfonctionnements.

En complément de son dispositif de contrôle permanent et périodique et afin de se conformer aux dispositions de la loi américaine Sarbanes-Oxley (SOX), le Groupe HSBC a mis en place dès 2006 un système de documentation et d'évaluation du contrôle interne, s'agissant des processus et opérations qui participent à l'établissement des états financiers.

La Direction Financière de HSBC France a la responsabilité de coordonner l'ensemble du dispositif SOX et d'en synthétiser les résultats.

Deux fois par an, le *SOX 4 Way Meeting*, présidé par le Directeur Financier et dont les membres principaux sont les Commissaires aux comptes, le Responsable du contrôle périodique et le *Chief Operating Officer* (COO) de HSBC France, examine :

- les défaillances identifiées par les travaux SOX (documentation et auto-évaluation ("*self-assessment*") des métiers et fonctions supports dans le périmètre) ;
- le résultat des tests opérés par les Commissaires aux comptes ;
- l'avancement des plans d'action.

Chaque trimestre, le Comité d'Audit et des Risques de HSBC France est tenu informé des résultats des contrôles effectués dans le cadre des travaux SOX et de l'avancement des plans d'action.

#### Le dispositif ORIC / BRCM

La Direction du Contrôle Interne et des Risques opérationnels (DCIRO) est chargée d'assurer la coordination du dispositif de contrôle permanent et d'avoir une vision prospective et transverse des risques. Cette direction encadre les travaux de gestion du risque opérationnel et supervise les travaux de contrôle interne réalisés par les équipes de contrôle des différents métiers et directions avec lesquelles un lien fonctionnel a été établi.

La DCIRO maintient à jour un référentiel de contrôle permanent et veille à ce que soit assurée une couverture complète des risques.

Cette organisation, calquée sur le modèle de l'organisation adoptée par le Groupe HSBC, est par ailleurs conforme aux exigences spécifiques de la réglementation française (règlement 97-02 notamment).

L'équipe de la DCIRO travaille en coopération active avec les équipes de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels des métiers et directions (équipes ORIC et BRCM) ainsi qu'avec les différentes filières de risques spécialisées. Elle joue un rôle de consolidation et d'harmonisation couvrant la totalité des entités ou structures rattachées à HSBC France sur les sujets majeurs, comme la revue des cartographies de risques et de contrôles, la définition et le suivi des plans d'action, l'élaboration de scénarios de crise, la déclaration des incidents, l'organisation de la mise en place d'indicateurs de risque, ou encore la revue des plans de contrôle, la coordination de la formalisation des contrôles clés et le contenu des états de *reporting*.

Le lien fonctionnel fort, mis en place entre la DCIRO et les équipes de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels des métiers et directions, s'articule autour des quatre axes suivants :

- réunions bilatérales mensuelles de la DCIRO et des équipes de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels des métiers et directions (dont celles en charge des filières de risque), au cours desquelles sont notamment abordés l'évolution de l'activité et des risques, la réalisation du programme de contrôle annuel, les principaux incidents (pertes effectives ou potentielles et *near misses*), les problématiques de protection de l'information, etc. Au moins une fois par an, sont traités plus spécifiquement la cartographie des risques (notamment les risques opérationnels), le projet de programme de contrôle de l'année suivante et l'évaluation générale des ressources dédiées au contrôle permanent ;
- participation de la DCIRO aux comités parmi lesquels :
  - les comités ORIC et BRCM métiers,
  - les comités spécialisés des filières (Comité des Risques Juridiques et Fiscaux, Conformité, Informatique, Contrôle permanent Finance, etc.),
  - le Comité d'Audit et des Risques de HSBC France et les Comités d'Audit de ses filiales ;
- transmission par les équipes de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels des cartographies de risques (au fil de l'eau et au moins une fois par an), des documents supports et comptes rendus des Comités d'Audit des filiales de HSBC France et des contributions aux rapports annuels destinés à l'Autorité de contrôle prudentiel sur le contrôle interne et la gestion des risques (articles 42 et 43 du règlement 97-02) ;
- autres "points de rencontre" :
  - les groupes de travail dédiés (méthodes, indicateurs, scénarios de risques, etc.),
  - les actions de formation et de sensibilisation (veille technique et réglementaire, "ateliers" et séminaires, etc.).

Enfin, cette équipe joue un rôle d'interface vis-à-vis de la filière ORIC du Groupe HSBC, s'agissant notamment de son échelon européen. Elle procède, en particulier, à la consolidation et à la transmission des états de *reporting* demandés et, réciproquement, à la diffusion en France des instructions et des meilleures pratiques communiquées par le Groupe.

La fiabilisation, le renforcement et la modernisation du dispositif de contrôle interne et de gestion du risque opérationnel se sont poursuivis en 2012 avec de nombreux faits marquants. Le projet Groupe ERF (*Enhanced Risk Framework Project*) a été activement poursuivi tout au long de l'exercice 2012, avec notamment :

- en termes de gouvernance générale, la mise en place des trois lignes de défense (*Three lines of defence*) du Groupe HSBC et la désignation d'équipes *Business Risk and Control Management* (BRCM) au sein des métiers et des directions de HSBC France (redénomination des équipes de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels) ;
- l'amélioration continue du nouveau système ORION déployé en novembre 2011. Au-delà de la gestion des incidents opérationnels, ORION est le réceptacle unique des cartographies de risques et des plans d'action. Il a vocation à le devenir également pour les indicateurs de suivi des contrôles et des risques et des plans de contrôle interne, afin d'être un outil d'*Entreprise Risk Management* ;
- le déploiement à l'ensemble des métiers et directions de la nouvelle méthodologie de cartographie des risques dénommée *Risk and Control Assessment* (RCA) du Groupe HSBC, permettant une priorisation fine des risques et intégrant un scénario d'occurrence extrême ;
- la revue des cartographies fin 2012 par des experts des filières de risque puis leurs présentations par métiers et directions au *Chief Risk Officer*. Les cartographies des risques seront revues par la DCIRO et validées par les responsables des métiers et directions concernées en début d'année 2013. Elles seront mises à jour régulièrement en fonction des événements significatifs au cours de l'année et les modifications du profil de risque seront présentées en Comités ORIC et BRCM. Les RCA servent de base au programme annuel de contrôle des équipes de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels ;
- la refonte et la fiabilisation de certains indicateurs de risques opérationnels pour un meilleur *monitoring* des risques ;
- le suivi mensuel de l'appétence pour le risque et la détermination des tolérances annuelles de pertes opérationnelles, désormais en étroite collaboration entre les lignes de métiers et les équipes de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels ;
- la participation à des travaux initiés par le Groupe HSBC concernant notamment le *stress testing* et le risque de fraude ;



## Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

- la poursuite du renforcement des contrôles dans des domaines tels que la sécurité de l'information et la continuité d'activité ;
- l'amélioration du dispositif d'encadrement et de contrôle des prestations externes, notamment celles fournies par d'autres entités du Groupe HSBC ;
- la mise à jour des circulaires anciennes.

La sensibilisation des collaborateurs à la gestion des risques a été poursuivie en 2012 au travers notamment de réunions périodiques de sensibilisation à des sujets d'actualité ou de risques (*Lunch and Learn*).

### L'organisation de la fonction conformité

Le dispositif de contrôle permanent des risques de non-conformité du groupe HSBC France est animé par la Direction de la Conformité et de la Déontologie (DCDO). Depuis mars 2006, l'ensemble des équipes de conformité du groupe HSBC France est rattaché à la DCDO afin de garantir pleinement l'indépendance de la fonction conformité par rapport aux activités opérationnelles prescrite par le règlement 97-02. Le dispositif de contrôle de la conformité du groupe HSBC France et l'organisation interne de la DCDO sont définis dans deux circulaires d'application générale, qui font l'objet d'une actualisation régulière.

Le Directeur de la Conformité assure la responsabilité du contrôle de la conformité de HSBC France, au sens de l'article 11 du règlement susvisé, et la coordination du dispositif de contrôle de la conformité du groupe HSBC France. Par ailleurs, le Directeur de la Conformité assure les missions de Responsable de la Conformité pour les Services d'Investissement (RCSI) de HSBC France au titre de l'article 313-4 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Le Directeur de la Conformité est rattaché au Directeur Général Délégué.

La DCDO est chargée de veiller, pour l'ensemble des entités du groupe HSBC France, à la maîtrise du risque de non-conformité tel qu'il est défini par l'article 4 p) du règlement 97-02. Si son champ d'intervention s'étend, à ce titre, à l'ensemble des dispositions applicables aux activités bancaires et financières, la surveillance du respect des réglementations relatives à certains domaines spécifiques incombe au sein du groupe HSBC France, en premier niveau, à d'autres filières de risque disposant d'une expertise et de moyens adaptés (normes comptables, ratios prudentiels, contrôle des grands risques de contrepartie, recommandations relatives à la sécurité des systèmes d'information, etc.). Dans ces domaines spécialisés, le contrôle de conformité est assuré dans le cadre du Comité ORIC (*Operational Risk and Internal Control Committee*) du groupe HSBC France, au sein duquel lesdites filières de risque rendent compte du fonctionnement du dispositif de contrôle en place et des éventuels dysfonctionnements identifiés, ainsi que du *Risk Management Meeting* (RMM) auquel participe le Directeur de la Conformité. Il est également précisé que le champ de compétence de la DCDO ne s'étend pas au contrôle du respect des règles n'appartenant pas au domaine bancaire et financier (droit du travail et de la Sécurité sociale, réglementation

relative à la sécurité des personnes et des biens, etc.) et dont la surveillance relève de filières de risque spécialisées de HSBC France.

La DCDO est constituée de six départements rattachés au Directeur de la Conformité : cinq départements spécialisés par métier (Banque de particuliers et de gestion de patrimoine/Banque d'entreprises, Banque privée, Banque de financement, d'investissement et de marchés, Gestion d'actifs, Assurances) et un département Conformité Centrale. L'ensemble des collaborateurs, responsables de la conformité au sens du règlement 97-02 et exerçant les responsabilités de Responsable de la Conformité des Services d'Investissement (RCSI) pour les entités juridiques du groupe HSBC France concernées, sont placés sous la responsabilité de la DCDO. Par ailleurs, des collaborateurs de la filière Conformité exercent pour chaque entité juridique du groupe HSBC France concernée la responsabilité de correspondant Tracfin.

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité repose sur un système de contrôle permanent structuré autour des axes suivants :

### Formation et sensibilisation du personnel

La DCDO, en lien avec la Direction de la Formation, établit chaque année un plan de formation du personnel aux risques de non-conformité. Des sessions de formation, en présentiel ou sous forme d'*e-learning*, sont organisées dans les différents métiers.

### Identification des risques de non-conformité

La DCDO s'appuie notamment sur les travaux de veille juridique de la Direction des Affaires Juridiques pour suivre les modifications des textes législatifs et réglementaires ainsi que les évolutions de jurisprudence ayant une incidence sur les activités du groupe HSBC France, les analyser et définir leurs modalités d'application.

L'analyse des risques de non-conformité est documentée dans des cartographies recensant les dispositions législatives, réglementaires, professionnelles, ainsi que celles propres au Groupe HSBC, applicables à chaque métier ou activité, et les procédures et contrôles mis en place afin de s'assurer du respect desdites dispositions. Les risques de non-conformité afférents aux activités du groupe HSBC France relèvent notamment des domaines suivants : la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption, la protection de la clientèle, la protection de l'intégrité et de la transparence des marchés financiers, la préservation de la confidentialité des informations et la protection des données à caractère personnel, la déontologie des collaborateurs et la prévention des conflits d'intérêt.

Les cartographies des risques de non-conformité font l'objet d'une actualisation selon une fréquence au minimum semestrielle.

### Procédures d'examen de la conformité et outils de détection et de prévention

Le groupe HSBC France est doté de procédures spécifiques d'examen de la conformité, conformément aux dispositions des articles 11-1 à 11-3 du règlement 97-02.

S'agissant des risques liés aux nouveaux produits et services ainsi qu'aux modifications significatives apportées aux produits existants, les procédures en vigueur prévoient la réalisation systématique de diligences préalables, formalisées par les différents métiers et les fonctions de contrôle concernées, dont la Conformité, afin de s'assurer de la prise en compte et de l'analyse de l'ensemble des risques induits. A cet effet, la plupart des métiers sont dotés d'instances spécifiques d'examen des initiatives commerciales. Au niveau du groupe HSBC France, les nouveaux produits et services répondant à certains critères sont, en outre, soumis à l'approbation préalable du Comité d'Examen des Produits, présidé par le Directeur Général de HSBC France, et dont la Direction de la Conformité et de la Déontologie (DCDO) assure le secrétariat. La DCDO est responsable de s'assurer que les produits concernés respectent tant les dispositions législatives et réglementaires que les normes internes, et que les demandes et décisions du Comité ont été prises en compte avant le lancement desdits produits.

Le contrôle de la conformité des opérations réalisées s'appuie, d'une part, sur des outils de prévention et de détection et, d'autre part, sur les travaux de contrôle récurrents réalisés par la DCDO et les équipes de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels. Les missions de contrôle conduites par les équipes de la DCDO (dénommées revues de conformité) sont destinées à s'assurer du respect, au sein d'une activité ou sur une thématique de conformité déterminée, des dispositions réglementaires et règles internes applicables. Les nouveaux produits ou services ayant reçu l'approbation du Comité d'Examen des Produits font l'objet, dans un délai maximal de six mois après leur lancement, d'une revue *ex-post* formalisée, coordonnée par les équipes de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels, afin de s'assurer que leur commercialisation se déroule dans des conditions conformes à la proposition initialement soumise au Comité d'Examen des Produits, et que les risques associés avaient été intégralement appréhendés dans le cadre du processus d'approbation.

#### **Suivi de l'activité et des résultats du contrôle de la conformité**

Le suivi du fonctionnement du dispositif de contrôle de la conformité et des éventuels dysfonctionnements identifiés repose, en premier lieu, sur les procédures de *reporting* récurrent et ponctuel en vigueur au sein de la filière Conformité ainsi que sur l'information réalisée dans le cadre du Comité de Conformité. Les responsables de la conformité des entités du groupe HSBC France établissent trimestriellement un rapport dans lequel ils rendent compte du fonctionnement du dispositif au sein des entités entrant dans leur périmètre de responsabilité, et l'adressent au responsable de la conformité du métier concerné.

Les éventuels dysfonctionnements identifiés dans la mise en œuvre des obligations de conformité font, en particulier, l'objet de l'élaboration, par le responsable de la conformité de l'entité concernée, d'un rapport d'anomalie devant remonter jusqu'au niveau approprié de la ligne Conformité, puis d'un suivi régulier des actions mises en œuvre pour y remédier, au moyen d'un outil dédié dénommé IRIS (*Integrated Regulatory Information System*). Dans le cadre de l'approche consolidée des risques de

non-conformité, la DCDO assure en outre un suivi centralisé des interventions des autorités de tutelle dans les entités du groupe HSBC France.

Par ailleurs, le fonctionnement du dispositif et les principaux risques de non-conformité identifiés sont revus dans le cadre d'instances de contrôle dédiées, composées à la fois de représentants de la fonction Conformité et de responsables opérationnels.

---

#### **L'organisation comptable**

##### **Les procédures comptables**

La Direction Financière est responsable de la bonne application des principes comptables et des dispositifs de contrôle comptable au sein du groupe HSBC France. Elle définit, pour le groupe, les procédures et les contrôles à appliquer, sous la responsabilité des départements comptables de chaque entité juridique. Cela concerne plus particulièrement les procédures et les rapprochements comptables, afin de vérifier l'existence et la validité des comptes de bilan, de hors bilan et, par construction, de résultats.

L'encadrement de la piste d'audit comptable et réglementaire est documenté au travers de diverses procédures et documentations établies sous la responsabilité des départements *Chief Accounting Officer* (CAO) et *Chief Operating Officer* (COO). Il s'agit notamment de documents relatifs aux outils et interfaces comptables, aux schémas comptables, à la certification des comptes, aux expressions de besoins des utilisateurs, aux modalités d'exploitation de la piste d'audit.

La Direction Financière tient à jour et diffuse des manuels de procédures et circulaires comptables qui se conforment aux principes comptables français et aux normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards* - IFRS). Ces principes sont issus, pour l'essentiel, du Code de commerce, de la 4<sup>e</sup> Directive européenne, des normes IFRS ainsi que de l'ensemble des textes et recommandations du Comité de la Réglementation Comptable. Ils sont disponibles sur l'Intranet HSBC France.

Des circulaires internes sont par ailleurs diffusées au personnel de la filière comptable et financière de HSBC France et de ses filiales afin d'homogénéiser le niveau de connaissance et de compréhension des normes comptables dans le groupe.

##### **L'organisation de la production comptable**

Les *reportings* comptables sont établis, en grande majorité, sur une périodicité mensuelle, sur base sociale et consolidée. La fonction financière établit des budgets et plans d'action conformes aux orientations données par la Direction Générale.

Dans le cadre de son rôle d'animation de la filière comptable, la Direction Financière a organisé en 2012 des réunions abordant la procédure budgétaire, la certification des comptes, le dispositif Sarbanes-Oxley (SOX).

## Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Le schéma d'architecture comptable de HSBC France s'articule autour des systèmes opérants fonctionnels dans lesquels sont saisies les opérations converties en événements. Ces événements sont transformés quotidiennement en mouvements comptables, grâce à un interpréteur qui alimente le système comptable. A compter de juillet 2012, un nouveau logiciel comptable *Peoplesoft General Ledger* (PSGL) a été mis en service sur le périmètre HSBC France. Avec PSGL, HSBC France a adopté le plan de comptes du Groupe HSBC, langage commun pour la filière comptable et financière en France qui permet un meilleur alignement des processus de la filière sur ceux du Groupe.

Les systèmes opérants sont des applications spécialisées et dédiées à une activité (prêts, opérations sur titres, opérations de change, etc.). Certaines opérations non gérées dans des systèmes opérants, ou non courantes (impôts, dépréciations, etc.), sont enregistrées dans la comptabilité *via* des écritures "Opérations Diverses" dans des outils de saisie manuelle sécurisés. Ces outils de saisie envoient, comme les autres systèmes opérants, leurs événements dans l'interpréteur comptable, bénéficiant ainsi des contrôles préexistants.

Les comptes sont arrêtés selon un double jeu de normes comptables IFRS et de normes françaises. Le logiciel de consolidation intégré Système 9 du Groupe HSBC permet d'assurer la consolidation en normes IFRS ainsi que de satisfaire les besoins de production réglementaire d'informations financières tant pour l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) que pour la maison mère.

La mise en place d'un entrepôt de données, ou "*Datawarehouse*", de *reportings* bilantiels et financiers facilite le rapprochement et la cohérence des *reportings* comptables, analytiques, réglementaires et de gestion avec la comptabilité générale. En effet, cette base constitue le réceptacle de données provenant de HSBC France et de ses filiales. Ces données sont de différentes natures : informations comptables, données d'inventaire (stocks) ou ventilations fines de valeurs comptables en fonction des différents attributs nécessaires aux publications internes et externes au groupe. Des contrôles systématiques de cohérence sont mis en place à l'intérieur de cette base, laquelle alimente le logiciel de consolidation et permet la production de différents *reportings* réglementaires français *via* le logiciel *Evolan Report*.

Les équipes du CAO (*Chief Accounting Officer*) ont développé un outil d'exploitation de la piste d'audit que fournit le système d'information de HSBC France et notamment le "*Datawarehouse*". L'utilisation de cet outil permet de remonter à l'initiation d'une opération dans le système opérant. Par ailleurs, cet outil est en place pour la piste d'audit comptable et utilisé pour les états publiables (bilan et compte de résultat) ainsi que les états SURFI "Situation" et "Compte de résultat". Les tables mises en place et testées permettent de construire, à la demande, la justification contrat par contrat des postes des états ci-dessus mentionnés. Les modalités d'archivage ont été précisées ; situations disponibles en ligne : M (situation courante), M-1, M-2, MAR (trimestrielle), JUN (semestrielle),

SEP (trimestrielle), DEC (annuelle). Les autres situations restent stockées dans les bases et sont disponibles sur demande (36 mois d'historique).

### Contrôle de la production comptable

L'environnement de contrôle financier de la banque s'appuie sur :

- le dispositif de certification comptable mensuelle ;
- la communication des résultats et du pilotage de la performance ;
- le contrôle interne financier Sarbanes-Oxley (SOX).

Conformément aux règles du Groupe HSBC, HSBC France établit, sur une base mensuelle, un certificat de réconciliations comptables qui est adressé au Département Financier Europe du Groupe HSBC. Ce certificat, qui atteste de la justification de l'ensemble des comptes de bilan et de hors bilan, représente la synthèse des certificats de réconciliations comptables transmis par les différents départements comptables et financiers de HSBC France et de ses filiales. Ces certifications sont formalisées par l'intermédiaire de l'outil Groupe de certification comptable *AssureNET*, utilisé depuis la clôture de juillet 2012 au sein de HSBC France et de ses filiales sous logiciel comptable PSGL. Ce *reporting* mensuel est fondé sur le principe selon lequel chaque compte de la balance générale est assigné à un propriétaire, qui est responsable de sa réconciliation et le valide. Les anomalies mises en évidence par le certificat donnent lieu à la détermination d'actions correctrices auprès des métiers et directions concernés. Le service Contrôles comptables de la Direction Financière mène des revues au sein des départements de HSBC France et ses filiales, destinées à vérifier l'application des procédures de contrôles et la qualité des justificatifs.

En outre, à l'occasion de ses missions de contrôle périodique sur des entités et des thèmes, l'Audit interne procède à un examen systématique de la cohérence des schémas comptables et analyse des échantillons d'écritures aux fins de s'assurer de la qualité du processus de réconciliation mis en œuvre.

Les déclarations aux autorités de tutelle, qui contiennent les informations comptables, sont directement préparées par les départements opérationnels de HSBC France, *via* le département central CAO, et les départements financiers des filiales. Chaque responsable comptable ou financier examine et valide ces informations comptables.

Les rapports financiers sont soumis au Directeur Financier et au Comité Exécutif du groupe HSBC France, puis, avant publication des comptes, envoyés au Département Financier du Groupe HSBC pour présentation au Comité Exécutif de HSBC Bank plc et au Comité Exécutif du Groupe HSBC (*Group Management Board* – GMB).

Au sein du groupe HSBC France, le contrôle de gestion est décentralisé dans les départements opérationnels et les filiales. Ceux-ci fournissent mensuellement des *reportings* à leur propre Direction, ainsi qu'à la Direction Financière. Le Directeur Financier présente mensuellement les résultats au Comité Exécutif, et rend compte au Conseil d'Administration de HSBC France.



Le Comité d'Audit et des Risques de HSBC France examine les comptes trimestriels, semestriels et annuels soumis au Conseil d'Administration.

Afin de se conformer aux dispositions de la loi américaine Sarbanes-Oxley (SOX), auxquelles est soumis le Groupe HSBC depuis la clôture du 31 décembre 2006, la Direction de HSBC France doit évaluer de manière approfondie les contrôles conduisant à l'établissement des états financiers. Les processus les plus significatifs à cet égard font ainsi l'objet d'une documentation détaillée et de contrôles propres, régulièrement surveillés dans le cadre d'un dispositif trimestriel de revue. Ces analyses détaillées des flux des opérations jusqu'aux comptes contribuent à l'amélioration du contrôle de la piste d'audit. Les défaillances identifiées dans le cadre de ces contrôles doivent être corrigées dans les meilleurs délais et une équipe dédiée est en charge de suivre et coordonner l'ensemble de ces travaux.

L'Audit interne prend une part active à la supervision de la bonne mise en œuvre du dispositif SOX, au travers des tests indépendants qu'il accomplit sur les contrôles correspondants dans le cadre des missions de contrôle périodique. L'équipe SOX au sein de la Direction Financière a accès, via la base de données d'audit du Groupe HSBC (*Audit Issues Database* – AID), aux points d'audit soulevés par les différentes équipes d'audit, ce qui lui permet de suivre les recommandations SOX, émises par le contrôle périodique, sur l'ensemble du champ comptable et financier. De leur côté, les Commissaires aux comptes effectuent chaque année une revue complète des différents travaux pour le compte du Groupe HSBC et donnent leur opinion sur le rapport SOX 404 établi par la Direction de HSBC Holdings plc. En outre, les Commissaires aux comptes procèdent, chaque trimestre, à la revue des risques SOX et, en fin d'année, procèdent à l'audit des processus associés.

Chaque trimestre, le Comité d'Audit et des Risques de HSBC France est tenu informé des résultats des contrôles menés et de l'avancement des principaux plans d'action. Un certificat envoyé semestriellement par HSBC France à HSBC Bank plc, signé conjointement par le Directeur Général, le Directeur Financier et le Responsable du contrôle périodique, atteste de l'efficacité du dispositif de contrôle interne financier et précise, le cas échéant, les défaillances en cours de correction, identifiées par les différents acteurs du processus d'évaluation des contrôles.

### Dispositif de contrôle périodique

---

Conformément au règlement 97-02 modifié, le contrôle périodique a pour objet de s'assurer de la conformité des opérations, du niveau de risque effectivement encouru par la banque, du respect des procédures, de l'efficacité et du caractère approprié des dispositifs de contrôle permanent, au moyen d'enquêtes indépendantes conduites par des agents au niveau central qualifiés à cet effet. Le dispositif de contrôle périodique s'applique à l'ensemble de l'entreprise, y compris ses filiales.

La revue stratégique "INA 13", initiée courant 2010 par l'Audit Groupe HSBC (*Global Internal Audit* - GIA) afin de faire évoluer les différentes structures et méthodes d'audit

à travers le monde, est parvenue à son terme à la fin 2012. Désormais, 10 équipes globales ont vocation à couvrir, de façon experte, les principaux métiers et fonctions du Groupe HSBC, eux-mêmes globalisés, cette nouvelle organisation visant à mettre en exergue pour le Comité Exécutif du Groupe HSBC (*Group Management Board* – GMB) les principaux risques (*material risks*) auxquels ce dernier peut être confronté.

A côté de ces entités d'audit fonctionnalisées, subsistent cinq groupes d'audit à compétence géographique régionale (Europe, Moyen-Orient, Amérique du Nord, Asie-Pacifique, Amérique latine), ainsi que des groupes d'audit locaux auxquels *Group Audit France* (GAF), dont le champ de compétences est restreint au seul périmètre de HSBC France et rapporte dans ce cadre à *European Audit*, appartient.

Le contrôle périodique de HSBC France est dorénavant assuré conjointement par deux entités, certes distinctes, mais étroitement coordonnées entre elles :

- d'une part, *Group Audit France* (GAF), établi en France, qui conduit pour l'essentiel l'audit des fonctions centrales, de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, de la Banque d'entreprises, des opérations bancaires et de l'informatique ;
- d'autre part, les équipes de l'Audit du Groupe HSBC (GIA), qui ont vocation à intervenir dans leurs domaines de compétences listés ci-après :
  - *Global Businesses and Functions and European Audit*, dénommé IAF, en charge de l'audit de la Banque de financement, d'investissement et de marchés, de l'Assurance et des charges de retraite, de la Gestion d'actifs et de la Banque privée. Par ailleurs, la gestion actif/passif, les besoins en fonds propres, la comptabilité, le contrôle de gestion et la situation fiscale relèvent de son périmètre d'intervention, tout comme la supervision des fonctions globales et des services de production bancaire (*service delivery*). Ce groupe couvre également la zone géographique Europe ;
  - *Risk and Asia-Pacific Audit*, dénommé IAG, en charge de l'audit de la Banque d'entreprises et de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine et de leurs services associés, du risque de crédit aux grandes entreprises et de la stratégie, ou encore du dispositif de maîtrise des risques opérationnels et de contrôle permanent, de la conformité, de la sécurité et de la fraude. Ce groupe couvre également la zone géographique Asie-Pacifique ;
  - *IT Audit*, en charge de l'audit des infrastructures, des systèmes d'information et de communication, et des projets et développements applicatifs.

Les interventions respectives de l'audit local (GAF) et global (GIA) convergent et sont consolidées dans le plan d'audit de HSBC France, les équipes entretenant des échanges très réguliers, notamment sur le fondement de l'accord conclu à cet effet le 28 mars 2011 entre le Directeur de l'Audit interne du Groupe HSBC et l'Inspecteur général, Directeur de GAF.

## Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

En effet, si l'organisation du contrôle périodique a fortement évolué, sa finalité demeure inchangée et consiste toujours à vérifier et évaluer la qualité du dispositif de maîtrise et de contrôle des risques en s'assurant, d'une part, du respect de la réglementation nationale applicable au domaine audité et, d'autre part, de la correcte application des normes, directives et procédures en vigueur au sein du Groupe HSBC. Dans la hiérarchie des contrôles du Groupe HSBC, l'Audit interne incarne donc la "troisième ligne de défense", intervenant derrière les acteurs de premier niveau des différents métiers et directions, puis les équipes dédiées au contrôle permanent (BRCM et ORIC).

Les travaux d'audit sont tous conduits selon les normes du Groupe HSBC applicables en la matière, telles que retracées notamment dans le Manuel des Standards d'Audit du Groupe (*Group Audit Standards Manual – GASM*). Faisant l'objet de plusieurs actualisations en cours d'année, le GASM doit être relu, dans sa version consolidée, au moins annuellement par tous les auditeurs, et ses prescriptions respectées lors de chacune des missions.

Par ailleurs, les normes d'audit du Groupe HSBC sont déclinées, au sein de GAF, dans des procédures internes ou des modes opératoires appropriés. Le référentiel constitué par cet ensemble de textes est utilisé par les équipes d'audit pour la réalisation des missions. Ce corpus est désormais revu et actualisé, notamment en conformité avec les prescriptions consécutives à l'intervention de l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP), en septembre 2010, sur le dispositif de contrôle périodique de HSBC France.

L'approche d'audit s'appuie sur une évaluation de toutes les composantes du risque propre à chaque objet (entité, thème ou projet) auditable, accomplie au sein d'un outil *ad hoc* développé par le Groupe HSBC (*Audit Information System – AIS*). En 2012, le plan d'audit de HSBC France a été établi en étroite coordination entre GAF et GIA, en prenant notamment appui sur l'une des composantes majeures de cette base, le *Risk Calculator*, outil d'aide à la surveillance et à la mise en cohérence des risques sur l'exhaustivité du périmètre de HSBC France.

Enfin, la double notation des rapports expérimentée, au début de l'année 2011, a été confirmée depuis à travers :

- la notation de la qualité des contrôles mis en œuvre au sein de l'activité auditée (*Control Risk Grade*), selon un choix binaire (*Satisfactory/Not satisfactory*) ;
- la notation traduisant le degré de maîtrise des risques de l'activité auditée par son management (*Management Awareness Grade – MAG*) à partir des informations fournies par ce dernier dans les *Management Self-Identified Issues* (MS-IIs) établies à l'appui de l'audit. Le MAG reste établi selon une triple échelle de notation (*Acceptable / Needs improvement / Inadequate*).

Les rapports d'audit, assortis de cette double notation, sont transmis à la hiérarchie de l'entité ou au responsable du processus audité, qui assure *in fine* la responsabilité de la mise en œuvre des recommandations de l'Audit interne, tout comme de celles éventuellement formulées par ailleurs par les autorités de tutelle ou les Commissaires aux comptes. Le Directeur Général Délégué, le Directeur de la Conformité et la Directrice du Contrôle Interne et des Risques Opérationnels sont systématiquement destinataires des rapports.

Enfin, tous les rapports d'audit relatifs à HSBC France faisant l'objet d'une notation défavorable du risque de contrôle et/ou du MAG, sont présentés et commentés par l'Inspecteur général au Comité d'Audit et des Risques de HSBC France. Ce comité assure également un suivi de toutes les recommandations d'audit de risque élevé afférant au périmètre de HSBC France.

*L'ensemble des procédures évoquées dans le présent rapport constitue le fondement du dispositif de contrôle interne de HSBC France. Le pilotage de celui-ci est assuré par la Direction Générale qui s'appuie sur les différents acteurs du contrôle interne, notamment pour en assurer la cohérence.*

*Grâce à d'importants efforts déployés dans l'ensemble du groupe HSBC France, la Direction Générale dispose des moyens d'évaluer de manière approfondie la qualité de son contrôle interne.*

Samir Assaf  
Président

Paris, le 27 février 2013

## **Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration**

---

*Exercice clos le 31 décembre 2012*

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société HSBC France et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris-La Défense et Paris, le 12 avril 2013

KPMG Audit FS II  
Pascal Brouard  
Associé

BDO France – Léger & Associés  
Michel Léger  
Associé

## Responsabilité sociale, environnementale et sociétale

### La gestion du développement durable dans le Groupe HSBC

Pour le Groupe HSBC, la réussite à long terme de ses activités est étroitement liée au contexte environnemental, social et économique dans lesquels il opère. Le développement durable, c'est avoir une croissance durable des profits de façon à pouvoir continuer à verser des dividendes à ses actionnaires et rémunérer ses salariés, à bâtir des relations de long terme avec ses clients, à payer les impôts dont il est redevable dans les pays où il opère, et à soutenir les communautés pour leur croissance future. La manière dont le Groupe HSBC conduit ses activités est aussi importante que ses activités elles-mêmes. Ses responsabilités à l'égard de ses clients, de ses salariés et de ses actionnaires, mais également à l'égard des pays et communautés où il est implanté, dépassent très largement la seule nécessité d'être une entreprise profitable.

HSBC France s'inscrit pleinement dans la ligne de conduite adoptée par le Groupe HSBC, intégrant ces principes et pratiques à toutes ses activités.

#### Finance Développement Durable

L'objectif du Groupe est de tisser des relations de long terme avec ses clients, partout dans le monde, en leur offrant une expérience client et des services de grande qualité. Pour cela, tous les atouts du Groupe sont exploités : son envergure, sa couverture géographique, sa solidité financière et la puissance de la marque HSBC.

Son objectif est de tirer parti des opportunités et de gérer les risques que présentent les tendances émergentes à l'échelle globale, en développant un modèle d'entreprise reposant sur une activité durable qui permette de gérer ces tendances.

HSBC considère que le monde est en constante évolution et que les menaces liées au changement climatique et à ses impacts sur la disponibilité des ressources naturelles deviennent de plus en plus réelles. La hausse de l'urbanisation, la croissance démographique mondiale et la hausse des prix des matières premières suscitent l'inquiétude sur de potentielles contraintes en matière de ressources. Par exemple, comme le montrent les récentes recherches menées par HSBC sur le changement climatique, les modèles hydrologiques jadis utilisés ne sont plus à même de servir d'indicateurs pour prévoir les disponibilités en eau potable. Des populations font face, localement, à des pénuries en eau tandis que la demande progresse.

HSBC joue un rôle de premier plan en agissant sur la réponse à apporter par les marchés à ces enjeux, identifiant la manière dont l'activité peut s'adapter afin d'apporter des bénéfices sur les plans social et environnemental, tout en générant des rendements économiques viables. Tout au long de l'année 2012, son Centre d'excellence sur le changement climatique a poursuivi ses recherches sur les effets possibles que le changement climatique, et les réponses à y apporter, auront sur ses activités et sur celles de ses clients. Dans la dernière année, HSBC Global Research a publié les

rapports suivants : "Stress hydrique – Analyser les défis mondiaux" et "Réduire la pâte de notre pain – L'impact de la hausse des prix des denrées alimentaires sur l'économie mondiale".

Le *Climate Business Council* de HSBC, en charge de définir la stratégie "*Climate Business*" du Groupe, aide les métiers globaux à identifier les opportunités nées de la transition vers un monde sobre en carbone. Ainsi, les équipes de la Banque de financement, d'investissement et de marchés de HSBC ont joué un rôle de premier plan dans plusieurs projets de grande envergure dans le secteur de l'énergie annoncés en 2012. HSBC a notamment fourni tout un éventail de services financiers au plus grand projet éolien *offshore* en Europe ainsi qu'au plus grand champ éolien d'Amérique latine. Ces deux projets combinés permettront de générer 666 mégawatts d'énergie propre, une production suffisante pour répondre aux besoins de plus d'un demi-million de foyers. En outre, ces deux opérations mettent en lumière la capacité du Groupe HSBC à apporter des financements au marché des énergies pauvres en carbone et à mobiliser des équipes commerciales à même d'intervenir sur plusieurs marchés.

#### Empreinte environnementale opérationnelle

En matière d'environnement, la priorité est mise sur les enjeux liés au changement climatique et sur les réponses à y apporter, ce qui inclut les consommations d'énergie, d'eau et la gestion des déchets. L'accent est ainsi mis sur les dix objectifs à horizon 2020 de la stratégie de maîtrise de l'empreinte environnementale opérationnelle du Groupe, telle qu'annoncée fin 2011. Entre 2012 et 2020, l'objectif est de réduire d'une tonne le taux d'émission de CO<sub>2</sub> par collaborateur, de 3,5 tonnes à 2,5 tonnes.

#### Mécénat

L'engagement du Groupe HSBC vis-à-vis des communautés dans lesquelles il opère s'inscrit sur le long terme. Nombre de ses marchés clés sont des économies émergentes. Au-delà de son activité principale, le Groupe HSBC contribue au développement d'opportunités sociales et économiques au travers de ses activités de mécénat.

HSBC met l'accent sur l'éducation et l'environnement, parce qu'ils sont essentiels à la construction et au développement des communautés, et sont des prérequis à la croissance économique. Ces programmes philanthropiques visent à impliquer ses collaborateurs dans des actions de mécénat locales. Les programmes du Groupe HSBC sur l'éducation apportent un soutien aux enfants défavorisés, promeuvent l'éducation financière et sensibilisent les publics à la protection de l'environnement.

En 2012, un nouveau programme environnemental, *HSBC Water Programme* a été lancé. Ce Programme Eau quinquennal, d'un montant de 100 millions USD, est mené en partenariat avec trois Organisations Non Gouvernementales mondialement reconnues : *Earthwatch*, *WaterAid* et WWF. La combinaison des problématiques portant sur l'approvisionnement en eau, la protection, l'information et l'éducation est un gage d'efficacité.

Cette initiative concrète est le programme d'envergure le plus innovant jamais initié par une organisation financière.

Il bénéficiera aux communautés dans le besoin, leur permettant de prospérer en générant un développement et une croissance économique et sociale. Après le succès du précédent programme, HSBC *Climate Partnership*, le Programme Eau fédérera une communauté de collaborateurs et créera des opportunités en matière d'engagement et d'implication.

---

### Collaborateurs

L'engagement des collaborateurs décrit leur investissement intellectuel et affectif dans l'entreprise et sa performance. Il est un élément critique de la capacité du Groupe HSBC à fournir des services financiers de grande qualité. Au niveau mondial, HSBC conduit depuis près de six ans des enquêtes institutionnelles régulières auprès de ses collaborateurs. Jusqu'en 2011, l'enquête *Global People Survey* (GPS) a constitué l'élément principal de ce dispositif. Réalisée une fois par an, elle couvrait l'ensemble des dimensions clés de l'entreprise. Le dispositif d'enquêtes collaborateurs de HSBC a évolué en 2012 avec l'introduction d'une enquête complémentaire : *Pulse*. Resserrée sur des questions liées à l'évolution de l'organisation, réalisée trimestriellement sur un échantillon de collaborateurs constitué au hasard, *Pulse* mesure la perception par les collaborateurs de leur environnement professionnel et des perspectives qu'il leur offre. En parallèle, l'enquête GPS se poursuit en prenant désormais une fréquence bisannuelle. En interrogeant de manière régulière ses salariés, le Groupe HSBC illustre sa volonté de les impliquer dans un rôle d'acteur relié à la stratégie de l'entreprise, et encourage le développement d'une culture du dialogue et de la coresponsabilité.

---

### Pilotage de la démarche de développement durable

Tout comme ses valeurs, une gestion rigoureuse des risques et une bonne gouvernance, l'engagement du Groupe HSBC vise à exercer son métier de manière durable, guide la manière dont il gère ses activités et contribue à créer de la valeur au bénéfice de ses actionnaires et de ses clients.

Le Comité Développement Durable du Groupe HSBC élabore la politique de développement durable du Groupe, qui se préoccupe essentiellement de l'environnement et des problématiques sociales et éthiques, et conseille en la matière le Conseil d'Administration, les comités du Conseil et la Direction Générale.

HSBC possède une équipe Développement Durable dédiée au niveau monde, et des Directeurs du développement durable dans chaque principale région et pays où le Groupe est implanté. Sur un plan opérationnel, la mise en œuvre de sa politique de développement durable est sous la responsabilité des fonctions Développement Durable, Ressources Humaines et Risques.

Le Groupe HSBC rend compte chaque année des progrès dans le développement et la mise en œuvre de sa stratégie dans son Rapport Développement Durable, qui fait l'objet d'une certification par un organisme indépendant.

---

### Le rôle de HSBC France dans l'économie et en faveur du développement durable

---

#### Impact territorial, économique et social de HSBC France

Au travers de son activité, HSBC France contribue au financement de l'économie et à la bonne marche de la société. En garantissant une activité solide et des revenus durables, la banque peut en effet verser des dividendes à ses actionnaires, rémunérer ses salariés, régler ses fournisseurs et payer les impôts dont elle est redevable. La banque accompagne une clientèle de particuliers, d'entreprises, d'institutions et de collectivités dans leur développement par les prêts qui leur sont accordés, assure leur avenir au travers de placements, et sécurise leurs transactions nationales et internationales.

#### HSBC France – répartition du bénéfice

(en millions d'euros)	2012	2011
Sortie nette de trésorerie		
au titre des impôts.....	458	323
Distributions aux actionnaires		
et intérêts non contrôlant.....	240	118
Salaires et avantages sociaux.....	993	998
Frais généraux.....	543	558

Dans un marché français globalement caractérisé par le repli de la production de nouveaux crédits immobiliers (- 32 %<sup>1</sup>), le métier de Banque de particuliers et de gestion de patrimoine de HSBC France a fortement accru ses engagements, avec une production en 2012 de 2,7 milliards EUR de nouveaux crédits (+ 39 % par rapport à 2011). Tous crédits confondus, les encours ont progressé de 8 % sur un an.

Par ailleurs, le métier de Banque d'entreprises de HSBC en France a continué d'accompagner les entreprises dans leur développement, en augmentant ses encours de crédit aux entreprises, qui passent, en moyenne, de 9,6 milliards EUR en 2011 à 9,9 milliards EUR en 2012. Pour 2013, une enveloppe supplémentaire de crédits de 1 milliard EUR a été affectée aux clients pour leur développement international.

Aussi, depuis le début de la crise financière, l'accès au crédit bancaire s'est fait de plus en plus difficile pour les collectivités territoriales françaises. Le recours aux marchés de capitaux leur permet dans ce contexte d'optimiser et de diversifier le coût de financement de leurs investissements (école, transports, etc.), contribuant ainsi à l'attractivité et au dynamisme de leur territoire.

1 Banque de France.

## Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

2012 constitue, de fait, une année record pour le recours des collectivités territoriales aux marchés obligataires. HSBC France, qui bénéficie, sur les marchés désintermédiés, d'une expérience incomparable auprès de cette cible, a dirigé 16 transactions sur 33 en 2012 – dont deux ISR, et 47 transactions sur 133 depuis 2000. HSBC est également *leader* dans le montage de programmes EMTN pour les collectivités territoriales et dans le montage de programmes de billets de trésorerie pour les collectivités territoriales.

Enfin, HSBC France poursuit l'adaptation nécessaire de ses agences et sites Internet aux besoins des personnes handicapées. En 2012, 155 de ses 315 agences sont accessibles. Le site Internet [www.hsbc.fr](http://www.hsbc.fr), comme tous les sites publics du Groupe HSBC, respecte les "*Web Content Accessibility Guidelines 2.0*" (WCAG 2.0) définies par le *World Wide Web Consortium* (W3C). En complément de ces règles, les sites HSBC sont régulièrement audités par un cabinet indépendant. Ces audits sont directement définis et menés par la Direction du Marketing au niveau du Groupe, pour les sites publics.

---

### Le développement durable chez HSBC France

#### Pilotage de la démarche

Afin de déployer et de mettre en œuvre efficacement cette stratégie dans l'Hexagone, HSBC France a créé, en 2008, une Direction du Développement Durable, placée sous la tutelle du Directeur Général. Composée de huit personnes, elle coordonne la mise en place des plans d'action élaborés avec le concours des relais présents dans chacun des métiers concernés.

Ces relais se réunissent trimestriellement au sein du Comité Développement Durable, dont le principal objectif est de faire état des progrès ou des freins au déploiement de cette stratégie. En 2012, ce Comité a fusionné avec le Comité Finance Développement Durable mis en place en 2011, à l'instar du *Climate Business Council* du Groupe HSBC, afin de partager avec les directeurs de métiers les décisions prises au niveau du Groupe HSBC et d'identifier les opportunités locales permettant de contribuer à l'atteinte de ses objectifs. Ainsi, le nouveau Comité Développement Durable trimestriel réunit alternativement les directeurs des lignes de métier afin de valider les orientations stratégiques, et les responsables opérationnels en charge de la mise en place de ces orientations.

Depuis 2009, la banque en France a complété ce dispositif par la mise en place d'un comité dédié à la gestion des impacts directs de l'activité, en charge de coordonner, avec le Groupe HSBC, les plans d'action de maîtrise de l'empreinte environnementale du Groupe. Il est composé de directeurs des lignes de métier en charge de ces objectifs : achat, informatique, immobilier, voyages, logistique, communication, développement durable.

Enfin, un Comité Diversité, créé en 2010, a pour vocation de traiter les questions liées à la diversité afin de proposer des plans d'action au *People Committee* France. Ce dernier a pour objet de permettre aux principaux dirigeants de HSBC France d'aborder mensuellement toutes les questions relatives aux Ressources Humaines de portée stratégique.

#### Travaux et comptes rendus

Pour nourrir son action, HSBC France participe aux travaux de l'ORSE (Observatoire de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise) et au comité d'orientation de l'IMS-Entreprendre pour la cité. Ces deux institutions indépendantes travaillent avec les entreprises adhérentes, les acteurs de la société civile et leurs homologues transnationaux afin de mieux cerner les enjeux et d'identifier les bonnes pratiques dans le domaine de la responsabilité d'entreprise. HSBC France siège également au Collège des Directeurs du Développement Durable – C3D, organisme indépendant qui contribue à faire entendre la voix et l'opinion des Directeurs du Développement Durable des moyennes et grandes entreprises et organisations.

Enfin, pour rendre compte de ses avancées, HSBC France édite, depuis 2011, *La Revue de la Fondation HSBC pour l'Éducation*, et publie chaque année un rapport de développement durable, concomitamment à celui de sa maison mère, HSBC Holdings plc. En France, ces documents de référence sont disponibles exclusivement sur le site Internet de HSBC France<sup>1</sup>.

---

### Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de l'entreprise

#### Ecoute des clients particuliers et entreprises

##### *Expérience client et satisfaction*

Pour HSBC France, l'expérience client doit être à la hauteur de leurs attentes, en ligne avec le niveau d'exigence de services du Groupe HSBC. En effet, HSBC a pour objectif d'être la banque de patrimoine de référence et la banque commerciale internationale *leader* et vise l'excellence dans la qualité des services à ses clients cibles.

Une équipe est dédiée au suivi de l'expérience client. Pour les clients particuliers, un dispositif "voix du client" permet de mesurer, mensuellement et trimestriellement, la performance de la banque en termes de satisfaction client, et, deux fois par an, de la comparer à celle de ses concurrents. Une enquête sur la qualité de service en agence est également menée régulièrement. Ses résultats (score et *verbatim* des clients de chaque agence) sont délivrés aux directeurs d'agence et sont inclus, depuis 2011, dans le calcul de la rémunération variable de l'ensemble du personnel en agence, comme le sont les résultats du dispositif des visiteurs mystères au sein du réseau.

<sup>1</sup> [www.hsbc.fr/rubrique/Developpement-Durable](http://www.hsbc.fr/rubrique/Developpement-Durable).

2012 a été une année de développement, pour mieux servir les clients et faciliter leurs relations avec la banque. Deux axes ont été mis en œuvre. Le premier a consisté à développer de nouvelles fonctionnalités sur les canaux “à distance” pour fluidifier les parcours des clients, avec notamment le lancement de l’application mobile qui simplifie la banque au quotidien et répond aux nouvelles “habitudes de consommation”, la réorganisation des lignes téléphoniques des agences, qui a permis la progression significative du service téléphonique de la banque, incluant les résolutions immédiates, et la centralisation d’un certain nombre de tâches administratives, qui améliore la qualité et la rapidité de traitement. Le second a résidé dans le renforcement de l’expertise des conseillers en agence. Il se traduit notamment par le doublement du nombre de conseillers patrimoniaux et de l’effort de formation sur l’ensemble de la force commerciale, par rapport à 2011 et la création d’une nouvelle agence Directe dédiée aux clients Premier. Celle-ci vient compléter les deux autres agences directes de la banque : Premier International Direct pour les clients non résidents et non francophones, et Advance Direct, dédiée aux clients HSBC Advance. Fin 2012, ces trois agences comptaient 17 000 clients.

Le taux de satisfaction des clients particuliers est relativement stable sur l’année. Au 4<sup>e</sup> trimestre 2012, le score des clients très satisfaits s’établit à 50 %, ce qui place HSBC au-dessus de la moyenne des banques concurrentes<sup>1</sup>. Le score des clients ayant recommandé HSBC au cours des deux dernières années est de 40 %, en progression par rapport à 2011, ce qui maintient la banque à la première place du marché<sup>1</sup>.

Pour les clients entreprises, il existe également un dispositif “voix du client”, mis en place pour les clients les plus importants des CAE (Centre d’Affaires Entreprise) et CBC (*Corporate Banking Center*). Cette mesure annuelle, intitulée “*Client Engagement Programme*”, permet de comparer HSBC aux autres banques des clients. Les clients entreprises sont en moyenne autant satisfaits de HSBC que de leur autre banque, et les clients des CAE sont beaucoup plus satisfaits de HSBC que de leur autre banque, quelle que soit la banque. Les clients apprécient notamment la relation qu’ils ont (pour 87 % d’entre eux depuis plus d’un an) avec leur chargé d’affaires.

#### *Service client*

Le Centre de Relation Client (CRC) a été élu meilleur service clients 2012 par le cabinet *Human Consulting Group*. Ce dernier compare, depuis quatre ans, la qualité de l’accueil dans les entreprises. L’étude vise à identifier, dans le contexte de crise économique actuel, si la relation client reste au centre de la stratégie marketing des entreprises. HSBC France s’est classé au premier rang dans le domaine de l’accueil du service clients, en progression de deux places par rapport à 2011, et dans le Top 5 de l’accueil des entreprises en France, en progression d’une place par rapport au classement 2011.

Le nombre total de réclamations, enregistré en 2012 par le réseau HSBC France, a baissé de 3 %. La clientèle des particuliers et professionnels a vu le nombre de

réclamations reculer de 5 %, tandis que le nombre de réclamations émanant de la clientèle d’entreprises a augmenté de 6 %.

Ces réclamations ont concerné, en tout premier lieu, le fonctionnement du compte et la tarification, à hauteur de 37 % : contestations, demandes de remboursement de frais divers et commissions, demandes d’explication sur les relevés de compte.

Ensuite, 18 % des réclamations ont porté sur les opérations bancaires, principalement les virements domestiques ou internationaux : délais, commissions de change et de transfert, taux de conversion des devises.

Les réclamations sur les cartes bancaires, bien qu’en baisse par rapport à l’année précédente, ont représenté 9 % du total. Elles ont concerné la gestion de la fraude, la gestion des plafonds d’utilisation, les délais de changement de carte ou encore la tarification des opérations à l’étranger.

Les réclamations portant sur le suivi et l’accueil commercial ont représenté 8 % du total, principalement à la suite de changements de conseillers, jugés trop fréquents, ou de difficultés éprouvées par les clients à joindre leur interlocuteur bancaire.

Enfin, le domaine des crédits a représenté 7,5 % du total des réclamations, et celles-ci ont porté sur les retards dans le montage du dossier, la gestion des délégations d’assurance emprunteur, la gestion des avenants dans le cadre de renégociations des modalités de crédit.

Les réclamations adressées au médiateur de HSBC France ont baissé de 5 % par rapport à 2011, et le nombre de dossiers traités en direct (saisine) par le médiateur a reculé de 14 %, traduisant une meilleure prise en compte des demandes des clients par les différents niveaux de traitement des litiges au sein de HSBC France.

#### **Ecoute des collaborateurs**

Complémentaire à l’enquête GPS dont la prochaine édition interviendra en 2013, l’enquête *Pulse* interroge, chaque trimestre, 25 % des collaborateurs dans le monde et sert d’outil managérial en mesurant de manière plus rapide et précise certains aspects du pilotage de l’activité à travers différents indicateurs. Parmi les résultats obtenus, 90 % des collaborateurs français interrogés considèrent que “les dirigeants/directeurs montrent une volonté de mettre en œuvre la stratégie du Groupe” ; en revanche, seuls 68 % considèrent qu’ils peuvent concentrer leurs efforts sur leurs tâches prioritaires.

L’écoute des collaborateurs est aussi organisée au travers de l’Observatoire du stress et du dispositif de prévention des risques psychosociaux<sup>2</sup>.

HSBC France a, par ailleurs, fait réaliser un Bilan Philanthropique par CerPhi et Equitel. Cette enquête a permis de montrer que l’engagement de la banque est perçu positivement par les collaborateurs. 62,1 % pensent connaître les actions de mécénat de HSBC France, et 87 % pensent que les actions et les thématiques de la politique de mécénat de HSBC sont cohérentes avec les métiers et valeurs de l’entreprise.

<sup>1</sup> Baromètre Banque de particuliers et de gestion de patrimoine – HSBC, 4<sup>e</sup> trimestre 2012.

<sup>2</sup> Cf. page 70.



## Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

### Relations sociales : organisation du dialogue social et bilan des accords collectifs

Les dispositions de l'accord d'entreprise sur les modalités du dialogue social, dont l'objet est de renforcer les moyens de concertation sociale sur les projets de réorganisation découlant de la stratégie de l'entreprise, ont été mises en œuvre à l'occasion de l'examen du projet d'optimisation des services Finance et Opérations de Marchés au sein de la Banque de financement, d'investissement et de marchés.

Parallèlement à l'examen de ce projet, les travaux menés avec les différentes instances représentatives du personnel de HSBC France (Comité central d'entreprise, Comités d'établissement, Délégués du personnel et Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) ont donné lieu à la tenue de 486 réunions sur l'ensemble de l'année 2012.

De plus, la Commission de suivi du Plan stratégique 2014 s'est réunie à six reprises en 2012. La Direction y a présenté aux représentants du personnel le point d'avancement actualisé du déploiement du Plan stratégique pour chacun des métiers concernés, ainsi que son accompagnement social (départs en Congé de Fin de Carrière et de Solidarité (CFCS), retraite aidée, mobilités internes, formation).

Les négociations menées avec les organisations syndicales représentatives ont, quant à elles, permis d'aboutir à la signature de quatre accords et de cinq avenants à des accords existants :

- Avenants 4 - 5 - 6 relatifs au Régime de Garanties Collectives de Remboursement de Frais Médicaux ;
- Accord de participation des salariés de HSBC France ;
- Accord d'intéressement des salariés de HSBC France ;
- Accord sur la mesure exceptionnelle pour l'année 2012 HSBC France ;
- Avenant 2 à l'accord collectif relatif au règlement de Plan d'Epargne d'Entreprise HSBC France ;
- Procès-verbal de désaccord relatif à la "négociation annuelle sur les salaires – Exercice 2013 HSBC France" ;
- Avenant à l'accord du 15 octobre 2008 relatif à la durée du travail portant sur l'alimentation des comptes épargne temps ;
- Accords relatifs à la monétisation des RTT.

Ont également été signés huit accords relatifs aux élections des administrateurs salariés au Conseil d'Administration de HSBC France, des représentants du personnel aux quatre Comités d'établissement de Paris et de province et des Délégués du personnel.

### Politique à l'égard des sous-traitants et fournisseurs

Au travers de l'analyse des réponses apportées par les fournisseurs à cinq questions liées au développement durable et portant notamment sur leurs pratiques responsables et certifications ISO (*International Standard Organisation*), FSC (*Forest Stewardship Council*), ou Label

de Diversité AFNOR (Association française de Normalisation), les critères de développement durable sont partie intégrante des éléments pris en compte dans le choix des fournisseurs lors des appels d'offres.

De plus, tous les fournisseurs doivent prendre connaissance du Code de Bonne Conduite du Groupe HSBC et marquer leur adhésion en le retournant signé.

Enfin, lorsque les fournisseurs ont recours à un ou plusieurs sous-traitants pour l'accomplissement de la prestation qui leur est confiée, ils doivent obtenir l'accord, préalable et formel, de HSBC auprès duquel ils restent seuls responsables de la totalité des obligations souscrites.

En 2012, le recours aux plates-formes *back-office* du Groupe (*Group Service Centers – GSC*) s'est poursuivi pour les principaux métiers de HSBC France (Banque d'entreprises, Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, Banque de financement, d'investissement et de marchés et *Service Delivery*) ainsi que certaines fonctions globales (Conformité, Ressources Humaines et Finance). Les sites de Cracovie, Bangalore, Hyderabad et du Caire restent les principaux partenaires du Groupe HSBC en France. Depuis bientôt six ans, HSBC France a établi de solides relations avec ces équipes dans le respect des principes d'actions du Groupe HSBC et la recherche de la satisfaction de ses clients.

L'effectif total des collègues HSBC travaillant pour la France au sein des GSC est de l'ordre de 750 ETP (Equivalent Temps Plein) à fin 2012.

### Communications

Pour faire connaître son engagement, HSBC France s'associe à des événements ciblés lui permettant de transmettre auprès d'une grande diversité d'interlocuteurs, internes et externes, sa vision du développement durable, ainsi que des informations et des données sur sa politique en ce domaine. Cette approche favorise un dialogue nourri avec toutes les parties prenantes. Ainsi, HSBC France a, entre autres, été le partenaire pour la sixième année consécutive des Ateliers de la Terre, forum international annuel pour le développement durable, des *Green Dating*, rendez-vous mensuels de l'économie durable qui se tiennent chaque mois au siège de HSBC France, du PEXE, association des éco-entreprises de France, et du Forum Mondial de l'Eau, qui s'est tenu à Marseille en 2012. La banque a par ailleurs soutenu la publication du livre de Christian de Perthuis "Et si le changement climatique nous aidait à sortir de la crise ?", paru en janvier 2012, l'étude du cabinet de conseil Utopies, consacrée aux nouvelles tendances en matière de *reporting* extra-financier et développement durable, et le magazine Terra Eco pour la période 2011-2012.



---

Loyauté des pratiques : assurer l'intégrité des activités grâce à la gouvernance, la conformité et au respect des droits de l'homme

### **Gouvernance**

Pour HSBC France, le gouvernement d'entreprise constitue l'un des fondements de sa stratégie. Depuis son intégration au sein du Groupe HSBC, la banque continue à appliquer les règles de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, en tenant compte de son statut de filiale non cotée. En application de la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008, transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, la société se réfère, en priorité, au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié en décembre 2008, et révisé en avril 2010, par l'AFEP et le MEDEF.

Toutefois, HSBC France étant une filiale à 99,9 % du Groupe HSBC et ses titres de capital n'étant pas cotés sur un marché réglementé, certains principes du Code de gouvernement d'entreprise ont dû être adaptés. Sur certains points, HSBC France applique les règles de gouvernance britanniques (*The Combined Code on Corporate Governance*) auxquelles se réfère sa société mère, HSBC Holdings plc.

Au 31 décembre 2012, le Conseil d'Administration de HSBC France était composé de dix-sept Administrateurs, dont deux exerçant des fonctions au sein du Groupe HSBC, trois membres du Comité Exécutif de HSBC France, huit Administrateurs indépendants et quatre Administrateurs élus par les salariés. Hors Administrateurs salariés, le Conseil compte trois femmes et dix hommes. En outre, le Conseil d'Administration est assisté par deux Comités : un Comité d'Audit et des Risques, composé d'Administrateurs indépendants, et un Comité de Nomination et des Rémunérations, dont le Président est un Administrateur indépendant. Le Conseil d'Administration reçoit des mises à jour régulières sur la politique de développement durable de la société et sur la manière dont les métiers bancaires gèrent les impacts sociaux et environnementaux de leurs activités.

### **Conformité**

La fonction Conformité, mise en place en 2001 au sein de HSBC France, a pour mission d'assurer que les activités de l'établissement sont exercées avec intégrité et professionnalisme, en respectant les lois, règlements et bonnes pratiques en vigueur en France.

En 2012, une attention toute particulière a été portée au dispositif de protection des épargnants, tant dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) et de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sur le traitement des réclamations des clients que dans l'accès à l'information mise à la disposition des clients. Les équipes de conformité ont travaillé au renforcement du dispositif anti-corruption avec la mise en place de règles internes consistant à évaluer le risque des relations avec nos fournisseurs.

En matière de lutte anti-blanchiment, un nouvel outil de filtrage des transactions inhabituelles des clients dans le réseau HSBC France permet de compléter le dispositif, afin d'offrir aux clients un environnement encore plus sécurisé.

### **Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme**

Le Groupe HSBC est signataire du Pacte Mondial (*Global Compact*), engagement qui s'applique à l'ensemble de ses filiales, incluant HSBC France. Son engagement en faveur des droits de l'homme trouve également son application dans ses politiques de gestion des risques liés au changement climatique<sup>1</sup>, qui stipulent les exigences du Groupe HSBC en la matière. A titre d'illustration, dans le secteur des forêts, l'approche du Groupe HSBC consiste à sauvegarder les droits traditionnels ou conventionnels des communautés habitant dans les forêts, y compris la protection des droits des populations indigènes, le maintien des relations avec la communauté, les avantages pour les communautés locales, la protection des droits des travailleurs et les mécanismes de résolution des litiges.

---

### **Les événements marquants de l'année 2012**

#### **Intégration du développement durable dans les métiers**

Les trois tendances clés qui structurent l'intégration des enjeux de développement durable dans les métiers bancaires en France sont la nécessité d'anticiper les impacts des changements climatiques sur les activités de la banque, la prise en compte croissante des enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance dans l'évaluation de la performance des entreprises et le développement de l'économie sociale et solidaire.

#### **Gestion des risques liés aux impacts des changements climatiques**

Le Groupe HSBC a souscrit, en 2003, aux Principes Equateur, qui sont un ensemble de directives aidant les établissements financiers volontaires à évaluer et contrôler l'impact social et environnemental des projets d'infrastructure. Le Groupe HSBC a élargi de sa propre initiative les Principes Equateur aux prêts aux entreprises, au financement des exportations et aux autres outils de financement de projet.

En complément, l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux des financements consentis aux clients de la banque est intégrée dans les procédures de gestion des risques du Groupe HSBC, qui sont appliquées par toutes les équipes dans le monde. Afin de garantir la cohérence des procédures d'analyse et d'approbation, un système d'évaluation des risques environnementaux et sociaux a été institué pour permettre de noter et de suivre, partout dans le monde, les entreprises clientes opérant dans des secteurs sensibles, et d'obtenir des informations plus précises sur l'exposition du Groupe dans la gestion durable du risque.

<sup>1</sup> Cf. site Internet [www.hsbc.fr/rubrique/Developpement\\_Durable](http://www.hsbc.fr/rubrique/Developpement_Durable).

## Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

Les secteurs identifiés comme prioritaires et pour lesquels une politique interne a été élaborée, déterminant la manière dont ces secteurs sont accompagnés, sont la forêt et ses produits dérivés, l'eau douce, l'industrie extractive, la chimie, l'énergie et la défense<sup>1</sup>.

Afin d'améliorer sa gestion des risques, le Groupe HSBC procède régulièrement à la révision de ses politiques sectorielles internes. Les dernières révisions ont porté sur la défense (HSBC Global Asset Management (France) a confirmé publiquement l'exclusion des bombes à fragmentation des fonds détenus en gestion active et travaille à l'exclusion de ce type d'entreprises dans ses *trackers*) et la chimie (politique simplifiée).

La démarche adoptée par HSBC pour ses relations d'affaires dans ces secteurs sensibles consiste toujours à dialoguer avec le client, pour l'aider à se conformer aux standards internationaux. Cependant, en dernier ressort, le Groupe met fin aux relations avec un client qui ne répond pas à ses exigences ou qui n'a pas accompli de progrès significatif.

HSBC mesure depuis deux ans la conformité de ses clients à ses politiques internes. En 2012, 0,10 % n'étaient pas conformes, en déclin de 0,05 point par rapport à 2011. Par ailleurs, le Groupe HSBC a réalisé en 2012, dans plusieurs pays dont la France, un audit interne portant sur le respect des procédures en matière d'évaluation des risques environnementaux et sociaux par les chargés de clientèle dans les dossiers de demande de crédit.

En marge des procédures requises par le Groupe, qui impliquent la mise en œuvre des guides sectoriels, les équipes de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et de la Banque d'entreprises sont sensibilisées aux risques Développement Durable dans le cadre de la formation continue, en coordination avec les *Sustainability Risk managers* des équipes risques crédit de la banque.

### Opportunités liées aux impacts des changements climatiques

Fin 2011, HSBC en France a identifié les secteurs économiques porteurs en matière de lutte contre le changement climatique, et ce, afin de mieux comprendre comment la banque pouvait les accompagner dans leur développement local et international. Cette initiative s'est traduite concrètement par l'identification d'un coordinateur *Business Climate* dédié, de référents entreprises, PME et risques, et la mise en place d'un comité transverse mensuel. Pour compléter ce dispositif, des guides technologiques (Solaire, Éolien, Eau, Déchets, Eco-industries en France, Biomasse, Véhicules électriques), des synthèses de marché (financement, concurrence bancaire et environnement législatif) et une brochure client ont été édités par la Direction du Développement Durable.

Par ailleurs, HSBC France a initié, en 2010, un plan de mobilisation visant à poursuivre la sensibilisation du management, des collaborateurs et des clients en agence, et à intégrer le développement durable comme une variante contribuant à la performance de la relation bancaire au quotidien. Deux agences ont été choisies pour être pilotes de cette démarche : Borély à Marseille et Mathurins à Paris.

En 2012, un plan d'action a été décliné sur chacun des trois axes majeurs de la politique de développement durable du Groupe HSBC : intégration du développement durable dans les métiers et/ou la relation bancaire, amélioration de l'empreinte environnementale, et mécénat comme levier de cohésion d'équipe et de valorisation auprès des clients.

A la suite d'un test effectué dans les agences pilotes, l'agence du personnel et quelques agences volontaires, afin de mesurer l'intérêt des clients particuliers de la banque, un audit de performance énergétique portant sur tout ou partie du patrimoine immobilier des clients particuliers, offre développée en partenariat avec le Bureau Veritas, sera déployé dans l'ensemble du réseau en 2013.

### Prise en compte croissante des enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance dans l'évaluation de la performance des entreprises

L'article 225 de la Loi Grenelle 2, rendant obligatoires l'information et la vérification des informations sociales, sociétales et environnementales, accompagne une tendance de fond marquée par une prise en compte croissante des principes pour un Investissement Socialement Responsable (ISR) par les sociétés de gestion, dont celles du Groupe HSBC, et une attente croissante des investisseurs pour une prise en compte des enjeux de long terme dans l'évaluation de la performance des entreprises. HSBC France accompagne ces attentes dans divers services et produits.

En 2012, l'équipe *cash equity* de HSBC France a poursuivi la mise en relation de ses clients gestionnaires d'actifs ISR avec des experts externes, qui traitent de sujets variés, comme la valorisation du capital immatériel, les marchés carbone, la lecture de la certification par les Commissaires aux comptes des rapports de développement durable, la mesure de l'impact des risques psychosociaux sur la performance financière des entreprises.

En matière de produits, l'année 2012 a été marquée par la performance de l'offre Investissement Socialement Responsable, la croissance continue des encours d'épargne salariale ISR et l'émission de nouvelles obligations ISR.

L'offre ISR de HSBC est conçue pour répondre aux attentes de tous ses clients : institutionnels, gérants d'actifs, multigérants, entreprises, associations et clients particuliers. Cette offre est intégrée dans la gamme OPCVM cœur de HSBC France et est également accessible dans le cadre des contrats d'assurance-vie et des dispositifs d'épargne salariale proposés par HSBC en France.

<sup>1</sup> Ces guides sectoriels sont présentés sur le site Internet [www.hsbc.fr/rubrique Développement Durable](http://www.hsbc.fr/rubrique/Développement_Durable).

Le fonds HSBC Actions Développement Durable a vu croître ses encours de 47,5 %, porté par la confiance des clients institutionnels et des clients entreprises (via l'épargne salariale), mais aussi du fait d'une réorganisation de gammes OPCVM présentant des univers et des objectifs de gestion similaires. Le fonds HSBC Oblig Développement Durable a augmenté ses encours de 84,9 %, grâce à la confiance de la multigestion, mais aussi au travers de l'offre d'épargne salariale ouverte et dédiée. Le fonds HSBC EE Diversifié Responsable et Solidaire, réservé à l'Épargne salariale, a connu, comme chaque année depuis sa création, une progression de son encours, passé de 27,7 millions EUR à 37,8 millions EUR. Bien que les fonds obligataires, actions et diversifiés aient enregistré une progression en 2012, les encours ISR ont enregistré globalement une régression, due à la baisse des taux de rémunération du marché monétaire, qui a entraîné une réduction significative des encours des fonds monétaires à laquelle le fonds monétaire ISR n'a pas fait exception. Les performances à fin 2012 ont été très satisfaisantes, en particulier pour le fonds HSBC Oblig Développement Durable, classé dans la catégorie obligataire *Morningstar "EUR Diversified Bond"*, 1<sup>er</sup> quartile sur 3 mois, 6 mois, 1 an, 3 ans, 5 ans et, ce, depuis sa création, en mars 2004.

Pour la quatrième année consécutive, les fonds HSBC Actions Développement Durable et HSBC Oblig Développement Durable ont obtenu, en 2012, le Label ISR Novethic. Ce Label est attribué aux fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) dont la gestion prend systématiquement en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)<sup>1</sup>. La participation de HSBC France et de HSBC Global Asset Management (France) à la troisième édition de la semaine de l'Investissement Socialement Responsable (du 11 au 20 octobre 2012), a également contribué à nourrir la notoriété de l'offre HSBC. A cette occasion, HSBC France a offert les droits d'entrée (commission de souscription) pour toute nouvelle souscription aux fonds HSBC Actions Développement Durable et HSBC Oblig Développement Durable pendant un mois. La banque a, en outre, poursuivi son action pédagogique auprès du réseau et assuré la promotion des fonds ISR auprès d'une clientèle de particuliers ciblée.

En matière d'épargne salariale ISR, l'encours global des fonds ouverts a augmenté, passant de 85,9 millions à 150 millions EUR<sup>2</sup> grâce, notamment, aux actions de promotion suivantes :

- depuis la fusion, en octobre 2012, du FCPE HSBC EE Actions Euro dans le produit HSBC EE Actions Responsables, l'offre de référence en matière d'actions euro proposée à l'ensemble de la clientèle est désormais une offre ISR ;
- le site [www.ere.hsbc.fr](http://www.ere.hsbc.fr) propose un espace dédié à l'ISR régulièrement enrichi, de même que la documentation qui y figure ;
- Le Comité intersyndical de l'épargne salariale (CIES) a par ailleurs renouvelé son label pour la gamme ISR d'épargne salariale qui comprend quatre compartiments : HSBC EE Actions Responsables,

HSBC EE Diversifié Responsable et Solidaire, HSBC EE Obligations Responsables et HSBC EE Monétaire Etat.

En matière d'émission obligataire, HSBC France a été chef de file d'un emprunt obligataire de 43 millions EUR à 10 ans à caractère socialement responsable émis par une région française. Par ailleurs, l'expertise de HSBC en la matière et son rating ESG lui a permis de conduire la première émission obligataire ISR pour une entreprise.

### **Développement de l'entrepreneuriat social et de l'économie sociale et solidaire**

L'entreprise sociale met l'Homme et l'impact social au cœur du projet entrepreneurial. Elle se retrouve de fait au croisement de trois mouvements principaux que sont l'économie sociale et solidaire, le *social business* anglo-saxon (entendu comme l'activité d'entreprises visant à être autosuffisantes financièrement, si ce n'est rentables, dans le but d'atteindre un objectif social déterminé), et la marchandisation de l'action sociale (et notamment le passage d'un mode de fonctionnement par subventions à un mode de fonctionnement par appels à projets). HSBC a un rôle à jouer dans son développement au service d'une plus grande équité sociale.

Chez HSBC France, 51 référents, associations, institutionnels et para-institutionnels sont en charge d'accompagner les clients et prospects investis dans ces secteurs. Dans le futur, sont anticipées plus de fusions, de rapprochements entre structures, et de besoins de services internationaux pour une partie de la clientèle de la banque.

En matière de microfinance, le soutien de HSBC France à l'Adie (Association pour le droit à l'initiative économique), initié en 2007, se poursuit avec une ligne de crédit annuelle de 2 millions EUR qui a permis à 247 microentrepreneurs de lancer leur activité et à 346 personnes en situation de précarité de retourner à l'emploi grâce à des microcrédits personnels.

Pour compléter son engagement, HSBC France détient des participations dans les fonds de capital-risque Financités, à hauteur de 1 million EUR depuis 2008, et *Business Angels* des Cités, d'un montant de 500 000 EUR depuis 2010. Fin 2011, HSBC France a pris un nouvel engagement, avec une participation de 1 million EUR dans le fonds de capital risque indépendant Citizen Capital. Celui-ci finance en fonds propres les PME en croissance et les accompagne dans leurs projets.

En 2012, l'enveloppe solidaire du fonds HSBC EE Diversifié Responsable et Solidaire a été répartie de la manière suivante : 308 700 EUR pour la SIFA, 350 000 EUR pour l'Adie et 1 325 000 EUR pour Habitat et Humanisme, soit une augmentation de 9 % par rapport à 2011.

En 2012, la Banque privée a poursuivi sa démarche initiée en 2011, qui a consisté à faire évoluer son offre de services philanthropiques. HSBC met à la disposition de ses clients privés, ses partenaires et ses correspondants, son réseau bancaire, son expertise, l'expérience et les connaissances de ses collaborateurs pour les accompagner dans leurs initiatives philanthropiques et les aider à bâtir

<sup>1</sup> Pour plus d'informations : [www.novethic.fr](http://www.novethic.fr).

<sup>2</sup> Ne sont pas inclus les encours des FCPE dédiés à une entreprise ou un groupe d'entreprises.

## Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

ou développer leurs projets. Dans le cadre de cet accompagnement, la banque propose à ses clients de participer aux Rencontres des Philanthropes, un cercle exclusif et discret, dans lequel ils peuvent échanger et assister, tous les deux mois, à des rencontres thématiques autour d'un philanthrope et d'un expert. En 2012, cinq rencontres ont eu lieu, au cours de déjeuners au siège du Groupe en France.

### Maîtrise et amélioration des impacts environnementaux

#### Objectifs 2012-2020

Afin de contribuer à l'engagement du Groupe HSBC de réduire de 1 tonne ses émissions de CO<sub>2</sub> par collaborateur et par an d'ici à 2020, HSBC France concentre son action autour de quatre objectifs :

- améliorer son efficacité énergétique ;
- réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, notamment celles liées aux déplacements professionnels ;
- réduire la consommation de papier ;
- réduire la production de déchets non recyclés.

#### Améliorer l'efficacité énergétique – utilisation durable des ressources

En 2012, les leviers d'action ont porté sur la rénovation des bâtiments, l'optimisation des surfaces, la promotion du télétravail, une annexe environnementale pour tous les nouveaux baux ou renouvellements de baux et le maintien de l'Attestation Haute Qualité Environnementale d'Utilisation (niveau performant) de l'immeuble Cœur Défense, délivrée en avril 2011 par Certivéa. Par cette initiative, HSBC France a signé un engagement avec le propriétaire et le gestionnaire de l'immeuble pour participer à l'effort de maîtrise de son empreinte environnementale dans ses locaux. HSBC France était l'une des toutes premières entreprises occupantes à obtenir cette distinction.

#### Rejets de gaz à effets de serre et bilan carbone

En France, le décret n° 2011-829 du 11 juillet 2011, relatif au Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) et au plan climat-énergie territorial, a été publié. Pour satisfaire à ces exigences réglementaires, HSBC France a réalisé une mise en conformité de son reporting.

Le rapport BEGES détermine l'empreinte environnementale selon une méthodologie reconnue et partagée par les entreprises de plus de 500 salariés. Cet exercice donnera à HSBC France des éléments de comparaison et servira de marqueur dans ses plans d'action. Les principales sources d'émission de CO<sub>2</sub> de HSBC France ont les émissions liées aux consommations d'énergie et aux transports.

Le bilan d'émission de gaz à effet de serre de HSBC France est en ligne sur son site Internet<sup>1</sup>.

#### Réduire les émissions de CO<sub>2</sub> liées aux déplacements professionnels

Les leviers d'action en 2012 ont été la rationalisation du parc automobile avec la réduction du poids carbone moyen

des véhicules, la mise en place d'une nouvelle circulaire sur le remboursement des frais professionnels, et la participation de HSBC France au Plan de Déplacements Interentreprises (PDIE) de La Défense Seine Arche pour trois sites centraux (Cœur Défense, Crystal et Ile-de-France). Le PDIE satisfait aux obligations légales et concerne 4 100 salariés de HSBC France.

#### Pollution et gestion des déchets

##### Réduire la production de déchets non recyclés

Dans les immeubles Cœur Défense et Crystal, les poubelles individuelles ont été retirées et des bacs collectifs de tri sélectif ont été installés. Le taux de recyclage des déchets a été amélioré significativement.

##### Réduire la consommation de papier et en améliorer son recyclage

Plusieurs grands projets de dématérialisation sont en cours à l'échelle du Groupe HSBC. En outre, dans le cadre du Pilote Développement Durable, des pistes d'actions visant à réduire la consommation de papier en agence ont été explorées.

#### Protection de la biodiversité

Par ses programmes de mécénat environnemental (cf. partie "Engagement des collaborateurs par la sensibilisation et le mécénat"), l'application des Principes Equateur et des procédures de gestion des risques environnementaux et sociaux dans ses activités de crédit et de financement de projets (cf. la partie "Intégration du développement durable dans les métiers"), le Groupe HSBC, dont HSBC France, contribue à la protection de la biodiversité.

#### Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions – Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement – Prise en compte des nuisances sonores et de tout autre forme de pollution spécifique à une activité – Utilisation des sols

L'activité exercée ne présente pas de risque de ce type autre que ceux liés aux activités financées, lesquelles sont engagées dans la maîtrise des impacts environnementaux tel que stipulé dans la partie "Gestion des risques liés aux impacts des changements climatiques".

Valeurs Mobilières Elysées (précédemment dénommé Nobel), filiale à 100 % de HSBC France acquise en 1986, exerçait, historiquement, une activité industrielle, qui a pris fin en 1965. Conformément à un arrêté préfectoral, Valeurs Mobilières Elysées fait procéder, depuis plusieurs années, à des mesures de qualité des eaux souterraines sur la zone où était exercée cette activité. Les constatations de l'année 2012, réalisées sur les trois ouvrages restants, sous le contrôle d'un expert technique agréé, sont conformes à celles des années précédentes et confirment la qualité satisfaisante des eaux souterraines avec des concentrations inférieures aux référentiels pour l'ensemble des paramètres recherchés.

#### Risque financier

Compte tenu de son secteur d'activité, HSBC France n'a pas de provision et garantie pour risques en matière d'environnement.

<sup>1</sup> Cf. [www.hsbc.fr/rubrique/Developpement\\_Durable](http://www.hsbc.fr/rubrique/Developpement_Durable).

## Accompagnement des collaborateurs

Les données ci-dessous sont communiquées conformément à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce pris pour l'application de l'article L. 225-102-1 alinéa 5 dudit Code.

### Les effectifs au 31 décembre 2012 et leur évolution par rapport à 2011

#### Effectifs inscrits

	2012	2011 <sup>1</sup>	2010 <sup>2</sup>	2009 <sup>3</sup>	2008 <sup>4</sup>
Total groupe HSBC France .....	<b>9 851</b>	10 335	10 479	10 677	11 227
dont HSBC France.....	<b>9 424</b>	9 860	9 706	9 748	10 218
dont filiales et succursales.....	<b>427</b>	475	773	929	1 009

#### Effectifs équivalents temps plein

	2012	2011 <sup>1</sup>	2010 <sup>2</sup>	2009 <sup>3</sup>	2008 <sup>4</sup>
Total groupe HSBC France .....	<b>9 570</b>	10 030	10 121	10 350	10 886
dont HSBC France.....	<b>9 152</b>	9 564	9 365	9 435	9 892
dont filiales et succursales.....	<b>418</b>	466	756	915	994

1 L'année 2011 est caractérisée par l'intégration de HSBC Private Bank France au sein de HSBC France (via une fusion juridique).

2 L'année 2010 est caractérisée par la cession de l'activité de valorisation de fonds (HSBC Securities Services (France)) à CACEIS.

3 L'année 2009 est caractérisée par l'intégration de la plupart des salariés de HSBC Financial Products (France) dans HSBC Bank plc Paris Branch, qui est en dehors du périmètre présenté ci-dessus.

4 L'année 2008 est caractérisée par deux événements majeurs : la cession par HSBC France de ses sept filiales bancaires régionales et la fusion juridique des quatre banques (HSBC Hermet, HSBC de Baecque Beau, HSBC UBP et HSBC Picardie) avec HSBC France.

#### L'effectif de HSBC France s'est contracté en 2012

Cette diminution résulte principalement des départs en retraite et des démissions des salariés.

548 embauches ont été effectuées en 2012 (y compris mobilités Groupe), dont 215 recrutements en CDI, 333 en CDD, parmi lesquels 113 recrutements de jeunes en alternance (CDD d'apprentissage et de professionnalisation).

923 salariés ont quitté la société, les fins de CDD représentant 40 % de ce total, les démissions 21 % et les départs en retraite 23 %.

La structure de la population se stabilise. La proportion de cadres reste équivalente à celle de fin 2011, à 68 %, le pourcentage de femmes au sein de cette population étant également stable à 48 %.

Au 31 décembre 2012, 1 025 salariés travaillaient dans le cadre de l'accord sur le travail à temps partiel choisi, soit un peu plus de 11 % de l'effectif inscrit.

Enfin, HSBC France employait 310 travailleurs handicapés fin 2012.

#### Rémunérations et schémas d'intéressement

##### Les rémunérations et leur évolution

En 2012 pour l'année 2013, en l'absence d'accord, la Direction a décidé d'appliquer unilatéralement une seule mesure. Cette mesure consiste à réserver une enveloppe financière pour permettre des augmentations individuelles pour les situations suivantes :

- pour favoriser l'équité professionnelle entre les femmes et les hommes (équité salariale et de carrière), ainsi que l'équité entre les collaborateurs à temps plein et les collaborateurs à temps partiel ;

- pour les salariés ayant bénéficié d'une absence de longue durée au titre des congés maternité, d'adoption ou congé parental d'éducation ;
- pour l'examen et la révision éventuelle de la rémunération des salariés en situation de handicap ;
- pour l'examen et la révision éventuelle de la rémunération des collaborateurs ayant plus de 50 ans et n'ayant pas bénéficié d'une augmentation sélective de salaire au cours des cinq dernières années (de 2008 à 2012) ;
- pour l'examen et la révision éventuelle de la rémunération des représentants du personnel, en application de l'accord du 30 octobre 2007 relatif à l'exercice du droit syndical au sein de HSBC France.

Par ailleurs, une enveloppe de révision salariale et une enveloppe de variable sont mises à la disposition des managers afin, d'une part, de revoir les situations individuelles de leurs collaborateurs, en application de la politique de rémunération en matière de révision salariale, et d'autre part, d'attribuer des primes basées sur la performance individuelle tant dans une dimension quantitative que qualitative.

##### Schémas d'intéressement du personnel

Un nouveau dispositif de participation et d'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise a fait l'objet d'une négociation en 2012 et d'accords signés le 27 juin 2012. Il comprend désormais un accord de participation basé sur la formule légale et un accord d'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise, avec un plafond global. Ces accords conclus pour une durée de trois ans s'appliquent aux exercices 2012, 2013 et 2014.

- Accord de participation aux résultats de l'entreprise  
La réserve spéciale de participation de HSBC France est calculée selon la formule légale.

## Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

- Accord d'intéressement aux résultats de l'entreprise  
Le dispositif d'intéressement de HSBC France est basé sur un indicateur financier, le résultat avant impôt, avec un taux de distribution par tranches de 75 millions EUR, assorti de trois coefficients multiplicateurs : l'amélioration du rendement des fonds propres, la réduction de la consommation d'eau et la réduction de la consommation d'énergie. Ces trois coefficients permettent de majorer jusqu'à 12 % le montant d'intéressement versé.

Un plafond global d'intéressement et de participation a été fixé comme suit : la somme de la réserve spéciale de participation calculée selon la formule légale et de l'intéressement est plafonnée à 8,75 % de la masse salariale brute de HSBC France, servant de base aux cotisations sociales telle qu'elle est définie dans la déclaration annuelle des salaires, et hors rémunérations variables quelles qu'elles soient. Le montant de la réserve spéciale de participation calculée selon la formule légale et telle que prévue dans l'accord de participation ne peut pas être diminué par le biais de ce plafonnement, et, le cas échéant, seul le montant d'intéressement peut être diminué.

- Accord relatif à la mesure exceptionnelle pour l'année 2012  
HSBC France a décidé de tenir compte de la situation particulière des collaborateurs dont les salaires étaient les moins élevés, en proposant un accord permettant le versement d'une prime exceptionnelle. L'accord a été signé le 27 juin 2012. Une prime d'un montant brut de 550 EUR a ainsi été versée en juillet 2012, aux collaborateurs dont le salaire annuel brut était strictement inférieur à 33 000 EUR, ayant au minimum six mois d'ancienneté en 2011 et toujours présents dans l'entreprise en juillet 2012. Au total, près de 2 500 collaborateurs en ont bénéficié, pour un coût global de 1,4 million EUR.
- Accord collectif relatif au règlement du Plan d'Épargne Entreprise HSBC France  
L'accord signé en 2008 propose à tous les salariés HSBC France, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, un nouveau dispositif d'épargne salarial.

Les versements des salariés dans le PEE et dans son volet long terme le PERF (Plan d'Épargne pour la Retraite Future) bénéficient d'un abondement à hauteur des montants suivants :

- le montant d'abondement versé par l'entreprise dans le PEE peut atteindre 1 800 EUR par an ;
- et le montant d'abondement versé par l'entreprise dans le PERF peut atteindre 624 EUR par an ;
- soit une contribution de l'entreprise qui peut atteindre 2 424 EUR par an.

Par ailleurs, HSBC France a souhaité diversifier encore davantage la gamme des fonds qui sont proposés aux salariés dans le cadre du PEE. A cette occasion, HSBC France a également élargi l'offre de fonds liée à l'Investissement Socialement Responsable (ISR). Un accord a ainsi été signé le 7 septembre 2012, permettant de proposer six nouveaux fonds aux collaborateurs, parmi lesquels deux fonds Socialement Responsables, HSBC EE Obligations Responsables et HSBC EE Actions Responsables.

Ces deux fonds ISR prennent en compte des critères environnementaux, sociaux, sociétaux et de gouvernance, piliers d'un développement durable, en complément des critères financiers habituels.

- Options et actions gratuites HSBC Holdings plc  
A compter de 2001, et suite à l'intégration du CCF au sein du Groupe HSBC, le CCF a décidé de ne plus attribuer d'options CCF à ses salariés, dans la mesure où ceux-ci peuvent participer au plan d'options de souscription et d'achat d'actions de HSBC Holdings Group (partie B) dans le cadre d'un sous-plan français respectant les règles légales et fiscales en vigueur en France.

Dans ce cadre, un certain nombre de collaborateurs du groupe HSBC France ont bénéficié de l'attribution de stock-options HSBC Holdings plc de 2001 à 2005.

En 2005, le Groupe HSBC a profondément revu sa politique d'attribution d'options et d'actions gratuites à ses salariés et a mis en œuvre le Plan d'Actions HSBC (*the HSBC Share Plan*), approuvé par l'Assemblée Générale de mai 2005. Ce règlement prévoit la mise en place d'un sous-plan français (*Schedule 5* du règlement général) qui respecte les règles légales et fiscales en vigueur en France.

Ce règlement a été revu en 2011 afin, d'une part, de prendre en compte les modifications réglementaires impactant le plan et, d'autre part, de formaliser les règles du "*Group Performance Share Plan*" qui s'adresse aux cadres supérieurs du Groupe. Dans ce contexte, le sous-plan français (*Schedule 5* du nouveau règlement) a également fait l'objet d'une revue pour se conformer aux règles sociales et fiscales locales.

L'objectif du Plan d'Actions HSBC est d'aligner les intérêts des dirigeants sur la création de valeur actionnariale et de reconnaître les performances et les potentiels individuels. Des attributions sont également faites dans le cadre de ce plan pour des raisons de recrutement et de conservation de salariés. A compter de 2006, la politique générale du Groupe HSBC est désormais de ne plus attribuer d'options de souscription (sauf quand les règles légales et fiscales d'un pays l'y contraignent) mais de privilégier l'attribution d'actions gratuites.

Le Groupe distingue désormais deux catégories d'actions gratuites :

- les "*Group Performance Shares*" qui font l'objet de conditions spécifiques définies ci-après :
  - une période d'acquisition de cinq ans,
  - une période d'indisponibilité, au-delà de la période d'acquisition, qui court jusqu'au départ en retraite,
  - une condition de performance mesurée au travers des huit indicateurs (quatre financiers et quatre non financiers) de la grille d'évaluation du manager concerné ("*Performance scorecard*") ;
- les "*Restricted Shares*" qui ne font pas l'objet de conditions de performance particulières, mais qui sont définitivement acquises aux salariés encore présents dans le Groupe au terme d'une période de un, deux ou trois ans.



### **Augmentation de capital réservée aux salariés du groupe HSBC France (ci-après dénommé “le groupe”)**

En 2012, il a été proposé une émission d’actions HSBC Holdings plc, réservée aux salariés, aux anciens salariés adhérant au plan d’épargne entreprise, et aux salariés de ses filiales françaises détenues à plus de 51 %.

Les salariés du groupe, ayant au moins trois mois d’ancienneté, ont ainsi eu la possibilité de souscrire à cette émission en investissant :

- un versement libre, avec un montant individuel minimum de 100 EUR et un montant individuel maximum de 5 250 EUR, et en tout état de cause dans la limite du plafond légal (les versements annuels dans le PEE ne pouvant excéder 25 % de la rémunération annuelle brute) ;
- l’application des règles de calcul prévues par les accords d’intéressement et de participation ayant donné, pour HSBC France, un résultat à zéro en 2012 au titre de l’exercice 2011, il n’a pas été possible de souscrire à cette émission au travers de la participation ou de l’intéressement ;
- en revanche, pour les filiales, dans la mesure où les accords ont permis de verser de la participation et le cas échéant de l’intéressement, les collaborateurs de ces entités ont pu souscrire à cette opération en investissant le montant de la participation et le montant éventuel d’intéressement.

Cette opération a été réalisée selon les modalités suivantes :

- période de souscription : entre le 4 octobre et le 24 octobre 2012 ;
- prix de souscription en euros : le prix de souscription par action a été déterminé sur la base de la moyenne des cours du titre HSBC Holdings plc des vingt séances de Bourse de Londres qui ont précédé le 26 septembre 2012, date de la décision du Comité des Rémunérations de HSBC Holdings plc. Le prix de souscription de l’action était de 5,6950 EUR ;
- choix d’investissement : une seule option d’investissement était proposée aux salariés, permettant d’acquérir des actions HSBC Holdings plc assorties d’une décote de 20 %, et ce avec un minimum de 100 EUR et dans la limite d’investissement de 5 250 EUR, au travers d’un versement volontaire, et, pour les collaborateurs des filiales uniquement, au travers également de la participation et de l’intéressement le cas échéant ;
- plafonnement : le nombre total d’actions à souscrire par les salariés ne devait pas excéder 4 000 000 actions HSBC Holdings plc. En cas de dépassement, il était appliqué une réduction de façon proportionnelle en commençant par les versements volontaires.

Cette émission a été souscrite à hauteur de 2 274 523 actions HSBC Holdings plc, représentant un montant global de 12,9 millions EUR.

### **Œuvres sociales**

Le montant consolidé des versements aux Comités d’Etablissements et au Comité Central d’Entreprise, basé sur un pourcentage de la masse salariale, est de 3,5 millions EUR en 2012.

HSBC France verse au fonds social de la Mutuelle du Personnel HSBC France un montant correspondant à 0,05 % des salaires de base HSBC France. Un Comité Paritaire de suivi du régime définit les orientations de l’action du fonds social et statue sur les aides accordées par ce moyen aux salariés. Le fonds social peut notamment apporter, dans le cadre du paiement de leurs cotisations au régime de frais de santé, un soutien financier aux familles monoparentales fragilisées par leur situation.

HSBC France a par ailleurs consacré 10,4 millions EUR en 2012 à des primes à caractère social (logement, indemnités de rentrée scolaire, transport, gardes d’enfants, prime parentale, fidélité et médailles HSBC France).

### **Organisation du travail**

#### *Organisation du temps de travail*

En application de l’accord relatif à la durée du travail, signé en octobre 2008, la durée annuelle de travail des salariés est de 1 592 heures, compte non tenu de la journée de solidarité.

Pour les salariés à décompte horaire, l’organisation du temps de travail s’effectue selon deux modalités possibles :

- sur une durée hebdomadaire de 38 heures, soit une durée quotidienne de 7 heures 36 minutes, dans le cadre d’une organisation de travail sur 5 jours hebdomadaires. Le nombre de droits à jours de RTT était, en 2012, de 17,5 jours pour une semaine travaillée du lundi au vendredi, et de 18,5 jours pour une semaine travaillée du mardi au samedi ;
- sur une durée hebdomadaire de 37 heures, soit une durée quotidienne de 7 heures 24 minutes, dans le cadre d’une organisation de travail sur 4,5 jours hebdomadaires. Le nombre de droits à jours de RTT était, en 2012, de 12 jours pour une semaine travaillée du lundi au vendredi, et de 12 jours pour une semaine travaillée du mardi au samedi.

Les cadres à forfait jour sont les cadres qui occupent un poste impliquant une importante autonomie dans l’organisation de leur emploi du temps, et dont la principale vocation est d’animer et de piloter une équipe et/ou dont la mission nécessite une expertise développée dans leur métier.

Les droits à repos RTT des salariés en forfait annuel en jours varient, comme pour les cadres dirigeants, en fonction de leur rythme de travail sur la semaine.

#### *Heures supplémentaires*

88 000 heures supplémentaires et complémentaires ont été déclarées par les salariés de HSBC France en 2012, en retrait de 1 % par rapport à 2011. Ce pourcentage est en ligne avec l’évolution des effectifs moyens présents en 2012 par rapport à 2011.

## Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

Le travail au-delà des horaires réglementés est principalement lié aux heures réalisées dans le cadre de l'accord sur le travail exceptionnel, dont le volume s'est accru de 5 % comparativement à 2011.

### *Absentéisme*

En 2012, les congés pour cause de maternité ont été un peu plus nombreux qu'en 2011, après que les recrutements réalisés ces dernières années aient eu pour conséquence de féminiser et rajeunir les effectifs. Les absences pour cause de maladie sont en faible augmentation par rapport à l'année précédente.

### **Santé et sécurité**

#### *Hygiène et sécurité*

HSBC France dispose de Comités d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail (CHSCT), de manière à couvrir l'ensemble de ses activités en France.

Ces CHSCT disposent de moyens supérieurs à ceux prévus par la loi, en particulier en matière de visites des établissements et de nombre de représentants.

Les accords préélectoraux relatifs aux élections des Comités d'Entreprise et des Délégués du Personnel de 2013 renforcent les moyens dont disposent les CHSCT, notamment en nombre de représentants.

En 2012, les CHSCT ont poursuivi leurs interventions dans le cadre des consultations relatives aux déménagements mis en œuvre dans les sites centraux afin de rapprocher les équipes d'un même métier, à la poursuite des rénovations et aménagements d'agences, ainsi que dans la prise en compte et l'accompagnement des réorganisations sur les conditions de travail des collaborateurs.

#### *Observatoire du stress*

Depuis 2004, HSBC France propose aux collaborateurs de la région parisienne de répondre, lors de leur visite médicale périodique, au questionnaire de l'Observatoire Médical du Stress. En 2010, cette disposition a été étendue aux collaborateurs de province. Le traitement des données recueillies, étalonné à partir d'une méthodologie scientifique, a été confié à un cabinet indépendant ayant la qualification d'Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP).

Les résultats 2011 ont fait ressortir le maintien de la légère diminution des niveaux de stress, déjà constatée en 2010 au sein de l'entreprise. Les groupes exprimant un vécu psychologique moins favorable sont identifiés parmi les collaborateurs de 50 ans et plus, les femmes, les salariés du réseau bancaire, les techniciens des métiers traitant les opérations bancaires et les personnes ayant plus de 120 minutes de transport quotidien.

Ces enquêtes ont permis d'identifier des éléments factuels, puis de mettre en œuvre des plans d'action visant à renforcer la sensibilisation aux facteurs de stress, et à les réduire, par des actions ciblées, portant notamment sur la charge de travail, l'organisation du travail, l'ergonomie des postes, un accompagnement spécifique lors des changements organisationnels, des parcours de formation adaptés et prenant en compte les évolutions des métiers.

#### *Dispositif de prévention des risques psychosociaux*

Un comité de pilotage paritaire, regroupant la Direction, les organisations syndicales, des représentants des CHSCT, le Service de Santé au Travail et le cabinet en charge de l'Observatoire Médical du Stress, a confié au cabinet Technologia, expert indépendant, la réalisation d'une étude sur les conditions de travail des salariés du groupe HSBC France.

Cette démarche a permis d'établir une cartographie des facteurs de risques psychosociaux.

Parmi les dimensions les plus ressenties comme impactant la qualité de vie au travail, la question des exigences liées à la lourdeur des *process* et des systèmes informatiques et celle de la vision de l'avenir ou de la reconnaissance au travail ont été exprimées. A l'inverse, la qualité des collectifs de travail de proximité est très appréciée par une majorité et ressort comme un facteur réducteur de risques.

Le comité de pilotage travaille sur le fondement de cette étude, en concertation avec la Direction et les CHSCT, sur la construction de plans d'action nécessaires à l'amélioration des conditions de travail, en priorisant les métiers les plus concernés et les facteurs de risques les plus importants.

#### *Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles*

Les maladies professionnelles ne touchent qu'un pourcentage très faible de salariés, en tout état de cause statistiquement insignifiant. Les taux de fréquence et de gravité des accidents du travail en 2012 sont indiqués dans le tableau des indicateurs de performance "développement durable" du Groupe HSBC en France.

#### *Equilibre vie professionnelle – vie personnelle*

Depuis fin 2010, HSBC France s'est doté d'un dispositif de télétravail qui permet à un collaborateur, si ses fonctions le lui permettent, d'exercer une partie de son activité à domicile. Ce dispositif repose sur le volontariat et le principe de l'alternance sur une même semaine entre un à trois jours de télétravail, et deux jours consécutifs minimum de travail dans l'entreprise.

Au 31 décembre 2012, 498 collaborateurs, principalement dans les fonctions supports, ont opté pour cette solution largement mise en place au sein du Groupe HSBC, et leur degré de satisfaction moyen est élevé.

Le télétravail réduit sensiblement le temps de transport hebdomadaire, ce qui favorise la diminution de l'empreinte carbone de l'entreprise, et permet aux collaborateurs de mieux conjuguer vie professionnelle et vie personnelle.

A ce sujet, la Direction Générale de la banque a adressé un message à tous les cadres, en octobre 2012, afin d'améliorer la diffusion des bonnes pratiques managériales, notamment à propos des rythmes de travail : sauf exception ou situation de crise, les collaborateurs ne doivent pas être sollicités durant leurs congés, les week-ends ou hors des heures de travail, et sauf urgence, les réunions ne doivent pas être fixées avant 9 heures et après 18 heures.



## Formation

Développer les compétences pour assurer un meilleur service aux clients de la banque est l'expression de la stratégie de HSBC sur un marché de plus en plus concurrentiel, réglementé et en perpétuelle évolution.

Au-delà de l'attachement maintenu de HSBC France à proposer des parcours de formation destinés à ses principaux métiers, l'année 2012 a été marquée par une nette montée en charge des formations destinées à l'accompagnement des transformations de l'entreprise dans le cadre du Plan stratégique 2012-2014.

Le plan de formation 2012 a été construit conformément à cette logique. En déployant des parcours adaptés aux populations de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine (attachés commerciaux, conseillers Advance, conseillers Premier, conseillers Premier Patrimoniaux), l'année 2012 s'est présentée comme un tournant dans la réorganisation du métier de la banque de détail particuliers et a impliqué près de 800 collaborateurs sur des formations qualifiantes.

Ces parcours constituent l'une des initiatives fondamentales du Plan stratégique pour donner à chacun la possibilité d'accéder au niveau de compétence et d'expertise nécessaire à son évolution. Certains de ces parcours alternent formation théorique et formation pratique (retour terrain). La forte mobilisation des managers, ainsi que l'implication des collaborateurs sur ces formations, a permis d'obtenir de très bons résultats dans la qualification des équipes.

En parallèle, le métier de la Banque d'entreprises s'est attaché à développer les expertises en lien avec le développement de sa stratégie à l'international (formations avancées au *Trade Finance*, gestion du risque, etc.) et à accompagner la mise en place de nouveaux services de Banque à distance (Service Opérations Clients, Pôle d'assistants commerciaux Entrepreneurs).

Enfin, les métiers Support et en particulier HSBC *Technology and Services* (HTS) ont mis en place, à la fois, des formations pour développer l'expertise de leurs équipes informatiques et organisation (gestion de projets, anglais) et des parcours qualifiants pour renforcer la polyvalence des équipes de *back office* (fondamentaux des opérations bancaires).

Dans un contexte de transformation importante de l'ensemble des métiers et d'un renforcement des lignes fonctionnelles globales, le rôle du manager est d'autant plus primordial. A ce titre, l'effort de formation, déjà engagé sur 2011, s'est intensifié, d'une part, avec la poursuite du parcours de formation managériale (placer le manager au cœur de la relation), d'autre part, avec le déploiement de nouvelles formations à la conduite du changement, enfin, avec la création au titre du Plan stratégique d'une formation dédiée à l'accompagnement des collaborateurs dans leur évolution professionnelle.

Dans le cadre de ces multiples changements, un catalogue de nouvelles "formations pour tous" vient accompagner ces efforts à destination de tous les collaborateurs de HSBC France sur les thèmes suivants : management du changement, communication, développement des compétences personnelles, inter-personnelles et professionnelles.

Des actions complémentaires ont, par ailleurs, été mises en place sur certains métiers tels que la Banque de financement, d'investissement et de marchés pour mettre à disposition des feuilles de route (*roadmaps*) permettant aux collaborateurs de mieux identifier leurs opportunités de développement de compétences et d'engager les formations appropriées.

Concernant le management de la performance, HSBC a déployé un programme global à destination tant des managers que des collaborateurs qui comprend six modules *e-learning* et quatre modules en présentiel pour accompagner les salariés dans le développement de leurs performances.

L'organisation de ces actions dans le cadre mis en place les années précédentes, permet aux collaborateurs de s'inscrire de manière autonome (avec l'accord de leurs managers pour les formations en présentiel) aux modules souhaités et de recevoir par ailleurs, des invitations pour les actions de formation clés telles que les formations réglementaires, obligatoires, les programmes d'intégration nouveaux entrants et les actions phares identifiées par les métiers (pour exemple : formation à la nouvelle méthode de vente EDRAS pour les populations de la gestion patrimoniale).

Un effort particulier a été fait pour accompagner les collaborateurs de plus en plus exposés à des contextes internationaux, pour leur permettre de développer rapidement et durablement leurs compétences linguistiques. Cet accompagnement s'est étendu en 2012, d'une part, à de nouvelles populations et d'autre part, à des dispositifs plus diversifiés (immersion intensive).

Tous ces dispositifs de formation sont alignés sur les valeurs du Groupe "ouvert, connecté, fiable" et sont destinés à diffuser la pratique comportementale "agir avec courage et intégrité".

Pour donner plus de lisibilité à l'ensemble de ces dispositifs de formation et en faciliter l'accès à tous les apprenants, un catalogue électronique est accessible dans l'Intranet HSBC France.

## Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

### Diversité et égalité de traitement

En 2012, HSBC France a poursuivi la mise en œuvre de son plan d'action axé sur les carrières féminines, visant à favoriser l'accès des femmes aux postes au plus haut niveau de l'entreprise. Cette priorité est partagée par le Groupe HSBC, qui la décline à l'échelle mondiale. Des parcours de développement spécifiques destinés aux "femmes talents" ont été initiés en 2012. Leur objectif est de favoriser la progression des collaboratrices au plus haut niveau. En outre, HSBC France a continué à mettre l'accent sur une meilleure détection des femmes dans les revues de talents et dans l'élaboration des plans de succession.

Au 31 décembre 2012, six femmes siégeaient au Comité Exécutif de HSBC France, et les femmes représentaient 48 % des cadres et 34 % des Directeurs de point de vente (Agences, Centres d'Affaires Entreprises et *Corporate Banking Centres*).

L'accord global d'entreprise sur la Diversité et l'Équité signé par les partenaires sociaux en 2011 a été appliqué en 2012. Les objectifs de la banque consistent à favoriser l'équité entre les hommes et les femmes en matière de carrière et de rémunération, à améliorer le congé de paternité et la carrière des collaborateurs en situation de handicap, et à faire progresser la proportion de femmes dans les niveaux de classification où elles sont sous-représentées. A cet égard, la banque s'est engagée à faire progresser de quatre points en trois ans la part des femmes dans chaque niveau de la classification cadre. Et pour mieux repérer et combattre les discriminations liées au sexe dans l'évolution des carrières et des rémunérations, deux diagnostics partagés avec les partenaires sociaux sont mis en place. L'un porte sur les carrières, et consiste à suivre les indicateurs de promotion pour les hommes et les femmes sur plusieurs années. L'autre porte sur la rémunération, et témoigne de l'attention particulière portée à l'équité salariale. De fait, depuis 2004, la banque y a consacré 5,9 millions EUR. Ces quatre dernières années, près de 2 900 femmes ont ainsi bénéficié d'une revalorisation salariale au titre de l'équité salariale. Un même diagnostic égalité salariale est réalisé pour les partenaires sociaux, les personnes handicapées et les salariés de plus de 50 ans.

### Seniors

Dans le cadre de l'accord signé en 2009 visant à favoriser le maintien des salariés seniors dans l'emploi à partir de 45 ans, HSBC France propose notamment à ses collaborateurs dans leur quarante-cinquième année de bénéficier d'un point carrière avec leur responsable de ressources humaines. En 2012, 412 personnes ont reçu une invitation à ce type d'entretien.

### Lutte contre les discriminations

HSBC valorise la méritocratie. A niveau de compétence et de performance égal, toute personne a les mêmes chances d'être recrutée et d'évoluer dans l'entreprise, quelles que soient ses origines ethniques et sociales. En 2012, HSBC France a déployé une campagne de communication interne sur la non-discrimination, par le biais d'affiches et de totems placés sur les lieux de passage au siège et dans les agences. En parallèle, la formation obligatoire en *e-learning*, destinée aux managers, s'est poursuivie en 2012.

En novembre 2012, une formation de sensibilisation, non obligatoire, destinée à l'ensemble des collaborateurs a été lancée. Elle vise à leur faire prendre conscience du poids des stéréotypes et des préjugés dans le regard que l'on porte sur l'autre ainsi que sur les actions et décisions de chacun. La campagne de sensibilisation et la formation mettent l'accent sur différentes causes de discrimination possibles : l'origine, le sexe, la situation familiale, l'orientation sexuelle, l'âge, le handicap ou encore son mode de travail (télétravail ou non).

En parallèle, HSBC France a mené une opération "auxiliaires d'été", en lien avec ses associations partenaires œuvrant en faveur de l'égalité des chances : IMS – Entreprendre pour la Cité, Mosaik-RH, Le relais-Sciences Po et Tremplin. Cette démarche vise à favoriser la diversité d'origine des candidats aux postes d'auxiliaires d'été, ainsi qu'à faciliter leur accès à des étudiants d'universités de la banlieue parisienne. Les associations ont transmis à la banque 115 candidatures, dont cinq émanant d'étudiants handicapés. Ces candidats, tous retenus, se sont vu proposer un *job* d'été de un à quatre mois.

### Handicap

Au 31 décembre 2012, HSBC France comptait 313 salariés en situation de handicap. En 2012, 18 collaborateurs ont déclaré à l'entreprise leur handicap. La politique de HSBC France en matière de handicap s'appuie sur le renouvellement en juillet 2011 de l'accord d'entreprise. Elle comporte trois volets :

- le maintien dans l'emploi : chaque situation est traitée au cas par cas. En 2012, la banque a réalisé 30 aménagements de poste pour faciliter la vie au travail de salariés en situation de handicap, dont la mise en place du service TADEO (solution de téléphonie pour sourds) pour sept collaborateurs. En outre, le dispositif de cours en langue des signes a été intensifié et quatre salariés ont bénéficié d'un accompagnement financier (prothèses auditives, fauteuil roulant, etc.) ;
- les recrutements : HSBC France, qui collabore avec les associations Handiformabanque, Tremplin et des cabinets spécialisés, a participé à deux forums de recrutement. En 2012, trois personnes ont été recrutées en CDI et deux en CDD. Dans le précédent accord d'entreprise, la banque s'était fixée pour objectif de réaliser dix recrutements sur la période (trois ans). Cet objectif a été dépassé en 2011. Dans le nouvel accord, HSBC France s'engage à réaliser *a minima* dix recrutements en CDI et dix en alternance ;
- la vie quotidienne : en 2012, les salariés handicapés ou parents d'un proche handicapé ayant bénéficié de tickets CESU Handicap (tickets chèque pour régler des services à la personne : tâches ménagères, garde d'enfants ou traducteur en langue des signes, etc.) financés par la banque, ont été au nombre de 325, en hausse de 20 %. Le ticket CESU a été revalorisé de 25 EUR. De plus, des jours de congés supplémentaires sont accordés aux salariés souffrant d'un handicap ou ayant un proche handicapé.

Pour mieux communiquer sur le handicap, la banque a organisé quatre réunions de sensibilisation destinées à des managers du réseau sur le thème “C’est quoi le handicap ?”, ainsi qu’un *quiz* à visée pédagogique sur le même thème, proposé à l’ensemble des salariés. 600 salariés y ont participé. Enfin, une plaquette “C’est quoi le handicap ?” a été éditée à 3 000 exemplaires et distribuée notamment aux services de santé au travail et dans les régions.

#### **Conventions fondamentales de l’Organisation internationale du travail**

HSBC France promeut et respecte les stipulations des conventions fondamentales de l’Organisation internationale du travail relatives, d’une part, au respect de la liberté d’association et du droit de négociation collective, et, d’autre part, à l’élimination des discriminations en matière d’emploi et de profession. Par ailleurs, dans le cadre de l’adhésion du Groupe au Pacte Mondial des Nations Unies, HSBC France se conforme à ces mêmes engagements.

#### **Engagement des collaborateurs par la sensibilisation et le mécénat**

En 2012, HSBC France a dédié près de 2,6 millions EUR à des programmes caritatifs. Les collaborateurs du groupe HSBC France ont accompli 2 032 missions à titre bénévole, ce qui représente près de 12 000 heures, dont 75 % sur le temps de travail.

L’année 2012 a été marquée par :

- le concours apporté par la Fondation HSBC pour l’Education, qui poursuit son action pour la septième année consécutive. Dans son appel à projets 2012, la Fondation a souhaité apporter de nouveau son soutien à des associations en lien avec l’école. Au total, 32 associations ont été soutenues, dont sept nouveaux projets. Ainsi, entre juin 2011 et juin 2012, 8 900 enfants ont bénéficié de l’aide de la Fondation ;
- le lancement par le Groupe du “Programme Eau HSBC” (2012-2016) (cf. partie “La gestion du développement durable dans le Groupe HSBC – Mécénat”). En France, à l’occasion du lancement, un site Internet “Les défis Ecol’Eau” a été créé faisant appel à l’imagination des collaborateurs pour trouver des actions permettant de réduire leur consommation d’eau à la maison ou au travail. En 2013 et dans ce cadre, les collaborateurs en France seront invités à suivre des formations liées aux enjeux de l’eau et à participer à des actions de terrain ;

- la poursuite des actions de mécénat environnemental, lancé en novembre 2010, par HSBC France autour de trois objectifs :
  - éduquer le jeune public à la protection de l’environnement au travers de deux programmes : Initiative Climat, avec la Fondation pour l’Education à l’Environnement en Europe (FEEE), et la Maud Fontenoy Fondation,
  - promouvoir et organiser des actions écologiques de terrain impliquant les collaborateurs et les clients. En 2012, 26 équipes ont participé à des chantiers nature avec l’ONF, soit plus de 550 collaborateurs,
  - soutenir la recherche sur l’impact du changement climatique sur les métiers de la finance : Chaire Finance Carbone, et Chaire ISR ;
- le succès du bénévolat comme moteur de *Team Building*, une initiative managériale lancée en 2009. En 2012, 43 équipes, plus de 700 collaborateurs et au moins 85 points de vente sur 385 (soit environ 22 %) se sont impliqués dans des actions proposées ou créées sur mesure par la Direction du Développement Durable.

## Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

### Précisions méthodologiques sur les informations environnementales, sociales et sociétales

---

#### Introduction

En 2012, le groupe HSBC France a choisi de faire vérifier par KPMG une sélection d'indicateurs extra-financiers identifiés par le signe  dans le tableau figurant aux pages 76 et 77 du présent Document de référence. La nature des travaux réalisés et les conclusions de ces travaux sont présentées dans le rapport d'examen figurant en pages 78 à 80.

---

#### Périmètre de *reporting*

Le périmètre de *reporting* de chaque indicateur est indiqué dans le tableau des indicateurs de performance "développement durable" du Groupe HSBC en France. Ce périmètre peut varier en fonction de la disponibilité des informations ou de la nature de l'indicateur.

Ainsi, les indicateurs sociaux concernent le Groupe HSBC en France (hors HSBC Assurances Vie (France) et HSBC Bank plc Paris Branch) ou HSBC France tandis que les indicateurs environnementaux concernent le Groupe HSBC en France ou HSBC France. Les indicateurs sociétaux relatifs à l'"épargne salariale : encours totaux de la gamme ISR" et aux "Investissements du fonds d'épargne entreprise HSBC Epargne Entreprise (EE) Diversifié Responsable et Solidaire au profit d'entreprises solidaires" sont communiqués sur le périmètre HSBC Global Asset Management (France).

---

#### Variation de périmètre

Pour les indicateurs environnementaux, les entités intégrées ou sorties en cours d'année sont comptabilisées respectivement dans les données reportées dès leur date d'entrée dans le Groupe et jusqu'à leur date de sortie de celui-ci.

---

#### Période de *reporting*

La période retenue pour le *reporting* annuel est l'année civile (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre).

---

#### Outils et procédés de *reporting*

##### **Pour les indicateurs environnementaux**

L'outil de *reporting* est celui utilisé par le Groupe HSBC à savoir Metrix, développé par Enablon. Ses principales fonctionnalités incluent la collecte des données énergie (kWh) et émissions de CO<sub>2</sub>, eau (m<sup>3</sup>), papier (tonnes), déchets (tonnes), km parcourus et émissions de CO<sub>2</sub>, la collecte d'autres données : commentaires, surfaces opérationnelles (m<sup>2</sup>), nombre de sites, effectifs (ETP), actions, la double validation au niveau pays, puis région et monde, et enfin les tableaux de bord.

##### **Pour les indicateurs sociaux**

L'outil de *reporting* est celui utilisé par le Groupe HSBC à savoir Peoplesoft.

##### **Pour les données économiques**

Les données reportées sont suivies précisément à l'aide du logiciel de gestion dédié "Apollo".

---

#### Précisions sur la définition de certains indicateurs

##### **Indicateurs environnementaux**

Les émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie correspondent aux consommations d'électricité, de gaz, de fioul, de chaud et de froid urbains.

Les émissions de CO<sub>2</sub> liées au transport correspondent aux voyages effectués en train et en avion (dont les commandes sont passées auprès du prestataire de voyage), aux voyages effectués en taxi, par le biais de locations de voitures ou du parc automobile du groupe.

**Indicateurs sociaux**

L'effectif total comprend les employés en CDI et en CDD. Les contrats en alternances, les contrats de professionnalisation, les contrats suspendus, les employés en préretraite, les employés en longue maladie, les employés en invalidité permanente et les expatriés sont inclus. Les auxiliaires de vacances sont exclus.

Les embauches et les licenciements incluent les employés en CDI et en CDD. Plusieurs embauches seront comptabilisées pour une personne embauchée plusieurs fois en CDD au cours de la période de *reporting*. De même, une personne qui passe d'un CDD à un CDI au cours de la période de *reporting* sera comptabilisée comme une embauche.

Le nombre de collaborateurs en télétravail prend en compte les collaborateurs ayant signé un avenant à leur contrat leur permettant de travailler en télétravail.

**Indicateurs sociétaux**

Concernant l'indicateur "Investissements du fonds d'épargne entreprise HSBC Epargne Entreprise (EE) Diversifié Responsable et Solidaire au profit d'entreprises solidaires", sont considérées comme entreprises solidaires celles ayant reçu l'agrément "solidaire" de la part de la préfecture ou celles assimilées solidaires, c'est-à-dire dont l'actif est composé pour au moins 35 % de titres émis par des entreprises solidaires.

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

Tableau des indicateurs de performance "développement durable" du Groupe HSBC en France

Indicateur	Evolution			Référentiels				
	2012	2011	2010	Unité	Périmètre	GR13	ISO 26000	Pacte Mondial
1 Résultat avant impôt.....	559	191	628	M EUR	HSBC en France			
Total des fonds propres.....	5 213	4 820	4 832	M EUR	groupe HSBC France			
Coefficient d'exploitation.....	72	85	71	%	HSBC en France			
Ratio Core Tier 1 (Bâle II).....	12,6	10,7	12,1	%	groupe HSBC France			
<b>Economie durable</b>								
2 Montant des prêts accordés à des PME (définition européenne).....	556,7	714,3	907	Prêts totaux (M EUR)	HSBC en France	FS 6		
3 Principes Equateur – Catégorie A - nombre de financements de projets et valeur.....	0 et 0	0 et 0	0 et 0	Nbre total de prêts et M EUR	HSBC en France	FS 3	6.3.5 ; 6.6.3	Principe 2
Principes Equateur – Catégorie B - nombre de financements de projets et valeur.....	0 et 0	1 et 100	2 et 132	Nbre total de prêts et M EUR	HSBC en France			
Principes Equateur – Catégorie C - nombre de financements de projets et valeur.....	1 et 128	1 et 100	3 et 215	Nbre total de prêts et M EUR	HSBC en France			
Conseils.....	3	3	4	Nbre	HSBC en France			
4 Lignes de crédit allouées à l'Adie.....	2	2	3	M EUR	HSBC France			
Montant des prêts de microfinance accordés via partenariat Adie.....	1 570	0 590	1 948	Prêts totaux (M EUR)	N/A	FS 7		
Nombre de microcrédits décaissés (Adie).....	593	257	770	Nbre	N/A			
5 Actifs sous gestion ISR.....	825	2 123	1 846	M EUR	HSBC Global Asset Management (France)	FS 10, 11, 12		
Epargne salariale : encours totaux de la gamme ISR.....	150	85,9	79,5	M EUR	HSBC Global Asset Management (France)			
6 Investissement du fonds d'épargne entreprise HSBC EE Diversifié Responsable et Solidaire au profit d'entreprises solidaires.....	<input checked="" type="checkbox"/> 1 984 : 350 Adie, 309 SIFA, 1 325	1 829 : 250 Adie, 309 SIFA, 1 270	1 159 : 250 Adie, 309 SIFA, 600	K EUR	HSBC Global Asset Management (France)	FS 10, 11, 12		
	Habitat et Humanisme	Habitat et Humanisme	Habitat et Humanisme					
	1/ Citizen Capital	1/ Citizen Capital	0,5 / BAC					
7 Prise de participation dans des fonds "sociétaux".....	548	552	502	M EUR	HSBC France	PR 8		
Nombre de réclamations clients adressées au médiateur.....	70	88	84	Nbre	HSBC France			6.7
8 Taux de satisfaction de nos clients particuliers : clients se disant "très satisfaits" (4 <sup>e</sup> trimestre 2012).....	50	55	52	%	HSBC France			
Recommandation clients au cours des deux dernières années (4 <sup>e</sup> trimestre 2012).....	40	38	35	%	HSBC France			
<b>Empreinte environnementale</b>								
9 Consommation d'énergie.....	63	66	74	GW/h	HSBC France	EN 3, EN 4	6.5.5	
Consommation d'énergie en MWh/ETP <sup>1</sup> .....	6,39	6,69	7,48	MWh/ETP <sup>1</sup>	HSBC France			
10 Transports.....	39,42	40,3	36,61	M de km	HSBC en France	EN 16	6.5.5	Principes 7 et 8
11 Emissions de CO <sub>2</sub> directes.....	<input checked="" type="checkbox"/> 10,21	10,37	10,95	milliers de tonnes	HSBC en France			
- émissions de CO <sub>2</sub> directes (énergie).....	<input checked="" type="checkbox"/> 4,89	4,93	6,45	milliers de tonnes	HSBC en France	EN 16	6.5.5	Principes 7 et 8
- émissions de CO <sub>2</sub> directes (transports).....	<input checked="" type="checkbox"/> 5,32	5,44	4,5	milliers de tonnes	HSBC en France			

Indicateur	Evolution			Référentiels			
	2012	2011	2010	Périmètre	GRI3	ISO 26000	Pacte Mondial
12 Consommation d'eau.....	150	151	160	HSBC en France	EN 8	6.5.4	Principes 7 et 8
Consommation d'eau par ETP <sup>1</sup> .....	15,22	15,30	16,17	HSBC en France			
13 Consommation de papier.....	1 535	1 803	1 847	HSBC en France	EN 1, EN 2,	6.5.4	
% de papier FSC.....	91	90	86	HSBC en France	EN 22		
14 Production de déchets.....	1 729	1 926	2 224	HSBC en France	EN 1, EN 2,		
Production de déchets par ETP <sup>1</sup> .....	175	194	224	HSBC en France	EN 22	6.5.4	Principes 7 et 8
% de déchets recyclés/déchets totaux.....	72	77	68	HSBC en France			
<b>Ressources humaines et sécurité</b>							
15 Effectifs totaux <sup>2</sup> :	5 410 F /	5 645 F /	5 969 F /				Principe 6
Homme (H) / Femme (F).....	4 014 H	4 215 H	4 510 H	HSBC France	LA.14	6.3.7	Principes 7 et 8
Embauches.....	548	1 188	1 133	HSBC France			
Licenciements.....	85	62	99	HSBC France			
16 Organisation du temps de travail							
Absentéisme <sup>3</sup> .....	3,4	-	-	HSBC France			
17 Egalité de traitement :				HSBC France			
- nombre de personnes handicapées.....	310	289	250	bilan social		6.3.7	Principe 6
- nombre de recrutements via l'IMS et Mozaik RH.....	88	25	33	HSBC France		6.3.7	
- % de collaborateurs de moins de 30 ans.....	13,8	17	18,1	groupe HSBC France			
- % de collaborateurs de plus de 50 ans.....	29,6	29	29,1	groupe HSBC France			
- % de cadres dirigeants femmes.....	17,5	18	15	groupe HSBC France			
18 % d'administrateurs non exécutifs (sans fonction dans le Groupe HSBC au 31.12).....	44	41	39	HSBC France		6.2	
19 Collaborateurs en télétravail.....	498	344	-	HSBC France	LA.7	6.4.6	
20 Santé et sécurité :							
- nombre d'accidents mortels au travail.....	0	0	0	HSBC France	LA.7	6.4.6	
- nombre d'accidents ayant entraîné plus de 3 jours d'incapacité de travail.....	119	124	52	HSBC France			
- taux de fréquence des accidents de travail et de trajets <sup>4</sup> .....	9,3	11,4	11,9	HSBC France	LA.7	6.4.6	
- taux de gravité des accidents de travail et de trajets <sup>5</sup> .....	0,2	0,2	0,3	HSBC France			
21 Formation.....	284 297	202 509	235 505	HSBC France			Principe 6
<b>Engagement et mécénat</b>							
22 Budget mécénat (EUR).....	2,6	2,3**	1,8	HSBC en France			
% du budget mécénat/résultat avant impôt.....	0,46	1,2	0,37	HSBC en France			
% approximatif de salariés ayant participé à une action développement durable à titre bénévole.....	20	35	40	HSBC en France		6.8	
Nombre d'heures de bénévolat sur le temps de travail.....	8 621	-	-	HSBC en France			

1 Equivalents Temps Plein.

2 Cf. également page 67.

3 Nombre de jours ouvrés / nombre de jours ouvrés théoriques totaux.

4 Taux de fréquence des accidents de travail et de trajet calculé selon le ratio suivant : (nombre d'accidents avec arrêts / nombre d'heures travaillées) \* 10<sup>6</sup>.

5 Taux de gravité des accidents (travail et trajet) calculé selon le ratio suivant : (nombre de journées ouvrées perdues pour cause d'accidents de travail et de trajet / nombre d'heures travaillées) \* 10<sup>3</sup>.

\* HSBC France est détenue à 99,9 % par le Groupe HSBC. Le groupe HSBC France correspond au périmètre des comptes consolidés et HSBC France correspond au périmètre des comptes sociaux de la banque.

\*\* Un versement complémentaire de 1,8 million EUR pour la Fondation HSBC pour l'Education et de 0,9 million EUR pour le Prix HSBC pour la Photographie a été effectué à la Fondation de France sous l'égide de laquelle Le périmètre de HSBC en France comprend les opérations du Groupe HSBC en France, des sociétés HSBC Assurances Vie (France) et HSBC Assurances IARD (France) et de la succursale de HSBC Bank plc à Paris (hors coûts de financement intra-Groupe).

Un versement complémentaire de 1,8 million EUR pour la Fondation HSBC pour la Photographie a été effectué à la Fondation de France sous l'égide de laquelle sont placés ces deux programmes. Ces montants seront consommés en trois ans à partir de 2012, et seront inclus dans ce tableau au fur et à mesure de leur attribution aux bénéficiaires finaux.

☑ Sélection d'informations environnementales, sociales et sociétales ayant fait l'objet d'une vérification avec un niveau d'assurance modérée par l'un des Commissaires aux comptes.

## Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

### Attestation de présence et rapport d'assurance modérée de l'un des Commissaires aux comptes portant sur une sélection d'informations environnementales, sociales et sociétales

*Exercice clos le 31 décembre 2012*

A l'attention du Directeur Général de la société HSBC France

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de Commissaire aux comptes de la société HSBC France, nous vous présentons notre rapport sur les informations environnementales, sociales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 en application des dispositions de l'article L. 511-35 du Code monétaire et financier et L. 225-102-1 du Code de commerce.

#### Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article L. 511-35 du Code monétaire et financier et R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les "Informations"), établies conformément au référentiel utilisé par le groupe HSBC France (le "Référentiel") et disponible au siège de la société, dont un résumé figure à la section "Précisions méthodologiques sur les informations environnementales, sociales et sociétales" du rapport de gestion.

#### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes d'exercice professionnel et les textes légaux et réglementaires applicables.

#### Responsabilité de l'un des Commissaires aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que certaines informations sélectionnées par le groupe HSBC France mentionnées dans le tableau ci-dessous et identifiées par le signe  (ci-après "les Données") ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel (Rapport d'assurance modérée sur une sélection de Données).

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en responsabilité sociétale.

#### I - Attestation de présence sur les Informations

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France :

- nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce ;
- nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée à la section "Précisions méthodologiques sur les informations environnementales, sociales et sociétales" du rapport de gestion ;
- en cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.



## II - Rapport d'assurance modérée sur une sélection de Données

### Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme ISAE 3000 (*International Standard on Assurance Engagements*) et à la doctrine professionnelle applicable en France. Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les Données sélectionnées par le groupe HSBC France mentionnées dans le tableau ci-dessous et identifiées par le signe  ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause le fait qu'elles ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Indicateurs environnementaux	Périmètre
Emissions de CO <sub>2</sub> liées aux consommations énergétiques des bâtiments (électricité, gaz naturel, fioul, chaud/froid) et aux transports .....	HSBC en France (HSBC France et l'ensemble de ses filiales françaises, HSBC Bank plc Paris Branch, HSBC Assurances Vie (France) et HSBC Assurances IARD (France))
Consommation de papier et part de papier FSC consommé dans la consommation totale de papier .....	HSBC Assurances IARD (France)
Indicateurs sociaux	Périmètre
Part de collaborateurs ayant moins de 30 ans .....	Groupe HSBC en France (hors HSBC Assurances Vie (France) et HSBC Bank plc Paris Branch)
Part de collaborateurs ayant plus de 50 ans .....	
Part des femmes parmi les cadres dirigeants .....	
Nombre de collaborateurs en télétravail .....	HSBC France
Embauches et licenciements .....	HSBC France
Indicateurs sociétaux	Périmètre
Épargne salariale : encours totaux de la gamme ISR (Investissement Socialement Responsable) .....	HSBC Global Asset Management (France)
Investissement du fonds d'épargne entreprise HSBC EE Diversifié Responsable et Solidaire au profit d'entreprises solidaires .....	HSBC Global Asset Management (France)

Nous avons effectué les travaux suivants :

- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, son caractère compréhensible et sa fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié la mise en place dans le groupe HSBC France d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Données sélectionnées. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration de ces Données ;
- nous avons mené des entretiens auprès des personnes responsables du reporting social, environnemental et sociétal, et mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages sur l'application du Référentiel au niveau de certaines entités<sup>1</sup> ("les Entités") ; et
- mené des tests de cohérence sur la consolidation de ces Données.

L'échantillon ainsi sélectionné représente :

- entre 74 % et 100 % des Données environnementales ;
- 100 % des Données sociales ;
- 100 % des Données sociétales.

<sup>1</sup> Entités sélectionnées :

Pour les Données environnementales :

- émissions de CO<sub>2</sub> liées aux consommations énergétiques des bâtiments (électricité, gaz naturel, fioul, chaud/froid) et aux transports : HSBC en France, au niveau de la Direction de L'Immobilier d'Exploitation et de la Direction des Achats.
- consommation de papier et part de papier FSC consommé dans la consommation totale de papier : HSBC France et HSBC Assurances Vie (France), au niveau du Service Approvisionnement.

Pour les Données sociales :

- part de collaborateurs ayant moins de 30 ans, part de collaborateurs ayant plus de 50 ans, part des femmes parmi les cadres dirigeants : HSBC en France (hors HSBC Assurances Vie (France) et HSBC Bank plc Paris Branch), au niveau de la Direction des Ressources Humaines.
- nombre de collaborateurs en télétravail, embauches et licenciements : HSBC France, au niveau de la Direction des Ressources Humaines.

Pour les Données sociétales : au niveau de l'entité HSBC Global Asset Management (France).

## Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

---

### Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Données sélectionnées, mentionnées ci-dessus et identifiées par le signe ☑, ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 12 avril 2013

KPMG Audit FS II

Philippe Arnaud

Associé

Responsable du Département

Changement Climatique et Développement Durable

Pascal Brouard

Associé

## Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France

Toutes les activités du groupe HSBC France impliquent l'analyse, l'évaluation, l'acceptation et la gestion d'un certain niveau de risque ou d'une combinaison de différents types de risques.

Dans le cadre notamment de la mise en œuvre des dispositions résultant du règlement 97-02 et des exigences du Groupe HSBC, le groupe HSBC France a établi un dispositif de contrôle permanent et de gestion des risques qui est décrit dans le Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place<sup>1</sup>.

Ce dispositif de contrôle et de gestion des risques est organisé en dix filières de risques :

- les risques financiers :
  - crédit,
  - marchés,
  - taux/change structurels/liquidité ;
- les autres risques opérationnels :
  - juridique,
  - fiscal,
  - informatique,
  - sécurité et fraude (qui depuis janvier 2012 a été élargi à l'ensemble des sujets sécurité, fraude, continuité d'activité et sécurité de l'information),
  - ressources humaines,
  - conformité (détaillé dans le Rapport du Président<sup>2</sup>),
  - comptabilité (détaillé dans le Rapport du Président<sup>3</sup>).

### LES RISQUES FINANCIERS

#### Le risque de crédit

Dans le groupe HSBC France, la gestion du risque de crédit est organisée et supervisée par trois directions distinctes au sein des fonctions Risques :

- la Direction des Risques de Crédit aux Entreprises (*Wholesale Credit Risk*) : celle-ci regroupe les équipes Crédit (décision et recouvrement amiable) affectées aux portefeuilles de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et de la Banque d'entreprises, le recouvrement judiciaire pour la clientèle d'entreprises (hors Pôles Entrepreneurs) et les équipes de surveillance et d'IEC (Informations et Etudes Commerciales), regroupées en une unité de "Détection et suivi des risques", enfin l'équipe "Modèles" également logée dans l'ensemble *Wholesale Credit Risk* ;

- la Direction des Risques de Crédit aux Particuliers (*Retail Credit Risk*) : outre une fonction de gestion et d'analyse statistique du portefeuille, celle-ci comprend principalement les équipes Crédit (décision) dédiées à la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine et à la clientèle de Banque privée, une fonction élargie de Recouvrement "Retail" couvrant à la fois le recouvrement amiable (SRA) et le recouvrement judiciaire des dossiers de particuliers et des Pôles Entrepreneurs, enfin les équipes Systèmes et Moteurs de décision ;
- le Secrétariat Général des Fonctions Risques (*Risk Business Management*) incluant la cellule de Stratégie des Risques (*Risk Strategy*) : celui-ci regroupe les fonctions support et de contrôle, soit l'administration des fonctions Risques, le *Reporting*, l'équipe Audit Crédit et *Monitoring* à distance, la comptabilité et le Contrôle Interne des équipes Crédit "Wholesale" et "Retail" ; les sujets d'appétence au risque, de scénarios de stress, de risques émergents et de veille réglementaire sont également traités par cette entité.

Indépendantes des lignes de métier, ces directions dépendent hiérarchiquement du Directeur Général Délégué, en charge des risques, et se trouvent rattachées fonctionnellement à la Direction des Risques "Europe" du Groupe HSBC.

Le risque de crédit correspond au risque d'une perte financière occasionnée par le manquement d'un client ou d'une contrepartie à ses obligations en vertu d'un contrat. Ce risque concerne principalement les activités de prêts, de crédits commerciaux, de trésorerie et de crédit-bail. Le Groupe HSBC s'est doté de normes, de politiques et de procédures de contrôle dédiées au suivi et à la gestion des risques liés à ces activités.

#### Gouvernance

HSBC Holdings plc est responsable du dispositif de gestion des risques de crédit et assure le suivi et la gestion centrale des risques de crédit pour ses filiales, partout dans le monde. Chaque entité est en outre chargée :

- du contrôle des expositions sur les entités étrangères, les banques et les autres établissements financiers. Les limites de risque de crédit et de règlement concernant les contreparties issues de ces secteurs sont approuvées et gérées par la fonction Risques de crédit du Groupe (*Group Credit Risk*) afin d'optimiser l'utilisation des ressources de crédit et d'éviter une concentration excessive des risques ;
- du suivi des expositions intra-groupe afin de garantir le respect des limites réglementaires ;

<sup>1</sup> Cf. Rapport du Président pages 45 à 56.

<sup>2</sup> Cf. Rapport du Président pages 52 à 53.

<sup>3</sup> Cf. Rapport du Président pages 53 à 55.

## Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

- de la maîtrise du risque pays, grâce à l'imposition de limites par pays et de plafonds spécifiques par échéance et type d'activités. Les limites par pays sont définies en fonction de facteurs économiques et politiques et de la connaissance des entreprises locales. Les transactions avec les pays considérés à haut risque sont étudiées au cas par cas.

Les comités mensuels dédiés à chacune des lignes de métier, les RMC (*Risk Management Committees*), présidés par le Responsable de la ligne métier concernée ou son délégué, et auquel participe notamment le Directeur Général Délégué, alimentent le RMM en informations et décisions concernant les risques de crédit.

La gestion des risques de crédit de chacune des principales lignes de métier (Banque de financement, d'investissement et de marchés, Banque d'entreprises, Banque de particuliers et de gestion de patrimoine) est supervisée par le *Risk Management Meeting*<sup>1</sup> (RMM) de HSBC France (comité mensuel), sous la présidence du Directeur Général Délégué. Les comptes rendus de ce comité accompagnés d'une synthèse sont ensuite soumis aux comités mensuels de suivi des risques organisés par la Direction des Risques "Europe".

Le RMM est la principale instance en charge de la politique de crédit et du contrôle permanent de la filière Crédit du groupe HSBC France. Il a pour mission de contrôler les activités de crédit des Directions des Risques de Crédit aux Entreprises et aux Particuliers ainsi que de la filière Crédit, et de définir l'orientation stratégique de la politique du groupe HSBC France dans le cadre des directives générales établies par le Groupe HSBC. Il est informé par les deux directions des principales décisions de crédit, de l'état et de l'évolution des différents portefeuilles de crédit, du fonctionnement du dispositif Bâle II sur lequel il s'appuie pour définir sa politique de crédit, et des remontées des résultats du contrôle permanent.

Enfin, le RMM est informé des éventuels dysfonctionnements constatés dans la filière Crédit et des mesures correctrices engagées. La synthèse de ces informations est présentée lors du Comité ORIC trimestriel (*Operational Risk and Internal Control*).

### Organisation du dispositif

Les responsables du contrôle permanent de la filière Crédit pour le groupe HSBC France sont le Directeur du risque de Crédit aux Entreprises ainsi que le Directeur du risque de Crédit aux Particuliers.

Les deux directions constituent l'échelon central de la filière Crédit de la Banque de financement, d'investissement et de marchés. Afin d'assurer une remontée d'information efficace à tous les niveaux, les contrôles sont organisés et déclinés sur les différents acteurs de la filière en fonction des seuils d'intervention de chacun, préalablement définis pour la surveillance, le provisionnement, les pouvoirs de crédit, etc.

Les contrôles s'appuient sur des agents dédiés qui interviennent, en contrôle indépendant de deuxième niveau, sur la filière Crédit (les services de contrôle interne BRCM (*Business Risk and Control Management*) du Secrétariat Général des fonctions risques, des lignes de métier de la Banque de financement, d'investissement et de marchés, des réseaux de la Banque d'entreprises, de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine et des filiales, l'équipe Audit des Crédits et *Monitoring*) mais aussi, sur des agents exerçant également des activités opérationnelles (Directeurs et analystes crédits, Directeurs d'agence, Responsables clientèles et les services de surveillance entreprises et particuliers).

Les deux responsables du contrôle permanent de la filière Crédit sont informés de tout dysfonctionnement significatif constaté au titre de la filière sur leur périmètre respectif.

### Les outils

Dans le cadre du règlement 97-02, chaque entité en charge du risque de crédit a mis en place un dispositif lui permettant de contrôler l'ensemble de ses risques : les risques génériques inhérents à l'activité de crédit ont été répertoriés dans des cartographies métiers par ligne de métier (Banque d'entreprises, Banque de financement, d'investissement et de marchés, Banque de particuliers et de gestion de patrimoine) couvrant l'ensemble de la filière Crédit. Ces cartographies spécifient les contrôles attendus par les différents acteurs et leur fréquence.

Cette organisation est complétée d'un dispositif de contrôle permanent du pilotage central de la partie crédit Bâle II qui concerne :

- le *dataquality* (qualité des données utilisées) ;
- le *monitoring* Bâle II (appréciation du *Use Test*).

La mise à jour du dispositif de contrôle interne est au minimum annuelle et validée par les responsables du contrôle permanent de la filière Crédit par la revue des cartographies présentées en Comité ORIC mais aussi à chaque fois qu'un changement majeur intervient nécessitant des contrôles ou la couverture d'un risque nouveau.

### Description des procédures d'octroi de crédit

#### Les pouvoirs de crédit

Le pouvoir d'octroyer des crédits est limité aux titulaires de pouvoirs de crédit. Les pouvoirs sont notifiés par écrit aux bénéficiaires selon un formalisme précis. Ils sont alloués nominativement et non par fonction. Il n'existe pas de Comité de Crédit : les décisions sont individuelles.

Le Directeur Général de HSBC France exerce ses pouvoirs dans le cadre de limites déléguées par HSBC Bank plc. Il a délégué ses pouvoirs au Directeur Général Délégué qui les a lui-même sous-délégués à chacune des Directions du Crédit.

<sup>1</sup> Cf. Rapport du Président page 48.

Au-delà de ces limites, les dossiers sont adressés à la Direction du Crédit de HSBC Bank plc pour confirmation d'accord et, au-delà d'un certain montant, à la Direction des Risques Groupe (HSBC Holdings plc) pour demande de "concurrency" (absence d'objection).

En concertation avec le Directeur Général Délégué, le Directeur Général a également délégué partiellement ses pouvoirs, pour des montants limités :

- aux Directeurs Généraux des filiales bancaires ;
- aux responsables des entités commerciales du réseau et à leurs collaborateurs.

Dans le cadre de ses pouvoirs de crédit, un titulaire a la faculté d'octroyer des crédits dans le respect des directives de crédit du Groupe HSBC et du groupe HSBC France.

---

#### Dispositif de mesure et de surveillance des risques de crédit

Les objectifs de la surveillance et du contrôle des crédits sont :

- d'anticiper les évolutions défavorables des contreparties du groupe HSBC France de façon à mettre en œuvre toutes les mesures permettant de sauvegarder ses intérêts ;
- de localiser dans les réseaux les principales zones de risque au regard des principaux indicateurs de risque ;
- de réaliser des missions d'audit crédit dans les réseaux.

L'identification, la mesure, la surveillance et le contrôle des risques de crédit sont assurés dans le cadre des directives du Groupe (HSBC *Group Standards Manual* et *Functional Instruction Manual*), des directives locales (*Business Instruction Manual*) et de la politique définie par les comités RMC (Banque de financement, d'investissement et de marchés, Banque d'entreprises et Banque de particuliers et de gestion de patrimoine).

Tous les acteurs du processus crédit sont impliqués dans la maîtrise du risque de crédit ; chacun des acteurs du processus de décision porte une part de responsabilité. Toutefois, la responsabilité du suivi d'un crédit incombe, au premier chef, à l'entité qui porte le crédit. Par ailleurs, la hiérarchie de cette entité doit jouer son rôle d'encadrement et de pilotage de la gestion du risque de crédit.

Un contrôle de second niveau est réalisé par des équipes dédiées à la surveillance du risque de crédit.

L'équipe d'Audit des Crédits et *Monitoring*, appelée également *Credit Review France*, retient le principe d'approche par les risques, à la fois, pour sélectionner les entités à auditer et pour constituer les échantillons de dossiers de crédit à étudier, ainsi que le principe d'un cycle d'audit de trois ans maximum pour les entités de la Banque de Grande clientèle, *Leveraged Finance*, HSBC Factoring (France) et les *Corporate Banking Centres* (CBC) et de quatre ans maximum pour le reste de son périmètre.

A la demande du Directeur Général Délégué, en charge des risques, l'équipe peut réaliser des missions ponctuelles sur des thématiques diverses concernant le crédit. Les missions, à l'exception de celles de suivi, sont réalisées sur le terrain.

Le 1<sup>er</sup> octobre 2012, l'équipe *Monitoring* qui réalise des missions de contrôle à distance des crédits des Centres d'Affaires Entreprises (CAE) et des Pôles Entrepreneurs (PE) du réseau de la Banque d'entreprises, a été rattachée à l'Audit des Crédits. Le périmètre d'intervention de cette équipe, qui réalise ses missions entièrement à distance, a été élargi aux 23 groupes d'agences de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine. Une méthode spécifique de contrôle à distance des crédits de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine a été élaborée, inspirée de celle utilisée lors des missions d'audit des crédits sur le terrain. Dans le même temps, la méthode de contrôle à distance des crédits de la Banque d'entreprises a été remaniée conformément aux normes du Groupe HSBC.

---

#### Qualité du crédit<sup>1</sup>

Les systèmes et processus de notation des risques du Groupe HSBC permettent de mettre en évidence les expositions selon l'importance des facteurs de risque ou la gravité potentielle des pertes. Pour les expositions importantes, les notations du risque sont régulièrement révisées et des modifications sont rapidement opérées lorsque nécessaire. Au sein des portefeuilles de particuliers du Groupe HSBC, le risque est mesuré et géré à partir de plusieurs modèles de risque et d'évaluation.

Le système de notation des risques est fondé sur la probabilité de défaut et les estimations de pertes, conformément à la méthode de notation interne exigée dans le cadre du dispositif Bâle II pour le calcul des fonds propres réglementaires.

---

#### Garanties reçues et autres facteurs d'amélioration du risque de crédit

Les entités du Groupe HSBC sont tenues de mettre en œuvre les principes directeurs concernant l'acceptation de catégories spécifiques de garanties reçues ou d'autres instruments de réduction du risque de crédit et de définir des paramètres d'évaluation. Ces paramètres doivent être prudents ; ils doivent être réexaminés régulièrement et ils doivent s'appuyer sur des observations empiriques. Les structures des garanties et les arrangements juridiques sont soumis à des examens périodiques pour déterminer s'ils continuent de remplir l'objectif visé et demeurent conformes aux pratiques du marché.

#### Prêts et créances<sup>2</sup>

Les garanties reçues sont un facteur important de réduction du risque de crédit. Néanmoins, le Groupe HSBC a pour politique de s'assurer que les clients ont les moyens de rembourser leurs prêts plutôt que de s'appuyer sur les garanties. Dans certains cas, les prêts peuvent être émis sans garantie, en fonction du statut du client et du type de produit.

<sup>1</sup> Cf. *Etats financiers consolidés*, Note 33 *Gestion des risques* page 176.

<sup>2</sup> Cf. *Etats financiers consolidés*, Note 30 *Actifs engagés en garantie de passifs et collatéraux acceptés en garantie d'actifs* page 170.

## Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Les principales garanties reçues sont les suivantes :

- les hypothèques sur les résidences, s’agissant de prêts aux particuliers ;
- les gages sur les biens financés, s’agissant de prêts au secteur commercial et industriel ;
- les gages sur les biens financés, s’agissant de financements du secteur de la promotion immobilière ;
- les nantisements d’instruments financiers tels que les obligations ou les actions qui serviront aux transactions, s’agissant de transactions financières ;
- les dérivés de crédit<sup>1</sup>, y compris les *Credit Default Swaps* (CDS), sont également utilisés pour gérer le risque de crédit du portefeuille de prêts du Groupe HSBC.

L’information sur la juste valeur des collatéraux détenus comme garantie sur les prêts et avances en impayés mais non dépréciés ou sur les créances dépréciées n’est pas publiée car non disponible.

### Autres actifs financiers<sup>2</sup>

Les autres sûretés garantissant des actifs financiers, autres que des prêts et créances, dépendent de la structure de l’instrument. En règle générale, les dettes représentées par un titre et les bons du Trésor et assimilés ne sont pas garantis, à l’exception des titres adossés à des actifs (ABS “*Asset Backed Securities*”), qui sont garantis par des portefeuilles d’actifs financiers.

### Dérivés<sup>3</sup>

Le Groupe HSBC privilégie les accords-cadres ISDA (*International Swaps and Derivatives Association*) ou, en France, les contrats FBF (Fédération bancaire française), pour la documentation juridique de l’activité dérivés. Ils fournissent un cadre contractuel au sein duquel il est possible de négocier de gré à gré un éventail complet de produits tout en contraignant chacune des parties à l’application des mécanismes de résiliation et de compensation conventionnelle (*close-out netting*) pour toutes les transactions en cours couvertes par un contrat, en cas de défaillance de l’une des parties ou lors de la survenance d’un autre cas convenu de résiliation.

Le Groupe HSBC privilégie, en outre, la pratique courante qui consiste à signer une annexe CSA (*Credit Support Annex*) au contrat-cadre. L’annexe CSA permet d’instituer une garantie mutuelle visant à circonscrire le risque de contrepartie lié au marché inhérent aux positions non dénouées.

### Comptes d’encaissement

Des mécanismes de garantie de paiement ou de livraison contre paiement permettent de limiter considérablement le risque de règlement lié à des transactions multiples, en particulier sur des titres et des actions.

### Risque de concentration<sup>2</sup>

HSBC France accorde la plus grande attention à la qualité et à l’intégrité de sa base d’actifs risqués (y compris les engagements hors bilan) et a mis en place des garde-fous stricts pour éviter une concentration injustifiée des risques.

La diversification des risques est un principe essentiel au sein du Groupe HSBC. La concentration des risques peut revêtir différentes formes telles que de grands engagements sur une même contrepartie, un engagement excessif sur des zones géographiques ou des secteurs d’activité, ainsi que des risques découlant d’un portefeuille de crédits trop concentré ou présentant des ensembles corrélés.

Le document LCEP (*Large Credit Exposure Policy*) expose la politique relative au contrôle des Grands Risques du groupe HSBC France, qui entre dans le cadre à la fois de la politique de HSBC Bank plc, de HSBC Holdings plc et des exigences de l’Autorité de contrôle prudentiel.

L’objet de la LCEP est de veiller à ce que :

- toutes les filiales de HSBC France respectent rigoureusement, en même temps, la politique du moment et les exigences réglementaires locales en ce qui concerne les grands engagements dans les juridictions où elles exercent des activités, ainsi que l’application des règles établies par les organismes de tutelle locaux ;
- il existe un cadre de procédure approprié où les grands engagements et les concentrations de risques soient surveillés et contrôlés ;
- l’engagement sur un emprunteur individuel, ou un groupe d’emprunteurs entretenant d’étroites relations, ne devienne pas excessif par rapport à la base de fonds propres de HSBC France ou de HSBC Bank plc ;
- la surconcentration et/ou le groupement des grandes expositions soient exclus ;
- les engagements sur les zones géographiques et secteurs d’activité soient étroitement contrôlés pour assurer la diversification des actifs risqués ;
- le *reporting* aux Conseils d’Administration des filiales du groupe HSBC France, aux Directions Générales du groupe HSBC France, de HSBC Bank plc et de HSBC Holdings plc ainsi qu’à tous les organismes de tutelle soit conforme, uniforme et cohérent avec la politique du Groupe HSBC.

Pour faciliter la surveillance et le contrôle effectif, HSBC France, HSBC Bank plc et le Groupe HSBC gèrent des bases de données d’information centrales où sont saisis les engagements et veillent à ce que les exigences de la LCEP soient respectées.

Au niveau de la Direction du Crédit aux Entreprises, le suivi du risque de concentration est réalisé au travers de différents outils de surveillance : CARM et HUB (*Vigirisk*) qui permettent de récupérer les autorisations et encours issus des systèmes opérants et d’établir les états de suivi.

<sup>1</sup> Cf. *Etats financiers consolidés, Note 13 Instruments dérivés pages 144 à 148.*

<sup>2</sup> Cf. *Etats financiers consolidés, Note 33 Gestion des risques pages 172 à 189.*

<sup>3</sup> Cf. *Etats financiers consolidés, Note 21 pages 122 à 124 et Note 13 pages 144 à 148.*

### Risque de concentration par contrepartie

Afin de mesurer le risque de concentration, les engagements sont classés en trois catégories :

- catégorie A : tous les prêts inscrits au bilan et les facilités liées aux échanges telles que les garanties et les lettres de crédit *standby* ;
- catégorie B : risques de trésorerie hors bilan tels que *swaps* de devises et de taux d'intérêt ;
- règlement : couvrant principalement les risques intrajournaliers liés aux engagements de paiement et à l'activité de change, avec ou au nom de nos clients.

*Engagements sur une contrepartie ou un groupe de contreparties, à l'exclusion des établissements financiers et des gouvernements centraux/banques centrales*

- Exigences de HSBC Bank plc et de la *Financial Services Authority* (FSA)

Aucune exposition (somme des catégories A et B) ne doit dépasser 25 % des fonds propres applicables, individuels ou consolidés, de HSBC Bank plc sans l'accord préalable de la FSA.

Afin de s'assurer que HSBC Bank plc est en conformité avec les exigences de la FSA et de la LCEP :

- les autorisations (somme des catégories A et B) de HSBC France sur la même contrepartie ou le même groupe de contreparties, dans le cadre normal de ses activités, ne doivent pas dépasser 25 % de ses fonds propres consolidés ;
- HSBC France doit obtenir l'accord de HSBC Bank plc avant de prendre une autorisation supplémentaire dépassant 25 % de ses fonds propres consolidés.

Il peut y avoir des occasions où des opérations dépassant ce montant (au maximum 50 % des fonds propres consolidés de HSBC France) sont possibles à condition que :

- le risque ait trait à des opérations de change et des produits de taux d'intérêt ;
- les groupes de contreparties aient un profil de risque acceptable et soient des relations importantes d'un intérêt essentiel pour le Groupe HSBC ;
- le risque soit à court terme.

De plus, les expositions de règlement dans le cadre normal des activités ne doivent pas dépasser 25 % des fonds propres consolidés de HSBC France. Aucune exposition de règlement ne doit dépasser 50 % des fonds propres.

Lorsqu'une exposition dépasse 25 % des fonds propres de HSBC France, elle doit être approuvée localement par le Directeur Général Délégué pour le contrôle des grands risques mais doit aussi suivre l'approbation normale des autorités habituelles. Toutefois, pour toute exposition supérieure à 50 % des fonds propres consolidés de HSBC France, une demande de dispense appropriée doit être envoyée pour approbation à la Région. Cette dispense doit être documentée et revue annuellement.

Pour les limites de la LCEP, les directives sont envoyées par le Groupe. Elles sont transposées au niveau de HSBC France, puis validées par les Directeurs des Risques de Crédit et le Directeur Général Délégué, en charge des risques.

Un rapport trimestriel de tous les risques (somme des catégories A et B, risque de règlement sur une base individuelle et risque de règlement applicable à ces groupes de contrepartie) dépassant 10 % des fonds propres de HSBC France est remis à la Direction Générale de HSBC France, au Conseil d'Administration de HSBC France, au RMM de HSBC France, au *Wholesale and Market Risk RMC* de HSBC Bank plc, ainsi qu'au Conseil d'Administration de HSBC Bank plc et HSBC Holdings plc. Ce rapport trimestriel est également remis au Comité d'Audit et des Risques de HSBC France.

- Exigences de l'Autorité de contrôle prudentiel

Les risques nets pondérés (définition de l'Autorité de contrôle prudentiel) du groupe HSBC France dans le cadre normal de ses activités ne doivent pas dépasser la limite de 20 % de ses fonds propres pour les contreparties bénéficiant de ratings externes et internes "*Investment Grade*" ou assimilés, et de 15 % pour les contreparties, qui ne bénéficient pas d'un *rating* externe ou (en absence de *rating* externe) d'une notation interne de niveau "*Investment Grade*".

Dans tous les cas, même si l'engagement est conforme aux exigences de l'Autorité de contrôle prudentiel, aucun engagement du groupe HSBC France n'est autorisé s'il a pour conséquence un dépassement des exigences, soit du Groupe HSBC, soit de la FSA.

En sus du suivi trimestriel, une procédure de contrôle quotidien a été mise en place auprès des chargés de relations clientèle pour s'assurer qu'aucun dépassement ne survienne sur les comptes dont ils ont la charge.

### *Engagements sur Etablissements Financiers*

Les engagements (groupement des catégories A et B) sur des institutions financières ne doivent pas dépasser 25 % des fonds propres de HSBC France après déduction des protections et techniques de réduction du risque de crédit éligibles au BIPRU (*Prudential sourcebook for Banks, Building Societies and Investment Firms*).

Dans le cadre de ces engagements globaux sur les institutions financières, les engagements des catégories de type A et B sur les expositions suivantes ne doivent pas dépasser, dans le cadre normal de ses activités, 10 % des fonds propres de HSBC France :

- expositions avec une maturité supérieure à 1 an ;
- expositions sur des filiales d'institutions financières qui ne sont pas elles-mêmes des institutions financières.

De plus, les expositions de règlement dans le cadre normal des activités ne doivent pas dépasser 25 % des fonds propres consolidés de HSBC France.



## Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Il y a toutefois la possibilité d'avoir des dispenses lorsqu'il est nécessaire à HSBC France de maintenir des engagements supérieurs aux seuils cités précédemment. Toutefois, chaque situation doit être maintenue au minimum et les dispenses envoyées à la Région (HSBC Bank plc Risk) pour approbation et doivent être documentées et revues annuellement.

Ces dispenses ne doivent, en aucun cas, entraîner un non-respect de la politique relative au contrôle des grands risques applicable à HSBC Bank plc.

Comme pour toutes les entités du Groupe, HSBC France a délégué à HSBC Holdings plc la responsabilité d'approuver toutes les limites pour les banques et certains établissements financiers non bancaires, sur la base de recommandations faites par le Directeur du Crédit aux Entreprises (*Wholesale Credit Risk*) et les *Relationship Managers* en charge des banques.

Tous les engagements sur des banques, sociétés de crédit immobilier, établissements financiers non bancaires sont contrôlés via l'application Carm for Banks. La Direction des Risques de HSBC Holdings plc fixe la limite globale par contrepartie, surveille et revoit régulièrement ces limites.

Un état trimestriel des 50 plus grands engagements (catégories A et B confondus) de HSBC France sur les établissements financiers (à l'exclusion des établissements financiers non bancaires) est donné à la Direction Générale de HSBC France, au Conseil d'Administration de HSBC France, au RMM de HSBC France, au *Wholesale and Market Risk* RMC de HSBC Bank plc, au Comité d'Audit et des Risques de HSBC France ainsi qu'au Conseil d'Administration de HSBC Bank plc et HSBC Holdings plc.

### Risque de concentration sectorielle

Le groupe HSBC France a pour principe d'éviter une concentration excessive dans un secteur quelconque et de prendre des mesures correctives si cela devient nécessaire. La Direction du Crédit aux Entreprises (*Wholesale Credit Risk*) est chargée de surveiller l'application de ce principe.

Certains secteurs d'activité sont néanmoins régis par des limites maximales (*Caps*) et des directives sectorielles définis par HSBC France et/ou le Groupe HSBC.

L'outil qui permet de suivre le risque de concentration par secteur d'activité est Vigirisk qui permet de récupérer les encours auprès des différents systèmes d'information.

Les *Caps* sont suivis de façon trimestrielle et sont communiqués en RMC Banque de financement, d'investissement et de marchés. Toute modification de *Cap* est validée en RMC.

### Risque de concentration géographique

Les limites globales des risques vis-à-vis des pays et gouvernements centraux/banques centrales sont déterminées tant sur la base de l'expérience, d'événements actuels et d'une connaissance locale, qu'en fonction des dernières données politiques, économiques ou de marché. La prise en compte de la durée de l'exposition est également très importante pour l'établissement de limites globales.

Les engagements (groupement des catégories de type A et B) ne doivent pas dépasser 25 % du montant des fonds propres de HSBC France sauf sur certaines expositions spécifiques :

- les expositions sur les gouvernements et banques centrales situés dans un pays bénéficiant de pondération nulle selon la méthode standardisé (*Rating S&P* = AAA à AA-);
- les expositions sur les banques multilatérales de développement (comme noté dans le glossaire du Manuel de la FSA) et les organisations internationales (comme noté dans le BIPRU) qui ont une pondération nulle;
- les expositions sur les gouvernements centraux et banques centrales de l'Union européenne libellées en devise locale bénéficiant de pondération nulle (BIPRU 3.4.5).

Toutefois, il convient de noter qu'indépendamment de la qualification de pays à pondération nulle, toutes les propositions sont soumises à une approbation individuelle des risques et les autorisations sont enregistrées de façon normale.

Le risque d'exposition sur les pays, gouvernements centraux et banques centrales est contrôlé par la Direction des Risques du Groupe HSBC, qui statue sur toutes les limites globales. Les limites globales pour les pays seuls sont révisées au moins annuellement ou à intervalle plus fréquent selon les circonstances. Ces limites sont soumises à une surveillance constante et des ajustements peuvent être effectués à tout moment.

Un rapport trimestriel sur les expositions au risque de pays transfrontaliers (groupement des catégories A et B) dépassant 10 % des fonds propres de HSBC France est fourni à la Direction Générale, au Comité d'Audit et des Risques et au Conseil d'Administration de HSBC France, à HSBC Bank plc et HSBC Holdings plc.

## Le risque de marché

**Dispositif de surveillance des risques de marché**  
Une politique de risque, fixée par la Direction Générale de HSBC France, qui examine et entérine les propositions émises par le *Market Risk Forum*, encadre les risques de marché *via* des limites globales.

Le Groupe HSBC attribue à HSBC France ces limites globales. Ces limites globales sont alors réparties par activité, et enfin, déclinées en limites opérationnelles au sein de chaque entité par les *Market Risk Managers*.

Ces limites s'expriment en termes de liste d'instruments, de sous-jacents, marchés et maturités autorisés, de limite de *Value at Risk* (VaR), de niveaux de sensibilité, de perte maximale autorisée (*max-loss*) et de *stress tests*. Elles sont révisées une fois par an au minimum par le *Market Risk Forum*. Elles peuvent être amendées par ce comité selon les besoins.



Le processus d'attribution des limites de marché et l'ensemble du dispositif de contrôle permanent des risques de marché impliquent donc un certain nombre d'acteurs, des services du Groupe HSBC et de HSBC France ainsi que des comités spécifiques, dont les rôles sont précisés ci-dessous.

---

#### Typologie des limites<sup>1</sup>

Les expositions et les risques maximum que HSBC France souhaite porter sont encadrés par un ensemble de limites.

#### Les limites du mandat local, ou *Room Mandates*

Le Groupe HSBC attribue annuellement à HSBC France et à HSBC Bank plc Paris Branch un mandat local de site par entité. Il couvre les limites les plus significatives en termes de :

- *Value at Risk*, globale, *total trading*, sous-limites en VaR de taux, de change, actions ;
- sensibilité aux facteurs de risques y compris optionnels (taux, courbe d'Etat, inflation, volatilité, change), y compris à différents facteurs dits de *spread* ;
- expositions en cas de défaut (EaD) des émetteurs pour les obligations ;
- montant maximal des pertes quotidiennes et mensuelles, dit *max-loss* ;
- instruments autorisés, en maturité maximale, marchés/devises, et en catégorie de *pay-off*.

Une version synthétique, dite *one pager*, de chaque *Entity Room Mandate* (HSBC France et HSBC Bank plc Paris Branch), est soumise à l'approbation du Directeur Général Délégué et revue annuellement lors du *Market Risk Forum* de HSBC France.

Il existe également une version plus détaillée de chaque *Entity Room Mandate*.

#### Les limites fixées par le *Market Risk Forum* de HSBC France

Ce Comité revoit et fixe annuellement les limites dites *one pager* des mandats d'entité de HSBC France et HSBC Bank plc Paris Branch sur proposition du responsable MRMaC France (*Market Risk Management and Control*).

#### Les limites opérationnelles

*Market Risk Management and Control* (gouvernance du processus de limites) décline les limites du *Room Mandate* de HSBC France et de HSBC Bank plc Paris Branch en limites opérationnelles détaillées, dite *desk mandates*. Ces limites sont allouées à chaque *Business Unit* (Unité de Gestion) et, si nécessaire, sont réparties par sous-activité ; elles portent sur les indicateurs suivants :

- sensibilité aux facteurs de risques y compris optionnels (taux, courbe d'Etat, inflation, volatilité, change), y compris différents facteurs dits de *spread* ;
- instruments autorisés :
  - en maturité maximale,
  - en catégorie de *pay-off* ;

- limites complémentaires pour encadrer des activités spécifiques.

Ces limites sont fixées en cohérence avec les limites en VaR attribuées par le *Market Risk Forum* de HSBC France et avec celles attribuées globalement à HSBC France.

---

#### Gouvernance à l'échelle du Groupe HSBC

##### ***Wholesale and Market Risk (WMR)***

Dans le Groupe HSBC, le contrôle des risques de marché est assuré au sein du département *Wholesale and Market Risk*. Son responsable rapporte au *Chief Risk Officer* du Groupe. Ce département a la responsabilité, via l'entité *Market Risk Management and Control* (MRMaC), d'allouer les limites de risques aux différentes entités du Groupe par le biais des *Site Entity Room Mandates*, lorsqu'elles ont été validées par les instances ALCO et RMM de HSBC Bank plc. De même, ce département a la responsabilité de contrôler les expositions au niveau du Groupe HSBC et d'autoriser les limites temporaires. Le département *Wholesale and Market Risk* comporte un échelon européen.

##### ***Europe Middle-East Africa Market Risk Management and Control : MRMaC EMEA***

Le Responsable MRMaC EMEA, hiérarchiquement rattaché au *Global Head MRMaC* et au *European Head Wholesale Credit and Market Risk*, supervise le processus de revue des *Room Mandates*. Il les soumet à l'approbation de WMR. Il est le responsable fonctionnel du Responsable MRMaC France.

---

#### Instances et acteurs de HSBC France en charge du suivi des risques de marché

##### **Le *Market Risk Forum* de HSBC France**

Le *Market Risk Forum* de HSBC France a pour mission de superviser l'intégralité des risques de marché, de s'assurer que les contrôles adéquats existent et d'approuver les principales règles qui font partie du dispositif de surveillance.

Le *Market Risk Forum* de HSBC France se réunit mensuellement sous la présidence du Directeur Général Délégué, en charge des risques. Il regroupe les principaux responsables des métiers concernés par ces risques et les principaux responsables des fonctions de contrôle associées : le responsable MRMaC France, le responsable de *Quantitative Risk and Valuation Group* (QRVG) et le Secrétaire Général de la Banque de financement, d'investissement et de marchés (*Chief Operating Officer* de la Banque de financement, d'investissement et de marchés). Sont aussi membres du *Market Risk Forum* de HSBC France, le Directeur Finance de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et le Responsable de *Product Control* de la Banque de financement, d'investissement et de marchés.

MRMaC France assure le secrétariat du comité.

<sup>1</sup> Cf. *Etats financiers consolidés, Note 13 Instruments dérivés pages 144 à 148 et Note 29 Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité pages 168 à 170.*

## Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Le *Market Risk Forum* de HSBC France examine les indicateurs synthétiques de risques et de résultats, analyse tout événement significatif constaté au cours du mois précédent, y compris les dépassements éventuels de limites sur les mandats de type *one pager* (cf. page 87 “Typologies des limites”), instruit les demandes de limites permanentes et revoit les limites qui auraient été temporairement accordées.

Par ailleurs, ce comité valide les changements de méthode de calcul et les méthodes de mesure de risque sur les fonds garantis.

Toute entité générant des risques de marché doit annuellement présenter une demande de renouvellement ou d’extension des limites.

### Le Risk Management Meeting (RMM)

Le compte rendu du *Market Risk Forum* est joint au dossier du RMM mensuel, au cours duquel le Responsable de l’équipe MRMaC présente les principaux points à mentionner en matière de risques de marché.

### Le Secrétaire Général de la Banque de financement, d’investissement et de marchés

Le Secrétaire Général de la Banque de financement, d’investissement et de marchés (*Chief Operating Officer* de la Banque de financement, d’investissement et de marchés) est placé, en ce qui concerne sa responsabilité de la filière Risque de la Banque de financement, d’investissement et de marchés, sous la responsabilité fonctionnelle du Directeur Général Délégué, en charge des risques et responsable du contrôle permanent. Il a notamment sous sa responsabilité les services suivants : *Quantitative Risk and Valuation Group* (QRVG), *Product Control* et *Operational Risk and Internal Control* (ORIC). C’est sur lui et sur le responsable MRMaC France que repose la responsabilité d’informer la Direction Générale de la teneur et de l’évolution des expositions aux risques de marché. Le Secrétaire Général de la Banque de financement, d’investissement et de marchés organise notamment, à cet effet, avec le Responsable des fonctions de contrôle MRMaC France, des réunions régulières d’information du Directeur Général Délégué, en charge des risques. Y participent les responsables de QRVG et de *Product Control*.

### Market Risk Management and Control

Chez *Wholesale and Market Risk* (WMR), *Market Risk Management and Control* conçoit, développe et met en œuvre la politique de gestion des risques de marché. Cela recouvre notamment :

- la surveillance permanente des risques de marché ;
- la mise en place de procédures conformes aux exigences réglementaires et aux *best practices* ;
- l’allocation des limites de risques de marché au sein du Groupe HSBC compatibles avec sa stratégie et son appétence au risque ;
- l’approbation de nouveaux produits ;
- la consolidation au niveau du Groupe HSBC des expositions aux risques de marché et des calculs de *Value at Risk* (VaR).

Le Responsable de MRMaC France est hiérarchiquement rattaché au Directeur Général Délégué, en charge des risques et responsable du contrôle permanent et fonctionnellement au Responsable de MRMaC EMEA.

Le Responsable *Traded Risk* France couvre à la fois la responsabilité de MRMaC France et celle de *Traded Credit* France. C’est lui qui a la responsabilité du contrôle permanent des risques de marché, au sens du règlement 97-02 ; il lui revient d’assurer la cohérence et l’efficacité du dispositif de contrôle des risques de marché. Il sera désigné comme Responsable de MRMaC France dans cette section portant sur le risque de marché.

D’une façon générale, il revient au Responsable de MRMaC France de fournir commentaires et explications à la Direction Générale sur tout dépassement significatif de *max-loss* et de limites (*One pager Room Mandate*) et au *Market Risk Forum* de HSBC France, ou sur toute position qu’il juge utile de porter à la connaissance de la Direction Générale.

Le Responsable de MRMaC France est membre du *Market Risk Forum* de HSBC France, de l’ALCO Bilan de HSBC France et du *Capital Management Forum* de HSBC France. Il participe à la réunion périodique d’information de la Direction Générale organisée par le Secrétaire Général de la Banque de financement, d’investissement et de marchés et au Comité d’Audit et de Risques de HSBC France.

MRMaC comporte deux équipes : *Market Risk Management* (MRM) avec 8 personnes, et *Market Risk Control* (MRC) avec 14 personnes.

### Market Risk Management (MRM)

*Market Risk Management* (MRM) définit les mandats de limites de risques de marché, gère les dépassements de limites et les situations exceptionnelles, analyse les positions, assure leur suivi en fonction des mouvements des marchés, analyse la pertinence des mesures de risques (sensibilités, VaRs, scénarios de stress), définit et développe une analyse synthétique des risques de marché à destination du *Senior Management*, participe à l’amélioration des procédures de suivi des risques et à la mise en place de nouveaux indicateurs en fonction de l’évolution des marchés.

L’équipe MRM prépare la revue annuelle des *Room Mandates* et, après examen approfondi et accord du *Market Risk Forum* de HSBC France, la soumet pour approbation à WMR via MRMaC EMEA.

Le *Market Risk Management* définit par conséquent les *Room Mandates*, *one pager* et détaillés, ainsi que les *desks mandates* qui s’appliquent à chaque *business unit* ou unité de gestion.

### Market Risk Control (MRC)

Les équipes de *Market Risk Control* assurent au quotidien le contrôle du respect de l’intégralité des limites de risques de marché, quels que soient le niveau de mandat de risque de marché considéré et la nature de la limite considérée. Elles en rapportent tout dépassement constaté et signalent également toute consommation supérieure à un seuil d’alerte

fixé à 80 % de la limite. Elles sont également en charge du *reporting* des *stress tests* hebdomadaires. Enfin, elles assurent le suivi du *backtesting*.

Le *backtesting* confronte les chiffres de VaR calculés *ex ante* avec les résultats quotidiens produits *ex post*. Cette comparaison permet de contrôler l'aptitude de la VaR à encadrer les variations attendues de résultats et donc d'estimer la qualité du modèle interne. Les insuffisances potentielles du modèle de VaR sont, notamment, mises en évidence si les résultats du jour excèdent la VaR 99 % ou lorsque la VaR excède systématiquement et grossièrement les résultats quotidiens.

Le *backtesting* est réalisé tant sur les profits que sur les pertes, en utilisant les quantiles extrêmes (1 % et 99 %) des distributions théoriques de VaR. Les exceptions, violation de *backtesting*, sont rapportées et analysées.

Ce processus de contrôle *a posteriori* du modèle est effectué sur la base de VaR 99 % 1 jour comparée à des résultats quotidiens déterminés à partir des variations des prix de marché à positions inchangées. Le *backtesting* est calculé chaque jour. Ses résultats sont revus mensuellement dans un comité Groupe HSBC dédié et communiqués trimestriellement au régulateur.

L'organisation de *Market Risk Control* est alignée sur celle des métiers.

Une équipe dédiée produit et diffuse les états de *reporting* consolidés des risques de marché de HSBC France, pour la Direction Générale et vers la Consolidation Groupe HSBC. Cette équipe assure également la production des différents états de synthèse périodiquement requis pour des besoins internes (RMM, rapports annuels, etc.) ou externes (autorités de tutelles).

*Market Risk Control* est sous l'autorité hiérarchique du Responsable MRMaC France, et sous la responsabilité fonctionnelle du Responsable MRC Global.

#### **Quantitative Risk and Valuation Group (QRVG)<sup>1</sup>**

La gestion, la valorisation et l'évaluation des risques de certains produits dérivés nécessitent le recours à des modèles développés par la recherche *front office*. La validation de ces modèles ainsi que des modèles de VaR incombe à une équipe spécialisée et indépendante, *Quantitative Risk and Valuation Group* (QRVG). Son responsable reporte localement au Secrétaire Général de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et fonctionnellement au Responsable QRVG EMEA.

#### **Le Comité des Valorisations**

Placé sous la direction du Responsable de *Product Control*, il est composé de membres de QRVG, de *Product Control*, de MRMaC, de représentants des fonctions financières de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et de représentants du *front office*. Il se réunit au cours de la première quinzaine du mois suivant, pour examiner de

manière contradictoire les paramètres de modèles utilisés par le *front office*. Au cours de ces réunions mensuelles, est examinée l'évolution des principaux indicateurs de calibrage et de contrôle des prix. Une revue des opérations faisant l'objet d'une modélisation particulière dans les systèmes *front office/back office* est effectuée : *booking* conservateur, particularités non modélisées dans les systèmes.

Ce Comité examine aussi les méthodes de détermination des provisions.

---

#### **Conclusion**

Le mandat des risques de marché de HSBC France, pour 2012, s'inscrivait dans la continuité de celui de 2011, avec une réduction significative des métriques de risque sur les facteurs de risque les plus volatils.

Tout au long de l'année 2012, HSBC France a continué de jouer un rôle majeur de plate-forme pour le Groupe HSBC dans les activités d'obligations d'Etat de la Zone euro et de dérivés en euros.

Une attention toute particulière a été portée au suivi des positions de titres gouvernementaux des Etats de la Zone euro qui ont continué, en 2012, à être les principaux éléments de contribution aux variations de résultats des activités de marchés.

L'utilisation des principales limites s'est révélée relativement élevée tout au long de l'année, reflétant l'augmentation sensible des volatilités des facteurs de risque.

Les expositions aux différentes dettes des Etats de la Zone euro, et en particulier ceux de la zone périphérique, ont été maintenues tout au long de l'année 2012 à l'intérieur des limites de risques qui leur avaient été allouées. Les limites en sensibilité aux mouvements de taux qui mesurent la volatilité des résultats ont été réduites de manière significative.

Tout au long du premier semestre de l'année 2012, HSBC France a opéré avec un coefficient multiplicateur proche du maximum pour le calcul de l'exigence réglementaire en fonds propres, suite à l'enregistrement de plusieurs exceptions de *backtesting* de la VaR sur l'année 2011. Ce coefficient a diminué au cours du second semestre, à mesure que les exceptions de *backtesting* sortaient de la fenêtre réglementaire d'un an glissant. A la fin de l'année, ce coefficient est redescendu à son minimum.

La *stressed VaR* a été introduite au 31 décembre 2011, conformément à la réglementation en vigueur, entraînant une augmentation des besoins en capitaux propres. La réduction de la volatilité des marchés, accompagnée de la réduction des risques a toutefois engendré une réduction de la VaR et de la *stressed VaR* durant l'année 2012.

1 Cf. *Etats financiers consolidés*, Note 13 Instruments dérivés pages 144 à 148 et Note 33 Gestion des risques pages 172 à 189.

## Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

### Le risque de taux

Le risque structurel de taux est géré conformément aux normes Groupe HSBC et de manière centralisée par la Direction de la Gestion Financière du Bilan (DGFB) au sein de la Direction Financière.

Ce risque de taux structurel est relatif aux opérations bancaires et aux éléments structurels du bilan et ne concerne pas les opérations de marché. Le principal objectif de la gestion du risque structurel de taux de HSBC France est de désensibiliser le résultat à une variation des taux par la gestion du gap de taux (déséquilibre entre la position à taux fixe à l'actif et au passif par bandes de maturités).

Le risque structurel de taux provient, principalement, de la variation des écarts entre le rendement futur des actifs et le coût futur des passifs du fait des variations de taux d'intérêt. L'analyse de ce risque nécessite la formulation d'hypothèses, d'une part, sur les options offertes aux emprunteurs pour certains produits comme les remboursements anticipés de prêts immobiliers, et d'autre part, sur le comportement des déposants concernant l'échéance de dépôts remboursables contractuellement sur demande, comme les comptes courants. Lorsque cela est nécessaire, des caractéristiques comportementales, différentes des caractéristiques contractuelles, sont évaluées afin de déterminer le risque de taux d'intérêt réel sous-jacent.

#### Gouvernance

L'instance de surveillance des risques de taux d'intérêt, de liquidité et de change structurels est l'ALCO Bilan dont le secrétariat est assuré par la DGFB, qui rapporte au *Risk Management Meeting*. L'ALCO Bilan réunit mensuellement les principaux responsables des métiers et fonctions support concernés par la gestion de bilan pour examiner les indicateurs de risques élaborés par la Direction Financière et pour analyser toute évolution significative de l'environnement financier et réglementaire relatif à ces risques.

Il a pour mission de superviser les risques de bilan d'une manière systématique, de s'assurer que les contrôles adéquats existent, d'approuver annuellement les principales règles de gestion et limites qui font partie du dispositif de surveillance et de vérifier régulièrement chacune de ces hypothèses de comportement et les positions de risque de taux d'intérêt, de liquidité et de change.

Les éventuels dysfonctionnements constatés dans les processus de gestion des risques structurels de taux, liquidité et change, et les actions correctrices sont également présentés à l'ALCO Bilan trimestriellement.

HSBC France analyse mensuellement de nombreux indicateurs, sur base consolidée, qui permettent un suivi efficace des risques de taux (parmi lesquels, *gaps* statiques, calcul de sensibilité des résultats, *stress* scénarios, etc.).

La DGFB coordonne les travaux du Comité TALCO qui se réunit mensuellement afin de superviser la gestion du risque de taux structurel des métiers de la Banque commerciale. Le compte rendu du TALCO et tous les indicateurs de risque de taux cités précédemment sont présentés mensuellement à l'ALCO Bilan pour validation.

#### Dispositif de mesure et de suivi (et méthodologie) du risque de taux

Le processus d'évaluation de ce risque de taux est mensuel et s'appuie sur l'analyse des *gaps* de taux des différents métiers de la banque commerciale. Chaque mois, un *gap* est calculé qui tient compte d'hypothèses d'évolutions du bilan, à partir duquel les couvertures sont établies.

En effet, sur la base des informations issues indirectement des systèmes centraux et/ou des *reportings* fournis par les entités, la DGFB assure mensuellement la mesure et la surveillance du risque de taux structurel sur base individuelle, lorsque le risque est significatif, et sur base consolidée pour les autres entités. Cette centralisation permet à la DGFB de gérer ce risque de façon optimale et de définir les règles de transfert de ce risque au département en charge des activités de marché (*Global Markets*).

L'exposition nette au risque de taux d'intérêt est transférée dans des portefeuilles dédiés gérés par la salle des marchés grâce à une série de transactions internes (*cash* ou *swap*) entre les entités opérationnelles et la salle des marchés. Cette exposition nette est gérée au moyen d'instruments dérivés pour solder la position dans le marché. L'analyse des instruments dérivés par types de contrats utilisés est présentée Note 13 des Etats financiers consolidés<sup>1</sup>.

Le modèle de gestion du risque structurel de taux définit le cadre des limites opérationnelles à respecter pour la détermination des nouvelles opérations de couverture. Ainsi, le nouveau *gap* après couverture doit respecter une exposition résiduelle par échéance contenue dans des limites.

L'un des principaux outils de gestion du risque structurel de taux est le contrôle de la sensibilité de la marge nette d'intérêts prévisionnelle selon divers scénarios de taux d'intérêt. Par ailleurs, suite à des travaux menés dans le cadre des simulations demandées par le pilier 2 de Bâle II sur le sujet de l'*Economic Value of Equity*, HSBC France mesure également l'impact sur les fonds propres d'un choc uniforme de 200 points de base à la hausse et à la baisse.

Après la mesure du risque, la DGFB met en œuvre, d'une part, les opérations de couverture nécessaires de manière centralisée et, d'autre part, l'ensemble de contrôles formalisés qui font l'objet d'une attestation mensuelle. Par ailleurs, le processus de réalisation et de justification comptable des opérations de couverture a fait l'objet d'une documentation, d'une identification des contrôles clés et d'une élaboration de certificats selon la norme adoptée par le Groupe HSBC, en application de la loi Sarbanes-Oxley.

<sup>1</sup> Cf. pages 144 à 148. Les principes comptables relatifs aux instruments dérivés sont présentés dans la Note 21 des Etats financiers consolidés pages 122 à 124.

## Le risque de liquidité

---

Le risque de liquidité se définit comme le risque que HSBC France ne dispose pas des ressources financières suffisantes pour honorer ses obligations lorsqu'elles échoient, ou qu'il ne puisse obtenir ces ressources sans payer un coût excessif. Ce risque résulte de la différence d'échéance des flux de trésorerie. Le risque de financement (qui est une forme de risque de liquidité) se matérialise lorsque les ressources nécessaires au financement d'un actif illiquide ne peuvent pas être obtenues selon les termes prévus au moment requis.

La gestion de la liquidité et du financement de HSBC France a pour objectif de s'assurer que l'ensemble des engagements de financement prévisibles soit honoré à l'échéance, et que l'accès au marché interbancaire puisse se faire de manière coordonnée et économique. A cet effet, HSBC France possède une source de financement diversifiée constituée des dépôts de la clientèle de particuliers et d'entreprises et de dépôts institutionnels. Ces ressources sont complétées par le financement de marché et par des portefeuilles d'actifs très liquides, diversifiés par maturité, qui sont détenus afin de permettre à HSBC France d'honorer rapidement, et dans les meilleures conditions, toute demande imprévue de trésorerie.

HSBC France maintient un niveau élevé de liquidités et gère le profil de liquidité de ses actifs, engagements et garanties, dans le but de s'assurer du bon équilibre de ses flux de trésorerie et d'être toujours en situation d'honorer l'ensemble de ses obligations anticipées lorsqu'elles échoient.

HSBC France adapte sa politique de gestion de la liquidité et du financement pour répondre aux évolutions des activités du Groupe HSBC et aux changements des marchés dans lesquels HSBC France opère. Par ailleurs, le Groupe HSBC s'efforce en permanence de faire évoluer et de renforcer sa politique de gestion de la liquidité et du financement.

Le risque de liquidité est géré, de manière centralisée, par la Direction de la Gestion Financière du Bilan (DGFB) au sein de la Direction Financière. Le Comité de pilotage de la liquidité, présidé par la DGFB, assure une surveillance rapprochée des systèmes de mesure du risque de liquidité et coordonne la gestion à court terme. Ce comité, sous-comité de l'ALCO Bilan, réunit mensuellement les acteurs chargés de la réalisation des opérations (*Balance Sheet Management*), de l'élaboration des états de *reporting* et de la surveillance (Direction Financière). Ce comité est chargé de piloter les ratios de liquidité, de préparer le plan de financement, d'étudier les sources de financement alternatives et de traiter de tout sujet relatif à la liquidité.

---

### Politiques et procédures

La gestion de la liquidité et du financement est assurée principalement au niveau local par HSBC France en conformité avec les pratiques et les limites fixées par l'ALCO Bilan. Le Groupe HSBC a pour politique générale d'assurer l'autosuffisance de chacune de ses entités bancaires pour le financement de ses propres opérations.

La surveillance du risque de liquidité est assurée par le suivi de nombreux indicateurs qui sont mis à jour tous les mois en vue de la tenue du Comité de pilotage de la liquidité et de l'ALCO Bilan. Ces indicateurs sont les suivants :

- le suivi des ratios de liquidité selon les exigences de la réglementation française ;
- la production des *reportings* réglementaires pour l'organe de tutelle britannique, la *Financial Services Authority* (FSA) ;
- la projection des flux de trésorerie prévisionnels selon différents scénarios de stress prenant en compte le montant des actifs liquides nécessaires pour chacun de ces scénarios ;
- le suivi des indicateurs de liquidité du bilan et de l'*Advances to Core Funding ratio* par rapport aux normes internes et aux exigences réglementaires ;
- le maintien de sources de financement diversifiées ;
- la gestion de la concentration et du profil de maturité de la dette ;
- le maintien des engagements de liquidité contingente dans des limites préétablies ;
- le maintien des plans de financement de la dette ;
- le suivi de la concentration des déposants afin de se prémunir contre une dépendance excessive vis-à-vis de déposants importants et de garantir une diversité de financement globalement satisfaisante ; et
- l'existence de plans de gestion de crises de liquidité et de financement. Ces plans définissent les indicateurs avancés de situations de tensions et indiquent quelles mesures prendre en cas de difficultés liées à une crise systémique ou autre, tout en limitant les implications négatives à long terme pour l'activité.

---

### Principales sources de financement<sup>1</sup>

Les comptes courants et les comptes d'épargne payables à la demande constituent une part importante du financement de HSBC France, et le Groupe HSBC accorde une très grande importance au maintien de leur stabilité. En ce qui concerne les dépôts, la stabilité est liée à la capacité du Groupe à conserver la confiance des déposants dans la solidité de son capital et de sa liquidité, et à avoir des tarifs concurrentiels et transparents.

La participation de HSBC France au *Long-Term Refinancing Operation* (LTRO) à trois ans de la Banque centrale européenne s'inscrit dans une politique conservatrice et prudente du financement de HSBC France qui, préalablement à la mise en place de cette opération, respectait l'ensemble de ses ratios réglementaires et internes. HSBC France a souscrit à hauteur de 5 milliards EUR sur une participation totale de 1 012 milliards EUR.

Compte tenu de la souscription de HSBC France au LTRO à hauteur de 5 milliards EUR, le montant des émissions d'EMTN senior lancées par HSBC France en 2012 a été nul jusqu'en décembre, où HSBC France a émis 0,7 milliard EUR sous forme de FRN de maturité deux ans.

<sup>1</sup> Cf. *Etats financiers consolidés, Note 29 Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité pages 168 à 170.*

## Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Dans le même temps, les dépôts ont diminué de 0,7 milliard EUR, pour atteindre 23,6 milliards EUR au 31 décembre 2012 contre 24,3 milliards EUR au 31 décembre 2011.

Conformément à son objectif de diversifier ses sources de financement, HSBC France avait conduit, en 2011, la transformation de son programme d'obligations sécurisées françaises structurées au sein de HSBC SFH (France), société de financement de l'habitat réglementée par l'ACP. Au 31 décembre 2012, l'encours d'obligations de financement de l'habitat émis par la structure s'établissait à 1,9 milliard EUR.

### La gestion du risque de liquidité

HSBC France utilise un certain nombre de mesures majeures pour gérer son risque de liquidité, ainsi qu'il est expliqué ci-après :

#### Ratio réglementaire français

HSBC France assure le suivi du ratio réglementaire français à un mois, conformément à la réglementation française. Dans ce cadre, les banques sont tenues de conserver à tout moment un ratio réglementaire supérieur à 100 %, afin de s'assurer de la capacité des actifs liquides à couvrir les passifs exigibles. Ce ratio est calculé pour HSBC France pris isolément, et chacune de ses filiales qui y sont soumises effectue son propre calcul. Au cours de l'année 2012, le ratio moyen de liquidité de HSBC France s'est établi à 131 % sur une base individuelle, contre 122 % en 2011.

#### Advances to Core Funding ratio

HSBC France favorise le financement des crédits clientèle par des dépôts de la clientèle et s'efforce de réduire sa dépendance vis-à-vis des marchés de capitaux à court terme. Pour ce faire, le Groupe HSBC impose des limites aux entités bancaires visant à restreindre la croissance des crédits clientèle qui ne seraient pas financés par la croissance des dépôts de la clientèle ou du financement par la dette à long terme au travers d'un ratio appelé l'*Advances to Core Funding ratio*. Les limites de l'*Advances to Core Funding ratio* sont fixées par l'ALCO Bilan.

Ce ratio exprime le rapport des prêts et avances à la clientèle en pourcentage du montant total des dépôts stables de la clientèle et du financement à terme dont la période restant à courir jusqu'à l'échéance est supérieure à douze mois. En cas de variation nette négative de trésorerie inattendue, HSBC France pourrait vendre des titres ou avoir recours à d'autres sources de financement telles que le marché interbancaire ou le marché des titres adossés à des actifs. En 2012, l'*Advances to Core Funding ratio* s'est élevé en moyenne à 88 %, contre 101 % en 2011.

Parallèlement à l'*Advances to Core Funding ratio*, le Groupe HSBC a également recours à d'autres instruments pour gérer son risque de liquidité. Il effectue notamment des projections de ses besoins de trésorerie selon différents scénarios.

#### Ratio de couverture à un mois de la liquidité stressée

Obtenu à partir de ces scénarios, le ratio de couverture à un mois de la liquidité stressée exprime les flux entrants de trésorerie stressés en pourcentage des décaissements stressés à un mois. HSBC France est tenu de maintenir ce ratio à au moins 100 %. En 2012, le ratio de couverture à un mois de la liquidité stressée s'est établi en moyenne à 112 %, contre 107 % en 2011.

#### Projections des besoins de trésorerie

A partir de projections de ses flux de trésorerie, HSBC France établit une série de scénarios permettant de représenter des crises de liquidité spécifiques au Groupe ou touchant le marché tout entier. Ces scénarios se fondent sur différentes hypothèses faisant varier, à la fois, l'ampleur et le moment des retraits de dépôts et des tirages sur les lignes de crédit confirmées, et le degré de restriction à la capacité du Groupe HSBC à recourir au financement interbancaire et aux marchés de la dette à terme, et à se procurer des fonds à partir de ses actifs en portefeuille. Le Groupe HSBC vérifie régulièrement que les hypothèses sur lesquelles repose chaque scénario sont toujours appropriées. En plus des projections de flux de trésorerie du Groupe HSBC, HSBC France a réalisé ses propres scénarios afin de prendre en compte les conditions, les produits et les sources de financement propres au marché français. Des limites au montant cumulé des flux nets de trésorerie selon ces scénarios de stress sont fixées pour chaque entité bancaire.

Le ratio et les limites de trésorerie dépendent des particularités du marché français, de la diversité des sources de financement disponible et du risque de concentration lié aux déposants importants. Le respect des limites par chaque entité est contrôlé et publié régulièrement par le RMM.

#### Risque d'illiquidité éventuel

Dans le cadre normal de ses activités, HSBC France fournit à ses clients des lignes de crédit confirmées, notamment des facilités de garantie confirmées à des entités intermédiaires parrainées par le Groupe HSBC ainsi que des lignes de crédit confirmées à sa clientèle d'entreprises. Ces facilités augmentent les besoins de financement de HSBC France lorsque les clients décident d'augmenter les niveaux de tirage au-delà de la normale. Les conséquences du point de vue du risque de liquidité d'une telle augmentation des niveaux de tirage sont analysées par des projections de flux de trésorerie sous différents scénarios de stress.

#### Le risque de change

Du fait de l'appartenance de HSBC France au Groupe HSBC, les positions de change de HSBC France sont limitées. Les positions de change issues de l'activité bancaire sont systématiquement transférées à la salle des marchés, qui assure la gestion du risque de change dans le cadre de limites fixées par le *Market Risk Forum*.

Par ailleurs, il existe un risque de change qui correspond au risque de variation des fonds propres due à des investissements en devises non couverts par des financements en devises. Cette exposition, dite structurelle,



au risque de change correspond aux investissements nets dans les filiales, succursales ou entreprises associées dont l'euro n'est pas la devise fonctionnelle.

Les investissements de HSBC France dans des filiales étrangères sont faibles en montant. L'exposition structurelle au risque de change est principalement liée au résultat de ces filiales conservé en réserves. Cette exposition et la sensibilité à la variation des taux de change des ratios de capital sont suivies par l'ALCO Bilan.

La surveillance de ce risque structurel, selon la norme édictée par HSBC Holdings plc, est assurée par le suivi d'indicateurs d'exposition et de sensibilité des ratios de capital calculés par la Direction Financière. L'analyse de ces ratios est présentée trimestriellement à l'ALCO Bilan.

### **La gestion des fonds propres<sup>1</sup> (données auditées sauf mention contraire)**

Conformément à la Directive bancaire de l'Union européenne, l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) impose à chaque établissement et groupe bancaire de maintenir un ratio spécifique de couverture de ses risques pondérés par ses fonds propres. Les informations relatives à l'adéquation des fonds propres lui sont adressées et c'est elle qui fixe les exigences minimales de fonds propres applicables au groupe HSBC France.

#### **Gouvernance**

Le Conseil d'Administration est le responsable ultime de la gestion des fonds propres du groupe HSBC France. Plusieurs comités contribuent à assister le Conseil d'Administration dans ce rôle. Il s'agit du Comité Exécutif, du *Risk Management Meeting* (RMM), du Comité ALCO Bilan, du Comité de gestion du capital (CMC). Le Comité de gouvernance et de supervision des tests de résistance (SOC) a fusionné avec le CMC en 2012. La Direction Financière coordonne les différents aspects de la gestion des fonds propres, que sont le *reporting* réglementaire, la planification du capital, l'évaluation de la résistance à des conditions de stress et la gestion des ressources en capital.

#### **Modalités**

Le groupe HSBC France a pour politique de préserver son niveau de fonds propres en privilégiant la diversification de ses ressources et une allocation efficace de son capital. Le Groupe HSBC s'emploie à maintenir, à tout moment, un rapport conservateur entre le total de ses fonds propres, calculé selon les critères de l'ACP, et les divers risques liés à son activité.

#### **Fonds propres réglementaires**

Les fonds propres du groupe HSBC France se répartissent en deux catégories. L'intégralité des fonds propres de base (Tier 1) correspond au noyau dur. Le groupe HSBC France n'a émis aucun titre hybride éligible au Tier 1 additionnel. Les fonds propres de base comprennent les capitaux propres part du Groupe et les intérêts minoritaires, après retraitement

de certains éléments des fonds propres qui font l'objet de filtres prudentiels dans le cadre du calcul de l'adéquation des fonds propres (essentiellement les réserves de couverture des flux de trésorerie, les réserves de réévaluation des immobilisations et les plus-values latentes résultant de l'évaluation à la juste valeur des titres disponibles à la vente et le *spread* de crédit sur la dette propre). La valeur comptable des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles est déduite des fonds propres de base.

Les fonds propres complémentaires (Tier 2) intègrent, en plus, les emprunts subordonnés éligibles, une partie des réserves de réévaluation des immobilisations et une partie des plus-values latentes résultant de l'évaluation à la juste valeur des titres de capital disponibles à la vente. Pour calculer le montant total des fonds propres, sont retranchés, de ces deux catégories de fonds propres, la valeur comptable des investissements dans le capital de banques ainsi que certains éléments prévus par la réglementation.

#### **Exigences en capital réglementaire**

##### *Pilier 1*

Bâle II prévoit trois approches, pour le calcul des exigences en fonds propres liées au risque de crédit aux termes du Pilier 1. La méthode, dite standard, prévoit l'utilisation par les banques de notations attribuées par des agences externes pour déterminer les pondérations de risque appliquées aux contreparties notées, et regroupe les autres contreparties en grandes catégories auxquelles sont appliquées des pondérations de risque type. L'approche, dite IRB (*Internal Ratings-Based*) Fondation, permet aux banques de calculer l'exigence de fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit sur la base de leur évaluation interne de la probabilité qu'une contrepartie fera défaut (*Probability of Default* – PD), avec une quantification de l'exposition en cas de défaut (*Exposure At Default* – EAD) et une estimation du taux de perte en cas de défaut (*Loss Given Default* – LGD), ces deux dernières étant, cependant, soumises aux paramètres de surveillance prudentielle standard. Enfin, la méthode, dite IRB Avancée, permet aux banques d'utiliser leur propre évaluation interne non seulement de PD, mais également d'EAD et de LGD. Les pertes attendues sont calculées en multipliant EAD par PD et LGD. L'exigence de fonds propres résultant de l'approche IRB vise à couvrir les pertes inattendues ; elle est calculée en utilisant une formule définie par la réglementation, qui prend en compte ces facteurs et d'autres paramètres comme la maturité et la corrélation.

Pour évaluer son risque de crédit, le groupe HSBC France utilise depuis fin 2007, avec l'approbation de l'ACP, la méthode IRB Avancée pour les risques souverains, sur les banques et la clientèle de détail. A partir de 2009, HSBC France a ensuite reçu l'approbation de l'ACP pour utiliser la méthode IRB Avancée sur les entreprises (LGD en 2009, EAD en 2012). Seules quelques expositions résiduelles restent évaluées par l'approche Fondation ou standard, par exception.

<sup>1</sup> Cf. *Etats financiers consolidés, Note 33 Couverture des risques et ratios réglementaires pages 188 et 189 et Note 28 Juste valeur des instruments financiers pages 161 à 167.*

## Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Les risques de marché sont mesurés en utilisant, avec l'accord de l'ACP, des modèles *Value at Risk* (VaR) ou les règles standard prescrites par l'ACP. Pour le risque de contrepartie, quatre méthodes de calcul sont définies par Bâle II pour déterminer l'exposition : la méthode standard, la méthode d'évaluation au prix du marché (*mark-to-market*), la méthode d'évaluation selon le risque initial et la méthode d'évaluation selon les modèles internes.

Le groupe HSBC France utilise des modèles internes basés sur la VaR pour le calcul des exigences de fonds propres pour les risques de marché. L'approche *mark-to-market* est retenue pour les risques de contrepartie.

Bâle II a également introduit des exigences en fonds propres pour les risques opérationnels qui, là encore, comprennent trois niveaux de sophistication. Les fonds propres nécessaires résultant de l'application de l'approche de base correspondent à un simple pourcentage des revenus, alors que dans l'approche standard, les banques appliquent trois pourcentages différents aux revenus selon huit lignes d'activité définies par la réglementation. Enfin, l'approche avancée s'appuie sur les outils d'analyse statistique et de modélisation des données de risque opérationnel propres à la banque pour déterminer les exigences en fonds propres. Le groupe HSBC France a adopté l'approche standard.

### *Pilier 2*

Le deuxième Pilier de Bâle II (procédure de surveillance de la gestion des fonds propres) implique l'évaluation, à la fois par les banques et les autorités de tutelle, de l'opportunité d'affecter des fonds propres à la couverture des risques non visés par le Pilier 1. Un aspect important du Pilier 2 est le processus d'évaluation interne de l'adéquation des fonds propres (ICAAP) qui constitue l'appréciation par la banque des risques non mesurés par le Pilier 1. Cette évaluation donne lieu à un rapport régulièrement mis à jour et transmis à l'ACP.

### *Pilier 3*

Le Pilier 3 de Bâle II concerne la discipline de marché et vise à rendre les banques plus transparentes en leur demandant de publier des informations complémentaires sur leurs risques, fonds propres et gestion des risques. Le Groupe HSBC en France ne publie pas de données Pilier 3 mais celles-ci figurent dans les déclarations que HSBC Holdings plc communique dans la rubrique *Investor relations* de son site Internet.

### **Evolution de la réglementation**

L'évolution de la réglementation a marqué une nouvelle étape fin 2011 avec l'introduction au titre de la CRD3 ("Bâle II et demi") de la *Stressed Value at Risk* pour le calcul des risques de marchés. A fin 2011, le groupe HSBC France a pris en compte cet impact.

### **Tests de résistance**

Les exercices de tests de résistance, demandés par les autorités de tutelle, permettent d'appréhender l'impact sur les fonds propres et la liquidité de scénarios très défavorables mais plausibles, et ainsi, de proposer des mesures pour atténuer ces effets. Ils sont également un outil à la disposition des instances de direction de la banque dans leur mission de gestion du capital et de la liquidité, afin de leur permettre d'envisager des actions correctrices si des éléments précurseurs d'un tel scénario se font jour. Le programme de tests réalisé par HSBC France en 2012 inclut certains scénarios spécifiques demandés par la Direction Générale, le Groupe HSBC ou l'autorité de tutelle de ce dernier (*Financial Services Authority*).



## Etat des fonds propres réglementaires

Le tableau ci-dessous fait apparaître la ventilation des fonds propres réglementaires :

### Ventilation des fonds propres

(en millions d'euros)

	2012	2011
<b>Fonds propres de base :</b>		
Capitaux propres part du groupe . . . . .	5 213	4 820
Intérêts non contrôlant . . . . .	48	48
Moins : dividendes à verser à la société mère . . . . .	(240)	-
Moins : éléments faisant l'objet d'un traitement prudentiel . . . . .	(153)	(192)
Moins : écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles . . . . .	(363)	(364)
Moins : déductions au titre des pertes attendues . . . . .	(64)	(75)
Moins : investissements sur les entreprises à caractère financier excédant la limite de 10 % des fonds propres . . . . .	(309)	(305)
<b>Total des fonds propres de base . . . . .</b>	<b>4 133</b>	<b>3 932</b>
<b>Fonds propres complémentaires :</b>		
Réserves de réévaluation des immobilisations et plus-values latentes sur titres disponibles à la vente . . . . .	44	54
Titres subordonnés à durée indéterminée et titres subordonnés à durée déterminée . . . . .	55	88
Moins : déductions au titre des pertes attendues . . . . .	(64)	(75)
Moins : investissements sur les entreprises à caractère financier excédant la limite de 10 % des fonds propres . . . . .	(35)	(67)
<b>Total des fonds propres complémentaires . . . . .</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des fonds propres éligibles surcomplémentaires . . . . .</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Investissements dans d'autres établissements bancaires ou financiers . . . . .	(5)	(4)
Autres éléments à déduire . . . . .	-	-
<b>Total des fonds propres . . . . .</b>	<b>4 128</b>	<b>3 928</b>
<b>Total des risques pondérés (données non auditées) . . . . .</b>	<b>32 673</b>	<b>36 889</b>
<b>Total des risques pondérés avant exigence au titre des niveaux planchers (données non auditées) . . . . .</b>	<b>30 501</b>	<b>36 889</b>
<b>Ratios prudentiels : (données non auditées)</b>		
Total des fonds propres . . . . .	12,6 %	10,7 %
Fonds propres de base . . . . .	12,6 %	10,7 %
Fonds propres de base avant exigence au titre des niveaux planchers . . . . .	13,5 %	10,7 %

Les données ci-dessus ont été calculées conformément à la Directive bancaire de l'Union européenne et aux normes prudentielles de l'Autorité de contrôle prudentiel. Le groupe a respecté, à tout moment, les exigences de fonds propres imposées par l'Autorité de contrôle prudentiel en 2012 et en 2011.

En 2008, HSBC France a consenti un prêt subordonné de 650 millions EUR à HSBC Bank plc conduisant à dépasser la franchise égale à 10 % des fonds propres ; au 31 décembre 2012, 309 millions EUR ont été déduits des fonds propres de base (305 millions EUR au 31 décembre 2011) et 35 millions EUR des fonds propres complémentaires (67 millions EUR au 31 décembre 2011).

### Fonds propres de base

Retraité des déductions au titre des pertes attendues en Bâle II et de la part des investissements dans les établissements financiers excédant 10 % des fonds propres, la variation nette résulte principalement du résultat de l'année retraits de la variation du *spread* de crédit sur la dette propre soit 242 millions EUR diminué de l'acompte sur dividende de 240 millions EUR.

### Fonds propres complémentaires

Retraité des déductions au titre des pertes attendues en Bâle II et de la part des investissements dans les établissements financiers excédant 10 % des fonds propres, la diminution des fonds propres complémentaires s'explique principalement par la décote appliquée au titres subordonnés pour 33 millions EUR.

### Risques pondérés

La diminution des risques pondérés s'explique principalement par la diminution des risques de marché.

En 2012, 2,2 milliards EUR liés à l'exigence additionnelle de fonds propres, au titre des niveaux planchers, sont intégrés dans les risques pondérés.

## Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

### LES RISQUES OPERATIONNELS

Le risque opérationnel est le risque de pertes résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des processus internes, du personnel, ou des systèmes d'information ou à des événements extérieurs, y compris de faible probabilité d'occurrence mais à fort risque de perte, et inclut les risques de fraude interne et externe.

#### Recensement et suivi des risques opérationnels

##### Gouvernance

Le dispositif de gestion du risque opérationnel repose sur une équipe centrale : la Direction du Contrôle Interne et des Risques Opérationnels (DCIRO).

Cette Direction, rattachée au Directeur Général Délégué en charge des risques et responsable du contrôle permanent, centralise les travaux liés à la gestion du risque opérationnel et ceux relatifs à la supervision du dispositif de contrôle permanent.

Le dispositif de contrôle et de gestion du risque opérationnel est organisé en dix filières de risques dont la surveillance des principaux est détaillée ci-avant et ci-après. La gestion du risque de non-conformité et le dispositif de contrôle du risque comptable sont détaillés dans le Rapport du Président en pages 52 à 55.

Dans ce cadre, pour l'ensemble du groupe HSBC France, un Comité spécifique dénommé Comité ORIC (*Operational Risk and Internal Control*) examine, à intervalles réguliers, les risques opérationnels des métiers et des filières de risques, le résultat des contrôles effectués, l'avancement des plans d'action mis en œuvre pour limiter les risques identifiés, ainsi que les pertes opérationnelles.

Des Comités ORIC ou BRCM (*Business Risk Control Management*) au sein des métiers et des directions centrales en charge des filières de risques ont vocation à assurer la supervision de la gestion des risques opérationnels et du contrôle permanent de chaque entité.

Le groupe HSBC France dispose de procédures récapitulant les modalités d'identification, de déclaration, de gestion, de contrôle et de prévention des risques opérationnels, qui précisent notamment que :

- la responsabilité de la gestion du risque opérationnel incombe en premier lieu aux managers au travers du traitement de leurs opérations ;
- des systèmes d'information sont utilisés en vue d'identifier et de déclarer les risques opérationnels et de générer un *reporting* régulier et approprié ;
- une actualisation régulière, et au minimum annuelle, de l'identification et d'évaluation des risques et des contrôles sur l'ensemble du périmètre est réalisée afin d'identifier les évolutions significatives ;
- les pertes opérationnelles sont collectées et font l'objet d'un *reporting*.

Le Groupe HSBC est en méthode standard pour le calcul du capital réglementaire face aux risques opérationnels. Concernant l'estimation du capital économique, le Groupe HSBC utilise le même concept, mais appliqué aux métiers définis dans l'organisation du Groupe HSBC à la place des huit lignes d'activité de l'approche réglementaire. En revanche, le Groupe HSBC a commencé à travailler en central sur le développement d'un modèle de capital économique. Le Groupe HSBC envisage à moyen terme un éventuel passage en méthode avancée (AMA) pour le calcul du capital réglementaire face aux risques opérationnels.

Identification et évaluation des risques au travers d'une cartographie des risques et contrôles HSBC France, de par ses métiers, est exposé à tous les types de risques opérationnels que rencontre une banque, notamment :

- risque d'erreur dans le traitement des opérations, en particulier de marchés ;
- risques de fraude, internes et externes (en particulier fraude sur Internet, faux virements, fraude sur cartes bancaires, etc.) ;
- risques liés à la sécurité de l'information ;
- risques liés aux relations clientèle.

Les équipes de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels des métiers (*Business Risk Control Management*) coordonnent, au sein de leur entité, les travaux de recensement des risques opérationnels susceptibles d'affecter l'activité de leur métier. Elles doivent, en liaison avec les opérationnels concernés, analyser ces risques et les quantifier. Cette cartographie couvre l'ensemble des risques opérationnels auxquels le métier est exposé, et indique les contrôles clés de premier niveau et de deuxième niveau, qui permettent de les maîtriser. Les risques identifiés comme majeurs en fonction de leur cotation, font l'objet de plans d'action dont l'avancement est suivi par les équipes de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels des métiers.

Chaque filière de risque procède également à un travail de recensement des risques dont elle est responsable et auxquels elle est exposée dans le cadre de son fonctionnement courant.

Afin d'établir ces cartographies, les équipes de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels des métiers et des filières se conforment notamment aux dispositions du manuel Groupe FIM Opérations, en retenant, lorsque cela est opportun, une approche fondée sur les processus.

#### Analyses et *reporting* des risques et incidents opérationnels

La DCIRO prépare les états de *reporting* mensuels destinés à la Direction Générale de HSBC France ou au Groupe HSBC et assure la présentation des états de synthèse aux instances concernées (Comité ORIC HSBC France, *Risk Management Meeting*, Comité d'Audit et des Risques).

Ces états intègrent notamment :

- un *executive summary* expliquant l'évolution des pertes sur la période écoulée et les principes du dispositif de gestion des risques opérationnels ;
- une *heat map* reprenant les indicateurs d'exposition à chacun des types de risques opérationnels (*i.e.* hors risques de crédit et marchés), accompagnée d'un descriptif des principales problématiques et plans d'action associés pour les principaux types de risques (*Top Existing Risks*) ;
- les principaux incidents de la période écoulée et les plans d'action associés.

Les états de *reporting* sont préparés à partir des déclarations faites dans l'outil de gestion des incidents du Groupe HSBC, Orion, qui devra à terme constituer un outil d'*Entreprise Risk Management* (ERM). Cette application gère de manière décentralisée le processus d'identification et d'actualisation des risques, la déclaration des pertes opérationnelles, ainsi que le suivi des plans d'action décidés en vue de réduire la criticité des risques qualifiés de majeurs.

## Les Risques juridiques et litiges éventuels

La Direction des Affaires Juridiques (DAJ) de HSBC France, responsable de la filière de risque juridique du groupe HSBC France, a procédé à l'analyse des risques majeurs de la filière et établi leur cartographie.

Cette Direction assiste les différents métiers du groupe HSBC France dans la prévention et le contrôle des risques juridiques et assure le suivi des litiges.

### Prévention des risques juridiques

La DAJ assure le fonctionnement du Comité des Risques Juridiques et Fiscaux, qui se réunit trimestriellement pour examiner les situations susceptibles de générer des risques juridiques ou fiscaux spécifiques et significatifs. Elle anime également le Comité des Opérations Complexes et Structurées, qui examine les risques juridiques, comptables, fiscaux, financiers et de réputation liés aux opérations structurées complexes. La DAJ participe également au Comité d'Examen des Produits, aux Comités ORIC (*Operational Risk and Internal Control*) et RMM (*Risk Management Meeting*) du groupe HSBC France ainsi qu'aux processus de *due diligence* relatifs aux opérations de marchés ou de montages structurés et dans le cadre de toute nouvelle acquisition (ou cession) d'une entité par le groupe HSBC France.

La DAJ assure la gestion des risques liés directement ou indirectement aux dossiers contentieux. Elle est associée au traitement des dossiers de crédits préoccupants ou douteux les plus significatifs. Elle suit, enfin, les autres risques pouvant avoir une incidence juridique.

### Dispositif de contrôle du risque juridique

Le Comité des Risques Juridiques et Fiscaux présidé par le Directeur Général Délégué en charge des risques, se réunit trimestriellement pour veiller au maintien de la pertinence du dispositif de contrôle permanent du risque juridique et du risque fiscal au regard, notamment, des évolutions législatives, réglementaires et organisationnelles. Le Comité examine également le suivi des points de dysfonctionnement précédemment relevés, les résultats des contrôles, les éventuels nouveaux dysfonctionnements et les mesures engagées. Il est rendu compte de ses travaux au Comité ORIC du groupe HSBC France.

Chacune des filiales de HSBC France, assujettie directement au règlement 97-02, établit semestriellement, pour elle-même et les sociétés qu'elle contrôle, une attestation de contrôle permanent juridique sous la signature d'un juriste et du Responsable du contrôle permanent de l'entité concernée. Ces attestations font ressortir, le cas échéant, les sujets significatifs mis en lumière par les contrôles effectués ou les insuffisances de contrôle et les plans d'action envisagés pour remédier aux éventuels dysfonctionnements constatés lors des contrôles.

Au niveau de HSBC France, les juristes responsables du risque juridique des différents métiers établissent les attestations de contrôle permanent juridique, qui, prises dans leur ensemble, couvrent la totalité des risques juridiques majeurs identifiés pour toutes les entités de HSBC France.

Sur le fondement de ces attestations, le Directeur des Affaires Juridiques de HSBC France délivre, chaque semestre, l'attestation générale de contrôle permanent de la filière juridique.

L'ensemble de ce dispositif est opérationnel et fait l'objet d'une description détaillée dans une circulaire régulièrement actualisée.

### Suivi des litiges<sup>1</sup>

La situation des risques, résultant des litiges significatifs engagés contre le groupe HSBC France, donne lieu à un examen trimestriel. Ils sont examinés par un comité présidé par le Directeur Général Délégué en charge des risques et composé de représentants de la Direction Financière, de la Direction du Crédit et de la DAJ. Ce comité donne un avis motivé sur la base duquel la Direction Générale arrête le montant de la dotation ou de la reprise de provision.

Sont évoqués, ci-après, les dossiers en cours au 31 décembre 2012 qui comportent des risques juridiques susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine du groupe HSBC France.

### Commissions interbancaires liées à l'Echange d'Images Chèques (CEIC)

En 2002, un certain nombre de banques de réseaux, dont HSBC France, réunies dans une commission inter-réseaux sous l'égide de la Fédération bancaire française, avaient mis en place un système de commissions interbancaires destiné à accompagner le nouveau système de compensation électronique des chèques dénommé Echange d'Images Chèques (EIC).

<sup>1</sup> Cf. *Etats financiers consolidés, Note 36 Litiges page 191.*

## Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

En mars 2008, le Conseil de la concurrence a adressé une notification de grief aux douze membres de cette commission – dont HSBC France – pour s’être entendus quant à l’instauration de commissions interbancaires lors de la mise en place de l’EIC.

Le 20 septembre 2010, l’Autorité de la concurrence a rendu une décision défavorable sur le système mis en place en 2002, considérant en substance que la CEIC représentait une entente illégale dont l’objet entraînait des effets sur les coûts de traitement des chèques conduisant à une hausse des coûts supportés par les clients “grands remettants”. Les banques ayant participé à la mise en place du système de commissions ont été sanctionnées pour un montant total de 384,9 millions EUR. HSBC France, pour sa part, a été condamné à une amende de 9,05 millions EUR. HSBC France ainsi que les autres banques sanctionnées, à l’exception de la Banque de France, ont décidé de faire appel de cette décision défavorable.

Les banques contestent en effet tant l’objet que l’effet anticoncurrentiel de la CEIC et font valoir que celle-ci n’a pas d’effet significatif sur les coûts des services bancaires. Les banques, et particulièrement HSBC France, mettent aussi en cause la méthode utilisée pour calculer les amendes qui leur ont été infligées.

Le 23 février 2012, la Cour d’appel de Paris a réformé la décision de l’Autorité de la concurrence en retenant un défaut de démonstration de la restriction par objet. La Cour a mis hors de cause les banques et ordonné la restitution des amendes payées par celles-ci. L’Autorité de la concurrence s’est pourvue en cassation.

### **Enquête de l’Autorité de la concurrence sur les commissions sur tous les moyens de paiement autres que le chèque**

Le 16 avril 2009 et le 22 septembre 2010, HSBC France, comme une dizaine d’autres banques et le GIE Cartes Bancaires, a reçu de l’Autorité de la concurrence, des questionnaires relatifs aux commissions interbancaires appliquées aux moyens de paiement utilisés en France, à la suite d’une plainte de la Fédération des entreprises du commerce et de la distribution (FCD) en raison de l’existence ou du niveau jugé trop élevé des commissions interbancaires multilatérales ou bilatérales liées à l’usage des moyens de paiement. L’Autorité de la concurrence a décidé de conduire des recherches sur les pratiques des banques françaises les plus importantes et les réseaux de cartes présents en France (Visa Europe, Mastercard Europe SPRL, Mastercard France, Mastercard International Inc., le GIE Cartes Bancaires CB et le GIE Carte Bleue Visa) au regard des commissions interbancaires payées et reçues pour tous les moyens de paiements utilisés en France entre 2000 et 2008 (prélèvements, virements, cartes de débit et de crédit).

L’Autorité de la concurrence ayant exprimé à l’égard du GIE Cartes Bancaires, des “préoccupations de concurrence” au vu des réponses apportées aux questionnaires tant par le GIE que par les banques, a accepté l’ouverture d’une procédure d’engagements.

Le 7 juillet 2011, l’Autorité de la concurrence a annoncé sa décision de rendre obligatoires les engagements finalement proposés par le GIE Cartes Bancaires CB dans le cadre de cette procédure. A notre connaissance, cette décision n’a pas fait l’objet de recours.

S’agissant des commissions interbancaires appliquées aux autres moyens de paiement que les chèques et les cartes, l’Autorité de la concurrence a accepté d’ouvrir une procédure d’engagement et notifié, le 14 mars 2012, ses préoccupations de concurrence, en réponse auxquelles les banques ont établi une proposition d’engagements.

### **Dossier Apollonia**

Comme une vingtaine d’autres banques, HSBC a été amené à travailler pendant une période de temps limitée (de début 2006 à avril 2007), et principalement dans une agence, avec un agent immobilier et conseiller financier, Apollonia, qui proposait à ses clients (professions libérales pour l’essentiel) des opérations “clés en main” de défiscalisation de type Loueur Meublé Professionnel (LMP) ou, pour un petit nombre d’investissements, sous le régime de la loi Robien.

Entre avril 2006 et avril 2007, 184 dossiers de crédits immobiliers ont été accordés pour un montant total d’environ 29 millions EUR (étant rappelé que divers médias ont précisé que le montant total des opérations montées par Apollonia avec l’ensemble des banques serait de l’ordre de 2 milliards EUR).

Fin septembre 2008, HSBC France a pris connaissance du recours à des méthodes de commercialisation critiquables de la part d’Apollonia. Il est apparu, par ailleurs, que la plupart des emprunteurs avaient souscrit plusieurs emprunts *via* Apollonia auprès de différentes banques, sans en informer HSBC France.

Cinq notaires ont été mis en examen dans cette affaire pour complicité d’escroquerie en bande organisée, faux et usage de faux. HSBC France s’est constitué partie civile, ce qui lui permet d’avoir accès au dossier pénal. Il est ainsi apparu que les procurations notariées signées par les acquéreurs en vue de la signature des actes de prêt et de vente avaient été, pour la très grande majorité d’entre elles, établies dans des conditions irrégulières.

HSBC France assigne systématiquement les investisseurs dont les prêts sont exigibles, mais ces procédures font l’objet d’un sursis à statuer en raison de la procédure pénale en cours. Toutefois, en vue de régler les aspects financiers de l’affaire sans attendre l’issue de la procédure pénale, des accords amiables ont déjà pu être passés avec certains emprunteurs, et des négociations se poursuivent avec d’autres emprunteurs. Une action a également été engagée contre les notaires en cause et leur assureur (MMA). Elle fait également l’objet d’un sursis à statuer.

L’ensemble des dossiers Apollonia a fait l’objet de provisions adéquates tenant compte des informations dont dispose la Direction Générale.

## Enquêtes liées à l'Euribor

En octobre 2011, la Commission européenne a mené sans annonce préalable une inspection dans les locaux de plusieurs banques, dont HSBC France, ayant une activité dans le secteur des produits dérivés de l'Euribor (*Euro Interbank Offered Rate*). La Commission européenne soupçonne que des collaborateurs des banques en question aient pu enfreindre les règles de droit européen prohibant les ententes anticoncurrentielles et les pratiques commerciales restrictives de concurrence, à travers une possible coordination des contributions quotidiennes sur la base desquelles l'Euribor est déterminé. En outre, sur le même sujet, HSBC France a reçu des demandes d'information émanant de l'AMF et de la *U.S. Commodity and Futures Trading Commission* (CFTC). HSBC France apporte toute la coopération qui convient mais, en l'état actuel de ses informations, n'est pas en mesure de donner de prévisions sur l'issue de ces enquêtes.

A ce jour, à la connaissance de HSBC France, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

## Le risque fiscal

La Direction des Affaires Fiscales (DAF) de HSBC France, responsable de la filière de risque fiscal du groupe HSBC France, a été créée début 2010 par scission de l'ancienne Direction des Affaires Juridiques et Fiscales et est directement rattachée au Directeur Général Délégué en charge des risques.

Cette Direction assiste les différents métiers du groupe HSBC France ainsi que les filiales dans la prévention et le contrôle des risques fiscaux.

La Direction a procédé à l'analyse des risques majeurs de la filière et à l'établissement de sa cartographie.

### Prévention des risques fiscaux

La DAF participe au Comité des Risques Juridiques et Fiscaux animé par la DAF ainsi qu'aux Comités des Opérations Complexes et Structurées, Comité d'Examen des Produits, Comités ORIC (*Operational Risk and Internal Control*) et RMM (*Risk Management Meeting*) du groupe HSBC France.

### Dispositif de surveillance du risque fiscal

Chacune des filiales de HSBC France, assujettie directement au règlement 97-02, établit semestriellement, pour elle-même et les sociétés qu'elle contrôle, des certificats fiscaux.

Sur le fondement de ces certificats notamment, le Directeur des Affaires Fiscales de HSBC France confirme chaque semestre au Groupe HSBC la conformité fiscale de HSBC France.

L'ensemble de ce dispositif est opérationnel et fait l'objet d'une description détaillée dans une circulaire.

## Les risques informatiques

### Enjeu de la gestion du risque informatique

Les conséquences du risque informatique portent sur trois plans :

- opérationnel : même lorsque l'activité n'est pas directement basée sur un processus informatique, l'arrêt du service informatique a généralement pour conséquence un arrêt ou un ralentissement de la production de la banque ;
- financier : l'investissement informatique (matériel, logiciel, savoir-faire) constitue une part importante des actifs de la banque ;
- légal : la réglementation impose de veiller à la sécurité du système d'information (Loi Informatique et Libertés, LCEN, *SOX Act*, LSF, etc.).

Les risques informatiques (IT) sont appréciés selon la méthodologie RCA du Groupe HSBC. La maîtrise de ces risques s'appuie sur une gouvernance et une organisation conformes aux standards du Groupe et des référentiels de bonnes pratiques réputés (CMM, ITIL, COBIT).

### Missions et couverture

La filière Informatique (IT) de HSBC France fait partie de la fonction globale HSBC *Technology and Services* (HTS). Pour supporter les prestations informatiques délivrées par HTS aux métiers, directions centrales et aux autres services de HTS, elle s'appuie sur les équipes suivantes :

- *Risk and Control Administration* (RCA), responsable du pilotage des risques opérationnels dans les seuils tolérés ;
- *Change Delivery* (CD), responsable du pilotage des programmes de changements majeurs d'organisation ;
- *IT Operations* (ITO), responsable de la mise en œuvre et de la maintenance des infrastructures ;
- *Software Delivery* (SwD), responsable de l'élaboration et de la maintenance des solutions logicielles.

Les missions de la filière IT s'inscrivent dans le cadre des manuels du Groupe HSBC, à savoir :

- *Group Standard Manual* (GSM) : 10.6 *Information Technology* ;
- *Functional Instruction Manual* (FIM IT).

La filière de risques IT vise à mettre en œuvre une stratégie de réduction des risques informatiques cohérente avec la stratégie du système d'information. Cette stratégie vise également à répondre aux exigences de confidentialité, d'intégrité et de disponibilité du système d'information vis-à-vis des métiers de la banque. Si la maîtrise des risques IT renvoie souvent à des dispositions classiques comme le Plan de Secours Informatique (PSI), la sauvegarde des données ou au Plan de Continuité d'Activité (PCA) – elle va au-delà en imposant la mise en œuvre de la méthodologie d'évaluation des risques du Groupe HSBC relayée en France par la Direction du Contrôle Interne et des Risques Opérationnels (DCIRO) et l'élaboration d'un plan de traitement des risques adapté aux préjudices financiers encourus.

## Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Un certain nombre de risques sont traités au travers des dispositions de Plan de Continuité d'Activité (PCA) et de Plan de Secours Informatique (PSI) mais les aléas relatifs à toute organisation informatique conduisent à suivre d'autres risques tels que :

- non-respect des obligations légales et juridiques ;
- erreurs humaines ou de programmation ;
- perte de compétence sur des projets et/ou des technologies ;
- indisponibilité du système d'information lors de mises en œuvre de nouveaux développements ou de nouvelles solutions tierces ;
- vulnérabilités des systèmes et/ou du code ;
- externalisation de fonctions/processus sensibles ;
- perte ou altération de pistes d'audit ;
- défaillance de fournisseurs essentiels au sens réglementaire ;
- fraudes internes ou externes.

### Dispositif de contrôle permanent de la filière IT

Le Contrôle permanent de la filière IT est rattaché à la filière *Risk and Control Administration* (RCA) de HTS France – service rattaché au *Chief Operating Officer* (COO) France.

L'identification de l'ensemble des risques potentiels et des objectifs de contrôle de la filière IT répond à la méthode COBIT. Pour refléter l'organisation du Groupe, les risques informatiques sont identifiés autour des trois services cartographiés que sont CD, ITO et SwD.

L'évaluation des risques IT fait l'objet d'une révision annuelle. Selon cette organisation, le contrôle permanent de la filière IT recense les risques IT et coordonne les contrôles clés à mettre en œuvre pour maîtriser chacun d'eux, en s'appuyant sur les directeurs de services qui restent responsables des contrôles de premier niveau sur les processus opérationnels et qui doivent appliquer les contrôles clés identifiés.

Les informations de contrôle permanent de la filière IT (résultats des missions de contrôle, avancement du plan de contrôle, évolution des évaluations de risques et d'efficience des contrôles, et éventuels dysfonctionnements constatés et mesures correctrices engagées) sont communiqués mensuellement à l'instance de gouvernance de HTS (Comex) et trimestriellement à l'instance de gouvernance de la filière de risques IT (comité HTS BRCM IT). Les travaux et les résultats du contrôle permanent sont également communiqués sur une base mensuelle au *Risk Management Meeting* (RMM) et sur une base trimestrielle aux comités ORIC centraux.

Par ailleurs, afin de se conformer aux dispositions de la loi américaine Sarbanes-Oxley (SOX), le Groupe HSBC a mis en place, sous la coordination de la Direction Financière, un système de documentation et d'évaluation du contrôle permanent, s'agissant des processus IT, qui participent à l'établissement des états financiers.

### Surveillance des risques

La filière de risques IT élabore annuellement un plan de contrôle. Ce plan présente les activités de surveillance des contrôles clés qui sont conduites au cours d'un exercice annuel. Il fait l'objet de revues et de mises à jour continues au gré des changements intervenus sur la filière IT, afin de garantir sa pertinence.

Les résultats de l'évaluation des risques et des contrôles constituent la base du plan de contrôle annuel. Il est approuvé annuellement selon une procédure de gouvernance appropriée (validé par le Responsable du RCA de HTS).

Tout problème IT important, identifié par le biais de la surveillance des contrôles, est remonté au management du contrôle permanent de HTS et à la direction de tutelle des contrôles permanents de HSBC France (DCIRO).

### Politique de sécurité de l'information

La sécurité de l'information inclut l'information au format électronique mais également l'information papier, et doit couvrir les risques technologiques, organisationnels et humains.

Les risques liés à la sécurité de l'information figurent au premier plan des préoccupations du Groupe HSBC et de HSBC en France. A cet effet, de nombreuses directives ont été rédigées ces dernières années et sont régulièrement rappelées auprès de l'ensemble des collaborateurs de HSBC en France, afin de réduire les risques dans ce domaine.

Les mesures de sécurité applicables au sein du Groupe HSBC sont décrites dans un référentiel normatif, composé de différents documents tels que les *Functional Instruction Manuals* et les *Security Secondary Standards*. Ces normes s'appliquent à tous les employés de HSBC France et s'appuient sur les bonnes pratiques de la profession, lorsqu'elles ne sont pas plus restrictives. Chaque entité, métier ou département a la responsabilité d'appliquer ces normes et de les intégrer dans le travail quotidien de ses collaborateurs.

Le suivi et la gouvernance des risques de sécurité des systèmes d'information relèvent de la responsabilité d'une équipe appelée *Information Security Risk* (ISR). Cette équipe rapporte à la Direction des Risques de Sécurité et de Fraude (*Security and Fraud Risk – SFR*), sous la responsabilité du *Chief Risk Officer*.

Les objectifs de ISR sont notamment de :

- maîtriser les risques de sécurité de l'information supportés par l'entreprise ;
- réduire les risques de sécurité à un niveau de risque acceptable et/ou accepté par la Direction Générale (notion de *risk appetite*) ;
- protéger la marque HSBC et sa réputation ;
- minimiser les pertes liées à d'éventuels incidents de sécurité ;
- assurer la cohérence des mesures de sécurité dans toutes les entités.

Afin d'atteindre ces objectifs, il est nécessaire de :

- définir les besoins de sécurité de l'information dans les politiques et procédures locales ;
- assurer la sensibilisation des métiers sur la sécurité de l'information et s'assurer que les métiers intègrent les besoins de sécurité de l'information dans leur travail quotidien ;
- à ce titre, coordonner l'activité des *Business Information Risk Officers* (BIRO), représentants métiers de ISR, chargés de mettre en œuvre les politiques de sécurité au sein des métiers ;
- déployer une seconde ligne de défense permettant de garantir la conformité de la banque avec les normes de sécurité du Groupe HSBC ;
- fournir une assistance "expert" sur les sujets ISR auprès de toutes les entités.

Les différents domaines d'activités de ISR visent à assurer l'intégrité et la confidentialité des informations de HSBC et de ses clients :

- contrôle de la gestion des accès utilisateurs aux applications et systèmes d'exploitation de la banque, et politique de gestion des mots de passe ;
- sécurité de l'application, visant à s'assurer que les applications utilisées au sein de l'entreprise ont été développées dans les règles de l'art et sont conformes aux politiques de sécurité de la banque ;
- contrôles métiers, visant à s'assurer que les métiers se conforment à la politique du Groupe HSBC en matière de traitement des données sensibles. Ce domaine s'appuie sur les BIRO ;
- sécurité de l'infrastructure, domaine chargé de réaliser des tests de pénétration et de s'assurer du niveau de sécurité des infrastructures techniques de la banque ;
- risques liés aux prestataires, domaine chargé de vérifier que les prestations que la banque délègue à certains partenaires sont bien assurées avec le niveau de sécurité requis ;
- incidents et menaces, domaine en charge de gérer les menaces au sein de HSBC France et de gérer d'éventuels incidents de sécurité, en établissant et suivant les plans d'actions de correction ;
- communication et formation, en charge d'établir les plans de communication et de formation annuels et de les mettre en œuvre.

## **Prévention de la fraude**

---

Au sein de la Direction des Risques de Sécurité et Fraude (*Security and Fraud Risk* – SFR), la cellule anti-fraude a pour objectif principal de s'assurer de l'exhaustivité, de la pertinence et de l'efficacité des mesures destinées à protéger le groupe des fraudes internes et externes.

Ceci recouvre :

- la prévention, avec l'inclusion de contrôles dédiés à la fraude dans les procédures définies comme sensibles au risque de fraude ;

- la détection, avec la mise en œuvre de logiciels ou d'états destinés à la détection de la fraude ;
- les investigations et réalisation d'enquêtes, lorsqu'une fraude interne ou externe est identifiée.

En termes de gouvernance, la prévention de la fraude requiert une coordination entre tous les acteurs : métiers, équipes de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels, Conformité, Crédit et Ressources Humaines. A ce titre, un représentant de SFR siège dans les Comités BRCM métiers.

En cas de fraude qualifiée de majeure, un groupe de réponse aux fraudes a vocation à se réunir exceptionnellement, notamment, en cas de fraude interne ou d'attaques ciblées sur les plates-formes Internet client.

Parmi les activités conduites régulièrement au sein de la cellule figurent :

- l'implication, en amont, dans la mise en place des systèmes et la conception des processus afin de diminuer la vulnérabilité à la fraude ;
- les actions de sensibilisation du personnel et des clients ;
- l'analyse des tendances et du mode opératoire en matière de fraude et le recueil de renseignements ;
- des investigations sur la base des déclarations reçues, des alertes générées par des systèmes ou autres modes de détection ;
- les actions de recouvrement de fonds ;
- l'assistance au dépôt de plainte ;
- le suivi des actions correctrices lors de la détection d'une fraude.

Parmi les domaines couverts prioritairement au sein de la cellule figurent les systèmes, procédures et contrôles relatifs :

- au recrutement de collaborateurs permanents ou temporaires, incluant les prestataires ;
- à l'identification et l'authentification client quel que soit le canal : Internet, agences, centre d'appels, mobiles ;
- à la collecte et la mise à jour de données sensibles clients dans les bases ;
- aux instructions liées aux moyens de paiements ;
- à l'ouverture de comptes quel que soit le canal, et ce, en collaboration avec les services Conformité et Risque de crédit ;
- à l'existence d'un principe de séparation des tâches et de traçabilité des opérations afin de dissuader les fraudes internes quel que soit le processus.

Dans la continuité des actions menées en 2011, la priorité a été donnée en 2012 à la prévention et la détection des fraudes Internet (virus ou prise en main de compte à distance) avec le suivi des connexions client douteuses au travers d'un logiciel permettant la surveillance experte du comportement de connexions de nos clients.

Le *rogue trading* et la fraude de contrepartie sont couverts par les équipes de contrôles de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et n'entrent donc pas directement dans les domaines couverts par la



## Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

cellule anti-fraude, dont l'intervention est cependant requise au stade des investigations lors d'une fraude interne détectée ou suspectée dans le cadre du risque de contrepartie.

### Bilan chiffré 2012

Le coût total des fraudes internes et externes, hors fraudes sur cartes bancaires, représente environ 25 % du total des pertes opérationnelles typiques, soit 4,9 millions EUR.

Ce montant est en hausse sous l'effet des fraudes de nos clients de type fraudes crédit qui sont mieux identifiées et bien distinguées du risque de crédit lui-même. Le nombre de dossiers reste peu ou prou constant, soit environ 1 000 investigations annuelles dont 250 fraudes et 750 tentatives.

### Fraude perpétrée par les clients

Les fraudes perpétrées par nos clients sont définies comme la volonté délibérée du client de tromper la banque par tous moyens : cavalerie, tirage après remises de chèques ou effets revenant impayés, crédits obtenus sur base de faux documents.

En 2012, ces fraudes représentent environ 3,1 millions EUR.

### Fraude externe

Il s'agit de fraudes commises par des tiers sur le compte des clients ou au détriment de la banque : ouverture de compte avec usurpation/vol d'identité, présentations de chèques falsifiés ou faux, faux virements.

En 2012, ces fraudes représentent environ 15 % du total en montant. Les pertes imputables aux faux virements sont en nette diminution grâce au respect de la politique de contre-appel.

Les pertes sur prise en main par virus sur connexion Internet augmentent en nombre de cas comme en montant. Par ailleurs, ce canal Internet et la banque à distance présentant un risque élevé de fraude, la cellule anti-fraude est très impliquée dans la mise en place de nouveaux systèmes d'authentification clientèle et de pilotage de la fraude Internet.

### Fraude interne

Il s'agit de fraudes commises par un collaborateur avec ou sans complicité extérieure, y compris les fraudes commises par nos prestataires et intérimaires.

En 2012, ces fraudes représentent environ 2 % des pertes opérationnelles typiques avec une fraude d'importance en début d'année.

### Continuité d'activité

#### Le plan de continuité

Le Plan de Continuité de l'Activité (PCA) a pour objectif de permettre la continuité d'activité ou la reprise de l'activité minimale jugée nécessaire à la sauvegarde des intérêts de l'entreprise, du personnel et des clients, et ce, en cas de sinistre majeur ou de perturbation susceptible d'avoir un

impact significatif sur l'activité de HSBC France et/ou de ses filiales, ou de générer une dégradation significative de l'image de l'entreprise.

Le FIM Opérations du Groupe HSBC (Manuel d'Instructions Fonctionnelles) spécifie : "Chaque service ou unité commerciale doit entreprendre une planification de la continuité commerciale, qui tiennent compte des risques pour l'activité, de l'analyse de l'impact, des exigences en termes de ressources, etc., et résultant dans la création d'un Plan de gestion de la continuité devant être mis à jour, testé et approuvé par la direction au moins une fois par an (et plus fréquemment si des changements importants se produisent). Ce plan doit décrire comment l'activité normale peut reprendre suite à un événement néfaste ou à une interruption de l'activité."

Une liste de quatre types d'interruption d'activité est ainsi proposée dans le FIM :

- perte de locaux (ex. : incendie, inondation, accès bloqué, etc.) ;
- perte de personnel (ex. : maladie contagieuse, etc.) ;
- perte de systèmes (ex. : virus informatique, arrêt des systèmes centraux, etc.) ;
- perte de fournisseur et dépendance interne critique.

Ces différents types d'interruption ont été retenus pour les analyses d'impact préalables à la mise en place des PCA de HSBC France.

Ces quatre types d'interruption d'activité permettent de couvrir les scénarios FBF suivants :

- crue centennale ;
- accidents attentats NRBC ;
- risque sanitaire ;
- attentats explosifs multiples ;
- panne générale d'électricité ;
- grève générale des transports ;
- défaillance prestataire ;
- conséquences d'une cyberattaque.

Les normes du Groupe HSBC (GSM section 10.5 et FIM Opérations) prévoient que chaque direction ou entité se dotent, *a minima*, d'un PCA qui est mis à jour et testé au moins annuellement (plus fréquemment en cas de changement important). Le plan doit décrire le mode de reprise de l'activité normale après un incident majeur.

Le règlement 97-02 impose que chaque implantation principale ait établi un plan de continuité de l'activité, devant être mis à jour et testé au moins une fois par an.

Compte tenu de la taille de HSBC en France et de la diversité des implantations géographiques et des activités à couvrir, chaque métier, filiale et direction centrale a donc établi un ou plusieurs PCA adapté(s) à son activité en fonction de son analyse de l'impact du risque d'indisponibilité d'un immeuble mais également d'absence de tout ou partie du personnel, d'un système informatique ou d'un prestataire interne ou externe.



Au sein de chacune des unités et en fonction de la taille de celle-ci, un correspondant PCA (coordonnateur), dédié ou non, est nommément désigné. Il intervient sous la responsabilité d'un responsable nommé (RPCA, Champion ou Sponsor). Il a la charge de la coordination globale du dispositif au sein de l'entité. Il organise et supervise la mise en œuvre des moyens techniques et des tests annuels. Il contrôle l'établissement ou établit les procès-verbaux des tests et lance les procédures adéquates de correction ou d'évolution si nécessaire. Il est en charge de la communication et du support méthodologique au sein de son entité, de la conservation des plans et différents livrables, de leur sauvegarde sur l'espace mis à disposition par l'équipe centrale ainsi que de la déclaration des actions réalisées au sein de son entité.

Depuis fin 2012, un Rédacteur PCA par activité est nommément désigné. Il intervient sous la responsabilité hiérarchique du responsable de l'activité concernée et fonctionnelle du coordonnateur de son entité. Il a la charge de la réalisation des analyses d'impact (utilisation des outils Groupe) et de la rédaction et de la révision des PCA.

Une structure centrale d'animation et pilotage (*Business Continuity Management – BCM*), située au sein de la Direction des Risques de Sécurité et de Fraude (SFR), s'assure de la complétude de l'exercice, de la centralisation des copies des plans pour en permettre l'accessibilité par les différents services chargés de participer à leur mise en œuvre et veille à la cohérence globale du dispositif.

Elle a, notamment, la responsabilité d'organiser les comités de coordination et de pilotage de la continuité d'activité et de communiquer sur les stratégies d'organisation, techniques et de test.

L'ensemble des documents de référence, les PCA détaillés des directions et filiales, et les documents techniques nécessaires figurent dans une base documentaire centrale, accessible aux collaborateurs habilités depuis tous les sites de l'entreprise. Ils doivent néanmoins faire l'objet d'une copie sur les espaces sécurisés et dédiés à ces entités.

---

### Le Groupe Incident Majeur

L'activation de la mise en œuvre des PCA s'appuie sur un dispositif de pilotage à plusieurs niveaux :

- le comité de crise métier lorsque l'incident initiateur est circonscrit à l'entité seule ou de gravité limitée ;
- un comité situé au niveau de la Direction Générale du groupe HSBC France et appelé GIM (Groupe Incident Majeur - GIM).

Le GIM peut s'activer selon deux modes en fonction de la gravité de l'incident et du risque à couvrir :

- Le GIM de niveau 2 est composé d'une douzaine d'adjoints de responsables métiers ou de fonctions recouvrant les filières transversales nécessaires à la gestion d'un incident majeur ou d'une crise (Communication - Ressources humaines - Immobilier - Informatique - Marchés - Opérations - Sécurité - Logistique). Il est présidé par le *Chief Risk Officer* ou le *Chief Operating Officer* (suppléant) secondé par quatre groupes de travail dédiés (Communication - Ressources

humaines - Immobilier et Informatique - Reprise d'activité). Ce Comité activé par un processus d'alerte en cascade initié par un poste de sécurité (Poste de contrôle technique (PCT) : actif 24h/24 – 7j/7), déclenche si nécessaire après analyse, tout ou partie du processus de PCA.

- Le GIM de niveau 3 est composé des responsables métiers ou de fonctions et est présidé par le Directeur Général de HSBC France et bénéficie des mêmes supports.

L'organisation détaillée du GIM et des groupes de travail, les principes et l'organisation définis, la description des contacts et cascades, les coordonnées des intervenants, les fiches "réflexes" à mettre en œuvre en cas de déclenchement, sont contenus dans un document de référence appelé MIM (Manuel Incident Majeur) et mis à jour en continu par le responsable SFR/BCM. Ce manuel ainsi qu'une carte référentielle (carte d'incident majeur) sont régulièrement fournis aux membres du dispositif de crise.

Des mesures d'urgence sont prévues pour la gestion de l'incident dès sa survenance afin d'assurer la protection des personnes, la communication, la sauvegarde et la reconstitution des biens.

---

### Ressources et site de repli

La Direction de HSBC France a validé une solution interne de site de repli et accordé les moyens de mise en œuvre.

Un site principal de repli dédié, situé en banlieue parisienne, est équipé de postes banalisés mutualisés, ainsi que de positions de marché.

Ce site sécurisé est ouvert et accessible au personnel sur décision du GIM, sur demande des métiers lors de tests programmés et validée par le BCM dans le cas de grève de transport. Il se présente comme un site d'exploitation classique du groupe et comprend plusieurs plateaux en *open space* ainsi que les ressources techniques nécessaires (postes informatiques, téléphones, imprimantes, télécopieurs et équipements spécifiques – scanners – lecteurs dédiés) à la reprise d'activité des métiers telles que définies dans les annexes de leurs PCA.

Sont prioritaires en cas de crise, les activités de Marchés, la Gestion d'actifs, le traitement des opérations bancaires et les supports informatiques hors production.

Toutes les activités essentielles sont couvertes par des plans de continuité de l'activité.

---

### Ressources humaines

Dispositif de contrôle et de gestion des risques liés aux ressources humaines

La Direction des Ressources Humaines (DRH) de HSBC France est responsable du contrôle permanent de la filière de risque Ressources humaines du groupe HSBC France. A ce titre, elle a établi une cartographie des risques de la filière qui sert de base aux métiers et aux autres filières de risques pour l'établissement de leurs propres cartographies de risques, s'agissant des risques liés aux ressources humaines.

## Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Parallèlement, une cartographie des risques portés par la Direction elle-même, qu'ils soient directement liés aux ressources humaines ou non, a également été élaborée. Ce document est actualisé au moins une fois par an et sert de support au plan de contrôle annuel.

Le contrôleur interne s'appuie également sur des indicateurs de risques (*Operational Risk* et *People Risk Heat Map*) qui sont notamment diffusés mensuellement au *Risk Management Meeting*.

Institué en 2009, le *People Risk Committee* se réunit trimestriellement pour veiller au maintien de la pertinence du dispositif de contrôle permanent de la filière de risque Ressources humaines. Participent à ce comité, outre les principaux responsables de la DRH de HSBC France, les responsables des départements Ressources humaines des filiales de HSBC France, le responsable de la Direction des Opérations RH, intégrée actuellement au sein de HTS *Service Delivery* et le correspondant DCIRO de la filière RH.

Le comité examine l'état d'avancement des points d'amélioration précédemment relevés et des points d'audit non clos, ainsi que les résultats des contrôles et les nouveaux plans d'action qui en découlent. Il valide les *due diligences* et les résultats des revues suivant la mise en œuvre de nouveaux processus ou produits. Il s'assure que les prestataires de la filière sont référencés et que les risques liés aux prestations fournies ont fait l'objet d'une évaluation. Il est rendu compte de ses travaux au Comité ORIC du groupe HSBC France.

### Les comités

#### Rôle du *People Committee* HSBC France

Le *People Committee* a pour objet de permettre aux principaux dirigeants de HSBC France (Directeur Général, Directeur Général Délégué en charge des risques, *Chief Operating Officer* et Directeur des Ressources Humaines) d'aborder mensuellement toutes les questions de ressources humaines de portée stratégique, au regard de la politique RH du Groupe HSBC et de ses évolutions. En matière de rémunération, le *People Committee* assure différents rôles tant dans sa dimension globale qu'individuelle.

#### Politique de rémunération

Il examine les grands axes de la politique de rémunération proposée par la Direction des Ressources Humaines pour la France et l'approuve.

Il s'assure de la cohérence de cette politique avec les principes généraux de la Politique de Rémunération fixée par le Groupe HSBC pour l'ensemble de ses filiales, et au regard des directives particulières fixées par les métiers.

Il se prononce sur la conformité de cette politique avec les normes professionnelles locales et les recommandations des autorités de tutelle de la banque en France (Autorité de contrôle prudentiel, Autorité des marchés financiers, Fédération bancaire française).

#### Dispositifs de rémunération variable

Il vérifie que l'ensemble des dispositifs de rémunération variable, mis en œuvre dans les différents métiers de la banque, répondent aux principes généraux définis dans les politiques de rémunération France, Groupe HSBC et des métiers globaux et sont conformes aux exigences des autorités de tutelle.

Il examine les enveloppes de rémunération variable attribuées soit localement, soit par les métiers globaux aux équipes françaises, au regard de la performance des métiers, et en prenant en compte les dimensions risque et conformité.

Il approuve la structure de ces enveloppes, *i.e.* la répartition entre salaire fixe et variable, entre rémunération immédiate et rémunération différée en application des règles du Groupe HSBC (notamment, en matière de différé) et des normes professionnelles locales en la matière.

#### Attributions individuelles

Il examine et valide la cohérence des rémunérations de la population visée par l'arrêté du 13 décembre 2010 (à l'exception des membres du *People Committee*) avant soumission aux organes de décision compétents du Groupe HSBC.

Il examine les 20 plus hautes rémunérations de l'entreprise (à l'exception des membres du *People Committee*) en lien avec les organes de décision du Groupe HSBC et les métiers globaux.

Il s'assure que les propositions individuelles de rémunération variable tiennent bien compte des éventuelles défaillances individuelles sur les critères de risque de crédit, de conformité et d'image.

A l'issue du Comité, la Direction des Ressources Humaines prépare une synthèse sur les décisions prises en matière de rémunération. Cette synthèse fait l'objet d'une présentation lors du premier Comité de Nomination et des Rémunérations du Conseil d'Administration qui suit le *People Committee*.

#### Rôle du Comité de Nomination et des Rémunérations

Le Comité de Nomination et des Rémunérations, en s'appuyant sur la synthèse émise par le *People Committee*, exprime son avis sur les politiques et pratiques en matière de rémunération, en s'assurant de leur cohérence avec la politique du Groupe HSBC, de leur conformité aux normes locales en vigueur et de la bonne prise en compte des dimensions risque et conformité de l'entreprise.

Son champ d'intervention couvre l'ensemble des politiques et pratiques de rémunération mises en œuvre au sein de l'entreprise, avec toutefois un examen plus approfondi sur les professionnels de marché et les mandataires sociaux.

Il examine par ailleurs la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et soumet ses recommandations au Conseil d'Administration.

---

## Rôle des fonctions Risques et Conformité dans les politiques de rémunération.

Les fonctions Risques et Conformité sont, conformément aux règles du Groupe HSBC (*Group Standards Manual* – GSM et *Functional Instruction Manual* – FIM), consultées pour avis lors de la mise en œuvre des politiques de rémunération et du déploiement de nouveaux dispositifs de rémunération variable.

Dès l'année 2009, les situations de défaillance en matière de conformité et d'entorse aux règles de procédures internes, identifiées par les fonctions de risques et de conformité ont été prises en compte dans l'attribution des variables.

Afin de renforcer le rôle des fonctions Risques et Conformité, tout ou long de l'année, mais plus particulièrement encore pendant le processus annuel de révision salariale au moment de la détermination des attributions individuelles de variable, certaines évolutions ont été mises en œuvre dès 2010.

Sur un plan pratique, ces fonctions ont la responsabilité, dans leurs domaines d'intervention respectifs, de :

- répertorier, tout au long de l'année, tous les cas de non-respect des règles de conformité et/ou des règles de procédures internes et/ou des règles en matière de risque ;
- communiquer les cas répertoriés au responsable du métier concerné ou son délégué ainsi qu'au Directeur de la Conformité HSBC France ;
- informer les responsables RH concernés des cas répertoriés susceptibles de conduire à une sanction disciplinaire ;
- répertorier et synthétiser tous les problèmes d'infraction aux règles de conformité et/ou procédures internes et/ou de risque et les communiquer au responsable de la filière Risque ;
- garder trace de chacune des infractions et de leur éventuelle résolution ;
- fournir, si nécessaire, un retour d'information au management afin de procéder à d'éventuels amendements dans la *balanced scorecard* des collaborateurs concernés par ces infractions.

Plus particulièrement, durant le processus de révision salariale, le Directeur de la Conformité devra participer aux réunions organisées par la Direction des Ressources Humaines en présence des managers concernés et du Directeur Général Délégué en charge des risques, afin d'évaluer la gravité des cas en fonction des remontées des filières risques et de la synthèse qui en est faite par le métier.

En ce qui concerne les cas les plus significatifs de non-respect des règles de conformité et/ou de procédures internes et/ou de risques tels qu'identifiés tout au long de l'année, les managers ainsi que le Directeur Général Délégué en charge des risques devront statuer sur :

- l'impact (significatif, marginal ou nul) sur le variable des collaborateurs concernés ;
- la nécessité de l'application de la règle du *Claw Back* d'annulation de tout ou partie des actions attribuées antérieurement en fonction de la gravité des faits.

A la suite de ces décisions, la Direction des Ressources Humaines devra certifier que les managers concernés et la Direction des Ressources Humaines ont bien effectué, si le cas évoqué le nécessite, les ajustements de variable du collaborateur concerné.

Si nécessaire, il pourra être demandé aux fonctions Risques et Conformité de contribuer, dans le cas où le variable proposé le nécessite (au-delà d'un certain seuil), à l'élaboration et à la rédaction d'un *business case* précisant le cas d'infraction à la conformité et/ou aux règles internes et son impact sur le variable.

La Direction des Ressources Humaines communique au *People Committee* un relevé de décisions présentant la synthèse des comportements individuels et/ou collectifs non conformes au respect des règles internes en matière de risque ou de conformité.

---

## Situation de dépendance

HSBC France n'est dépendant à l'égard d'aucun brevet ou licence et d'aucun contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

---

## Assurances et couverture des risques

Le Groupe HSBC en France bénéficie des principaux programmes mondiaux d'assurance souscrits par HSBC Holdings plc à Londres pour la couverture des risques majeurs (fraude, responsabilité civile professionnelle et responsabilité civile des mandataires sociaux).

Par ailleurs, en fonction des besoins spécifiques des activités et pour répondre aux contraintes réglementaires en France, HSBC France souscrit en centralisé, *via* sa Direction des Assurances, des programmes locaux pour le compte du Groupe HSBC en France, notamment, des assurances responsabilité civile des activités réglementées, responsabilité civile d'exploitation, risques bancaires, flotte automobile, etc.

De façon générale, les niveaux de couverture, rétention ou franchise sont :

- conformes aux conditions du marché, aux règles et usages de la profession et à la réglementation ;
- en cohérence avec la valeur des actifs et la pertinence des bilans HSBC France et HSBC Holdings plc.

Le volume des primes versées tous programmes confondus, était de l'ordre de 0,26 % du produit net bancaire du groupe HSBC France pour l'exercice 2012.

La majorité des programmes, notamment internationaux, incluent la participation d'une captive de réassurance du Groupe HSBC.

Les partenaires courtiers, assureurs et experts sont choisis selon une politique stricte de surveillance de leur solvabilité, instituée et contrôlée par HSBC Insurance Holdings plc.

## L'exercice en bref\*

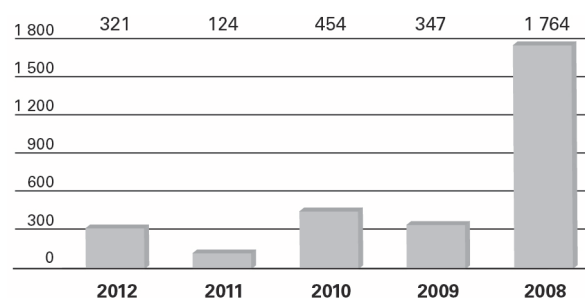
### Groupe HSBC France

(en millions d'euros)	2012	2011	2010	2009	2008
Résultat avant impôt.....	<b>388</b>	59	512	406	1 744
Résultat net part du groupe .....	<b>321</b>	124	454	347	1 764
Résultat avant impôt des activités du Groupe HSBC en France <sup>1</sup> .....	<b>559</b>	191	628	548	1 853
Au 31 décembre					
Capitaux propres part du Groupe .....	<b>5 213</b>	4 820	4 832	5 060	5 228
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle .....	<b>76 486</b>	82 984	95 291	80 485	78 556
Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle.....	<b>75 356</b>	75 234	86 055	90 373	95 927
Total du bilan.....	<b>225 208</b>	221 390	210 836	213 444	266 025
Nombre de salariés (équivalent temps plein) .....	<b>9 570</b>	10 030	10 121	10 350	10 886
Ratios prudentiels					
Total des fonds propres <sup>2</sup> .....	<b>12,6 %</b>	10,7 %	12,0 %	12,2 %	9,6 %
Ratio Core Tier One <sup>2</sup> .....	<b>12,6 %</b>	10,7 %	12,1 %	12,2 %	9,5 %
Coefficient d'exploitation.....	<b>75,9 %</b>	90,6 %	73,0 %	73,9 %	48,5 %

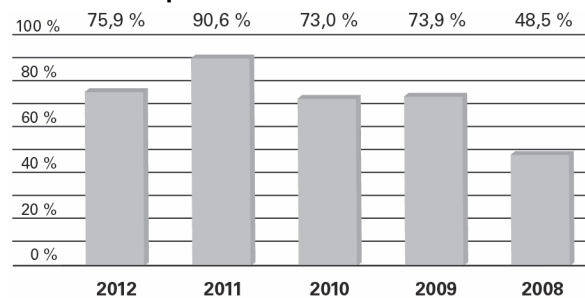
Les changements intervenus dans la structure du groupe au cours des cinq dernières années ont un impact sur les informations financières fournies. Les modifications les plus significatives sont les suivantes :

- en 2008 : cession par HSBC France de ses sept filiales bancaires régionales ;
- en 2009 : cession par HSBC France de son activité dérivés actions à HSBC Bank plc Paris Branch ;
- en 2010 : cession par HSBC France de HSBC Securities Services (France) à CACEIS ;
- en 2011 : cession par Sinopia Asset Management de Sinopia Asset Management (Asia Pacific) Limited à HSBC Global Asset Management (Hong Kong) Limited et de Sinopia Asset Management (UK) Limited à HSBC Global Asset Management (UK) Limited. Cession par HSBC Private Bank France de LGI à HSBC Private Bank (Luxembourg) SA.

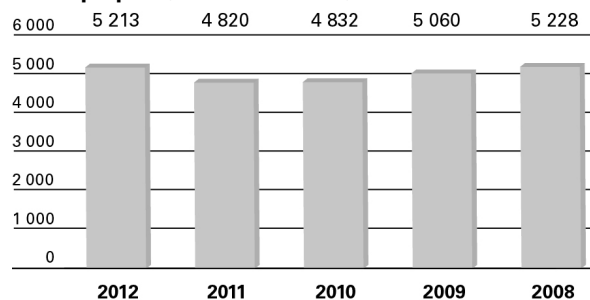
### Résultat net part du groupe (en millions d'euros)



### Coefficient d'exploitation



### Fonds propres (en millions d'euros)



\* Chiffres financiers consolidés publiés – périmètre légal de HSBC France. En normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

<sup>1</sup> La contribution de la France aux résultats de HSBC Bank plc laquelle inclut le groupe HSBC France, y compris le résultat des entités appartenant légalement à HSBC France mais situées hors de France, c'est-à-dire le périmètre légal dans son intégralité, et, d'autre part, la succursale à Paris de HSBC Bank plc, qui porte les activités de dérivés sur actions ainsi que HSBC Assurances Vie (France) et HSBC Assurances IARD (France), à l'exclusion des coûts de financement et de la dette d'acquisition comptabilisée par HSBC Bank plc Paris Branch.

<sup>2</sup> Ratios en Bâle II à partir de 2008, avec application d'un floor Bâle I qui, en 2012, a pour effet de majorer les risques pondérés de 2,2 milliards EUR et de minorer le ratio Core Tier One de 0,9 point de base.

## Notations

---

HSBC France est noté par trois principales agences : Standard & Poor's, Moody's et Fitch.

	Standard & Poor's	Moody's	Fitch
Notations long terme.....	AA -	A1	AA -
Notation révisée le.....	-	-	10 décembre 2012
Notation confirmée le.....	23 août 2012	1 <sup>er</sup> février 2013	-
Perspective.....	Négative	Stable	Stable
Notation révisée le.....	23 août 2012	-	-
Notation confirmée le.....	-	1 <sup>er</sup> février 2013	10 décembre 2012
Notations court terme.....	A-1+	P-1	F1+

Les notations de HSBC France ont été affectées au cours de l'année 2012 par la persistance d'une conjoncture économique dégradée et ses répercussions sur le secteur financier dans son ensemble. Par ailleurs, les agences de notation ont davantage pris en compte les contraintes réglementaires ainsi que la concentration des principaux risques. Dans ce contexte, les notations de HSBC France évoluent en complète cohérence avec celles de sa maison mère, HSBC Bank plc.

## Etats financiers consolidés

## Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2012

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31.12.2012</b>	31.12.2011
Intérêts et produits assimilés .....		<b>1 663</b>	2 052
Intérêts et charges assimilées .....		<b>(650)</b>	(1 184)
Marge nette d'intérêt .....		<b>1 013</b>	868
Commissions (produits) .....		<b>960</b>	1 014
Commissions (charges) .....		<b>(224)</b>	(245)
Commissions nettes .....		<b>736</b>	769
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction .....		<b>352</b>	(61)
Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur .....		<b>(108)</b>	120
Résultat net de cession des investissements financiers .....		<b>58</b>	52
Dividendes reçus .....		<b>7</b>	6
Autres produits d'exploitation .....		<b>38</b>	27
<b>Produit net bancaire avant dépréciations pour risques de crédit</b> .....		<b>2 096</b>	1 781
Dépréciations pour risques de crédit .....		<b>(117)</b>	(109)
<b>Produit net bancaire</b> .....	4	<b>1 979</b>	1 672
Frais de personnel .....	5	<b>(993)</b>	(998)
Frais généraux et administratifs .....		<b>(543)</b>	(558)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles .....	18	<b>(47)</b>	(49)
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et pertes de valeur sur écarts d'acquisition .....	17	<b>(8)</b>	(8)
<b>Total des charges d'exploitation</b> .....		<b>(1 591)</b>	(1 613)
<b>Résultat d'exploitation</b> .....		<b>388</b>	59
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence .....		<b>-</b>	-
<b>Résultat avant impôt</b> .....		<b>388</b>	59
Impôt sur les bénéfices .....	7	<b>(67)</b>	65
Résultat net d'impôts des activités cédées .....		<b>-</b>	-
<b>Résultat net</b> .....		<b>321</b>	124
Résultat net part du Groupe .....		<b>320</b>	123
Part des intérêts non contrôlant .....		<b>1</b>	1
<i>(en euros)</i>			
Résultat non dilué par action ordinaire .....	9	4,75	1,83
Résultat dilué par action ordinaire .....	9	4,75	1,83
Dividende par action ordinaire .....	9	3,56	1,75

## Etat consolidé du résultat global au 31 décembre 2012

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31.12.2012</b>	31.12.2011
Résultat net .....	<b>321</b>	124
<b>Variation d'actifs et de passifs comptabilisés en capitaux propres</b>		
Titres disponibles à la vente :		
– profits/(pertes) comptabilisés en capitaux propres .....	<b>200</b>	(52)
– cessions comptabilisées en compte de résultat .....	<b>(58)</b>	(64)
– pertes de valeur comptabilisées en compte de résultat .....	<b>2</b>	5
– impôt différé net passé en capitaux propres .....	<b>(52)</b>	41
Couvertures de flux de trésorerie :		
– profits/(pertes) comptabilisés en capitaux propres .....	<b>80</b>	92
– cessions comptabilisées en compte de résultat .....	<b>(57)</b>	(25)
– impôt différé net passé en capitaux propres .....	<b>(8)</b>	(26)
Gains/pertes actuariels sur régime de retraite à prestations définies .....	<b>(23)</b>	(5)
Différence de change .....	<b>–</b>	–
<b>Total variation d'actifs et de passifs comptabilisés en capitaux propres</b> .....	<b>84</b>	(34)
<b>Total du résultat global</b> .....	<b>405</b>	90
<b>Total des produits et charges :</b>		
– part du Groupe .....	<b>404</b>	89
– part des intérêts non contrôlant .....	<b>1</b>	1
	<b>405</b>	90

## Etats financiers consolidés (suite)

## Bilan consolidé au 31 décembre 2012

## ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31.12.2012	31.12.2011
Caisse, banques centrales et CCP	32	6 770	4 805
Comptes d'encaissement	32	815	806
Portefeuille de transaction	12	40 577	39 013
Actifs financiers sous option juste valeur		5	598
Instruments dérivés	13	90 258	82 738
Prêts et créances sur les établissements de crédit	28	28 132	29 705
Prêts et créances sur la clientèle	28	48 354	53 279
Investissements financiers	14	8 258	7 518
Participations dans les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint	16	6	6
Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	17	377	378
Immobilisations corporelles	18	295	265
Autres actifs	20	296	1 117
Actifs d'impôt différé	23	200	211
Comptes de régularisation		865	946
Actifs de groupes destinés à être cédés	20	-	5
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>225 208</b>	<b>221 390</b>

## PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31.12.2012	31.12.2011
<b>Dettes</b>			
Dettes envers les établissements de crédit	28	32 992	32 338
Comptes créditeurs de la clientèle	28	42 364	42 896
Comptes d'encaissement	32	771	757
Portefeuille de transaction	27	36 271	38 258
Passifs financiers sous option juste valeur	21	5 654	5 527
Instruments dérivés	13	89 114	81 681
Dettes représentées par un titre	28	10 655	12 605
Provisions pour retraites	5	152	117
Autres passifs	22	539	837
Impôts courants		27	25
Comptes de régularisation		1 143	1 215
Provisions pour risques et charges	24	97	97
Passifs d'impôts différés	23	2	2
Dettes subordonnées	26	166	166
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>219 947</b>	<b>216 521</b>
<b>Fonds propres</b>			
Capital social appelé	31	337	337
Primes d'émission		16	16
Réserves résultat de la période		4 860	4 468
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES – PART DU GROUPE</b>		<b>5 213</b>	<b>4 821</b>
Part des intérêts non contrôlant		48	48
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>		<b>5 261</b>	<b>4 869</b>
Passifs de groupes destinés à être cédés	22	-	-
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>225 208</b>	<b>221 390</b>



## Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2012

	31.12.2012										
	Capital social appelé	Primes d'émission	Report à nouveau et résultat de l'exercice	Juste valeur des actifs disponibles à la vente	Couverture de flux de trésorerie	Ecart de conversion	Paiements à base d'actions	Entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint	Capitaux propres part du groupe	Intérêts non contrôlant	Total des capitaux propres
<i>(en millions d'euros)</i>											
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2012</b> .....	337	16	4 334	(24)	63	2	89	4	4 821	48	4 869
Nouvelles souscriptions de capital, nettes de coût .....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes .....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements à base d'actions .....	-	-	-	-	-	-	(13)	-	(13)	-	(13)
Dividendes versés aux intérêts non contrôlant .....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements .....	-	-	8	-	-	-	(7)	-	1	(1)	-
Total du résultat global .....	-	-	297	92	15	-	-	-	404	1	405
<b>Solde au 31 décembre 2012</b> .....	337	16	4 639	68	78	2	69	4	5 213	48	5 261

	31.12.2011										
	Capital social appelé	Primes d'émission	Report à nouveau et résultat de l'exercice	Juste valeur des actifs disponibles à la vente	Couverture de flux de trésorerie	Ecart de conversion	Paiements à base d'actions	Entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint	Capitaux propres part du groupe	Intérêts non contrôlant	Total des capitaux propres
<i>(en millions d'euros)</i>											
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2011</b> .....	337	16	4 341	46	22	(1)	67	4	4 832	48	4 880
Nouvelles souscriptions de capital, nette de coût .....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes .....	-	-	(118)	-	-	-	-	-	(118)	-	(118)
Paiements à base d'actions .....	-	-	-	-	-	-	24	-	24	-	24
Dividendes versés aux intérêts non contrôlant .....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements .....	-	-	(7)	-	-	3	(2)	-	(6)	(1)	(7)
Total du résultat global .....	-	-	118	(70)	41	-	-	-	89	1	90
<b>Solde au 31 décembre 2011</b> .....	337	16	4 334	(24)	63	2	89	4	4 821	48	4 869

## Etats financiers consolidés (suite)

## Tableau des flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2012

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31.12.2012</b>	31.12.2011
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>			
Résultat avant impôt		<b>388</b>	59
Résultat net d'impôts des activités cédées		-	-
- éléments non monétaires inclus dans le résultat net	32	<b>59</b>	114
- variation des actifs d'exploitation	32	<b>3 322</b>	17 215
- variation des passifs d'exploitation	32	<b>(2 219)</b>	(13 207)
- variation des actifs/passifs d'exploitation des activités en cours de cession (y compris flux de trésorerie)		-	-
- écarts de change		<b>(60)</b>	(278)
- (gain)/perte net sur activités d'investissement		<b>(63)</b>	(64)
- part des résultats des sociétés mises en équivalence et sous contrôle conjoint		-	-
- dividendes reçus des sociétés mises en équivalence et sous contrôle conjoint		-	-
- impôts (versés/reçus)		<b>(12)</b>	56
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles		<b>1 415</b>	3 895
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>			
Acquisition d'investissements financiers		<b>(3 738)</b>	(7 396)
Produits sur cessions d'investissements financiers		<b>3 170</b>	2 515
Acquisition d'actifs corporels		<b>(79)</b>	(87)
Produits sur ventes d'actifs corporels		<b>11</b>	(1)
Acquisition de goodwill d'actifs incorporels		<b>(7)</b>	(9)
Acquisition de filiales et/ou augmentation des parts détenues dans les filiales consolidées		-	-
Flux nets de trésorerie sur cession de participations consolidées		-	13
Acquisition dans des entreprises liées et/ou augmentation des parts détenues dans des entreprises liées		-	-
Produits sur cessions de participations dans des entreprises liées		-	-
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement		<b>(643)</b>	(4 965)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>			
Emission d'actions ordinaires		-	-
Actions propres achetées		-	-
Variation des intérêts non contrôlant (actions privilégiées)		-	-
Prêts/emprunts subordonnés émis		-	-
Prêts/emprunts subordonnés remboursés		-	-
Dividendes versés		-	(118)
Dividendes versés aux intérêts non contrôlant		-	-
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		-	(118)
<b>Variation nette de la trésorerie</b>		<b>772</b>	(1 187)
Trésorerie en début de période		<b>29 033</b>	30 091
Effet de change sur la trésorerie		<b>15</b>	129
<b>Trésorerie en fin de période</b>		<b>29 820</b>	29 033

## Notes annexes aux comptes consolidés

---

### Page

114	Note 1 – Base d'établissement
117	Note 2 – Principes comptables
129	Note 3 – Regroupement d'entreprises et cession de filiales
130	Note 4 – Produit net bancaire
130	Note 5 – Salaires et avantages au personnel
133	Note 6 – Paiements à base d'actions
135	Note 7 – Impôt sur les bénéficiaires
136	Note 8 – Dividendes versés en 2012 et 2011
136	Note 9 – Bénéfice et dividende par action
137	Note 10 – Ventilation des résultats par métier
141	Note 11 – Ventilation des actifs et passifs financiers par méthode d'évaluation
144	Note 12 – Portefeuille de transaction (Actif)
144	Note 13 – Instruments dérivés
149	Note 14 – Investissements financiers
149	Note 15 – Titrisations et autres transactions structurées
150	Note 16 – Participations dans les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint
151	Note 17 – Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles
154	Note 18 – Immobilisations corporelles
155	Note 19 – Liste des sociétés consolidées
158	Note 20 – Autres actifs et actifs non courants destinés à être cédés
158	Note 21 – Passifs financiers sous option juste valeur
158	Note 22 – Autres passifs
159	Note 23 – Impôts différés
159	Note 24 – Provisions pour risques et charges
160	Note 25 – Opérations de pension et comptes de règlement
160	Note 26 – Dettes subordonnées
160	Note 27 – Portefeuille de transaction (Passif)
161	Note 28 – Juste valeur des instruments financiers
168	Note 29 – Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité
170	Note 30 – Actifs engagés en garantie de passifs et collatéraux acceptés en garantie d'actifs
171	Note 31 – Capital social appelé
171	Note 32 – Rapprochement entre le résultat avant impôt et les flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles
172	Note 33 – Gestion des risques
190	Note 34 – Engagements de financement et de garantie
191	Note 35 – Opérations de location-financement
191	Note 36 – Litiges
192	Note 37 – Transactions avec des parties liées
194	Note 38 – Honoraires des Commissaires aux comptes
194	Note 39 – Evénements postérieurs à la clôture

## Etats financiers consolidés (suite)

### 1 Base d'établissement

- a** Les états financiers consolidés de HSBC France ont été établis conformément aux normes comptables internationales (*International Financial Reporting Standards – IFRS*), telles qu'adoptées par l'Union européenne (UE). Ces normes regroupent les normes comptables émises par l'*International Accounting Standards Board (IASB)* et l'organisme qu'il remplace, ainsi que les interprétations émises par l'*International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC)* et son prédécesseur. Ces normes peuvent différer des normes IFRS publiées par l'IASB lorsqu'une norme IFRS est adoptée ou amendée et que cette adoption ou modification n'a pas été ratifiée par l'UE. Au 31 décembre 2012, toutes les normes applicables aux états financiers consolidés de l'exercice clos à cette date avaient été adoptées par l'UE et il n'existait aucune différence concernant HSBC France entre les normes IFRS adoptées par l'UE et les normes IFRS publiées par l'IASB.

Les états financiers consolidés de HSBC France sont disponibles sur demande auprès du siège de HSBC France, 103, avenue des Champs-Élysées – 75419 Paris Cedex 08 ou sur le site Internet [www.hsbc.fr](http://www.hsbc.fr).

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés par le Conseil d'Administration du 27 février 2013.

Au 31 décembre 2012, HSBC France a revu la méthode de valorisation du risque de contrepartie (*Credit Valuation Adjustment – CVA*) appliquée aux dérivés. Historiquement, la probabilité de défaut retenue dans la valorisation du risque de contrepartie (CVA) était basée sur la notation interne des contreparties du groupe HSBC France, en tenant compte, *via* l'utilisation de données statistiques, d'une possible dégradation de la notation interne dans le temps. Du fait de l'évolution des pratiques de marché, HSBC France a décidé de revoir la méthodologie de détermination de la probabilité de défaut afin de s'aligner sur des données de marché pour certaines transactions. Ainsi, lorsque les *spreads* des dérivés de crédit sont disponibles pour une contrepartie donnée, ou toute autre donnée de marché directement liée à une contrepartie, aucun facteur d'ajustement n'est pris en compte. En l'absence d'information de marché pour une contrepartie donnée, et afin de définir un niveau adéquat de probabilité de défaut, des ajustements sont constatés, quand nécessaire, sur d'autres types d'information de marché. De tels ajustements dépendent de l'analyse de la qualité de crédit de la contrepartie. Par ailleurs, en raison de l'évolution des pratiques de marché, le groupe HSBC France a modifié, dans le cadre des changements apportés à la valorisation du risque de contrepartie (CVA), la méthodologie de valorisation de son propre risque de crédit (*Debit Valuation Adjustment – DVA*). Historiquement, le groupe ne tenait pas compte de son propre risque de crédit, subit par la contrepartie. Au 31 décembre 2012, l'impact de ces changements dans l'estimation de juste valeur des dérivés, a consisté en une diminution de 98 millions EUR à l'actif, ceci se traduisant par une perte nette de 98 millions EUR. Il est impossible de prévoir l'impact de ces changements dans l'estimation de juste valeur des dérivés pour les périodes à venir. Pour de plus amples informations sur la valorisation des risques de contrepartie (CVA et DVA), se référer à la Note 28.

Au cours de l'année 2012, le groupe HSBC France a adopté, en plus de ce qui a été décrit auparavant, un certain nombre de normes, interprétations et modifications en raison de l'évolution des pratiques du marché. Leurs effets sur les comptes sont détaillés ci-dessous.

- b** Les états financiers consolidés du groupe HSBC France (dénommé "le groupe") se composent des états financiers de HSBC France, de ses filiales, des entreprises sous contrôle conjoint et des entreprises associées au 31 décembre.

#### *Acquisitions*

Les filiales acquises sont consolidées à compter de la date du transfert du contrôle à HSBC France jusqu'à la date à laquelle ce contrôle prend fin. Comme l'autorise la norme IFRS 1, HSBC France a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004, date de passage aux normes IFRS.

Les acquisitions de filiales par HSBC France sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur à la date de prise de contrôle, en tenant compte des coûts qui lui sont directement attribuables. Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. L'écart entre le coût de l'acquisition et la juste valeur de la part des actifs nets identifiables revenant à HSBC France est comptabilisé en écart d'acquisition s'il est positif et inscrit immédiatement au compte de résultat s'il est négatif.

#### *Méthodes de consolidation*

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de bénéficier de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- soit du pouvoir de désigner, de révoquer ou de réunir la majorité des membres des organes d'administration ou des organes de direction équivalents ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

## 1 Base d'établissement (suite)

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Pour les entreprises sous contrôle conjoint, il a été opté pour la méthode de la mise en équivalence. HSBC France possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée pour une détention de 20 % ou plus des droits de vote d'une entité.

Enfin, HSBC France consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités *ad hoc*), et ce, même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où il en exerce en substance le contrôle, au regard des critères suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif de HSBC France, afin que ce dernier en tire des avantages ;
- HSBC France dispose du pouvoir de décision et de gestion pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification. Il peut avoir été délégué par la mise en place d'un mécanisme d'autopilotage ;
- HSBC France a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et, par conséquent, peut être exposé aux risques liés à l'activité de ladite entité ;
- HSBC France conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage.

### *Eliminations des opérations réciproques*

Toutes les opérations internes au groupe HSBC France sont éliminées lors de la consolidation.

### *Résultats des entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint*

Les états financiers consolidés intègrent la quote-part due à HSBC France des résultats et réserves des entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint établie à partir d'états financiers datant de moins de trois mois au 31 décembre.

- 
- c** La préparation des informations financières nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses relatives aux conditions futures. Outre les informations disponibles, l'établissement d'estimations comporte nécessairement une certaine part d'appréciation, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations.

A cet égard, la Direction estime que parmi les principes comptables impliquant nécessairement un élément d'appréciation, les plus importants concernent les dépréciations pour créances douteuses, les dépréciations des écarts d'acquisition, l'évaluation des instruments financiers, les dépréciations des investissements financiers et les impôts différés actifs.

La Direction estime que tous les ajustements récurrents et normaux, indispensables à une présentation sincère du résultat net, de la situation financière et des flux de trésorerie de HSBC France, ont été effectués.

---

## **d** Evolution des normes comptables

### *Normes et interprétations publiées par l'IASB et approuvées par l'Union européenne (UE)*

Au 31 décembre 2012, l'IASB a publié un certain nombre de normes, d'interprétations et d'amendements sans impact notable sur les états financiers consolidés de HSBC France. Parallèlement aux projets visant à finaliser la comptabilisation des instruments financiers, l'IASB travaille sur des projets concernant la comptabilisation des profits et des crédits-bails. Ces deux projets, conjointement avec les normes décrites ci-dessous, constitueront des changements significatifs dans les exigences comptables applicables à compter de 2013.

## Etats financiers consolidés (suite)

### 1 Base d'établissement (suite)

*Normes et interprétations publiées par l'IASB mais non adoptées par l'Union européenne (UE)*

- Normes applicables en 2013

En mai 2011, l'IASB a publié IFRS 10 "Etats financiers consolidés", IFRS 11 "Partenariats" et IFRS 12 "Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités". Ces normes sont applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013 avec possibilité d'adoption anticipée. IFRS 10 et 11 doivent être appliquées rétrospectivement.

Sous IFRS 10, une approche unique devra être retenue pour déterminer le périmètre de consolidation, basée sur les principes de pouvoir, de variabilité des revenus, et leurs interactions. Cela remplacera l'approche actuelle, qui s'appuie sur la notion de contrôle légal, ou sur l'exposition aux risques et avantages, selon la nature de l'entité. IFRS 11 met davantage l'accent sur les droits et obligations de l'investisseur que sur la structure du contrat et introduit la notion d'opération conjointe. IFRS 12 intègre les informations à fournir relatives aux participations dans les filiales, dans des entreprises associées et aux partenariats et introduit de nouvelles exigences pour les entités structurées non consolidées. Sur la base des études réalisées à ce jour, HSBC France n'attend pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés de l'adoption des normes IFRS 10, 11 et 12.

En mai 2011, l'IASB a aussi publié IFRS 13 "Evaluation à la juste valeur". Cette norme est applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013, avec la possibilité d'une adoption anticipée. IFRS 13 doit être appliquée à partir du début de l'exercice de mise en application. Les informations à publier dans le cadre de IFRS 13 ne requièrent pas d'informations comparatives à fournir pour les exercices précédant celui de son application.

IFRS 13 définit un cadre unique des règles applicables à l'ensemble des évaluations à la juste valeur, requises en IFRS. La norme clarifie la définition de la juste valeur comme un prix de sortie, lui-même défini comme un prix auquel une transaction serait conclue pour céder un actif ou pour transférer une dette entre des acteurs de marché, à la date de valeur et selon les conditions du marché, et améliore les informations à publier au titre de l'évaluation de la juste valeur.

Selon les estimations de HSBC France à ce jour et compte tenu des modifications apportées à la valorisation du risque de contrepartie (CVA et DVA) expliquées page 114, l'application de la norme IFRS 13 ne devrait pas avoir d'impact notable sur HSBC France.

En juin 2011, l'IASB a publié des amendements à la norme IAS 19 "Avantages au personnel" (IAS 19 révisée). La norme révisée doit être appliquée à partir des exercices débutant au 1<sup>er</sup> janvier 2013 avec la possibilité d'une adoption anticipée. La norme IAS 19 révisée doit être appliquée rétrospectivement.

La modification la plus importante pour HSBC France est la substitution de la charge d'intérêt et du taux de rendement attendu des actifs du régime de retraite par un coût financier qui comprend le coût net d'intérêt du montant net, à l'actif ou au passif, du régime de retraite à prestations définies. Cette composante de coût financier est définie en appliquant le même taux d'actualisation pour mesurer l'engagement de retraites ainsi que le montant net, à l'actif ou au passif, du régime de retraite à prestations définies. L'impact en résultat entre le taux de rendement réel des actifs du régime de retraites et le rendement attendu inclus dans le coût financier sera présenté dans les "Autres éléments du résultat global". L'impact de cette modification est une hausse des dépenses de retraite liée à l'écart entre le taux actuel de rendement attendu des actifs du régime de retraites et le taux de rendement défini à partir du taux d'actualisation.

Selon l'estimation de HSBC France réalisée sur la base des états financiers consolidés 2012, l'impact de cette modification constituerait une baisse du résultat avant impôt, sans effet sur l'engagement de retraite comptabilisé au passif. L'impact sur le total des charges d'exploitation et sur le résultat avant impôt est non matériel. L'impact de la norme à sa date d'adoption le 1<sup>er</sup> janvier 2013 est non matériel pour HSBC France.

En décembre 2011, l'IASB a publié des amendements à la norme IFRS 7 "Informations à fournir : compensation des actifs et des passifs financiers" qui requièrent la publication d'informations complémentaires concernant l'impact dans les états financiers d'une entité, réel ou potentiel, d'accords de compensations d'actif et de passif ou d'autres contrats similaires. Ces amendements doivent être appliqués rétrospectivement et à partir des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

- Normes applicables en 2014

En décembre 2011, l'IASB a publié des amendements à la norme IAS 32 "Compensation des actifs et passifs financiers" qui clarifient les exigences de compensation des instruments financiers et mettent en évidence des incohérences dans le traitement actuel de l'application des critères de compensation de la norme IAS 32 "Instruments financiers : présentation". Ces amendements doivent être appliqués rétrospectivement à partir des exercices débutant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, avec la possibilité d'une adoption anticipée.

## 1 Base d'établissement (suite)

Le groupe est en cours d'évaluation de l'impact de ces amendements à la norme IAS 32, mais il est impossible de quantifier leur effet à la date de publication de ces états financiers.

En octobre 2012, l'IASB a modifié IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 "Sociétés d'Investissements", introduisant une exception au principe de consolidation de toute filiale détenue. Les modifications requièrent de la société mère, ayant le statut d'entreprise d'investissement, de comptabiliser la valeur de ses investissements, en particulier de ses filiales, à la juste valeur dans le compte de résultat, plutôt que de consolider toutes les filiales dans ses états financiers consolidés et sociaux. Les modifications seront effectives à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, avec possibilité d'adoption anticipée. Sur la base de premières études, HSBC France n'attend pas d'impact significatif de ces amendements sur les états financiers consolidés.

- Normes applicables en 2015

En novembre 2009, l'IASB a publié la norme IFRS 9 "Instruments financiers" (IFRS 9) qui introduit de nouvelles exigences de classement et de comptabilisation des actifs financiers. En octobre 2010, l'IASB a publié un complément à la norme IFRS 9 concernant les passifs financiers. Ensemble, ces changements marquent la première étape du remplacement progressif par l'IASB de la norme IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation" par une norme à la fois moins complexe et de meilleure qualité pour les instruments financiers.

Suite à la décision de l'IASB, en décembre 2011, de reporter la date d'application de la norme, celle-ci n'entrera en vigueur qu'à compter des exercices ouverts au 1<sup>er</sup> janvier 2015 avec la possibilité d'une adoption anticipée. L'IFRS 9 doit être appliquée de manière rétrospective, les périodes précédant son application ne doivent cependant pas être retraitées.

Les prochaines étapes du projet de l'IASB de remplacement de la norme IAS 39, porteront sur la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti et sur la comptabilité de couverture.

L'IASB est en cours de modification des conditions de classification et de mesure de ces dépréciations dans IFRS 9 afin de tenir compte des usages et d'autres sujets.

Compte tenu des incertitudes liées aux exigences définitives de IFRS 9 en ce qui concerne le classement, la valorisation et la dépréciation, le groupe HSBC France ne peut toujours pas fournir de date à partir de laquelle il appliquera la norme IFRS 9 dans son ensemble. Il reste impossible à ce jour de quantifier les effets de IFRS 9 à la date de publication de ces états financiers.

- L'approbation de l'Union européenne

L'usage de toutes les normes applicables en 2013 et 2014 a été approuvé au sein de l'Union européenne, sauf pour les modifications concernant IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 "Orientations de Transition", ainsi que celles concernant IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 "Sociétés d'Investissements". Jusqu'à ce que ces modifications soient approuvées, les conseils qu'elles fournissent pour les publications *pro forma* ne seront pas disponibles.

## 2 Principes comptables

---

### a Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts relatifs à tous les instruments financiers productifs d'intérêts, à l'exception des instruments classés en portefeuille de transaction ou comptabilisés sous option juste valeur (hormis les dettes émises par HSBC France et les dérivés associés), sont inscrits au compte de résultat en "Intérêts et produits assimilés" et "Intérêts et charges assimilés" sur la base du taux d'intérêt effectif des actifs ou passifs financiers auxquels ils se rapportent.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements ou décaissements attendus futurs tout au long de la durée de vie prévisionnelle de l'actif ou du passif financier ou, selon les cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur nette comptable de l'actif ou du passif financier. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, HSBC France estime les flux de trésorerie en tenant compte de toutes les dispositions contractuelles afférentes à l'instrument financier excepté les pertes de crédit futures. Le calcul inclut tous les montants payés ou reçus par HSBC France qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, y compris les coûts de transaction et toutes les autres primes ou décotes.

Les intérêts sur les actifs financiers dépréciés sont constatés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier appliqué à la valeur comptable diminuée des éventuelles dépréciations pour pertes de valeur.

## Etats financiers consolidés (suite)

### 2 Principes comptables (suite)

#### b Autres produits

##### *Produits de commissions*

Les commissions encaissées par HSBC France sont générées par l'ensemble des services rendus à la clientèle. Les produits de commissions sont comptabilisés comme suit :

- si le fait générateur est un acte significatif, la commission est comptabilisée à la conclusion de l'acte (exemple : commissions découlant d'une négociation ou d'une participation à la négociation d'une opération pour compte de tiers telle que la mise en place d'un contrat d'achat d'actions ou d'autres valeurs mobilières) ;
- si le fait générateur est une prestation de services, la commission est comptabilisée à la date de réalisation de la prestation (exemple : gestion d'actifs, commissions de gestion de portefeuille, de conseil et de services) ;
- si la commission fait partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier, elle est comptabilisée comme un ajustement du rendement effectif (exemple : frais de dossier) et affectée aux "Intérêts et produits assimilés" (voir Note 2 a).

##### *Dividendes reçus*

Les dividendes reçus sont constatés lorsque le droit à paiement est acquis, c'est-à-dire à la date de détachement du dividende pour les actions.

##### *Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur*

Le résultat net des instruments financiers sous option juste valeur comprend tous les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur des actifs et passifs financiers sous option juste valeur. Il comprend également les produits et charges d'intérêts et les dividendes reçus afférents à ces instruments financiers, hormis les dettes émises par HSBC France et les dérivés associés à ces émissions, pour lesquels les intérêts sont inscrits en "Marge nette d'intérêt".

##### *Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction*

Les gains ou pertes sur les opérations des portefeuilles de transaction incluent tous les gains et pertes découlant d'une variation de la juste valeur des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ainsi que les intérêts, produits et charges assimilés, et les dividendes afférents.

---

#### c Information sectorielle

Les activités de HSBC France sont principalement réalisées en France et sont organisées selon les lignes de clientèle suivantes : Banque de particuliers et de gestion de patrimoine (y compris l'Assurance et la Gestion d'actifs), Banque d'entreprises, Banque de financement, d'investissement et de marchés et Banque privée.

HSBC France s'appuie sur divers services administratifs et fonctions centrales dont le coût est réparti entre les métiers de façon systématique et cohérente.

L'information financière sectorielle requise par la norme IFRS 8 est présentée en Note 10.

---

#### d Détermination de la juste valeur

Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur d'un instrument financier est habituellement le prix de négociation, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie reçue ou versée. Cependant, dans certaines circonstances, la juste valeur initiale peut être déterminée à partir de transactions de marché existant à la clôture pour un même instrument, ou à partir de techniques d'évaluation n'utilisant que des paramètres de marchés observables.

Suite à la comptabilisation initiale, la juste valeur des instruments cotés sur des marchés actifs est déterminée par rapport au cours acheteur pour les positions acheteuses ou au cours vendeur pour les positions vendeuses. En l'absence de prix indépendants, la juste valeur est déterminée en utilisant des méthodes d'évaluation basées sur des données de marché observables. Celles-ci incluent notamment des comparaisons avec des instruments similaires où il existe des prix de marché observables, la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, des modèles d'évaluation des options négociables et toute autre méthode couramment utilisée par les intervenants du marché.



## 2 Principes comptables (suite)

La juste valeur de certains dérivés peut être déterminée, pour tout ou partie, en utilisant des hypothèses qui ne sont pas fondées sur des prix de transactions de marché existant à la clôture ou sur des paramètres de marché observables.

Lorsque la juste valeur est déterminée à partir de techniques d'évaluation, il est tenu compte de certains facteurs tels que les écarts entre cours acheteur et cours vendeur, le profil de crédit et l'incertitude des modèles.

Si la juste valeur d'un actif financier évalué à la juste valeur devient négative, elle est comptabilisée comme un passif financier jusqu'à ce qu'elle redevienne positive ou jusqu'à l'arrivée à échéance de l'instrument.

---

### e Reclassement des actifs financiers

Les actifs financiers hors dérivés (autres que ceux désignés à la juste valeur par résultat lors de leur comptabilisation initiale) peuvent être reclassés dans une catégorie autre que celle de la "Juste valeur par résultat" dans des circonstances particulières :

- les actifs financiers répondant à la définition des prêts et créances lors de la comptabilisation initiale (lorsque lesdits actifs financiers n'ont pas à être classés dans la catégorie des actifs détenus à des fins de transaction) peuvent être reclassés dans une catégorie autre que celle de la "Juste valeur par résultat" si le groupe a l'intention et la capacité de conserver ces mêmes actifs financiers dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance ;
- les actifs financiers (à l'exception de ceux répondant à la définition des prêts et créances) peuvent être reclassés de la catégorie "Juste valeur par résultat" dans de rares circonstances.

Le reclassement des actifs financiers, dans les conditions décrites ci-dessus, s'effectue sur la base de leur juste valeur à la date dudit reclassement. Les gains ou pertes déjà comptabilisés en compte de résultat ne donnent lieu à aucune reprise. La juste valeur de l'actif financier à la date du reclassement devient son nouveau coût ou son nouveau coût amorti, selon le cas.

---

### f Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Les prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle incluent les prêts et créances émis par HSBC France qu'il n'est pas prévu de vendre à court terme et qui n'ont pas été classés dans la catégorie du portefeuille de transaction ou sous option juste valeur. Les prêts et créances sont enregistrés à la date de mise à disposition des fonds auprès des emprunteurs et sont décomptabilisés lorsqu'ils ont été remboursés, cédés, ou passés en perte ou lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de ces actifs a été transférée. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur augmentée de tous les coûts de transaction qui leur sont directement imputables et sont ensuite évalués au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des dépréciations.

Pour certaines opérations de prêts, le groupe peut avoir pris l'engagement, sur une période donnée, de financer le crédit sur la base de termes contractuels fixes liés notamment à des événements futurs non contrôlés par le groupe. Pour les prêts devant être classés en *trading*, l'engagement existant est classé en dérivé et est évalué en juste valeur avec ajustement pris par résultat. Lors du tirage, le prêt est classé dans la catégorie *trading* et évalué à la juste valeur. Lorsque l'intention du groupe n'est pas de classer le prêt en *trading*, une dépréciation sur l'engagement de financement est comptabilisée uniquement lorsqu'il est probable que le groupe constate une perte lors de la mise en place. Ceci peut être le cas, par exemple, lorsqu'une perte sur l'encours est probable ou lorsque le taux d'intérêt du prêt sera inférieur au coût de refinancement. Lors de la mise en place du prêt, la part détenue est enregistrée à la juste valeur puis comptabilisée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque la juste valeur initiale est inférieure au montant de l'avance, une décote est enregistrée au compte de résultat. Cette décote sera reprise en résultat sur la durée de vie du prêt par la prise en compte du taux d'intérêt effectif, sauf si le prêt devient douteux. La décote est enregistrée en diminution des produits d'exploitation.

---

### g Dépréciations sur prêts et créances

Les dépréciations de créances sont constatées dès lors que des éléments probants démontrent qu'un prêt ou un portefeuille de prêts a subi une dépréciation. Les pertes pour dépréciation peuvent être calculées sur la base de prêts pris individuellement ou à partir d'un portefeuille de prêts présentant des caractéristiques de risques de crédit similaires. Les pertes attendues du fait d'événements futurs ne sont pas constatées, et ce, quel que soit leur degré de probabilité.

## Etats financiers consolidés (suite)

### 2 Principes comptables (suite)

#### *Prêts évalués individuellement*

Les dépréciations affectant des encours évalués individuellement sont déterminées en évaluant les expositions au cas par cas. A la date d'arrêté des comptes, HSBC France détermine s'il existe une indication objective de dépréciation.

Le calcul des dépréciations sur les encours estimés individuellement tient compte des facteurs suivants :

- exposition totale de HSBC France envers le client ;
- viabilité du modèle économique du client et capacité à résoudre ses difficultés financières par son activité et à générer des flux de trésorerie suffisants pour assurer le service de sa dette ;
- dividende probable disponible en cas de liquidation ou de faillite ;
- montant des engagements d'autres créanciers de rang supérieur ou égal à celui de HSBC France et perspectives de maintien du soutien des autres créanciers ;
- complexité du calcul du montant total et du rang de toutes les créances et degré d'incertitude au plan juridique et au plan des assurances ;
- montant et date des encaissements et recouvrements attendus ;
- valeur de revente de la garantie (ou d'autres dispositifs d'atténuation) et probabilité d'une reprise ;
- coûts probables de recouvrement des montants dus ;
- capacité de l'emprunteur à obtenir et à payer dans la devise concernée si les prêts ne sont pas libellés en monnaie locale ;
- le cas échéant prix de la dette sur le marché secondaire.

La dépréciation est calculée en comparant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus, actualisée au taux d'intérêt effectif initial du prêt avec sa valeur comptable actuelle. Les pertes sont enregistrées en compte de résultat. La valeur comptable des prêts et créances dépréciés est diminuée par inscription en compte de dépréciations.

#### *Prêts évalués sur la base de portefeuille*

Lorsque l'évaluation individuelle des prêts et créances ne révèle aucune indication de dépréciation, ces prêts et créances sont regroupés en portefeuille sur la base de caractéristiques de risques de crédit similaires à des fins de calcul de la perte de valeur collective. Cette perte couvre les prêts dépréciés à la date de clôture de l'exercice mais qui ne seront identifiés individuellement comme tels qu'à une date ultérieure.

Le calcul de la dépréciation sur base de portefeuille est fondé sur les trois paramètres suivants :

- l'historique des pertes sur portefeuilles présentant des caractéristiques de risques de crédit similaires (par secteur d'activité, par notation ou par produit, etc.) ;
- le délai estimé entre la survenance d'une perte et le moment où cette perte est identifiée et attestée par la constitution d'une dépréciation pour perte sur un prêt spécifique ; et,
- l'estimation, fondée sur l'expérience, de la probabilité que les conditions économiques et de crédit actuelles induisent des pertes intrinsèques supérieures ou inférieures à ce que l'historique permet de supposer.

Le délai estimé entre la survenance d'une perte et son identification est déterminé par la Direction pour chaque portefeuille.

#### *Passage en pertes*

Les prêts (et dépréciations correspondantes) sont passés en pertes, partiellement ou intégralement, lorsqu'il n'existe aucune perspective réaliste de recouvrement de ces montants et dans le cas de prêts avec garantie, après réception du produit de la réalisation de la garantie.

#### *Reprises des dépréciations*

En cas de diminution ultérieure du montant d'une dépréciation et lorsque cette diminution peut être objectivement rattachée à un événement postérieur à la constatation de la dépréciation, il est procédé à une reprise de la dépréciation précédemment inscrite au compte de "Dépréciations pour créances douteuses" égale au montant désormais en excès.

## 2 Principes comptables (suite)

### h *Portefeuille de transaction (actif et passif)*

Sont classés comme “Portefeuille de transaction” les effets publics, les obligations, les actions et les positions vendeuses acquis dans l’intention de les vendre ou de les racheter à brève échéance ou qui font partie d’un portefeuille d’instruments financiers gérés collectivement pour lesquels des éléments probants attestent d’une tendance récente de prise de bénéfices à court terme. Ces actifs ou passifs financiers sont comptabilisés en date de transaction lorsque HSBC France conclut un contrat d’achat ou vente de titres avec une contrepartie, et sont habituellement décomptabilisés lorsqu’ils sont vendus (actifs) ou qu’ils sont échus (passifs). Ces actifs et passifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les coûts de transaction étant portés au compte de résultat, et sont ensuite réévalués à leur juste valeur. Tous les gains et pertes découlant d’une variation ultérieure de la juste valeur de ces actifs et passifs, ainsi que les produits et charges d’intérêt et les dividendes afférents, sont comptabilisés au compte de résultat au poste “Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction” à la date à laquelle ils se produisent.

---

### i *Instruments financiers sous option juste valeur*

Un instrument financier, autre qu’un instrument détenu en portefeuille de transaction, entre dans cette catégorie s’il remplit un ou plusieurs des critères décrits ci-dessous et s’il est désigné comme tel à l’initiation de l’opération. HSBC France peut désigner des instruments financiers sous option juste valeur lorsque ce classement :

- élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l’évaluation ou la comptabilisation des actifs ou passifs financiers ou des gains et pertes réalisés ;
- s’applique à un groupe d’actifs et/ou de passifs financiers dont la gestion et la mesure de la performance sont évaluées sur la base de la juste valeur et dont les informations sur ce groupe d’instruments financiers sont communiquées en interne sur cette base à la Direction Générale ; ou,
- concerne des instruments financiers comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés qui modifient sensiblement les flux de trésorerie résultant de ces instruments financiers.

La désignation à la juste valeur, une fois opérée, est irrévocable au regard des instruments financiers qu’elle affecte. Les actifs et passifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés en date de transaction lorsque HSBC France conclut un contrat d’achat ou de vente de titres avec une contrepartie, et sont habituellement décomptabilisés lorsqu’ils sont vendus (actifs) ou qu’ils sont échus (passifs). Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les coûts de transaction étant portés au compte de résultat, et sont ensuite réévalués à leur juste valeur. Les gains et pertes résultant des variations de la juste valeur de ces actifs et de ces passifs sont enregistrés au compte de résultat à la date à laquelle ils se produisent, avec les produits et charges d’intérêt et les dividendes qui s’y rapportent, sur la ligne “Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur”, à l’exception des intérêts sur les dettes émises par HSBC France, qui sont inclus dans la “Marge nette d’intérêt”.

Les gains ou pertes découlant des variations de la juste valeur des dérivés gérés conjointement avec les actifs ou passifs financiers sous option juste valeur sont présentés sur la ligne “Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur”. Les intérêts sur ces dérivés sont également présentés sur la ligne “Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur”, à l’exception des intérêts sur les dérivés associés aux dettes émises par HSBC France, qui sont inclus dans la marge nette d’intérêt. Le montant de la variation sur la période, et en cumulé, de la juste valeur des actifs et passifs financiers placés sous l’option juste valeur attribuable à la variation du risque de crédit est déterminé comme étant la variation de juste valeur non attribuable aux changements des conditions de marché.

---

### j *Investissements financiers*

Les effets publics, obligations et actions acquis dans l’intention de les détenir de façon durable sont classés comme actifs disponibles à la vente sauf s’ils sont inscrits parmi les actifs sous option juste valeur (voir Note 2 i) ou instruments détenus jusqu’à l’échéance. Les investissements financiers sont comptabilisés en date de transaction lorsque HSBC France conclut un contrat d’achat de titres et sont habituellement décomptabilisés lorsque les investissements sont cédés ou remboursés par les émetteurs.

HSBC France ne détenait pas d’investissement financier classé en instruments détenus jusqu’à l’échéance lors des exercices 2011 et 2012.

Les titres disponibles à la vente sont initialement évalués à la juste valeur augmentée des coûts de transaction directs et accessoires. Ils sont par la suite réévalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres jusqu’à la vente ou la dépréciation des titres. Lors de la cession des titres disponibles à la vente, les gains ou pertes comptabilisés en capitaux propres sont transférés au compte de résultat et classés en “Résultat net des cessions des investissements financiers”.

## Etats financiers consolidés (suite)

### 2 Principes comptables (suite)

Les produits d'intérêt sur ces titres sont constatés suivant la méthode du taux d'intérêt effectif, calculé sur leur durée de vie prévisionnelle. Lorsque le prix d'achat des actifs disponibles à la vente inclut une prime ou une décote, ces primes ou décotes donnent lieu à un ajustement du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont enregistrés lorsque le droit au paiement est acquis.

Un test de dépréciation est opéré à chaque date d'arrêté des comptes afin de déterminer si en fonction de critères objectifs de dépréciation un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs attendus de l'actif financier ou du groupe d'actifs peut être estimé de façon certaine.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur un actif disponible à la vente, la perte cumulée (mesurée par la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute dépréciation sur cet actif financier précédemment constatée au compte de résultat) est déduite des fonds propres et enregistrée au compte de résultat au poste "Dépréciations pour risques de crédit" pour les instruments de dette et en "Résultat net des cessions des investissements financiers" pour les titres de capital.

En cas d'augmentation ultérieure de la juste valeur d'un actif disponible à la vente, et si cette augmentation peut être objectivement rattachée à un événement postérieur à la constatation de la perte pour dépréciation au compte de résultat, la perte pour dépréciation est reprise au compte de résultat. Cependant les pertes pour dépréciation sur les titres à revenu variable comptabilisées au compte de résultat ne sont reprises en compte de résultat que lors de la cession des titres.

La Direction est tenue d'exercer son jugement pour déterminer s'il existe des critères objectifs de dépréciation démontrant qu'il y a eu perte de valeur. Lorsqu'une dépréciation a été identifiée, le montant de cette dernière est calculé par rapport à la juste valeur de l'actif.

Pour déterminer si un titre à revenu fixe classé en titre disponible à la vente doit être déprécié, il convient de prendre en compte la survenance d'un événement de crédit et de démontrer que cet événement pourrait se solder par une diminution des flux futurs estimés. Lorsque la détermination des flux futurs est immédiate, la part de jugement sur le montant de dépréciation est faible. En revanche, lorsque la détermination des flux futurs estimés implique la prise en compte de plusieurs variables, dont certaines peuvent ne pas être observables dans les conditions de marché actuelles, la part d'appréciation requise de la part de la Direction sera plus significative.

---

#### k Opérations de pension et prêts/emprunts de titres

Les titres vendus dans le cadre d'un engagement de rachat à un prix prédéterminé ("Pensions sur titres") ou visés par un contrat de prêt de titres restent inscrits au bilan et la contrepartie reçue donne lieu à l'enregistrement d'un passif. Inversement, les titres acquis dans le cadre d'engagements de revente ("Prises en pensions") ne sont pas comptabilisés au bilan et la contrepartie versée est constatée sur la ligne "Prêts et créances sur établissements de crédit" ou "Prêts et créances sur la clientèle". L'écart entre le prix de vente et le prix de rachat est traité comme un intérêt et comptabilisé sur la durée de vie du contrat suivant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les opérations de prêts et emprunts de titres sont habituellement assorties de garanties sous forme de titres ou d'espèces. Le transfert des titres ne trouve généralement pas de traduction dans le bilan. Les garanties espèces données ou reçues sont respectivement comptabilisées comme un actif ou un passif.

Les emprunts de titres ne sont pas comptabilisés au bilan sauf s'ils s'accompagnent du contrôle des droits contractuels sur ces titres et que les titres sont vendus à des tiers, auquel cas l'achat et la vente, ainsi que le gain ou la perte associés, sont comptabilisés sur la ligne "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction" et l'obligation de les restituer est enregistrée comme un passif de transaction et évaluée à sa juste valeur.

---

#### l Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Les instruments dérivés sont comptabilisés initialement, et réévalués ultérieurement, à leur juste valeur. La juste valeur est déterminée par les cours cotés sur les marchés actifs ou, en l'absence de marché actif, à l'aide de techniques d'évaluation incluant les opérations de marché récentes. Ces méthodes d'évaluation incluent aussi, en fonction des besoins, les modèles d'actualisation des flux de trésorerie et les modèles d'évaluation des options négociables. En règle générale, la juste valeur initiale d'un instrument dérivé est le prix de transaction (c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue). Cependant, dans certains cas, la juste valeur d'un instrument est déterminée par comparaison avec d'autres transactions de marché observables sur le même instrument ou par une méthode d'évaluation dont les paramètres sont exclusivement composés de données de marché observables, notamment les courbes de taux d'intérêt, les fourchettes de volatilité déduites des cotations des options et les taux de change. Lorsqu'il existe de telles données, HSBC France constate un gain ou une perte sur opérations des portefeuilles de transaction à la date de mise en place de l'instrument.

## 2 Principes comptables (suite)

En l'absence de données de marché observables, l'écart constaté entre le prix de transaction et la valorisation issue du modèle d'évaluation n'est pas constaté immédiatement au compte de résultat mais comptabilisé sur la durée de vie de l'opération sur des bases appropriées, ou enregistré au compte de résultat lorsque les paramètres deviennent observables, soit à l'échéance, soit au dénouement de l'opération.

Certains instruments dérivés incorporés à d'autres instruments financiers, telle l'option de conversion d'une obligation convertible détenue, sont traités comme des instruments dérivés séparés lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas étroitement associés au contrat hôte, lorsqu'ils répondent à la définition d'un instrument dérivé et lorsque l'instrument hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat (portefeuilles de transaction ou actifs et passifs sous option juste valeur). Ces dérivés incorporés sont évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant constatées ultérieurement au compte de résultat. Les dérivés incorporés aux produits d'épargne-logement (Plan Epargne Logement/Compte Epargne Logement) figurent parmi les principaux dérivés incorporés identifiés et, à ce titre, ont fait l'objet d'une valorisation selon un modèle propre à HSBC France (voir Note 13).

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la juste valeur est positive et en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les actifs et passifs financiers concernant des transactions différentes ne sont compensés que si ces dernières sont réalisées avec la même contrepartie et lorsqu'il existe un droit légal inconditionnel de compensation et une intention de règlement en net ou simultané à une même date.

La méthode de constatation des gains ou pertes de juste valeur sur instruments dérivés diffère selon que l'instrument est détenu à des fins de transaction ou classé comme instrument de couverture et, dans ce dernier cas, selon la nature du risque couvert. Tous les gains et pertes résultant de variations de la juste valeur des instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au compte de résultat. Les instruments dérivés classés comme instruments de couverture entrent dans les catégories suivantes : (i) couverture de la variation de la juste valeur d'actifs ou passifs ou engagements fermes ("Couverture de juste valeur") ; (ii) couverture de la variation des flux de trésorerie futurs hautement probables attribuables à un actif ou passif ou à une opération future ("Couverture de flux de trésorerie") ou (iii) couverture d'investissements nets en devises ("Couverture d'investissement net"). Le traitement de couverture est subordonné au respect de certaines conditions.

### *Comptabilité de couverture*

Conformément à la politique du Groupe HSBC, HSBC France n'utilise pas les dispositions dites du "carve out" prévues au Règlement européen n° 2086/2004 dans le cadre des opérations de macrocouverture.

Conformément à la norme IAS 39, l'application du traitement de couverture présuppose la documentation de la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que l'objectif et la stratégie de gestion des risques qui ont présidé à l'opération. Par ailleurs, les conditions d'application incluent l'obligation de mesurer, à la mise en place de la couverture puis de manière continue, l'évaluation de l'efficacité des relations de couverture. Les intérêts sur les instruments de couverture sont inclus dans la "Marge nette d'intérêt".

### *Couverture de juste valeur*

Les variations de la juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat ainsi que les variations de la juste valeur de l'actif ou du passif ou du groupe d'actifs ou de passifs attribuables au risque couvert.

Si la relation de couverture ne remplit plus les critères de comptabilité de couverture, le traitement de couverture est suspendu. L'ajustement de l'élément couvert au titre du risque couvert est alors amorti au compte de résultat sur la durée restante à courir suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque l'élément couvert est un titre de capital classé dans la catégorie des actifs disponibles à la vente, la suspension du traitement de couverture entraîne la comptabilisation des variations de valeur du titre couvert en réserves des titres disponibles à la vente à compter de la date à laquelle le traitement de couverture est interrompu.

### *Couverture de flux de trésorerie*

Les variations de juste valeur sur la partie efficace des dérivés classés en couvertures de flux de trésorerie sont inscrites dans une réserve distincte des fonds propres. Les gains ou pertes relatifs à la partie inefficace sont comptabilisés au compte de résultat.

Les montants cumulés enregistrés en réserves sont transférés en résultat suivant le même rythme que la reconnaissance en résultat du risque couvert. Lorsque la transaction couverte aboutit à la constatation d'un actif ou d'un passif non financier, les gains ou pertes précédemment inscrits en réserves sont transférés et inclus dans l'évaluation initiale du coût de l'actif ou du passif.

## Etats financiers consolidés (suite)

### 2 Principes comptables (suite)

Lorsqu'un instrument de couverture arrive à maturité ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne remplit plus les critères de couverture requis par la norme, les gains ou pertes cumulés en réserves sont maintenus jusqu'à l'enregistrement de l'opération couverte au compte de résultat. Lorsqu'une opération future initialement couverte cesse d'être prévue, les gains ou pertes cumulés comptabilisés en réserves sont immédiatement transférés au compte de résultat.

#### *Couverture d'un investissement net*

Les gains ou pertes sur les instruments de couverture relatifs à la partie efficace de la couverture d'investissements nets à l'étranger sont portés dans une réserve distincte en fonds propres, les gains ou pertes relatifs à la partie inefficace sont immédiatement enregistrés au compte de résultat. Les gains ou pertes cumulés inscrits en réserves sont comptabilisés au compte de résultat à la date de cession de l'investissement en devise.

#### *Test d'efficacité de la couverture*

En application de la norme IAS 39, une couverture ne peut bénéficier du traitement de couverture que si elle est hautement efficace. L'efficacité attendue de chaque couverture, à sa mise en place et tout au long de sa durée de vie, doit être très élevée (efficacité prospective). L'efficacité observée (efficacité rétrospective) est démontrée au minimum à chaque arrêté comptable.

La documentation de chaque relation de couverture expose les modalités d'évaluation de l'efficacité de la couverture. Les méthodes adoptées dépendent de la stratégie de gestion des risques.

Une couverture est efficace si les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert et de l'instrument de couverture se compensent totalement ou en quasi-totalité. En ce qui concerne l'efficacité prospective, les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie doivent se compenser dans une fourchette de 90 à 110 %. En ce qui concerne l'efficacité rétrospective, les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie doivent se compenser dans une fourchette de 80 à 125 % pour que la couverture soit considérée comme efficace.

#### *Instruments dérivés non admis en comptabilité de couverture*

Tous les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur d'un instrument dérivé non admis en comptabilité de couverture sont constatés immédiatement au compte de résultat. Ces gains et pertes sont comptabilisés en "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction" et en "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur" lorsque les dérivés sont gérés conjointement avec des instruments financiers sous option juste valeur.

#### **m** *Décomptabilisation des actifs et passifs financiers*

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels aux flux financiers de ces actifs sont échus ou lorsque HSBC France a transféré ses droits contractuels à recevoir les flux financiers des actifs financiers ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif, ou lorsqu'il n'en conserve pas le contrôle. Les passifs financiers sont décomptabilisés à leur extinction, c'est-à-dire lorsque l'obligation est éteinte, annulée ou parvenue à expiration.

#### **n** *Compensation des actifs et passifs financiers*

Les actifs et passifs financiers, y compris les valeurs positives et négatives d'instruments dérivés, sont compensés et le solde net est reporté au bilan lorsqu'il existe un droit légal inconditionnel de compensation et une intention de règlement en net ou simultané.

#### **o** *Participations dans les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint*

Les participations dans les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition, lequel inclut les écarts d'acquisition imputables, et ajustées ultérieurement des variations de la part des actifs nets revenant à HSBC France.

Les gains latents sur les transactions entre HSBC France et les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint sont éliminés à proportion de la participation de HSBC France dans ces entreprises. Les pertes latentes sont elles aussi éliminées à proportion de la participation de HSBC France, à moins que l'opération ne mette en évidence une dépréciation durable de l'actif transféré.

## 2 Principes comptables (suite)

### p *Ecarts d'acquisition et actifs incorporels*

Un écart d'acquisition résulte de regroupements d'entreprises, y compris l'acquisition de filiales, de sociétés sous contrôle conjoint ou d'entreprises sous influence notable, lorsque le coût d'acquisition est supérieur à la juste valeur de la part détenue par HSBC France dans des actifs nets, des passifs et des passifs éventuels identifiables. Tout écart positif, entre la part HSBC France dans la juste valeur des actifs nets, des passifs et des passifs éventuels identifiables d'une acquisition et le coût d'acquisition, est immédiatement enregistré au compte de résultat.

Les actifs incorporels sont comptabilisés distinctement de l'écart d'acquisition lorsqu'ils sont séparables ou naissent de droits contractuels ou légaux et lorsque leur juste valeur peut être déterminée de façon fiable.

L'écart d'acquisition est affecté aux unités génératrices de trésorerie pour les besoins du test de dépréciation qui est réalisé au niveau le plus bas auquel l'écart d'acquisition est suivi pour des besoins de gestion interne. Un test de dépréciation de l'écart d'acquisition est effectué chaque année en comparant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus d'une activité avec la valeur comptable de ses actifs nets, y compris l'écart d'acquisition attribuable. L'écart d'acquisition est enregistré au coût d'acquisition diminué des pertes de valeur cumulées qui sont comptabilisées au compte de résultat.

L'écart d'acquisition relatif aux acquisitions de sociétés mises en équivalence et sous contrôle conjoint est comptabilisé en "Participations dans les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint".

A la date de cession d'une activité, l'écart d'acquisition lié est inclus dans la part des actifs nets revenant à HSBC France dans le calcul des plus- ou moins-values de cession.

Les actifs incorporels incluent notamment les logiciels informatiques, les marques et fonds de commerce, les portefeuilles de clientèle et de prêts à la clientèle. Les actifs incorporels sont soumis à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque d'être irrécupérable.

Les actifs incorporels qui ont une durée d'utilité indéfinie ou ne sont pas encore prêts à être utilisés sont soumis à un test de dépréciation annuel. Ce dernier peut être réalisé à tout moment de l'année dans la mesure où il est exécuté chaque année à la même date. Un actif incorporel enregistré sur la période en cours est soumis au test avant la clôture de l'exercice en cours.

Les actifs incorporels qui ont une durée d'utilité définie (de trois à cinq ans) sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations cumulés, et sont amortis sur leur durée d'utilité. La durée d'utilité est la plus courte de la durée légale et de la durée de vie économique attendue.

---

### q *Immobilisations corporelles*

Les terrains et immeubles sont comptabilisés à leur coût historique ou à leur juste valeur à la date de passage aux IFRS ("coût présumé"), déduction faite de toute perte pour dépréciation et des amortissements calculés selon les règles suivantes :

- les terrains ne sont pas amortis ;
- les frais d'acquisition des immeubles sont passés en charge sur l'exercice au cours duquel ils sont engagés au même titre que les frais d'établissement ;
- les immeubles font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée d'utilité en général de 25 à 75 ans.

L'équipement, le mobilier et les agencements (comprenant l'équipement relatif aux contrats de location dans le cadre desquels HSBC France est le bailleur) sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des dépréciations ; les amortissements sont calculés, pour leur plus grande part, selon le mode linéaire afin d'amortir totalement les actifs sur leur durée d'utilité, soit en général entre 5 et 10 ans. HSBC France est propriétaire de certains immeubles de rapport ou de placement. Les immeubles sont portés au bilan à leur juste valeur, les variations de la juste valeur étant constatées au compte de résultat sur la période comptable à laquelle elles se produisent. La juste valeur est déterminée par des experts professionnels indépendants qui appliquent des techniques d'évaluation reconnues.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque de ne pas être recouvrable.

## Etats financiers consolidés (suite)

### 2 Principes comptables (suite)

#### r Contrats de location-financement et contrats de location simple

Les actifs loués à des clients dans le cadre de contrats qui transfèrent la totalité des risques et avantages découlant de la propriété de ces actifs, autre qu'un titre de propriété, sont classés en contrats de location-financement. Lorsque HSBC France est bailleur au titre de contrats de location-financement, le montant des paiements dus au titre des contrats est enregistré sur la ligne "Prêts et créances sur les établissements de crédit" ou "Prêts et créances sur la clientèle" selon le cas. Les produits financiers à recevoir sont constatés sur la durée des contrats afin de produire un taux de rendement constant sur l'investissement net.

Lorsque HSBC France est le preneur au titre de contrats de location-financement, les actifs corporels loués sont capitalisés et enregistrés sur la ligne "Immobilisations corporelles" et les passifs correspondants sont inscrits en "Autres passifs". Le contrat de location-financement et le passif correspondant sont initialement comptabilisés à la juste valeur de l'actif ou, si elle est inférieure, à la valeur actuelle des paiements minimaux. Les frais financiers à payer sont constatés sur la durée des contrats sur la base du taux d'intérêt implicite du contrat afin de produire un taux d'intérêt constant sur la dette restante.

Tous les autres contrats de location sont classés en contrats de location simple. Lorsque HSBC France est le bailleur, les actifs loués sont inscrits sur la ligne "Immobilisations corporelles" et comptabilisés en conséquence. Les pertes pour dépréciation sont constatées à hauteur de la dépréciation de la valeur comptable due à l'impossibilité de recouvrer l'intégralité de la valeur résiduelle. Lorsque HSBC France est le locataire, les actifs loués ne sont pas enregistrés au bilan. Les loyers à payer et à recevoir au titre des contrats de location simple sont comptabilisés linéairement sur la durée des contrats et respectivement inscrits en "Frais généraux et administratifs" et "Autres produits d'exploitation".

---

#### s Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices ou pertes de l'exercice comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt sur les bénéfices est enregistré dans le compte de résultat, à l'exception de la part relative aux éléments directement comptabilisés en fonds propres, auquel cas il est comptabilisé dans les capitaux propres.

Les impôts courants sont les impôts prévisionnels à payer sur les bénéfices imposables de l'exercice calculés sur la base des taux en vigueur à la date du bilan, et de tout ajustement des impôts dus au titre des exercices antérieurs. Les actifs et passifs d'impôts courants sont compensés lorsque HSBC France entend régler sur base nette et qu'il y est légalement autorisé.

Les impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. En règle générale, tous les écarts temporaires imposables donnent lieu à l'enregistrement d'un passif d'impôt différé tandis que les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il existe une probabilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels affecter ces écarts temporaires déductibles.

Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition applicables prévisionnels sur les périodes auxquelles les actifs seront réalisés ou les passifs réglés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils se rapportent à un même groupe d'intégration fiscale, relèvent de la même autorité fiscale et que l'entité est légalement autorisée à compenser.

Les impôts différés relatifs aux écarts actuariels sur régimes à prestations définies sont comptabilisés directement dans les capitaux propres. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, les impôts différés relatifs à la réévaluation de la juste valeur des actifs disponibles à la vente et des couvertures de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres, sont également comptabilisés directement dans les capitaux propres et ensuite enregistrés au compte de résultat lorsque le gain ou la perte de juste valeur est constaté au compte de résultat.

En 2010, la taxe professionnelle a été remplacée par la contribution économique territoriale (CET) composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE) assise sur les seules valeurs locatives des biens passibles d'une taxe foncière et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) assise sur la valeur ajoutée des entreprises (correspondant à 1,6 % de la VA de l'année N).

Le groupe HSBC France a qualifié la CVAE d'impôt sur les résultats en application de la norme IAS 12. Les CVAE différées sont constatées sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale au regard de la CVAE.



## 2 Principes comptables (suite)

### t *Engagements de retraites et autres avantages assimilés*

HSBC France fait bénéficier un certain nombre de ses salariés d'avantages à long terme et d'avantages postérieurs à l'emploi tels que régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, primes de fidélité, complémentaire santé.

Les coûts comptabilisés pour le financement des régimes à prestations définies sont déterminés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, chaque régime faisant l'objet d'évaluations actuarielles annuelles. Conformément à la politique du Groupe HSBC, HSBC France a retenu l'option ouverte par l'IAS 19 de ne pas différer au bilan les éventuels profits et pertes actuariels et de les comptabiliser directement en capitaux propres sans les faire transiter par le compte de résultat. Le coût des services passés est immédiatement constaté du fait que les droits correspondants sont acquis et, sinon, reconnus linéairement sur la période d'acquisition moyenne des droits. Le coût des services de l'année, le rendement attendu des actifs du régime, ainsi que l'effet de désactualisation des passifs du régime sont comptabilisés en charges d'exploitation.

L'engagement net au titre des prestations définies comptabilisé au bilan représente la valeur actuelle des obligations de prestations définies corrigée des coûts de services passés non comptabilisés et diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Tout actif résultant de ce calcul est limité au coût des services passés non comptabilisés, augmenté de la valeur actuelle des remboursements disponibles des futures cotisations au régime. Tous les gains et pertes actuariels cumulés au titre des régimes à prestations définies ont été comptabilisés en capitaux propres à la date de passage aux normes IFRS.

Les coûts relatifs à la fourniture des autres avantages postérieurs à l'emploi tels que les prestations de complémentaire santé sont enregistrés sur la même base que les régimes à prestations définies.

Les versements aux régimes à cotisations définies et aux régimes de retraite publics sont comptabilisés en charges d'exploitation à la date à laquelle ils sont dus lorsque les obligations de HSBC France au titre des régimes sont équivalentes à celles d'un régime à cotisations définies.

---

### u *Paiements à base d'actions*

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par HSBC Holdings plc. Le personnel de HSBC France bénéficie des avantages suivants :

- jusqu'en 2005, HSBC Holdings plc a octroyé des attributions d'options sur actions HSBC Holdings plc ;
- depuis 2006, HSBC Holdings plc a mis en place des plans d'actions gratuites HSBC Holdings plc ;
- le personnel a la possibilité de souscrire des actions HSBC Holdings plc dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise.

#### *Plans d'attribution d'options sur actions*

L'augmentation de capital constatée et la charge afférente sont réparties linéairement sur la période d'acquisition. La charge est déterminée par référence à la juste valeur des options à la date d'attribution et à l'impact de toutes conditions d'acquisition hors marché telles que la déchéance des options. Une option peut être frappée de déchéance si, par exemple, un salarié quitte HSBC France avant l'expiration de la période d'acquisition. Les estimations de ces départs futurs de personnel sont prises en compte lors de la comptabilisation des coûts sur la période de service.

#### *Plan d'attribution d'actions gratuites*

La charge est constatée linéairement sur la période d'acquisition des droits par contrepartie d'un compte de capitaux propres. La valorisation de la charge tient compte d'hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance.

#### *Plan d'Epargne Entreprise*

L'avantage consenti au personnel de souscrire des actions HSBC Holdings plc avec une décote ne comporte pas de période d'acquisition et constitue donc une charge de personnel de la période. La charge est mesurée sans prendre en compte la clause d'incessibilité de cinq ans attachée à ces actions.

Comme l'autorise la norme IFRS 1, HSBC France a opté pour l'application rétrospective complète de la norme IFRS 2 "Paiements à base d'actions".

## Etats financiers consolidés (suite)

### 2 Principes comptables (suite)

#### v Devises

Les éléments portés dans les états financiers de chacune des entités de HSBC France sont évalués en utilisant la monnaie en usage dans le principal espace économique où s'exercent les activités de l'entité concernée ("monnaie fonctionnelle"). Les états financiers consolidés du groupe HSBC France sont présentés en EUR. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés en devises et convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Tout écart de change induit est inscrit au compte de résultat. Les opérations en devises sont comptabilisées en résultat dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs non monétaires évalués au coût historique dans une monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle sur la base du taux de change en vigueur à la date de l'opération initiale. Les actifs et passifs non monétaires évalués à la juste valeur dans une monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de détermination de la juste valeur.

Les résultats des succursales, filiales, sociétés sous contrôle conjoint et sociétés mises en équivalence dont la monnaie de présentation n'est pas l'euro, sont convertis en EUR au taux de change moyen de la période de référence. Les écarts de change résultant de la conversion des investissements nets en devises à l'ouverture et le coût de couverture afférent et les écarts de change découlant de la conversion du résultat de la période comptable du taux moyen au taux de change en vigueur à la date de clôture sont comptabilisés dans une réserve de conversion distincte. Les écarts de change sur un élément monétaire qui font partie d'un investissement net en devises sont reconnus au compte de résultat des états financiers de la filiale. Dans les états financiers consolidés, ces écarts de change sont enregistrés dans la réserve de conversion en capitaux propres. Comme l'autorise la norme IFRS 1, HSBC France a porté à zéro les écarts de change cumulés de tous ses investissements étrangers à la date de passage aux normes IFRS. Lors de la cession d'une activité étrangère, les écarts de change qui s'y rapportent et précédemment inscrits en réserves sont constatés au compte de résultat.

---

#### w Provisions

Les provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation légale ou implicite du fait d'événements passés et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

---

#### x Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées sont initialement évaluées à leur juste valeur, qui correspond au prix reçu, net des frais directs encourus. Elles sont ensuite évaluées à leur coût amorti, l'écart entre le prix net des frais de transaction et la valeur de rachat étant amorti sur la durée de vie attendue des dettes en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, à moins qu'elles n'aient été désignées sous option juste valeur (Note 2 i).

---

#### y Capital social

En l'absence d'obligation contractuelle de transfert de liquidités ou d'autres actifs financiers, les actions sont classées comme instruments de capitaux propres. Les coûts marginaux encourus dans le cadre direct de l'émission d'instruments de capitaux propres apparaissent dans les capitaux propres en minoration du produit d'émission net d'impôt.

---

#### z Trésorerie

Pour les besoins de l'élaboration du tableau des flux de trésorerie, les éléments monétaires et valeurs assimilées incluent les placements très liquides facilement convertibles en montants connus et dont le risque de variation de valeur est insignifiant. Ces placements sont normalement à échéance de moins de trois mois à compter de leur date d'acquisition et incluent les caisses et soldes auprès de banques centrales, les effets publics et valeurs assimilées, les créances sur établissements de crédit et les certificats de dépôt. HSBC France a pris en compte la recommandation émise par l'Autorité des marchés financiers (AMF) début 2006, relative au classement des OPCVM de trésorerie en équivalent de trésorerie.

## **2 Principes comptables (suite)**

### **aa Actifs non courants destinés à être cédés**

Le groupe classe un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

L'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Une vente est hautement probable si :

- un plan de vente de l'actif (ou du groupe destiné à être cédé) est engagé par un niveau de direction approprié ;
- un programme actif pour trouver un acheteur et finaliser le plan, est lancé ;
- l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) est activement commercialisé en vue de la vente à un prix qui est raisonnable par rapport à sa juste valeur actuelle ;
- la vente est considérée comme se qualifiant sur le plan comptable en tant que vente conclue dans le délai d'un an à compter de la date de sa classification ;
- il est peu probable que des changements notables soient apportés au plan ou que celui-ci soit retiré.

Lorsque le groupe classe l'actif (ou le groupe d'actifs) destiné à être cédé en actif détenu en vue de la vente, il est évalué au montant le plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente.

## **3 Regroupement d'entreprises et cession de filiales**

---

En 2012, HSBC France a poursuivi la simplification de sa structure juridique. Cette dernière est détaillée en Note 19.

## Etats financiers consolidés (suite)

### 4 Produit net bancaire

Le produit net bancaire de l'exercice clos au 31 décembre 2012 s'élève à 1 979 millions EUR (2011 : 1 672 millions EUR) et inclut, notamment, les produits, charges, plus-values et moins-values présentés ci-après :

(en millions d'euros)	<u>31.12.2012</u>	<u>31.12.2011</u>
<b>Produits</b>		
Commissions perçues sur actifs financiers non détenus à des fins de négociation ni sous option juste valeur et non prises en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif.....	694	673
Commissions perçues au titre d'activités de fiducie ou assimilées pour lesquelles HSBC France est amené à détenir ou investir des actifs pour le compte de ses clients.....	208	253
Revenus sur titres cotés.....	849	1 447
Revenus sur titres non cotés <sup>1</sup> .....	55	32
<b>Charges</b>		
Intérêts sur les instruments financiers hors intérêts sur passifs financiers détenus à des fins de négociation ou sous option juste valeur.....	(558)	(1 059)
Commissions versées sur actifs ou passifs financiers non détenus à des fins de négociation ni sous option juste valeur et non prises en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif.....	(223)	(244)
<b>Plus-values/(Moins-values)</b>		
<b>Plus-values de cession des immobilisations corporelles et incorporelles et autres actifs non financiers</b>		
– plus-value sur cession du siège de HSBC France.....	–	–
– autres.....	5	10
<b>Résultat net de cession des investissements financiers</b>		
– plus et (moins)-values de cession sur actions et autres titres à revenu variable.....	24	52
– plus et (moins)-values de cession sur obligations et autres titres à revenu fixe.....	35	3
– pertes pour dépréciation des actions et autres titres à revenu fixe.....	(1)	(5)
<b>Dépréciation pour risques de crédit</b> .....	(117)	(109)
– (pertes)/reprises pour dépréciation sur créances.....	(115)	(107)
– dotations pour dépréciations des titres disponibles à la vente :		
obligations et autres titres à revenu fixe.....	(1)	(2)
– autres dépréciations pour risque de crédit.....	(1)	–

<sup>1</sup> Dividendes et intérêts.

### 5 Salaires et avantages au personnel

(en millions d'euros)	<u>31.12.2012</u>	<u>31.12.2011</u>
Salaires.....	722	678
Charges salariales.....	199	249
Avantages postérieurs à l'emploi.....	72	71
	<u>993</u>	<u>998</u>

Les effectifs inscrits du groupe HSBC France à la fin de l'exercice se répartissent comme suit :

	<u>31.12.2012</u>	<u>31.12.2011</u>
Banque de particuliers et de gestion de patrimoine et Banque d'entreprises.....	5 042	5 265
Banque de financement, d'investissement et de marchés.....	1 161	1 224
Gestion d'actifs.....	505	553
Banque privée.....	134	208
Fonctions support et autres.....	3 009	3 085
<b>Total</b> .....	<u>9 851</u>	<u>10 335</u>

## 5 Salaires et avantages au personnel (suite)

### a Avantages postérieurs à l'emploi

Les provisions pour avantages au personnel couvrent les engagements au titre des indemnités de fin de carrière et médailles du travail, les engagements au titre de régime de retraite complémentaire et régime de préretraite (Cessation d'activité des travailleurs salariés (CATS)).

### b Principales hypothèses actuarielles retenues pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Au 31 décembre 2012, les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements des régimes de retraite, qui serviront de base au calcul des charges de 2013, étaient les suivantes :

(en %)	Taux d'actualisation	Taux de rendement attendu des actifs	Hypothèse d'inflation	Taux de revalorisation des retraites versées et différées	Taux de revalorisation des salaires	Taux de mortalité
<b>Au 31.12.2012</b>						
France .....	2,75	3,50 <sup>1</sup>	2	2	3	- <sup>2</sup>
Au 31.12.2011						
France .....	4,50	3,50 <sup>1</sup>	2	2	3	- <sup>2</sup>

<sup>1</sup> Taux de rendement attendu des fonds propres.

<sup>2</sup> HSBC France utilise les tables de mortalité TV88-90 pour les indemnités de départs à la retraite et les médailles du travail et TGH/TGF05 pour les engagements de retraite.

HSBC France détermine les taux d'actualisation en liaison avec ses actuaires sur la base du rendement actuel moyen d'emprunts de qualité (notés AA), dont les échéances correspondent à celles de ses engagements de retraite.

### c Régimes de retraite à prestations définies

#### Passif net comptabilisé au bilan

(en millions d'euros)	31.12.2012 HSBC France Régime de retraite	31.12.2011 HSBC France Régime de retraite
Actions .....	—	—
Obligations .....	12	13
Immobilier .....	—	—
Autres .....	—	—
Juste valeur des actifs des régimes .....	12	13
Valeur actuarielle des engagements financés .....	—	—
Valeur actuarielle des engagements non financés .....	(168)	(135)
Engagements à prestations définies .....	(168)	(135)
Coût des services passés non encore comptabilisés .....	4	5
<b>Passif net .....</b>	<b>(152)</b>	<b>(117)</b>

## Etats financiers consolidés (suite)

## 5 Salaires et avantages au personnel (suite)

## Variations de la valeur actuarielle des engagements à prestations définies

	<u>31.12.2012</u>	<u>31.12.2011</u>
	<i>HSBC France</i>	<i>HSBC France</i>
	<i>Régime de</i>	<i>Régime de</i>
	<i>retraite</i>	<i>retraite</i>
(en millions d'euros)		
Au 1 <sup>er</sup> janvier .....	135	158
Coût des services de la période .....	6	5
Charges d'intérêt .....	6	6
Cotisations des salariés .....	-	-
Pertes/(gains) actuariels <sup>1</sup> .....	31	6
Prestations versées .....	(8)	(9)
Coût des services passés/droits acquis .....	-	-
Coût des services passés/droits non acquis .....	(1)	(1)
Acquisitions .....	-	-
(Gains)/pertes sur sorties .....	-	-
(Gains)/pertes sur règlements .....	(1)	-
Variations de change et autres mouvements <sup>2</sup> .....	-	(30)
<b>Au 31 décembre<sup>3</sup></b> .....	<b>168</b>	<b>135</b>

1 En 2012, le total des pertes actuarielles nettes imputées sur les capitaux propres au titre des régimes de retraite à prestations définies a été de 23 millions EUR (en 2011 : 5 millions EUR).

2 En 2011, y compris 30 millions EUR de passifs de retraite de Charterhouse Management Services Limited transférés à HSBC Bank plc (en 2012 : néant).

3 Dont obligations relatives à des avantages non postérieurs à l'emploi pour 9,7 millions EUR (8,4 millions EUR en 2011) et à des avantages postérieurs à l'emploi pour 158,3 millions EUR (126,6 millions EUR en 2011).

## Variations de la juste valeur des actifs des régimes

	<u>31.12.2012</u>	<u>31.12.2011</u>
	<i>HSBC France</i>	<i>HSBC France</i>
	<i>Régime de</i>	<i>Régime de</i>
	<i>retraite</i>	<i>retraite</i>
(en millions d'euros)		
Au 1 <sup>er</sup> janvier .....	13	46
Rendement attendu .....	1	1
Cotisations employeur .....	(2)	-
Cotisations des salariés .....	-	-
Gains actuariels .....	-	-
Prestations versées .....	-	(3)
Acquisitions .....	-	-
(Gains)/pertes sur règlements .....	-	-
Variations de change et autres mouvements <sup>1</sup> .....	-	(31)
<b>Au 31 décembre</b> .....	<b>12</b>	<b>13</b>

1 Y compris 30 millions EUR de passifs de retraite de Charterhouse Management Services Limited transférés à HSBC Bank plc en 2011.

## 5 Salaires et avantages au personnel (suite)

### Charge totale comptabilisée dans le compte de résultat sur la ligne “Salaires et avantages au personnel”

(en millions d'euros)	<u>31.12.2012</u>	31.12.2011
	<i>HSBC France</i> <i>Régime de</i> <i>retraite</i>	<i>HSBC France</i> <i>Régime de</i> <i>retraite</i>
Coût des services de la période .....	6	5
Charges d'intérêt .....	6	6
Rendement attendu des actifs des régimes .....	(1)	(1)
Coût des services passés .....	-	-
(Gains)/pertes sur sorties .....	-	-
(Gains)/pertes sur règlements .....	(1)	-
<b>Charge globale nette</b> .....	<b>10</b>	<b>10</b>

## 6 Paiements à base d'actions

HSBC France n'a pas conclu d'accord spécifique pour des paiements à base d'actions. Il bénéficie des plans de souscription d'actions de HSBC Holdings plc (ci-après “action HSBC”) qui prévoient des attributions d'options et des attributions d'actions.

En 2005, le Groupe HSBC a profondément revu sa politique d'attribution d'options et d'actions gratuites à ses salariés. Le nouveau règlement des plans d'options et actions gratuites (*The HSBC Share Plan*) a été soumis à l'approbation de son Assemblée Générale en mai 2005. Ce règlement prévoit la mise en place d'un sous-plan français (*Schedule 3* de la règle générale) qui respecte les règles légales et fiscales en vigueur en France. Ce règlement a été revu en 2011 afin, d'une part, de prendre en compte les modifications réglementaires impactant le plan et, d'autre part, de formaliser les règles du “*Group Performance Share Plan*” qui s'adresse aux cadres supérieurs du Groupe. Dans ce contexte, le sous-plan français (*Schedule 5* du nouveau règlement) a également fait l'objet d'une revue pour se conformer aux règles sociales et fiscales locales. A compter de 2006, la politique générale du Groupe HSBC est désormais de ne plus attribuer d'options de souscription (sauf quand les règles légales et fiscales d'un pays l'y contraignent), mais de privilégier l'attribution d'actions gratuites.

### Plan d'options de souscription d'actions du groupe

Le plan d'options de souscription d'actions du Groupe est un plan d'incitation à long terme qui a été ouvert à certains salariés du Groupe entre 2000 et 2005. Son objectif était de sensibiliser les salariés les plus performants aux objectifs de création de valeur pour les actionnaires. Les options ont été attribuées à la valeur de marché et peuvent normalement être exercées à compter de la troisième année et jusqu'au dixième anniversaire de leur attribution, sous réserve des conditions d'acquisition des droits.

### Options de souscription d'actions du groupe sans condition de performance

Des options de souscription d'actions du groupe sans condition de performance ont été attribuées entre 2001 et 2005 à certains salariés du groupe. Les options attribuées en 2001 sont devenues caduques en 2011 et celles attribuées en 2002 sont devenues caduques en 2012.

	<u>31.12.2012</u>		31.12.2011	
	<i>Nombre</i> <i>(000)</i>	<i>Prix</i> <i>d'exercice</i> <i>moyen</i> <i>(en GBP)</i>	<i>Nombre</i> <i>(000)</i>	<i>Prix</i> <i>d'exercice</i> <i>moyen</i> <i>(en GBP)</i>
Attributions nettes au 1 <sup>er</sup> janvier .....	35 311		44 973	
Options attribuées durant l'exercice .....	-		-	
Options levées durant l'exercice .....	(388)	6,02	(110)	6,02
Options transférées durant l'exercice .....	-		-	
Options devenues caduques durant l'exercice .....	(10 745)	7,28	(9 552)	7,58
<b>Attributions nettes au 31 décembre</b> .....	<b>24 178</b>		<b>35 311</b>	

## Etats financiers consolidés (suite)

## 6 Paiements à base d'actions (suite)

*Options de souscription d'actions avec conditions de performance*

Des options de souscription d'actions avec conditions de performance ont été attribuées en 2003 et 2004 dans le cadre du Plan d'actionnariat HSBC aux membres de la Direction Générale en France ainsi qu'à certains salariés du groupe ; les chiffres 2011 comprennent désormais l'ensemble de ces options.

	<u>31.12.2012</u>		<u>31.12.2011</u>
	<i>Nombre (000)</i>	<i>Prix d'exercice moyen (en GBP)</i>	<i>Nombre (000)</i>
			<i>Prix d'exercice moyen (en GBP)</i>
Attributions nettes au 1 <sup>er</sup> janvier .....	1 343		1 343
Options attribuées durant l'exercice .....	–		–
Options levées durant l'exercice .....	–		–
Options transférées durant l'exercice .....	–		–
Options devenues caduques durant l'exercice .....	(23)		–
<b>Attributions nettes au 31 décembre .....</b>	<b>1 320</b>		<b>1 343</b>

L'amortissement de ces plans, calculé à partir de la juste valeur des paiements à base d'actions lors de leur attribution, court pendant la période d'acquisition des droits, soit trois années glissantes. Ces plans ont été totalement amortis à fin 2008.

Les actions HSBC Holdings plc détenues par le groupe et devant être livrées aux salariés sont enregistrées dans le portefeuille de titres disponibles à la vente et évaluées à la juste valeur (sur la base du cours coté).

*Plan d'actions gratuites du Groupe*

Le plan d'actions gratuites du Groupe est un plan de rétribution de la performance et de rétention des salariés les plus performants.

Les actions peuvent revêtir deux formes :

- les actions avec conditions de performance – “Group Performance Shares” ;
- les actions sans conditions de performance – “Restricted Shares”.

*Les “Group Performance Shares”*

	<u>31.12.2012</u>	<u>31.12.2011</u>
	<i>Nombre (000)</i>	<i>Nombre (000)</i>
Attributions nettes au 1 <sup>er</sup> janvier .....	8	–
Augmentation de capital .....	–	–
Actions attribuées durant l'exercice .....	–	8
Actions levées durant l'exercice .....	–	–
Actions transférées durant l'exercice .....	–	–
Actions devenues caduques durant l'exercice .....	(8)	–
<b>Attributions nettes au 31 décembre .....</b>	<b>–</b>	<b>8</b>

Cette catégorie d'actions n'est disponible, au-delà d'une période d'acquisition de cinq ans, qu'en date de départ en retraite.

*Les “Restricted Shares”*

Ces actions sont définitivement acquises au terme d'un délai de deux ou trois ans dans les conditions prévues au Plan. Les actions attribuées en 2010 sont soumises à une période d'acquisition de deux ans pour 50 % d'entre elles et de trois ans pour les autres. Les actions attribuées en 2011 et en 2012 sont soumises à une période d'acquisition de deux ans pour 66 % d'entre elles et de trois ans pour les 34 % restant.



## 6 Paiements à base d'actions (suite)

	<b>31.12.2012</b>	31.12.2011
	<i>Nombre</i>	<i>Nombre</i>
	<i>(000)</i>	<i>(000)</i>
Attributions nettes au 1 <sup>er</sup> janvier .....	<b>9 542</b>	11 393
Actions attribuées durant l'exercice .....	<b>1 553</b>	3 717
Actions levées durant l'exercice .....	<b>(3 821)</b>	(5 147)
Actions transférées durant l'exercice .....	-	-
Actions devenues caduques durant l'exercice .....	<b>(77)</b>	(421)
Augmentation de capital .....	-	-
<b>Attributions nettes au 31 décembre</b> .....	<b>7 197</b>	<b>9 542</b>

Cette catégorie d'actions gratuites ne peut faire l'objet d'une cession qu'à l'issue d'une période d'indisponibilité fiscale de deux ans suivant la date d'acquisition définitive.

En 2011, un montant de 40 millions EUR a été constaté au compte de résultat au titre de l'amortissement des plans en cours.

L'environnement réglementaire et les bonnes pratiques ont permis de clarifier la période d'étalement des plans dans les états financiers consolidés du groupe HSBC France. En conséquence, la période d'acquisition des droits aux actions attribuées en 2013 au titre de la performance de l'année 2012 est réputée débiter au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Avant 2011, l'amortissement débutait à compter de la date d'attribution des actions.

### *Augmentation de capital réservée aux employés*

En 2012, le Groupe HSBC a procédé à une émission d'actions réservée aux salariés. Cette émission a été souscrite par les employés du groupe HSBC France à hauteur de 2 274 523 actions HSBC Holdings plc, représentant un montant global de 12,9 millions EUR.

Le coût de la décote comptabilisé sur le cours d'ouverture de la souscription était de 3,7 millions EUR pour le Groupe.

## 7 Impôt sur les bénéfices

(en millions d'euros)	<b>31.12.2012</b>	31.12.2011
Impôts courants .....	<b>106</b>	(11)
Impôts différés .....	<b>(39)</b>	(55)
<b>Total de la charge d'impôt</b> .....	<b>67</b>	(66)
Taux effectif de l'impôt (en pourcentage) .....	<b>17,3</b>	N/A

Comme mentionné dans la Note 2 s en page 126, la CVAE comptabilisée en 2012 a été classée dans la ligne "Impôt sur le bénéfice". L'impact de cette décision est un classement, en 2012, d'une charge de 16 millions EUR (2011 : 17 millions EUR) sur la ligne "Impôt sur les bénéfices" et la constatation d'une charge d'impôt différé de 4 millions EUR (2011 : 1 million EUR).

En 2011, le taux d'imposition en France a augmenté, pour les entreprises dont le chiffre d'affaires excède 250 millions EUR, de 34,43 % à 36,10 %.

Cette taxe additionnelle était cependant réputée temporaire jusqu'à fin 2012. La Loi de Finances 2013 propose le maintien de ces 5 % additionnels pour les exercices 2013 et 2014.

En 2011, le groupe d'intégration fiscale était en déficit. Un impôt différé actif a été constaté sur le report des déficits fiscaux, et a été utilisé pour le paiement de l'impôt en 2012.

## Etats financiers consolidés (suite)

### 7 Impôt sur les bénéfices (suite)

#### Analyse de la charge d'impôt globale

(en millions d'euros)	31.12.2012		31.12.2011	
	<i>Charge d'impôt globale</i>	%	<i>Charge d'impôt globale</i>	%
Impôt à taux normal.....	140	36,08	21	36,10
Impact des différences de taux d'imposition sur les bénéfices des principales implantations à l'étranger ..	(2)	(0,52)	–	(0,46)
Opérations imposées à taux réduit en France.....	(7)	(1,80)	(16)	(27,13)
Autres éléments incluant le résultat d'intégration fiscale .....	(64)	(16,49)	(71)	(119,67)
<b>Charge d'impôt globale.....</b>	<b>67</b>	<b>17,27</b>	<b>(66)</b>	<b>N/A</b>

### 8 Dividendes versés en 2012 et 2011

(en millions d'euros)	31.12.2012		31.12.2011	
	<i>EUR par action</i>	<i>Montant</i>	<i>EUR par action</i>	<i>Montant</i>
1 <sup>er</sup> acompte sur dividende pour l'année en cours.....	–	–	1,75	118
		–		118

#### Dividendes au titre de l'exercice 2012

Le Conseil d'Administration du 27 février 2013 a décidé la mise en paiement d'un acompte sur dividende au titre de l'exercice 2012 de 3,56 EUR par action. Le versement de cet acompte sur dividende est intervenu le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Le Conseil d'Administration a également proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2013, de ne pas distribuer de dividende complémentaire au titre de l'exercice 2012.

#### Dividendes au titre de l'exercice 2011

Le 26 juillet 2011, le Conseil d'Administration a approuvé le versement d'un dividende de 1,75 par action. Ce dividende a été payé aux 67 437 820 actions en circulation à cette date. Le dividende intérimaire a été payé le 3 août 2011.

Le Conseil d'Administration du 22 février 2012 a proposé à l'Assemblée Générale du 15 mai 2012, de distribuer un dividende d'un montant total de 118 016 197,25 EUR, au titre des résultats 2011. Le dividende, approuvé par les actionnaires, a été payé le 1<sup>er</sup> juin 2012, après déduction de l'acompte sur dividende de 1,75 EUR par action décidé par le Conseil d'Administration du 26 juillet 2011 et déjà versé aux actions en circulation à cette date.

### 9 Bénéfice et dividende par action

(en euros)	31.12.2012	31.12.2011
Bénéfice par action .....	4,75	1,83
Bénéfice par action après dilution .....	4,75	1,83
Dividende par action .....	3,56	1,75

Le bénéfice par action est calculé en divisant le résultat de 320 millions EUR par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion des actions détenues par la société, soit 67 437 827 actions (au 31 décembre 2011, le bénéfice était de 123 millions EUR et le nombre d'actions de 67 437 821).

Le bénéfice par action après dilution est calculé en divisant le résultat, sans ajustement au titre de l'effet dilutif des actions ordinaires potentielles (y compris des options de souscription d'actions en circulation non encore exercées), par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation à l'exclusion des actions détenues par la société, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui seraient émises en cas de conversion de la totalité des actions ordinaires potentielles à effet dilutif, soit 67 437 827 actions (67 437 821 actions au 31 décembre 2011).

## 10 Ventilation des résultats par métier

---

Le Groupe HSBC en France inclut, d'une part, le groupe HSBC France, et d'autre part, la succursale à Paris de HSBC Bank plc, qui porte les activités de dérivés sur actions ainsi que HSBC Assurances Vie (France) et HSBC Assurances IARD (France), à l'exclusion des coûts de financement et de la dette d'acquisition comptabilisée par HSBC Bank plc Paris Branch.

Le Groupe HSBC en France fournit une gamme complète de services bancaires et financiers à ses clients. Les produits et services offerts sont organisés selon les lignes de métiers suivantes :

- La Banque de particuliers et de gestion de patrimoine (y compris les métiers Assurance et Gestion d'actifs) propose un large éventail de produits et services destinés à répondre aux besoins en banque de détail et gestion de patrimoine de la clientèle des particuliers et des professionnels. Les produits proposés comprennent les comptes courants et les services de paiement et financiers associés, les produits d'épargne et les solutions de constitution de patrimoine, les crédits immobiliers et les autres prêts aux particuliers et professionnels.

Au sein du Groupe HSBC, l'activité Assurance vie est comptabilisée selon la méthode de l'*embedded value*, laquelle fournit notamment un cadre d'appréciation du risque et de la valorisation. La PVIF (*Present Value of In-Force*) correspond à la valeur actualisée des marges futures liées aux contrats d'assurance existants. La PVIF est calculée à partir d'une projection des flux de trésorerie attendus, retraités d'une série d'hypothèses formulées par chaque filiale d'assurance afin de prendre en compte les conditions locales de marché et le jugement de la direction sur les tendances futures.

Il s'agit principalement d'hypothèses économiques et non économiques, ainsi que d'anticipations sur le comportement des titulaires de contrats. Ces hypothèses sont sujettes à des incertitudes et peuvent contribuer à la volatilité des résultats de l'activité d'Assurance (cf. *Annual Report and Accounts 2012* de HSBC Holdings plc, page 243).

- La Banque d'entreprises offre à ses clients les services financiers, les services de paiements et de gestion de trésorerie, les financements internationaux, l'assurance, les opérations de trésorerie et activités de marchés et plus généralement l'accès aux services de banque d'investissement.
- La Banque de financement, d'investissement et de marchés fournit des solutions financières sur mesure aux grandes entreprises et clients institutionnels, aux gouvernements et organismes publics. Les lignes métiers offrent une gamme complète de services bancaires de Banque d'investissement et de financement ainsi que de Banque de marchés en matière de crédit, de taux d'intérêt, de change, d'actions, de marchés monétaires et d'opérations sur titres.
- Les services offerts par la Banque privée sont destinés à répondre aux besoins de la clientèle de particuliers haut de gamme en matière de services bancaires, d'investissement et de conseil en gestion de patrimoine.

La colonne "Autres" comprend, principalement, la variation de la juste valeur liée au risque de crédit propre à HSBC France de la dette émise classée en option juste valeur pour - 118 millions EUR (124 millions EUR au 31 décembre 2011).

HSBC France s'appuie sur divers services administratifs et fonctions centrales dont le coût est réparti entre les métiers de façon systématique et cohérente.

Les performances sont évaluées sur la base du résultat avant impôt du métier concerné, comme indiqué dans les rapports de gestion interne examinés par la Direction du groupe.

Le groupe HSBC France, qui opère principalement en France, ne fournit pas d'information sur la répartition géographique.

## Etats financiers consolidés (suite)

## 10 Ventilation des résultats par métier (suite)

Bénéfice/(perte) de l'exercice

31.12.2012

(en millions d'euros)	<i>Banque de particuliers et de gestion de patrimoine</i>	<i>Banque d'entreprises</i>	<i>Banque de financement, d'investis- sment et de marchés</i>	<i>Banque privée</i>	<i>Autres</i>	<i>Inter- segment</i>	<i>Total</i>
Intérêts et produits assimilés.	941	403	759	22	47	—	2 172
Charges .....	(86)	(8)	(486)	(4)	(51)	(39)	(674)
Marge nette d'intérêts .....	855	395	273	18	(4)	(39)	1 498
Autres produits d'exploitation .....	40	242	639	27	(94)	39	893
<b>Produit net bancaire avant dépréciations pour risques de crédit .....</b>	<b>895</b>	<b>637</b>	<b>912</b>	<b>45</b>	<b>(98)</b>	—	<b>2 391</b>
Dépréciations pour risques de crédit .....	(23)	(78)	(17)	1	—	—	(117)
<b>Produit net bancaire .....</b>	<b>872</b>	<b>559</b>	<b>895</b>	<b>46</b>	<b>(98)</b>	—	<b>2 274</b>
<b>Total charges d'exploitation .....</b>	<b>(767)</b>	<b>(401)</b>	<b>(485)</b>	<b>(55)</b>	<b>(7)</b>	—	<b>(1 715)</b>
<b>Résultat d'exploitation .....</b>	<b>105</b>	<b>158</b>	<b>410</b>	<b>(9)</b>	<b>(105)</b>	—	<b>559</b>
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence .....	—	—	—	—	—	—	—
<b>Résultat avant impôt .....</b>	<b>105</b>	<b>158</b>	<b>410</b>	<b>(9)</b>	<b>(105)</b>	—	<b>559</b>
Impôt sur les bénéfices .....							(127)
<b>Résultat net – périmètre France .....</b>							<b>432</b>
Ajustement périmètre <sup>1</sup> .....							(111)
<b>Résultat net – périmètre légal .....</b>							<b>321</b>

<sup>1</sup> Principalement l'Assurance.

## 10 Ventilation des résultats par métier (suite)

31.12.2011

(en millions d'euros)	<i>Banque de particuliers et de gestion de patrimoine</i>	<i>Banque d'entreprises</i>	<i>Banque de financement, d'investis- sement et de marchés</i>	<i>Banque privée</i>	<i>Autres</i>	<i>Inter- segment</i>	<i>Total</i>
Intérêts et produits assimilés.	977	501	1 084	19	(6)	—	2 575
Charges .....	(102)	(86)	(844)	3	(8)	(156)	(1 193)
Marge nette d'intérêts .....	875	415	240	22	(14)	(156)	1 382
Autres produits d'exploitation .....	19	219	105	52	132	156	683
Produit net bancaire avant dépréciations pour risques de crédit .....	894	634	345	74	118	—	2 065
Dépréciations pour risques de crédit .....	(38)	(83)	(6)	—	—	—	(127)
Produit net bancaire .....	856	551	339	74	118	—	1 938
Total charges d'exploitation.	(806)	(413)	(468)	(63)	3	—	(1 747)
Résultat d'exploitation .....	50	138	(129)	11	121	—	191
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence .....	—	—	—	—	—	—	—
Résultat avant impôt .....	50	138	(129)	11	121	—	191
Impôt sur les bénéfices .....							21
Résultat net – périmètre France .....							212
Ajustement périmètre <sup>1</sup> .....							(88)
Résultat net – périmètre légal .....							124

<sup>1</sup> Principalement l'Assurance.

## Etats financiers consolidés (suite)

## 10 Ventilation des résultats par métier (suite)

Autres informations sur le résultat sur le périmètre France

(en millions d'euros)	Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Banque de financement, d'investis- sement et de marchés	Banque privée	Autres	Inter- segment	Total
<b>31 décembre 2012</b>							
Produit net bancaire .....	872	559	895	46	(98)	–	2 274
– externe .....	896	508	870	38	(104)	–	2 208
– inter-segment .....	(24)	51	25	8	6	–	66
Résultat avant impôt incluant les éléments non monétaires significatifs suivants .....	105	158	410	(9)	(105)	–	559
– dépréciations, amortissements et provisions .....	(3)	–	–	–	(53)	–	(56)
– dépréciations pour risques de crédit hors récupérations sur créances amorties .....	(23)	(78)	(17)	1	–	–	(117)
– provisions sur instruments financiers .....	–	–	–	–	(1)	–	(1)
<b>31 décembre 2011</b>							
Produit net bancaire .....	856	551	339	74	118	–	1 938
– externe .....	864	463	259	68	219	–	1 873
– inter-segment .....	(8)	88	80	6	(101)	–	65
Résultat avant impôt incluant les éléments non monétaires significatifs suivants .....	50	138	(129)	11	121	–	191
– dépréciations, amortissements et provisions .....	(16)	(11)	(5)	–	(25)	–	(57)
– dépréciations pour risques de crédit hors récupérations sur créances amorties .....	(38)	(83)	(6)	–	–	–	(127)
– provisions sur instruments financiers .....	–	–	(2)	–	(1)	–	(3)

## 10 Ventilation des résultats par métier (suite)

### Informations sur le bilan

(en millions d'euros)	<i>Banque de particuliers et de gestion de patrimoine</i>	<i>Banque d'entreprises</i>	<i>Banque de financement, d'investis- sment et de marchés</i>	<i>Banque privée</i>	<i>Autres</i>	<i>Inter- segment</i>	<i>Total</i>
<b>31 décembre 2012</b>							
Prêts et créances sur la clientèle nets de dépréciations.....	13 726	10 590	23 353	685	—	—	48 354
Participation dans les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint.....	1	—	5	—	—	—	6
Total Actif.....	17 586	13 728	200 270	712	323	(7 411)	225 208
Comptes créditeurs de la clientèle.....	13 051	9 877	18 880	556	—	—	42 364
Total Passif.....	17 586	13 728	200 270	712	323	(7 411)	225 208
Coût d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles <sup>1</sup> .....	40	25	22	—	—	—	87
<b>31 décembre 2011</b>							
Prêts et créances sur la clientèle nets de dépréciations.....	12 577	10 282	29 694	726	—	—	53 279
Participation dans les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint.....	1	—	5	—	—	—	6
Total Actif.....	15 985	13 577	197 600	675	324	(6 771)	221 390
Comptes créditeurs de la clientèle.....	12 523	9 836	20 157	380	—	—	42 896
Total Passif.....	15 985	13 577	197 600	675	324	(6 771)	221 390
Coût d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles <sup>1</sup> .....	43	25	29	—	—	—	97

<sup>1</sup> Les dépenses encourues au titre des immobilisations corporelles et autres actifs incorporels ne tiennent pas compte des actifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises ni des écarts d'acquisition.

## 11 Ventilation des actifs et passifs financiers par méthode d'évaluation

Les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur ou au coût amorti. Les principes comptables présentés dans la Note 2 décrivent les méthodes d'évaluation des instruments financiers et d'enregistrement des produits et charges, y compris les gains et pertes résultant de la variation de juste valeur. Le tableau suivant présente les actifs et passifs financiers du bilan par catégorie d'instruments financiers et par méthode d'évaluation.

## Etats financiers consolidés (suite)

## 11 Ventilation des actifs et passifs financiers par méthode d'évaluation (suite)

31.12.2012

(en millions d'euros)	Transaction	Option juste valeur	Prêts et créances	Titres disponibles à la vente	Actifs et passifs financiers au coût amorti	Dérivés de couverture de juste valeur	Dérivés de couverture de flux de trésorerie	Total
<b>Actifs financiers</b>								
Caisse, banques centrales et CCP	-	-	-	-	6 770	-	-	6 770
Comptes d'encaissement	-	-	-	-	815	-	-	815
Portefeuille de transaction	40 577	-	-	-	-	-	-	40 577
Actifs financiers sous option juste valeur	-	5	-	-	-	-	-	5
Instruments dérivés	89 420	-	-	-	-	10	828	90 258
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	28 132	-	-	-	-	28 132
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	48 354	-	-	-	-	48 354
Investissements financiers	-	-	-	8 258	-	-	-	8 258
Autres actifs	-	-	-	-	228	-	-	228
Créances rattachées	-	-	-	-	865	-	-	865
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>129 997</b>	<b>5</b>	<b>76 486</b>	<b>8 258</b>	<b>8 678</b>	<b>10</b>	<b>828</b>	<b>224 262</b>
Actifs de groupe destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs non financiers	-	-	-	-	-	-	-	946
<b>Total de l'actif</b>								<b>225 208</b>
<b>Passifs financiers</b>								
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-	32 992	-	-	32 992
Comptes créditeurs de la clientèle	-	-	-	-	42 364	-	-	42 364
Comptes d'encaissement	-	-	-	-	771	-	-	771
Portefeuille de transaction	36 271	-	-	-	-	-	-	36 271
Passifs financiers sous option juste valeur	-	5 654	-	-	-	-	-	5 654
Instruments dérivés	87 979	-	-	-	-	407	728	89 114
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	10 655	-	-	10 655
Autres passifs	-	-	-	-	539	-	-	539
Dettes subordonnées	-	-	-	-	166	-	-	166
Dettes rattachées	-	-	-	-	1 143	-	-	1 143
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>124 250</b>	<b>5 654</b>			<b>88 630</b>	<b>407</b>	<b>728</b>	<b>219 669</b>
Passifs de groupe destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des passifs non financiers	-	-	-	-	-	-	-	5 539
<b>Total du passif</b>								<b>225 208</b>



## 11 Ventilation des actifs et passifs financiers par méthode d'évaluation (suite)

31.12.2011

(en millions d'euros)	Transaction	Option juste valeur	Prêts et créances	Titres disponibles à la vente	Actifs et passifs financiers au coût amorti	Dérivés de couverture de juste valeur	Dérivés de couverture de flux de trésorerie	Total
<b>Actifs financiers</b>								
Caisse, banques centrales et CCP	-	-	-	-	4 805	-	-	4 805
Comptes d'encaissement	-	-	-	-	806	-	-	806
Portefeuille de transaction	39 013	-	-	-	-	-	-	39 013
Actifs financiers sous option juste valeur	-	598	-	-	-	-	-	598
Instruments dérivés	82 079	-	-	-	-	12	647	82 738
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	29 705	-	-	-	-	29 705
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	53 279	-	-	-	-	53 279
Investissements financiers	-	-	-	7 518	-	-	-	7 518
Autres actifs	-	-	-	-	969	-	-	969
Créances rattachées	-	-	-	-	946	-	-	946
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>121 092</b>	<b>598</b>	<b>82 984</b>	<b>7 518</b>	<b>7 526</b>	<b>12</b>	<b>647</b>	<b>220 377</b>
Actifs de groupe destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-	-	5
<b>Total des actifs non financiers</b>								<b>1 009</b>
<b>Total de l'actif</b>								<b>221 390</b>
<b>Passifs financiers</b>								
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-	32 338	-	-	32 338
Comptes créditeurs de la clientèle	-	-	-	-	42 896	-	-	42 896
Comptes d'encaissement	-	-	-	-	757	-	-	757
Portefeuille de transaction	38 257	-	-	-	-	-	-	38 257
Passifs financiers sous option juste valeur	-	5 527	-	-	-	-	-	5 527
Instruments dérivés	80 980	-	-	-	-	206	495	81 681
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	12 605	-	-	12 605
Autres passifs	-	-	-	-	837	-	-	837
Dettes subordonnées	-	-	-	-	166	-	-	166
Dettes rattachées	-	-	-	-	1 217	-	-	1 217
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>119 237</b>	<b>5 527</b>			<b>90 816</b>	<b>206</b>	<b>495</b>	<b>216 281</b>
Passifs de groupe destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des passifs non financiers</b>								<b>5 109</b>
<b>Total du passif</b>								<b>221 390</b>

**Etats financiers consolidés** (suite)**12 Portefeuille de transaction (Actif)**

(en millions d'euros)	<b>31.12.2012</b>	31.12.2011
Actifs de transaction		
– pouvant être gagés ou recédés par les contreparties.....	<b>21 250</b>	16 670
– ne pouvant être gagés ou recédés par les contreparties.....	<b>19 327</b>	22 343
	<b>40 577</b>	39 013
(en millions d'euros)	<b>31.12.2012</b>	31.12.2011
Effets publics et valeurs assimilées.....	<b>1 392</b>	669
Obligations et autres titres à revenu fixe.....	<b>25 130</b>	24 762
Prêts et créances sur les établissements de crédit.....	<b>11 320</b>	10 531
Prêts et créances sur la clientèle.....	<b>2 735</b>	3 021
	<b>40 577</b>	39 013

**13 Instruments dérivés**

Le tableau ci-après présente par type de contrat, la juste valeur des instruments dérivés :

(en millions d'euros)	<b>31.12.2012</b>					
	<i>Actifs</i>			<i>Passifs</i>		
	<i>Transaction</i>	<i>Couverture</i>	<i>Total</i>	<i>Transaction</i>	<i>Couverture</i>	<i>Total</i>
Taux de change.....	<b>3 917</b>	–	<b>3 917</b>	<b>(4 179)</b>	–	<b>(4 179)</b>
Taux d'intérêt.....	<b>179 574</b>	<b>838</b>	<b>180 412</b>	<b>(177 870)</b>	<b>(1 135)</b>	<b>(179 005)</b>
Actions.....	<b>2</b>	–	<b>2</b>	<b>(2)</b>	–	<b>(2)</b>
Dérivés de crédit.....	–	–	–	<b>(1)</b>	–	<b>(1)</b>
Matières premières et autres.....	–	–	–	–	–	–
<b>Total brut.....</b>	<b>183 493</b>	<b>838</b>	<b>184 331</b>	<b>(182 052)</b>	<b>(1 135)</b>	<b>(183 187)</b>
Compensations.....			<b>(94 073)</b>			<b>94 073</b>
<b>Total net.....</b>			<b>90 258</b>			<b>(89 114)</b>
	<b>31.12.2011</b>					
	<i>Actifs</i>			<i>Passifs</i>		
	<i>Transaction</i>	<i>Couverture</i>	<i>Total</i>	<i>Transaction</i>	<i>Couverture</i>	<i>Total</i>
Taux de change.....	5 576	–	5 576	(5 502)	(1)	(5 503)
Taux d'intérêt.....	147 794	659	148 453	(146 721)	(700)	(147 421)
Actions.....	2	–	2	(1)	–	(1)
Dérivés de crédit.....	6	–	6	(55)	–	(55)
Matières premières et autres.....	–	–	–	–	–	–
<b>Total brut.....</b>	<b>153 378</b>	<b>659</b>	<b>154 037</b>	<b>(152 279)</b>	<b>(701)</b>	<b>(152 980)</b>
Compensations.....			<b>(71 299)</b>			<b>71 299</b>
<b>Total net.....</b>			<b>82 738</b>			<b>(81 681)</b>

### 13 Instruments dérivés (suite)

#### a *Emploi des instruments dérivés*

L'utilisation par HSBC France d'instruments dérivés sert trois grandes finalités : créer des solutions de gestion des risques pour ses clients, réaliser des transactions pour compte propre, et gérer et couvrir les risques auxquels le groupe HSBC France est exposé. D'un point de vue comptable, les instruments dérivés sont divisés en deux catégories, selon qu'ils servent une finalité de transaction ou de couverture. Les produits dérivés détenus en tant qu'instruments de couverture sont formellement désignés comme tels suivant les dispositions de la norme IAS 39. Tous les autres instruments dérivés sont considérés détenus à des fins de transaction. La catégorie des instruments détenus à des fins de transaction recouvre deux types de produits dérivés : la première catégorie inclut les produits dérivés qui sont utilisés dans le cadre d'activités de transaction et pour le compte de la clientèle et ceux qui sont employés pour gérer les risques mais qui, pour diverses raisons, ne remplissent pas les critères d'application du traitement de couverture. La seconde catégorie d'instruments détenus à des fins de transaction comprend les produits dérivés associés à des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur. Ces activités font l'objet d'une description plus détaillée ci-après.

D'importantes positions sur portefeuilles de produits dérivés sont constituées par le groupe HSBC France au titre de ses activités. Ces positions sont gérées en continu pour s'assurer qu'elles ne dépassent pas les niveaux de risques acceptables, en ayant recours le cas échéant à des accords de compensation. Pour ses transactions sur les instruments dérivés, le groupe HSBC France met en œuvre les mêmes procédures de gestion des risques pour évaluer et autoriser les expositions aux risques de crédit que dans le cadre de ses activités traditionnelles de prêt.

---

#### b *Instruments dérivés de transaction*

La plupart des transactions réalisées par le groupe HSBC France sur les marchés de produits dérivés s'inscrivent dans le cadre de ses activités de transaction et pour le compte de la clientèle. Ces activités concernent notamment le montage et la commercialisation de produits dérivés auprès de la clientèle afin de permettre aux clients du groupe de prendre, de transférer, de modifier ou de réduire des risques actuels ou anticipés. Les activités de transaction de produits dérivés ont généralement pour but de générer des profits en tirant parti de fluctuations de cours ou de marges sur des périodes courtes. Les positions peuvent être dénouées rapidement ou bien conservées un certain temps afin de profiter de l'évolution attendue des taux de change, taux d'intérêt, cours des actions ou autres paramètres de marché. Les opérations de transaction recouvrent les activités de teneur de marché, de gestion de positions et d'arbitrage. Le teneur de marché propose des prix d'achat et de vente aux autres intervenants afin de générer des revenus en jouant sur les marges et les volumes ; la gestion de positions permet de gérer les positions de risques de marché en escomptant bénéficier d'une évolution favorable des cours, taux ou indices ; l'arbitrage consiste à réaliser des profits à partir d'écarts de valorisation entre les marchés et les produits.

Comme indiqué plus haut la catégorie des instruments dérivés de transaction comprend aussi les instruments dérivés de couverture non éligibles, les instruments dérivés de couverture inefficaces et les composantes d'instruments dérivés de couverture qui ne rentrent pas en ligne de compte pour évaluer l'efficacité des couvertures. Les instruments dérivés de couverture non éligibles sont ceux utilisés dans le cadre de la gestion des risques qui ne remplissent pas les critères de la comptabilité de couverture ou n'ont pas été formellement désignés en tant qu'instruments de couverture. Il s'agit notamment d'instruments dérivés associés à des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur par résultat.

Les instruments de couverture inefficaces sont d'anciennes couvertures qui ne remplissent plus les critères de la comptabilité de couverture.

Les plus- et moins-values résultant de l'évolution de la juste valeur des instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisées dans la rubrique "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction", excepté les plus- et moins-values sur les instruments dérivés associés à des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur par résultat reprises dans la rubrique "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur".

## Etats financiers consolidés (suite)

### 13 Instruments dérivés (suite)

Montants notionnels des contrats sur les instruments dérivés détenus à des fins de transaction, par type de produit

(en millions d'euros)	<b>31.12.2012</b>	31.12.2011
Taux de change.....	<b>148 783</b>	187 472
Taux d'intérêt.....	<b>4 657 891</b>	4 918 658
Actions.....	<b>41</b>	80
Dérivés de crédit.....	<b>135</b>	775
Matières premières et autres.....	—	—
<b>Total</b> .....	<b>4 806 850</b>	<b>5 106 985</b>

Le montant notionnel des contrats correspond à la valeur nominale des opérations non dénouées à la date du bilan ; il ne représente pas une exposition au risque.

Le montant notionnel des contrats sur dérivés de crédit de 135 millions EUR (2011 : 775 millions EUR) correspond à des achats de protection à hauteur de 135 millions EUR (2011 : 775 millions EUR) sans contrat de vente de protection.

Instruments dérivés valorisés à partir de modèles intégrant des données non observables

Le tableau ci-après fait apparaître le montant restant à intégrer dans le compte de résultat et relatif à l'écart au moment de la comptabilisation initiale entre la juste valeur (le prix de l'opération) et le montant qui aurait résulté de l'utilisation à cette date des techniques employées pour des valorisations ultérieures :

(en millions d'euros)	<b>2012</b>	2011
<b>Solde non amorti au 1<sup>er</sup> janvier</b> .....	<b>4</b>	6
Nouvelles opérations.....	—	—
Intégration dans le compte de résultat sur la période :		
– amortissement.....	—	—
– paramètres devenus observables.....	—	(2)
– échéance ou fin.....	—	—
– variations de taux de change et autres.....	—	—
<b>Solde non amorti au 31 décembre</b> .....	<b>4</b>	<b>4</b>

#### c Instruments dérivés de couverture

HSBC France emploie des instruments dérivés (principalement des *swaps* de taux d'intérêt) à des fins de couverture dans le cadre de la gestion de ses portefeuilles d'actifs et de passifs et de ses positions de taux structurelles. Ces opérations permettent au groupe d'optimiser le coût global de son accès aux marchés de capitaux de dettes et de gérer les risques de marché liés aux écarts structurels de profil (échéance, nature de taux ou autre) entre ses actifs et ses passifs.

Le traitement comptable des opérations de couverture varie en fonction de la nature de l'instrument couvert et du type d'opération de couverture. Les instruments dérivés peuvent être considérés comme des couvertures d'un point de vue comptable s'il s'agit de couvertures de juste valeur ou de couvertures de flux de trésorerie. Ces catégories font chacune ci-après l'objet d'une présentation sous un paragraphe distinct.

Au 31 décembre 2012 et 2011, HSBC France ne détenait pas de dérivés classés dans la catégorie "Couverture d'investissements nets en devises".

### 13 Instruments dérivés (suite)

Le tableau ci-après fait apparaître les montants notionnels sur les instruments dérivés détenus à des fins de couverture, par type de produit :

(en millions d'euros)	31.12.2012		31.12.2011	
	<i>Couverture de flux de trésorerie</i>	<i>Couverture de juste valeur</i>	<i>Couverture de flux de trésorerie</i>	<i>Couverture de juste valeur</i>
Contrats de taux de change.....	–	85	–	81
Contrats de taux d'intérêt.....	48 791	6 737	67 814	6 617
Contrats actions.....	–	–	–	–

Le montant notionnel des contrats correspond à la valeur nominale des opérations non dénouées à la date du bilan ; il ne représente pas une exposition au risque.

#### *Couvertures de juste valeur*

Les couvertures de juste valeur mises en place par le groupe HSBC France correspondent principalement à des *swaps* de taux d'intérêt assurant une protection contre les variations imputables à l'évolution des taux d'intérêt de marché de la juste valeur de dettes à long terme à taux fixe de titres du portefeuille AFS et d'opérations de *lease*. Toutes les variations de la juste valeur des produits dérivés éligibles en tant que couvertures de juste valeur et la totalité des variations de la juste valeur de l'élément couvert sont comptabilisées en résultat. Si la relation de couverture prend fin, l'ajustement de juste valeur de l'élément couvert est amorti en résultat sur la période de couverture restant à courir.

Au 31 décembre 2012, la juste valeur des encours des instruments dérivés comptabilisés en tant que couvertures de juste valeur s'établissait à 10 millions EUR à l'actif et à 407 millions EUR au passif (au 31 décembre 2011 : 12 millions EUR à l'actif et 206 millions EUR au passif).

Gains ou pertes résultant de variations de la juste valeur des instruments de couverture de juste valeur :

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Sur instruments de couverture.....	(190)	(154)
Sur éléments couverts attribuables au risque couvert.....	187	153

Au 31 décembre 2012, le montant comptabilisé dans le compte de résultat au titre de l'inefficacité des couvertures de juste valeur est une perte de 3 millions EUR (au 31 décembre 2011 : une perte de 0,2 million EUR).

#### *Couvertures de flux de trésorerie*

Le groupe HSBC France est exposé aux variations de flux de trésorerie attendus d'actifs et de passifs d'exploitation qui portent intérêt à des taux variables ou qui pourraient être réinvestis aux conditions de marché en date de réinvestissement. Pour chaque portefeuille d'actifs financiers, il est établi des projections concernant le montant et le calendrier des flux de trésorerie attendus, qui se fondent sur les conditions contractuelles et les projections de réinvestissements hautement probables issues d'analyses statistiques et de l'intention de gestion de la Direction. Les couvertures mises en place permettent de figer ou d'encadrer la variabilité de ces flux de trésorerie. Les *cash-flows* attendus cumulés de l'ensemble des portefeuilles permettent d'identifier les gains et pertes sur la partie efficace des dérivés identifiés en couverture de flux de trésorerie. Ils sont comptabilisés directement en fonds propres en tant que gains ou pertes non reconnus en compte de résultat. Puis, ils sont transférés en résultat de la période lorsque les *cash-flows* attendus concernent le résultat de la période.

Au 31 décembre 2012, la juste valeur des encours des instruments dérivés comptabilisés en tant que couvertures de flux de trésorerie s'établissait à 828 millions EUR à l'actif et à 728 millions EUR au passif (au 31 décembre 2011 : 647 millions EUR à l'actif et 495 millions EUR au passif).

## Etats financiers consolidés (suite)

## 13 Instruments dérivés (suite)

Echéanciers des flux de trésorerie attendus (en date du 31 décembre) :

(en millions d'euros)	31.12.2012			
	3 mois ou moins	Plus de 3 mois et moins de 1 an	Plus de 1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Flux de trésorerie provenant des actifs .....	18 757	9 524	9 339	3 604
Flux de trésorerie provenant des passifs .....	(16 751)	(7 708)	(4 104)	(1 343)
<b>Flux nets de trésorerie .....</b>	<b>2 006</b>	<b>1 816</b>	<b>5 235</b>	<b>2 261</b>

(en millions d'euros)	31.12.2011			
	3 mois ou moins	Plus de 3 mois et moins de 1 an	Plus de 1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Flux de trésorerie provenant des actifs .....	31 374	17 919	8 919	2 570
Flux de trésorerie provenant des passifs .....	(22 488)	(10 946)	(3 387)	(829)
<b>Flux nets de trésorerie .....</b>	<b>8 886</b>	<b>6 973</b>	<b>5 532</b>	<b>1 741</b>

Variation de la réserve de couvertures de flux de trésorerie :

(en millions d'euros)	2012	2011
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b> .....	<b>63</b>	22
Montants inscrits directement en capitaux propres durant l'exercice .....	<b>80</b>	92
Montants retirés des capitaux propres et inscrits dans le compte de résultat durant l'exercice .....	(57)	(25)
Impôts différés .....	(8)	(26)
<b>Au 31 décembre</b> .....	<b>78</b>	63

Au 31 décembre 2012, le montant enregistré en compte de résultat au titre de l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie est un gain de 11,6 millions EUR (au 31 décembre 2011 : un gain de 0,2 million EUR).

## d Dérivés incorporés : épargne-logement

Les comptes et les plans épargne logement (CEL et PEL) sont des instruments financiers spécifiques institués par la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965. Ils associent une phase de collecte des ressources et une phase d'emploi de ces ressources, cette dernière étant conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte.

Dans le cadre de l'évaluation de la juste valeur des dérivés incorporés aux produits d'épargne logement (PEL/CEL), HSBC France a construit un modèle dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- (i) la règle comptable de référence est la norme IAS 39 concernant le calcul de la juste valeur des instruments dérivés ;
- (ii) les dérivés considérés sont les options de prêt et d'épargne afférentes aux contrats ouverts à la date d'arrêté :
  - le modèle calcule la juste valeur des options de versement exceptionnel et de prorogation consenties aux clients (pour les plans épargne logement uniquement),
  - le modèle calcule la juste valeur des options d'utilisation des droits à crédits acquis ;
- (iii) les valorisations sont effectuées en fonction du comportement des clients, indépendamment pour chaque génération de PEL et globalement pour l'ensemble des CEL.

Au 31 décembre 2012, les dérivés incorporés aux produits d'épargne logement représentent un passif de 12,1 millions EUR (au 31 décembre 2011 : un passif de 10 millions EUR).

## 14 Investissements financiers

(en millions d'euros)	<b>31.12.2012</b>	31.12.2011
Investissements financiers :		
– pouvant être gagés ou recédés par les contreparties .....	<b>3 705</b>	4 226
– ne pouvant être gagés ou recédés par les contreparties .....	<b>4 551</b>	3 292
	<b>8 256</b>	7 518

(en millions d'euros)	31.12.2012		31.12.2011	
	<i>Valeur nette comptable</i>	<i>Juste valeur</i>	<i>Valeur nette comptable</i>	<i>Juste valeur</i>
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b> .....	<b>273</b>	<b>273</b>	200	200
– titres disponibles à la vente .....	<b>273</b>	<b>273</b>	200	200
– titres détenus jusqu'à l'échéance .....	–	–	–	–
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b> .....	<b>7 745</b>	<b>7 745</b>	6 896	6 896
– titres disponibles à la vente .....	<b>7 745</b>	<b>7 745</b>	6 896	6 896
– titres détenus jusqu'à l'échéance .....	–	–	–	–
<b>Actions</b> .....	<b>240</b>	<b>240</b>	422	422
– titres disponibles à la vente .....	<b>240</b>	<b>240</b>	422	422
<b>Total des investissements financiers</b> .....	<b>8 258</b>	<b>8 258</b>	7 518	7 518

## 15 Titrisations et autres transactions structurées

Dans le cadre de son activité, le groupe HSBC France a réalisé des transactions aux termes desquelles le groupe HSBC France a transféré des actifs financiers à des tiers ou à des structures *ad hoc*. Ces transferts ont pu donner lieu à la décomptabilisation totale ou partielle des actifs concernés :

- (i) la décomptabilisation totale est réalisée lorsque le groupe HSBC France a transféré ses droits contractuels à recevoir les flux financiers ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de ces actifs. Le risque inclut le risque de crédit, de taux d'intérêt, de change, et de prix. De plus, la décomptabilisation totale est réalisée notamment lorsque les droits contractuels de recevoir les *cash-flows* d'un instrument financier sont conservés mais qu'une obligation contractuelle de payer ces *cash-flows* sans délai à une contrepartie existe ;
- (ii) la décomptabilisation est partielle lorsque le groupe HSBC France vend ou transfère les actifs financiers mais conserve une part substantielle des risques et avantages. Ces actifs restent comptabilisés dans la mesure où l'implication du groupe HSBC France continue.

La majorité des actifs financiers ne remplissant pas les conditions de décomptabilisation concerne (i) les titres détenus par les contreparties dans le cadre des collatéraux sur les opérations de pensions ou (ii) les titres prêtés dans le cadre d'opérations de prêt de titres. Le tableau suivant présente les valeurs comptables des actifs financiers ne remplissant pas les conditions de décomptabilisation ainsi que leur passif associé :

(en millions d'euros)	31.12.2012		31.12.2011	
	<i>Montant des actifs</i>	<i>Montant des passifs associés</i>	<i>Montant des actifs</i>	<i>Montant des passifs associés</i>
<b>Nature de la transaction</b>				
Opération de pension de titres .....	<b>24 955</b>	<b>24 955</b>	20 897	20 897
Opération de prêt de titres .....	–	–	–	–
<b>Total</b> .....	<b>24 955</b>	<b>24 955</b>	20 897	20 897

**Etats financiers consolidés** (suite)**16 Participations dans les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint****a Principales entreprises mises en équivalence**

Au 31 décembre 2012, le groupe HSBC France ne consolide par mise en équivalence qu'un nombre limité d'entités dont l'impact est non significatif dans les comptes consolidés.

**b Informations financières agrégées des entreprises sous contrôle conjoint**

	<u>31.12.2012</u>		
	<i>Participation du groupe</i>		
	<i>Activité</i>	<i>dans le capital</i>	<i>Capital</i>
HCM Holdings Ltd .....	<b> Holding</b>	<b> 51 %</b>	–
	<u>31.12.2011</u>		
	<i>Participation du groupe</i>		
	<i>Activité</i>	<i>dans le capital</i>	<i>Capital</i>
HCM Holdings Ltd .....	Holding	51 %	–

Bien que le groupe HSBC France détienne plus de 50 % du capital de HCM Holdings Ltd, l'accord conclu avec l'autre actionnaire intègre des restrictions sur les droits de HSBC France en tant qu'actionnaire majoritaire et indique que la structure est conjointement contrôlée par les deux actionnaires.

**Informations financières agrégées des entreprises sous contrôle conjoint**

(Chiffres issus des comptes sociaux : 100 %)

(en millions d'euros)	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Actif circulant .....	2	1
Actif immobilisé .....	–	–
Passif court terme .....	–	–
Passif long terme .....	2	1
Produits .....	–	–
Charges .....	–	–



## 17 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles

Le poste "Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles" regroupe les écarts d'acquisition qui résultent de regroupements d'entreprises ainsi que d'autres immobilisations incorporelles.

### a Ecarts d'acquisition

(en millions d'euros)	2012	2011
<b>Coût</b>		
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b> .....	<b>370</b>	375
Acquisitions .....	-	-
Cessions <sup>1</sup> .....	-	(5)
Ecart de conversion .....	-	-
Changement du périmètre de consolidation et autres variations .....	-	-
<b>Au 31 décembre</b> .....	<b>370</b>	<b>370</b>
<b>Cumul des pertes de valeur</b>		
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b> .....	<b>(33)</b>	(33)
Cessions .....	-	-
Pertes pour dépréciation transitant par le compte de résultat .....	-	-
Changement du périmètre de consolidation et autres variations .....	-	-
<b>Au 31 décembre</b> .....	<b>(33)</b>	(33)
<b>Valeur comptable au 31 décembre</b> .....	<b>337</b>	<b>337</b>

1 En 2011, y compris la cession d'entités de la Gestion d'actifs et de la Banque privée.

En 2012 et 2011, le groupe n'a pas comptabilisé de dépréciation des écarts d'acquisition. Un test de dépréciation des écarts d'acquisition est effectué chaque année en comparant le résultat généré par les unités génératrices de trésorerie (UGT), de leur valeur dans les comptes. Ce calcul se fonde sur des estimations de flux de trésorerie basées sur les projections de flux réalisées par le management, extrapolées à l'infini avec un taux de croissance nominal à long terme établi d'après les évaluations actuelles du PIB et de l'inflation. Les flux de trésorerie sont extrapolés à l'infini du fait de la perspective de détention à long terme des activités composant les UGT. Le taux d'actualisation utilisé se fonde sur le coût du capital que le groupe alloue aux participations au sein desquelles opèrent les UGT.

Le coût du capital attribué à une UGT individuelle et retenu pour actualiser ses flux de trésorerie futurs peut avoir un impact notable sur son évaluation. Le pourcentage de coût du capital découle en général d'un modèle d'évaluation des actifs financiers, qui dépend lui-même de données relatives à un certain nombre de variables financières et économiques, dont le taux sans risque et une prime ou une décote reflétant le risque inhérent à l'activité évaluée. Ces variables sont établies d'après l'appréciation de la Direction et les évaluations actuelles des variables économiques par le marché.

Ce test d'*impairment* des écarts d'acquisition représente la meilleure estimation réalisée par la Direction. Ces valeurs obtenues sont sensibles aux flux de trésorerie projetés pour les périodes au titre desquelles des prévisions détaillées sont disponibles, ainsi qu'aux hypothèses relatives à la projection des flux de trésorerie ultérieurs. L'application des hypothèses sous-jacentes est soumise à la condition que les prévisions en découlant soient comparées aux résultats réels et aux données économiques vérifiables dans les années à venir. Les prévisions de flux de trésorerie reflètent nécessairement l'opinion de la Direction sur les perspectives futures de l'activité. L'identification et l'évaluation des dépréciations des écarts d'acquisition impliquent nécessairement un certain degré d'incertitude car la Direction doit recourir dans une large mesure à l'exercice de son jugement pour réaliser une série d'estimations dont les résultats sont très sensibles aux hypothèses utilisées.

**Etats financiers consolidés** (suite)**17 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles** (suite)**b Autres immobilisations incorporelles**

Les variations d'immobilisations incorporelles de l'exercice clos au 31 décembre se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	<i>Frais de développements informatiques internes</i>	<i>Acquisitions de logiciels externes</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
<b>Coût</b>				
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2012</b> .....	<b>142</b>	<b>59</b>	<b>34</b>	<b>235</b>
Acquisitions .....	—	8	—	8
Cessions .....	—	(3)	—	(3)
Ecarts de conversion .....	—	—	—	—
Changement du périmètre de consolidation et autres variations .....	—	2	—	2
<b>Au 31 décembre 2012</b> .....	<b>142</b>	<b>66</b>	<b>34</b>	<b>242</b>
<b>Cumul des amortissements</b>				
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2012</b> .....	<b>(142)</b>	<b>(44)</b>	<b>(8)</b>	<b>(194)</b>
Dotations de l'exercice <sup>1</sup> .....	—	(8)	—	(8)
Cessions .....	—	1	—	1
Dotations liées aux dépréciations .....	—	—	—	—
Reprises de dépréciations .....	—	—	—	—
Ecarts de conversion .....	—	—	—	—
Changement du périmètre de consolidation et autres variations .....	—	(1)	—	(1)
<b>Au 31 décembre 2012</b> .....	<b>(142)</b>	<b>(52)</b>	<b>(8)</b>	<b>(202)</b>
<b>Valeur comptable au 31 décembre 2012</b> .....	<b>—</b>	<b>14</b>	<b>26</b>	<b>40</b>

<sup>1</sup> La charge d'amortissement est enregistrée dans le compte de résultat en "Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et pertes de valeur sur écart d'acquisition".

## 17 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles (suite)

(en millions d'euros)	Frais de développements informatiques internes	Acquisitions de logiciels externes	Autres	Total
<b>Coût</b>				
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2011	142	57	34	233
Acquisitions	–	10	–	10
Cessions	–	(1)	–	(1)
Ecarts de conversion	–	–	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	–	6	–	(7)
Au 31 décembre 2011	<u>142</u>	<u>59</u>	<u>34</u>	<u>235</u>
<b>Cumul des amortissements</b>				
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2011	(142)	(43)	(9)	(194)
Dotations de l'exercice <sup>1</sup>	–	(8)	–	(8)
Cessions	–	1	–	1
Dotations liées aux dépréciations	–	–	–	–
Reprises de dépréciations	–	–	–	–
Ecarts de conversion	–	–	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	–	6	1	7
Au 31 décembre 2011	<u>(142)</u>	<u>(44)</u>	<u>(8)</u>	<u>194</u>
Valeur comptable au 31 décembre 2011	<u>–</u>	<u>15</u>	<u>26</u>	<u>41</u>

<sup>1</sup> La charge d'amortissement est enregistrée dans le compte de résultat en "Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et pertes de valeur sur écart d'acquisition".

### c Ecarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
<b>Coût</b>		
Ecarts d'acquisition – valeur comptable (Note 17 a)	337	337
Autres immobilisations incorporelles – valeur comptable (Note 17 b)	40	41
	<u>377</u>	<u>378</u>

## Etats financiers consolidés (suite)

## 18 Immobilisations corporelles

## a Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	<i>Terrains et constructions</i>	<i>Agencements et installations</i>	<i>Total</i>
<b>Coût d'acquisition ou juste valeur</b>			
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	93	363	456
Acquisitions <sup>1</sup>	5	74	79
Ajustements de juste valeur	—	—	—
Cessions	(1)	(2)	(3)
Ecarts de conversion	—	—	—
Changement du périmètre de consolidation et autres variations <sup>2</sup>	6	(13)	(7)
<b>Au 31 décembre 2012</b>	<b>103</b>	<b>422</b>	<b>525</b>
<b>Cumul des amortissements</b>			
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	(14)	(177)	(191)
Dotations aux amortissements de l'exercice	(2)	(45)	(47)
Cessions	—	2	2
Ecarts de conversion	—	—	—
Changement du périmètre de consolidation et autres variations <sup>2</sup>	(8)	14	6
<b>Au 31 décembre 2012</b>	<b>(24)</b>	<b>(206)</b>	<b>(230)</b>
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2012</b>	<b>79</b>	<b>216</b>	<b>295</b>

1 Y compris les nouvelles acquisitions relatives au Plan de développement de HSBC France (avancement significatif du plan de rénovation des agences avec 96 agences rénovées à fin 2012).

2 Y compris agencements et mobiliers mis au rebut.

(en millions d'euros)	<i>Terrains et constructions</i>	<i>Agencements et installations</i>	<i>Total</i>
<b>Coût d'acquisition ou juste valeur</b>			
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2011	88	335	423
Acquisitions <sup>1</sup>	6	80	86
Ajustements de juste valeur	—	—	—
Cessions	(1)	(3)	(4)
Ecarts de conversion	—	—	—
Changement du périmètre de consolidation et autres variations <sup>2</sup>	—	(49)	(49)
<b>Au 31 décembre 2011</b>	<b>93</b>	<b>363</b>	<b>456</b>
<b>Cumul des amortissements</b>			
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2011	(12)	(178)	(190)
Dotations aux amortissements de l'exercice	(2)	(47)	(49)
Cessions	1	2	3
Ecarts de conversion	—	—	—
Changement du périmètre de consolidation et autres variations <sup>2</sup>	(1)	46	45
<b>Au 31 décembre 2011</b>	<b>(14)</b>	<b>(177)</b>	<b>(191)</b>
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2011</b>	<b>79</b>	<b>186</b>	<b>265</b>

1 Y compris les nouvelles acquisitions relatives au Plan de développement 2011 de HSBC France (avancement significatif du plan de rénovation des agences avec 95 agences rénovées à fin 2011).

2 Y compris agencements et mobiliers mis au rebut.

## b Immeubles de placement

Au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011, le groupe HSBC France ne détenait pas d'immeuble de placement.

## 18 Immobilisations corporelles (suite)

### c Immobilisations corporelles et immeubles de placement

(en millions d'euros)

	31.12.2012	31.12.2011
Immobilisations corporelles – valeur comptable (Note 18 a) .....	295	265
Immeubles de placement – valeur comptable (Note 18 b) .....	–	–
	<b>295</b>	<b>265</b>

## 19 Liste des sociétés consolidées

Sociétés consolidées	Pays	Méthode de consolidation*	Activité principale	Part du capital détenu par le groupe HSBC France	
				% 2012	% 2011
<b>Réseaux bancaires</b>					
COPARI .....	France	IG	Sté immobilière	100,0	100,0
Financière d'Uzès .....	France	MEE	Sté financière	34,0	34,0
HSBC Factoring (France) (ex-Elysées Factor) .....	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAPC Ufipro Recouvrement .....	France	IG	Banque	100,0	100,0
SARL Neuilly Valeurs .....	France	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
SCI Hervet Mathurins .....	France	IG	Sté immobilière	100,0	100,0
Union pour la Gestion et les Transactions (UGT) .....	France	IG	Sté de services	100,0	100,0
Vernet Expansion <sup>1</sup> .....	France	IG	Sté de portefeuille	–	100,0
<b>Banque de financement, d'investissement et de marchés</b>					
Beau Soleil Limited Partnership .....	Hong Kong	IG	Sté financière	85,0	85,0
CCF Charterhouse GmbH .....	Allemagne	IG	Sté de services	100,0	100,0
CCF Charterhouse GmbH & Co Asset Leasing KG .....	Allemagne	IG	Sté financière	100,0	100,0
DEM 5 .....	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
DEM 9 .....	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
DEM 10 .....	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
DEM 22 .....	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
DEM 23 .....	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
DEM 24 .....	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
DEM 25 .....	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
DEMPAR 1 .....	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
DEMPAR 2 <sup>1</sup> .....	France	IG	Sté financière	–	100,0
DEMPAR 4 .....	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Elysées GmbH .....	Allemagne	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 1 .....	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 2 .....	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 3 .....	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 4 .....	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 5 .....	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 6 .....	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 7 .....	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 8 .....	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 9 .....	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 10 .....	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Finanpar 2 .....	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Finanpar 5 .....	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Finanpar 6 <sup>1</sup> .....	France	IG	Sté financière	–	100,0
Finanpar 7 .....	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Foncière Elysées .....	France	IG	Sté immobilière	100,0	100,0
HSBC Leasing (Belgium) .....	Belgique	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC Leasing (France) .....	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC Middle East Leasing Partnership .....	Dubai	IG	Sté financière	85,0	85,0

\* IG : intégration globale – MEE : mise en équivalence.

<sup>1</sup> Fusion.

## Etats financiers consolidés (suite)

## 19 Liste des sociétés consolidées (suite)

Sociétés consolidées	Pays	Méthode de consolidation*	Activité principale	Part du capital détenu par le groupe HSBC France	
				% 2012	% 2011
HSBC Real Estate Leasing (France) . . . . .	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC REIM (France) . . . . .	France	IG	Sté de services	100,0	100,0
HSBC Services (France) (ex-HSBC Securities (France)) . . . . .	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC SFH (France) (ex-HSBC Covered Bonds (France)) (ex-Hervet Participations) . .	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Immobilière Bauchard <sup>1</sup> . . . . .	France	IG	Sté immobilière	–	100,0
Realimo Negotiations <sup>1</sup> . . . . .	France	IG	Sté de services	–	100,0
SAF Baiyun . . . . .	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang . . . . .	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang ba . . . . .	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang er . . . . .	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang jiu . . . . .	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang liu . . . . .	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang qi . . . . .	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang san . . . . .	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang shi . . . . .	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang shi'er . . . . .	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang shiyi . . . . .	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang shi liu . . . . .	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang shi wu . . . . .	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang wu . . . . .	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang yi . . . . .	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Guangzhou . . . . .	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Leasing Holding (France) . . . . .	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Palissandre . . . . .	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang . . . . .	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang ba . . . . .	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang er . . . . .	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang jiu . . . . .	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang liu . . . . .	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang qi . . . . .	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang san . . . . .	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang shi . . . . .	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu Jiang shi ba (ex-DEM 20) . . . . .	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang shi er . . . . .	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu Jiang shi jiu (ex-DEM 21) . . . . .	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang shi liu . . . . .	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang shi qi . . . . .	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang shi wu . . . . .	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang shiyi . . . . .	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang wu . . . . .	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang yi . . . . .	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Société Financière et Mobilière (SFM) . . . . .	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Société Immobilière Malesherbes-Anjou . . . . .	France	IG	Sté immobilière	100,0	100,0
Sopingest . . . . .	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Thasosfin . . . . .	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
<b>Gestion d'actifs</b>					
CCF & Partners Asset Management Ltd . . . . .	Royaume-Uni	IG Contrôle	Sté financière	100,0	100,0
HCM Holdings Ltd . . . . .	Royaume-Uni	conjoint	Sté financière	51,0	51,0
HSBC Duoblig (ex-HSBC Dynamic Cash) <sup>1</sup> . . . . .	France	IG	Sté financière	–	97,7
HSBC Epargne Entreprise (France) . . . . .	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Service Epargne Entreprise . . . . .	France	MEE	Sté de services	18,1	18,1
HSBC Global Asset Management Financial Services (ex-Sinopia Financial Services) <sup>1</sup> . . . . .	France	IG	Sté financière	–	100,0

\* IG : intégration globale – MEE : mise en équivalence.

<sup>1</sup> Fusion.

## 19 Liste des sociétés consolidées (suite)

<i>Sociétés consolidées</i>	<i>Pays</i>	<i>Méthode de consolidation*</i>	<i>Activité principale</i>	Part du capital détenu par le groupe HSBC France	
				% 2012	% 2011
HSBC Global Asset Management (France) (ex-HSBC Investments (France))	France	IG	Sté de gestion	100,0	100,0
HSBC Global Asset Management (Switzerland) AG	Suisse	MEE	Sté financière	50,0	50,0
HSBC Private Wealth Managers (ex-Louvre Gestion) <sup>1</sup>	France	IG	Sté financière	–	100,0
Sinopia TRS1	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SNC les Oliviers d'Antibes	France	IG	Sté financière	60,0	60,0
Trinkaus Gesellschaft für KMI oHG	Allemagne	IG	Sté financière	90,0	90,0
<b>Banque privée</b>					
Eurofin Capital Partners (ECP)	France	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
Octogone Immobilier	France	IG	Sté immobilière	100,0	100,0
<b>Autres</b>					
Charterhouse Management Services Limited (CMSL)	Royaume-Uni	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
Charterhouse Administrators Ltd	Royaume-Uni	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
Contrarian and Value Fund <sup>1</sup>	France	IG	Sté de portefeuille	–	100,0
Elysées Formation <sup>2</sup>	France	IG	Sté de services	–	100,0
Enership	France	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
Euro Stock Picking <sup>1</sup>	France	IG	Sté de portefeuille	–	100,0
Excofina	France	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
FinanCités	France	MEE	Sté de Capital Risque	15,4	15,4
Fund Nominees Limited	Royaume-Uni	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
Keyser Ullman Ltd	Royaume-Uni	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
Serdac <sup>2</sup>	Suisse	IG	Sté de portefeuille	–	100,0
Shield Properties & Investments Limited (Holdings)	Royaume-Uni	IG	Sté de services	100,0	100,0
Société Française et Suisse (SFS)	France	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
Valeurs Mobilières Elysées (ex-Nobel)	France	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
Value Fund 2 <sup>1</sup>	France	IG	Sté financière	–	100,0

\* IG : intégration globale – MEE : mise en équivalence.

1 Fusion.

2 Liquidation.

<i>Acquisition</i>	<i>Année</i>
SAF Leasing Holding (France)	2011

### Fusions :

DEMPAR 2 avec Société Financière et Mobilière (SFM)  
 Finanpar 6 avec Société Financière et Mobilière (SFM)  
 Vernet Expansion avec HSBC France  
 HSBC Global Asset Management Financial Services avec HSBC Global Asset Management (France)  
 HSBC Private Wealth Managers avec HSBC Global Asset Management (France)  
 Euro Stock Picking avec Enership  
 Value Fund 2 avec Enership  
 Realimo Negotiation avec Foncière Elysées  
 Immobilière Bauchard avec Foncière Elysées  
 Contrarian and Value Fund avec Valeurs Mobilières Elysées

### Cessions et liquidations :

HSBC Duoblig (ex-HSBC Dynamic Cash)  
 Elysées Formation  
 Serdac

**Etats financiers consolidés** (suite)**20 Autres actifs et actifs non courants destinés à être cédés****a Autres actifs**

(en millions d'euros)	<b>31.12.2012</b>	31.12.2011
Impôts courants .....	<b>58</b>	148
Autres actifs .....	<b>238</b>	969
	<b>296</b>	1 117

**b Actifs non courants destinés à être cédés**

(en millions d'euros)	<b>31.12.2012</b>	31.12.2011
Terrains constructions et agencements .....	-	5
Immeubles de placements .....	-	-
<b>Total</b> .....	<b>-</b>	<b>5</b>

Les actifs classés en "Actifs non courants destinés à être cédés" respectent les conditions indiquées dans l'IFRS 5 et rappelées dans la Note 2 aa.

**21 Passifs financiers sous option juste valeur**

(en millions d'euros)	<b>31.12.2012</b>	31.12.2011
Dettes envers les établissements de crédit .....	-	-
Dettes envers la clientèle .....	<b>215</b>	209
Dettes représentées par un titre .....	<b>5 423</b>	5 304
Dettes subordonnées .....	<b>16</b>	14
	<b>5 654</b>	5 527

Au 31 décembre 2012, l'écart entre la valeur comptable des passifs financiers sous option juste valeur et le montant contractuel à l'échéance s'élevait à 370 millions EUR pour le groupe HSBC France (250 millions EUR au 31 décembre 2011).

Au 31 décembre 2012, le montant cumulé des variations de juste valeur attribuables à des modifications du risque de crédit atteignait 59 millions EUR pour le groupe HSBC France (- 59 millions EUR au 31 décembre 2011).

En 2012, le groupe a comptabilisé en résultat une perte de - 118 millions EUR au titre de son propre *spread* de crédit (gain de 124 millions EUR en 2011).

**22 Autres passifs**

(en millions d'euros)	<b>31.12.2012</b>	31.12.2011
Part non détenue par le groupe dans les fonds consolidés .....	<b>0</b>	3
Dettes sur paiements à base d'actions .....	<b>61</b>	44
Passifs de crédit-bail .....	-	-
Autres éléments de passif .....	<b>478</b>	790
	<b>539</b>	837



## 23 Impôts différés

(en millions d'euros)	31.12.2012			31.12.2011		
	<i>Impôt différé actif</i>	<i>Impôt différé passif</i>	<i>Total</i>	<i>Impôt différé actif</i>	<i>Impôt différé passif</i>	<i>Total</i>
Différences temporaires :						
– engagements de retraite . . .	36	–	(36)	28	–	(28)
– crédit-bail . . . . .	65	–	(65)	47	–	(47)
– réévaluation des immobilisations . . . . .	(11)	–	11	(12)	–	12
– autres différences temporaires . . . . .	110	2	(108)	59	2	(57)
– déficits reportables . . . . .	–	–	–	89	–	(89)
	<b>200</b>	<b>2</b>	<b>(198)</b>	<b>211</b>	<b>2</b>	<b>(209)</b>

Les principaux soldes d'impôt différé qui sont directement constatés en capitaux propres sont présentés ci-après :

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Couverture de flux de trésorerie . . . . .	43	35
Réserve des titres disponibles à la vente . . . . .	28	(24)
Ecart actuariels . . . . .	(15)	(8)

## 24 Provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	<i>Provisions</i>
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2012</b> . . . . .	<b>97</b>
Dotations aux provisions . . . . .	51
Provisions utilisées . . . . .	(26)
Reprise de provisions . . . . .	(25)
Variations de change, changement de périmètre de consolidation et autres mouvements . . . . .	–
<b>Au 31 décembre 2012</b> . . . . .	<b>97</b>

Les mouvements sur provisions enregistrés en 2012 incluent, notamment, les provisions pour restructuration.

(en millions d'euros)	<i>Provisions</i>
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2011 . . . . .	62
Dotations aux provisions . . . . .	71
Provisions utilisées . . . . .	(17)
Reprise de provisions . . . . .	(20)
Variations de change, changement de périmètre de consolidation et autres mouvements . . . . .	1
Au 31 décembre 2011 . . . . .	97

Les mouvements sur provisions enregistrés en 2011 incluent, notamment, les provisions pour restructuration.

**Etats financiers consolidés** (suite)**25 Opérations de pension et comptes de règlement**

(en millions d'euros)	<u>31.12.2012</u>	<u>31.12.2011</u>
<b>Actif</b>		
Prêts et créances sur la clientèle :		
– prises en pension .....	14 512	20 745
– comptes de règlement .....	548	117
Prêts et créances sur les établissements de crédit :		
– prises en pension .....	22 949	25 762
– comptes de règlement .....	1 366	792
 (en millions d'euros)	 <u>31.12.2012</u>	 <u>31.12.2011</u>
<b>Passif</b>		
Dettes envers la clientèle :		
– mises en pension .....	12 339	13 196
– comptes de règlement .....	1 057	399
Dettes envers les établissements de crédit :		
– mises en pension .....	23 836	20 503
– comptes de règlement .....	1 073	660

**26 Dettes subordonnées**

(en millions d'euros)	<i>Valeur comptable</i>	
	<u>31.12.2012</u>	<u>31.12.2011</u>
Dettes subordonnées :		
– au coût amorti .....	166	166
– sous option juste valeur .....	16	14
	<u>182</u>	<u>180</u>

Détail des titres subordonnés émis par HSBC France :

(en millions d'euros)	<i>Valeur comptable</i>	
	<u>31.12.2012</u>	<u>31.12.2011</u>
150 M EUR <sup>1</sup> Taux variable – échéance 2014 .....	150	150
15 M EUR Taux variable – échéance 2015 .....	16	14
16 M EUR Titres subordonnés à durée indéterminée – Taux variable .....	16	16
	<u>182</u>	<u>180</u>

<sup>1</sup> Emissions souscrites par HSBC Bank plc.

**27 Portefeuille de transaction (Passif)**

(en millions d'euros)	<u>31.12.2012</u>	<u>31.12.2011</u>
Positions nettes vendeuses de titres .....	18 683	21 537
Dépôts interbancaires .....	11 154	8 772
Dépôts clientèle .....	4 923	6 565
Dettes représentées par un titre .....	1 511	1 384
<b>Total</b> .....	<u>36 271</u>	<u>38 258</u>

En 2012, le groupe a comptabilisé une perte de 100 millions EUR relative à son propre *spread* de crédit (gain de 64 millions EUR en 2011).

## 28 Juste valeur des instruments financiers

Le classement d'un instrument financier est déterminé en conformité avec les principes comptables décrits dans la Note 2. L'utilisation d'estimations et d'hypothèses lors de la valorisation des instruments financiers est décrite dans la Note 1 c en page 115.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif peut être échangé ou un passif éteint entre deux contreparties bien informées agissant en condition de pleine concurrence.

Le tableau suivant présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur.

(en millions d'euros)	Techniques d'évaluation			Total contreparties	Montants avec des entités du Groupe HSBC	Total
	Level 1 – Cotation de marché	Level 2 – Utilisation de données de marché observables	Level 3 – Utilisation de données de marché non observables			
<b>Au 31 décembre 2012</b> . . . . .						
<b>Actifs</b>						
Portefeuille de transaction . . . . .	35 152	505	–	35 657	4 920	40 577
Actifs financiers sous option juste valeur . . . . .	–	–	–	–	5	5
Instruments dérivés . . . . .	8	65 641	47	65 696	24 562	90 258
Titres disponibles à la vente . . . . .	7 767	224	97	8 088	170	8 258
<b>Passifs</b>						
Portefeuille de transaction . . . . .	31 387	3 298	–	34 685	1 586	36 271
Passifs financiers sous option juste valeur . . . . .	–	5 654	–	5 654	–	5 654
Instruments dérivés . . . . .	3	61 657	57	61 717	27 396	89 114
 Au 31 décembre 2011						
<b>Actifs</b>						
Portefeuille de transaction . . . . .	31 657	1 835	–	33 492	5 521	39 013
Actifs financiers sous option juste valeur . . . . .	–	593	–	593	4	598
Instruments dérivés . . . . .	2	57 905	46	57 953	24 784	82 738
Titres disponibles à la vente . . . . .	6 754	472	122	7 348	170	7 518
<b>Passifs</b>						
Portefeuille de transaction . . . . .	33 821	3 477	–	37 298	960	38 258
Passifs financiers sous option juste valeur . . . . .	–	5 527	–	5 527	–	5 527
Instruments dérivés . . . . .	–	52 214	102	52 316	29 365	81 681

## Etats financiers consolidés (suite)

### 28 Juste valeur des instruments financiers (suite)

#### Dispositif de contrôle

La détermination des justes valeurs est soumise à un dispositif de contrôle visant à vérifier que ces justes valeurs sont déterminées ou validées par une fonction indépendante du preneur de risque. Pour les justes valeurs déterminées par référence à des cotations externes ou à des paramètres de prix, la détermination ou la validation de prix est indépendante. Sur les marchés moins liquides, l'observation directe des prix négociés peut ne pas être possible. Dans ce cas, le groupe utilise d'autres informations de marché pour valider la juste valeur de l'instrument financier en privilégiant les données jugées plus fiables. Les facteurs qui seront pris en compte à cet égard sont, entre autres, les suivants :

- dans quelle mesure les prix peuvent être considérés comme représentatifs des prix négociés ou négociables ;
- la similitude entre instruments financiers ;
- l'homogénéité entre des sources différentes ;
- le processus mis en œuvre par le service en charge de l'évaluation pour déterminer les données ;
- le temps écoulé entre la date d'enregistrement des données du marché et la date d'arrêté du bilan ;
- la manière dont les données ont été obtenues.

Pour les justes valeurs déterminées sur la base de modèles d'évaluation, le dispositif de contrôle peut s'étendre, le cas échéant, au développement ou à la validation de manière indépendante de la construction de ces modèles, aux données introduites dans ces mêmes modèles, aux éventuels ajustements requis en dehors de ces modèles et, si possible, aux résultats obtenus.

#### Détermination de la juste valeur des instruments financiers évalués en juste valeur

Les instruments financiers évalués à la juste valeur incluent les actifs et passifs du portefeuille de transaction, les instruments financiers sous option juste valeur, les dérivés et les instruments financiers classés en actifs disponibles à la vente (effets publics et valeurs assimilées, obligations et actions).

La fiabilité de la détermination de la juste valeur pour les instruments financiers enregistrés dans le bilan consolidé dépend des méthodes retenues pour la détermination des justes valeurs.

La juste valeur est déterminée, selon les méthodes ci-après :

- a "Level 1" – *Cotation de marché* : instruments financiers présentant une cotation sur un marché actif.
- b "Level 2" – *Evaluation utilisant des données de marché observables* : instruments financiers présentant des cotations pour des instruments similaires sur un marché actif ou cotations pour des instruments financiers identiques ou similaires sur un marché non actif ou instruments financiers utilisant des modèles au sein desquels tous les paramètres significatifs sont observables.
- c "Level 3" – *Evaluation utilisant des données de marché non observables* : instruments financiers évalués sur la base de modèles au sein desquels un ou plusieurs éléments significatifs ne sont pas des données observables.

La méthode de détermination de la juste valeur la plus fiable est la cotation sur un marché liquide. Les justes valeurs des instruments financiers cotés sur un marché actif sont basées sur les prix demandés pour les actifs détenus et sur les prix offerts pour les passifs émis. Lorsqu'un instrument financier a un prix issu de cotation et fait partie d'un portefeuille, la juste valeur du portefeuille est calculée comme le produit du nombre d'unité multiplié par le prix de cotation sans application d'une décote. Dans le cas où le marché d'un instrument financier n'est pas actif les techniques d'évaluation sont utilisées.

Le jugement pour déterminer si un marché est actif peut inclure, mais sans être restrictif, la prise en compte de facteurs tels que l'ampleur et la fréquence de son activité de *trading*, la disponibilité de prix et l'importance du *spread bid/offer*. Le *spread bid/offer* représente la différence de prix pour laquelle un acteur du marché accepterait d'acheter, comparé au prix auquel il accepterait de vendre. Dans un marché inactif, pour la détermination de la juste valeur, un travail additionnel est nécessaire afin de s'assurer que les prix de transaction sont représentatifs de la juste valeur ou déterminer les ajustements de prix nécessaires pour les calculs.

Les techniques d'évaluation intègrent des hypothèses concernant les éléments que les autres opérateurs de marchés prendraient en compte dans leurs évaluations, notamment les courbes de taux d'intérêts, les taux de change, la volatilité et le taux de défaut.

La majorité des techniques d'évaluation utilise uniquement des données de marchés observables. Cependant, certains instruments financiers sont évalués sur la base de techniques d'évaluation utilisant un ou plusieurs paramètres de marché non observables. Pour ces instruments, la juste valeur déterminée comporte une part de jugement. Le terme "non observable", dans ce contexte, signifie qu'il existe peu ou pas de données de marché disponibles permettant de déterminer le niveau pour lequel une transaction dans des conditions normales, pourrait être réalisée, mais il ne signifie pas qu'il n'existe pas de données de marché disponibles pour l'évaluation (des données historiques peuvent par exemple être utilisées).

## 28 Juste valeur des instruments financiers (suite)

Dans certaines circonstances, principalement lorsque la dette est couverte en taux par des dérivés, le groupe utilise la juste valeur pour comptabiliser cette dette émise. Lorsqu'elle est disponible, la juste valeur sera déterminée sur la base des prix cotés sur un marché actif pour les instruments concernés. Lorsqu'elle n'est pas disponible, la juste valeur sera basée soit sur la cotation de ces instruments sur un marché non actif, soit estimée en comparant les cotations sur un marché actif d'instruments similaires. La juste valeur de ces instruments intègre le risque de crédit propre (*spread* émetteur). Pour l'ensemble de la dette émise, les modèles d'actualisation de *cash-flow* sont utilisés pour isoler les éléments de changement de la juste valeur résultant du *spread* de crédit des autres éléments résultant des paramètres de marché, comme les taux d'intérêt de référence ou les taux de change.

Les titres émis dans le cadre d'émissions structurées et certains autres instruments hybrides sont classés en portefeuille de transaction et comptabilisés à leur juste valeur. Les *spreads* de crédit appliqués à ces instruments sont fonction des *spreads* retenus par le groupe pour le lancement des émissions structurées. Ces *spreads* de marché sont significativement plus étroits que les *spreads* de crédit observés sur les marchés obligataires traditionnels ou les dérivés de crédit (*Credit Default Swap* – CDS).

Les pertes et les gains résultant de la variation du *spread* émetteur sur la propre dette sont pris en résultat sur la durée de vie contractuelle de l'émission sauf en cas de remboursement anticipé.

### Méthode de valorisation du risque de contrepartie

Toutes les positions nettes sur des instruments financiers et tous les portefeuilles d'instruments dérivés sont valorisés au prix demandé ou au prix offert (*bid price* ou *offer price*), selon les cas. Les positions acheteuses sont comptabilisées au prix demandé et les positions vendeuses au prix offert.

La juste valeur des détentions significatives d'instruments financiers est déterminée à partir d'un multiple de la valeur d'un seul instrument, sans opérer d'ajustement de bloc qui viserait à refléter l'importance de ces participations.

Les méthodes d'évaluation utilisées lorsqu'une cotation de marché n'est pas disponible comprennent certaines hypothèses qui, de l'avis de HSBC, pourraient être faites par un intervenant du marché pour établir la juste valeur. Si HSBC estime que certains éléments supplémentaires n'ont pas été inclus dans le modèle d'évaluation, des ajustements appropriés peuvent être effectués, notamment comme suit :

- ajustement du risque de crédit : ajustement destiné à refléter la solvabilité des contreparties pour les produits dérivés conclus de gré à gré.

Un ajustement lié à la prise en compte du risque de contrepartie ("CVA") est calculé au niveau de chaque entité légale du groupe, et pour chaque entité pour toute contrepartie à laquelle l'entité est exposée. Le total de la CVA et de notre propre risque de contrepartie ("DVA") au 31 décembre 2012 était de - 98 millions EUR.

Comme expliqué en page 114, depuis le 31 décembre 2012, le groupe calcule la "CVA" en appliquant la probabilité de défaut de la contrepartie, conditionnée à la solvabilité de HSBC, à l'exposition attendu du groupe à cette contrepartie et en la multipliant par la perte attendue en cas de défaut. Réciproquement, le groupe calcule la "DVA" en appliquant la probabilité de défaut de HSBC et sous réserve de solvabilité de la contrepartie, à l'exposition de la contrepartie au groupe et en la multipliant par la perte attendue en cas de défaut. Les deux calculs sont réalisés sur la durée de vie de l'exposition potentielle.

Le calcul exploite au maximum les données de marché lorsqu'elles sont pertinentes et observables. La probabilité de défaut est définie à partir des *spreads* des dérivés de crédit lorsque ceux-ci sont disponibles et fiables pour une contrepartie donnée, y compris pour HSBC dans le cadre de la "DVA", ou sur la base d'approximation appropriée lorsque cela n'est pas le cas.

Hormis l'exception liée à certaines chambres de compensation, le groupe inclut toutes les contreparties externes au groupe dans la valorisation du risque de contrepartie ("CVA" et "DVA") et ne procède dans son calcul à aucune compensation entre entités du groupe.

- incertitude des données de marché/du modèle : ajustement destiné à refléter les incertitudes entourant la juste valeur en raison de données de marché non observables (par exemple, du fait d'une liquidité insuffisante) ou dans des domaines dans lesquels le choix du modèle d'évaluation est particulièrement subjectif.

Cependant, dans certains cas, la juste valeur d'un instrument est déterminée par comparaison avec d'autres transactions de marché observables sur le même instrument ou par une méthode d'évaluation dont les paramètres sont exclusivement composés de données de marché observables, notamment les courbes de taux d'intérêt, les fourchettes de volatilité déduites des cotations des options et les taux de change. Lorsqu'il existe de telles données, HSBC France constate un gain ou une perte sur opérations des portefeuilles de transaction à la date de mise en place de l'instrument.

## Etats financiers consolidés (suite)

### 28 Juste valeur des instruments financiers (suite)

En l'absence de données de marché observables, la marge dégagée lors de la négociation de certains instruments financiers complexes ("*day-1 profit*" correspondant à l'écart constaté entre le prix de transaction et la valorisation issue du modèle d'évaluation) n'est pas constatée immédiatement au compte de résultat mais comptabilisée sur la durée de vie de l'opération sur des bases appropriées, ou enregistrée au compte de résultat lorsque les paramètres deviennent observables, soit à l'échéance, soit au dénouement de l'opération.

Une analyse de la variation de la réserve de "*day-1 gain or loss*" est donnée en page 146.

Les montants reportés dans la catégorie *Level 3* (inobservables) sont en ligne avec la politique de *day-1*. Le type de sous-jacent et de produits structurés visés par l'activité de HSBC France sont assez largement couverts par les produits renseignés dans le consensus Markit : cette couverture est surveillée en comité des paramètres pour les dérivés de taux et d'actions. Lorsque nécessaire, une analyse du collatéral et des cotations émanant de *brokers* complète l'information disponible, réduisant ainsi d'autant la part des produits et paramètres reportés dans la catégorie inobservable.

Les coûts de mise en œuvre des transactions, tels que les frais de courtage, commissions versées et frais supportés postérieurement à l'exécution des transactions, sont comptabilisés en charges.

Instruments financiers valorisés à la juste valeur avec utilisation de données non observables – *Level 3*

(en millions d'euros)	<i>Actifs</i>				<i>Passifs</i>		
	<i>Titres disponibles à la vente</i>	<i>Titres de transaction</i>	<i>Titres sous option juste valeur</i>	<i>Dérivés</i>	<i>Titres de transaction</i>	<i>Titres sous option juste valeur</i>	<i>Dérivés</i>
Investissements							
en <i>private equity</i> . . . . .	97	–	–	–	–	–	–
<i>Asset-backed securities</i> . . . . .	–	–	–	–	–	–	–
Opérations de financement							
à effet de levier . . . . .	–	–	–	–	–	–	–
Prêts destinés à la titrisation . . . . .	–	–	–	–	–	–	–
Titres structurés . . . . .	–	–	–	–	–	–	–
Dérivés monolines . . . . .	–	–	–	–	–	–	–
Autres dérivés . . . . .	–	–	–	47	–	–	57
Autres . . . . .	–	–	–	–	–	–	–
<b>Au 31 décembre 2012</b> . . . . .	<b>97</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>47</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>57</b>
Investissements							
en <i>private equity</i> . . . . .	122	–	–	–	–	–	–
<i>Asset-backed securities</i> . . . . .	–	–	–	–	–	–	–
Opérations de financement							
à effet de levier . . . . .	–	–	–	–	–	–	–
Prêts destinés à la titrisation . . . . .	–	–	–	–	–	–	–
Titres structurés . . . . .	–	–	–	–	–	–	–
Dérivés monolines . . . . .	–	–	–	–	–	–	–
Autres dérivés . . . . .	–	–	–	46	–	–	102
Autres . . . . .	–	–	–	–	–	–	–
<b>Au 31 décembre 2011</b> . . . . .	<b>122</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>46</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>102</b>

## 28 Juste valeur des instruments financiers (suite)

Variation de la juste valeur des instruments classés en *Level 3*

(en millions d'euros)	<i>Actifs</i>				<i>Passifs</i>		
	<i>Titres disponibles à la vente</i>	<i>Titres de transaction</i>	<i>Titres sous option juste valeur</i>	<i>Dérivés</i>	<i>Titres de transaction</i>	<i>Titres sous option juste valeur</i>	<i>Dérivés</i>
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2012</b> .....	<b>122</b>	–	–	<b>46</b>	–	–	<b>102</b>
Profits/(pertes) comptabilisés en compte de résultat .....	(12)	–	–	1	–	–	(45)
Profits/(pertes) comptabilisés en capitaux propres .....	(2)	–	–	–	–	–	–
Achats .....	4	–	–	–	–	–	–
Emissions .....	–	–	–	–	–	–	–
Ventes .....	(11)	–	–	–	–	–	–
Arrivées à échéance .....	(4)	–	–	–	–	–	–
Sorties .....	–	–	–	–	–	–	–
Entrées .....	–	–	–	–	–	–	–
<b>Au 31 décembre 2012</b> .....	<b>97</b>	–	–	<b>47</b>	–	–	<b>57</b>

(en millions d'euros)	<i>Actifs</i>				<i>Passifs</i>		
	<i>Titres disponibles à la vente</i>	<i>Titres de transaction</i>	<i>Titres sous option juste valeur</i>	<i>Dérivés</i>	<i>Titres de transaction</i>	<i>Titres sous option juste valeur</i>	<i>Dérivés</i>
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2011 .....	106	–	–	21	–	–	39
Profits/(pertes) comptabilisés en compte de résultat .....	14	–	–	25	–	–	63
Profits/(pertes) comptabilisés en capitaux propres .....	(5)	–	–	–	–	–	–
Achats .....	18	–	–	–	–	–	–
Emissions .....	–	–	–	–	–	–	–
Ventes .....	(11)	–	–	–	–	–	–
Arrivées à échéance .....	–	–	–	–	–	–	–
Sorties .....	–	–	–	–	–	–	–
Entrées .....	–	–	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2011 .....	122	–	–	46	–	–	102

### *Investissements de l'activité de capital risque*

Les investissements du groupe sont généralement classés comme actifs disponibles à la vente et ne sont pas négociés sur un marché actif. En l'absence de marché actif pour un investissement donné, la juste valeur est estimée à partir de l'analyse de la situation financière et des résultats de l'entité, son profil de risque, ses perspectives et d'autres facteurs, et par référence aux valorisations de marché d'entités similaires cotées sur un marché actif ou au prix auquel des entités similaires ont été cédées. L'estimation de la juste valeur des investissements comportant nécessairement un élément d'appréciation et une part d'incertitude, les facteurs subjectifs d'évaluation subsistent tant que l'investissement n'a pas été cédé.

### *Titres adossés à des actifs (ABS)*

Du fait du manque de liquidité sur le marché des obligations adossées à des prêts hypothécaires, les données observables disponibles sont peu nombreuses. Le groupe a alors recours aux modèles pour confirmer la fiabilité des données de marché limitées disponibles et pour savoir si des ajustements doivent être apportés aux cotations de marché. Pour les ABS, y compris les *Residential Mortgage Backed Securities*, les évaluations sont réalisées sur la base de modèles standards prenant en compte des hypothèses retenues relatives au remboursement, aux taux de défaut, à la performance et au niveau de perte du fait de la nature du collatéral. Les évaluations sont comparées à des données observables pour des titres de nature similaire.

## Etats financiers consolidés (suite)

### 28 Juste valeur des instruments financiers (suite)

#### *Produits dérivés*

Les produits dérivés conclus de gré à gré sont valorisés à partir de modèles d'évaluation. Ces modèles calculent la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base du principe de non-arbitrage. Pour la plupart des produits dérivés "vanilles", tels que les *swaps* de taux d'intérêt et les options européennes, les approches de modélisation utilisées sont celles communes à l'ensemble du secteur. Pour les produits dérivés plus complexes, les pratiques peuvent varier.

Les modèles d'évaluation sont alimentés à partir de données de marché observables chaque fois qu'elles existent, y compris des cours fournis par des Bourses, négociateurs, courtiers ou autres fournisseurs de données. Certaines de ces données pourront ne pas être observables directement sur le marché, mais pourront être déterminées à partir de cours observables au moyen de procédures de calibration des modèles. Enfin, certaines données ne sont pas observables, mais peuvent généralement être déterminées à partir de données historiques ou d'autres sources.

#### *Prêts*

Les prêts comptabilisés en juste valeur sont valorisés à partir de cotations des courtiers et/ou sur la base des consensus de marché, lorsqu'ils existent. Le cas échéant, la juste valeur est déterminée à partir du *spread* de crédit observé pour d'autres instruments de marché du même émetteur ou d'émetteurs similaires.

#### *Emissions structurées*

Pour les émissions structurées dont la juste valeur est établie à l'aide d'une méthode d'évaluation, la juste valeur découlera de celle du titre sous-jacent comme décrit ci-dessus et la juste valeur du produit dérivé incorporé sera déterminée comme indiqué dans la section ci-dessus sur les instruments dérivés.

Le tableau ci-dessous donne une analyse des diverses méthodes décrites plus haut, qui ont été utilisées pour valoriser les actifs et passifs financiers évalués à leur juste valeur dans les états financiers consolidés. Les variations des montants relatifs à ces actifs et passifs évalués à la juste valeur sur la base d'importantes données non observables sont principalement imputables à des reclassifications vers la catégorie *Level 2*.

Pour les actifs et passifs classés en portefeuille de transaction, les plus-values et moins-values réalisées et latentes sont enregistrées dans le compte de résultat sur la ligne "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transactions" hors marge nette d'intérêt. Les variations de juste valeur des dettes long terme comptabilisées sous option juste valeur et les dérivés associés sont constatés en compte de résultat sous "Variations de juste valeur des dettes long terme émises et dérivés associés". Les variations de juste valeur de tous les autres instruments financiers comptabilisés sous option juste valeur et les dérivés associés sont enregistrés au compte de résultat sur la ligne "Résultat net des autres instruments financiers sous option juste valeur".

Les plus-values et moins-values de cession de titres disponibles à la vente sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne "Résultat net des cessions des investissements financiers" tandis que les plus-values et moins-values latentes sont enregistrées sur la ligne "Plus- ou moins-values latentes comptabilisées en capitaux propres" sous "Titres disponibles à la vente" dans l'état du résultat global.

#### **Juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur**

Les justes valeurs à la date d'établissement du bilan, des actifs et passifs décrits ci-dessous sont estimées comme indiqué ci-après :

##### *(i) Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle*

La juste valeur des prêts et créances se fonde sur les transactions de marché observables, lorsqu'il en existe. En l'absence de transactions de marché observables, la juste valeur est estimée à partir de modèles d'actualisation des flux de trésorerie. Les prêts et créances sains sont regroupés, dans la mesure du possible, en groupes homogènes en fonction de leur montant, catégorie de clientèle, devise, notation, échéance et taux. En général, les *cash-flows* contractuels sont actualisés sur la base d'un taux d'actualisation estimé par le groupe, correspondant au taux qu'un intervenant de marché utiliserait pour valoriser des instruments de même échéance, présentant les mêmes caractéristiques de refixation de taux et de crédit. Pour les bandes de maturité pour lesquelles aucune information de prix récente n'est disponible, une extrapolation linéaire est réalisée à partir des points connus les plus proches.

Pour les prêts et dépôts, la juste valeur des montants remboursables à vue est égale à la valeur comptable à la date du bilan.



## 28 Juste valeur des instruments financiers (suite)

La juste valeur d'un portefeuille de prêts prend en compte à la fois la dépréciation des créances à la date d'arrêté et les estimations de pertes à venir sur la durée résiduelle des prêts.

La juste valeur des créances douteuses est estimée en actualisant les flux de trésorerie futurs sur la durée de recouvrement attendue.

### (ii) Investissements financiers

La juste valeur des investissements financiers cotés est calculée à partir des cours de marché acheteurs. La juste valeur des instruments financiers non cotés est calculée à partir de techniques d'évaluation qui tiennent compte des cours de titres similaires cotés ou des revenus futurs générés par de tels titres.

### (iii) Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Pour la détermination de leur juste valeur, les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont regroupées en fonction de leur échéance résiduelle. Leur juste valeur est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, à partir des taux en vigueur offerts pour des dépôts de même durée résiduelle. La juste valeur des dépôts remboursables à vue est supposée égale à leur montant exigible à la date de clôture.

### (iv) Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

La juste valeur des dettes représentées par un titre et des dettes subordonnées est calculée à partir des cotations de marché à la date de clôture, le cas échéant, ou sur la base des cotations de marché d'instruments comparables.

Les justes valeurs présentées dans cette Note sont établies à une date donnée et peuvent varier significativement par rapport aux montants qui seront réellement versés à la date d'échéance ou de règlement de ces instruments. Dans de nombreux cas, la cession des portefeuilles ne serait pas immédiatement réalisable à la juste valeur retenue, compte tenu de la taille des portefeuilles valorisés. En conséquence, les justes valeurs ne correspondent pas à la valeur de ces instruments financiers pour le groupe dans une perspective de continuité d'exploitation.

Pour toutes les catégories d'instruments financiers, la juste valeur est calculée comme le produit de la valeur d'un seul instrument et du nombre d'instruments détenus. Il n'est procédé à aucun ajustement au titre d'une décote ou prime de bloc.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur au bilan. La valeur comptable de tous les autres instruments financiers est égale à leur juste valeur :

(en millions d'euros)	31.12.2012		31.12.2011	
	<i>Valeur comptable</i>	<i>Juste valeur</i>	<i>Valeur comptable</i>	<i>Juste valeur</i>
<b>Actif</b>				
Prêts et créances sur les établissements de crédit .....	<b>28 132</b>	<b>28 134</b>	29 705	29 706
Prêts et créances sur la clientèle.....	<b>48 354</b>	<b>47 543</b>	53 279	52 566
<b>Passif</b>				
Dettes envers les établissements de crédit .....	<b>32 992</b>	<b>32 992</b>	32 338	32 340
Comptes créditeurs de la clientèle .....	<b>42 364</b>	<b>42 412</b>	42 896	42 919
Dettes représentées par un titre .....	<b>10 655</b>	<b>10 712</b>	12 605	12 669
Dettes subordonnées .....	<b>166</b>	<b>167</b>	166	168

## Etats financiers consolidés (suite)

## 29 Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité

Le tableau suivant présente une analyse des flux futurs non actualisés des dettes financières comptabilisées au bilan par dates d'échéances contractuelles.

Les passifs du portefeuille de transaction ont été inclus dans la rubrique "A vue" et non suivant leur date contractuelle de maturité car ces passifs sont détenus pour des durées très courtes. Les flux futurs non actualisés des dérivés de couverture ont été classés selon leur date contractuelle de maturité :

(en millions d'euros)	31.12.2012					Total
	A vue	A moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans	
Dettes envers les établissements de crédit <sup>1</sup>	232	29 453	2 199	6 342	345	38 571
Comptes créditeurs de la clientèle <sup>1</sup>	22 945	26 741	1 795	207	179	51 867
Portefeuille de transaction	36 271	—	—	—	—	36 271
Passifs financiers sous option juste valeur	—	7	2 004	4 075	750	6 836
Instruments dérivés	87 984	—	—	1 131	—	89 115
Dettes représentées par un titre	—	5 854	2 143	3 478	65	11 540
Dettes subordonnées	—	—	—	153	35	188
Autres passifs financiers	352	810	314	561	187	2 224
Engagements de financement	22	2 662	1 268	12 387	1 746	18 085
<b>Total au 31 décembre 2012</b>	<b>147 806</b>	<b>65 527</b>	<b>9 723</b>	<b>28 334</b>	<b>3 307</b>	<b>254 697</b>

<sup>1</sup> Les dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle n'incluent pas le netting effectué sur les opérations de pension.

(en millions d'euros)	31.12.2011					Total
	A vue	A moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans	
Dettes envers les établissements de crédit <sup>1</sup>	419	34 817	2 910	6 482	493	45 121
Comptes créditeurs de la clientèle <sup>1</sup>	21 637	23 806	9 171	567	208	55 389
Portefeuille de transaction	38 258	—	—	—	—	38 258
Passifs financiers sous option juste valeur	—	—	—	4 152	826	4 978
Instruments dérivés	80 989	—	—	692	—	81 681
Dettes représentées par un titre	—	6 906	1 947	4 036	87	12 976
Dettes subordonnées	—	—	—	171	35	206
Autres passifs financiers	765	758	371	293	538	2 725
Engagements de financement	29	3 612	3 974	11 791	1 637	21 043
<b>Total au 31 décembre 2011</b>	<b>142 097</b>	<b>69 899</b>	<b>18 373</b>	<b>28 184</b>	<b>3 824</b>	<b>262 377</b>

<sup>1</sup> Les dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle n'incluent pas le netting effectué sur les opérations de pension.

## 29 Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité (suite)

Le tableau ci-après présente la ventilation des actifs et passifs financiers par maturité restante à la date de clôture pour les éléments d'actif et de passif, les montants à payer ou à recevoir à moins d'un an ou à plus d'un an.

La date contractuelle d'échéance est considérée comme une approximation raisonnable de la maturité résiduelle pour les actifs et passifs présentés dans le tableau ci-dessous. Cependant, pour certains contrats comme les dépôts à vue ou les découverts, la date contractuelle peut différer de la date de maturité attendue.

Les portefeuilles de transaction (actif et passif) et les instruments dérivés de transaction sont exclus de ce tableau car il est escompté que leur dénouement ou règlement intervienne à moins d'un an.

(en millions d'euros)	31.12.2012						Total
	<i>A moins de 1 mois</i>	<i>Entre 1 mois et 1 an</i>	<i>Sous-total à moins de 1 an</i>	<i>Entre 1 et 5 ans</i>	<i>Après 5 ans</i>	<i>Sous-total après plus de 1 an</i>	
<b>Actif</b>							
Actifs financiers sous option juste valeur . . . . .	–	–	–	5	–	5	5
Prêts et créances sur les établissements de crédit . . .	22 362	2 951	25 313	2 585	234	2 819	28 132
Prêts et créances sur la clientèle . . . . .	14 330	11 174	25 504	11 903	10 947	22 850	48 354
Investissements financiers . .	–	1 208	1 208	2 038	5 012	7 050	8 258
Autres actifs financiers . . . . .	229	–	229	–	–	–	229
	<u>36 921</u>	<u>15 333</u>	<u>52 254</u>	<u>16 531</u>	<u>16 193</u>	<u>32 724</u>	<u>84 978</u>
<b>Passif</b>							
Dettes envers les établissements de crédit . . .	22 955	3 783	26 738	6 022	232	6 254	32 992
Comptes créditeurs de la clientèle . . . . .	37 442	4 668	42 110	146	108	254	42 364
Passifs financiers sous option juste valeur . . . . .	–	1 557	1 557	3 481	616	4 097	5 654
Dettes représentées par un titre . . . . .	2275	5 562	7 837	2 756	62	2 818	10 655
Autres passifs financiers . . . .	539	–	539	–	–	–	539
Dettes subordonnées . . . . .	–	–	–	166	–	166	166
	<u>63 211</u>	<u>15 570</u>	<u>78 781</u>	<u>12 571</u>	<u>1 018</u>	<u>13 589</u>	<u>92 370</u>

## Etats financiers consolidés (suite)

## 29 Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité (suite)

(en millions d'euros)	31.12.2011						
	<i>A moins de 1 mois</i>	<i>Entre 1 mois et 1 an</i>	<i>Sous-total à moins de 1 an</i>	<i>Entre 1 et 5 ans</i>	<i>Après 5 ans</i>	<i>Sous-total après plus de 1 an</i>	<i>Total</i>
<b>Actif</b>							
Actifs financiers sous option juste valeur . . . . .	–	–	–	598	–	598	598
Prêts et créances sur les établissements de crédit . . . . .	22 736	4 598	27 334	1 706	665	2 371	29 705
Prêts et créances sur la clientèle . . . . .	18 236	12 181	30 417	12 226	10 636	22 862	53 279
Investissements financiers . . . . .	15	513	528	4 338	2 652	6 990	7 518
Autres actifs financiers . . . . .	1 078	28	1 106	11	–	11	1 117
	<u>42 065</u>	<u>17 320</u>	<u>59 385</u>	<u>18 879</u>	<u>13 953</u>	<u>32 832</u>	<u>92 217</u>
<b>Passif</b>							
Dettes envers les établissements de crédit . . . . .	21 234	4 536	25 770	6 179	389	6 568	32 338
Comptes créditeurs de la clientèle . . . . .	29 056	13 172	42 228	559	109	668	42 896
Passifs financiers sous option juste valeur . . . . .	–	–	–	4 880	646	5 527	5 527
Dettes représentées par un titre . . . . .	2 756	6 013	8 769	3 761	75	3 836	12 605
Autres passifs financiers . . . . .	576	189	765	43	29	72	837
Dettes subordonnées . . . . .	–	–	–	166	–	166	166
	<u>53 622</u>	<u>23 910</u>	<u>77 532</u>	<u>15 588</u>	<u>1 249</u>	<u>17 837</u>	<u>94 369</u>

Des informations complémentaires concernant la gestion de la liquidité et du financement du groupe sont présentées dans le chapitre Facteurs de risque pages 91 et 92.

## 30 Actifs engagés en garantie de passifs et collatéraux acceptés en garantie d'actifs

Les actifs financiers engagés pour garantir des passifs se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	<b>31.12.2012</b>	31.12.2011
Effets publics et valeurs assimilées . . . . .	<b>592</b>	527
Prêts et créances sur les établissements de crédit . . . . .	<b>9 660</b>	9 300
Prêts et créances sur la clientèle . . . . .	<b>12 521</b>	10 000
Obligations et autres titres à revenu fixe . . . . .	<b>26 215</b>	28 898
Actions et autres titres à revenu variable . . . . .	–	–
	<u><b>48 988</b></u>	<u>48 725</u>

Ces transactions sont réalisées selon des conditions conformes aux opérations standards de prêts et de dons en pension de titres.

### 30 Actifs engagés en garantie de passifs et collatéraux acceptés en garantie d'actifs (suite)

#### Collatéraux acceptés en garantie des actifs

La juste valeur des actifs financiers acceptés comme collatéraux, et que le groupe peut vendre ou redonner en garantie en absence de défaut, s'élève à 51 709 millions EUR au 31 décembre 2012 (70 455 millions EUR au 31 décembre 2011).

La juste valeur des actifs financiers pris en garantie comme collatéraux qui ont été revendus ou redonnés en garantie s'élève à 47 162 millions EUR au 31 décembre 2012 (60 600 millions EUR au 31 décembre 2011). Le groupe a l'obligation de restituer ces actifs.

Ces transactions sont réalisées selon des conditions conformes aux opérations standards d'emprunts et de prêts de titres.

### 31 Capital social appelé

Le capital de HSBC France s'élevait au 31 décembre 2012 à 337 millions EUR divisé en 67 437 827 actions ordinaires de 5 EUR de nominal, entièrement libérées.

	<i>Nombre d'actions de HSBC France</i>	<i>Montant (en millions d'euros)</i>
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2012</b> .....	<b>67 437 827</b>	<b>337</b>
Actions émises .....	—	—
<b>Au 31 décembre 2012</b> .....	<b>67 437 827</b>	<b>337</b>
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2011 .....	67 437 820	337
Actions émises .....	7	—
Au 31 décembre 2011 .....	67 437 827	337

### 32 Rapprochement entre le résultat avant impôt et les flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles

#### Eléments non monétaires inclus dans le compte de résultat

(en millions d'euros)	<b>31.12.2012</b>	31.12.2011
Amortissements .....	<b>55</b>	57
Paiements à base d'actions .....	<b>54</b>	9
Dépréciation de créances .....	<b>117</b>	109
Passages en pertes nets de récupérations de créances .....	<b>(109)</b>	(74)
Provisions pour risques et charges .....	<b>24</b>	49
Provisions utilisées .....	<b>(25)</b>	(17)
Dépréciation d'investissements financiers .....	<b>2</b>	5
Amortissements des surcotes/décotes .....	—	—
Autre .....	<b>(56)</b>	(25)
	<b>59</b>	114

#### Variation des actifs d'exploitation

(en millions d'euros)	<b>31.12.2012</b>	31.12.2011
Comptes de régularisation .....	<b>81</b>	146
Variation nette des titres de transaction et des instruments dérivés .....	<b>(1 637)</b>	6 783
Variation des créances envers les établissements de crédit .....	<b>(1 382)</b>	5 826
Variation des créances envers la clientèle .....	<b>4 928</b>	4 640
Variation des actifs financiers sous option juste valeur .....	<b>592</b>	(3)
Variation des autres actifs .....	<b>740</b>	(177)
	<b>3 322</b>	17 215

**Etats financiers consolidés** (suite)**32 Rapprochement entre le résultat avant impôt et les flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles** (suite)**Variation des passifs d'exploitation**

(en millions d'euros)	<b>31.12.2012</b>	31.12.2011
Comptes de régularisation.....	(72)	(236)
Variation des dettes envers les établissements de crédit.....	654	(4 523)
Variation des dettes envers la clientèle.....	(532)	(6 298)
Variation des dettes représentées par un titre.....	(1 950)	(1 680)
Variation des passifs financiers sous option juste valeur.....	126	(89)
Variation des autres éléments de passif.....	(444)	(381)
	<b>(2 219)</b>	<b>(13 207)</b>

**Ventilation de la trésorerie et équivalents trésorerie**

(en millions d'euros)	<b>31.12.2012</b>	31.12.2011
Caisse et banques centrales.....	6 770	4 805
Valeurs à l'encaissement (actif).....	815	806
Créances envers les établissements de crédit à un mois ou moins.....	22 605	23 984
Effets publics certificats de dépôt à moins de trois mois.....	401	195
Déduction : comptes d'encaissement (passif).....	(771)	(757)
	<b>29 820</b>	<b>29 033</b>

**33 Gestion des risques**

Toutes les activités du groupe HSBC France impliquent l'analyse, l'évaluation, l'acceptation et la gestion d'un certain niveau de risque ou d'une combinaison de différents types de risques.

Les risques les plus importants liés aux instruments financiers sont le risque de crédit (qui recouvre les risques pays et les risques frontaliers), le risque de liquidité et les risques de marché. La gestion de ces risques est présentée ci-après. Les risques de marché recouvrent les risques de change, de taux d'intérêt et de bourse. De plus, certains risques sont liés à la mise en place de transactions avec des entités *ad hoc* ou d'engagements hors bilan liés à la mise en place d'arrangements incluant des garanties financières, des lettres de crédits et des engagements de financement donnés.

La gestion des risques significatifs pour le groupe est présentée dans le chapitre Facteurs de risque, pages 81 à 105.

**Gestion des risques de crédit***Activité déployée et risques identifiés*

La gestion des risques de crédit au sein du groupe HSBC France est présentée dans le chapitre Facteurs de risque en pages 81 à 86.

*Evaluation des dépréciations*

La Direction évalue régulièrement l'adéquation du niveau des dépréciations sur créances douteuses grâce à un examen détaillé du portefeuille de prêts, à une comparaison entre les statistiques de défaillance et de défaut de paiement et les données historiques et à une estimation de l'impact de la conjoncture économique actuelle.

Il existe deux types de dépréciations sur créances – celles évaluées individuellement et celles évaluées collectivement – présentés dans la Note 2 g.

*L'exposition aux pays de la Zone euro*

Le transfert de certaines dettes du secteur privé aux Etats, initié après la crise financière de 2007, a continué à peser sur les bilans des Etats. Le déficit budgétaire en résultant dans certains pays industrialisés a accentué les inquiétudes des marchés quant au risque souverain de ces pays.

### 33 Gestion des risques (suite)

En 2012, les mesures prises par les gouvernements européens et par la Banque centrale européenne (BCE) ont permis de réduire de manière significative les tensions autour des prêts et avances bancaires et souverains et d'apaiser les craintes des investisseurs liées au risque systémique dans la Zone euro.

Ainsi, les opérations de prêts (LTRO – *Long Term Refinancing Operations*) mises en place par la BCE, les 22 décembre 2011 et 3 mars 2012, ont permis d'éliminer le risque de liquidité pour les banques en apportant plus de 1 000 milliards EUR de liquidité au système financier européen.

De plus, la proposition de la Commission européenne de créer l'Union bancaire européenne afin de réduire la dépendance entre gouvernements et banques, la création pour la BCE d'une supervision bancaire européenne par le Sommet européen, les mesures dites "non conventionnelles" d'achat de titres souverains court terme (*Outright Monetary Transactions*) sont autant de facteurs qui ont permis un resserrement des *spreads* dans l'ensemble des pays de la Zone euro.

La crise de la dette des gouvernements de la Zone euro est néanmoins restée au cœur des préoccupations de l'année. Les difficultés liées à la mise en œuvre des mesures d'austérité, y compris en termes de politique budgétaire et fiscale, la crainte de voir certains pays sortir de la Zone euro, la peur grandissante liée au niveau élevé du rapport de la dette publique sur le Produit Intérieur Brut (PIB) des états ainsi que la nécessité pour les banques de se recapitaliser ont continué de peser sur le marché.

La Banque de marchés de HSBC France intervient comme teneur de marché et spécialiste en valeurs du Trésor pour le Groupe HSBC sur la dette souveraine des pays de la Zone euro. En 2012, HSBC France a continué de gérer étroitement ses expositions et d'actualiser régulièrement son évaluation des pays à risque afin d'ajuster en conséquence son appétence pour le risque.

Le tableau ci-dessous récapitule les expositions du groupe à certains pays de la Zone euro sur les titres des Etats, des banques centrales et des administrations publiques (*Agencies*).

Les pays présentés ont été choisis parce qu'au cours de l'exercice, ils affichaient des niveaux de volatilité des marchés qui dépassaient ceux des autres pays de la Zone euro. Ils ont été soumis à des incertitudes sur le plan budgétaire ou politique qui ont persisté pendant le second semestre 2012. Par ailleurs, certains de ces pays présentent des ratios élevés de dette publique sur "PIB" et leurs dettes sont concentrées sur des échéances moyennes et courtes.

#### *Expositions à certains pays de la Zone euro : titres souverains et administrations publiques*

Au 31 décembre 2012

(en millions d'euros)

	<i>Grèce</i>	<i>Irlande</i>	<i>Italie</i>	<i>Portugal</i>	<i>Espagne</i>	<i>Total</i>
Caisse et avoirs auprès des banques centrales . . .	–	–	–	–	–	–
Actifs détenus au coût amorti . . . . .	–	–	–	–	–	–
Titres de placement . . . . .	–	–	273	–	–	273
Actifs nets détenus à des fins de transaction <sup>1</sup> . . . . .	–	85	1 070	27	206	1 388
Dérivés <sup>2</sup> . . . . .	–	–	3	–	–	3
<b>Total</b> . . . . .	<b>–</b>	<b>85</b>	<b>1 346</b>	<b>27</b>	<b>206</b>	<b>1 664</b>
Expositions hors bilan . . . . .	–	–	–	–	–	–

<sup>1</sup> Titres détenus à des fins de transaction nets des positions vendeuses.

<sup>2</sup> Actifs financiers dérivés nets des "Cash Collatéraux" et des montants pouvant être juridiquement compensés.

En 2011, le Groupe HSBC a décidé de déprécier les titres souverains grecs et ceux détenus sur les administrations publiques classés comme actifs financiers disponibles à la vente, en raison de la poursuite de la détérioration de la situation budgétaire de la Grèce et des mesures de soutien annoncées. Dès lors, l'exposition à la dette souveraine de l'Irlande, du Portugal, de l'Italie et de l'Espagne n'a pas été dépréciée car malgré les difficultés financières de ces pays, la situation n'était pas suffisamment préoccupante pour conclure que des événements générateurs de perte pouvant avoir un impact sur les flux de trésorerie futurs des titres souverains détenus sur ces pays, étaient survenus.

Au sein du groupe HSBC France, une grande majorité des expositions à la dette souveraine est classée dans la catégorie "Portefeuille de transaction" et le groupe n'est pas exposé aux emprunts souverains grecs classés dans la catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente". Néanmoins, HSBC en France détenait, via ses activités assurances, des expositions limitées classées comme actifs financiers disponibles à la vente. Une dépréciation de 19 millions EUR a été constatée en 2011, représentant la moins-value latente sur ces titres au 31 décembre 2011, sans représenter nécessairement l'anticipation d'une perte provenant des flux de trésorerie futurs. HSBC Assurance a cédé tous ses titres souverains grecs en fin d'année 2012. La provision de 19 millions EUR a donc été reprise, se soldant par un léger résultat positif.

## Etats financiers consolidés (suite)

## 33 Gestion des risques (suite)

## Exposition maximale au risque de crédit

Le tableau ci-après présente l'exposition maximale au risque de crédit au titre des instruments financiers, avant prise en compte de toutes les garanties reçues ou autres facteurs d'amélioration du risque de crédit à moins que lesdits facteurs d'amélioration ne remplissent les conditions de prise en compte définies à la Note 2. Pour les actifs financiers comptabilisés au bilan, l'exposition au risque de crédit est égale à leur valeur comptable. Pour les garanties financières accordées, l'exposition maximale au risque de crédit correspond au montant maximum que le groupe aurait à payer en cas d'exécution des garanties. Pour les engagements de financement et autres engagements liés au crédit, qui sont irrévocables sur la durée de vie des prêts concernés, l'exposition maximale au risque de crédit correspond au montant total des prêts engagés.

Au titre de certains actifs financiers, le groupe est légalement autorisé à compenser certaines expositions au risque de crédit par des montants dus à la même contrepartie. Dans des circonstances normales, le groupe n'aurait pas l'intention de procéder à un règlement en net ou simultané des actifs et passifs financiers. Aussi les actifs financiers ne sont pas compensés par les passifs financiers correspondants. Cependant, l'exposition au risque de crédit lié aux actifs financiers concernés est réduite comme indiqué au tableau ci-après.

(en millions d'euros)	31.12.2012		
	Plafond d'exposition	Montants pouvant être juridiquement compensés	Risque de crédit net total
<b>Caisse, banques centrales et CCP</b> .....	6 770	–	6 770
<b>Comptes d'encaissement</b> .....	815	–	815
<b>Actifs de transaction</b> .....	40 577	–	40 577
– bons du Trésor et assimilés .....	1 392	–	1 392
– obligations et autres titres à revenu fixe .....	25 130	–	25 130
– prêts et créances .....	14 055	–	14 055
<b>Actifs sous option juste valeur</b> .....	5	–	5
– obligations et autres titres à revenu fixe .....	5	–	5
– prêts et créances .....	–	–	–
<b>Produits dérivés</b> .....	90 258	(87 742)	2 516
<b>Prêts et créances au coût amorti</b> .....	76 486	(17 119)	59 367
– prêts et créances sur les établissements de crédit .....	28 132	(11 863)	16 269
– prêts et créances sur la clientèle .....	48 354	(5 256)	43 098
<b>Investissements financiers</b> .....	8 018	–	8 018
– bons du Trésor et assimilés .....	273	–	273
– obligations et autres titres à revenu fixe .....	7 745	–	7 745
<b>Autres actifs</b> .....	1 084	–	1 084
<b>Hors-bilan</b> .....	22 594	–	22 594
– garanties financières et autres garanties liées aux crédits .....	4 509	–	4 509
– engagements de prêts et autres engagements liés aux crédits .....	18 085	–	18 085
<b>Total</b> .....	<b>246 607</b>	<b>(104 861)</b>	<b>141 746</b>



### 33 Gestion des risques (suite)

	31.12.2011		
(en millions d'euros)	<i>Plafond d'exposition</i>	<i>Montants pouvant être juridiquement compensés</i>	<i>Risque de crédit net total</i>
Caisse, banques centrales et CCP .....	4 805	–	4 805
Comptes d'encaissement .....	806	–	806
Actifs de transaction .....	39 013	–	39 013
– bons du Trésor et assimilés .....	699	–	699
– obligations et autres titres à revenu fixe .....	24 762	–	24 762
– prêts et créances .....	13 552	–	13 552
Actifs sous option juste valeur .....	598	–	598
– obligations et autres titres à revenu fixe .....	4	–	4
– prêts et créances .....	594	–	594
Produits dérivés .....	82 738	(80 594)	2 144
Prêts et créances au coût amorti .....	82 984	(12 805)	70 179
– prêts et créances sur les établissements de crédit .....	29 705	(2 305)	27 400
– prêts et créances sur la clientèle .....	53 279	(10 500)	42 779
Investissements financiers .....	7 096	–	7 096
– bons du Trésor et assimilés .....	200	–	200
– obligations et autres titres à revenu fixe .....	6 896	–	6 896
Autres actifs .....	1 896	–	1 896
Hors-bilan .....	27 073	–	27 073
– garanties financières et autres garanties liées aux crédits .....	6 031	–	6 031
– engagements de prêts et autres engagements liés aux crédits .....	21 042	–	21 042
<b>Total .....</b>	<b>247 009</b>	<b>(93 398)</b>	<b>153 610</b>

## Etats financiers consolidés (suite)

## 33 Gestion des risques (suite)

## Prêts et créances à la clientèle par secteur d'activité

	31.12.2012		31.12.2011	
	<i>Prêts et créances sur la clientèle montant brut (en millions d'euros)</i>	<i>Créances brutes par secteur d'activité en % des créances brutes totales</i>	<i>Prêts et créances sur la clientèle montant brut (en millions d'euros)</i>	<i>Créances brutes par secteur d'activité en % des créances brutes totales</i>
<b>Particuliers</b> .....	<b>10 315</b>	<b>21,00</b>	9 786	18,11
– prêts hypothécaires à l'habitat .....	2 004	4,08	2 592	4,80
– autres prêts .....	8 311	16,92	7 194	13,31
<b>Sociétés non financières</b> .....	<b>21 856</b>	<b>44,51</b>	22 481	41,61
– commerce, industrie et commerce international .....	11 099	22,60	11 102	20,55
– immobilier commercial (y compris SCI familiales) .....	6 195	12,62	6 110	11,31
– autre immobilier .....	254	0,52	267	0,49
– gouvernement .....	248	0,50	141	0,26
– autres .....	4 060	8,27	4 861	9,00
<b>Financier</b> .....	<b>16 935</b>	<b>34,49</b>	21 767	40,28
– institutions financières hors banques .....	16 934	34,48	21 748	40,24
– comptes de règlement .....	1	0,01	19	0,04
<b>Total prêts et créances à la clientèle</b> .....	<b>49 106</b>	<b>100,00</b>	54 034	100,00

## Prêts et créances à la clientèle par zone géographique (hors opérations de pension et comptes de règlement)

Au 31 décembre 2012, 87 % des créances clientèle (hors opérations de pension et comptes de règlement) concernaient des contreparties françaises (84 % au 31 décembre 2011).

Les opérations de pension sont réalisées à hauteur de 29 % avec des contreparties françaises et à hauteur de 71 % avec des contreparties des autres pays européens (essentiellement avec le Royaume-Uni).

## Qualité du crédit des instruments financiers

Les portefeuilles de prêts, d'obligations et de dérivés du groupe sont classés en cinq catégories de qualité de crédit présentées dans le tableau ci-après. Chacune de ces catégories se subdivise elle-même en sections plus fines correspondant à une note de crédit interne attribuée aux prêts à la grande clientèle, aux prêts aux particuliers, ainsi qu'au rating de la dette par les agences de notation externes.

Il n'y a pas nécessairement de corrélation directe entre les notations internes et externes au niveau des subdivisions, sauf dans la mesure où les deux types de notation relèvent de l'une des cinq catégories.

## Classement par qualité du crédit

	<i>Prêts à la grande clientèle et dérivés</i>	<i>Prêts aux particuliers</i>	<i>Obligations/autres</i>
Strong .....	CRR 1 et CRR 2	EL 1 et EL 2	A- et supérieur
Good .....	CRR 3	EL 3	BBB+ BBB-
Satisfactory .....	CRR 4 et CRR 5	EL 4 et EL 5	BB+ to B+ et non noté
Sub-standard .....	CRR 6 et CRR 8	EL 6 et EL 8	B et inférieur
Créances douteuses et contentieuses .....	CRR 9 et CRR 10	EL 9 et EL 10	Douteux

### 33 Gestion des risques (suite)

#### Définitions des catégories de notation

“*Strong*” : très bonne capacité à honorer les engagements financiers, avec une probabilité de défaillance faible ou négligeable et/ou de faibles niveaux de pertes attendues. Comptes de particuliers fonctionnant conformément aux critères fixés pour chaque produit, les anomalies n’étant qu’exceptionnelles.

“*Good*” : expositions impliquant un suivi plus important, avec une bonne capacité en termes de respect de leurs engagements financiers et un risque de défaillance faible. Comptes de particuliers ne présentant que de courtes périodes d’anomalie de fonctionnement, les pertes attendues sont mineures après mise en œuvre du processus de recouvrement.

“*Satisfactory*” : expositions impliquant un suivi plus important, avec une capacité satisfaisante en termes de respect de leurs engagements financiers et un risque de défaillance modéré. Comptes de particuliers ne présentant que de courtes périodes d’anomalie de fonctionnement ; les pertes attendues sont mineures après mise en œuvre du processus de recouvrement.

“*Sub-standard*” : expositions nécessitant, à des degrés divers, des contrôles renforcés ; le risque de défaillance est plus important. Comptes de particuliers présentant des périodes plus longues d’impayés pouvant aller jusqu’à 90 jours ; les pertes attendues sont plus importantes en raison d’une moindre capacité à atténuer les risques moyennant la réalisation des sûretés ou autres procédures de recouvrement.

“*Créances douteuses et contentieuses*” : expositions jugées, individuellement ou collectivement, douteuses. Le groupe considère toutes les créances de particuliers restées impayées pendant 90 jours ou plus (180 jours pour les crédits immobiliers) comme douteuses.

#### Echelles fines de notation du risque

L’échelle CRR (*Customer Risk Rating* ou Note de Risque client) à 10 notes se subdivise en un classement plus fin à 22 notes selon la probabilité de défaillance de la contrepartie. Ce système de notation s’étend à l’ensemble du groupe et à tous les clients, conformément au dispositif Bâle II adopté pour l’exposition concernée. L’échelle EL (*Expected Loss* ou Perte attendue) à 10 notes pour les comptes de particuliers est la synthèse d’un classement encore plus fin à 29 niveaux sur l’ensemble du Groupe, conjuguant dans une mesure composite les facteurs de risque liés à la contrepartie et au produit/créance. L’utilisation de l’EL pour les portefeuilles de détail permet une meilleure comparaison du risque dans les entités du Groupe HSBC que l’utilisation directe des probabilités de défaut (PD) et pertes en cas de défaut (LGD). Dans un souci de cohérence de l’information publiée et compte tenu des pratiques du marché concernant les transactions sur obligations et autres instruments financiers, les notations externes dans le tableau “Ventilation des actifs financiers par qualité du crédit” ci-après ont été alignées sur le classement interne en cinq catégories présenté dans le tableau ci-avant. Il convient toutefois de noter qu’il n’y a pas de corrélation fixe entre les notations internes et externes. Le Groupe a retenu les notations de *Standard and Poor’s* et celles d’autres agences en les traitant de manière équivalente. Les obligations assorties d’une note à court terme sont présentées ci-dessous en regard de la note à long terme de leur émetteur. Lorsqu’une même obligation donne lieu à des notes différentes de la part des grandes agences de *rating*, ladite obligation est classée dans la catégorie la plus basse.

Il n’y a pas de mesure d’*impairment* pour les actifs détenus à des fins de transaction ou comptabilisés en juste valeur dans la mesure où les variations de juste valeur sont constatées directement en compte de résultat. En conséquence, les montants relatifs à ces actifs sont répartis dans les créances saines.

Pour les modalités relatives à la dépréciation sur les titres disponibles à la vente et les actions, voir “Principes comptables”, Note 2 j pages 121 et 122.

## Etats financiers consolidés (suite)

## 33 Gestion des risques (suite)

Ventilation des actifs financiers par qualité de crédit

31.12.2012

(en millions d'euros)	Créances saines				Créances saines en impayées	Créances douteuses et conten- tieuses	Déprécia- tions	Total
	Strong	Good	Satis- factory	Sub- standard				
<b>Caisse, banques centrales et CCP</b> .....	6 770	–	–	–	–	–	–	6 770
<b>Comptes d'encaissement</b> ...	815	–	–	–	–	–	–	815
<b>Portefeuille de transaction actif</b> .....	30 535	6 284	3 727	31	–	–	–	40 577
Effets publics et valeurs assimilées, obligations et autres titres à revenu fixe ...	20 690	4 952	880	–	–	–	–	26 522
Prêts et créances sur les établissements de crédit ...	8 088	1 038	2 163	31	–	–	–	11 320
Prêts et créances sur la clientèle .....	1 757	294	684	–	–	–	–	2 735
<b>Actifs financiers sous option juste valeur</b> .....	5	–	–	–	–	–	–	5
Effets publics et valeurs assimilées, obligations et autres titres à revenu fixe ...	5	–	–	–	–	–	–	5
Prêts et créances sur les établissements de crédit ...	–	–	–	–	–	–	–	–
Prêts et créances sur la clientèle .....	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Instruments dérivés</b> .....	85 243	2 582	2 397	36	–	–	–	90 258
<b>Prêts et créances au coût</b> ...	57 832	10 230	6 885	693	135	1 463	(752)	76 486
Prêts et créances sur les établissements de crédit ...	27 158	900	63	11	–	–	–	28 132
Prêts et créances sur la clientèle .....	30 674	9 330	6 822	682	135	1 463	(752)	48 354
<b>Investissements financiers</b> ...	7 661	302	55	–	–	6	(5)	8 019
Effets publics et valeurs assimilées, obligations et autres titres à revenu fixe ...	7 661	302	55	–	–	6	(5)	8 019
<b>Autres actifs</b> .....	30	–	1 053	–	–	–	–	1 083
Avals et endos .....	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres actifs .....	30	–	1 053	–	–	–	–	1 083
<b>Total</b> .....	<b>188 889</b>	<b>19 398</b>	<b>14 117</b>	<b>760</b>	<b>135</b>	<b>1 469</b>	<b>(757)</b>	<b>224 011</b>

### 33 Gestion des risques (suite)

31.12.2011

(en millions d'euros)	<i>Créances saines</i>				<i>Créances saines en impayées</i>	<i>Créances douteuses et contentieuses</i>	<i>Dépréciations</i>	<i>Total</i>
	<i>Strong</i>	<i>Good</i>	<i>Satisfactory</i>	<i>Sub-standard</i>				
Caisse, banques centrales et CCP .....	4 805	–	–	–	–	–	–	4 805
Comptes d'encaissement .....	806	–	–	–	–	–	–	806
Portefeuille de transaction actif .....	34 800	2 291	1 864	58	–	–	–	39 013
Effets publics et valeurs assimilées, obligations et autres titres à revenu fixe .....	24 710	312	439	–	–	–	–	25 461
Prêts et créances sur les établissements de crédit .....	7 643	1 860	970	58	–	–	–	10 531
Prêts et créances sur la clientèle .....	2 447	119	455	–	–	–	–	3 021
Actifs financiers sous option juste valeur .....	598	–	–	–	–	–	–	598
Effets publics et valeurs assimilées, obligations et autres titres à revenu fixe .....	5	–	–	–	–	–	–	5
Prêts et créances sur les établissements de crédit .....	–	–	–	–	–	–	–	–
Prêts et créances sur la clientèle .....	593	–	–	–	–	–	–	593
Instruments dérivés .....	77 524	3 636	1 530	48	–	–	–	82 738
Prêts et créances au coût .....	64 111	10 431	6 648	865	234	1 449	(755)	82 983
Prêts et créances sur les établissements de crédit .....	29 434	232	33	6	–	–	–	29 705
Prêts et créances sur la clientèle .....	34 678	10 199	6 615	859	234	1 449	(755)	53 279
Investissements financiers .....	6 955	30	110	–	–	6	(5)	7 096
Effets publics et valeurs assimilées, obligations et autres titres à revenu fixe .....	6 955	30	110	–	–	6	(5)	7 096
Autres actifs .....	88	–	1 809	–	–	–	–	1 897
Avals et endos .....	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres actifs .....	88	–	1 809	–	–	–	–	1 897
<b>Total .....</b>	<b>189 687</b>	<b>16 388</b>	<b>11 961</b>	<b>971</b>	<b>234</b>	<b>1 455</b>	<b>(760)</b>	<b>219 936</b>

## Etats financiers consolidés (suite)

## 33 Gestion des risques (suite)

## Analyse par ancienneté des impayés sur les créances saines

Le tableau ci-dessous présente l'analyse des prêts et créances à la clientèle dont l'échéance est impayée ou en dépassement mais qui ne sont pas considérés comme douteux. Il n'y a pas d'autres postes présentant des montants en impayés mais non douteux.

(en millions d'euros)	<i>Inférieur à 29 jours</i>	<i>De 30 à 59 jours</i>	<i>De 60 à 89 jours</i>	<i>Total</i>
<b>Au 31 décembre 2012</b> .....	<b>100</b>	<b>21</b>	<b>14</b>	<b>135</b>
Au 31 décembre 2011 .....	178	41	15	234

## Evolution des dépréciations pour l'ensemble des créances

(en millions d'euros)	Exercice clos au 31.12.2012		
	<i>Prêts éva- lués indivi- duellement</i>	<i>Prêts évalués collectivement</i>	<i>Total</i>
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b> .....	<b>(684)</b>	<b>(71)</b>	<b>(755)</b>
Reprises de dépréciations utilisées .....	114	–	114
Reprises de dépréciations disponibles .....	145	4	149
(Dotations) de l'exercice .....	(259)	(10)	(269)
Variations de change et autres mouvements .....	7	1	8
<b>Au 31 décembre</b> .....	<b>(676)</b>	<b>(76)</b>	<b>(752)</b>

(en millions d'euros)	Exercice clos au 31.12.2011		
	<i>Prêts éva- lués indivi- duellement</i>	<i>Prêts évalués collectivement</i>	<i>Total</i>
Au 1 <sup>er</sup> janvier .....	(661)	(68)	(729)
Reprises de dépréciations utilisées .....	75	–	75
Reprises de dépréciations disponibles .....	150	2	152
(Dotations) de l'exercice .....	(255)	(5)	(260)
Variations de change et autres mouvements .....	7	–	7
Au 31 décembre .....	<b>(684)</b>	<b>(71)</b>	<b>(755)</b>

## Dépréciations pour créances douteuses sur la clientèle

(en %)	<b>31.12.2012</b>	31.12.2011
Dépréciations pour créances douteuses en pourcentage des encours bruts de prêts <sup>1</sup> .....		
– dépréciations de prêts évalués individuellement .....	<b>1,95</b>	1,99
– dépréciations de prêts évalués collectivement .....	<b>0,22</b>	0,21
<b>Total</b> .....	<b>2,17</b>	2,20

<sup>1</sup> Net des opérations de mise en pension et des comptes de règlement.

### 33 Gestion des risques (suite)

#### Dépréciations pour risques de crédit

(en millions d'euros)	<u>31.12.2012</u>	<u>31.12.2011</u>
<b>Dépréciations évaluées individuellement</b>		
Dotations de l'exercice et pertes non couvertes .....	258	255
(Reprises) de dépréciations disponibles .....	(145)	(150)
Récupérations sur créances amorties .....	(4)	(1)
Reprises de dépréciations utilisées .....	114	75
Pertes couvertes .....	(114)	(75)
	<u>109</u>	<u>104</u>
<b>Dépréciations évaluées collectivement</b>		
Dotations de l'exercice .....	10	5
(Reprises) de dépréciations .....	(4)	(2)
Récupérations sur créances amorties .....	—	—
	<u>6</u>	<u>3</u>
<b>Total des pertes/(reprises) pour dépréciation</b> .....	<u>115</u>	<u>107</u>
– établissements de crédit .....	—	—
– clientèle .....	115	107
Autres dépréciations pour risques de crédit .....	—	—
Dotations aux dépréciations sur titres disponibles à la vente .....	2	2
<b>Coût du risque</b> .....	<u>117</u>	<u>109</u>
Part des pertes pour dépréciation en pourcentage des créances brutes sur la clientèle à la clôture .....	<u>0,23 %</u>	<u>0,20 %</u>
<b>Encours de la clientèle et établissements de crédit</b>		
Créances douteuses .....	1 463	1 449
Dépréciations individuelles .....	676	684
Créances brutes		
– banques .....	28 132	29 705
– autres .....	49 106	54 034
<b>Total</b> .....	<u>77 238</u>	<u>83 739</u>
<b>Taux de couverture des créances douteuses</b> .....	<u>46,21 %</u>	<u>47,20 %</u>

#### Collatéraux et autres facteurs d'amélioration du risque de crédit

Bien que les collatéraux soient un levier important d'amélioration du risque de crédit, le Groupe HSBC a pour politique de s'assurer de la capacité de ses clients de rembourser leurs prêts par rapport à leur situation financière plutôt que de s'appuyer sur leurs garanties. Pour certains prêts, une garantie est demandée et influe sur la décision de crédit et sa tarification. En cas de défaut de paiement, HSBC France pourra faire valoir ses droits sur ce collatéral comme source de remboursement.

Selon la forme qu'ils peuvent prendre, ces collatéraux peuvent avoir un impact financier significatif sur l'exposition au risque de crédit du groupe HSBC France. La valeur de ces collatéraux est basée sur celle des droits de premier rang dont le groupe HSBC France dispose sur les actifs de ses clients. Au 31 décembre 2012, le montant des collatéraux acceptés par HSBC France en garantie s'élève à 44 636 millions EUR (58 117 millions EUR en 2011).

Par ailleurs, il faut noter que le groupe HSBC France peut également être amené à utiliser d'autres types de collatéraux et d'autres facteurs d'améliorations du risque de crédit, tels que des garanties de second rang, ou d'autres formes de garanties, mais l'évaluation de ce type de dispositifs d'amélioration du risque de crédit est moins certaine et leur impact financier n'est pas quantifiable.

## Etats financiers consolidés (suite)

### 33 Gestion des risques (suite)

#### Gestion des risques de marché

La surveillance des risques de marché a pour objectif de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché afin d'optimiser le retour sur risque, tout en conservant un profil de marché cohérent avec le statut du Groupe en tant qu'établissement financier de premier plan et intervenant majeur en matière de produits et services financiers.

*Les outils du contrôle permanent des risques de marché*

- La *Value at Risk*

L'un des principaux outils utilisés par le Groupe pour suivre et limiter son exposition au risque de marché est la *Value at Risk* (ci-après "la VaR"). HSBC France s'est doté d'un modèle interne pour calculer la VaR.

La VaR est une technique qui permet d'évaluer les pertes potentielles encourues sur les positions de risque, du fait de variations de taux et de cours de marché à un horizon de temps déterminé et pour un niveau de probabilité donné (99 % dans le cas du Groupe). HSBC France calcule la VaR chaque jour. Le modèle de VaR utilisé par HSBC France, à l'instar du Groupe, se fonde sur des simulations historiques.

Le modèle de simulation historique définit des scénarios futurs plausibles à partir de séries temporelles de taux de marché, en tenant compte des interrelations entre les différents marchés et taux, telles que les liens entre les taux d'intérêt et les taux de change, par exemple. Les variations potentielles de cours de marché sont calculées à partir des données de marché des deux années précédentes. Le modèle interne de HSBC France a été revalidé par la Commission bancaire en 2007 pour les calculs réglementaires des exigences de fonds propres. Depuis janvier 2007, HSBC France calcule la perte potentielle maximale à un horizon de 1 jour.

Bien qu'elle constitue une mesure utile du risque, la VaR doit être appréciée au regard de ses limites. A titre d'illustration :

- l'utilisation de données historiques comme substitut pour estimer les événements futurs peut ne pas capturer tous les événements potentiels, en particulier ceux qui sont extrêmes par nature ;
- le choix d'un horizon de 1 jour suppose que toutes les positions peuvent être soit liquidées, soit couvertes en l'espace d'une journée. Il est possible que cette méthode ne permette pas de prendre suffisamment en compte le risque de marché en période de liquidité très réduite qui n'autoriserait pas la liquidation ou la couverture de l'intégralité des positions en l'espace d'une seule journée ;
- par définition, le niveau de probabilité de 99 % ne permet pas de prendre en compte les pertes au-delà de ce niveau de probabilité ; et
- la VaR est calculée sur la base d'expositions courantes à la clôture de l'activité et ne reflète par conséquent pas forcément les expositions en cours de séance.

Conscient des limites de ce modèle, HSBC France remédie à ces lacunes en instituant des limites de sensibilité. Des scénarios de stress sont en outre appliqués tant aux portefeuilles individuels qu'aux positions consolidées de HSBC France. Ces scénarios de stress sont définis par un groupe de spécialistes à Paris (responsables de marché, contrôleurs) selon les règles et pratiques du Groupe.

La VaR capture les facteurs de risques classiques directement observables au quotidien : change, taux d'intérêts, cours des actions, etc., mais ne prend pas en compte les variations potentielles de paramètres plus exotiques tels que les corrélations, les risques de bases, les paramètres de retour à la moyenne, etc. Ainsi, HSBC France calcule, depuis le 31 décembre 2007, une VaR complémentaire (VaR *Add-on*) au titre des facteurs de risques exotiques.

En outre, depuis le 31 décembre 2011, HSBC France reporte une VaR stressée. De même que la VaR, cette dernière est calculée en utilisant des simulations historiques, et un niveau de probabilité de 99 %. Toutefois, à la différence de la VaR, la VaR stressée se fonde sur une période de portage de 10 jours, et un historique de données stressées. Un équivalent 1 jour de la VaR stressée est obtenu en divisant cette dernière par la racine carrée de 10.



### 33 Gestion des risques (suite)

La VaR 1 jour des marchés, comprenant à la fois les opérations de marché et les positions *non trading*, s'élevait à :

(en millions d'euros)	<i>VaR 1 jour sans périmètre Add-On</i>	<i>VaR Add-On</i>
<b>Au 31 décembre 2012</b> .....	<b>15,40</b>	<b>1,3</b>
Au 31 décembre 2011 .....	22,18	5,75

(en millions d'euros)	<i>VaR 1 jour sans périmètre Add-On</i>			<i>VaR Add-On</i>		
	<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>
<b>2012</b> .....	<b>15,89</b>	<b>10,16</b>	<b>23,77</b>	<b>3,9</b>	<b>1,3</b>	<b>6,1</b>
2011 .....	24,92	14,51	41,47	5,82	4,68	6,95

A noter que les niveaux de VaR, généralement inférieurs en 2012 à ce qu'ils étaient en 2011, reflètent les opérations de réduction des risques menées par HSBC France au cours de l'exercice passé.

La VaR stressée en équivalent 1 jour s'élevait à :

(en millions d'euros)	<i>VaR stressée en équivalent 1 jour</i>
<b>Au 31 décembre 2012</b> .....	<b>14,23</b>
Au 31 décembre 2011 .....	14,72

(en millions d'euros)	<i>VaR stressée en équivalent 1 jour</i>		
	<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>
<b>Au 31 décembre 2012</b> .....	<b>12,34</b>	<b>9,51</b>	<b>14,68</b>

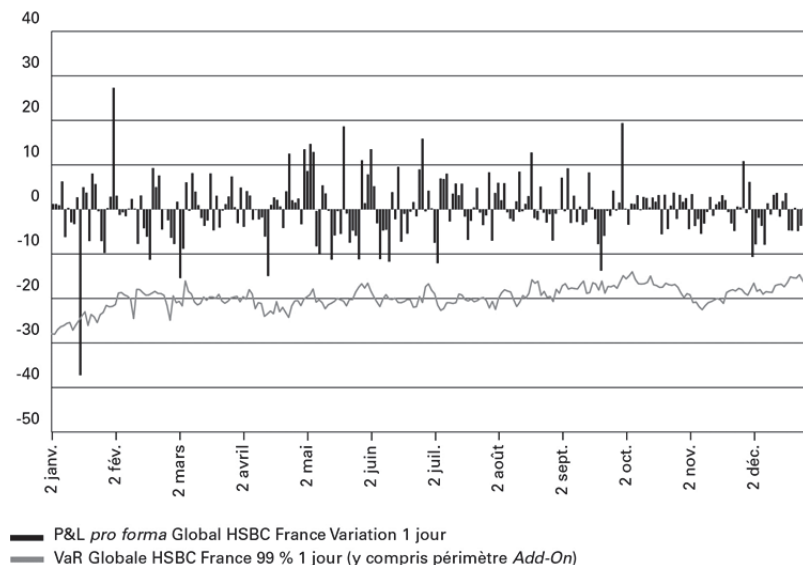
- *Backtesting*

Ce processus de contrôle *a posteriori* du modèle est effectué sur la base de VaR 99 % 1 jour comparée à des résultats quotidiens "*pro forma*" déterminés à partir des variations des prix de marché à positions inchangées. Cet exercice est réalisé à J+2, par activité et sur l'ensemble des positions de marché du groupe HSBC France.

Il permet de valider le modèle utilisé en s'assurant que, dans 99 % des cas, le résultat effectivement constaté est inférieur, en valeur absolue, à la VaR 1 jour calculée.

#### **Backtesting pro forma janvier 2012 – décembre 2012**

(en millions d'euros)



## Etats financiers consolidés (suite)

### 33 Gestion des risques (suite)

La réduction des positions à risques menée en 2012, combinée à la moindre volatilité observée sur les marchés, a résulté en une diminution des exceptions de *backtesting*, de neuf en 2011, à une en 2012.

#### *Juste valeur et contrôles de vérification des cours*

Le Groupe a pour politique de soumettre à des tests indépendants à l'échelle du Groupe les processus d'évaluation et de vérification de cours concernant les instruments financiers inscrits au bilan à leur juste valeur. Les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur comprennent notamment les actifs du portefeuille de négociation, les instruments financiers sous option juste valeur, les obligations liées aux ventes de titres à découvert, l'ensemble des instruments financiers dérivés et les titres de placement.

Le calcul des justes valeurs constitue par conséquent un élément important des remontées d'informations relatives aux activités de Marchés du Groupe.

Toutes les politiques significatives en matière d'évaluation et toute modification de ces politiques doivent être approuvées par la Direction Financière. Les normes internes de remontées d'informations mises en œuvre par le Groupe exigent que les services de contrôle financier du Groupe soient indépendants des activités de prises de risques, les services financiers étant chargés en dernier ressort de déterminer les justes valeurs figurant dans les états financiers et de s'assurer du respect des politiques de Groupe et de l'observation des normes comptables afférentes.

#### *Opérations de marché*

Le risque de marché inhérent au portefeuille d'opérations de marché est suivi et contrôlé, tant au niveau du portefeuille que des positions, grâce à l'utilisation de techniques complémentaires, telles que la VaR et la valeur actuelle d'un point de base, assorties de tests de stress et de sensibilité et de plafonds de concentration. Ces méthodologies permettent de quantifier l'impact de mouvements de marché donnés sur les capitaux.

Les autres dispositifs de contrôle consistent à limiter les opérations individuelles de négociation à une liste d'instruments autorisés fixée par le département *Wholesale and Risk* et à mettre en œuvre des procédures drastiques d'approbation des nouveaux produits. La négociation de produits dérivés complexes est notamment concentrée à des niveaux appropriés d'expertise produits et soumise à des systèmes de contrôle stricts.

La politique de HSBC France en matière de couverture consiste à gérer le risque économique de la façon la plus appropriée, sans s'inquiéter de savoir si une comptabilité de couverture pourra être appliquée, dans le cadre des limites concernant la volatilité potentielle des résultats publiés. La ventilation de la VaR des opérations de marché est présentée ci-après par type de risque, par position prise avec intention de négociation et par position prise sans intention de négociation :

#### **VaR Trading des opérations de marché par type de risque**

(en millions d'euros)	<i>Change</i>	<i>Taux d'intérêt</i>	<i>Action</i>	<i>Total</i>
<b>Au 31 décembre 2012</b> .....	<b>0,07</b>	<b>15,78</b>	–	<b>15,76</b>
Au 31 décembre 2011 .....	0,04	22,65	–	22,60
<b>Moyenne</b>				
<b>2012</b> .....	<b>0,04</b>	<b>15,78</b>	–	<b>15,79</b>
2011 .....	0,08	24,36	0,01	24,36
<b>Minimum</b>				
<b>2012</b> .....	–	<b>11,36</b>	–	<b>11,36</b>
2011 .....	0,01	13,53	–	13,55
<b>Maximum</b>				
<b>2012</b> .....	<b>0,17</b>	<b>22,9</b>	–	<b>22,43</b>
2011 .....	0,24	40,25	0,08	40,26

### 33 Gestion des risques (suite)

#### Positions prises avec intention de négociation – VaR par type de risque

(en millions d'euros)	<i>Change</i>	<i>Taux d'intérêt</i>	<i>Action</i>	<i>Total</i>
<b>Au 31 décembre 2012</b> .....	<b>0,07</b>	<b>15,52</b>	–	<b>15,51</b>
Au 31 décembre 2011 .....	0,04	22,65	–	22,59
<b>Moyenne</b>				
<b>2012</b> .....	<b>0,04</b>	<b>15,8</b>	–	<b>15,73</b>
2011 .....	0,08	24,5	0,01	24,5
<b>Minimum</b>				
<b>2012</b> .....	–	<b>11,27</b>	–	<b>11,26</b>
2011 .....	0,01	15,32	–	15,38
<b>Maximum</b>				
<b>2012</b> .....	<b>0,17</b>	<b>22,87</b>	–	<b>22,43</b>
2011 .....	0,24	41,17	0,08	41,19

#### Positions prises sans intention de négociation – VaR par type de risque

(en millions d'euros)	<i>Change</i>	<i>Taux d'intérêt</i>	<i>Action</i>	<i>Total</i>
<b>Au 31 décembre 2012</b> .....	–	<b>2,37</b>	–	<b>2,37</b>
Au 31 décembre 2011 .....	–	0,99	–	0,99
<b>Moyenne</b>				
<b>2012</b> .....	–	<b>0,95</b>	–	<b>0,95</b>
2011 .....	–	1,50	–	1,50
<b>Minimum</b>				
<b>2012</b> .....	–	<b>0,24</b>	–	<b>0,24</b>
2011 .....	–	–	–	–
<b>Maximum</b>				
<b>2012</b> .....	–	<b>2,43</b>	–	<b>2,43</b>
2011 .....	–	3,14	–	3,14

#### Analyse de la sensibilité

Au 31 décembre 2012, la Banque de marchés de HSBC France est avant tout exposée au risque de taux, en pente et en *spread* (c'est-à-dire en écart relatif) sur les courbes *swap* et de titres, dénommés en EUR, que ces titres soient ceux d'émetteurs Etats souverains de la Zone euro, d'émetteurs de types supranationaux, agences d'Etats ou d'émetteurs de type “*covered bonds*”. Dans la continuité de la politique de réduction des risques menée par HSBC France en 2011, les expositions aux différentes dettes des Etats de la Zone euro, et en particulier ceux de la périphérie, ont été réduites en 2012. Les limites en sensibilité aux mouvements de taux ont été diminuées en conséquence.

La Banque de marchés de HSBC France est également soumise aux sensibilités en volatilité de taux et corrélation de taux essentiellement sur les devises EUR et USD.

Toutes ces sensibilités sont évaluées et mesurées quotidiennement selon les méthodes standards classiques telles qu'utilisées par l'industrie.

## Etats financiers consolidés (suite)

### 33 Gestion des risques (suite)

Une représentation agrégée des risques est donnée par la VaR 99 % 1 jour globale de la Banque de marchés de HSBC France au 31 décembre 2012 : - 15,4 millions EUR.

Outre ses activités de *trading*, HSBC France a développé, depuis 2011, un portefeuille de titres de placement. Les titres acquis dans ce cadre sont couverts par des *swaps* de sorte à minimiser l'exposition directionnelle nette au risque de taux. Par ailleurs, le portefeuille est centré sur des titres d'émetteurs souverains et quasi souverains bénéficiant d'une très bonne qualité de crédit.

Les instruments financiers composant les portefeuilles *non trading* de l'activité de marchés font l'objet d'une valorisation pour les besoins de l'information financière ainsi que d'une détermination de la sensibilité de la valeur donnée à ces instruments aux fluctuations de taux d'intérêt.

#### Déclaration d'exigence de fonds propres

Le modèle interne permet de calculer quotidiennement les *Value at Risk* de toutes les positions. Il a été validé par l'Autorité de contrôle prudentiel pour les calculs réglementaires des exigences de fonds propres. Il couvre un périmètre représentant la quasi-totalité du risque général de marché de HSBC France. Les risques qui ne sont pas couverts par le modèle interne sont mesurés en utilisant la méthode forfaitaire recommandée par la Banque des règlements internationaux (BRI) et transposée dans la réglementation française par le règlement CRBF 95-02.

Les exigences de fonds propres au titre des risques de marché se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31.12.2012		31.12.2011	
	BRI	CAD	BRI	CAD
<b>Modèle interne VaR<sup>1</sup> :</b>	<b>196,8</b>	<b>196,8</b>	381,97	381,97
Risque de change	0,39	0,39	1,29	1,29
Risque général de taux	196,63	196,63	380,4	380,4
Risque global action	—	—	—	—
Effet de compensation risque global	(0,21)	(0,21)	0,28	0,28
<b>Internal Model Stress VaR<sup>1</sup> :</b>	<b>154,94</b>	<b>154,94</b>	311,63	311,63
Risque de change	0,79	0,79	1,51	1,51
Risque général de taux	154,69	154,69	311,63	311,63
Risque global action	—	—	—	—
Effet de compensation risque global	(0,54)	(0,54)	(1,51)	(1,51)
<b>Risques forfaitaires :</b>	<b>56,72</b>	<b>56,72</b>	64,78	64,78
Risque de change	—	—	—	—
Risque général de taux	15,4	15,4	—	—
Risque spécifique de taux	41,28	41,28	64,78	64,78
Risque global action	—	—	—	—
Risque spécifique action	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>408,46</b>	<b>408,46</b>	758,38	758,38

<sup>1</sup> Y compris périmètre Add-On.

On notera que du fait d'évolutions réglementaires (Bâle 2.5), les exigences de fonds propres de HSBC France au 31 décembre 2011 sont majorées d'un montant de *stressed VaR*. La *stressed VaR* est un indicateur de risque de marché calibré sur des données historiques correspondant à une période de fort stress. Elle est calculée sur une période de dix jours en tenant compte d'un intervalle de confiance de 99 %.

### 33 Gestion des risques (suite)

#### Analyse des titres adossés à des actifs (ABS – Asset-Backed Securities)

Le tableau ci-dessous présente les expositions du groupe sur les ABS “Asset-Backed Securities” :

		31.12.2012			
		<i>Exposition brute</i> <sup>2</sup>	<i>CDS protection brute</i> <sup>3</sup>	<i>Exposition nette</i> <sup>4</sup>	<i>Valeur comptable</i> <sup>5</sup>
(en millions d’euros)					
–	Qualité supérieure <sup>1</sup> .....	510	–	510	506
–	Notation de C à A .....	69	–	69	67
–	Non notés .....	15	–	15	13
	<b>Total des titres adossés à des actifs (ABS) .....</b>	<b>593</b>	<b>–</b>	<b>593</b>	<b>586</b>
Dont :					
–	prêts et créances à la clientèle <sup>6</sup> .....	445	–	445	445
–	titres disponibles à la vente .....	149	–	149	141
		31.12.2011			
		<i>Exposition brute</i> <sup>2</sup>	<i>CDS protection brute</i> <sup>3</sup>	<i>Exposition nette</i> <sup>4</sup>	<i>Valeur comptable</i> <sup>5</sup>
(en millions d’euros)					
–	Qualité supérieure <sup>1</sup> .....	701	–	701	683
–	Notation de C à A .....	27	–	27	21
–	Non notés .....	9	–	9	9
	<b>Total des titres adossés à des actifs (ABS) .....</b>	<b>737</b>	<b>–</b>	<b>737</b>	<b>713</b>
Dont :					
–	prêts et créances à la clientèle <sup>6</sup> .....	530	–	530	530
–	titres disponibles à la vente .....	207	–	207	183

1 Actifs notés AA ou AAA.

2 L'exposition brute est le montant du remboursement à échéance ou dans le cas d'un instrument amortissable, la somme des remboursements futurs sur la durée résiduelle du titre.

3 Un CDS est un swap de défaut de contrepartie. “CDS protection brute” est l'exposition brute des instruments sous-jacents couverts par des CDS.

4 L'exposition nette correspond à l'exposition brute des titres non couverts par des CDS. Elle comprend les actifs qui bénéficient d'une protection monoline, sauf quand cette protection est achetée avec un CDS.

5 Valeur comptable de l'exposition nette.

6 ABS détenus par HSBC Trinkaus Gesellschaft für Kapitalmarketinvestments oHG. HSBC Trinkaus Gesellschaft für Kapital-marketinvestments oHG est un partnership créé en 2010 et détenu à 90 % par le groupe HSBC France, dont l'objet est d'investir dans des parts de véhicules de titrisation arrangées par le Groupe HSBC et composées pour l'essentiel d'actifs de cédants allemands.

## Etats financiers consolidés (suite)

## 33 Gestion des risques (suite)

	31.12.2012			31.12.2011		
	Variation juste valeur par capitaux propres <sup>2</sup>	Reclassement en capitaux propres liés aux dépréciations, cessions ou paiements <sup>3</sup>	Dépréciations <sup>4</sup>	Variation juste valeur par capitaux propres <sup>2</sup>	Reclassement en capitaux propres liés aux dépréciations, cessions ou paiements <sup>3</sup>	Dépréciations <sup>4</sup>
(en millions d'euros)						
– Qualité supérieure <sup>1</sup> . . . . .	2	(1)	–	3	–	–
– Notation de C à A . . . . .	2	2	–	(3)	4	–
– Non notés . . . . .	(2)	–	–	(2)	–	–
<b>Total des titres adossés à des actifs (ABS) . . . . .</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>(2)</b>	<b>4</b>	<b>–</b>

1 Actifs notés AA ou AAA.

2 Gains et pertes latents de l'exposition nette comptabilisés au cours de l'année résultant de la variation de juste valeur des titres disponibles à la vente.

3 Reclassement des titres disponibles à la vente incluant les charges de dépréciation comptabilisées au cours de l'année résultant de cession ou de paiements.

4 Charges de dépréciation comptabilisées en résultat au titre de l'exposition nette (cf. renvoi 4 de la page précédente) des titres disponibles à la vente.

## Couverture des risques et ratios réglementaires

## Contrôle des grands risques

Le groupe HSBC France respecte les règles imposées par l'Autorité de contrôle prudentiel :

- limitation à un montant égal à 20 % des fonds propres sur un groupe de clients considéré comme un seul et même bénéficiaire "Investment Grade", 15 % pour un bénéficiaire "Non-Investment Grade" ;
- limitation à huit fois les fonds propres du total des risques dépassant unitairement 10 % des fonds propres.  
Pour HSBC France au 31 décembre 2012, 23 groupes dépassaient individuellement 10 % des fonds propres nets.

## Dépréciation pour risques

Les dépréciations relatives aux risques clientèle au 31 décembre 2012 couvrent à hauteur de 46,2 % l'ensemble des créances douteuses et contentieuses du groupe HSBC France.

## Ratio de liquidité

Les ratios réglementaires du groupe HSBC France reflètent la bonne couverture du risque de liquidité. Le coefficient réglementaire de liquidité, qui mesure l'impasse potentielle de liquidité à un mois, s'est établi en moyenne sur 2012 à 130,9 % pour HSBC France sur base individuelle.

## Ratio de solvabilité international Bâle II

Le ratio de solvabilité international Bâle II du groupe HSBC France s'élève à 12,6 % au 31 décembre 2012 pour un minimum de 8 %. Pour les seuls fonds propres de première catégorie (noyau dur), le ratio du groupe s'élève à 12,6 % (pour une norme minimale de 4 %).

Le total des fonds propres du groupe HSBC France selon la définition Bâle II s'élève à 4 128 millions EUR au 31 décembre 2012, dont 4 133 millions EUR au titre du noyau dur.

### 33 Gestion des risques (suite)

Les équivalents risques pondérés se répartissent ainsi :

(en milliards d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Risques de crédit .....	21,8	23,7
Risques de marché .....	5,1	9,5
Risques opérationnels .....	3,6	3,7
Condition supplémentaire .....	2,2	–
<b>Total</b> .....	<b>32,7</b>	<b>36,9</b>

Les variations sont expliquées dans le chapitre Facteurs de risque en page 95.

#### Entités *ad hoc*

Dans le cadre de son activité, le groupe réalise des transactions qui prévoient la mise en place d'entités *ad hoc* (*Special Purpose Entities* – SPE), dont certaines sont intégrées dans le bilan consolidé du groupe.

Les transactions impliquant l'utilisation d'entités *ad hoc* font l'objet d'une autorisation centrale lors de leur création afin de garantir le bien-fondé de leur objet et de leur gouvernance d'entreprise. Les activités des entités *ad hoc* administrées par le groupe sont étroitement surveillées par la Direction. L'utilisation d'entités *ad hoc* ne constitue pas une partie significative des activités du groupe et le groupe ne dépend pas d'entités *ad hoc* pour une part importante de ses activités ou de sa rentabilité.

#### Véhicules commercialisés par le groupe

Le groupe réexamine les conditions de consolidation chaque fois qu'une modification intervient dans la nature de la relation qui l'unit à une entité *ad hoc*, par exemple, en cas de modification de l'implication du groupe, de changement des règles de gouvernance, de modification des accords contractuels ou de la structure de capital de l'entité *ad hoc*.

#### OPCVM monétaires

Le groupe met en place et gère des OPCVM monétaires offrant à ses clients une gestion sur mesure de leurs placements. Ces OPCVM répondent à des objectifs ciblés et précis. De manière générale, le groupe n'a pas vocation à détenir une participation au sein de ces entités *ad hoc* d'une importance suffisante pour représenter la majorité des risques et avantages liés à leur détention.

Depuis juillet 2007, les OPCVM monétaires français dynamiques ont dû faire face à de fortes demandes de rachats du fait d'une désaffection des investisseurs pour les fonds pouvant comporter une exposition à des actifs hypothécaires. Au cours du troisième trimestre 2007, le groupe a acquis des actifs et des parts dans deux de ses fonds monétaires dynamiques, HSBC EOTOP et HSBC Duoblig ; aucune part supplémentaire n'a été acquise par le groupe au cours des exercices 2010 et 2011. Au fur et à mesure des sorties des investisseurs tiers, le groupe a été concentré et a pris, au cours du premier trimestre 2008, le contrôle de ces fonds en détenant la majorité des parts. Ces deux fonds ont été consolidés dans les comptes au 31 décembre 2008, et sont aujourd'hui liquidés (HSBC Duoblig en 2012 et HSBC EOTOP en 2010). La valeur de marché des actifs transférés à HSBC France était de 178 millions EUR à la fin de l'année 2012.

#### Opérations de financement d'actifs

L'activité financement d'actifs et financements structurés du groupe (*Asset and Structured Finance* – ASF) est spécialisée dans la location financière et les montages financiers portant sur le financement d'avions et d'autres biens physiques ainsi que d'actifs financiers. Ces transactions sont le plus souvent détenues par des entités *ad hoc*, permettant une optimisation des coûts. HSBC France consolide ces entités *ad hoc* lorsque la nature de la relation l'unissant à ces entités montre que HSBC France en exerce le contrôle.

## Etats financiers consolidés (suite)

## 34 Engagements de financement et de garantie

## a Engagements de financement et de garantie

(en millions d'euros)	<u>31.12.2012</u>	<u>31.12.2011</u>
<b>Montants notionnels</b>		
<i>Engagements de garantie donnés</i>		
Garanties et actifs donnés en garantie . . . . .	4 509	5 996
Autres . . . . .	–	35
	<u>4 509</u>	<u>6 031</u>
 <i>Engagements de financement donnés</i>		
Crédits documentaires et financement d'échanges commerciaux . . . . .	843	398
Autres engagements de financement lignes de crédit et autres engagements :		
– à un an ou moins . . . . .	3 109	7 217
– à plus d'un an . . . . .	14 133	13 428
	<u>18 085</u>	<u>21 043</u>

Le tableau ci-dessus fait apparaître les montants notionnels en principal des opérations de hors-bilan pour compte de tiers. Les montants notionnels des passifs éventuels et engagements représentent les montants exposés aux risques en cas de tirage complet des contrats et dans l'hypothèse d'une défaillance du client.

Le total des montants notionnels n'est pas représentatif des besoins de liquidités futurs.

## b Garanties

Le groupe consent des garanties et engagements similaires au profit de tiers clients et d'autres entités du groupe. Ces garanties sont généralement consenties dans le cadre normal des activités bancaires du groupe. Les principaux types de garanties consenties et le montant potentiel maximal des décaissements futurs qui pourraient être exigés du groupe se répartissent comme suit au 31 décembre :

(en millions d'euros)	<u>31.12.2012</u>	<u>31.12.2011</u>
<b>Type de garantie</b>		
Garanties financières <sup>1</sup> . . . . .	645	941
Substituts de crédit <sup>2</sup> . . . . .	1 954	1 610
Autres garanties <sup>3</sup> . . . . .	1 910	3 480
<b>Total</b> . . . . .	<u>4 509</u>	<u>6 031</u>

<sup>1</sup> Les garanties financières comprennent, notamment, les engagements de remplir les obligations de clients ou d'entités du groupe au cas où ces clients ou entités ne les honorerait pas. Les garanties financières intra-groupe incluent une garantie à caractère de fonds propres émise par le groupe au profit d'une entité du groupe pour valoir soutien en fonds propres aux yeux du régulateur de l'entité. Les garanties financières comprennent également les lettres de crédit stand-by qui engagent irrévocablement HSBC France à effectuer des règlements au profit de tiers au cas où un client n'honorait pas un engagement.

<sup>2</sup> Les substituts de crédit comprennent les garanties de livraison et de bonne exécution, et les lettres de crédit stand-by afférentes à des opérations spécifiques qui sont des engagements par lesquels le garant s'oblige à effectuer un règlement en cas de survenue d'un événement dissocié du profil de crédit du client.

<sup>3</sup> Les autres garanties comprennent les garanties de soumissions et autres garanties liées à des transactions qui sont des engagements par lesquels le garant s'oblige à effectuer un règlement en cas de survenue d'un événement dissocié du profil de crédit du client.

Les montants inscrits dans le tableau ci-dessus correspondent à l'exposition maximale du groupe sur un grand nombre d'engagements de garantie individuels. Les risques et expositions issus des garanties sont recensés et gérés conformément aux politiques et procédures générales de gestion des risques de crédit mises en place par le groupe.

La majorité des garanties ci-dessus ont une échéance supérieure à un an et sont soumises aux procédures de révision annuelle des crédits mises en œuvre par le groupe.

Lorsque le groupe octroie une garantie au profit d'un client, il conserve le droit de recouvrer auprès de ce client tout montant versé au titre de cette garantie.



### 34 Engagements de financement et de garantie (suite)

#### Provisions constituées au titre des obligations du groupe en matière de garanties données

(en millions d'euros)	<b>31.12.2012</b>	31.12.2011
Cautions, avals et garanties.....	-	-
Autres garanties .....	<b>2</b>	2

### 35 Opérations de location-financement

#### Engagements de location-financement

(en millions d'euros)	<b>31.12.2012</b>			31.12.2011		
	<i>Total paiements futurs minimum</i>	<i>Intérêts à payer</i>	<i>Valeur actuelle</i>	<i>Total paiements futurs minimum</i>	<i>Intérêts à payer</i>	<i>Valeur actuelle</i>
Engagement de location-financement :						
- à moins de 1 an.....	-	-	-	-	-	-
- à plus de 1 an et à moins de 5 ans.....	-	-	-	-	-	-
- à plus de 5 ans.....	-	-	-	-	-	-
<b>Total .....</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Il n'y a pas de paiement futur minimum de sous-location au titre de contrats de sous-location non résiliables.

#### Paiements à recevoir

(en millions d'euros)	<b>31.12.2012</b>			31.12.2011		
	<i>Total paiements futurs minimum</i>	<i>Produits financiers non acquis</i>	<i>Valeur actuelle</i>	<i>Total paiements futurs minimum</i>	<i>Produits financiers non acquis</i>	<i>Valeur actuelle</i>
Paiements à recevoir :						
- à moins de 1 an.....	<b>525</b>	<b>(58)</b>	<b>467</b>	473	(61)	412
- à plus de 1 an et à moins de 5 ans.....	<b>1 655</b>	<b>(224)</b>	<b>1 431</b>	1 717	(220)	1 497
- à plus de 5 ans.....	<b>967</b>	<b>(219)</b>	<b>748</b>	1 200	(227)	973
<b>Total .....</b>	<b>3 147</b>	<b>(501)</b>	<b>2 646</b>	<b>3 390</b>	<b>(508)</b>	<b>2 882</b>

Au 31 décembre 2012, le montant des valeurs résiduelles non garanties est de 130 millions EUR (2011 : 140 millions EUR) ; il n'y a pas de correction de valeur des paiements minimaux au titre de la location non recouvrables.

### 36 Litiges

Plusieurs régulateurs et autorités de tutelle dans le monde, notamment au Royaume-Uni, aux Etats-Unis, au Canada, en Europe, en Suisse et en Asie, mènent des missions de contrôle sur la façon dont ont été fixés par le passé certains taux interbancaires, indices et taux de change de référence. Ainsi, certaines des missions de contrôle portent sur la fixation du taux monétaire de référence observé à Londres, "London interbank offered rates" (Libor), et sur le taux monétaire européen de référence, "European interbank offered rates" (Euribor). Plusieurs banques du panel ont conclu des accords avec certaines des autorités de contrôle.

Du fait de sa présence dans le panel de banques pour l'Euribor, HSBC France a répondu à des demandes d'information du régulateur et coopère aux missions de contrôle en cours. Sur la base des faits connus à ce jour, l'incertitude est forte quant aux conclusions de ces missions de contrôle ainsi qu'à leur durée. L'impact potentiel et le montant d'une éventuelle amende ou pénalité qui pourrait être imposée à HSBC France ne peuvent pas être mesurés avec certitude.

Au 31 décembre 2012, il n'existe pas d'autre litige ou d'arbitrage susceptible d'avoir une incidence sensible sur la situation financière de HSBC France, son activité et son résultat.

## Etats financiers consolidés (suite)

### 37 Transactions avec des parties liées

L'actionnaire final de HSBC France est HSBC Holdings plc, immatriculé au Royaume-Uni.

Toutes les transactions ont été effectuées dans le cadre ordinaire des activités et à des conditions comparables à celles appliquées aux transactions avec des personnes de situation similaire ou, le cas échéant, aux transactions avec d'autres salariés, notamment en ce qui concerne les taux d'intérêt et les sûretés. Ces transactions n'encourent aucun autre risque que celui, habituel, lié au remboursement et ne présentent aucune autre caractéristique défavorable.

#### a Transactions, arrangements et accords conclus avec les principaux dirigeants

Le tableau ci-après présente les transactions qui sont concernées par l'application de la règle IAS 24 "Renseignements sur les parties liées" entre HSBC France et les principaux dirigeants de HSBC France ainsi que les conjoints et enfants vivant sous leur toit d'une part et, d'autre part, les entreprises liées sous contrôle.

(en milliers d'euros)	31.12.2012			31.12.2011		
	Nombre de personnes	Solde le plus élevé pendant l'année <sup>1</sup>	Solde au 31 décembre <sup>1</sup>	Nombre de personnes	Solde le plus élevé pendant l'année <sup>1</sup>	Solde au 31 décembre <sup>1</sup>
Prêts.....	3	1 112	979	4	9 020	8 738
Cartes de crédit.....	3	41	9	4	73	32
Garanties.....	3	–	–	4	–	–

<sup>1</sup> Le solde au 31 décembre et le solde le plus élevé pendant l'année sont considérés comme étant les informations les plus significatives pour représenter les transactions pendant l'année.

Avantages aux principaux dirigeants conformément à la norme IAS 24 :

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Avantages à court terme.....	135	170
Avantages postérieurs à l'emploi.....	148	189
Avantages à long terme.....	–	–
Indemnités de fin de contrat de travail.....	140	145
Paiements en actions.....	1 755	3 135
	<b>2 178</b>	<b>3 639</b>

Actions et options détenues par les dirigeants :

	31.12.2012 <sup>1</sup>	31.12.2011 <sup>1</sup>
Nombre d'options issues des plans d'attribution détenues par les dirigeants (et personnes liées).....	441 799	1 181 958
Nombre d'actions détenues par les dirigeants (et personnes liées).....	1 054 028 <sup>2</sup>	2 260 977 <sup>2</sup>

<sup>1</sup> Le nombre de dirigeants est de trois personnes au 31 décembre 2012 et de quatre personnes au 31 décembre 2011.

<sup>2</sup> Ces chiffres n'incluent pas les parts du fonds dédié aux actions HSBC dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise.

Le Document de référence contient par ailleurs une description détaillée des rémunérations des dirigeants (cf. pages 30 à 43).

### 37 Transactions avec des parties liées (suite)

#### b Transactions avec les autres parties liées

Transactions avec les autres parties liées du Groupe

Les transactions liées avec les entités consolidées par mise en équivalence présentent des montants non significatifs.

Les transactions détaillées ci-après incluent les montants dus ou à recevoir d'autres entités du Groupe HSBC.

(en millions d'euros)	<b>31.12.2012</b>	31.12.2011
<b>Actif</b>		
Portefeuille de transaction .....	4 920	5 521
Instruments dérivés .....	24 562	24 784
Prêts et créances sur les établissements de crédit .....	11 414	5 714
Prêts et créances sur la clientèle .....	87	69
Investissements financiers .....	170	170
Autres actifs <sup>1</sup> .....	175	160
Comptes de régularisation .....	99	125
Actifs financiers sous option juste valeur .....	5	4
<b>Passif</b>		
Dettes envers les établissements de crédit .....	16 233	11 913
Comptes créditeurs de la clientèle .....	220	159
Portefeuille de transaction .....	1 586	960
Instruments dérivés .....	27 396	29 365
Autres passifs <sup>1</sup> .....	134	26
Comptes de régularisation .....	72	54
Dettes subordonnées .....	150	150
<b>Garanties</b>		
Garanties financières .....	12	67
Lettres de crédit <i>stand-by</i> constituant des garanties financières .....	40	45
Autres garanties .....	301	438
	<b>353</b>	<b>550</b>
<b>Compte de résultat</b>		
Intérêts et produits assimilés <sup>1</sup> .....	106	145
Intérêts et charges assimilées <sup>1</sup> .....	22	124
Commissions (produits) .....	145	134
Commissions (charges) .....	82	88
Résultat net de cession des investissements financiers <sup>2</sup> .....	-	13
Autres produits d'exploitation .....	-	-
Dividendes reçus .....	-	-
Frais généraux et administratifs .....	60	30

<sup>1</sup> Y compris intérêts sur portefeuille de transaction (actif et passif) pour 10 millions EUR en 2012 (26 millions EUR en 2011).

<sup>2</sup> Gain/(Perte) de cession de Sinopia Asset Management (Asia Pacific) Ltd, 12 millions EUR, Sinopia Asset Management (UK) Ltd, 3 millions EUR et LGI - 2 millions EUR.

## Etats financiers consolidés (suite)

## 38 Honoraires des Commissaires aux comptes

## Honoraires versés aux Commissaires aux comptes en 2012 et 2011 par le groupe HSBC France

(en milliers d'euros hors taxes)	KPMG				BDO France – Léger & Associés				Autres				
	Montant		%		Montant		%		Montant		%		
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	
<b>Audit</b>													
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés .....	1 322	1 398	68 %	66 %	393	446	95 %	97 %	148	212	100 %	100 %	
– émetteur .....	948	948	–	–	338	338	–	–	–	–	–	–	
– filiales intégrées globalement ...	374	450	–	–	55	108	–	–	148	212	–	–	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes ...	624	727	32 %	34 %	21	12	–	3 %	–	–	–	–	
– émetteur .....	507	666	–	–	15	6	–	–	–	–	–	–	
– filiales intégrées globalement ...	117	61	–	–	6	6	–	–	–	–	–	–	
Sous-total .....	1 946	2 125	100 %	100 %	414	458	95 %	100 %	148	212	100 %	100 %	
<b>Autres prestations rendues</b>													
Juridique, fiscal, social .....	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit) .....	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Sous-total .....	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Total .....</b>	<b>1 946</b>	<b>2 125</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>414</b>	<b>458</b>	<b>95 %</b>	<b>100 %</b>	<b>148</b>	<b>212</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	

## 39 Evénements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'événement matériel postérieur à la date de clôture qui nécessiterait une correction ou un ajustement des états financiers au 31 décembre 2012.

## Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

---

*Exercice clos le 31 décembre 2012*

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de HSBC France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### **II - Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (Note 2 g de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à la détermination des dépréciations afférentes sur base individuelle et de portefeuille ;
- votre société détient des positions sur titres et instruments financiers (Notes 1 a, 2 d, 2 j, 2 l et 28 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre société et nous nous sommes assurés de leur correcte application ;
- votre société procède à des estimations pour intégrer la variation de son propre risque de crédit dans la valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur par résultat (Note 28 de l'annexe). Nous avons vérifié le caractère approprié des paramètres retenus à cet effet ;
- votre société constitue des provisions pour couvrir les risques et les litiges générés par son activité (Notes 2 w et 36 de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces provisions ainsi que les principales hypothèses utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III - Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Paris, le 12 avril 2013

KPMG Audit FS II  
Pascal Brouard  
Associé

BDO France – Léger & Associés  
Michel Léger  
Associé

## Etats financiers sociaux

## Bilans sociaux comparés 2012-2011

## ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31.12.2012</b>	31.12.2011
Caisse, banques centrales, CCP .....		<b>960 421</b>	800 886
Effets publics et valeurs assimilées .....	4	<b>27 239 637</b>	23 884 006
Créances sur les établissements de crédit .....	2	<b>41 924 803</b>	48 598 101
Opérations avec la clientèle .....	3	<b>52 806 571</b>	62 173 195
Obligations et autres titres à revenu fixe .....	4	<b>7 494 934</b>	8 846 010
Actions et autres titres à revenu variable .....	4	<b>5 527</b>	163 967
Participations et autres titres détenus à long terme .....	5	<b>341 387</b>	334 322
Parts dans les entreprises liées .....	5	<b>1 142 123</b>	1 569 026
Crédit-bail et Location avec Option d'Achat .....	7	<b>77 383</b>	-
Immobilisations incorporelles .....	6	<b>245 016</b>	245 292
Immobilisations corporelles .....	7	<b>243 583</b>	214 205
Autres actifs .....	9	<b>28 551 437</b>	29 336 900
Comptes de régularisation .....	10	<b>171 867 881</b>	140 863 450
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b> .....		<b><u>332 900 703</u></b>	<b><u>317 029 360</u></b>
<b>Hors bilan</b>			
Engagements de financement donnés .....	21	<b>18 763 982</b>	21 792 816
Engagements de garantie donnés .....	21	<b>4 585 883</b>	6 154 402
Engagements sur titres .....		<b>30 572 301</b>	1 257 264

## PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31.12.2012</b>		31.12.2011
		Avant affectation	Après affectation <sup>1</sup>	Après affectation
Dettes envers les établissements de crédit .....	11	<b>41 161 835</b>	<b>41 161 835</b>	46 421 709
Opérations avec la clientèle .....	12	<b>52 238 221</b>	<b>52 238 221</b>	56 575 935
Dettes représentées par un titre .....	13	<b>15 290 578</b>	<b>15 290 578</b>	17 381 034
Autres passifs .....	15	<b>46 089 164</b>	<b>46 089 164</b>	49 796 974
Comptes de régularisation .....	16	<b>172 803 315</b>	<b>172 803 315</b>	142 015 101
Provisions .....	14	<b>322 405</b>	<b>322 405</b>	437 291
Dettes subordonnées .....	17	<b>181 362</b>	<b>181 362</b>	181 554
Capital souscrit .....	18	<b>337 189</b>	<b>337 189</b>	337 189
Primes d'émission .....		<b>16 139</b>	<b>16 139</b>	16 139
Réserves .....		<b>1 047 616</b>	<b>1 047 616</b>	1 047 843
Provisions réglementées .....		<b>26 221</b>	<b>26 221</b>	33 124
Report à nouveau .....		<b>2 785 468</b>	<b>3 386 658</b>	2 785 467
<b>Résultat de l'exercice</b> .....		<b>601 190</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b> .....		<b><u>332 900 703</u></b>	<b><u>332 900 703</u></b>	<b><u>317 029 360</u></b>
<b>Hors bilan</b>				
Engagements de financement reçus .....	21	<b>360 066</b>	<b>360 066</b>	6 510 185
Engagements de garantie reçus .....	21	<b>7 818 611</b>	<b>7 818 611</b>	6 750 678
Engagements sur titres .....		<b>26 449 398</b>	<b>26 449 398</b>	2 452 615

1 Affectation proposée.

## Comptes de résultats sociaux comparés 2012-2011

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31.12.2012</b>	31.12.2011
<b>Produits/(Charges)</b>			
Intérêts et produits assimilés . . . . .	23	<b>1 474 200</b>	2 340 916
Intérêts et charges assimilées . . . . .	23	<b>(740 187)</b>	(1 605 561)
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés . . . . .		<b>4 520</b>	–
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilés . . . . .		<b>(4 669)</b>	–
Revenus des titres à revenu variable . . . . .	24	<b>142 899</b>	188 553
Commissions (produits) . . . . .	25	<b>794 743</b>	808 119
Commissions (charges) . . . . .	25	<b>(197 364)</b>	(201 254)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation . . . . .	26	<b>539 620</b>	9 062
Gains ou pertes sur opérations de placement et assimilés . . . . .	27	<b>299 222</b>	(67 430)
Autres produits d'exploitation bancaire . . . . .		<b>13 116</b>	37 175
Autres charges d'exploitation bancaire . . . . .		<b>(11 574)</b>	(15 005)
<b>Produit net bancaire</b> . . . . .		<b>2 314 526</b>	1 494 575
Charges générales d'exploitation . . . . .	28	<b>(1 424 504)</b>	(1 421 175)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles . . . . .		<b>(51 518)</b>	(53 598)
<b>Résultat brut d'exploitation</b> . . . . .		<b>838 503</b>	19 802
Coût du risque . . . . .	8	<b>(51 545)</b>	(111 997)
<b>Résultat d'exploitation</b> . . . . .		<b>786 958</b>	(92 195)
Gains et pertes sur actifs immobilisés . . . . .	29	<b>15 092</b>	(36 454)
<b>Résultat courant avant impôt</b> . . . . .		<b>802 050</b>	(128 649)
Résultats exceptionnels . . . . .		<b>(94)</b>	–
Impôt sur les bénéfices . . . . .	30	<b>(207 670)</b>	148 039
Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées . . . . .		<b>6 904</b>	7 114
<b>Résultat net</b> . . . . .		<b>601 190</b>	26 504

## Tableau des résultats comptables et des variations des capitaux propres et fonds pour risques bancaires généraux

*(Recommandation de la Commission des Opérations de Bourse – Bulletin n° 79 de février 1976)*

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31.12.2012</b>	31.12.2011
<b>Résultats comptables</b>		
– globaux . . . . .	<b>601 190,0</b>	26 504,4
– par action <i>(en euros)</i> <sup>1,2</sup> . . . . .	<b>8,91</b>	0,39
<b>Variations des capitaux propres (hors résultats) et FRBG</b>		
<i>(après affectation du résultat pour 2011 et sur la base de la proposition d'affectation du résultat pour 2012)</i>		
– variation de l'écart de réévaluation . . . . .	<b>(227,3)</b>	(27,2)
– variation des réserves et du report à nouveau . . . . .	–	(95 890,8)
– variation de réévaluation et provisions réglementées . . . . .	<b>(6 902,6)</b>	(7 126,0)
<b>Variation de la situation nette globale</b> . . . . .	<b>(7 129,9)</b>	(103 044,0)
– par action <i>(en euros)</i> <sup>1,2</sup> . . . . .	<b>(0,1)</b>	(1,5)
<b>Dividende proposé</b>		
– global . . . . .	<b>240 079,0</b>	118 016,2
– par action <i>(en euros)</i> <sup>1,2</sup> . . . . .	<b>3,56</b>	1,75

<sup>1</sup> Le nombre d'actions, hors actions propres à la fin de chaque exercice s'établit à 67 437 827 pour 2012, 67 437 827 pour 2011, 67 437 820 pour 2010.

<sup>2</sup> Sur la base du nombre moyen pondéré d'actions, hors actions propres, le dividende ressort à 3,56 EUR pour 2012 (67 437 827 actions), 1,75 EUR pour 2011 (67 437 827 actions).

## Etats financiers sociaux (suite)

## Répartition et affectation des bénéfices

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31.12.2012</b>	31.12.2011
<b>Bénéfices disponibles</b>		
– report à nouveau des exercices précédents .....	<b>2 785 467</b>	2 876 979
– première comptabilisation du taux intérêt effectif .....	<b>–</b>	–
<b>Sous-total</b> .....	<b>2 785 467</b>	2 876 979
Bénéfice de l'exercice .....	<b>601 190</b>	26 504
<b>TOTAL (A)</b> .....	<b>3 386 657</b>	2 903 483
<b>Affectation des bénéfices</b>		
– dividendes .....	<b>240 079</b>	118 016
– réserve légale .....	<b>–</b>	–
– réserve libre .....	<b>–</b>	–
<b>TOTAL (B)</b> .....	<b>240 079</b>	118 016
<b>Report à nouveau (A - B)</b> .....	<b>3 146 578</b>	2 785 467

## Information relative à l'échéance des dettes fournisseurs

*(Articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce)*

Au 31 décembre 2012, les dettes fournisseurs de HSBC France s'élèvent à 104,4 millions EUR, dont 49,5 % sont à échéance inférieure à 30 jours.

Au 31 décembre 2011, les dettes fournisseurs de HSBC France s'élèvent à 69 millions EUR, dont 73 % ont une échéance inférieure à 45 jours.

Sauf accord particulier avec le fournisseur, le délai de paiement est de 45 jours date de facture.

## Résultats financiers de la société au cours des cinq dernières années

*(Articles R. 225-81 et R. 225-102 du Code de commerce)*

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2012</b>	2011	2010	2009	2008
<b>Situation financière en fin d'exercice</b>					
Capital social .....	<b>337 189</b>	337 189	337 189	337 189	337 189
Nombre d'actions émises .....	<b>67 437 827</b>	67 437 827	67 347 820	67 437 820	67 437 820
Valeur nominale des actions en euros .....	<b>5</b>	5	5	5	5
<b>Résultats globaux des opérations effectives</b>					
Chiffre d'affaires .....	<b>3 263 800</b>	3 316 395	3 402 924	4 304 312	7 002 038
Bénéfice avant impôts, amortissements, dépréciations et provisions .....	<b>799 099</b>	146 388	873 707	949 898	2 415 956
Bénéfice après impôts, amortissements, dépréciations et provisions .....	<b>601 190</b>	26 504	819 731	550 167	1 985 603
<b>Résultats des opérations ramenés à une seule action (en euros)</b>					
Bénéfice après impôts mais avant amortissements, dépréciations et provisions .....	<b>8,6</b>	4,4	12,2	11,9	37,7
Bénéfice après impôts, amortissements, dépréciations et provisions .....	<b>8,9</b>	0,4	9,2	8,2	29,4
Dividende versé par action ordinaire jouissance 1 <sup>er</sup> janvier .....	<b>3,56</b>	1,75	10,67	9,94	–
<b>Personnel (France)</b>					
Nbre de salariés <sup>1</sup> .....	<b>9 424</b>	9 860	9 694	9 731	10 218
Nbre de salariés moyen (hors salariés mis à disposition) <sup>2</sup> ..	<b>9 645</b>	9 748	9 615	9 872	8 940
Montant de la masse salariale .....	<b>559 888</b>	577 016	535 533	564 619	459 067
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux .....	<b>289 322</b>	244 808	247 908	252 768	231 279
Taxe sur les salaires et taxes diverses .....	<b>62 784</b>	72 650	96 763	63 502	65 481
Montant de l'intéressement et/ou de la participation aux résultats de l'entreprise <sup>3</sup> .....	<b>–</b>	29 560	39 500	17 695	27 610

1 Salariés à statut bancaire, inscrits au 31 décembre de chaque année.

2 Dont 6 402 cadres et 3 243 non-cadres en 2012, 6 116 cadres et 3 499 non-cadres en 2011, 6 067 cadres et 3 805 non-cadres en 2010, 5 462 cadres et 3 478 non-cadres en 2009, 4 894 cadres et 3 209 non-cadres en 2008.

3 Au titre des résultats de l'exercice précédent.



## Inventaire du portefeuille titres au 31 décembre 2012 (hors titres de transaction)

Titres d'investissement, titres de placement et titres de l'activité de portefeuille

(en milliers d'euros)

<b>A – Titres d'investissement</b>	<b>184 413</b>
<b>Valeurs à revenu fixe</b>	<b>184 413</b>
Bons du trésor	–
Autres effets publics	–
Titres du marché interbancaire	–
Certificats de dépôt négociables	–
Bons à moyen terme négociables	–
Obligations et assimilés	184 224
Créances rattachées	189
<b>B – Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille</b>	<b>7 507 560</b>
<b>Valeurs à revenu fixe</b>	<b>7 502 033</b>
Bons du trésor	935 631
Autres effets publics	4 412 071
Titres du marché interbancaire	–
Billets de trésorerie	–
Certificats de dépôt négociables	14 028
Bons à moyen terme négociables	–
Fonds communs de créances	134 131
Obligations et assimilés	1 939 268
Bons à moyen terme négociables émis par des Etablissements de crédit	–
Créances rattachées	66 904
<b>Valeurs à revenu variable</b>	<b>5 527</b>
Actions et assimilés	4 894
Parts ou actions d'OPCVM	633
<b>TOTAL DES TITRES D'INVESTISSEMENT DE PLACEMENT DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE</b>	<b>7 691 973</b>

Parts dans les entreprises liées et titres de participation et autres titres détenus à long terme

(en milliers d'euros)

<b>A – Titres de participation et titres détenus à long terme</b>	<b>341 179</b>
Valeurs cotées à la cote officielle	1 847
Valeurs françaises non cotées	339 332
Valeurs étrangères cotées à la cote officielle	–
Valeurs étrangères cotées à l'étranger	–
Valeurs étrangères non cotées	–
Total des créances rattachées	–
<b>B – Parts dans les entreprises liées</b>	<b>1 142 123</b>
Valeurs françaises cotées	–
Valeurs françaises non cotées	1 124 680
Valeurs étrangères cotées	–
Valeurs étrangères non cotées	17 443
Total des créances rattachées	–
<b>TOTAL DES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME</b>	<b>1 483 302</b>

## Etats financiers sociaux (suite)

## Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2012

Conformément à l'Avis n° 2009-11 du CNC pour l'application de l'article L. 511-45 du Code monétaire et financier, HSBC France ne détient pas d'investissement direct ou indirect dans des pays ou territoires non coopératifs.

<i>(en milliers d'unités monétaires)</i>	Activités	Capital	Réserves + report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu en %
<b>A – Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de HSBC France</b>				
<b>1 – Filiales (+ 50 %)</b>				
HSBC SFH (France) (ex-HSBC Covered Bonds (France) . . . . . 15, rue Vernet – 75008 Paris (France)	Société financière	54 750 EUR	395 EUR	100,00
HSBC Factoring (France) . . . . . 103, avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris (France)	Société financière	9 240 EUR	16 164 EUR	100,00
COPARI Société de Constructions . . . . . et de Participations Immobilières 184, avenue Frédéric & Irène Joliot-Curie 92000 Nanterre (France)	Marchand de biens	50 EUR	1 137 EUR	99,96
Société Française et Suisse . . . . . 64, rue Galilée – 75008 Paris (France)	Société de portefeuille	599 EUR	9 846 EUR	100,00
FDM 6 . . . . . 39, rue Bassano – 75008 Paris (France)	Société de participation et de portefeuille	139 052 EUR	4 735 EUR	100,00
SAPC UFIPRO Recouvrement . . . . . 186, avenue Frédéric & Irène Joliot-Curie 92000 Nanterre (France)	Société de recouvrement	7 619 EUR	1 497 EUR	99,98
HSBC Epargne Entreprise (France) . . . . . 15, rue Vernet – 75008 Paris (France)	Société financière	16 000 EUR	22 005 EUR	100,00
HSBC Global Asset Management (France) . . . . . 4, place de la Pyramide – La Défense 9 92800 Puteaux (France)	Société d'investissement	8 050 EUR	81 618 EUR	95,66
HSBC Service (France) (ex-HSBC Securities (France) . . . . . 103, avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris (France)	Société financière	12 626 EUR	14 934 EUR	100,00
Eurofin Capital Partners . . . . . 109, avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris (France)	Société de portefeuille	3 044 EUR	2 516 EUR	100,00
Valeurs Mobilières Elysées (ex-Nobel) . . . . . 1, avenue Franklin Roosevelt – 75008 Paris (France)	Société de portefeuille	104 000 EUR	28 720 EUR	100,00
SAF Palissandre . . . . . 64, rue Galilée – 75008 Paris (France)	Société financière	42 033 EUR	785 EUR	100,00

1 Les prêts, avances et cautions sont ceux consentis en dehors du cadre des opérations bancaires habituelles.  
2 Pour les banques, produit net bancaire.

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par HSBC France et non remboursés <sup>1</sup>	Montants des cautions et avals fournis par HSBC France <sup>1</sup>	Chiffre d'affaires du dernier exercice <sup>2</sup>	Résultat (bénéfice net ou perte du dernier exercice)	Dividendes encaissés par HSBC France au cours de l'exercice	Observations
Brute	Nette						
54 739 EUR	54 739 EUR	-	-	635 EUR	150 EUR	-	-
39 236 EUR	39 236 EUR	-	-	27 429 EUR	8 426 EUR	-	-
36 370 EUR	1 186 EUR	-	-	7 EUR	2 EUR	-	-
60 384 EUR	10 219 EUR	-	-	68 EUR	39 EUR	-	-
128 916 EUR	128 916 EUR	-	-	12 EUR	667 EUR	-	-
16 260 EUR	9 164 EUR	-	-	84 EUR	48 EUR	-	-
15 148 EUR	15 148 EUR	-	-	11 640 EUR	(1 442) EUR	5 000 EUR	-
134 546 EUR	134 546 EUR	-	-	184 706 EUR	14 457 EUR	41 937 EUR	-
55 988 EUR	25 859 EUR	-	-	159 EUR	(1 324) EUR	-	-
4 689 EUR	4 689 EUR	-	-	-	24 EUR	-	-
168 099 EUR	168 099 EUR	-	-	17 266 EUR	9 795 EUR	38 070 EUR	-
41 617 EUR	41 617 EUR	-	-	-	1 683 EUR	36 966 EUR	-

## Etats financiers sociaux (suite)

## Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2012 (suite)

<i>(en milliers d'unités monétaires)</i>	Activités	Capital	Réserves + report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu en %
<b>A – Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de HSBC France</b>				
<b>1 – Filiales (+ 50 %) (suite)</b>				
HSBC Leasing (France) . . . . . 39, rue Bassano – 75008 Paris (France)	Société financière	281 760 EUR	(69 358) EUR	100,00
Société Financière et Immobilière . . . . . 103, avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris (France)	Société financière	40 000 EUR	7 173 EUR	100,00
Foncière Elysées S.A. . . . . 103, avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris (France)	Société immobilière	14 043 EUR	21 662 EUR	100,00
Société Immobilière Malesherbes Anjou. . . . . 103, avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris (France)	Société immobilière	13 412 EUR	36 017 EUR	100,00
Charterhouse Management Services Ltd . . . . . 8 Canada Square – London E14 5HQ (Royaume-Uni)	Société de portefeuille	10 000 GBP	(235) GBP	100,00
HSBC Real Estate Leasing (France) . . . . . 15, rue Vernet – 75008 Paris (France)	Société financière	38 255 EUR	27 603 EUR	80,98
CCF & Partners Asset Management Ltd. . . . . 8 Canada Square – London E14 5HQ (Royaume-Uni)	Société financière	5 000 GBP	412 GBP	100,00
<b>2 – Participations (10 à 50 %)</b>				
Lafarge Finance Limited . . . . . Seaton House, 17 Seaton Place St Helier, Jersey (Royaume-Uni)	Société financière	400 000 GBP	–	16,67
<b>B – Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de HSBC France</b>				
<b>1 – Filiales non reprises au paragraphe<sup>1</sup></b>				
a) Filiales françaises (ensemble) . . . . .	–	–	–	–
b) Filiales étrangères (ensemble). . . . .	–	–	–	–
<b>2 – Participations non reprises au paragraphe<sup>2</sup></b>				
a) Participations françaises (ensemble) . . . . .	–	–	–	–
b) Participations étrangères (ensemble) . . . . .	–	–	–	–

1 Les prêts, avances et cautions sont ceux consentis en dehors du cadre des opérations bancaires habituelles.

2 Pour les banques, produit net bancaire.

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par HSBC France et non remboursés <sup>1</sup>	Montants des cautions et avals fournis par HSBC France <sup>1</sup>	Chiffre d'affaires du dernier exercice <sup>2</sup>	Résultat (bénéfice net ou perte du dernier exercice)	Dividendes encaissés par HSBC France au cours de l'exercice	Observations
Brute	Nette						
281 756 EUR	281 756 EUR	-	-	(49 521) EUR	(11 339) EUR	-	-
84 053 EUR	84 053 EUR	-	-	(3 916) EUR	11 571 EUR	3 500 EUR	-
44 478 EUR	36 026 EUR	-	-	465 EUR	415 EUR	-	-
49 385 EUR	49 385 EUR	-	-	10 931 EUR	2 072 EUR	2 000 EUR	-
12 253 EUR	12 253 EUR	-	-	N/A	(1 068) GBP	-	-
37 190 EUR	37 190 EUR	-	-	152 883 EUR	7 214 EUR	-	-
5 190 EUR	5 190 EUR	-	-	-	6 GBP	-	-
245 068 EUR	245 068 EUR	-	-	-	-	6 760 GBP	-
760 EUR	754 EUR	-	-	-	-	3 607 EUR	-
1 821 EUR	1 232 EUR	-	-	-	-	-	-
4 EUR	4 EUR	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-

**Etats financiers sociaux** (suite)**Notes annexes aux comptes sociaux**

---

## Page

206	Note 1 – Principes, règles et méthodes comptables
215	Note 2 – Créances sur les établissements de crédit
215	Note 3 – Crédits à la clientèle
217	Note 4 – Portefeuille de titres de transaction, de placement et d'investissement
219	Note 5 – Titres de participation, titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées
220	Note 6 – Immobilisations incorporelles
221	Note 7 – Immobilisations corporelles
221	Note 8 – Dépréciations et provisions enregistrées en coût du risque
222	Note 9 – Autres actifs
222	Note 10 – Comptes de régularisation actif
222	Note 11 – Opérations de trésorerie et interbancaires
223	Note 12 – Dépôts de la clientèle
223	Note 13 – Dettes représentées par un titre
224	Note 14 – Provisions
225	Note 15 – Autres passifs
225	Note 16 – Comptes de régularisation passif
225	Note 17 – Dettes subordonnées
226	Note 18 – Capital social
227	Note 19 – Capitaux propres
228	Note 20 – Pensions, plan de retraite
229	Note 21 – Hors bilan
230	Note 22 – Opérations sur instruments financiers à terme
232	Note 23 – Marge d'intérêts
232	Note 24 – Ventilation des revenus des titres à revenu variable
232	Note 25 – Ventilation des commissions
233	Note 26 – Gains et pertes sur opérations des portefeuilles de négociation
233	Note 27 – Gains et pertes sur opérations de placement et assimilés
233	Note 28 – Ventilation des charges générales d'exploitation
234	Note 29 – Gains ou pertes sur actifs immobilisés
234	Note 30 – Impôt sur les bénéfices
235	Note 31 – Litiges

## Faits significatifs de l'exercice 2012

---

### Activité

La crise de la dette souveraine en Zone euro a été prééminente en 2012, quoiqu'il y ait eu un optimisme prudent vers la fin de l'année.

Dans cet environnement contrasté, les métiers liés à l'activité bancaire et à la gestion de patrimoine ont bien résisté tandis que les activités de marchés ont profité de la stabilisation des marchés.

Le résultat avant impôt social de HSBC France s'élève à 802 millions EUR, contre -129 millions EUR l'année précédente.

Le produit net bancaire à 2 315 millions EUR, progresse de + 55 % par rapport à 2011. Cette performance est due notamment à la forte progression des activités de marchés, principalement sur les marchés de taux.

Le coût du risque s'élève à 52 millions EUR, affichant une baisse de 54 % sur un an. Cette diminution s'explique par une reprise de provision pour risque pays de 63 millions EUR. Hors effet de cette reprise, les provisions pour risque de crédit augmentent de 2 %, dans un environnement économique perturbé.

Les charges d'exploitation, à 1 476 millions EUR, sont stables, reflétant la non-récurrence de coûts de restructuration enregistrés en 2011 et l'augmentation de certaines charges variables et taxes.

Le résultat net s'élevant à 601 millions EUR, il est proposé de distribuer un dividende de 240 millions EUR au titre de l'exercice 2012.

Par ailleurs, le montant moyen sur l'année 2012 des crédits éligibles au emploi Livrets A/Livrets de Développement Durable est de 823,5 millions EUR. Ce montant est supérieur à la partie non centralisée des dépôts clientèle sur ces mêmes supports.

Enfin, la simplification des structures juridiques du groupe HSBC France s'est poursuivie. En particulier, en 2012, la fusion entre deux filiales de HSBC France, HSBC Private Wealth Managers et HSBC Global Asset Management (France), est intervenue sans incidence majeure sur les comptes de la banque.

### Concentration des risques de crédit

Le groupe fournit en France, principalement, un éventail diversifié de services financiers. Son portefeuille d'instruments financiers à l'origine du risque de crédit est fortement diversifié et aucune exposition à un secteur donné ou à un groupement économique donné ne représente plus de 10 % de l'actif total consolidé en dehors de ce qui suit :

- la majorité de l'exposition du groupe au risque de crédit est concentrée en France. En France, le risque de crédit du groupe est dispersé sur un large éventail de secteurs d'activité et de groupements économiques ; et
- la situation du groupe, en tant que membre d'un des principaux groupes bancaires internationaux implique une concentration significative de son exposition aux établissements de crédit. La majeure partie du risque de crédit issu du secteur bancaire est concentrée en Europe.

Aucune exigence de garantie particulière ne s'applique aux concentrations sectorielles, à l'exception de l'exposition au secteur immobilier. Des sûretés sur les biens sous-jacents couvrent la majeure partie de l'exposition aux secteurs de l'immobilier et du bâtiment, et au marché des prêts immobiliers.

HSBC France est exposé au risque souverain de la Zone euro au regard de son activité de teneur de marché et de spécialiste en valeurs du Trésor pour le Groupe HSBC sur la dette souveraine des pays de la Zone euro. Des informations détaillées sur les expositions sur une sélection de pays de la Zone euro sont présentées en Note 33 du Document de référence dans la partie "Etats financiers consolidés".

### Gestion de la liquidité et du financement

HSBC France possède une source de financement diversifiée et stable, constituée de la dette, de dépôts de sa clientèle de particuliers et d'entreprises et de portefeuilles d'actifs très liquides.

HSBC France adapte sa politique de gestion de la liquidité et du financement pour répondre aux évolutions des activités du groupe et aux changements des marchés dans lequel HSBC France opère.

HSBC France suit également la politique du Groupe HSBC qui consiste à adosser tous les dépôts bancaires et professionnels dont l'échéance est inférieure à un mois et un pourcentage de l'ensemble des autres dépôts à des actifs liquides, toutes devises confondues. En cas de crise, le groupe serait donc en mesure d'honorer ses obligations à mesure qu'elles arriveraient à échéance pendant un minimum d'un mois sans avoir recours aux marchés. Cette contrainte vient renforcer les exigences réglementaires.

## Etats financiers sociaux (suite)

### 1 Principes, règles et méthodes comptables

Les principes adoptés sont ceux définis par les règlements du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF), ceux du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), les avis du Conseil National de la Comptabilité (CNC) et les instructions de l'Autorité du contrôle prudentiel. Les opérations sur lesquelles ces différentes instances ne se sont pas prononcées sont comptabilisées suivant les principes généralement admis en France.

La présentation des états financiers de HSBC France est conforme aux dispositions du règlement CRC n° 2000-03 modifié relatif aux états de synthèse individuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

#### a Comptabilisation et amortissement des immobilisations

HSBC France applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 le règlement 2002-10 du CRC du 12 décembre 2002, relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, modifié par le règlement CRC 2003-07 du 12 décembre 2003.

Ce règlement rend obligatoire l'approche par composants pour l'enregistrement et l'amortissement des immobilisations dont les modalités ont été précisées par un avis du Comité d'Urgence du CNC n° 2003-E du 9 juillet 2003.

Concernant la comptabilisation des impacts liés à la première application du règlement, HSBC France a opté pour la méthode prospective de réallocation des valeurs nettes comptables au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Cette méthode consiste à répartir les valeurs nettes comptables des immobilisations au 1<sup>er</sup> janvier 2005 entre les nouveaux composants identifiés et à amortir les valeurs nettes comptables ainsi reconstituées, sous déduction de leur valeur résiduelle, sur les durées d'utilisation restant à courir.

#### *Immeubles d'exploitation et de placement*

Pour les immeubles d'exploitation et de placement, HSBC France a appliqué cette approche par composants en retenant *a minima* les composants et les modes et durées d'amortissements suivants :

Composants	Modes et durées d'amortissements
<b>Infrastructures</b>	
Construction .....	25 et 50 ans linéaire
Gros œuvre .....	25 ans linéaire
<b>Installations techniques</b>	
Climatisation Ventilation Chauffage .....	10 ans linéaire
Installation électrique lourde .....	10 ans linéaire
Installation téléphonique et électricité légère .....	10 ans linéaire
Installation sécurité .....	10 ans linéaire
<b>Agencements</b>	
Travaux et agencements de second œuvre .....	10 ans linéaire

#### *Immeubles acquis lors de la réalisation de garanties de concours compromis*

Les immeubles dont HSBC France acquiert la propriété à la suite de défaillances de débiteurs sont traités au plan comptable suivant l'intention de l'établissement quant à la poursuite de leur détention.

Les immeubles que la banque souhaite revendre rapidement sont considérés comme des stocks. En conséquence, ils ne sont pas amortis, mais dépréciés le cas échéant. Ils sont enregistrés au poste "Autres actifs", la dépréciation correspondante figurant dans les dépréciations diverses.

Les immeubles destinés à être conservés durablement et dont la banque a organisé la location constituent des immobilisations hors exploitation, amorties selon les mêmes durées que les immeubles d'exploitation de caractéristiques similaires. Conformément aux instructions des autorités de tutelle, des dépréciations ont été constituées lorsque les valeurs de marché des immobilisations hors exploitation étaient inférieures à leur valeur nette comptable.

#### *Fonds de commerce*

Les fonds de commerce acquis, dès lors qu'ils ne correspondent pas à des actifs identifiables séparément, ne sont pas amortis. En revanche, ils sont susceptibles de faire l'objet d'une dépréciation sur la base d'indices objectifs.



## 1 Principes, règles et méthodes comptables (suite)

### *Autres immobilisations*

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

- matériel de bureau : 5 ans ;
- mobilier : 5 à 10 ans ;
- matériel informatique : 3 à 5 ans ;
- logiciels : 3 à 5 ans.

### *Immobilisations données en location – crédit-bail mobilier*

Les immobilisations données en location dans le cadre de l'activité de crédit-bail mobilier ont une valeur brute de 81,3 millions EUR, qui correspond à la valeur d'entrée des biens, majorée des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Les amortissements sont calculés, en utilisant la méthode linéaire, sur la durée de vie probable d'utilisation des biens.

Conformément à l'avis n° 2006-C du Comité d'Urgence du CNC du 4 octobre 2006, les règlements n° 2002-10 et 2004-06 du CRC n'ont pas été appliqués pour les immobilisations données en location.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- mobilier et matériel de bureau : 5 ans ;
- matériel informatique : 3 ans ;
- matériel et outillage : 5 à 7 ans.

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles données en location sont portées dans les charges sur opérations de crédit-bail et location avec option d'achat ou de location simple.

Dans la comptabilité financière, l'encours financier des contrats est substitué aux immobilisations nettes données en location. La différence entre les encours financiers et la valeur nette comptable des immobilisations est représentée par la réserve latente brute. Au 31 décembre 2012, l'encours financier s'élève à 73,4 millions EUR et la réserve latente avant impôts différés est de 4 millions EUR.

---

## **b** *Portefeuille titres*

Selon les dispositions du CRC 90-01 modifié, les titres sont classés dans les catégories suivantes :

- les titres de transaction ;
- les titres de placement ;
- les titres d'investissement ;
- les titres de l'activité du portefeuille ;
- les autres titres détenus à long terme ;
- les titres de participation et parts dans les entreprises liées.

### *Titres de transaction*

Les titres de transaction sont des titres négociables sur un marché à caractère liquide et qui sont acquis ou vendus dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance.

Les titres de transaction sont enregistrés à leur prix de revient (coupon couru inclus s'il s'agit de titres à revenu fixe). A la date de clôture, ces titres sont évalués au prix du marché et les variations de valeur sont portées dans le compte de résultat.

### *Titres de placement*

Les titres acquis dans une optique de rendement mais en principe destinés à la revente à plus ou moins brève échéance sont inscrits sous la rubrique "Titres de placement".

A la date d'acquisition, ils sont enregistrés au bilan à leur prix de revient (hors coupon couru à l'achat pour les titres à revenu fixe).

## Etats financiers sociaux (suite)

### 1 Principes, règles et méthodes comptables (suite)

A la clôture de la période, les titres de placement sont évalués individuellement au plus bas du prix de revient ou du prix de marché. Le prix de marché des titres à revenu variable est représenté par le cours du 31 décembre pour les titres cotés et par la valeur probable de négociation pour les titres non cotés. Le prix de marché des titres à revenu fixe est le cours du dernier jour ouvré de la période.

Les résultats réalisés ou latents sur instruments de couverture sont pris en compte par ligne de titres pour le calcul d'éventuelles dépréciations.

#### *Titres d'investissement*

Sont considérés comme des titres d'investissement les titres à revenu fixe qui ont été acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance.

Les titres d'investissement sont maintenus à leur coût historique, avec amortissement de l'écart de taux initial (premium ou *discount*) sur la durée de vie résiduelle. Ils peuvent toutefois faire l'objet de dépréciation en cas de risque de contrepartie.

Les titres acquis dans une optique de rendement ou détenus pour des raisons réglementaires dans certaines succursales à l'étranger sont classés en titres d'investissement.

#### *Titres de l'activité de portefeuille*

Cette rubrique regroupe les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention.

Les modalités d'évaluation de la valeur d'utilité sont précisées ci-après.

#### *Autres titres détenus à long terme*

Les "Autres titres détenus à long terme" sont des actions et valeurs assimilées qu'HSBC France entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice. Ces titres sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité.

Les modalités d'évaluation de la valeur d'utilité sont précisées ci-après.

#### *Titres de participation et parts dans les entreprises liées*

La rubrique "Titres de participation et parts dans les entreprises liées" regroupe les titres détenus de façon durable (titres de participation) et les titres de filiales (parts dans les entreprises liées).

Les titres de participation sont évalués individuellement au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'utilité déterminée ci-après.

L'appréciation de la valeur d'utilité des titres de l'activité de portefeuille, des autres titres détenus à long terme et des titres de participation est effectuée selon une approche globale reposant sur la combinaison de différents critères :

- l'appréciation économique et financière de la société fondée essentiellement sur la valeur de son actif net réévalué ;
- l'appréciation du marché fondée sur des études d'analystes financiers ;
- l'évolution des cours de Bourse pour les sociétés cotées, et pour les titres de participation, la prise en compte des relations spécifiques pouvant exister entre HSBC France et chacune des sociétés concernées.

#### **Enregistrement des résultats**

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciations sont enregistrés dans la rubrique "Gains nets sur actifs immobilisés" du compte de résultat, à l'exception des plus-values réalisées dans le cadre d'opérations de restructuration comptabilisées en résultat exceptionnel.

## 1 Principes, règles et méthodes comptables (suite)

### Présentation du portefeuille dans les états publiables

La Directive européenne 86/635 modifiée, visant à normaliser la présentation des états financiers des établissements de crédit dans l'Union européenne n'a pas retenu la notion d'intention comme critère de classement de portefeuille. Cette segmentation est reportée Notes 4 et 5.

Au bilan, le portefeuille est ventilé suivant les catégories juridiques de support :

- effets publics et valeurs assimilées : titres négociables émis par les Etats quelle que soit leur nature (bons du trésor, obligations, etc.) ;
- obligations et autres titres à revenu fixe : titres émis par le secteur privé ou par des organismes publics, dès lors qu'ils ne sont pas admis au refinancement de la banque centrale du pays d'émission ;
- actions et autres titres à revenu variable y compris les titres de l'activité de portefeuille ;
- participations et autres titres détenus à long terme ;
- parts dans des entreprises liées.

### Opérations de pension livrée

Les opérations de cession ou d'acquisition temporaires de titres qui s'inscrivent juridiquement dans le cadre de la loi n° 93-1444 du 31 décembre 1993 modifiée par la loi n° 2003-1311 du 30 décembre 2003, dites de pension livrée sur titres, sont sans incidence sur la composition et la valorisation du portefeuille-titres. Au plan comptable, conformément à l'article 5 du règlement 89-07 modifié par le règlement 94-05 du CRBF, elles sont traitées comme des opérations de financement, la contrepartie des mouvements de trésorerie étant, suivant le sens de l'opération, une créance ou une dette. Les produits et charges perçus ou supportés par le cessionnaire ou le cédant sont comptabilisés en intérêts.

### Valeurs reçues ou données en pension

Les opérations de pension qui ne sont pas effectuées dans le cadre de la loi n° 93-1444 sont classées sous cette rubrique dans le bilan. Leur traitement comptable est identique à celui décrit ci-dessus pour les pensions livrées.

Un traitement similaire est appliqué aux opérations de "Buy and sell back".

### Prêts emprunts de titres contre collatéral espèces

Les prêts emprunts de titres contre collatéral espèces sont assimilés, au plan comptable, à des pensions.

### Hors-bilan des pensions au coût

Au 31 décembre 2012, conformément à l'article 15 du règlement CRB 90-01, les opérations de pension enregistrées en hors-bilan entre la date de négociation et la date de règlement/livraison sont désormais présentées sur la ligne "Engagements sur titres". Elles n'étaient pas précédemment reportées dans les états publiés.

---

## c Prêts et créances

### Prêts évalués individuellement

Les dotations sur dépréciations des créances douteuses et douteuses compromises, prises en charge pour la détermination du résultat de l'activité bancaire, sont déterminées chaque année en fonction des risques de non-recouvrement évalués après analyse individuelle de chacun des dossiers concernés. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, les dépréciations sur créances douteuses et douteuses compromises sont calculées sur la base de la valeur actualisée des flux de récupération futurs attendus.

Sont classées en créances douteuses les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque probable ou certain de non-recouvrement total ou partiel.

Sont ainsi classées en créances douteuses:

- les créances impayées depuis plus de trois mois pour tous les types de crédit et le crédit-bail mobilier, ce délai étant porté à plus de six mois en matière de crédit immobilier ou de crédit-bail immobilier et à plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales ;
- les créances présentant des critères de risque avéré ;
- les créances qui, avant même l'expiration de ces délais, présentent un caractère contentieux (redressement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, etc.) ;
- les créances issues de restructurations pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut.

## Etats financiers sociaux (suite)

### 1 Principes, règles et méthodes comptables (suite)

HSBC France applique les dispositions de l'avis 2007-06 du Conseil National de la Comptabilité relatif au caractère douteux des découverts. Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que :

- le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par HSBC France ; ou
- le débiteur a été averti que son encours dépasse une limite fixée par HSBC France dans le cadre de son dispositif de contrôle interne ; ou
- le débiteur a tiré des montants sans autorisation de découvert.

En matière de crédits accordés aux professionnels du secteur immobilier, le déclassement éventuel en créances douteuses est opéré, opération par opération, sur la base de critères prenant en compte : les perspectives de sortie du projet, la capacité des associés à apporter les fonds propres nécessaires ainsi que leur solvabilité.

Le déclassement en douteux d'une créance entraîne immédiatement celle de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie, selon le principe de contagion, et le cas échéant, le déclassement en douteux des contreparties du même groupe, selon une analyse au cas par cas.

En application du règlement CRC n° 2005-03 modifiant le CRC 2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, HSBC France a mis en œuvre les dispositions spécifiques portant sur les créances restructurées et les créances douteuses compromises.

Sont considérées comme douteuses compromises les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé. Il s'agit des créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée ou pour lesquelles le contrat a été résilié en cas de crédit-bail, ainsi que des créances classées en douteux depuis plus d'un an, sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé compte tenu des informations sur les perspectives de recouvrement disponibles à ce stade. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif.

Par ailleurs, la banque constitue, eu égard aux usages bancaires, des provisions destinées à couvrir les risques encourus sur certains pays généralement classés à risques par la profession.

Au compte de résultat, les dotations et reprises sur dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties sont comptabilisées sur la ligne "Coût du risque".

#### *Prêts évalués sur base de portefeuille*

En application des normes IFRS, une dépréciation sur base de portefeuille est comptabilisée dans les comptes consolidés de HSBC France afin de tenir compte des risques de crédit avérés mais qui ne peuvent être affectés à des créances individuelles à la date de clôture de l'exercice.

Une telle dépréciation n'a pas été comptabilisée dans les comptes sociaux en raison de l'absence de texte réglementaire.

#### *Décotes sur créances restructurées*

En application du règlement CRC 2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, HSBC France met en œuvre les dispositions spécifiques portant sur les créances restructurées dès lors qu'elles ont une incidence significative.

Lors de la restructuration, tout abandon de principal ou d'intérêt, échu ou couru, est constaté en perte.

Par ailleurs, au moment de la restructuration, le prêt restructuré fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. Le taux d'actualisation retenu est le taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe, ou le dernier taux effectif avant la date de restructuration déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable.

Cette décote est enregistrée en coût net du risque lors de la restructuration puis reprise en marge d'intérêts sur la durée restant à courir de la créance.

#### *Application du taux d'intérêt effectif*

En application du règlement 2009-03 du CRC du 3 décembre 2009, HSBC France a mis en œuvre la comptabilisation de l'étalement des commissions et des coûts liés à l'octroi d'un prêt avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

## 1 Principes, règles et méthodes comptables (suite)

### d Provisions

Conformément au CRC 2000-06, les provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente attendue du bénéficiaire (qu'il soit connu ou pas), sera nécessaire pour éteindre une obligation juridique ou implicite du fait d'événements passés et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

#### *Provisions pour retraites*

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004, HSBC France a choisi d'adopter la recommandation 2003-R01 du CNC relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

HSBC France fait bénéficier certains salariés d'avantages à long terme et d'avantages postérieurs à l'emploi tels que régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, primes de fidélité.

Les coûts comptabilisés pour le financement des régimes à prestations définies sont déterminés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, chaque régime faisant l'objet d'évaluations actuarielles annuelles.

Les profits et pertes actuariels sont comptabilisés en résultat.

Le coût des services passés est immédiatement constaté du fait que les droits correspondants sont acquis, et sinon reconnu linéairement sur la période d'acquisition moyenne des droits. Le coût des services de l'année, le rendement attendu des actifs du régime, ainsi que l'effet de désactualisation des passifs du régime sont comptabilisés en charges d'exploitation.

L'engagement net au titre des prestations définies comptabilisé au bilan représente la valeur actuelle des obligations de prestations définies corrigée des coûts de services passés non comptabilisés et diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Tout actif résultant de ce calcul est limité au coût des services passés non comptabilisés, augmenté de la valeur actuelle des remboursements disponibles des futures cotisations au régime.

Les versements aux régimes à cotisations définies et aux régimes de retraite publics sont comptabilisés en charge à la date à laquelle ils sont dus lorsque les obligations de HSBC France au titre des régimes sont équivalentes à celles d'un régime à cotisations définies.

#### *Provision sur PEL et CEL*

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans d'épargne logement (PEL) sont des instruments financiers spécifiques institués par la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Conformément au règlement CNC 2007-01, relatif à la comptabilisation des comptes et plans d'épargne logement dans les établissements habilités à recevoir des dépôts d'épargne logement et à consentir des prêts d'épargne logement, HSBC France provisionne les conséquences défavorables des engagements sur PEL/CEL dans ses comptes sociaux.

Les engagements PEL sont évalués par génération, sans compensation entre les générations. Les engagements CEL sont considérés comme une seule et même génération, distincte de celles des PEL.

Les provisions liées aux conséquences défavorables de ces engagements sont calculées sur la base d'un modèle qui tient compte :

- d'une estimation du comportement futur d'épargne et de crédit de la clientèle, résultant de données historiques ;
- de la valeur des différents paramètres de marché, notamment taux et volatilité, déterminés à partir de données observables à la date d'évaluation.

#### *Provision au titre des paiements à base d'actions*

##### **Plan d'actions gratuites du Groupe HSBC**

Le plan d'actions gratuites du Groupe HSBC est un plan de rétribution de la performance et de rétention des salariés les plus performants.

HSBC France n'a pas conclu d'arrangements spécifiques pour des paiements à base d'actions. Il bénéficie des plans de souscription d'actions de HSBC Holdings plc (ci-après "action HSBC") qui prévoient des attributions d'options et des attributions d'actions.

## Etats financiers sociaux (suite)

### 1 Principes, règles et méthodes comptables (suite)

En 2005, le Groupe HSBC a profondément revu sa politique d'attribution d'options et d'actions gratuites à ses salariés. Le nouveau règlement des plans d'options et actions gratuites a été soumis à l'approbation de son Assemblée Générale en mai 2005. Ce règlement prévoit la mise en place d'un sous-plan français (*Schedule 3* de la règle générale) qui respecte les règles légales et fiscales en vigueur en France. Ce règlement a été revu en 2011 afin, d'une part, de prendre en compte les modifications réglementaires impactant le plan et, d'autre part, de formaliser les règles du "*Group Performance Share Plan*" qui s'adresse aux cadres supérieurs du Groupe. Dans ce contexte, le sous-plan français (*Schedule 5* du nouveau règlement) a également fait l'objet d'une revue pour se conformer aux règles sociales et fiscales locales.

Depuis 2006, le Groupe a mis en place des plans d'attribution d'actions gratuites à certains de ses salariés, qui prévoient l'attribution d'un nombre fixe de titres HSBC Holding plc. L'acquisition des titres est définitive pour le salarié deux ou trois ans après leur attribution, sous réserve de présence du salarié dans le Groupe HSBC.

Les plans octroyés à compter de 2009 par HSBC France n'ont pas fait l'objet d'une couverture par HSBC Holdings plc. La livraison des titres est donc réalisée par l'achat des titres sur le marché, au plus tard à la date d'échéance du plan.

Conformément au règlement CRC 2008-15 :

- la charge est constatée linéairement sur la période d'acquisition des droits par contrepartie d'un compte de provision qui est soldé lors de l'acquisition définitive par les salariés. La valorisation de la charge tient compte d'hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance ;
- la provision constatée est basée sur le cours de clôture de l'action HSBC Holding plc.

#### Plan d'options de souscription d'actions du Groupe HSBC

Le plan d'options de souscription d'actions du Groupe HSBC est un plan d'incitation à long terme qui a été ouvert à certains salariés du Groupe HSBC entre 2000 et 2005. Son objectif était de sensibiliser les salariés les plus performants aux objectifs de création de valeur pour les actionnaires. Les options ont été attribuées à la valeur de marché et peuvent normalement être exercées à compter de la troisième année et jusqu'au dixième anniversaire de leur attribution, sous réserve des conditions d'acquisition des droits.

Par ailleurs, des options de souscription d'actions du Groupe HSBC sans condition de performance ont été attribuées entre 2001 et 2005 à certains salariés du Groupe HSBC.

Enfin, des options de souscription d'actions avec conditions de performance ont été attribuées en 2005 dans le cadre du Plan d'actionnariat HSBC aux membres de la Direction Générale en France. L'attribution de ces options est assortie d'un bonus qui sera versé à la date d'exercice des options et d'un montant égal au prix d'exercice des options attribuées. Ces options de souscription d'actions sont soumises à une double condition de performance du Groupe HSBC, à savoir, un niveau absolu de bénéfice par action et un niveau de rendement total des fonds propres, sur la base du classement du Groupe HSBC par rapport à un échantillon de valeurs comparables composé de 28 grandes banques. Les options sont acquises à l'issue d'un délai de trois ans et peuvent être exercées jusqu'au quatrième anniversaire de la date de leur attribution, après quoi elles deviennent caduques.

---

#### e Fonds pour risques bancaires généraux

Aucun FRBG n'est comptabilisé dans les comptes de HSBC France au 31 décembre 2012.

---

#### f Position de change

A l'exception des positions de change structurelles valorisées au cours historique, les positions de change actives et passives en devises sont réévaluées au cours en vigueur à la clôture de la période et les profits ou pertes ainsi dégagés sont inclus dans les produits ou charges de l'exploitation bancaire.

---

#### g Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme non dénoués à la date de clôture et couverts par des opérations au comptant sont réévalués au cours du comptant de fin de la période. Les reports ou déports calculés lors de leur conclusion sont enregistrés *prorata temporis* en compte de résultat. Les contrats de change à terme secs ou couverts par des instruments à terme sont réévalués au cours du terme restant à courir.

## 1 Principes, règles et méthodes comptables (suite)

### h Instruments financiers à terme

Le groupe HSBC France est actif sur l'ensemble des marchés des nouveaux instruments financiers, soit pour le compte de sa clientèle, soit dans une optique de couverture d'éléments de bilan ou d'arbitrage.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon les instruments et les intentions des opérateurs à l'origine, couverture ou opérations de marché. Néanmoins, certaines règles générales s'appliquent à toutes les positions de marché. D'autres règles générales sont spécifiques à certaines catégories d'instruments.

#### *Options de taux et de change*

Les options sont des contrats passés entre deux parties qui confèrent à l'une d'elles, l'acheteur, le droit d'acheter ou de vendre un actif réel ou un autre instrument financier appelé "actif sous-jacent" au terme d'une certaine période, à un prix convenu au moment de la conclusion du contrat.

Les contrats d'options se traduisent par le versement d'une prime par l'acheteur au vendeur.

HSBC France traite des options de taux et des options de change.

Les principes de base du traitement comptable de ces différents produits sont identiques.

A la conclusion du contrat, le montant notionnel de "l'actif sous-jacent" sur lequel porte l'option est enregistré en hors bilan.

En matière de produits et de charges, on distingue les contrats de couverture, des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché ou d'arbitrage :

- les produits et charges relatifs aux opérations de couverture sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert ;
- dans le cas des opérations de marché, les positions sont revalorisées en date de situation. Pour les opérations cotées sur un marché organisé ou assimilé au sens du règlement 88-02 modifié du CRBF, les variations de valeur de la position sont inscrites en compte de résultat, soit par le biais des appels de marge, soit directement à la suite d'un calcul mathématique lorsque les options ne sont pas cotées.

#### *Options sur indices ou sur actions*

Les opérations réalisées sur les contrats d'indices ainsi que sur les actions le sont dans le cadre des opérations de marché : les variations de valeur des contrats non dénoués à la clôture sont directement enregistrées en compte de résultat.

#### *Contrats à terme de taux d'intérêts (Matif, futures, etc.)*

Le mode de comptabilisation est identique à celui décrit ci-dessus pour les options, en conformité avec l'instruction 94-04 modifiée par l'instruction 2003-03 de la Commission bancaire.

#### *Contrats d'échange de devises et/ou de conditions d'intérêts (swaps, FRA)*

En application du règlement 90-15 modifié du CRBF, et par l'arrêté du ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie du 20 février 2007, les contrats sont comptabilisés distinctement selon qu'ils ont pour objet :

- de maintenir des positions ouvertes isolées afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt ;
- de couvrir, de manière identifiée dès l'origine, conformément à l'article 4 du règlement n° 88-02 du CRBF modifié susvisé, le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes, ou le risque de crédit dans le cas des *Credit Default Swaps* (CDS) ;
- de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors-bilan ;
- de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (activité de *trading*).

Sur le plan comptable, les méthodes utilisées diffèrent selon qu'il s'agit d'opérations de couverture ou d'opérations réalisées dans le cadre de l'activité de *trading*.

Les résultats des opérations de couverture d'actifs ou de passifs sont enregistrés *pro rata temporis*, sauf si les éléments couverts sont eux-mêmes valorisés dans le bilan en valeur de marché. Il en est ainsi notamment pour les *swaps* négociés dans le cadre de la gestion actif/passif du risque global de taux.

Les résultats sur les positions gérées dans le cadre d'un portefeuille de *swaps* de transaction sont évalués en valeur actuelle après prise en compte d'une réfaction effectuée pour tenir compte des risques de contrepartie et des coûts futurs de gestion du portefeuille.

## Etats financiers sociaux (suite)

### 1 Principes, règles et méthodes comptables (suite)

Dans les activités de marchés, les contrats négociés par HSBC France sont réévalués aux conditions du marché dès la date de négociation ; l'engagement correspondant figure en hors bilan de la date de négociation à la date de valeur. En règle générale, cette seconde date correspond à un échange de flux monétaires normalement enregistrés alors au bilan.

Les montants des notionnels sont inscrits en hors bilan, qu'ils soient effectivement échangés ou qu'ils servent simplement de référentiel.

Les contrats de change à terme non couverts par des opérations de trésorerie sont évalués en valeur de marché, au cours du terme restant à courir.

---

#### i Comptabilisation des charges et des produits

L'ensemble des charges et des produits est comptabilisé *pro rata temporis*, à l'exception de la plupart des commissions et des dividendes qui sont comptabilisés lorsqu'ils sont acquis.

Au 31 décembre 2012, HSBC France a fait le choix comptable de s'aligner sur les IFRS en utilisant pour la détermination de la valeur de marché des instruments financiers de transaction, les cours *Bid* pour les positions actives et *Ask* pour les positions passives. Certains dérivés très spécifiques, résultant généralement de la combinaison de plusieurs produits élémentaires sont évalués à l'aide de modèles qui utilisent ces données de marché ; leur valorisation tient compte toutefois de la moindre liquidité de ces positions qui, en raison de leurs caractéristiques particulières, ne pourraient probablement pas être clôturées à un prix de milieu de fourchette.

La revue des modalités d'application du CRBF 90-15 en matière de détermination de la valeur de marché des instruments financiers a conduit HSBC France à reprendre 30 millions EUR de provisions au 31 décembre 2011 au titre des corrections de valeur couvrant les risques de valorisation induits par le manque de liquidité des positions et les erreurs imputables aux modèles et paramètres utilisés.

Le décompte des intérêts courus en résultat suit les règles juridiques propres à chaque instrument. Ainsi, par exemple, les titres à revenu fixe sont marqués au marché, au pied du coupon de la date de négociation de l'achat à celle de la négociation de la vente ; les intérêts sont enregistrés tant que l'établissement détient ces valeurs mobilières, c'est-à-dire de la date de livraison de l'achat à celle de la livraison de la vente. Sur la place de Paris, pour ce type de papier, un délai de trois jours ouvrés sépare la date de négociation de la date de livraison.

Au 31 décembre 2012, HSBC France a fait le choix de revoir les modalités de calcul de la provision risques pays qui jusque-là avait un caractère de provision générale : les taux de provisionnement par pays, précédemment forfaitaires, reflètent désormais l'appréciation économique du risque. Ce changement d'estimation s'est traduit par une reprise de provision de 63 millions EUR.

---

#### j Résultat exceptionnel

Les éléments qui sont générés ou surviennent de manière exceptionnelle et qui ne relèvent pas de l'activité courante sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

Le résultat de cessions de filiales et de participations est classé en résultat courant avant impôt.

---

#### k Impôts différés

Des impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. En règle générale, tous les écarts temporaires imposables donnent lieu à l'enregistrement d'un passif d'impôt différé tandis que les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il existe une probabilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels affecter ces écarts temporaires déductibles.

Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition applicables prévisionnels sur les périodes auxquelles les actifs seront réalisés ou les passifs réglés.

---

#### l Information sectorielle

L'information n'est pas disponible sur la base des comptes sociaux mais est détaillée dans l'annexe aux comptes consolidés.



## 1 Principes, règles et méthodes comptables (suite)

### m Lutte contre la fraude et l'évasion fiscale

Conformément à l'avis n° 2009-11 du CNC et à l'arrêté du 6 octobre 2009 portant application de l'article L. 511-45 du Code monétaire et financier (CMF), HSBC France ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans les Etats ou territoires visés.

## 2 Créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
<b>A vue</b> <sup>1</sup>	<b>23 974,6</b>	26 823,2
<b>A terme</b>	<b>17 935,7</b>	21 726,4
< 3 mois	<b>10 622,8</b>	16 589,1
> 3 mois < 1 an	<b>2 708,7</b>	2 244,1
> 1 an < 5 ans	<b>3 494,4</b>	2 047,2
> 5 ans	<b>1 109,9</b>	846,0
Créances rattachées	<b>14,5</b>	48,5
<b>Total général</b>	<b>41 924,8</b>	48 598,1
<i>Dont titres reçus en pension livrée</i>	<b>28 031,5</b>	37 700,1
<i>Dont prêts subordonnés</i>	<b>725,8</b> <sup>2</sup>	718,3 <sup>2</sup>

1 Y compris pensions au jour le jour.

2 Y compris prêt subordonné octroyé en 2008 à HSBC Bank plc pour un montant de 650 millions EUR.

## 3 Crédits à la clientèle

### Encours fin de période

#### Ventilation des encours par nature

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Créances commerciales	<b>151,1</b>	217,0
Comptes ordinaires débiteurs	<b>1 681,8</b>	1 993,4
Autres concours à la clientèle <sup>1</sup>	<b>50 973,7</b>	59 962,8
<b>Total</b>	<b>52 806,6</b>	62 173,2
<i>1 Dont crédits à durée indéterminée</i>	<b>20,3</b>	25,5

#### Ventilation des encours par qualité

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Crédits aux particuliers	<b>9 606,7</b>	8 969,5
Crédits à la clientèle financière	<b>358,2</b>	830,0
Crédits à la clientèle non financière	<b>19 091,7</b>	19 521,5
Titres reçus en pension livrée	<b>23 668,3</b>	32 715,4
Créances rattachées	<b>81,7</b>	136,8
<b>Total</b>	<b>52 806,6</b>	62 173,2
<i>Dont prêts subordonnés</i>	<b>55,0</b>	59,5
<i>Dont créances douteuses brutes</i>	<b>649,1</b>	665,3
<i>Dont créances douteuses compromises brutes</i>	<b>790,4</b>	766,8
<i>Dont dépréciations sur créances douteuses brutes</i>	<b>148,1</b>	143,4
<i>Dont dépréciations sur créances douteuses compromises brutes</i>	<b>519,8</b>	533,6
<i>Dont crédits restructurés</i>	<b>192,5</b>	106,2

**Etats financiers sociaux** (suite)**3 Crédits à la clientèle** (suite)**Ventilation des encours selon la durée restant à courir**

(en millions d'euros)	<b>31.12.2012</b>	31.12.2011
<b>A vue</b> <sup>1</sup> .....	<b>6 899,5</b>	2 616,3
<b>A terme</b> .....	<b>45 825,4</b>	59 420,1
< 3 mois .....	<b>20 631,7</b>	31 303,1
> 3 mois < 1 an .....	<b>5 515,1</b>	8 273,0
> 1 an < 5 ans .....	<b>9 975,6</b>	10 707,1
> 5 ans .....	<b>9 702,9</b>	9 136,9
Créances rattachées (intérêts à recevoir) .....	<b>81,7</b>	136,8
<b>Total</b> .....	<b>52 806,6</b>	62 173,2

<sup>1</sup> Y compris pensions au jour le jour.

**Ventilation par secteurs d'activité économique**

(en millions d'euros)	<b>31.12.2012</b>	31.12.2011
Particuliers .....	<b>10 231,8</b>	9 565,7
Industries .....	<b>1 443,4</b>	1 420,6
Commerce et Services .....	<b>8 211,7</b>	8 259,1
Immobilier .....	<b>6 332,8</b>	6 041,3
Finance .....	<b>25 109,6</b>	34 596,0
Autres .....	<b>1 477,3</b>	2 290,5
<b>Total</b> .....	<b>52 806,6</b>	62 173,2

#### 4 Portefeuille de titres de transaction, de placement et d'investissement

(en millions d'euros)	<u>31.12.2012</u>	<u>31.12.2011</u>
	<i>Valeur nette comptable</i>	<i>Valeur nette comptable</i>
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b> .....	<b>27 239,6</b>	23 884,0
Titres de transaction .....	<b>21 848,3</b>	18 594,8
Titres de placement .....	<b>5 347,7</b>	5 230,8
Titres d'investissement .....	—	—
Créances rattachées .....	<b>43,6</b>	58,4
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b> .....	<b>7 494,9</b>	8 846,0
Titres de transaction .....	<b>5 199,8</b>	7 292,9
– obligations et autres titres cotés .....	<b>5 199,8</b>	7 292,9
– obligations non cotées, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables .....	—	—
Titres de placement .....	<b>2 087,4</b>	1 328,3
– obligations cotées .....	<b>2 073,4</b>	1 308,1
– obligations non cotées, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables .....	<b>14,0</b>	20,2
Titres d'investissement .....	<b>184,2</b>	205,8
– obligations cotées .....	<b>184,2</b>	205,8
– obligations non cotées, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables .....	—	—
Créances rattachées .....	<b>23,5</b>	19
<i>Dont titres subordonnés</i> .....	<b>208,2</b>	188,4
<b>Actions et autres titres à revenus variable et TAP</b> .....	<b>5,5</b>	164,0
Titres de transaction .....	—	—
– actions cotées .....	—	—
– actions et autres titres non cotés .....	—	—
Titres de placement .....	<b>0,6</b>	149,8
– actions cotées .....	—	—
– actions et autres titres non cotés .....	<b>0,6</b>	149,8
Titres de l'activité de portefeuille (TAP) .....	<b>4,9</b>	14,2
– TAP cotés .....	—	—
– TAP non cotés .....	<b>4,9</b>	14,2
<b>Total</b> .....	<b>34 740,0</b>	32 894,0

#### Ventilation des effets publics et obligations par durée restant à courir

Nature des opérations (en millions d'euros)	<u>31.12.2012</u>	<u>31.12.2011</u>
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>		
< 3 mois .....	<b>836,1</b>	377,5
> 3 mois < 1 an .....	<b>4 111,4</b>	2 826,0
> 1 an < 5 ans .....	<b>10 344,2</b>	9 118,6
> 5 ans .....	<b>11 904,3</b>	11 503,6
Créances rattachées .....	<b>43,6</b>	58,4
<b>Total</b> .....	<b>27 239,6</b>	23 884,0
<b>Obligations et autres titres à revenus fixe</b>		
< 3 mois .....	<b>142,2</b>	469,7
> 3 mois < 1 an .....	<b>560,0</b>	872,4
> 1 an < 5 ans .....	<b>4 573,6</b>	4 603,7
> 5 ans .....	<b>2 195,6</b>	2 881,2
Créances rattachées .....	<b>23,5</b>	19,0
<b>Total</b> .....	<b>7 494,9</b>	8 846,0

**Etats financiers sociaux** (suite)**4 Portefeuille de titres de transaction, de placement et d'investissement** (suite)**Valeur estimée du portefeuille de titres de placement et des titres de l'activité de portefeuille (TAP)**

Nature des opérations (en millions d'euros)	31.12.2012		31.12.2011	
	<i>Valeur nette comptable</i>	<i>Valeur estimée</i>	<i>Valeur nette comptable</i>	<i>Valeur estimée</i>
Effets publics et valeurs assimilées .....	5 347,7	5 655,1	5 230,8	5 374,8
Obligations et autres titres à revenu fixe.....	2 087,4	2 200,2	1 328,3	1 379,4
Actions et autres titres à revenu variable et TAP.....	5,5	5,8	164,0	169,5
<b>Total titres de placement et TAP (hors créances rattachées).....</b>	<b>7 440,6</b>	<b>7 861,1</b>	<b>6 723,1</b>	<b>6 923,7</b>

Le portefeuille de titres de placement est constitué essentiellement de titres à revenu fixe dont le risque de taux est généralement couvert.

Les règles d'évaluation de ce portefeuille sont indiquées dans la Note 1 b en pages 207 à 209.

(en millions d'euros)	31.12.2012		
	<i>Avant provisions</i>	<i>Provisions</i>	<i>Plus-values/ moins-values nettes</i>
<b>Plus-values latentes sur titres de placement<sup>1</sup>.....</b>	<b>417,1</b>	<b>4,7</b>	<b>421,8</b>
– effets publics et valeurs assimilées .....	304,6	2,8	307,4
– obligations et autres titres à revenu fixe .....	112,2	1,9	114,1
– actions et autres titres à revenus variable et TAP.....	0,3	–	0,3
<b>Moins-values latentes sur titres de placement<sup>1</sup>.....</b>	<b>10,7</b>	<b>9,4</b>	<b>1,3</b>
– effets publics et valeurs assimilées .....	–	–	–
– obligations et autres titres à revenu fixe .....	6,1	4,8	1,3
– actions et autres titres à revenus variable et TAP.....	4,6	4,6	–

<sup>1</sup> Latent des instruments dérivés de couverture associés - 349 millions EUR.

**Informations complémentaires sur les titres données en application de l'article 16 du règlement n° 90-01 du CRBF en date du 23 février 1990***Montant des titres d'investissement cédés durant l'exercice*

Information n'ayant pas de caractère significatif.

*Différence non amortie entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement*

Information n'ayant pas de caractère significatif.

## 5 Titres de participation, titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
	<i>Valeur nette comptable</i>	<i>Valeur nette comptable</i>
<b>Titres de participation</b> .....	<b>330,8</b>	323,8
<b>Titres cotés</b> .....	<b>1,8</b>	1,9
– établissements de crédit .....	–	–
– autres .....	<b>1,8</b>	1,9
<b>Titres non cotés</b> .....	<b>329,0</b>	321,9
– établissements de crédit .....	<b>49,7</b>	48,3
– autres .....	<b>279,3</b>	273,6
<b>Autres titres détenus à long terme</b> .....	<b>10,6</b>	10,5
<b>Titres cotés</b> .....	–	–
– établissements de crédit .....	–	–
– autres .....	–	–
<b>Titres non cotés</b> .....	<b>10,6</b>	10,5
– établissements de crédit .....	–	–
– autres .....	<b>10,6</b>	10,5
<b>Parts dans les entreprises liées</b> .....	<b>1 142,1</b>	1 569,0
<b>Titres cotés</b> .....	–	–
– établissements de crédit .....	–	–
– autres .....	–	–
<b>Titres non cotés</b> .....	<b>1 142,1</b>	1 569,0
– établissements de crédit .....	<b>512,1</b>	471,4
– autres .....	<b>630,0</b>	1 097,6
<b>Créances rattachées</b> .....	–	–
<b>Total (y inclus réévaluation légale de 1976)</b> .....	<b>1 483,5</b>	1 903,3

(en millions d'euros)	31.12.2012
<b>Valeurs brutes au 1<sup>er</sup> janvier (hors avances et créances rattachées)</b> .....	<b>2 086,9</b>
Variations de l'année .....	(457,6)
Acquisitions de titres/augmentations de capital <sup>1</sup> .....	53,3
Cessions/Réduction de capital <sup>2</sup> .....	(458,7)
Incidence des différences de conversion .....	6,0
Autres mouvements/Fusions <sup>3</sup> .....	(58,3)
<b>Valeurs brutes au 31 décembre (hors avances et créances rattachées)</b> .....	<b>1 629,3</b>
<b>Dépréciations au 1<sup>er</sup> janvier</b> .....	<b>(183,6)</b>
Variations de l'année .....	37,6
Dotations de l'exercice <sup>4</sup> .....	(1,9)
Reprises de dépréciations <sup>5</sup> .....	39,5
Autres mouvements .....	–
Incidence des différences de conversion .....	–
<b>Dépréciations au 31 décembre</b> .....	<b>(146,0)</b>
Créances rattachées .....	–
<b>Valeurs nettes au bilan y compris créances rattachées</b> .....	<b>1 483,3</b>

1 Concerne principalement les augmentations de capital de : HSBC Factoring (France) pour 34 millions EUR et HSBC SFH (France) pour 6,75 millions EUR, ainsi que l'acquisition de titres OSEO pour 1,3 million EUR et la fusion-absorption de HSBC Private Wealth Managers par HSBC Global Asset Management (France) pour 10,9 millions EUR.

2 Concerne principalement la réduction de capital de SAF Palissandre pour 458,4 millions EUR.

3 Concerne principalement la sortie de la ligne HSBC Private Wealth Managers suite à sa fusion dans HSBC Global Asset Management (France) pour 49,7 millions EUR et la transmission universelle de patrimoine de Vernet Expansion pour 8,5 millions EUR.

4 Concerne principalement la dotation de 1,7 million EUR sur HSBC Services (France).

5 Concerne principalement la reprise de provisions HSBC Private Wealth Managers pour 38,78 millions EUR suite à sa fusion dans HSBC Global Asset Management (France).

**Etats financiers sociaux** (suite)**6 Immobilisations incorporelles**

(en millions d'euros)	<b>31.12.2012</b>	31.12.2011
<b>Valeurs brutes au 1<sup>er</sup> janvier</b> .....	<b>485,4</b>	387,0
Variations de l'année :		
Transferts et autres mouvements <sup>1</sup> .....	-	91,6
Acquisitions d'immobilisations .....	7,4	8,5
Cessions d'immobilisations et autres mouvements .....	<b>(1,9)</b>	(1,7)
<b>Valeurs brutes au 31 décembre</b> .....	<b>490,9</b>	485,4
<b>Amortissements au 1<sup>er</sup> janvier</b> .....	<b>240,1</b>	227,4
Variations de l'année :		
Dotations de l'exercice aux amortissements et aux dépréciations .....	5,9	5,8
Transferts et autres mouvements (dont transfert Banque privée) .....	-	8,1
Cessions, retraits d'immobilisations et autres mouvements .....	<b>(0,1)</b>	(1,2)
<b>Amortissements au 31 décembre</b> .....	<b>245,9</b>	240,1
<b>Valeurs nettes des immobilisations au 31 décembre</b> .....	<b>245,0</b>	245,3

<sup>1</sup> En 2011 : impact de la fusion-absorption de HSBC Private Bank France.

Conformément au règlement 2004-01 du CRC, un mali technique, correspondant à l'écart entre la valeur nette comptable des titres de la société absorbée et l'actif net comptable apporté, a été comptabilisé lors de la fusion de HSBC Hervet avec HSBC France en 2008 et lors de la fusion de HSBC Private Bank France avec HSBC France en 2011.

Le mali technique est repris par le compte de résultat au fur et à mesure de la réalisation des actifs affectés.

Le mali subit une dépréciation lorsque la valeur actuelle d'un ou plusieurs actifs sous-jacents auxquels la quote-part de mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable du ou des actifs majorée de la quote-part de mali affectée. La valeur actuelle correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage (cf. article 322-1 du règlement 99-03 du CRC modifié par le règlement 02-10).

**Concernant HSBC Hervet**

Le mali technique, d'un montant initial de 139,5 millions EUR, a été affecté extra-comptablement au prorata des plus-values latentes (et net d'impôt) sur les éléments suivants :

(en millions d'euros)	
Plus-value latente sur titres HSBC de Baecque Beau .....	47,7
Plus-values latentes sur immobilisations .....	9,6
Plus-values latentes sur titres .....	0,2
Fonds de commerce (non affecté) .....	<b>82,0</b>
	<b>139,5</b>

A fin 2012, suite aux réalisations d'actifs (essentiellement la fusion de HSBC de Baecque Beau avec HSBC France en 2008), et en l'absence de dépréciation, le mali s'élève à 89,5 millions EUR.

**Concernant HSBC Private Bank France**

Le mali technique, d'un montant de 72,0 millions EUR, a été intégralement affecté en fonds de commerce.

## 7 Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	<b>31.12.2012</b>	31.12.2011
<b>Valeurs brutes au 1<sup>er</sup> janvier</b> .....	<b>707,0</b>	667,3
Variations de l'année :		
Transferts et autres mouvements (dont transfert Banque privée) .....	-	4,8
Acquisitions d'immobilisations .....	77,6	83,0
Cessions d'immobilisations et autres mouvements <sup>1</sup> .....	<b>(28,7)</b>	(48,1)
<b>Valeurs brutes au 31 décembre</b> .....	<b>755,9</b>	707,0
 <b>Amortissements au 1<sup>er</sup> janvier</b> .....	 <b>492,8</b>	 486,4
Variations de l'année :		
Dotations de l'exercice aux amortissements et aux dépréciations .....	44,9	47,7
Transferts et autres mouvements (dont transfert Banque privée) .....	(6,5)	3,5
Cessions, retraits d'immobilisations et autres mouvements <sup>1</sup> .....	<b>(18,9)</b>	(44,8)
<b>Amortissements au 31 décembre</b> .....	<b>512,3</b>	492,8
<b>Valeurs nettes au bilan au 31 décembre</b> .....	<b>243,6</b>	214,2
Terrains et constructions d'exploitation .....	13,5	14,5
Terrains et constructions hors exploitation .....	0,7	1,3
Autres immobilisations corporelles .....	<b>229,4</b>	198,4
<b>Valeurs nettes au bilan au 31 décembre</b> .....	<b>243,6</b>	214,2

<sup>1</sup> Issus principalement de mises au rebut constatées à l'occasion du Plan de développement 2011.

	<b>31.12.2012</b>
<b>Crédit-bail et Location avec Option d'Achat<sup>1</sup></b>	
Immobilisation en cours .....	0,7
Valeurs brutes <sup>2</sup> .....	81,3
Amortissements .....	(4,7)
Créances rattachées .....	-
<b>Total</b> .....	<b>77,4</b>

<sup>1</sup> En 2012, lancement de l'activité de crédit-bail mobilier pour les clients de la Banque d'entreprises.

<sup>2</sup> Principaux bien financés : Routier 35,5 millions EUR, BTP 10 millions EUR, Machine outil 6,9 millions EUR.

## 8 Dépréciations et provisions enregistrées en coût du risque

(en millions d'euros)	<i>Encours au 31.12.2011</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises utilisées</i>	<i>Reprises disponibles</i>	<i>Autres variations</i>	<b>Encours au 31.12.2012</b>
Dépréciations sur créances douteuses interbancaires et clientèle (hors intérêts douteux) .....	677,1	238,0	(89,9)	(143,6)	(14,0) <sup>1</sup>	<b>667,6</b>
Dépréciations sur titres .....	4,3	-	-	-	-	<b>4,3</b>
Provisions pour engagements par signature et litiges .....	12,3	13,4	(4,0)	(1,8)	-	<b>19,9</b>
<b>Total des dépréciations et des provisions enregistrées en coût du risque</b> .....	<b>693,7</b>	<b>251,4</b>	<b>(93,9)</b>	<b>(145,4)</b>	<b>(14,0)</b>	<b>691,8</b>

<sup>1</sup> Dont effet de désactualisation sur douteux compromis en produit net bancaire .....

(7,9)

**Etats financiers sociaux** (suite)**8 Dépréciations et provisions enregistrées en coût du risque** (suite)**Coût du risque**

(en millions d'euros)	<u>31.12.2012</u>	<u>31.12.2011</u>
Dotations nettes aux dépréciations de l'exercice .....		
Créances douteuses, douteux compromis, clientèle et interbancaires <sup>1</sup> (hors intérêts douteux) .....	<b>(111,3)</b>	(105,0)
Risques de contrepartie sur titres .....	-	-
Engagements par signature et litiges <sup>2</sup> .....	<b>(16,2)</b>	0,8
Récupération sur créances amorties .....	<b>13,6</b>	1,5
<b>Total coût du risque hors risque pays</b> .....	<b>(113,9)</b>	(102,7)
Risques pays <sup>3</sup> .....	<b>62,4</b>	(9,3)
<b>Total coût du risque</b> .....	<b>(51,5)</b>	(112,0)
1 Y compris pertes non couvertes sur créances douteuses. ....	(23,1)	(11,8)
2 Y compris pertes non couvertes .....	(5,0)	(0,5)
3 Provision pour risque pays - voir commentaire dans la Note 1 i.		

**9 Autres actifs**

(en millions d'euros)	<u>31.12.2012</u>	<u>31.12.2011</u>
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres .....	226	150
Débiteurs divers et autres comptes d'actif .....	<b>28 325</b>	29 187
<b>Total</b> .....	<b>28 551</b>	29 337

**10 Comptes de régularisation actif**

(en millions d'euros)	<u>31.12.2012</u>	<u>31.12.2011</u>
Comptes d'encaissement .....	809	806
Autres comptes de régularisation <sup>1</sup> .....	<b>171 059</b>	140 057
<b>Total</b> .....	<b>171 868</b>	140 863

1 Dont valeur de marché des dérivés : 164 758 millions EUR.

**11 Opérations de trésorerie et interbancaires****Dettes envers les établissements de crédit**

(en millions d'euros)	<u>31.12.2012</u>	<u>31.12.2011</u>
<b>A vue</b> .....	<b>9 411,4</b>	8 095,8
<b>A terme</b> .....	<b>31 645,9</b>	38 236,0
< 3 mois .....	<b>20 584,0</b>	27 152,3
> 3 mois < 1 an .....	<b>3 544,9</b>	3 570,1
> 1 an < 5 ans .....	<b>7 155,7</b>	5 654,5
> 5 ans .....	<b>361,3</b>	1 859,1
Dettes rattachées .....	<b>104,5</b>	90,0
<b>Total général</b> .....	<b>41 161,8</b>	46,421,7
Dont titres donnés en pension livrée .....	<b>28 923,3</b>	32 336,5



## 12 Dépôts de la clientèle

*Encours de fin de période*

### Nature des opérations

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Dépôts à vue .....	16 756,3	15 816,9
Comptes à régime spécial à vue .....	7 327,8	6 659,7
Comptes à régime spécial à terme .....	713,4	770,5
Comptes à terme .....	5 806,2	8 015,7
Bons de caisse et d'épargne <sup>1</sup> .....	0,2	–
<b>Total des dépôts de la clientèle (hors pensions livrées et y compris bons de caisse et bons d'épargne) .....</b>	<b>30 603,9</b>	<b>31 262,7</b>
<b>Total des dépôts hors bons de caisse et bons d'épargne .....</b>	<b>30 603,7</b>	<b>31 262,8</b>
Titres donnés en pension livrée .....	21 495,4	25 135,6
Dettes rattachées .....	139,1	177,4
<b>Total des comptes créditeurs de la clientèle .....</b>	<b>52 238,2</b>	<b>56 575,9</b>

<sup>1</sup> Les bons de caisse sont classés au bilan dans la rubrique "Dettes représentées par un titre".

### Ventilation des comptes créditeurs de la clientèle par durée restant à courir

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
<b>A vue .....</b>	<b>35 540,0</b>	<b>22 549,9</b>
<b>A terme .....</b>	<b>16 559,2</b>	<b>33 848,6</b>
< 3 mois .....	14 527,8	23 246,0
> 3 mois < 1 an .....	1 777,6	9 961,1
> 1 an < 5 ans .....	202,3	416,7
> 5 ans .....	51,5	224,7
Dettes rattachées .....	139,1	177,4
<b>Total .....</b>	<b>52 238,2</b>	<b>56 575,9</b>

## 13 Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Bons de caisse (y compris dettes rattachées) .....	–	–
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables .....	6 385	6 559
Emprunts obligataires .....	8 784	10 678
Dettes rattachées .....	122	144
<b>Total .....</b>	<b>15 291</b>	<b>17 381</b>

### Ventilation des dettes représentées par un titre par durée restant à courir

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
<b>Dettes représentées par un titre .....</b>	<b>15 169</b>	<b>17 237</b>
< 1 an .....	9 403	8 794
dont jusqu'à 3 mois .....	5 752	6 876
de 3 mois à 1 an .....	3 651	1 918
> 1 an < 5 ans .....	4 571	7 070
> 5 ans .....	1 195	1 373
<b>Dettes rattachées .....</b>	<b>122</b>	<b>144</b>
<b>Total .....</b>	<b>15 291</b>	<b>17 381</b>

**Etats financiers sociaux** (suite)**14 Provisions**

(en millions d'euros)	<i>Encours au 31.12.2011</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises utilisées</i>	<i>Reprises disponibles</i>	<i>Autres variations</i>	<i>Encours au 31.12.2012</i>
Provisions pour engagements par signature et litiges . . . . .	12,4	13,4	(4,0)	(1,9)	–	<b>19,9</b>
Provisions pour risques pays	62,7	–	–	(62,7)	–	–
Provisions sur instruments financiers à terme . . . . .	81,6	–	–	–	(81,6) <sup>2</sup>	–
Autres provisions <sup>1</sup> . . . . .	280,7	129,2	(57,2)	(50,1)	(0,1)	<b>302,5</b>
<b>Total</b> . . . . .	<b>437,4</b>	<b>142,6</b>	<b>(61,2)</b>	<b>(114,7)</b>	<b>(81,7)</b>	<b>322,4</b>

1 Notamment provision pour engagements sociaux (cf. Note 20 "Pensions, plan de retraite"), pour actions gratuites et pour Plan stratégique 2012-2014.

2 Reclassement de provisions en corrections de valeur sur produits dérivés.

**Provision sur PEL/CEL**

Montant des provisions au 31 décembre 2012 par tranche d'ancienneté :

- PEL : 11,7 millions EUR (dont 7 millions EUR de provision de plus de 10 ans d'ancienneté, 0,4 million EUR de provision de 4 à moins de 10 ans d'ancienneté et 4,4 millions EUR moins de 4 ans d'ancienneté) ;
- CEL : 0,4 million EUR.

Les mouvements de provisions constatés en résultat en 2012 correspondent à une dotation de 2,2 millions EUR (dont 0,4 million EUR de dotation à plus de 10 ans d'ancienneté, 0,5 million EUR de reprise de 4 à moins de 10 ans d'ancienneté et 2,3 millions EUR dotation à moins de 4 ans d'ancienneté).

Montant des encours collectés au 31 décembre 2012 par tranche d'ancienneté :

- PEL : 690,6 millions EUR dont ancienneté :
  - 0-4 ans : 170,3 millions EUR,
  - 4-10 ans : 251,4 millions EUR,
  - plus de 10 ans : 268,9 millions EUR,
- CEL : 125,8 millions EUR ;

Montant des encours de crédits au 31 décembre 2012 par tranche d'ancienneté :

- PEL: 5,2 millions EUR :
  - 0-4 ans : 2,3 millions EUR,
  - 4-10 ans : 0,1 million EUR,
  - plus de 10 ans : 2,8 millions EUR ;
- CEL: 13,4 millions EUR.

## 15 Autres passifs

(en millions d'euros)	<u>31.12.2012</u>	<u>31.12.2011</u>
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres .....	33	226
Créditeurs divers et autres .....	12 541	12 843
Titres de transaction vendus à découvert et titres reçus en pension livrée revendus fermes .....	33 515	36 728
<b>Total</b> .....	<b>46 089</b>	<b>49 797</b>

## 16 Comptes de régularisation passif

(en millions d'euros)	<u>31.12.2012</u>	<u>31.12.2011</u>
Comptes d'encaissement .....	702	757
Autres comptes de régularisation <sup>1</sup> .....	172 101	141 258
<b>Total</b> .....	<b>172 803</b>	<b>142 015</b>

<sup>1</sup> Dont valeur de marché des dérivés : 165 276 millions EUR.

## 17 Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	<u>31.12.2012</u>	<u>31.12.2011</u>
Titres subordonnés remboursables .....	165	165
Titres participatifs et subordonnés à durée indéterminée .....	16,2	16,2
Dettes rattachées .....	0,2	0,4
<b>Total</b> .....	<b>181,4</b>	<b>181,6</b>

### Emissions de HSBC France

Les titres subordonnés émis par HSBC France, en euros comme en devises, sont des dettes dont le remboursement, en cas de liquidation, n'est possible qu'après le désintéressement des autres créanciers mais avant celui des porteurs de titres participatifs ou de parts de capital.

### Titres subordonnés remboursables

(en millions d'euros)	<u>Date d'émission</u>	<u>Date d'échéance</u>	<u>Type de taux</u>	<u>Devise d'émission</u>	<u>31.12.2012</u>	<u>31.12.2011</u>
Titres subordonnés remboursables .....	25.03.2004	25.03.2014	Taux variable	EUR	150,0	150,0
Titres subordonnés remboursables .....	15.12.2000	15.12.2015	Taux variable	EUR	15,0	15,0
Dettes rattachées .....					0,2	–
<b>Total des émissions de HSBC France (y inclus dettes rattachées) .....</b>					<b>165,2</b>	<b>165,0</b>

**Etats financiers sociaux** (suite)**17 Dettes subordonnées** (suite)**Titres participatifs : Titres et emprunts subordonnés à durée indéterminée**

(en millions d'euros)	Date d'émission	Taux de référence	Devise d'émission	<b>31.12.2012</b>	31.12.2011
Titres subordonnés à durée indéterminée . . . .	22.07.1985	TMO – 0,25	FRF	<b>16,2</b>	16,2
Dettes rattachées . . . . .				<b>–</b>	0,4
<b>Total (y inclus dettes rattachées) . . . . .</b>				<b>16,2</b>	<b>16,6</b>

**18 Capital social**

	<b>31.12.2012</b>		31.12.2011	
	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Montant (en milliers d'euros)</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Montant (en milliers d'euros)</i>
(actions de 5 euros)				
Au 1 <sup>er</sup> janvier . . . . .	<b>67 437 827</b>	<b>337 189</b>	67 437 820	337 189
– Exercice d'options de souscription . . . . .	–	–	–	–
– Augmentation de capital – Fusion . . . . .	–	–	7	–
– Réduction du capital . . . . .	–	–	–	–
<b>Au 31 décembre . . . . .</b>	<b>67 437 827</b>	<b>337 189</b>	<b>67 437 827</b>	<b>337 189</b>

**Droits de vote**

Au 31 décembre 2012, le total des droits de vote s'établit à 67 437 827. Les actions à droit de vote double ayant disparu à l'issue de l'offre publique d'achat et de l'offre de retrait obligatoire initiée par HSBC Holdings plc.

## 19 Capitaux propres

	31.12.2012		31.12.2011	
	<i>Avant affectation des résultats</i>	<i>Après affectation des résultats</i>	<i>Avant affectation des résultats</i>	<i>Après affectation des résultats</i>
(en millions d'euros)				
Capital souscrit .....	337,2	337,2	337,2	337,2
Prime d'émission, fusion, etc. ....	16,1	16,1	16,1	16,1
Réserves .....	1 047,6	1 047,6	1 047,9	1 047,9
– Réserve légale .....	38,1	38,1	38,1	38,1
– Réserve des plus-values à long terme .....	405,5	405,5	405,5	405,5
– Réserve de réévaluation .....	5,2	5,2	5,5	5,5
– Réserve extraordinaire et autres .....	304,7	304,7	304,7	304,7
– Réserve libre .....	294,1	294,1	294,1	294,1
Ecart de réévaluation .....	–	–	–	–
Report à nouveau .....	2 785,5	3 386,7	2 877,0	2 785,5
Acomptes sur dividende .....	–	–	(118,0)	–
Provisions réglementées .....	26,2	26,2	33,1	33,1
Résultat de la période .....	601,2	–	26,5	–
<b>Capitaux propres .....</b>	<b>4 813,8</b>	<b>4 813,8</b>	<b>4 219,8</b>	<b>4 219,8</b>

### Variation des capitaux propres en 2012

(en millions d'euros)

<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2012</b> .....	<b>4 219,8</b>
Résultat de la période .....	601,2
Emission liée aux options de souscription d'actions .....	–
Réduction de capital .....	–
Acompte sur dividendes .....	–
Autres <sup>1</sup> .....	(7,2)
RAN première comptabilisation du taux intérêt effectif .....	–
<b>Solde au 31 décembre 2012</b> .....	<b>4 813,8</b>

<sup>1</sup> Variation liée aux provisions réglementées et à l'écart de réévaluation.

### Réserve légale

Cette réserve est constituée par un prélèvement d'un vingtième au moins des bénéfices de l'année. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social. Elle n'est pas distribuable.

### Réserve des plus-values nettes à long terme

La distribution de cette réserve entraînerait une imposition complémentaire égale à la différence entre l'imposition à taux normal et l'imposition à taux réduit.

### Réserve de réévaluation (réévaluation de 1976)

Cette réserve peut être incorporée au capital mais elle ne peut être distribuée ou utilisée pour compenser des pertes.

### Autres réserves

Les sommes mises en réserves depuis plus de cinq ans feraient l'objet d'un précompte si elles étaient distribuées.

Pour les distributions mises en paiement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000, HSBC France pourra, désormais, prélever les dividendes sur les bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés au titre d'exercices clos depuis cinq ans au plus, en commençant par le plus ancien, en application du décret du 21 décembre 1999.

**Etats financiers sociaux** (suite)**20 Pensions, plan de retraite**

(en millions d'euros)	<b>31.12.2012</b>	31.12.2011
Provision pour engagements sociaux <sup>1</sup> .....	<b>149,5</b>	115,0

<sup>1</sup> Incluant le régime complémentaire à prestations définies des membres du Comité Exécutif pour 3,4 millions EUR en 2011 et 4,8 millions EUR en 2012.

**Principales hypothèses actuarielles retenues pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies**

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements des régimes de retraite et de complémentaire santé à prestations définies, servant de base au calcul des charges des exercices correspondants sont les suivantes :

(en %)	Taux d'actualisation	Taux de rendement attendu des actifs	Hypothèse d'inflation	Taux de revalorisation des retraites versées et différées	Taux de revalorisation des salaires	Taux de mortalité
Au 31 décembre 2012 .....	2,75	- <sup>1</sup>	2	2	3	- <sup>2</sup>
Au 31 décembre 2011 .....	4,5	- <sup>1</sup>	2	2	3	- <sup>2</sup>

<sup>1</sup> Le taux de rendement attendu sur les obligations est de 3,5 % en 2012 et de 4 % en 2011.

<sup>2</sup> HSBC France utilise les tables de mortalité TV88-90 pour les indemnités de départs à la retraite et les médailles du travail et TGH/TGF05 pour les engagements de retraite.

HSBC France détermine les taux d'actualisation en liaison avec ses actuaires sur la base du rendement actuel moyen d'emprunts de qualité (notés AA), dont les échéances correspondent à celles de ses engagements de retraite. Le taux de rendement attendu des actifs des régimes est calculé en liaison avec les actuaires de HSBC France, sur la base des taux de rendement de marché historiques ajustés afin de tenir compte de facteurs tels que les taux actuels d'inflation et d'intérêt.

**Provision comptabilisée**

(en millions d'euros)	<b>31.12.2012</b>	31.12.2011
Valeur actuarielle des engagements à prestations définies .....	<b>161,3</b>	128,1
Juste valeur des actifs des régimes .....	<b>(11,9)</b>	(13,0)
<b>Passif net comptabilisé</b> .....	<b>149,5</b>	115,0

## 21 Hors bilan

(en millions d'euros)	<u>31.12.2012</u>	<u>31.12.2011</u>
<b>Engagements de financement</b>		
Engagements donnés		
Accords de refinancement et autres engagements de financement en faveur d'établissements de crédit .....	2 094	2 159
En faveur de la clientèle .....	16 670	19 634
– ouvertures de crédits confirmés .....	16 611	19 573
– acceptations à payer et divers .....	<u>59</u>	<u>59</u>
<b>Total</b> .....	<u>18 764</u>	<u>21 793</u>
<i>Dont opérations avec les entreprises liées</i> .....	820	820
Engagements reçus		
Accords de refinancement et autres engagements de financement reçus d'établissements de crédit <sup>1</sup> .....	360	6 510
<b>Engagements de garantie</b>		
Engagements donnés		
Cautions, avals et autres garanties d'ordre d'établissements de crédit .....	1 159	2 097
Cautions, avals et autres garanties d'ordre de la clientèle .....	<u>3 427</u>	<u>4 057</u>
<b>Total</b> .....	<u>4 586</u>	<u>6 154</u>
<i>Dont opérations avec les entreprises liées</i> .....	79	121
Engagements reçus		
Cautions, avals et autres garanties reçus d'établissements de crédit .....	7 819	6 751

<sup>1</sup> Baisse de l'engagement de financement reçu de la Banque de France pour - 4 300 millions EUR.

### Autres valeurs données en garantie

	<u>31.12.2012</u>
Créances données en garantie de <i>covered bonds</i> .....	3 997
Créances données en garantie 3G et TRICP .....	4 115
Titres donnés en garantie .....	<u>1 851</u>
<b>Total</b> .....	<u>9 963</u>

## Etats financiers sociaux (suite)

## 22 Opérations sur instruments financiers à terme

## Opérations de change à terme

	31.12.2012			31.12.2011		
	Juste valeur nette au 31.12.2012	Opérations de couverture <sup>1</sup>	Opérations de marché <sup>1</sup>	Juste valeur nette au 31.12.2011	Opérations de couverture <sup>1</sup>	Opérations de marché <sup>1</sup>
(en milliards d'euros)			Total <sup>1</sup>			Total <sup>1</sup>
<b>Opérations fermes</b> .....	(5,5)	5,5	4 442,0	(4,6)	8,0	4 683,7
Opérations sur marchés organisés .....	—	—	93	—	—	117,8
– contrats de taux .....	—	—	93,0	—	—	117,8
– contrats de change .....	—	—	—	—	—	—
– indices et actions .....	—	—	—	—	—	—
Opérations de gré à gré .....	(5,5)	5,5	4 349,0	(4,6)	8,0	4 565,9
– futures de taux .....	—	—	403,2	—	—	396,5
– swaps de taux .....	0,3	0,6	3 759,1	1	1,7	3 961,2
– swaps de devises et swaps cambistes .....	(6,1)	0,1	53,8	(5,5)	0,3	66,1
– autres contrats à terme .....	0,3	4,8	132,9	(0,1)	6,0	134,1
<b>Opérations conditionnelles</b> .....	(4)	0,4	493,2	(3,7)	2,1	564,5
Opérations sur marchés organisés .....	—	—	40,1	—	—	54,6
Options de taux .....	—	—	3,8	—	—	4,6
Options de change .....	—	—	36,3	—	—	50,0
Autres options .....	—	—	—	—	—	—
Opérations de gré à gré .....	(4)	0,4	453,1	(3,7)	2,1	511,9
Caps et floors .....	—	0,3	166,5	—	1,3	214,4
Swaptions et options .....	(4)	—	—	(3,7)	—	—
– achetés .....	—	0,1	137,7	—	0,8	138,7
– vendus .....	—	—	148,9	—	—	156,7
<b>Total des opérations sur instruments financiers à terme</b> .....	<b>5,9</b>	<b>4 929,3</b>	<b>4 935,2</b>	<b>10,1</b>	<b>5 240,1</b>	<b>5 250,2</b>

1 Montant des notionnels.



## 22 Opérations sur instruments financiers à terme (suite)

### Informations complémentaires sur les contrats de taux d'intérêt en cours

(en milliards d'euros)	<u>31.12.2012</u>	<u>31.12.2011</u>
Contrats de couverture individualisée .....	0,6	1,7
Contrats de couverture globale .....	–	–
Contrats permettant une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction .....	3 758,5	3 961,2
Opérations de marché en position isolée .....	–	–

### Instruments financiers : durée restant à courir

(en milliards d'euros)	<u>31.12.2012</u>			<u>Total</u>
	<u>&lt;= 1 an</u>	<u>&lt;= 5 ans</u>	<u>&gt; 5 ans</u>	
Instruments financiers de :				
Devises .....	10,1	30,4	13,2	53,7
Taux .....	834,8	1 417,7	1 508,1	3 760,6
Autres .....	677,5	315,5	127,9	1 120,9
<b>Total</b> .....	<b>1 522,4</b>	<b>1 763,6</b>	<b>1 649,2</b>	<b>4 935,2</b>

### Montants de l'équivalent risque de crédit

Montants des équivalents risques de crédit sur produits dérivés

(en millions d'euros)	<u>31.12.2012</u>	<u>31.12.2011</u>
<b>A – Contrats négociés à l'intérieur de conventions-cadre et bénéficiant des effets de compensation</b> .....	<b>4 841,7</b>	<b>5 129,2</b>
1. Transactions réalisées avec des établissements de crédit appartenant à un pays du groupe OCDE .....	<b>4 841,1</b>	<b>5 125,6</b>
2. Transactions réalisées avec la clientèle, et avec des établissements de crédit n'appartenant pas à un pays du groupe OCDE .....	<b>0,5</b>	<b>3,6</b>
<b>B – Autres contrats</b> .....	<b>475,3</b>	<b>633,4</b>
1. Transactions réalisées avec des établissements de crédit appartenant à un pays du groupe OCDE .....	<b>474,8</b>	<b>632,8</b>
– contrats sur taux d'intérêts .....	<b>416,8</b>	<b>120,1</b>
– contrats sur devises .....	<b>58,0</b>	<b>512,8</b>
– contrats sur actions .....	–	–
– contrats sur produits de base .....	–	–
2. Transactions réalisées avec la clientèle, et avec des établissements de crédit n'appartenant pas à un pays du groupe OCDE .....	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>
– contrats sur taux d'intérêts .....	–	–
– contrats sur devises .....	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>
– contrats sur actions .....	–	–
<b>Total des équivalents risques de crédit</b> .....	<b>5 317,0</b>	<b>5 762,6</b>
<i>Soit un montant équivalent risque de crédit après pondération de</i> .....	<b>1 063,7</b>	<b>1 701,7</b>

**Etats financiers sociaux** (suite)**23 Marge d'intérêts**

(en millions d'euros)	<u>31.12.2012</u>	<u>31.12.2011</u>
<b>Intérêts et produits assimilés</b>		
Etablissements de crédits et assimilés .....	250,6	648,1
Clientèle .....	1 087,5	1 438,8
Obligations et ATRF .....	136,1	254,0
<b>Total</b> .....	<u>1 474,2</u>	<u>2 340,9</u>
<b>Intérêts et charges assimilés</b>		
Etablissements de crédits et assimilés .....	207,2	509,6
Clientèle .....	344,9	626,0
Dettes subordonnées .....	3,1	3,1
Obligations et ATRF .....	185,0	466,9
<b>Total</b> .....	<u>740,2</u>	<u>1 605,6</u>

**24 Ventilation des revenus des titres à revenu variable**

(en millions d'euros)	<u>31.12.2012</u>	<u>31.12.2011</u>
<b>Revenus</b>		
Titres de placement et autres titres de l'activité de portefeuille .....	–	–
Titres de participation et autres titres détenus à long terme .....	0,1	38,7
Parts dans les entreprises liées .....	142,8	149,9
<b>Total</b> .....	<u>142,9</u>	<u>188,6</u>

**25 Ventilation des commissions****Ventilation des commissions inscrites dans les rubriques "Commissions" du compte de résultat publiable**

(en millions d'euros)	<u>31.12.2012</u>	<u>31.12.2011</u>
<b>Commissions</b>		
<b>Produits</b> .....	<u>794,7</u>	<u>808,1</u>
Sur opérations avec les établissements de crédit .....	3,8	5,9
Sur opérations avec la clientèle .....	109,7	123,0
Sur opérations de change .....	2,8	2,8
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres .....	37,9	65,2
Sur prestations de services pour compte de tiers .....	470,4	472,5
Sur engagements .....	124,4	99,9
Autres commissions .....	45,7	38,8
<b>Charges</b> .....	<u>(197,4)</u>	<u>(201,2)</u>
Sur opérations avec les établissements de crédit .....	(6,6)	(9,0)
Relatives aux opérations sur titres .....	(21,2)	(24,8)
Relatives aux opérations sur instruments financiers à terme .....	(9,8)	(12,0)
Sur prestations de service pour compte de tiers .....	(142,1)	(147,1)
Sur engagements .....	(12,7)	(0,4)
Autres commissions .....	(5,0)	(7,9)
<b>Total des commissions</b> .....	<u>597,3</u>	<u>606,9</u>

## 26 Gains et pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

(en millions d'euros)	<u>31.12.2012</u>	<u>31.12.2011</u>
<b>Résultats</b>		
– titres de transaction .....	427,8	301,8
– opérations de change .....	82,1	9,8
– instruments financiers à terme .....	29,7	(302,6)
<b>Total</b> .....	<u>539,6</u>	<u>9,0</u>

## 27 Gains et pertes sur opérations de placement et assimilés

(en millions d'euros)	<u>31.12.2012</u>	<u>31.12.2011</u>
<b>Résultats sur titres de placement</b>		
Plus et moins-values .....	190,6	19,5
Dépréciation .....	104,7	(86,8)
<b>Résultats sur titres de l'activité de portefeuille</b>		
Plus et moins-values .....	4,9	–
Dépréciation .....	(1,0)	(0,1)
<b>Total</b> .....	<u>299,2</u>	<u>(67,4)</u>

## 28 Ventilation des charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	<u>31.12.2012</u>	<u>31.12.2011</u>
<b>Frais de personnel</b>		
Salaires et traitements, charges sociales, impôts et taxes sur rémunération <sup>1</sup> .....	(813,7)	(797,9)
Charges de retraite .....	(98,3)	(96,9)
Participation .....	(7,3)	2,5
Intéressement .....	(26,3)	2,3
<b>Sous-total frais de personnel</b> .....	<u>(945,6)</u>	<u>(890,0)</u>
<b>Autres frais administratifs</b> .....	<u>(478,9)</u>	<u>(531,2)</u>
<b>Total des charges générales d'exploitation</b> .....	<u>(1 424,5)</u>	<u>(1 421,2)</u>

<sup>1</sup> Dont 15 millions EUR au titre de la rémunération du Comité Exécutif et 0,4 million EUR de jetons de présence versés aux administrateurs pour 2012 et de 15,7 millions EUR au titre de la rémunération du Comité Exécutif et 0,4 million EUR de jetons de présence versés aux administrateurs pour 2011.

### Plans d'actions gratuites 2010

La provision liée à ce plan a été reprise à hauteur de 50 % pour un montant de 20,4 millions EUR en contrepartie de la remise des actions pour 22,4 millions EUR.

### Plans d'actions gratuites 2010, 2011 et 2012

La charge finale pour HSBC France n'est pas connue puisque les actions attribuées n'ont pas été acquises par le *trust*.

La provision constituée sur ces plans est donc constatée linéairement sur la période d'acquisition des droits par le salarié, sur la base du prix de marché au 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2012, la provision s'élève à 18,5 millions EUR sur le plan 2010, à 19 millions EUR sur le plan 2011 et à 5,6 millions EUR sur le plan 2012.

### Plans d'actions gratuites 2013

La provision constituée sur ces plans est constatée par avance linéairement sur la période d'acquisition des droits par le salarié, sur la base d'hypothèses d'attributions.

Au 31 décembre 2012, la provision s'élève à 4 millions EUR.

**Etats financiers sociaux** (suite)**29 Gains ou pertes sur actifs immobilisés**

(en millions d'euros)	<b>31.12.2012</b>	31.12.2011
Gains ou pertes sur titres d'investissement .....	-	-
Gains ou pertes sur immobilisations incorporelles ou corporelles <sup>1</sup> .....	<b>9,4</b>	(1,3)
Gains ou pertes sur titres de participation et titres détenus à long terme et entreprises liées <sup>2</sup> .....	<b>5,7</b>	(35,2)
<b>Total</b> .....	<b>15,1</b>	(36,5)

1 En 2012, plus-value de cession du 95, rue Réaumur, 75002 Paris pour 9,1 millions EUR. Non significatif en 2011.

2 En 2012, principalement complément de provision pour HSBC Services (France) de 1,66 million EUR. En 2011, essentiellement dépréciation des titres HSBC Private Wealth Managers pour 38,1 millions EUR.

**30 Impôt sur les bénéfices**

(en millions d'euros)	<b>31.12.2012</b>	31.12.2011
<b>Impôts courants</b>		
A taux normal .....	<b>(116,5)</b>	66,8
A taux réduit .....	-	-
<b>Impôts différés</b> .....	<b>(91,1)</b>	81,2
<b>Total</b> .....	<b>(207,6)</b>	148,0

Les impôts différés sont calculés selon les principes définis à la Note 1 k page 214.

Les taux retenus pour le calcul de ces impôts sont :

(en %)	<b>Échéance 2013</b>	Échéance 2012	Échéance 2011
<b>Impôts courants</b> .....	<b>33,33</b>	33,33	33,33
Taux réduit (imposition PVLT) .....	<b>4,00</b>	3,33	1,67
Taux réduit (Plus-value de cession immeubles SIIC) .....	<b>19,00</b>	19,00	19,00
Taux réduit (Fonds commun de placement à risque) .....	<b>15,00</b>	15,00	15,00
<b>Contributions sur l'impôt</b>			
CSB .....	<b>3,3</b>	3,3	3,3
Contribution exceptionnelle .....	<b>5</b>	5	-
<b>Impôts différés</b>			
ID taux normal .....	<b>33,33</b>	33,33	33,3
ID taux réduit .....	<b>4,00</b>	3,33	1,67
<b>Contribution sur l'impôt</b>			
CSB .....	<b>3,3</b>	3,3	3,3

Un impôt différé actif de 88,9 millions EUR a été constaté en 2011 au titre du report des déficits fiscaux.

Cet impôt différé actif a été totalement repris en 2012 puisque les déficits fiscaux associés ont été totalement imputés sur les bénéfices fiscaux 2012.

### 30 Impôt sur les bénéfices (suite)

#### Intégration fiscale

Depuis 2001, la société mère de l'intégration fiscale est HSBC Bank plc Paris branch.

Au titre de 2012, les subventions accordées par HSBC Bank plc au groupe HSBC France représentaient 62,2 millions EUR. La fraction de ces subventions rétrocédée à HSBC France s'est élevée à 8,9 millions EUR.

Au titre de 2011, les subventions accordées par HSBC Bank plc au groupe HSBC France représentaient 60,4 millions EUR. La fraction de ces subventions rétrocédée à HSBC France s'est élevée à 60,4 millions EUR.

Ces subventions sont comptabilisées en totalité sur la ligne "Impôts".

#### Impôts différé au bilan

La créance nette d'impôt différée comptabilisée au bilan s'élève au 31 décembre 2012 à 114,9 millions EUR contre 31 décembre 2011 à 206 millions EUR.

Cette créance se décompose au 31 décembre 2012 en un impôt différé actif de 139,1 millions EUR contre 220 millions EUR au 31 décembre 2011 et en un impôt différé passif de 24,2 millions EUR contre 14 millions EUR au 31 décembre 2011.

### 31 Litiges

---

Plusieurs régulateurs et autorités de tutelle dans le monde, dont au Royaume-Uni, aux Etats-Unis, au Canada, en Europe, en Suisse et en Asie, mènent des missions de contrôle sur la façon dont ont été fixés par le passé certains taux interbancaires, indices et taux de change de référence. Ainsi, certaines des missions de contrôle portent sur la fixation du taux monétaire de référence observé à Londres, "*London interbank offered rates*" (LIBOR), et sur le taux monétaire européen de référence, "*European interbank offered rates*" (EURIBOR). Plusieurs banques du panel ont conclu des accords avec certaines des autorités de contrôle.

Du fait de sa présence dans le panel de banques pour l'Euribor, HSBC France a répondu à des demandes d'information du régulateur et coopère aux missions de contrôle en cours. Sur la base des faits connus à ce jour, l'incertitude est forte quant aux conclusions de ces missions de contrôle ainsi qu'à leur durée. L'impact potentiel et le montant d'une éventuelle amende ou pénalité qui pourrait être imposée à HSBC France ne peuvent pas être mesurés avec certitude.

Au 31 décembre 2012, il n'existe pas d'autre litige ou d'arbitrage susceptible d'avoir une incidence sensible sur la situation financière de HSBC France, son activité, son résultat, et le cas échéant sur le groupe HSBC France.

**Etats financiers sociaux** (suite)**Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

---

*Exercice clos le 31 décembre 2012*

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de HSBC France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I - Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**II - Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (Note 1 c de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à la détermination des dépréciations ;
- votre société détient des positions sur titres et instruments financiers (Notes 1 b, 1 h et 1 i de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre société et nous nous sommes assurés de leur correcte application ;
- votre société constitue des provisions pour couvrir les risques et les litiges générés par son activité (Notes 1 d et 31 de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces provisions ainsi que les principales hypothèses utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III - Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Paris-La Défense et Paris, le 12 avril 2013

KPMG Audit FS II  
Pascal Brouard  
Associé

BDO France – Léger & Associés  
Michel Léger  
Associé

## Principales filiales de HSBC France et politique d'investissement

### Organigramme des principales filiales du groupe HSBC France au 31 décembre 2012

#### Banque d'entreprises

**Distribution** HSBC Factoring (France) (100 %)

#### Banque de financement, d'investissement et de marchés

**Affaires immobilières** Foncière Elysées SA (100 %)  
HSBC Real Estate Leasing (France) (100 %)

**Montages structurés et Banque de financement et d'investissement** HSBC SFH (France) (100 %)  
Société Financière et Mobilière (100 %)  
HSBC Leasing (France) (100 %)  
HSBC Leasing (Belgium) (100 %)  
CCF Charterhouse GmbH (100 %)

**Marchés** Financière d'Uzès (34 %)

#### Gestion d'actifs

**En France** HSBC Global Asset Management (France) (100 %)  
HSBC Epargne Entreprise (France) (100 %)  
HSBC REIM (France) (100 %)

**A l'étranger** HSBC Global Asset Management (Switzerland) (50 %)

#### Filiales et participations

**En France** Valeurs Mobilières Elysées (100 %)  
Société Française et Suisse (100 %)  
Société Immobilière Malesherbes Anjou (100 %)  
Excofina (100 %)

**A l'étranger** Charterhouse Management Services Ltd (100 %)

- Les pourcentages indiqués sont les pourcentages de contrôle du groupe.
- Les filiales ont été positionnées dans la zone où elles exercent principalement leur activité.



## Résumé synthétique des activités des principales filiales du groupe HSBC France au 31 décembre 2012

### Banque d'entreprises

(en milliers d'euros)

	Total du bilan		Fonds propres sociaux*		Résultat net social		% de détention du capital par le groupe HSBC France	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
<b>HSBC Factoring (France)</b>	<b>1 658 809</b>	1 115 984	<b>62 512</b>	20 086	<b>8 426</b>	5 708	<b>100,0</b>	100,0

HSBC Factoring (France) a vu son activité progresser de 37 % en 2012, avec un chiffre d'affaires brut de 7,7 milliards EUR, correspondant au montant des factures achetées. Le produit net bancaire comptable a augmenté de 17 %, pour atteindre 27,6 millions EUR, les risques pondérés (*Risk Weighted Assets*) se sont élevés à 611 millions EUR, les coûts ont été en réduction de 7 % entre 2011 et 2012, le taux de provision a été en dessous des normes de la profession à 0,020 % et la contribution avant impôts au résultat du groupe affiche un montant de 12,9 millions EUR. Les axes de développements de HSBC Factoring (France) en 2012 ont, notamment, été les suivants :

- atteindre une part de marché de 4,1 % à fin 2012 ;
- renforcer l'activité internationale (import et export), les revenus transfrontaliers générés au sein du Groupe et la coordination ;
- obtenir la certification ISO 9001, effectif en mai 2012 ;
- poursuivre le travail sur l'optimisation du niveau de RoRWA (*Return on Risk Weighted Assets*) pour atteindre 2 % au 31 décembre 2012 ;
- améliorer la rentabilité de l'établissement avec un objectif de baisse de coefficient d'exploitation ;
- intensifier le développement commercial avec la grande clientèle ;
- déployer le pôle "Risques et Produits structurés" ;
- réaliser une augmentation de capital, suivant la recommandation de l'ACP ;
- lancer le projet "Pegasus" en lien avec le *back-office* financier (*Group Service Centre* en Pologne) ;
- clôturer l'ensemble des recommandations de la mission ACP.

Au 31 décembre 2012, le coefficient d'exploitation de la structure est de 47 % contre 59 % en 2011.

### Banque de financement, d'investissement et de marchés

(en milliers d'euros)

<b>HSBC SFH (France)</b>	<b>2 137 616</b>	2 126 424	<b>55 296</b>	48 395	<b>150</b>	254	<b>100,0</b>	100,0
--------------------------	------------------	-----------	---------------	--------	------------	-----	--------------	-------

HSBC SFH (France) est une société dédiée au refinancement de HSBC France par l'émission d'obligations sécurisées par des prêts à l'habitat (*pool* collatéralisé). HSBC SFH (France) a lancé sa première émission le 20 janvier 2010 pour un montant de 1,5 milliard EUR, suivi par trois émissions de 200 millions CHF au cours du même exercice.

Au 31 décembre 2012, le montant global des émissions s'élève à 1,9 milliard EUR pour un montant de *pool* collatéralisé de 3,9 milliards EUR.

<b>HSBC Leasing (France)</b>	<b>1 911 015</b>	1 899 309	<b>189 066</b>	200 405	<b>(11 339)</b>	(13 172)	<b>100,0</b>	100,0
------------------------------	------------------	-----------	----------------	---------	-----------------	----------	--------------	-------

HSBC Leasing (France) est spécialisée dans les opérations de crédit-bail pour le compte de grands clients. La société détient des filiales destinées à des activités de location avec option d'achat. Elle est particulièrement impliquée dans le domaine aéronautique, en finançant des actifs pour le compte de compagnies aériennes. L'encours des participations sur 2012 s'élève à 1,79 milliard EUR, soit un niveau similaire à celui de 2011.

<b>HSBC Real Estate Leasing (France)</b>	<b>1 182 360</b>	1 015 540	<b>73 073</b>	65 858	<b>7 214</b>	5 681	<b>100,0</b>	100,0
--	------------------	-----------	---------------	--------	--------------	-------	--------------	-------

En 2012, la production de cette filiale, spécialisée dans le financement en crédit-bail immobilier, s'élève à 372 millions EUR. Ce niveau de production, la maîtrise du coût du risque et des frais généraux en baisse permettent une progression significative du résultat net.

\* Avant affectation du résultat.

## Principales filiales de HSBC France et politique d'investissement (suite)

## Gestion d'actifs

(en milliers d'euros)

	Total du bilan		Fonds propres sociaux*		Résultat net social		% de détention du capital par le groupe HSBC France	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
<b>HSBC Global Asset Management (France)</b>	<b>164 399</b>	186 664	<b>90 259</b>	108 848	<b>15 048</b>	66 128	<b>100,0</b>	100,0
	L'année 2012 a été marquée par la poursuite de la restructuration des entités juridiques du métier de la Gestion d'actifs en application de la stratégie globale de la ligne de métier visant à capitaliser sur la marque HSBC. HSBC Global Asset Management (France), HSBC Private Wealth Managers et HSBC Global Asset Management Financial Services, ont ainsi fusionné au 31 octobre, avec effet rétroactif au 1 <sup>er</sup> janvier 2012.							
	Par ailleurs, le contexte économique difficile de ces dernières années a révélé les limites de l'organisation actuelle du métier de la Gestion d'actifs de HSBC en France qui a dû se réorganiser pour poursuivre son développement. Cette modification de l'organisation des activités de gestion et des fonctions supports a fait l'objet d'un parcours social en juillet 2012.							
	La forte diminution du résultat net social est notamment imputable aux opérations de fusion et de cessions effectuées au cours de l'année 2011 qui avaient généré des produits non récurrents significatifs.							
	Hors ces éléments exceptionnels, le résultat avant impôt s'inscrit néanmoins en baisse significative, reflétant l'impact en année pleine de la décollecte et de la baisse des marchés, dues à la crise de la Zone euro de mi-2011 qui a très fortement contraint les encours et donc les revenus. Les encours gérés et distribués s'élèvent à 67,6 milliards EUR contre 69,9 milliards EUR à fin 2011, soit une baisse de 12 %. Cette diminution est imputable à une décollecte de 7,7 milliards EUR partiellement compensée par un effet prix positif de 5,4 milliards EUR.							
	Sur la clientèle institutionnelle, les fonds monétaires (3,9 milliards EUR) ainsi que la résiliation de deux mandats (2,0 milliards EUR) expliquent l'essentiel de la décollecte alors que les expertises obligataires ont poursuivi leur développement, notamment sur les fonds crédit, <i>High Yield</i> ou dette émergente. Concernant la clientèle de Banque de détail, la gestion patrimoniale, à travers le réseau de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, a contribué de manière positive au développement, alors que les réseaux de distribution externes se sont avérés plus prudents sur les produits investis en actions mais ont vu des souscriptions importantes sur les produits de taux européens et émergents. Tous les segments de la clientèle de Banque de détail, tant en termes de réseaux de distribution (Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, Banque privée, Banque d'entreprises ou Réseaux de distribution externe) que géographiques (France, Benelux, Europe du Sud et du Nord), ont continué de faire l'objet d'efforts soutenus.							
	En 2012, HSBC Global Asset Management (France) a poursuivi ses investissements visant à mutualiser et à renforcer la robustesse des systèmes et des processus ainsi que le contrôle des risques.							
<b>HSBC Epargne Entreprise (France)</b>	<b>59 464</b>	75 623	<b>38 005</b>	42 316	<b>(1 442)</b>	689	<b>100,0</b>	100,0
	HSBC Epargne Entreprise (France), établissement de crédit teneur de comptes d'épargne salariale du Groupe HSBC en France et filiale à 100 % de HSBC France, a une clientèle de 9 200 entreprises et gère 560 000 comptes individuels. Les FCPE proposés dans le cadre de son offre sont gérés par HSBC Global Asset Management (France) et leur encours sous gestion était de 3,9 milliards EUR au 31 décembre 2012. Au 30 juin 2012, cet encours s'élevait à 3,7 milliards EUR et situait le Groupe au 7 <sup>e</sup> rang du classement des sociétés d'épargne salariale. L'offre est diffusée soit directement, soit via le réseau de distribution du Groupe HSBC en France et des réseaux partenaires. Elle couvre les besoins d'une clientèle d'entreprises de toutes tailles.							
<b>HSBC REIM (France)</b>	<b>16 436</b>	13 474	<b>10 066</b>	7 094	<b>4 972</b>	3 824	<b>100,0</b>	100,0
	HSBC REIM (France) est la filiale du métier de Gestion d'actifs spécialisée dans la gestion immobilière pour compte de tiers. Au 31 décembre 2012, la valeur de marché des actifs sous gestion est de 1,4 milliard EUR. Le principal fonds géré, Elysées Pierre, doté de 124 immeubles, est une société civile de placement immobilier de bureaux en Ile-de-France. Ce fonds a une stratégie de rendement qui s'est traduite ces cinq dernières années par un dividende annuel en croissance ou stable. La collecte brute de l'exercice a atteint le niveau record de 244 millions EUR traduisant la confiance des épargnants.							
	Le résultat net de HSBC REIM (France) progresse de 30 % par rapport à 2011. Son produit net bancaire, de 13,8 millions EUR, repose pour 59 % sur des commissions récurrentes de gestion d'immeubles et pour 41 % sur des commissions de collecte dans le cadre d'augmentations de capital de la SCPI Elysées Pierre, désormais à capital variable.							

\* Avant affectation du résultat.

## Activités de portefeuille

(en milliers d'euros)

	Total du bilan		Fonds propres sociaux*		Résultat net social		% de détention du capital par le groupe HSBC France	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
<b>Société Française et Suisse (SFS)</b>	<b>10 492</b>	10 474	<b>10 484</b>	10 445	<b>39</b>	868	<b>100,0</b>	100,0
En 2012, la Société Française et Suisse a dégagé un bénéfice de 38 516,67 EUR, en net recul comparé à l'exercice 2011 (qui avait été marqué principalement par la cession de la totalité des titres Swiss Life Holding et la transmission universelle de patrimoine de S.G.E.F.F.). Le bénéfice 2012 provient, en grande partie, du placement des disponibilités. Le bilan, d'un montant de 10 492 milliers EUR, se compose principalement de deux actifs : la trésorerie (pour près de 8 700 milliers EUR) et les immobilisations financières (pour un peu plus de 1 800 milliers EUR).								
<b>Valeurs Mobilières Elysées</b> (précédemment Nobel)	<b>172 153</b>	202 563	<b>154 780</b>	183 055	<b>9 795</b>	23 285	<b>100,0</b>	100,0
Valeurs Mobilières Elysées est une filiale dans laquelle sont effectués des investissements sur actions, en compte propre du Groupe HSBC en France. Ces investissements portent sur des valeurs cotées de taille moyenne et sur des fonds de <i>Private Equity</i> . Le Groupe HSBC a décidé, en 2009, de ne plus prendre de nouvelles opérations, aussi Valeurs Mobilières Elysées gère un portefeuille en diminution progressive. Le montant total des actifs du <i>Private Equity</i> et des valeurs cotées représentait 150 millions EUR en janvier 2012 et ne représente plus que 125 millions EUR fin décembre 2012. Les plus-values réalisées sur les fonds sont de 6,2 millions EUR et de 6,8 millions EUR sur les valeurs cotées.								

## Autre filiale du Groupe HSBC en France

(en milliers d'euros)

<b>HSBC Assurances Vie (France)</b>	<b>19 608 962</b>	18 498 839	<b>615 358</b>	576 468	<b>46 643</b>	40 966	<b>100,0<sup>1</sup></b>	100,0 <sup>1</sup>
Les primes brutes de réassurance de HSBC Assurances Vie (France) s'élevèrent à 2,2 milliards EUR, en diminution de 8 % par rapport à 2011. Les provisions techniques brutes Euro progressent de 3,6 % (15 milliards EUR), celles des contrats en unités de compte augmentent de 9 % (2,6 milliards EUR). Le résultat net estimé s'établit à 46,6 millions EUR au 31 décembre 2012 (+ 13,9 % par rapport à 2011).								

\* Avant affectation du résultat.

<sup>1</sup> Détenu à 100 % par HSBC Bank plc Paris Branch.

## Principales filiales de HSBC France et politique d'investissement (suite)

### Politique d'investissement

#### 2008

- Cession par HSBC France de ses filiales bancaires régionales (Société Marseillaise de Crédit, Banque de Savoie, Banque Chaix, Banque Marze, Banque Dupuy, de Parseval, Banque Pelletier et Crédit Commercial du Sud-Ouest).  
Montant de la cession : 2 100 millions EUR.
- Cession par HSBC France de sa participation dans Altadis.  
Montant de la cession : 66,3 millions EUR.
- Souscription par HSBC France à l'augmentation de capital de HSBC Covered Bonds (France).  
Montant de l'investissement : 28 millions EUR.
- Souscription par HSBC France de 9,43 % du capital de la Société de Financement de l'Economie Française.  
Montant de l'investissement : 4,7 millions EUR.
- Souscription par HSBC France à l'augmentation de capital de HSBC Financial Products (France).  
Montant de l'investissement : 75 millions EUR.
- Cession par HSBC France de sa participation dans la BIAT.  
Montant de la cession : 8,6 millions EUR.

#### 2009

- Souscription par HSBC France à l'augmentation de capital de HSBC Financial Products (France).  
Montant de l'investissement : 75 millions EUR.
- Cession par HSBC France de sa participation dans Visa.  
Montant de la cession : 2,8 millions EUR.
- Cession de titres Swiss Life par SFS.  
Montant de la cession : 13,6 millions EUR.

#### 2010

- Cession par HSBC France de son activité dépositaire d'OPCVM et de sa filiale HSBC Securities Services (France).  
Montant de la cession : 8 millions EUR.
- Cession par HSBC France de sa participation dans Servair.  
Montant de la cession : 3,3 millions EUR.
- Réduction de capital de Nobel.  
Montant de la cession : 46,9 millions EUR.

#### 2011

- Acquisition par HSBC France de 5,26 % de Citizen Capital.  
Montant de l'investissement : 1 million EUR.
- Cession par Sinopia Asset Management, filiale à 100 % de HSBC France, de Sinopia Asset Management (Asia Pacific) Limited à HSBC Global Asset Management (Hong Kong) Limited.  
Montant de la cession : 17,5 millions EUR.
- Cession par Sinopia Asset Management, filiale à 100 % de HSBC France, de Sinopia Asset Management (UK) Limited à HSBC Global Asset Management (UK) Limited.  
Montant de la cession : 9,7 millions EUR.
- Souscription par HSBC France à l'augmentation de capital de HSBC Trinkaus Gesellschaft für Kapitalmarktinvestments oHG.  
Montant de l'investissement : 145 millions EUR.
- Souscription par HSBC France à deux augmentations de capital de HSBC Trinkaus Gesellschaft für Bankbeteiligungen oHG.  
Montants des investissements : 135 millions EUR et 35 millions EUR.
- Souscription par HSBC France à l'augmentation de capital de HSBC SFH (France).  
Montant de l'investissement : 20 millions EUR.
- Réduction de capital de Charterhouse Management Services Limited.  
Montant de la cession : 15 millions GBP.

#### 2012

- Souscription par HSBC France à l'augmentation de capital de HSBC Factoring (France).  
Montant de l'investissement : 34 millions EUR.
- Souscription par HSBC France à l'augmentation de capital de HSBC SFH (France).  
Montant de l'investissement : 6,7 millions EUR.
- Réduction de capital de SAF Palissandre.  
Montant de la cession : 458,4 millions EUR.
- Augmentation par HSBC France de sa participation dans le capital de Oséo SA.  
Montant de l'investissement : 1,3 million EUR.

## Autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale du 30 avril 2013

### Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

---

L'article L. 225-38 du Code de commerce concerne les conventions conclues directement ou indirectement entre une société et l'un de ses Administrateurs, Directeurs Généraux ou Directeurs Généraux Délégués, ou bien entre une société et l'un de ses actionnaires détenant 10 % des droits de vote au moins ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant. Il impose que ces conventions soient soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration et approuvées par l'Assemblée des actionnaires de la société et interdit certains types de conventions, tels que les prêts ou les garanties.

---

#### Conventions conclues au cours de l'exercice 2012

Une nouvelle convention relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce et approuvée par le Conseil d'Administration de HSBC France lors de la séance du 10 janvier 2012, a été conclue au cours de l'exercice 2012.

Cette convention, conclue entre HSBC France et Monsieur Christophe de Backer, fixe les termes et conditions relatifs à la démission de Monsieur de Backer de ses fonctions de Directeur Général de HSBC France. Elle précise, notamment, qu'en application des règles du Groupe, aucun bonus, au titre de l'année 2011, ne lui sera versé et que ses droits à retraite, au titre du régime complémentaire de retraite à prestations définies des cadres dirigeants de HSBC France, sont perdus.

Par ailleurs, elle mentionne qu'est maintenu le bénéfice des actions non encore acquises et des stock-options non encore exercées à la date de sa démission, sous réserve de la non-sollicitation, pendant un an à compter de la date de sa démission, de la clientèle patrimoniale ou de Banque privée de HSBC France, ainsi que des collaborateurs occupant un poste critique au sein de HSBC France.

---

#### Conventions conclues antérieurement et ayant poursuivi leurs effets en 2012

Les trois conventions conclues en 2001 entre HSBC France et son actionnaire direct à 99,99 %, HSBC Bank plc Paris Branch, à savoir : un contrat de groupement de fait ayant pour objet de rendre à ses membres des services à prix coûtant, une convention de prestations de services portant sur diverses activités et une convention d'intégration fiscale, ont poursuivi leurs effets en 2012.

La convention conclue en 2003 avec HSBC Bank plc concernant la refacturation de prestations de services pour les activités de marchés du groupe HSBC France a poursuivi ses effets en 2012.

La convention de frais de siège avec HSBC Holdings plc et HSBC Bank plc, conclue en 2005, a également poursuivi ses effets au titre de l'exercice 2012.

La convention "*Group Software*", conclue en 2006, entre HSBC Holdings plc et HSBC France, ainsi que d'autres sociétés du Groupe, a poursuivi ses effets en 2012 en ce qui concerne les refacturations de dépenses en matière de développement informatique engagées au niveau du Groupe HSBC.

La convention conclue entre HSBC Holdings plc et HSBC France en vue d'assurer à HSBC France et à ses filiales l'usage à titre gratuit de la marque HSBC renouvelée en 2007, a également poursuivi ses effets en 2012.

La convention adoptée en 2009, confirmant les décisions adoptées antérieurement par le Conseil d'Administration, concernant le régime complémentaire de retraite à prestations définies des dirigeants de HSBC France, a poursuivi ses effets en 2012.

La convention conclue en 2009 avec HSBC Global Asset Management (France) relative à la délégation de la gestion financière des mandats de gestion consentis par les clients du réseau HSBC France à HSBC Global Asset Management (France) a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et poursuivi ses effets en 2012.

## Autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale du 30 avril 2013 (suite)

### Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

*Exercice clos le 31 décembre 2012*

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### I - Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

##### Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-38 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

*Avec Monsieur Christophe de Backer*

La convention fixe les termes et conditions relatifs à la démission de Monsieur de Backer de ses fonctions de Directeur Général de HSBC France. Elle précise, notamment, qu'en application des règles du Groupe, aucun bonus, au titre de l'année 2011, ne lui sera versé et que ses droits à retraite, au titre du régime complémentaire de retraite à prestations définies des cadres dirigeants de HSBC France, sont perdus.

Par ailleurs, cette convention mentionne qu'est maintenu le bénéfice des actions non encore acquises et des stock-options non encore exercées à la date de sa démission, sous réserve de la non sollicitation, pendant un an à compter de la date de sa démission, de la clientèle patrimoniale ou de Banque privée de HSBC France, ainsi que des collaborateurs occupant un poste critique au sein de HSBC France.

Cette convention a été autorisée lors de la séance du Conseil d'Administration du 10 janvier 2012.

#### II - Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

##### Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

*Convention et engagements concernant le régime complémentaire de retraite à prestations définies des mandataires sociaux*

La convention, adoptée en 2009, a confirmé les décisions adoptées antérieurement par le Conseil d'Administration concernant la mise à jour du règlement du régime complémentaire de retraite à prestations définies de quatre dirigeants du CCF, puis de HSBC France, et du versement de ces retraites complémentaires à Messieurs Filippi et Denoyel, Monsieur de Backer en ayant perdu le bénéfice le 10 janvier 2012 comme indiqué ci-dessus.

Au titre de cette convention, une dotation à la provision pour engagement de retraite a été comptabilisée dans les comptes de HSBC France pour un montant de 1,4 million EUR.

*Avec HSBC Holdings plc*

- Convention concernant la refacturation de frais de siège : HSBC Holdings plc facture à HSBC France des frais de siège correspondant à des prestations de services fournies par les services centraux de HSBC Holdings plc, conformément à la convention conclue en 2005. Au titre de cette convention, une charge de 10,1 millions GBP a été comptabilisée en 2012.
- Convention “*Group Software*” : HSBC Holdings plc facture des dépenses engagées au niveau du Groupe en matière de développement informatique, conformément à la convention conclue en 2006. Au titre de cette convention, une charge de 19 millions USD a été comptabilisée en 2012.
- Convention, renouvelée en 2007, assurant l’usage à titre gratuit de la marque HSBC par HSBC France et ses filiales.

*Avec HSBC Bank plc*

- Convention concernant la refacturation de frais de siège : HSBC Bank plc facture à HSBC France des frais de siège correspondant à des prestations de services fournies par les services centraux de HSBC Bank plc, conformément à la convention signée en 2005. Cette convention n’a pas eu d’incidence financière sur l’exercice.
- Convention concernant la refacturation de prestations de services portant sur les activités de marché : HSBC Bank plc facture à HSBC France des prestations de services portant sur l’ensemble des activités de marché, conformément à la convention conclue en 2003. Cette convention n’a pas eu d’incidence financière sur l’exercice.

*Avec HSBC Bank plc Paris Branch*

Trois conventions conclues en 2001 entre HSBC France et HSBC Bank plc Paris Branch ont également poursuivi leurs effets en 2012 :

- contrat de groupement de fait ayant pour objet de rendre à ses membres des services à prix coûtant concernant diverses activités des deux entreprises ;
- convention de prestations de services fournies par HSBC France à HSBC Bank plc Paris Branch portant sur diverses activités.

Au titre de ces deux conventions, le produit comptabilisé sur l’exercice 2012 a représenté 17,2 millions EUR ;

- convention d’intégration fiscale conclue entre HSBC Bank plc Paris Branch et HSBC France.

Au titre de cette convention, un produit d’impôt de 8,9 millions EUR a été comptabilisé en 2012.

*Avec HSBC Global Asset Management (France)*

Convention, approuvée en 2009 et prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010, concernant la délégation à HSBC Global Asset Management (France) de la gestion financière des mandats de gestion consentis par les clients du réseau HSBC France. Au titre de cette convention, une charge de 3,6 millions EUR a été comptabilisée en 2012.

Paris-La Défense et Paris, le 12 avril 2013

KPMG Audit FS II  
Pascal Brouard  
Associé

BDO France – Léger & Associés  
Michel Léger  
Associé

## Autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale du 30 avril 2013 (suite)

### Résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte

#### Première résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2012, ainsi que du rapport du Président et du rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi qu'aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques, approuve sans réserve les comptes annuels de cet exercice tels qu'ils ont été arrêtés et présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

#### Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, approuve la proposition du Conseil d'Administration concernant l'affectation du résultat social de l'exercice :

Le bénéfice de l'exercice arrêté à.....	601 189 983,50 EUR
Augmenté du report à nouveau .....	2 785 467 451,71 EUR
Soit au total.....	3 386 657 435,21 EUR

Sera réparti de la manière suivante :

Dividende à payer aux actionnaires :	
3,56 EUR par action.....	240 078 664,12 EUR
Dotation du compte report à nouveau.....	3 146 578 771,09 EUR

Il est rappelé qu'aux termes de la décision du Conseil d'Administration en date du 27 février 2013, il a déjà été décidé un acompte sur dividendes de 3,56 EUR par action, versés aux 67 437 827 actions émises à ces dates, soit un montant total de 240 078 664,12 EUR. Cet acompte étant égal au montant du dividende global, il n'y a lieu à aucun nouveau versement.

Le montant du dividende distribué est éligible à l'abattement mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

L'Assemblée Générale prend acte des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

Exercices	Dividendes nets par action
2009.....	9,94 EUR
2010.....	10,67 EUR
2011.....	1,75 EUR

Les montants des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices sont éligibles à l'abattement mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

#### Troisième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2012, approuve sans réserve lesdits comptes tels qu'ils ont été arrêtés et présentés.

#### Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve successivement les conventions qui y sont visées dans les conditions visées à l'article L. 225-40 dudit Code.

#### Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, ratifie la cooptation de Monsieur Samir Assaf en qualité d'Administrateur, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration en date du 22 novembre 2012, en remplacement de Monsieur Stuart Gulliver démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2015.

#### Sixième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, ratifie la cooptation de Monsieur Lindsay Gordon en qualité d'Administrateur, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration en date du 27 février 2013, en remplacement de Monsieur Peter Boyles démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2012.

#### Septième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Lindsay Gordon arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée, décide de procéder au renouvellement de ce mandat.

Sous réserve de l'adoption de la douzième résolution fixant à trois ans la durée du mandat des Administrateurs nommés ou renouvelés, le mandat de Monsieur Lindsay Gordon viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2015.

#### Huitième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Thierry Moulouguet arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée, décide de procéder au renouvellement de ce mandat.

Sous réserve de l'adoption de la douzième résolution fixant à trois ans la durée du mandat des Administrateurs nommés ou renouvelés, le mandat de Monsieur Thierry Moulouguet viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2015.



#### **Neuvième résolution**

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Peter Shawyer arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée, décide de procéder au renouvellement de ce mandat.

Sous réserve de l'adoption de la douzième résolution fixant à trois ans la durée du mandat des Administrateurs nommés ou renouvelés, le mandat de Monsieur Peter Shawyer viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2015.

#### **Dixième résolution**

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Jacques Veyrat arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée, décide de procéder au renouvellement de ce mandat.

Sous réserve de l'adoption de la douzième résolution fixant à trois ans la durée du mandat des Administrateurs nommés ou renouvelés, le mandat de Monsieur Jacques Veyrat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2015.

#### **Onzième résolution**

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, constate que le mandat d'Administrateur de Monsieur Marcel Roulet arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée, celui-ci n'ayant pas sollicité le renouvellement.

#### **Douzième résolution**

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Extraordinaire, décide de ramener à trois ans la durée des fonctions des Administrateurs nommés ou renouvelés dans leurs mandats à compter du 30 avril 2013.

En conséquence, elle décide de modifier le dernier alinéa de l'article 10 des statuts qui sera rédigé de la manière suivante, le reste de l'article étant inchangé :

*"ARTICLE 10 - CONSEIL D'ADMINISTRATION  
(.../...)"*

*La durée des fonctions des Administrateurs est de trois ans pour les Administrateurs nommés ou renouvelés dans leurs fonctions à dater du 30 avril 2013, la durée des autres mandats d'Administrateurs en cours à cette date demeurant inchangée, à quatre ans."*

#### **Treizième résolution**

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Extraordinaire, autorise le Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois à compter de ce jour, à décider toute augmentation de capital selon les modalités ci-après prévues, en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera, jusqu'à concurrence d'une somme de 100 millions EUR, étant précisé que ne sont pas comprises dans la limite de 100 millions EUR ci-dessus, les augmentations de capital qui pourraient être décidées au titre du paiement du dividende en actions ou qui résulteraient de levées d'options de souscription d'actions par les salariés.

Si le Conseil use de cette délégation, il pourra à son choix réaliser ladite augmentation, soit par incorporation de bénéfices, réserves ou primes au moyen de l'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou de la création d'actions nouvelles gratuites de même type que les actions existantes, soit par émission d'actions à souscrire en numéraire et à libérer en espèces ou par voie de compensation, dont la souscription sera réservée par préférence aux actionnaires, soit encore par l'emploi successif ou simultané de ces deux procédés.

En cas d'augmentation de capital par l'émission d'actions de numéraire, le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à :

1. instituer un droit de souscription à titre réductible en vertu duquel les actions nouvelles qui n'auraient pas été souscrites à titre irréductible seront attribuées aux actionnaires qui auront souscrit un nombre d'actions supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre préférentiel ;
2. limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies à la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation de capital.

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser, pour autant qu'il le jugera convenable, l'augmentation ou les augmentations de capital faisant l'objet de la présente délégation, d'en arrêter les modalités et conditions et, notamment, de fixer le taux d'émission des actions, d'en déterminer la date d'entrée en jouissance, avec ou sans effet rétroactif, de fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, de constater la réalisation de l'augmentation de capital et de procéder à la modification corrélative des statuts ; d'une façon générale, le Conseil prendra toutes mesures et remplira toutes formalités nécessaires pour la réalisation de l'opération.

L'Assemblée prend acte que la présente délégation prive d'effet celle conférée au Conseil d'Administration par l'Assemblée du 4 mai 2011.

#### **Quatorzième résolution**

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 alinéa 1 et alinéa 2 du Code de commerce, autorise le Conseil d'Administration à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, par émission d'actions à souscrire en numéraire réservée aux adhérents au plan d'épargne d'entreprise de la société et réalisée conformément aux dispositions de l'article L. 3332-18 du Code du travail.

Elle fixe le plafond maximum de l'augmentation de capital pouvant intervenir à la somme de 10 millions EUR.

L'Assemblée décide de renoncer expressément au droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles à émettre au bénéfice des adhérents au plan d'épargne d'entreprise de la société.

**Autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale du 30 avril 2013** (suite)

Cette autorisation est valable pour une durée de deux ans à compter de la présente Assemblée.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet d'arrêter l'ensemble des modalités de la ou des opérations à intervenir et notamment déterminer le prix d'émission des actions nouvelles ; elle lui confère tous pouvoirs à l'effet de constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation, modifier les statuts en conséquence et, généralement, faire le nécessaire.

**Quinzième résolution**

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire et Extraordinaire, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

## Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital

### Identification de la société

#### Dénomination sociale

HSBC France – nouvelle dénomination du CCF depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2005.

#### Nom commercial

HSBC depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2005 et, pour l'activité de Banque privée, HSBC Private Bank depuis le 31 octobre 2011.

#### Date de constitution

1894.

#### Siège social

103, avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris – France.

#### Forme

Société anonyme de droit français régie notamment par le Code de commerce. La société a le statut d'établissement de crédit agréé en qualité de banque régi par le Code monétaire et financier.

#### Durée

La société expirera le 30 juin 2043 sauf dans le cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

#### Objet social (article 3 des statuts de HSBC France)

La société a pour objet d'effectuer en tous pays toutes opérations de banque, de finance, de crédit, de cautionnement, d'arbitrage, de courtage, de commission et toutes opérations de services d'investissement et de services connexes tels que prévus par les articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier et, d'une façon générale, sous les seules restrictions résultant des dispositions légales en vigueur, toutes opérations commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières, financières ou autres, de même que toutes prestations de services se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, dès lors qu'elles seront utiles à sa réalisation.

#### Registre du commerce et des sociétés et code APE

Société immatriculée sous le numéro 775 670 284  
RCS Paris – APE 6419Z.

#### Cadre légal et réglementaire

Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires relatives aux établissements de crédit, notamment les articles du Code monétaire et financier qui leur sont applicables, la société est régie par la législation commerciale, notamment par les articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce, ainsi que ses statuts.

HSBC France est un établissement de crédit agréé en qualité de banque. A ce titre, la société peut effectuer toutes opérations bancaires. Elle est, par ailleurs, notamment habilitée à effectuer toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier, à l'exception toutefois de l'exploitation d'un système multilatéral de négociation. En sa qualité de prestataire de services d'investissement, elle est soumise à la réglementation applicable à ces derniers, sous la supervision de l'Autorité des marchés financiers.

Elle est notamment soumise au respect d'un certain nombre de règles prudentielles et aux contrôles de l'Autorité de contrôle prudentiel. Ses dirigeants et toutes les personnes qu'elle emploie sont astreints au secret professionnel dont la violation est pénalement sanctionnée. Elle est également courtier d'assurance.

#### Documents et informations accessibles au public

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le groupe HSBC France peut, sans engagement, demander les documents par courrier :

HSBC France – 103, avenue des Champs-Élysées,  
75419 Paris Cedex 08, France.

#### Exercice social

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.

#### Répartition statutaire des bénéfices

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le solde, augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires et diminué des réserves que l'Assemblée jugerait à propos de créer ou de doter et des sommes qu'elle déciderait de reporter à nouveau, constitue le bénéfice distribuable qui est réparti entre les actionnaires.

Toutefois, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne pourra intervenir lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté de réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Par dérogation aux dispositions du présent article, il est procédé, le cas échéant, à une dotation à la réserve spéciale de participation des travailleurs aux bénéfices de l'entreprise, aux conditions et selon les modalités prévues par la loi.

#### Forme des actions

Les actions entièrement libérées sont obligatoirement nominatives. Elles donnent lieu à une inscription en compte individuel dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur.

#### Droit de vote

Chaque action entièrement libérée bénéficie d'un droit de vote.

#### Cession des actions

La transmission des actions s'opère par virement de compte à compte.

Sont libres les cessions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de succession, de liquidation du régime matrimonial, ou de cession, soit à un conjoint, soit à un descendant ou à un ascendant.

## Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital (suite)

De même, sont libres les cessions d'actions au profit d'une personne physique ou morale désignée comme Administrateur dans la limite du nombre d'actions fixé à l'article 11 des présents statuts.

Toutes autres cessions ou transmissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, y compris entre actionnaires, à quelque titre que ce soit, faites à titre gratuit ou onéreux, que lesdites cessions ou transmissions interviennent notamment par voie de don, d'échange, de vente, d'apport, de fusion, de scission, d'apport partiel d'actif, de partage consécutif à la liquidation d'une société actionnaire, de transmission universelle du patrimoine d'une société, de réalisation d'un nantissement ou par voie d'adjudication publique volontaire ou forcée et, qu'elles portent sur la seule nue-propriété ou sur le seul usufruit, sont subordonnées à l'agrément du Conseil d'Administration dans les conditions décrites ci-après.

La demande d'agrément faite par le cédant, qui doit être notifiée à la société, indique les nom, prénom, profession et adresse du cessionnaire, ou la dénomination et le siège social s'il s'agit d'une société, le nombre d'actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital dont la cession ou transmission est envisagée ainsi que le prix offert ou l'estimation de la valeur des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital. Cette demande d'agrément doit être contresignée par le cessionnaire.

L'agrément résulte soit d'une notification, soit du défaut de réponse dans un délai de trois mois à compter de la demande d'agrément.

La décision d'agrément est prise par le Conseil d'Administration à la majorité des Administrateurs présents ou représentés, le cédant s'il est Administrateur prenant part au vote. Elle n'est pas motivée et, en cas de refus, ne peut jamais donner lieu à une réclamation quelconque.

Si le cessionnaire proposé est agréé, le transfert est régularisé au profit du cessionnaire sur présentation des pièces justificatives, lesquelles devront être remises dans le mois qui suit la notification de la décision du Conseil d'Administration, faute de quoi un nouvel agrément serait nécessaire.

Si la société n'agrée pas le cessionnaire proposé, le cédant dispose d'un délai de huit jours à compter de la notification du refus pour notifier au Conseil s'il renonce ou non à son projet.

Si le cédant n'a pas renoncé expressément à son projet dans les conditions ci-dessus, le Conseil d'Administration est tenu, dans le délai de trois mois à compter de la notification du refus, de faire acquérir les actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, soit par un actionnaire ou par un tiers, soit, avec le consentement du cédant, par la société en vue d'une réduction du capital.

Dans le cas où les actions ou valeurs mobilières offertes donnant accès au capital sont acquises par des actionnaires ou des tiers, le Conseil d'Administration notifie au cédant les nom, prénom, profession et adresse

des acquéreurs, ou la dénomination et le siège social s'il s'agit d'une société. Le prix de cession est fixé d'accord entre les acquéreurs et le cédant.

Dans le cas de l'acquisition par la société des actions ou valeurs mobilières offertes donnant accès au capital, le Conseil d'Administration doit d'abord demander l'accord du cédant. Le cédant doit faire connaître sa réponse dans les huit jours suivant la réception de la demande.

A défaut d'accord entre les parties, le prix des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital est déterminé par voie d'expertise, dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil.

Si, à l'expiration du délai de trois mois, l'achat n'est pas réalisé, l'agrément est considéré comme donné. Toutefois, ce délai peut être prolongé par décision de justice à la demande de la société.

Le cédant peut, à tout moment, renoncer à la cession de ses actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, et au plus tard dans un délai de huit jours de la détermination du prix par l'expert.

La cession au nom du ou des acquéreurs désignés par le Conseil d'Administration est régularisée par un ordre de mouvement signé par le Président du Conseil d'Administration qui le notifiera au cédant, dans les huit jours de sa date, avec invitation à se présenter au siège social pour recevoir le prix de cession qui n'est pas productif d'intérêts.

L'ensemble des notifications, demandes, réponses, avis, renoncements, informations, accords prévus dans le présent article sont valablement faits, soit par acte extrajudiciaire, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Lorsqu'il est fait recours à la détermination du prix des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital par voie d'expertise dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil, les frais d'expertise sont supportés pour moitié par le cédant et par le cessionnaire.

La clause d'agrément, objet du présent article, s'applique également à la cession des droits d'attribution en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, ainsi qu'à la cession du droit de souscription à une augmentation de capital en numéraire ou la renonciation individuelle au droit de souscription en faveur de personnes dénommées.

Dans ces cas, le droit d'agrément et les conditions de rachat s'exercent sur les titres souscrits et le délai imparti au Conseil d'Administration pour notifier au tiers souscripteur s'il accepte celui-ci comme actionnaire est de trois mois à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital.

En cas de rachat, le prix est égal à la valeur des actions nouvelles ou valeurs mobilières nouvelles donnant accès au capital déterminé dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil.

## **Etablissement assurant le service financier de la société**

HSBC France.

## **Historique de la société**

---

1894 : Création de la Banque Suisse et Française (BSF) qui deviendra le Crédit Commercial de France.

1965 : Première campagne de publicité pour le CCF.

Le CCF poursuit son expansion, notamment à l'international. Le CCF renforce sa présence hors des frontières françaises avec l'ouverture de succursales, filiales et bureaux de représentation à l'étranger.

De 1982 à 1987, le CCF crée une banque d'investissement à dimension européenne et le rapprochement avec l'Union de Banque à Paris, l'Européenne de Banque et la Banque Chaix constitue la base du futur groupe CCF.

1987 : Privatisation du CCF. A côté de son réseau national, le CCF a constitué progressivement un pôle de banques régionales, agissant sous leur propre enseigne.

1990 : Le CCF constitue le Crédit Commercial du Sud-Ouest par une opération de filialisation de ses guichets situés en Gironde.

1992 : Acquisition de la Banque Marze dans l'Ardèche.

1993 : Acquisition de la Banque de Savoie.

1994 : Centenaire du CCF.

Développement de la Banque d'investissement, de la Banque privée internationale, de la Gestion d'actifs et de la Banque de réseau en France en agrandissant le cercle de ses banques régionales.

Au cours des années 90, la Gestion d'actifs s'impose comme le troisième métier majeur du groupe CCF.

1995 : Acquisition de la Banque Dupuy, de Parseval.

1998 : La Société Marseillaise de Crédit entre dans le groupe CCF.

1999 : Le CCF détient 100 % du capital de la Banque de Picardie.

Avril 2000 : Le CCF entre dans le Groupe HSBC et devient la plate-forme européenne du Groupe HSBC.

Août 2000 : Acquisition de la Banque Pelletier.

2001 : Acquisition de la Banque Hervet.

Juin 2002 : Le Crédit Commercial de France change de dénomination sociale et devient CCF.

Novembre 2005 : Le CCF devient HSBC France et certaines de ses filiales changent également de dénomination sociale et adoptent la marque HSBC. HSBC France, HSBC Hervet, HSBC de Baecque Beau, HSBC UBP, et HSBC Picardie forment le nouveau réseau HSBC.

Juillet 2008 : Cession par HSBC France de ses filiales bancaires régionales (Société Marseillaise de Crédit, Banque de Savoie, Banque Chaix, Banque Marze, Banque Dupuy, de Parseval, Banque Pelletier et Crédit Commercial du Sud-Ouest).

Juillet 2008 : Fusion de HSBC Hervet, HSBC de Baecque Beau, HSBC UBP et HSBC Picardie avec HSBC France.

Octobre 2011 : Fusion de HSBC Private Bank France avec HSBC France.

## **Contrats importants**

---

A ce jour, HSBC France n'a pas conclu de contrat important autre que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant à tout membre du groupe un droit ou une obligation ayant une incidence importante sur la capacité de l'émetteur à remplir les obligations que lui imposent les valeurs mobilières émises à l'égard de leurs détenteurs.

## **Montant du capital**

---

Au 31 décembre 2012, le capital social s'élevait à 337 189 135 EUR, divisé en 67 437 827 actions de 5 EUR de nominal, entièrement libérées.

## **Autorisations données par l'Assemblée d'augmenter le capital social**

	Avec maintien du droit préférentiel de souscription
<b>Emission d'actions en numéraire ou par incorporation de réserve</b>	
Date de l'Assemblée Générale Extraordinaire autorisant l'émission.....	4 mai 2011
Date d'échéance de l'autorisation .....	4 juillet 2013
Montant nominal maximum de l'augmentation de capital.....	100 millions EUR
Montant utilisé.....	0 EUR

Le renouvellement de cette autorisation à hauteur de 100 millions EUR jusqu'au 30 juin 2015 sera soumis à l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2013.

## Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital (suite)

### Tableau d'évolution du capital

	2012			2011		
	Nombre d'actions	Capital en euros	Prime d'émission en euros	Nombre d'actions	Capital en euros	Prime d'émission en euros
Au 1 <sup>er</sup> janvier .....	<b>67 437 827</b>	<b>337 189 135</b>	–	67 437 820	337 189 100	–
Exercice d'options de souscription d'actions <sup>1</sup> .....	–	–	–	–	–	–
Réduction de capital par annulation d'actions détenues pour compte propre .....	–	–	–	–	–	–
Augmentation de capital .....	–	–	–	7 <sup>3</sup>	35 <sup>3</sup>	–
Au 31 décembre .....	<b>67 437 827</b>	<b>337 189 135</b>	–	67 437 827	337 189 135	–

1 *Dont :*

2 *Augmentation de capital corrélative à l'approbation par l'Assemblée Générale Mixte du 31 juillet 2008 du projet de fusion-absorption de HSBC Herve et HSBC de Baecque Beau par HSBC France.*

3 *Augmentation de capital corrélative à l'approbation par l'Assemblée Générale Mixte du 31 octobre 2011 du projet de fusion-absorption de HSBC Private Bank France par HSBC France.*

2010			2009			2008		
Nombre d'actions	Capital en euros	Prime d'émission en euros	Nombre d'actions	Capital en euros	Prime d'émission en euros	Nombre d'actions	Capital en euros	Prime d'émission en euros
67 437 820	337 189 100	-	67 437 820	337 189 100	-	75 963 895	379 819 475	-
-	-	-	-	-	-	221 154	1 105 770	16 138 604,17
-	-	-	-	-	-	(8 750 000)	(43 750 000)	(834 122)
-	-	-	-	-	-	2 771 <sup>2</sup>	13 855 <sup>2</sup>	-
67 437 820	337 189 100	-	67 437 820	337 189 100	-	67 437 820	337 189 100	-

100 379 actions émises à 73,48 EUR  
120 775 actions émises à 81,71 EUR

## Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital (suite)

### Autres titres représentatifs du capital

Suite à la fusion de HSBC Private Bank France le 31 octobre 2011, les options portant sur des actions HSBC Private Bank France ont été échangées contre des options de souscription d'actions de HSBC France selon la parité déterminée au moment de la fusion.

Année	Prix d'exercice	Options pouvant encore être exercées au 31.12.2012	Echéance
2002 .....	142,84 EUR	–	2012

### Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2012

Depuis le 31 octobre 2000, HSBC Bank plc détient 99,99 % du capital et des droits de vote. Ce pourcentage n'a pas varié depuis lors. HSBC Bank plc est elle-même filiale à 100 % de HSBC Holdings plc, société cotée à Londres, Hong Kong, New York, Paris et aux Bermudes.

### Dividende et politique de distribution

	2012	2011	2010	2009	2008
Nombre d'actions au 31 décembre .....	<b>67 437 827</b>	67 437 827	67 437 820	67 437 820	67 437 820
Nombre moyen d'actions sur l'exercice.....	<b>67 437 827</b>	67 437 822	67 437 820	67 437 820	75 020 854
BNA consolidé part du Groupe <sup>1</sup> .....	<b>4,75 EUR</b>	1,83 EUR	6,73 EUR	5,15 EUR	23,51 EUR
Dividende net .....	<b>3,56 EUR</b>	1,75 EUR	10,67 EUR	9,94 EUR	0 EUR
Dividende exceptionnel .....	–	–	–	–	–
Dividende versé + avoir fiscal.....	–	–	–	–	–
<i>Payout</i> <sup>2</sup> .....	<b>75 %</b>	95,6 %	158,5 %	193 %	0 %

<sup>1</sup> Calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions et après élimination des actions détenues pour compte propre.

<sup>2</sup> Dividende distribué / Bénéfice net part du groupe.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 30 avril 2013, la mise en distribution d'un dividende de 3,56 EUR par action de 5 EUR nominal. Ce montant étant égal au montant de l'acompte sur dividendes décidé par le Conseil d'Administration dans sa séance du 27 février 2013, il n'y aurait pas de versement complémentaire.

Les dividendes sont prescrits au bout de cinq ans. Passé ce délai, ils seront versés au ministère des Finances, bureau des Curatelles.



## Evolution récente et perspectives d'avenir

### Evénements postérieurs à la clôture

De nouveaux produits et services sont régulièrement proposés aux clients du Groupe HSBC en France. Des informations sont disponibles sur les sites Internet du groupe, notamment à travers les communiqués de presse accessibles *via* le site Internet [www.hsbc.fr](http://www.hsbc.fr).

Il n'existe aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de HSBC France ou de ses filiales survenu depuis le 31 décembre 2012, date des derniers états financiers vérifiés et publiés.

#### Principaux événements postérieurs à la clôture

##### **HSBC conclut un accord sur dix ans avec AIG en Europe continentale dans le domaine de l'assurance (extrait du communiqué de presse du 28 janvier 2013)**

HSBC Bank plc filiale à 100 % de HSBC Holdings plc ("HSBC"), a conclu un accord de 10 ans dans le domaine de l'assurance avec AIG Europe Limited (l'"Accord AIG") qui prévoit que les sociétés du Groupe HSBC distribueront les produits d'assurance IARD de AIG en Turquie, en France et dans d'autres pays d'Europe continentale, en fonction des accords spécifiques qui pourraient être conclus. Les accords de distribution en Turquie et en France sont de nature exclusive.

Un montant total d'environ 55 millions USD en *cash* sera versé aux sociétés du Groupe HSBC, au titre de l'Accord AIG, par les sociétés du Groupe AIG, qui devient ainsi le fournisseur exclusif des produits d'assurance non-vie distribués par les sociétés du Groupe HSBC en Turquie et en France.

Parallèlement à cet Accord AIG, HSBC Bank plc a également conclu un accord qui prévoit la vente de sa filiale française HSBC Assurances IARD (France) ("HAI") à AIG, pour un montant allant jusqu'à approximativement 14,5 millions USD, susceptible d'être ajusté en fonction de la valeur nette des actifs au 31 décembre 2012, et incluant un paiement différé d'un montant de 1,2 million USD basé sur les primes collectées en 2013.

L'Accord AIG et l'accord incluant la vente sont conditionnés par des accords de distribution spécifiques pour chacun de ces deux pays, conclus entre les sociétés du Groupe AIG et celles du Groupe HSBC.

Au titre des accords relatifs aux activités d'assurance, AIG versera des commissions sur les ventes de produits et effectuera d'autres paiements aux sociétés du Groupe HSBC.

Ces accords relatifs aux activités d'assurance, y compris les accords spécifiques par pays et l'accord de vente de HAI, sont tous soumis à l'obtention des autorisations réglementaires. L'Accord AIG doit devenir définitif, et l'accord relatif à la vente de HAI doit être finalisé, au cours du premier semestre 2013.

Les accords relatifs aux activités d'assurance et la vente de HAI représentent une étape supplémentaire dans l'exécution de la stratégie du Groupe HSBC.

### Perspectives d'avenir

Il n'existe aucune détérioration significative des perspectives de HSBC France ou de ses filiales survenue depuis le 31 décembre 2012, date des derniers états financiers vérifiés et publiés.

HSBC France dispose d'une stratégie bien définie, présentée le 5 juillet 2011, et inscrite dans celle du Groupe HSBC. L'objectif de ce plan stratégique est de permettre à HSBC France :

- pour la Banque d'entreprises, de devenir la banque de référence pour les entreprises à l'international ;
- pour la Banque de financement, d'investissement et de marchés, de conforter l'ambition d'être la 1<sup>ère</sup> banque internationale de ses clients et la plate-forme du Groupe HSBC pour les dérivés actions et les activités de taux en Zone euro ;
- pour la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, de devenir la banque de référence en matière de gestion patrimoniale ;
- pour la Banque privée, de bâtir sur une offre internationale de produits d'investissement afin d'accélérer le développement.

Le modèle de croissance de HSBC France vise à équilibrer les contributions des différents métiers et à préserver la solidité du bilan.

## Responsable du Document de référence et responsables du contrôle des comptes

---

### Personne responsable du Document de référence

---

M. Jean Beunardeau, Directeur Général.

### Attestation du responsable du Document de référence

---

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en pages 2 à 7 et en page 205 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document.

Paris, le 24 avril 2013

*Jean Beunardeau, Directeur Général*

## Responsables du contrôle des comptes

	Date de première nomination	Date de renouvellement du mandat	Date d'expiration du mandat
<b>Titulaires</b>			
KPMG Audit FS II <sup>1</sup> Représenté par Pascal Brouard <sup>2</sup> 3, cours du Triangle 92939 Paris-La Défense Cedex	2001	–	2018
BDO France – Léger & Associés <sup>3</sup> Représenté par Michel Léger <sup>4</sup> 113, rue de l'Université 75007 Paris	2007	2012	2018
<b>Suppléants</b>			
KPMG Audit FS I <sup>1</sup> Représenté par Jean-Luc Decornoy 3, cours du Triangle 92939 Paris-La Défense Cedex	2001	–	2018
François Allain <sup>1</sup> 2, rue Hélène Boucher 78286 Guyancourt Cedex	2007	2012	2018

<sup>1</sup> Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

<sup>2</sup> KPMG représenté par Pascal Brouard à compter de l'exercice 2009.

<sup>3</sup> Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris.

<sup>4</sup> Fabrice Chaffois remplacera Michel Léger à compter de l'exercice 2013.

Les honoraires versés aux Commissaires aux comptes au titre de l'année 2012 dans le Groupe HSBC France sont disponibles à la Note 38 des Etats financiers consolidés, page 194.

## Table de concordance et de référence

La table de concordance suivante renvoie aux principales rubriques exigées par le Règlement européen n° 809/2004 (Annexe XI) pris en application de la Directive dite “Prospectus”.

Rubriques de l’annexe XI du règlement européen n° 809/2004	Pages du présent Document de référence
1. Personnes responsables	256
2. Contrôleurs légaux des comptes	257
3. Facteurs de risques	81 à 105 et 172 à 189
4. Informations concernant l’émetteur	
4.1 Histoire et évolution de la société	251
5. Aperçu des activités	
5.1. Principales activités	2 à 7 et 205
5.2. Principaux marchés	2 à 7 et 205
6. Organigramme	
6.1. Description sommaire du groupe	couverture intérieure, 2 à 7, 200 à 203, 238 à 241
6.2. Dépendance de l’émetteur vis-à-vis d’autres entités du groupe	–
7. Informations sur les tendances	255
8. Prévisions ou estimations du bénéfice	–
9. Organes d’administration, de direction et de surveillance et Direction Générale	
9.1. Organes d’administration et de direction	10 à 23
9.2. Conflits d’intérêts au niveau des organes d’administration et de direction	43
10. Principaux actionnaires	
10.1 Contrôle de l’émetteur	24, 254
10.2 Accord connu de l’émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle	–
11. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l’émetteur	
11.1. Informations financières historiques	106
11.2. Etats financiers	108 à 194, 196 à 235
11.3. Vérification des informations financières historiques annuelles	195, 236 à 237
11.4. Date des dernières informations financières	106
11.5. Informations financières intermédiaires et autres	–
11.6. Procédures judiciaires et d’arbitrage	97 à 99
11.7. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	255
12. Contrats importants	251
13. Informations provenant de tiers, déclarations d’experts et déclarations d’intérêts	–
14. Documents accessibles au public	249

En application de l'article 28 du règlement CE n° 809/2004, sont inclus par référence dans le présent Document de référence :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés présentés respectivement aux pages 90 à 179 et 180 à 181 du Document de référence n° D.12-0413 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 avril 2012 ; et
- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux présentés respectivement aux pages 182 à 222 et 223 à 224 du Document de référence n° D.12-0413 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 avril 2012.

Le présent Document de référence comprend le Rapport financier annuel :

- Etats financiers sociaux pages 196 à 235
- Etats financiers consolidés pages 108 à 194
- Rapport de gestion pages 2 à 9 et 205
- Responsabilité sociale, environnementale et sociétale pages 58 à 80
- Attestation du responsable page 256
- Rapport des contrôleurs légaux des comptes pages 195 et 236 à 237

Ces documents sont disponibles sur le site [www.hsbc.fr](http://www.hsbc.fr) et sur celui de l'Autorité des marchés financiers [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

## Implantations

### RESEAU HSBC EN FRANCE

#### HSBC France

Nombre d'implantations : 397  
103 avenue des Champs-Élysées  
75419 Paris Cedex 08  
Téléphone : 33 1 40 70 70 40  
www.hsbc.fr

### FILIALES DE HSBC FRANCE

#### DISTRIBUTION

#### HSBC Factoring (France)

103 avenue des Champs-Élysées  
75419 Paris Cedex 08  
Téléphone : 33 1 40 70 72 00

#### GESTION D'ACTIFS

#### HSBC Global Asset Management (France)

103 avenue des Champs-Élysées  
75419 Paris Cedex 08  
Téléphone : 33 1 40 70 70 40

#### HSBC Epargne Entreprise (France)

15 rue Vernet  
75419 Paris Cedex 08  
Téléphone : 33 1 40 70 24 27

#### HSBC REIM (France)

15 rue Vernet  
75419 Paris Cedex 08  
Téléphone : 33 1 40 70 23 77

### AUTRES IMPLANTATIONS DU GROUPE HSBC EN FRANCE

#### HSBC Bank plc Paris Branch

15 rue Vernet  
75419 Paris Cedex 08  
Téléphone : 33 1 40 70 70 40

#### HSBC Assurances Vie (France)

15 rue Vernet  
75419 Paris Cedex 08  
Téléphone : 33 1 41 02 40 40

#### HSBC Assurances IARD (France)

15 rue Vernet  
75419 Paris Cedex 08  
Téléphone : 33 1 41 02 40 40

### AUTRES IMPLANTATIONS DU GROUPE HSBC FRANCE

#### ESPAGNE

#### HSBC Global Asset Management (France), succursale espagnole

Plazza Pablo Ruiz Picasso, 1  
Torre Picasso  
28020 Madrid  
Téléphone : 34 91 456 6970

#### ITALIE

#### HSBC Global Asset Management (France), succursale italienne

Piazzeta Bossi, 1  
20121 Milan  
Téléphone : 39 02 72 437 496

#### SUEDE

#### HSBC Global Asset Management (France), succursale suédoise

Birger Jarlsgatan 25  
SE-111 45 Stockholm  
Téléphone : 46 8 4545435

#### SUISSE

#### HSBC Global Asset Management (Suisse) AG

Bederstrasse 49  
CH-8002 Zürich  
Téléphone : 41 44 206 26 00

### GROUPE HSBC RESEAU INTERNATIONAL

HSBC est l'un des plus importants groupes de services bancaires et financiers au monde. Ses quatre métiers globaux servent environ 58 millions de clients à travers un réseau de 6 600 implantations dans 81 pays et territoires.

www.hsbc.com

#### EUROPE

Allemagne  
Arménie  
Autriche  
Belgique  
Espagne  
France  
Grèce  
Iles Anglo-Normandes  
Ile de Man  
Irlande  
Italie  
Kazakhstan  
Luxembourg  
Malte  
Monaco  
Pays-Bas  
Pologne  
République tchèque  
Royaume-Uni  
Russie  
Suède  
Suisse  
Turquie

#### ASIE-PACIFIQUE

Australie  
Bangladesh  
Brunei Darussalam  
Chine  
Corée  
Hong Kong, Région Administrative Spéciale  
Iles Cook  
Inde  
Indonésie  
Japon  
Macao, Région Administrative Spéciale  
Malaisie  
Maldives  
Nouvelle-Zélande  
Pakistan  
Philippines  
Singapour  
Sri Lanka  
Taïwan  
Thaïlande  
Vietnam

#### AMERIQUE DU NORD ET AMERIQUE LATINE

Argentine  
Bahamas  
Bermudes  
Brésil  
Canada  
Chili  
Colombie  
Etats-Unis d'Amérique  
Guatemala  
Iles Cayman  
Iles Vierges britanniques  
Mexique  
Nicaragua  
Panama  
Paraguay  
Pérou  
Uruguay  
Venezuela

#### MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE

Afrique du Sud  
Algérie  
Angola  
Arabie saoudite  
Bahreïn  
Egypte  
Emirats arabes unis  
Ile Maurice  
Irak  
Israël  
Jordanie  
Kenya  
Koweït  
Liban  
Libye  
Nigeria  
Oman  
Qatar  
Région autonome de Palestine

© Copyright HSBC France 2013  
Tous droits réservés

Aucune partie de ce document ne peut être reproduite, conservée dans un système d'archivage ou transmise, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, tant électronique que mécanique ou au moyen de photocopie, d'enregistrement ou de tout autre procédé, sans l'autorisation préalable écrite de HSBC France.

Publié par la Direction de la Communication, HSBC France, Paris

Couvertures conçues par Black Sun, Londres ; pages intérieures conçues par Communications (Asia), The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited, Hong Kong

Réalisé par Sequoia, Paris, France

Imprimé par Imprimerie Dridé, Neuilly-sur-Marne, France, sur du papier Cocoon Offset, avec des encres à base d'huile végétale. Fabriqué en France, ce papier est composé à partir de pâte 100 % recyclée.

Le logo FSC® identifie les produits qui contiennent du bois provenant de forêts bien gérées selon les règles du Forest Stewardship Council®.



**Photographies**

Jean Beunardeau : Tina Merandon

Gilles Denoyel, Philippe Pontet : HSBC France

